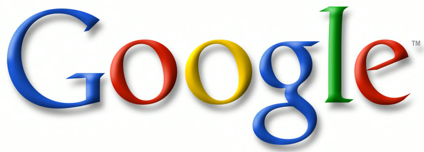





TOR
PRETIOSA
FACIT



BAEZ

Rollin



R

HISTOIRE ANCIENNE.

TOME VIII.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, RUE JACOB, 56

HISTOIRE

ANCIENNE

PAR ROLLIN,

ACCOMPAGNÉE D'OBSERVATIONS
ET D'ÉCLAIRCISSEMENTS HISTORIQUES,

PAR M. LETRONNE,
MEMBRE DE L'INSTITUT (ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.)

SECONDE ÉDITION,
REVUE ET ENRICHIE D'OBSERVATIONS NOUVELLES.

TOME HUITIÈME.



PARIS,
LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT,
RUE JACOB, 56.

1849.



HISTOIRE ANCIENNE

DES EGYPTIENS,

DES CARTHAGINOIS, DES ASSYRIENS, DES BABYLONIENS, DES MÈDES ET DES PERSES,

DES MACÉDONIENS ET DES GRECS.

SUITE DU

LIVRE VINGT-TROISIÈME.

FIN

DE L'HISTOIRE DES SUCCESSEURS D'ALEXANDRE.

ARTICLE II.

Ce second article contient l'histoire de trente-cinq ans, depuis le commencement du règne de Ptolémée Aulète jusqu'à la mort de Cléopatre, où finit le royaume d'Égypte; c'est-à-dire depuis l'an du monde 3939 jusqu'à l'an 3974.

§ I. *Ptolémée Aulète avait été mis sur le trône d'Égypte à la place d'Alexandre. Il se fait nommer ami et allié du peuple romain, par le crédit de César et de Pompée, qu'il avait acheté bien cher. En conséquence, il accable ses sujets d'impôts. Il est chassé du trône. Les Alexandrins lui substituent Bérénice, sa fille. Il va à Rome, et gagne, à force d'argent, les suffrages des premiers de la république pour être rétabli. On lui oppose un oracle de la Sibylle, malgré lequel Gabinius le rétablit à main armée sur le trône, où il demeure*

jusqu'à sa mort. La fameuse Cléopatre, sa fille, lui succède avec son frère, encore tout jeune.

Nous avons vu comment Ptolémée Aulète était monté sur le trône d'Égypte [1]. Alexandre, son prédécesseur, en ayant été chassé par ses sujets, s'était retiré à Tyr, où il mourut quelque temps après. Comme il ne laissait point d'enfants ni aucun autre prince légitime du sang royal, il avait fait le peuple romain son héritier. Le sénat, pour les raisons que j'ai rapportées, ne jugea pas alors à propos de prendre possession des États qui lui avaient été légués par le testament d'Alexandre; mais aussi, pour montrer qu'il ne renonçait pas à son droit, il résolut de recueillir une partie de la succession, et envoya des députés à Tyr pour demander quelque sommes que ce roi y avait laissées en mourant.

Les prétentions du peuple romain ne se prescrivaient point; et c'était un établissement mal assuré que de posséder un État où il croyait en avoir de si bien fondées, à moins qu'on ne trouvât quelque moyen de l'y faire renoncer : tous les autres rois d'Égypte avaient été amis et alliés de Rome. C'était un moyen sûr pour Ptolémée de se faire reconnaître authentiquement roi d'Égypte par les Romains, que de se faire déclarer leur allié; mais autant qu'il lui était important d'avoir cette qualité, autant lui était-il difficile de l'obtenir. La mémoire du testament de son prédécesseur était encore toute récente; et comme on ne pardonne point aux princes les défauts qui ne conviennent pas à leur condition, quoiqu'on leur en pardonne souvent de plus nuisibles, le surnom de *Joueur de flûte* que celui-ci s'était attiré l'avait mis en aussi mauvaise estime à Rome qu'en Égypte.

Il ne désespéra pourtant pas de venir à bout de son entreprise [2]. Toutes les voies qu'il prit pour arriver à son but furent longtemps inutiles; et il y a apparence qu'elles l'auraient toujours été si César n'eût jamais été consul. Cet esprit ambitieux,

[1] AN. M. 3939. Av. J. C. 65.
Il a été parlé plus haut de l'erreur des chronologistes qui ont fait régner Alexandre II jusqu'à cette époque. Dans le fait, Ptolémée Aulète occupait le trône depuis l'an 81, c'est-à-dire depuis quinze ans. — L.

[2] Sueton. in Jul. Cæs. cap. 54. Dio Cass. l. 39, p. 97. Strab. l. 17, pag. 796.

qui croyait bons tous les moyens et tous les expédients qui le conduisaient à ses fins, accablé de dettes immenses, et trouvant ce roi disposé à mériter, à force d'argent, ce qu'il ne pouvait obtenir de droit, lui vendit l'alliance de Rome aussi chèrement qu'il la voulut acheter, et en reçut, tant pour lui que pour Pompée, dont le crédit lui fut nécessaire pour y faire consentir le peuple, près de six mille talents, c'est-à-dire près de dix-huit millions. A ce prix il fut déclaré ami et allié du peuple romain.

Quoique ce prince tirât[1] tous les ans de son royaume plus de deux fois autant, il ne put trouver tout à coup cette somme sans surcharger extrêmement ses sujets. Ils étaient déjà fort mécontents de ce qu'il n'avait pas voulu revendiquer l'île de Cypre comme un ancien apanage de l'Égypte, et, en cas de refus, déclarer la guerre aux Romains. Dans cette disposition, les levées extraordinaires de deniers qu'il était obligé de faire ayant achevé de les aigrir, ils se soulevèrent avec tant de violence, qu'il prit le parti de s'enfuir pour mettre sa vie en sûreté. Il cacha si bien sa route, qu'on crut en Égypte qu'il était péri, ou l'on feignit de le croire. On déclara reine à sa place l'aînée de trois filles qu'il avait, nommée *Bérénice*[2], quoiqu'il eût deux fils, parce qu'ils étaient beaucoup plus jeunes.

Cependant Ptolémée ayant abordé à l'île de Rhodes[3], qui était sur son chemin pour aller à Rome, apprit que Caton, qui, depuis sa mort, a été appelé dans l'histoire *Caton d'Utique*, y était arrivé aussi il y avait quelque temps. Ce prince, étant bien aise de conférer avec lui sur ses affaires, le fit avertir aussitôt de sa venue, comptant qu'il ne tarderait point à le venir trouver. On va connaître ici la grandeur, ou plutôt la fierté romaine. Caton lui fit dire qu'il vînt lui-même le chercher, s'il voulait lui parler. Il y alla. Caton ne daigna pas se lever quand Ptolémée entra dans sa chambre, et, le saluant comme un homme du commun, lui dit seulement de s'asseoir. Le roi, quoiqu'un peu troublé de cette réception, ne laissait pas d'admirer en lui-même comment tant de hauteur et de fierté pouvait s'accorder

[1] AN. M. 3946. Av. J. C. 58.

[2] Bérénice régna un an avec sa sœur Cléopatre Tryphène; celle-ci mourut, et Bérénice resta seule à la tête des affaires. — L.

[3] Plut. in Catone Utic. p. 776.

dans un même homme avec la simplicité et la modestie qui paraissaient dans son habillement et dans tout son équipage. Mais il fut bien plus surpris lorsque, étant entré en matière, Caton le blâma ouvertement de ce qu'il quittait le plus beau royaume du monde pour aller s'exposer au faste et à l'avarice insatiable des grands de Rome, et souffrir mille indignités. Il ne feignit point de lui dire que quand il vendrait toute l'Égypte il n'aurait pas encore de quoi contenter toute leur avidité. Il lui conseilla donc de retourner en Égypte et de s'y raccommoder avec ses sujets, ajoutant qu'il était prêt à y accompagner le roi, s'il le voulait, et lui offrant pour cela son entremise et ses bons offices.

Ptolémée, à ce discours, revenu comme d'un songe, et ayant pensé mûrement à tout ce que le sage Romain lui avait dit, reconnut la faute qu'il avait faite de quitter son royaume, et songeait à y retourner. Mais les amis qu'il avait avec lui, gagnés par Pompée pour le faire aller à Rome (on devine bien dans quelles vues), le détournèrent de suivre le conseil de Caton. Il eut tout le temps de s'en repentir quand il se trouva dans cette superbe ville, réduit à solliciter son affaire de porte en porte chez chaque magistrat, comme un simple particulier.

César, sur qui il fondait sa principale espérance, ne s'y trouva pas[1] : il faisait la guerre dans les Gaules; mais Pompée, qui y était, le logea chez lui, et n'oublia rien pour le servir. Outre l'argent qu'il avait reçu de ce prince, conjointement avec César, Ptolémée avait depuis cultivé son amitié par divers services qu'il lui avait rendus dans la guerre de Mithridate, et lui avait entretenu huit mille chevaux à ses dépens dans celle de Judée. S'étant donc plaint au sénat de la rébellion de ses sujets, il demanda qu'on les remît sous son obéissance, ainsi que l'alliance qu'on lui avait accordée y obligeait les Romains. La faction de Pompée lui fit obtenir ce qu'il demandait. Le consul Lentulus, à qui la Cilicie, séparée de l'Égypte seulement par la côte de Syrie, était échue par le sort, fut chargé de rétablir Ptolémée sur le trône.

Mais, avant que son consulat fût achevé[2], les Égyptiens, ayant

[1] Dio, l. 39, p. 97, 98. Plin. lib. 33, cap. 10. Cic. ad Famil. lib. 1, Ep. 1-4. Id. in Pison. n. 48-50. Id. pro Cœl. n. 23, 24.

[2] AN. M. 3947. Av. J. C. 57.

appris que leur roi n'était pas mort comme ils le croyaient, et qu'il était allé à Rome, y envoyèrent une ambassade solennelle pour justifier leur révolte devant le sénat. Cette ambassade était composée de plus de cent personnes, dont le chef était un célèbre philosophe nommé *Dion*, qui avait à Rome des amis considérables. Ptolémée, en ayant eu avis, trouva le moyen de faire périr par le fer ou par le poison la plupart des ambassadeurs ; et il intimida si fort ceux qu'il ne put corrompre ni faire tuer, qu'ils n'osèrent ni s'acquitter de leur commission ni demander justice de tant de meurtres. Mais comme cette cruauté fut connue de tout le monde, elle acheva de le rendre aussi odieux qu'il était méprisé; et les profusions immenses qu'il faisait pour gagner les plus pauvres et les plus intéressés du sénat devinrent si publiques, qu'on ne parlait d'autre chose dans toute la ville.

Un mépris des lois si marqué, une audace si effrénée excitèrent l'indignation de tout ce qui restait de gens de bien dans le sénat. M. Favonius, entre autres, philosophe stoïcien, fut le premier qui s'y déclara contre Ptolémée. Sur sa requête, il fut résolu qu'on manderait Dion pour être instruit de la vérité du fait par sa bouche. Mais la brigue du roi, composée de celle de Pompée et de Lentulus, de ceux qu'il avait corrompus par argent, et de ceux qui lui en avaient prêté pour corrompre les autres, agit si ouvertement en sa faveur, que Dion n'osa paraître; et Ptolémée l'ayant aussi fait tuer peu de temps après, quoique celui qui fit le coup en fût accusé juridiquement, le roi en fut quitte pour soutenir qu'il en avait eu un juste sujet.

Soit que ce prince crût n'avoir plus rien à faire à Rome qui demandât sa présence, soit qu'il craignît d'y recevoir quelque affront, haï comme il était, s'il y demeurait davantage, il en partit peu de jours après, et se retira à Éphèse dans le temple de sa déesse, attendant la décision de sa destinée.

En effet, son affaire faisait plus de bruit à Rome que jamais. Un des tribuns du peuple, il s'appelait *C. Caton*, jeune homme vif, entreprenant, et qui ne manquait pas d'éloquence, se déclara, par de fréquentes harangues, contre Ptolémée et Lentulus, et il fut écouté du peuple avec un plaisir singulier et un applaudissement extraordinaire.

Pour faire jouer une nouvelle machine, il attendit [1] qu'on eût nommé de nouveaux consuls ; et dès que Lentulus fut sorti de charge il produisit devant le peuple un oracle de la Sibylle, qui portait : *Si un roi d'Égypte ayant besoin de secours s'adresse à vous, vous ne lui refuserez pas votre amitié ; mais pourtant vous ne lui donnerez pas de troupes, car si vous lui en donnez, vous souffrirez et risquerez beaucoup.*

La forme ordinaire était de communiquer ces sortes d'oracles au sénat avant toutes choses, pour examiner s'il était à propos de les divulguer. Mais Caton, craignant que la brigue du roi n'y fît résoudre de supprimer celui-ci, qui était si contraire à ce prince, présenta aussitôt au peuple les prêtres dépositaires des livres sacrés, et les obligea, par l'autorité que sa charge de tribun lui donnait, d'exposer en public ce qu'ils y avaient trouvé, sans demander l'avis du sénat.

Ce fut un nouveau coup de foudre pour Ptolémée et pour Lentulus. Les paroles de la Sibylle étaient trop précises pour ne pas faire sur le vulgaire toute l'impression que leurs ennemis souhaitaient : aussi Lentulus, dont le consulat était fini, ne voulant pas recevoir en face l'affront de voir révoquer le décret du sénat qui l'avait commis pour rétablir Ptolémée, partit aussitôt pour sa province en qualité de proconsul.

Il ne se trompait pas. Peu de jours après, l'un des nouveaux consuls, nommé *Marcellinus,* ennemi déclaré de Pompée, ayant proposé l'oracle au sénat, il fut arrêté qu'on y aurait égard, et qu'il paraissait dangereux pour la république de rétablir par la force le roi d'Égypte.

Il ne fautpas croire que dans le sénat il y eût aucune personne assez simple, ou plutôt assez stupide, pour ajouter foi à un tel oracle. Personne ne doutait qu'il n'eût été fabriqué exprès pour la conjoncture présente, et qu'il ne fût l'ouvrage d'une intrigue secrète de politique. Mais il avait été publié et approuvé dans l'assemblée du peuple, crédule et susperstitieux jusqu'à l'excès, et le sénat ne pouvait plus en porter un autre jugement.

Ce nouvel incident obligea Ptolémée à changer de batterie. Voyant que Lentulus avait trop d'ennemis à Rome, il abandonna

[1] AN. M. 3948. AV. J. C. 56.

le décret qui l'avait commis pour son rétablissement, et fit demander par Ammonius, son ambassadeur qu'il avait laissé à Rome, que cette commission fût donnée à Pompée; parce que, ne pouvant plus être exécutée à force ouverte à cause de l'oracle, il jugea avec raison qu'il fallait substituer à la force un homme d'une grande autorité. Et Pompée se trouvait alors au plus haut point de sa gloire par le bonheur qu'il avait eu de faire périr Mithridate, le plus grand et le plus puissant roi que l'Asie eût vu depuis Alexandre.

L'affaire fut mise en délibération dans le sénat et débattue avec grande vivacité par les différents partis qui s'y élevèrent [1]. La diversité des opinions fit consumer inutilement plusieurs séances sans rien déterminer. Cicéron ne se départit jamais des intérêts de Lentulus, son ami intime, qui, pendant qu'il était consul, avait infiniment contribué à son rappel d'exil. Mais quel moyen de lui rendre aucun service dans l'état où étaient les choses? et que pouvait faire ce proconsul sans employer la force ouverte contre un grand royaume, ce qui était expressément défendu par l'oracle? Voilà comme auraient pensé des personnes peu subtiles et peu spirituelles, et qui ne sauraient pas se retourner. L'oracle ne défendait que de donner des troupes au roi pour le rétablir. Lentulus ne pouvait-il pas le laisser comme en dépôt en quelque lieu près de la frontière, et aller cependant avec une bonne armée assiéger Alexandrie, puis, quand il l'aurait prise, s'en retourner en y laissant une bonne garnison, et ensuite y renvoyer le roi, qui trouverait toutes choses disposées à le recevoir sans violence et sans troupes? Ce fut l'avis de Cicéron; et afin qu'on n'en doute point, je rapporterai ses propres paroles, tirées d'une lettre qu'il écrivit pour lors à Lentulus : « C'est à « vous à juger, lui dit-il, étant, comme vous l'êtes, maître de « la Cilicie et de Cypre, ce que vous pouvez entreprendre et « faire réussir. S'il vous paraît que ce soit une chose faisable « de vous emparer d'Alexandrie et du reste de l'Égypte, il est « sans doute et de votre honneur et de celui de la république « que vous y alliez avec votre flotte et votre armée, en laissant « le roi à Ptolémaïde ou en quelque autre lieu voisin, afin qu'a-

[1] Cic. ad Famil. lib. 1, ep. 7.

« près que vous aurez apaisé la révolte et mis de bonnes garni« sons partout, ce prince y puisse retourner sûrement. De cette « sorte [1], vous le rétablirez comme le sénat vous l'a ordonné d'a« bord ; et il y rentrera sans troupes, ainsi que nos dévots assu« rent que la Sibylle l'a marqué. » Croirait-on qu'un grave magistrat, dans une affaire importante comme est celle dont il s'agit ici, fût capable de proposer un tel détour, qui paraît peu convenable à la droiture et à la probité dont Cicéron se piquait ? C'est qu'il comptait l'oracle prétendu de la Sibylle pour ce qu'il était en effet, c'est-à-dire pour une pure fourberie.

Lentulus, arrêté par les difficultés de cette entreprise, qui étaient grandes et réelles, n'osa pas s'y engager, et il suivit l'avis que Cicéron lui donnait à la fin de sa lettre, en lui représentant « que tout le monde jugerait de sa conduite par l'évé« nement [2] : qu'ainsi il n'avait qu'à prendre si bien ses mesu« res, qu'il fût sûr de réussir ; et qu'autrement, il ferait mieux « de ne rien entreprendre. »

Gabinius, qui commandait dans la Syrie en qualité de proconsul [3], fut moins timide et moins précautionné. Quoiqu'il fût défendu par une loi expresse à tout proconsul de sortir de sa province, ni de déclarer quelque guerre que ce fût, même de proche en proche, sans un ordre exprès du sénat, il s'était mis en marche pour aller au secours de Mithridate, prince des Parthes, chassé par le roi son frère de la Médie, qui lui était tombée en partage. Il avait déjà passé l'Euphrate avec son armée pour ce dessein, quand Ptolémée le joignit avec des lettres de Pompée, leur protecteur et leur ami commun, tout récemment déclaré consul pour l'année suivante, par lesquelles il conjurait Gabinius de se rendre favorable aux propositions que ce prince lui ferait pour le rétablir dans son royaume. Quelque dangereux que fût ce parti, l'autorité de Pompée, et encore plus l'espoir d'un gain considérable, ébranlèrent Gabinius. Les vives remon-

[1] « Ita fore ut per te restituatur, quemadmodum initio senatus censuit ; et sine multitudine reducatur, quemadmodum homines religiosi Sibyllæ placere dixerunt. »

[2] « Ex eventu homines de tuo consilio esse judicaturos, videmus... Nos quidem hoc sentimus ; si exploratum tibi sit, posse te illius regni potiri, non esse cunctandum ; sin dubium, non esse conandum. »

[3] AN. M. 3949. Av. J. C. 55. Appian. in Syr. p. 120 ; et in Parth. p. 134.

trances d'Antoine, qui cherchait des occasions de se signaler, et qui d'ailleurs voulait faire plaisir à Ptolémée [1], dont les prières flattaient son ambition, achevèrent de le déterminer. C'est ce fameux Marc Antoine qui forma depuis avec le jeune César et Lépidus le second triumvirat. Gabinius l'avait engagé à le suivre dans la Syrie, en lui donnant le commandement de sa cavalerie. Plus l'entreprise était périlleuse, plus Gabinius se crut en droit de la faire acheter chèrement. Ptolémée, qui n'avait rien à ménager pour l'y résoudre, lui offrit, tant pour le général que pour l'armée, dix mille talents, c'est-à-dire trente millions, payables, la meilleure partie comptant et par avance, et le reste sitôt qu'il serait rétabli. Gabinius accepta l'offre sans hésiter.

L'Égypte était toujours gouvernée par la reine Bérénice [2]. Dès qu'elle fut montée sur le trône les Égyptiens avaient envoyé offrir la couronne et Bérénice à Antiochus l'Asiatique en Syrie, qui, du côté de sa mère Sélène, était l'héritier mâle le plus proche. Les ambassadeurs le trouvèrent mort, et revinrent. A leur retour, on apprit que son frère Séleucus, surnommé *Cybiosacte*, vivait encore. On lui envoya faire les mêmes offres, et il les accepta. C'était un prince qui avait des inclinations basses, et qui ne songeait qu'à amasser de l'argent. Son premier soin fut de faire mettre le corps d'Alexandre le Grand dans un cercueil de verre, pour se saisir de celui d'or massif où il avait reposé jusqu'alors. Cette action, et beaucoup d'autres pareilles, l'ayant rendu également odieux à la reine et à ses sujets, elle l'avait fait étrangler peu de temps après. C'était le dernier prince de la race des Séleucides. Elle épousa ensuite Archélaüs, grand-prêtre de Comane dans le Pont, qui se disait fils du grand Mithridate, quoiqu'en effet il ne fût fils que du principal lieutenant de ce prince.

Gabinius, après avoir repassé l'Euphrate et traversé la Palestine, marcha droit en Égypte [3]. Ce qu'il y avait le plus à craindre dans cette guerre, c'était le chemin qu'il fallait faire pour arriver à Péluse : car il fallait nécéssairement passer par des lieux

[1] Plut. in Anton. p. 916, 917. Cic. in Pis. n. 49, 50.

[2] Strab. l. 12, p. 558. Id. lib. 17, p. 794 et 796. Dio, l. 39, p. 115-117.

[3] Plut. in Anton. p. 916, 917.

couverts de sable d'une hauteur qui effrayait, et si arides, qu'on ne trouvait pas une goutte d'eau le long du marais Serbonide. Antoine, envoyé devant avec la cavalerie, non-seulement s'empara des passages, mais encore ayant pris Péluse, la clef de l'Égypte de ce côté-là, et fait la garnison prisonnière, rendit le chemin sûr pour le reste de l'armée, et donna une ferme espérance de la victoire à son général.

Les ennemis tirèrent un grand avantage du désir de gloire dont Antoine était possédé : car Ptolémée ne fut pas plus tôt entré dans Péluse, que, poussé par sa haine et par son ressentiment, il voulut faire passer tous les Égyptiens au fil de l'épée; mais Antoine, qui sentait bien que cet acte de cruauté le décrierait lui-même, s'y opposa, et empêcha Ptolémée d'exécuter son dessein. Dans toutes les batailles et dans tous les combats qui furent livrés coup sur coup, il ne donna pas seulement des preuves d'un grand courage, mais il marqua encore toute la conduite d'une grand général.

Dès que Gabinius apprit l'heureux succès qu'avait eu Antoine il entra dans le cœur de l'Égypte. C'était en hiver, lorsque les eaux du Nil sont fort basses, le temps le plus propre par conséquent pour en faire la conquête. Archélaüs, qui était brave et habile, fit pour se défendre tout ce qui se pouvait faire, et disputa fort bien le terrain aux ennemis. Étant sorti de la ville pour aller au-devant des Romains, quand il fallut camper et remuer la terre pour se retrancher, les Égyptiens, accoutumés à vivre dans l'oisiveté et les délices, se mirent à crier à haute voix qu'Archélaüs y fît travailler des mercenaires aux dépens du public. Que pouvait-on attendre de pareilles troupes dans un combat? Aussi furent-elles bientôt mises en déroute. Archélaüs fut tué en combattant vaillamment. Antoine, qui avait été son ami particulier et son hôte, ayant trouvé son corps sur le champ de bataille, l'orna royalement, et lui fit des obsèques magnifiques. Par cette action il laissa dans Alexandrie un grand renom, et acquit parmi les Romains qui servaient avec lui à cette guerre la réputation d'homme d'une valeur singulière et d'une extrême générosité.

L'Égypte fut bientôt soumise, et obligée de recevoir Aulète,

qui entra en pleine possession de ses États [1]. Afin de l'y bien affermir, Gabinius lui laissa quelques troupes romaines pour la garde de sa personne. Ces troupes prirent à Alexandrie les manières et les coutumes du pays, et donnèrent dans le luxe et la mollesse, qui y régnaient plus que dans aucune ville. Aulète fit mourir sa fille Bérénice pour avoir porté la couronne pendant son exil; et ensuite il se défit de la même manière de tous les gens riches qui avaient été du parti opposé au sien. Il avait besoin de ces confiscations pour lever la somme qu'il avait promise à Gabinius, au secours duquel il devait son rétablissement.

Les Égyptiens souffrirent toutes ces violences sans murmurer [2]; mais, peu de jours après, un soldat romain ayant tué un chat par mégarde, ni la crainte de Gabinius ni l'autorité de Ptolémée ne purent empêcher le peuple de le mettre en pièces sur-le-champ, pour venger l'outrage fait aux dieux du pays, car les chats étaient de ce nombre.

On ne sait plus rien de la vie de Ptolémée Aulète, sinon qu'un chevalier romain, nommé C. Rabirius Posthumus[3], qui lui avait prêté ou fait prêter la plupart des sommes qu'il avait empruntées à Rome, l'étant allé trouver pour s'en faire payer quand il fut entièrement rétabli, ce prince lui fit d'abord entendre qu'il désespérait de le satisfaire, à moins qu'il ne voulût bien se charger du soin de ses revenus, moyennant quoi il pourrait se rembourser peu à peu par ses mains. Le malheureux créancier ayant accepté ce parti dans la crainte de perdre sa dette s'il ne l'acceptait pas, le roi trouva bientôt un prétexte pour le faire arrêter, quoiqu'il fût des plus anciens et des plus chers amis de César, et que Pompée fût en quelque sorte garant de la dette, puisque le prêt s'était fait et les obligations passées en sa présence et par son entremise dans une maison de campagne qu'il avait auprès d'Albe.

Rabirius [4] fut trop heureux de pouvoir se sauver de prison et d'Égypte plus misérable qu'il n'y était allé. Pour comble de disgrâce, il fut accusé juridiquement à Rome, sitôt qu'il y fut de retour, d'avoir aidé Ptolémée à corrompre le sénat par les sommes qu'il lui avait prêtées pour cet usage; d'avoir déshonoré sa qua-

[1] Dans l'année 55 av. J. C. — L.
[2] Diod. Sic. lib. 1, p. 74, 75.
[3] Cic. pro Rabir. Posth.
[4] AN. M. 3951. Av. J. C. 53.

lité de chevalier romain par l'emploi qu'il avait pris en Égypte ; enfin d'avoir profité d'une partie de l'argent que Gabinius, avec qui on prétendait qu'il s'était entendu, en avait rapporté. Le discours que Cicéron fit pour le défendre, et qui nous reste encore, est un monument éternel de l'ingratitude et de la perfidie de cet indigne roi.

Ptolémée Aulète mourut paisible possesseur du royaume d'Égypte [1], environ quatre ans depuis son rétablissement. Il laissa deux fils et deux filles. Son testament donnait la couronne à l'aîné et à l'aînée ; et il ordonnait, selon l'usage de cette maison, qu'ils s'épousassent et qu'ils gouvernassent conjointement. Et parce que l'un et l'autre étaient fort jeunes (car la fille, qui était la plus âgée des deux, n'avait que dix-sept ans), il les laissa sous la tutelle du sénat de Rome. C'est la fameuse Cléopatre, dont il nous reste à faire l'histoire. On trouve que Pompée fut donné pour tuteur par le peuple au jeune roi, qui le fit tuer peu d'années après si lâchement [2].

§ II. *Photin et Achillas, ministres du jeune roi, chassent Cléopatre. Elle lève des troupes pour se rétablir. Pompée, après avoir été vaincu à Pharsale, se retire en Égypte. Il y est assassiné. César, qui le poursuivait, arrive à Alexandrie, où il apprend et pleure sa mort. Il travaille à réconcilier le frère et la sœur, et pour cela mande Cléopatre, dont bientôt il devient épris. Il s'excite de grands mouvements dans Alexandrie, et il se donne plusieurs combats entre les Égyptiens et les troupes de César, où celui-ci remporte presque toujours l'avantage. Le roi ayant été noyé en prenant la fuite dans un combat naval, toute l'Égypte se soumet à César. Il met sur le trône Cléopatre avec son jeune frère, et retourne à Rome.*

On sait peu de chose du commencement du règne de Cléopatre et de son frère [3]. Ce prince, encore mineur, était sous la

[1] AN. M. 3953. Av. J. C. 51. Cæs. de Bell. civ. l. 3.

[2] Eutrop. l. 6.

[3] AN. M. 3956. Av. J. C. 48. Plut. in Pomp. p. 659-662. Id. in Cæs. p. 730, 731. Appian. de Bell. civ. l. 2, p. 480-484. Cæs. lib. 3, de Bell. civ. Dio, l. 42, p. 200-206.

Le commencement du règne de Cléopatre est de l'année 52 avant J. C. — L.

tutelle de Photin l'eunuque, qui l'avait élevé, et d'Achillas, le général de son armée. Ces deux ministres, apparemment pour se rendre seuls maîtres des affaires, avaient ôté à Cléopatre, sous le nom du roi, la part de la souveraineté que le testament d'Aulète lui avait laissée. Maltraitée de la sorte, elle alla en Syrie et en Palestine pour y lever des troupes et pour faire valoir ses droits à main armée. Ptolémée n'avait alors que treize ans.

C'est précisément dans cette conjoncture de la guerre entre le frère et la sœur, que Pompée, après avoir perdu la bataille de Pharsale, prit la route d'Égypte, comptant que, dans son malheur, il y trouverait un asile ouvert et assuré. Il avait été le protecteur d'Aulète, père du roi régnant; ç'avait été uniquement le crédit de Pompée qui l'avait fait rétablir : il espérait trouver dans le fils de la reconnaissance, et en être assisté puissamment. Lorsqu'il arriva, Ptolémée était sur la côte avec son armée, entre Péluse et le mont Cassius; et Cléopatre assez près de là, aussi à la tête de ses troupes. Pompée, en approchant de la côte, envoya demander à Ptolémée la liberté d'aborder et d'entrer dans son royaume.

Les deux ministres, Photin et Achillas, consultèrent avec le rhéteur Théodote, précepteur du jeune roi, et avec quelques autres, quelle réponse on lui ferait. Cependant Pompée attendait le résultat de ce conseil, aimant mieux s'exposer à être le jouet de trois indignes personnages qui gouvernaient le prince, que de devoir son salut à César, qui était son beau-père, et le plus grand des Romains. Les avis furent partagés. Les uns voulaient le recevoir; d'autres voulaient lui faire dire de chercher ailleurs une retraite : Théodote n'approuva ni l'un ni l'autre de ces avis, et, déployant toute son éloquence, il entreprit de montrer qu'il n'y avait point d'autre parti à prendre que celui de s'en défaire. Sa raison était que, s'ils le recevaient, César ne leur pardonnerait jamais d'avoir assisté son ennemi; que si on le renvoyait sans le secourir, et que ses affaires se rétablissent, il ne manquerait pas de se venger de leur refus; qu'ainsi il n'y avait de sûreté pour eux qu'en le faisant mourir. Par là ils gagneraient l'amitié de César, et empêcheraient l'autre

de leur faire jamais de mal; car, dit-il, en se servant du proverbe, *les morts ne mordent point.*

Cet avis prévalut, comme étant, selon eux, le plus sage et le plus sûr. Achillas, Septimius, officier romain au service du roi d'Égypte, et quelques autres, furent chargés de l'exécution. Ils allèrent prendre Pompée dans une chaloupe, sous prétexte que les grands vaisseaux ne pouvaient pas facilement approcher du bord. Les troupes étaient rangées sur le rivage comme pour faire honneur à Pompée, et avaient Ptolémée à leur tête. Le perfide Septimius tendit la main à Pompée au nom de son maître, l'exhortant de venir trouver un roi ami, qu'il devait regarder comme son pupille et son fils. Pompée se tourna alors du côté de Cornélie, sa femme, qui déjà par avance pleurait sa mort; et après lui avoir dit ces vers de Sophocle, *tout homme qui entre à la cour d'un tyran devient son esclave, quoiqu'il y soit entré libre,* il passa dans la chaloupe. Quand ils se virent près du bord, ils le poignardèrent sous les yeux du roi, lui coupèrent la tête, et jetèrent le corps sur le rivage, où il n'eut d'autre sépulture que celle que lui donna un de ses affranchis, assisté d'un vieux Romain qui se trouva là par hasard. Ils lui firent un chétif bûcher, et se servirent pour cela des débris d'un vieux bâtiment qui avait échoué sur la côte.

Cornélie avait vu massacrer Pompée devant ses yeux.

Il est plus facile de se représenter l'état d'une femme éplorée à la vue d'un si tragique spectacle que de le décrire. Ceux qui étaient avec elle dans sa galère et dans deux autres navires, voyant ce meurtre, jetèrent des cris qui firent retentir toute la côte; et, levant promptement les ancres, ils prirent la fuite, aidés par un vent frais qui leur souffla en poupe dès qu'ils eurent gagné la haute mer; ce qui fit que les Égyptiens, qui appareillaient pour les poursuivre, renoncèrent à ce dessein.

César ne tarda pas à arriver en Égypte, où il soupçonnait que Pompée s'était retiré, et où il espérait le trouver encore vivant. Pour faire plus de diligence, il n'avait amené que fort peu de troupes; savoir, huit cents chevaux, et trois mille deux cents fantassins; il avait laissé le reste de l'armée en Grèce, et dans

l'Asie Mineure, sous ses lieutenants généraux, qui avaient ordre de tirer de sa victoire tous les avantages qu'elle pouvait leur donner, et d'établir son autorité dans tous ces pays-là. Pour sa personne [1], se fiant sur sa réputation et sur le succès de ses armes à Pharsale, et comptant que tout lieu était sûr pour lui, il ne balança point à débarquer à Alexandrie avec le peu de monde qu'il avait. Cette confiance pensa lui coûter cher.

A son arrivée, il apprit la mort de Pompée, et trouva la ville dans un grand trouble. Théodote, croyant lui faire un extrême plaisir, lui présenta la tête de cet illustre fugitif; il pleura en la voyant, et détourna les yeux d'un spectacle qui lui faisait horreur; il la fit même enterrer avec toutes les solennités ordinaires. Pour mieux témoigner le cas qu'il faisait de Pompée, et le respect qu'il avait pour sa mémoire, il reçut avec bonté et combla de bienfaits tous ceux qui lui avaient été attachés, et qui se trouvèrent alors dans l'Égypte; et il écrivit à ses amis de Rome que le plus grand et le plus agréable fruit qu'il tirait de sa victoire était de trouver chaque jour l'occasion de conserver la vie et de faire du bien à quelqu'un des citoyens qui avaient porté les armes contre lui.

Les mouvements augmentaient tous les jours à Alexandrie, et il s'y commettait beaucoup de meurtres, la ville étant sans règle et sans police, parce qu'elle était sans maître. César, voyant bien que le petit nombre de troupes qu'il avait ne suffisait pas à beaucoup près pour tenir en respect une populace insolente et séditieuse, donna ordre qu'on fît venir d'Asie au plus tôt les légions qu'il y avait. Il ne lui était pas libre de sortir d'Égypte à cause des vents étésiens, qui dans ce pays-là durent pendant toute la canicule, et qui empêchaient qu'aucun vaisseau partît d'Alexandrie, parce qu'ils venaient alors directement du nord. Pour ne pas perdre son temps, il songea à demander le payement de ce qui lui était dû par Aulète, et il s'appliqua à prendre connaissance du différend qui était entre Ptolémée et sa sœur Cléopatre.

[1] « Cæsar confisus fama rerum gestarum, infirmis auxiliis proficisci non dubitaverat; atque omnem sibi locum tutum fore existimabat. » (CÆS.)

Nous avons vu que lorsque César était consul pour la première fois, Aulète l'avait gagné en lui promettant six mille talents [1], et que par là il s'était fait confirmer sur le trône, et reconnaître pour ami et allié des Romains. Le roi ne lui avait payé qu'une partie de cette somme; et pour le reste il lui avait donné une obligation. César demanda donc ce reste, dont il avait besoin pour payer ses troupes, et l'exigeait avec rigueur. Photin, premier ministre de Ptolémée, se servit de divers artifices pour faire paraître cette rigueur encore plus grande qu'elle ne l'était véritablement; il dépouilla entièrement les temples de tout l'or et l'argent qui s'y trouvait, et faisait manger le roi et tous les grands du royaume dans de la vaisselle de terre ou de bois, en insinuant sous main que César avait enlevé toute leur argenterie et tout leur or, afin de le rendre odieux à la populace par ces bruits, qui n'étaient point sans apparence, quoique sans réalité.

Mais ce qui acheva d'irriter les Égyptiens contre César, et qui leur fit à la fin prendre les armes, fut la hauteur avec laquelle il se porta pour juge entre Ptolémée et Cléopatre, les faisant citer à comparaître devant lui pour décider leur différend. On verra bientôt sur quoi il se prétendait autorisé à cette démarche; il leur ordonna donc, dans les formes, qu'ils eussent à licencier leurs armées, et à venir plaider devant lui leur cause, et recevoir la sentence qu'il prononcerait entre eux : on regarda cet ordre en Égypte comme un attentat contre la majesté royale, qui, étant indépendante, ne reconnaissait point de supérieur, et ne pouvait être jugée par aucun tribunal. César répondait à ces plaintes qu'il n'agissait qu'en vertu de la qualité d'arbitre que lui donnait le testament d'Aulète, qui avait mis ses enfants sous la tutelle du sénat et du peuple romain, dont toute l'autorité résidait alors en sa personne en qualité de consul; que, comme tuteur, il avait le droit d'arbitrage entre eux, et que tout ce qu'il prétendait faire était, comme exécuteur du testament, d'établir la paix entre le frère et la sœur. Ces explications ayant facilité l'affaire, elle fut enfin portée devant César, et on choisit des avocats pour la plaider.

[1] Dix-huit millions. = 33 millions. — L.

Mais Cléopatre, qui connaissait le faible de César, crut que sa présence serait l'avocat le plus persuasif qu'elle pourrait employer auprès de son juge. Elle lui fit dire qu'elle s'apercevait que ceux qui étaient chargés de son affaire la trahissaient, et demanda qu'il lui permît de comparaître en personne. Plutarque dit que ce fut César qui la pressa de venir elle-même plaider sa cause.

Cette princesse ne prit avec elle de tous ses amis que le seul Apollodore de Sicile, se jeta dans un petit bateau, et arriva au pied des murailles du château d'Alexandrie qu'il était déjà nuit toute close. Voyant qu'il n'y avait aucun moyen d'entrer sans être connue, elle s'avisa de ce stratagème. Elle s'étendit au milieu d'un paquet de hardes; Apollodore la couvrit d'une enveloppe, la lia ensuite avec une courroie, la chargea sur son cou, et la porta de cette manière, par la porte du château, dans l'appartement de César, à qui cette ruse ne déplut pas. La première vue d'une si belle personne fit sur lui tout l'effet qu'elle avait souhaité.

César envoya le lendemain chercher Ptolémée et le pressa de la reprendre, et de rentrer en grâce avec elle. Ptolémée vit bien que son juge était devenu sa partie; et ayant appris que sa sœur était alors dans le palais, et dans l'appartement même de César, il en sortit comme un furieux, et en pleine rue s'arracha le diadème de dessus la tête, le mit en pièces, et le jeta à terre, criant, le visage baigné de larmes, qu'il était trahi, et contant les particularités à tout le peuple, qui s'assemblait autour de lui. Dans un moment toute la ville fut en émeute; il se mit à la tête de la populace, et la mena fondre en tumulte sur César avec toute la furie qui règne dans de pareilles rencontres.

Les soldats romains que César avait auprès de lui s'assurèrent de la personne de Ptolémée. Mais comme tous les autres, qui ne savaient rien de ce qui se passait, étaient dispersés en différents quartiers de cette grande ville, César eût été accablé et mis en pièces par cette populace furieuse s'il n'eût eu la présence d'esprit de se présenter devant elle dans un endroit du palais si élevé qu'il n'avait rien à craindre, d'où il l'assura qu'elle

serait contente du jugement qu'il porterait. Ces promesses apaisèrent un peu les Égyptiens.

Le lendemain il leur amena Ptolémée et Cléopatre dans une assemblée du peuple qu'il avait fait convoquer. Après avoir fait la lecture du testament du feu roi, il ordonna, en qualité de tuteur et d'arbitre, que Ptolémée et Cléopatre règneraient conjointement en Égypte, comme le portait le testament; et que Ptolémée le cadet et Arsinoé la cadette régneraient en Cypre. Il ajouta ce dernier article pour apaiser le peuple, car c'était un pur don qu'il leur faisait, puisque les Romains étaient en possession de cette île; mais il craignait les effets de la fureur des Alexandrins, et ce fut pour se tirer du danger où il était qu'il fit cette concession.

Cette sentence [1] contenta et charma tout le monde, à la réserve de Photin. Comme c'était lui qui avait causé la brouillerie entre Cléopatre et son frère, et qui avait fait chasser cette princesse, il avait sujet de craindre que les suites de ce raccommodement ne lui devinssent funestes. Pour empêcher l'effet du décret de César il inspira au peuple de nouveaux sujets de mécontentement et de jalousie : il fit entendre que ce n'était que par crainte et par force que César avait donné ce décret, qui ne subsisterait pas longtemps, et que son véritable dessein était de mettre Cléopatre seule sur le trône; c'était ce que les Égyptiens appréhendaient extrêmement, ne pouvant souffrir qu'une femme seule les gouvernât et eût toute l'autorité. Comme il vit que le peuple entrait dans ses vues, il fit venir Achillas, à la tête de l'armée qu'il avait à Péluse, pour chasser César d'Alexandrie. L'approche de cette armée remit tout dans la première confusion. Achillas, qui avait vingt mille hommes de bonnes troupes, méprisait le petit nombre qu'avait César, et croyait l'accabler tout d'un coup; mais César posta si bien ses gens dans les rues et sur les avenues du quartier dont il était en possession, qu'il n'eut pas de peine à soutenir leur attaque.

Quand ils virent qu'ils ne pouvaient pas le forcer, ils changèrent de batterie, et marchèrent du côté du port, dans le dessein de se rendre maîtres de la flotte, de lui couper la communication

[1] AN. M. 3957. AV. J.-C. 47.

de la mer, et d'empêcher par conséquent le secours et les convois qui lui pourraient venir de ce côté-là. Mais César prévint encore ce dessein, en faisant mettre le feu à la flotte d'Égypte, et en s'emparant de la tour du Phare, où il mit garnison. Ainsi il conserva et assura la communication de la mer, sans quoi il eût effectivement été perdu. Quelques-uns des vaisseaux en feu furent jetés si près du quai, que la flamme le porta dans quelques maisons voisines, d'où il se répandit dans tout ce quartier, nommé *Bruchion*. Et ce fut alors que fut consumée cette fameuse bibliothèque, ouvrage de tant de rois, et où il y avait alors quatre cent mille volumes. Quelle perte pour les lettres!

César, se voyant une guerre si dangereuse sur les bras, envoya dans tous les pays les plus voisins des ordres de lui amener du secours. Il écrivit, entre autres, à Domitius Calvinus, à qui il avait laissé le commandement dans l'Asie Mineure, et lui marqua le danger où il se trouvait. Ce général détacha aussitôt deux légions, l'une par terre, et l'autre par mer. Celle qu'il envoya par mer arriva à temps; l'autre, qui avait pris sa route par terre, n'y arriva point. Avant qu'elle en eût eu le temps, la guerre fut finie. Mais celui dont César fut le mieux servi fut Mithridate le Pergaménien, qu'il envoya en Syrie et en Cilicie : car il lui amena les troupes qui le tirèrent d'affaire, comme on le verra dans la suite.

En attendant le secours, pour n'être obligé de combattre une armée si supérieure en nombre que quand il le jugerait à propos, il fit fortifier le quartier qu'il occupait; il le fit environner de murailles, et flanquer de tours et d'autres ouvrages. Cette enceinte renfermait le palais, un théâtre, qui se trouva tout proche, et dont il se servit comme d'une citadelle, et enfin le passage qui conduisait au port.

Ptolémée cependant était toujours entre les mains de César; et Photin[1], son gouverneur et son premier ministre, d'intelligence avec Achillas, donnait avis à ce général de tout ce qui se faisait et l'encourageait à pousser la guerre avec vigueur.

[1] Ce nom doit s'écrire *Pothin* (Ποθεινός, *désiré*), comme on lit dans César, Plutarque et Appien. — L.

On intercepta à la fin quelques-unes de ses lettres; et sa trahison étant découverte par là, César le fit mourir.

Ganymède, autre eunuque du palais, qui élevait Arsinoé, la plus jeune des sœurs du roi, craignant le même sort, parce qu'il avait eu part à sa trahison, enleva la jeune princesse, et se sauva avec elle dans le camp des Égyptiens, qui, n'ayant eu jusque-là personne de la famille royale à leur tête, furent charmés de sa venue, et la proclamèrent reine. Mais Ganymède, qui songeait à supplanter Achillas, fit accuser ce général d'avoir livré à César la flotte à laquelle les Romains avaient mis le feu, le fit mourir sur cette accusation, et se fit donner le commandement de l'armée. Il prit aussi le maniement de toutes les autres affaires; et assurément il ne manquait pas de capacité pour l'emploi de premier ministre, à la probité près, qui souvent n'est pas comptée pour beaucoup: car il avait toute la pénétration et l'activité nécessaires, et il imagina mille ruses très-adroites pour embarrasser César pendant que cette guerre dura.

Par exemple, il trouva le moyen de gâter toute l'eau douce de son quartier, et peu s'en fallut qu'il ne le fît périr par là; car il n'y avait d'eau douce à Alexandrie que celle du Nil. Toutes les maisons [1] avaient des caves voûtées où on la gardait. Chaque année, dans la plus grande crue du Nil, son eau venait dans la ville par un canal qu'on avait creusé pour cet usage; et, par une écluse faite aussi exprès, on faisait passer cette eau dans toutes les caves, qui étaient les citernes de la ville, où elle s'éclaircissait peu à peu. Les maîtres des maisons et leurs familles buvaient de cette eau-là; mais le menu peuple était forcé de boire de l'eau courante, qui était bourbeuse et très-malsaine, car il n'y avait point de fontaine dans la ville. Ces caves étaient faites de manière qu'elles avaient toutes communication les unes avec les autres. Cette provision d'eau, faite une fois l'an, servait pour toute l'année. Chaque maison avait une ouverture en forme de puits, par où on tirait l'eau dans des seaux ou dans des cruches. Ganymède fit boucher toutes les communications du quartier de César avec les caves du reste de la ville; puis il

[1] Il y a encore aujourd'hui à Alexandrie des caves toutes semblables, et on les emplit une fois l'an comme on faisait alors. (*Voyage de Thevenot.*)

trouva le moyen de faire entrer dans celles de César de l'eau de la mer, et lui gâta par ce moyen toute son eau douce. Dès qu'on s'aperçut que l'eau était corrompue, les soldats de César firent tant de bruit et excitèrent tant de tumulte, qu'il aurait été obligé d'abandonner son quartier, ce qui lui aurait été très-désavantageux, s'il ne se fût avisé promptement de faire creuser des puits, où l'on trouva enfin des sources, qui fournirent assez d'eau pour se passer de celle qu'on leur avait gâtée.

Après cela, sur l'avis qu'eut César que la légion que Calvinus lui envoyait par mer était arrivée sur les côtes de la Libye, qui n'étaient pas fort éloignées, il s'avança avec toute sa flotte pour l'amener sûrement à Alexandrie. Ganymède en fut averti, et fit partir aussitôt tout ce qu'il put rassembler de vaisseaux égyptiens pour le charger au retour. Il y eut effectivement une action entre les deux flottes. César y eut l'avantage, et amena sa légion sans accident dans le port d'Alexandrie; et même, sans la nuit qui survint, les vaisseaux ennemis ne lui auraient pas échappé.

Pour réparer cette perte, Ganymède tira tout ce qu'il put de bâtiments des bouches du Nil, et en forma une nouvelle flotte, qu'il fit entrer dans le port d'Alexandrie. Il fallut en venir à une seconde action. Les Alexandrins étaient montés en foule sur le toit des maisons voisines du port, pour être spectateurs du combat, et en attendaient le succès avec inquiétude et tremblement, tendant les mains vers le ciel pour implorer l'assistance des dieux. Il s'agissait de tout pour les Romains, à qui il ne restait nulle ressource, ni par terre ni par mer, s'ils perdaient cette bataille. César eut encore l'avantage. Les Rhodiens, par leur courage et par leur habileté dans la marine, contribuèrent beaucoup à la victoire.

César, pour en profiter, entreprit d'emporter l'île de Pharos, où il fit débarquer ses troupes après le combat, et de se rendre maître de la digue, qu'on appelait *l'Heptastade*, qui la joignait au continent. Mais, après avoir remporté plusieurs avantages, il fut repoussé avec perte de plus de huit cents hommes, et pensa périr lui-même dans la déroute. Car le vaisseau sur lequel il avait dessein de se sauver, étant près de couler à fond à cause

du grand nombre de gens qui y étaient entrés, il se jeta dans la mer, et il gagna à la nage, avec beaucoup de peine, le vaisseau le plus proche. En nageant ainsi, il tenait dans une main hors de l'eau des papiers de conséquence, pendant qu'il nageait de l'autre, de sorte qu'ils ne furent point mouillés.

Les Alexandrins, voyant que les mauvais succès mêmes ne servaient qu'à donner un nouveau courage aux troupes de César, songèrent à faire la paix, ou du moins en firent mine. Ils députèrent vers lui pour lui demander leur roi, l'assurant que sa présence seule pacifierait tout. César, qui connaissait bien leur caractère fourbe et trompeur, ne comptait que de bonne sorte sur leurs paroles : mais comme il ne hasardait rien en leur abandonnant la personne du roi, et que s'ils manquaient de parole il les mettait pleinement dans leur tort, il crut devoir leur accorder leur demande. Il exhorta le jeune prince à profiter de cette occasion pour inspirer à ses sujets des sentiments d'équité et de paix, et pour réparer les maux dont une guerre entreprise mal à propos avait accablé ses États, et à répondre dignement à la confiance qu'il prenait en lui en le relâchant comme il faisait, et aux services qu'il avait rendus à son père. Ptolémée [1], instruit de bonne heure par ses maîtres dans l'art de dissimuler et de tromper, pria César, les larmes aux yeux, de ne point le priver de sa présence, dont il faisait plus de cas que du plaisir de régner. La suite fit bientôt voir combien ces protestations d'amitié et ces larmes étaient sincères. A peine se vit-il à la tête de ses troupes, qu'il recommença la guerre avec plus de vigueur que jamais. Les Égyptiens tâchèrent, par le moyen de leur flotte, de couper toutes les provisions à César. Ce fut une occasion de donner un nouveau combat naval près de Canope, où César eut encore la victoire. Quand il se donna, Mithridate de Pergame était près d'arriver avec l'armée qu'il conduisait au secours de César.

Il avait été envoyé en Syrie et en Cilicie pour y assembler toutes les troupes qu'il pourrait et les amener. Il s'acquitta de

[1] « Regius animus disciplinis fallacissimis eruditus, ne a gentis suæ moribus degeneraret, flens orare contra Cæsarem cœpit, ne se demitteret : non enim regnum ipsum sibi conspectu Cæsaris esse jucundius. » (HIRT. *de bello alex.*)

sa commission avec tant de diligence et de prudence, qu'il eut bientôt formé une armée considérable. Antipater l'Iduméen y contribua beaucoup[1]. Non-seulement il le joignit avec trois mille Juifs, mais il engagea plusieurs princes arabes et célésyriens du voisinage, et les villes libres de Phénicie et de Syrie, à lui envoyer aussi des troupes. Mithridate, avec Antipater, qui l'accompagna en personne, vint en Égypte, et, en arrivant devant Péluse, il l'emporta d'assaut. Ce fut principalement à la bravoure d'Antipater qu'il dut la prise de cette place ; car il fut le premier qui monta à la brèche et sur la muraille, et il ouvrit par là le chemin à ceux qui le suivirent, et qui emportèrent la ville.

En allant de là à Alexandrie il fallait traverser le pays d'Onion, dont les Juifs qui y habitent avaient saisi tous les passages. L'armée s'y trouvait arrêtée, et tout leur dessein allait échouer par cet obstacle, si Antipater, par son crédit et par celui d'Hyrcan, dont il leur apportait des lettres, ne les eût engagés à prendre le parti de César. Sur la nouvelle qui s'en répandit, les Juifs de Memphis en firent autant ; et Mithridate tira des uns et des autres toutes les provisions dont son armée avait besoin. Quand ils furent près du Delta, Ptolémée détacha un camp volant pour lui disputer le passage du Nil. Il s'y donna une bataille. Mithridate se mit à la tête d'une partie de son armée, et donna le commandement de l'autre à Antipater. L'aile de Mithridate fut d'abord enfoncée et obligée de plier. Mais Antipater, qui avait défait l'ennemi qu'il avait en tête, vint à son secours. Le combat se renouvela, et l'ennemi y fut mis en déroute. Mithridate et Antipater le poussèrent, en firent un grand carnage, et regagnèrent le champ de bataille : ils prirent même le camp ennemi, et obligèrent ceux qui restèrent à repasser le Nil pour se sauver.

Alors Ptolémée s'avança avec toute son armée pour accabler les vainqueurs. César marcha aussi du même côté pour les soutenir ; et dès qu'il les eut joints on en vint bientôt à une bataille décisive, où César remporta une victoire complète. Ptolémée, en voulant se sauver dans un bateau sur le Nil, s'y

[1] Joseph. Antiq. lib. 14, c. 14 et 15.

noya. Alexandrie et toute l'Égypte se soumirent au vainqueur.

César entra dans Alexandrie vers le milieu de notre janvier; et, ne trouvant plus d'opposition à ses ordres, il donna la couronne d'Égypte à Cléopâtre et à Ptolémee son autre frère conjointement. C'était la donner en effet à Cléopâtre seule : car ce jeune prince n'avait que onze ans. Ce fut proprement la passion que César conçut pour cette princesse qui lui attira une guerre si dangereuse. Il en eut un fils, qui fut nommé *Césarion*, et qu'Auguste fit mourir lorsqu'il fut maître d'Alexandrie. Son attachement pour Cléopatre le retint en Égypte beaucoup plus longtemps que ses affaires ne le demandaient : car, quoique tout fût réglé dans ce pays-là dès la fin de janvier, il n'en partit que vers la fin du mois d'avril, puisque Appien dit qu'il y passa neuf mois; or il n'y était arrivé qu'à la fin du mois de juillet de l'année précédente.

César passa les nuits entières en festin avec Cléopatre [1]. S'étant embarqué avec elle sur le Nil, il parcourut tout le pays avec une nombreuse flotte, et aurait pénétré jusque dans l'Éthiopie, si son armée n'eût refusé de le suivre. Il avait résolu de la mener à Rome et de l'épouser; et son dessein était de faire passer dans l'assemblée du peuple une loi par laquelle il serait permis aux citoyens romains d'épouser telles et autant de femmes qu'il leur plairait. Helvius Cinna, tribun du peuple, avoua après sa mort qu'il avait eu une harangue toute prête pour proposer cette loi, n'ayant pu refuser son ministère aux vives sollicitations de César.

Il emmena à Rome Arsinoé, qu'il avait prise dans cette guerre, et elle marcha chargée de chaînes à son triomphe; mais, aussitôt après cette solennité, il la mit en liberté. Il ne lui permit pourtant pas de retourner en Égypte, de peur que sa présence n'y causât de nouveaux troubles, et ne dérangeât l'ordre qu'il y avait établi. Elle choisit pour sa demeure la province d'Asie : du moins ce fut là que la trouva Antoine après la bataille de Philippe, et qu'il la fit mourir à la sollicitation de sa sœur Cléopatre.

Avant que de partir d'Alexandrie, César, pour reconnaître

[1] Sueton. in Jul. cap. 52.

l'assistance qu'il avait reçue des Juifs, fit confirmer tous les privilèges dont ils jouissaient; et y fit élever une colonne sur laquelle il fit graver tous ces priviléges, avec le décret qui les confirmait.

Ce qui le tira enfin de l'Égypte fut la guerre de Pharnace, roi du Bosphore cimmérien, et fils de Mithridate, dernier roi de Pont. Il lui donna une grande bataille[1] près de la ville de Zéla[2], défit toute son armée, et le chassa du royaume de Pont. Pour marquer la rapidité de cette victoire, écrivant à un de ses amis, il ne mit que ces trois mots : *Veni, vidi, vici;* c'est-à-dire, « Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu. »

§ III. *Cléopatre fait mourir son jeune frère, et règne seule. La mort de Jules César ayant donné lieu au triumvirat formé entre Antoine, Lépide, et le jeune César, appelé aussi Octavien, Cléopatre se déclare pour les triumvirs. Elle va trouver Antoine à Tarse, se rend maîtresse absolue de son esprit, et l'emmène avec elle à Alexandrie. Antoine va à Rome, où il épouse Octavie. Il se livre de nouveau à Cléopatre, et, après quelques expéditions, retourne à Alexandrie, où il entre en triomphe. Il y célèbre le couronnement de Cléopatre et de ses enfants. Rupture ouverte entre César et Antoine. Celui-ci répudie Octavie. Les deux flottes se mettent en mer : Cléopatre veut suivre Antoine. Combat naval près d'Actium. Cléopatre prend la fuite, et entraîne après elle Antoine. La victoire de César est complète. Il se rend quelque temps après devant Alexandrie, qui ne fait pas une longue résistance. Mort tragique d'Antoine, puis de Cléopatre. L'Égypte est réduite en province de l'empire romain.*

César, après la guerre d'Alexandrie, avait remis Cléopatre sur le trône, et, pour la forme seulement, lui avait donné pour associé son frère, qui n'avait alors que onze ans. Pendant sa minorité elle avait eu toute l'autorité entre les mains [3]. Quand

[1] Plut. in Cæs. pag. 731.

[2] Cette ville était dans la Cappadoce. = Dans le Pont. — L.

[3] AN. M. 3961. Av. J. C. 43. Jos. Antiq. l. 15, c. 4. Porphyr. p. 226.

il fut arrivé à l'âge de quinze ans, qui était le temps où, selon les lois du pays, il devait gouverner par lui-même, et prendre sa part de l'autorité royale, elle l'empoisonna, et demeura seule reine d'Égypte.

Dans cet intervalle, César avait été tué à Rome, par les conjurés, à la tête desquels étaient Brutus et Cassius. Puis se forma le triumvirat entre Antoine, Lépide, et César Octavien, pour venger la mort de César.

Cléopatre se déclara sans hésiter pour les triumvirs [1] Elle donna à Aliénus, lieutenant du consul Dolabella, quatre légions, qui étaient les restes des armées de Pompée et de Crassus, et qui faisaient partie des troupes que César lui avait laissées pour la garde de l'Égypte. Elle avait aussi une flotte toute prête à faire voile; mais la tempête l'empêcha de partir [2]. Cassius se rendit maître de ces quatre légions. Cléopatre sollicitée plusieurs fois par Cassius de lui donner du secours le refusa constamment. Elle partit quelque temps après avec une flotte nombreuse pour aller secourir Antoine et Octavien. Une rude tempête lui fit périr beaucoup de vaisseaux, et une maladie qui lui survint l'obligea de retourner en Égypte.

Antoine, après la défaite de Cassius et de Brutus à la bataille de Philippe [3], étant passé en Asie pour y établir l'autorité du triumvirat, une foule de rois et de princes d'Orient ou d'ambassadeurs venaient de toutes parts lui faire la cour. On lui dit que les gouverneurs de la Phénicie, qui était du ressort du royaume d'Égypte, avaient envoyé du secours à Cassius contre Dolabella. Il cita Cléopatre devant lui pour répondre du fait de ses gouverneurs, et lui envoya un de ses lieutenants pour l'obliger à le venir trouver dans la Cilicie, où il allait tenir les états de la province. Cette démarche, par ses suites, devint extrêmement funeste à Antoine, et mit le comble à ses maux. Son amour pour Cléopatre ayant réveillé en lui des passions encore cachées ou endormies, les alluma jusqu'à la fureur, et acheva d'éteindre et d'amortir quelques étincelles d'honnêteté et de vertu qui pouvaient lui rester.

[1] Appian. l. 3, pag. 576; l. 4, p. 623-625-632; l. 5, p. 675.

[2] AN. M. 3962. AV. J. C. 42.

[3] AN. M. 3963. AV. J. C. 41. Plut. in Anton. p. 926-932. Dio, l. 48, pag. 371. Appian. de Bell. Civ. l. 5, p. 671.

Cléopatre, sûre de ses charmes par l'épreuve qu'elle en avait déjà faite si heureusement auprès de Jules César, espéra qu'elle pourrait aussi captiver Antoine très-facilement; d'autant plus même que le premier ne l'avait connue que fort jeune encore, et lorsqu'elle n'avait aucune expérience du monde; au lieu qu'elle allait paraître devant Antoine dans un âge où les femmes joignent à la fleur de leur beauté toute la force de l'esprit pour manier et conduire les plus grandes affaires. Cléopatre avait alors plus de vingt-cinq ans. Elle fit donc provision de présents très-riches, de grosses sommes d'argent, et surtout d'habits et d'ornements très-magnifiques; et, mettant plus encore ses espérances en elle-même, dans ses traits, et dans les grâces de sa personne, plus puissantes que toutes les parures et que l'or même, elle se mit en chemin.

Sur sa route elle reçut plusieurs lettres d'Antoine, qui était à Tarse, et de ses amis, qui la pressaient de hâter son voyage; mais elle ne fit que rire de tous ces empressements, et n'en fit pas plus grande diligence. Après avoir traversé la mer de Pamphylie, elle entra dans le Cydnus, et, remontant ce fleuve, vint aborder à Tarse. On ne vit jamais d'équipage plus galant ni plus superbe que le sien. La poupe de son vaisseau était tout éclatante d'or, les voiles de pourpre, et les rames garnies d'argent. Un pavillon d'un tissu d'or était dressé sur le tillac, sous lequel paraissait cette reine, habillée en Vénus, et environnée des plus belles filles de sa cour, dont les unes représentaient les Néréides, les autres les Grâces. Au lieu de trompettes on entendait les flûtes, les hautbois, les violes, et d'autres instruments semblables, qui jouaient des airs passionnés; et la cadence des avirons, qui étaient maniés en mesure, rendait cette harmonie encore plus agréable. On brûlait sur le tillac des parfums, qui répandaient leur odeur bien loin sur les eaux du fleuve, et sur l'une et l'autre de ses rives, couvertes d'une infinité de personnes que la nouveauté de ce spectacle avait attirées.

Dès qu'on sut qu'elle arrivait, tout le peuple de Tarse sortit au-devant d'elle, jusque-là qu'Antoine, qui donnait alors audience, vit son tribunal abandonné de tout le monde, sans qu'il restât personne auprès de lui que ses licteurs et ses domestiques.

Il se répandit un bruit que c'était Vénus qui venait en masque chez Bacchus pour le bien de l'Asie.

Elle ne fut pas plus tôt descendue à terre, qu'Antoine l'envoya complimenter, et l'invita à souper. Mais elle fit réponse à ses députés qu'elle souhaitait de le régaler lui-même, et qu'elle l'attendait dans les tentes qu'elle faisait préparer sur les bords du fleuve. Il ne fit pas difficulté d'y aller, et il trouva des préparatifs d'une magnificence qu'on ne peut exprimer. Il admira surtout la beauté des lustres qu'on avait arrangés avec beaucoup d'art, et dont les illuminations faisaient un jour agréable au milieu de la nuit.

Antoine l'invita à son tour pour le lendemain. Quelques efforts qu'il eût faits pour l'emporter sur elle, il se confessa vaincu, soit pour la somptuosité, soit pour l'ordonnance du repas ; et il fut le premier à railler sur la mesquinerie et la grossièreté du sien, en comparaison de la richesse et de l'élégance de celui de Cléopatre. La reine, de son côté, voyant que les plaisanteries d'Antoine n'avaient rien que de grossier, et sentaient plus l'homme de guerre qu'un homme de cour, le paya en pareille monnaie sans l'épargner, mais avec tant d'esprit et d'agrément, qu'il ne s'en offensait point ; car les grâces et les charmes de sa conversation, accompagnées de toute la douceur et de tout l'enjouement possible, avaient un attrait dont on pouvait encore moins se défendre que de celui de sa beauté, et laissaient dans l'esprit et dans le cœur un aiguillon qui piquait jusqu'au vif. On était d'ailleurs charmé à l'entendre seulement parler, tant il y avait de douceur et d'harmonie dans le son de sa voix.

Il ne fut presque point fait mention des griefs formés contre Cléopatre, qui d'ailleurs étaient sans fondement. Elle saisit tellement Antoine par ses charmes, et se rendit si absolument maîtresse de son esprit, qu'il ne lui pouvait rien refuser. Ce fut pour lors qu'à sa prière il fit mourir Arsinoé, sa sœur, qui s'était réfugiée à Milet dans le temple de Diane, comme dans un asile assuré.

C'était tous les jours de nouvelles fêtes : un nouveau repas enchérissait toujours sur le précédent, et il semble qu'elle s'é-

tudiait à se surpasser elle-même [1]. Antoine, dans un festin qu'elle lui donnait, était hors de lui-même à la vue des richesses étalées de toutes parts, et surtout du grand nombre de coupes d'or enrichies de pierreries, et travaillées par les plus habiles ouvriers. D'un air dédaigneux elle dit que tout cela était peu de chose, et elle lui en fit présent. Le repas du lendemain fut encore plus superbe. Antoine, à son ordinaire, y avait amené avec lui bon nombre de convives, tous officiers de marque et de distinction. Elle leur donna tous les vases et toute la vaisselle d'or et d'argent dont le buffet était chargé.

Ce fut sans doute dans un de ces festins qu'arriva ce que Pline, et après lui Macrobe [2], racontent. Cléopatre plaisantait, selon sa coutume, sur les repas d'Antoine, comme étant fort modiques et fort mal entendus. Piqué de la raillerie, il lui demanda, d'un ton un peu échauffé, ce qu'elle croyait donc qu'on pût ajouter à la magnificence de sa table. Cléopatre lui répondit froidement qu'en un seul souper elle dépenserait un million [3]. Il prétendit que c'était pure vanterie, que la chose était impossible, et qu'elle n'en viendrait jamais à bout. On fit un pari, et Plancus fut pris pour arbitre. Le lendemain on se rendit au repas. Il était magnifique, mais n'avait rien de si fort extraordinaire. Antoine supputait la dépense, demandait à la dame à quel prix chaque chose pouvait monter, et d'un air railleur, comme se tenant sûr de la victoire, disait qu'on était encore bien éloigné d'un million. Attendez, dit la reine, ce n'est ici qu'un commencement, et je me fais fort de dépenser moi seule le million. On apporte une seconde table [4], et, selon l'ordre qu'elle en avait donné, on ne servit dessus qu'un seul vase plein de vinaigre. Antoine, surpris d'un appareil si nouveau, ne pouvait deviner où tout cela tendait. Cléopatre avait à ses oreilles deux perles, les plus belles qu'on eût jamais vues, et dont chacune était estimée plus d'un million. Elle en tire une, la jette dans le vinaigre, et, après l'avoir fait fondre [5], l'avale. Elle se

[1] Athen. l. 4, p. 147, 148.

[2] Plin. lib. 9, cap. 35. Macrob. l. 2, Saturnal. cap. 13.

[3] *Centies* H-S. *Hoc est, centies centena millia sestertium*. Ce qui montait à plus d'un million. = Dix millions de sesterces valent 2,090,000 fr. — L.

[4] Chez les anciens on changeait de tables pour les différents services.

[5] Le vinaigre a la force de fondre les choses les plus dures. *Aceti succus domitor rerum* : c'est ainsi que Pline le

préparait à en faire autant de l'autre. Plancus l'arrêta [1], et, lui donnant gain de cause, déclara Antoine vaincu. Plancus eut grand tort d'envier à la reine une gloire singulière et unique, d'avoir, en deux coups, dévoré deux millions.

Antoine était brouillé avec César [2]. Pendant que sa femme Fulvie se donnait de grands mouvements à Rome pour ses intérêts, et que l'armée des Parthes était prête à entrer en Syrie, comme si cela ne l'eût point regardé, il se laissa entraîner par Cléopatre à Alexandrie, où ils passaient le temps dans les jeux, dans les amusements et dans les délices, se traitant l'un l'autre tous les jours avec des dépenses excessives et incroyables. On en peut juger par ce qui suit.

Un jeune Grec, qui était allé étudier en médecine à Alexandrie [3], sur le grand bruit que faisaient ces repas, eut la curiosité de s'assurer par lui-même de ce qui en était. Ayant été introduit dans la cuisine d'Antoine, il vit, outre plusieurs autres choses, huit sangliers qu'on faisait rôtir tout entiers. Sur cela, il témoigna sa surprise du grand nombre de convives qu'il devait y avoir à ce souper. L'officier se prit à rire, et dit qu'il n'y avait pas tant de monde qu'il croyait, et qu'ils ne seraient en tout que douze ; mais qu'il fallait que chaque chose fût servie dans un point de perfection qui se passait et se gâtait d'un moment à l'autre ; « car, disait-il, il arrivera peut-être que tout à l'heure « Antoine demandera à souper ; et un moment après il défendra « qu'on serve, parce qu'il sera entré dans quelque conversation « qui l'amusera. C'est pourquoi on prépare, non un seul souper, « mais plusieurs soupers, parce qu'il est difficile de deviner à « quelle heure il voudra être servi. »

Cléopatre, de peur qu'Antoine ne lui échappât, ne le perdait jamais de vue, et ne le quittait ni jour ni nuit, toujours occupée

définit (lib. 33, cap. 3). Cléopatre n'eut pas ici la gloire de l'invention. Avant elle, à la honte de la royauté, le fils d'un comédien (c'était Clodius, fils d'Ésopus) avait fait quelque chose de pareil, et avalait souvent des perles ainsi fondues, par l'unique plaisir de faire une dépense énorme dans ses repas.

Filius Æsopi detractam ex aure Metellæ,
Scilicet ut decies solidum exsorberet, aceto
Diluit insignem baccam.
(HORAT. lib. 2, sat. 3 [v. 239].)

[1] Cette perle fut consacrée depuis à Vénus par César, qui la porta à Rome à son retour d'Alexandrie, et qui, l'ayant fait couper en deux, tant elle était d'une grosseur extraordinaire, la fit servir de pendant d'oreille à la déesse (PLIN. lib. 33, cap. 3.)

[2] AN. M. 3964. AV. J. C. 40.

[3] Plut. in Anton. p. 928.

à le divertir et à le retenir dans ses chaînes. Elle jouait aux dés avec lui, elle chassait avec lui; et quand il faisait l'exercice des armes elle était toujours présente. Son unique attention était de l'amuser agréablement, et de ne lui pas laisser le temps de sentir le poids de l'ennui.

Un jour qu'il pêchait à la ligne, et qu'il ne prenait rien, il en était très-fâché, parce que la reine était de la partie, et qu'il ne voulait pas, en sa présence, paraître manquer d'adresse ou de bonheur : il s'avisa donc de commander à des pêcheurs d'aller sous l'eau attacher secrètement à l'hameçon de sa ligne quelques gros poissons de ceux qu'ils avaient pris auparavant. Cet ordre fut exécuté sur-le-champ, et Antoine retira deux ou trois fois sa ligne toujours chargée d'un gros poisson. Ce manége n'échappa pas à l'Égyptienne. Elle fit semblant d'être étonnée, et d'admirer ce bonheur d'Antoine; mais en secret elle dit à ses amis ce qui s'était passé, et les invita à venir le lendemain être spectateurs d'une pareille plaisanterie. Ils n'y manquèrent pas. Quand ils furent tous montés dans des bateaux de pêcheurs, et qu'Antoine eut jeté sa ligne, elle commanda à un de ses gens de plonger promptement dans l'eau, de prévenir les plongeurs d'Antoine, et d'aller accrocher à l'hameçon de sa ligne quelque gros poisson salé, de ceux qu'on apporte du royaume de Pont. Lorsque Antoine sentit que la ligne avait sa charge, il la retira. A la vue de ce poisson salé, ce furent des éclats de rire tels qu'on peut se l'imaginer. Alors Cléopatre lui dit : *Mon général, laissez-nous la ligne à nous autres, rois ou reines du Phare et de Canope : votre pêche, c'est de prendre des villes, des royaumes, et des rois.*

Pendant qu'Antoine s'amusait à ces jeux et à ce badinage d'enfant, la nouvelle qu'il reçut des conquêtes que faisait Labiénus à la tête de l'armée des Parthes, le réveilla de son profond sommeil, et l'obligea de marcher contre eux. Mais, ayant appris en chemin la mort de Fulvie, il retourna à Rome, où il se réconcilia avec le jeune César, dont il épousa même la sœur Octavie, femme d'un rare mérite, qui se trouvait veuve par la mort de Marcellus.[1]. On crut que ce mariage lui ferait oublier

[1] AN. M. 3965. AV. J. C. 39.

Cléopatre ; mais, s'étant mis en chemin pour aller contre les Parthes, sa passion pour l'Égyptienne, qui tenait quelque chose de l'ensorcellement, se ralluma plus que jamais.

Cette reine, au milieu des passions les plus violentes et de l'enivrement des plaisirs [1], conservait toujours du goût pour les belles-lettres et pour les sciences. A la place de la fameuse bibliothèque d'Alexandrie, qui avait été brûlée quelques années auparavant, comme nous l'avons dit, elle en rétablit une nouvelle, à l'augmentation de laquelle Antoine contribua beaucoup, lui ayant fait présent de la bibliothèque qui était à Pergame, où il se trouva plus de deux cent mille volumes. Elle n'amassait pas des livres simplement pour la parure, elle en faisait usage [2]. Il y avait peu de nations barbares à qui elle parlât par truchement ; elle répondait à la plupart dans leur propre langue, aux Éthiopiens, aux Troglodytes, aux Hébreux, aux Arabes, aux Syriens, aux Mèdes, aux Parthes. Elle savait encore plusieurs autres langues, au lieu que les rois qui avaient régné avant elle en Égypte avaient à peine pu apprendre l'égyptien, et quelques-uns d'entre eux avaient même oublié le macédonien, qui était leur langue naturelle.

Cléopatre, se prétendant femme légitime d'Antoine [3], souffrait impatiemment de le voir marié avec Octavie, qu'elle regardait comme sa rivale. Il fallut qu'Antoine, pour l'apaiser, lui fît de magnifiques présents. Il lui donna la Phénicie, la basse Syrie, l'île de Cypre, et une grande portion de la Cilicie. Il y ajouta une partie de la Judée et de l'Arabie. Ces grands présents, qui diminuaient considérablement l'étendue de l'empire, affligèrent fort les Romains, et ils n'étaient pas moins choqués des honneurs excessifs qu'il rendait à cette princesse étrangère.

Deux années se passèrent pendant lesquelles Antoine fit plu-

[1] An. M. 3966. Av. J. C. 38. Epiphan. de mens. et ponder.

[2] Plut. in Anton. p. 927.

[3] La preuve qu'elle se regardait comme la femme *légitime* d'Antoine, et qu'elle traitait ce Romain comme *un vrai roi d'Égypte*, se tire de la médaille portant la double effigie de Cléopatre et d'Antoine, avec une double légende ; du côté de Cléopatre ΒΑCΙΛΙCCΗC ΚΛΕΟΠΑΤΡΑC, et du côté de Marc-Antoine ΕΤΟΥCΚΑ· ΤΟΥ ΚΑΙ ϛ « L'an XXI, qui est aussi l'an VI ; » qui indique un double règne. Ce fait est expliqué au long dans mon *Recueil des inscriptions de l'Égypte*, t. II, p. 91 et suiv.) —L.

sieurs voyages à Rome et entreprit quelques expéditions contre les Parthes et contre les Arméniens, où il n'acquit pas beaucoup d'honneur [1]. C'est dans une de ces expéditions que fut saccagé le temple d'Anaïtis, déesse fort célèbre parmi un certain peuple d'Arménie, et que sa statue d'or massif fut mise en pièces par les soldats, ce qui en enrichit plusieurs très-considérablement. Un d'eux, qui était vétéran, et qui s'était établi à Bologne en Italie, eut le bonheur un jour de recevoir Auguste dans sa maison et de lui donner à souper. *Est-il vrai*, lui dit ce prince pendant le repas en rappelant cette histoire, *que celui qui attenta le premier sur la statue de la déesse perdit aussitôt la vue, fut perclus de tous ses membres, et expira sur l'heure même* [2] *? Si cela était*, dit le vétéran avec un souris, *je n'aurais pas l'honneur de voir aujourd'hui Auguste chez moi, étant moi-même le téméraire qui lui donna le premier assaut, dont bien m'en a pris ; car si j'ai quelque chose, j'en ai toute l'obligation à la bonne déesse ; et encore à présent, seigneur, vous soupez d'une de ses jambes.*

Croyant avoir tout mis en sûreté dans ce pays, il en ramena ses troupes. Dans l'impatience de rejoindre Cléopatre [3], il pressait si fort sa marche, malgré la rigueur de la saison et les neiges continuelles, qu'il perdit huit mille hommes dans le chemin, et arriva dans la Phénicie fort peu accompagné. Il y séjourna pour attendre Cléopatre ; et comme elle tardait trop à venir, il tomba dans des inquiétudes, des tristesses et des langueurs qui le consumaient. Enfin elle arriva avec des habits et beaucoup d'argent pour les soldats.

Octavie, en même temps, était partie de Rome pour l'aller trouver, et elle était déjà arrivée à Athènes. Cléopatre sentit bien qu'elle ne venait que pour lui disputer le cœur d'Antoine. Elle craignit qu'avec sa vertu, sa sagesse, et la gravité de ses mœurs, si elle avait le temps de se servir de ses attraits modestes, mais vifs et insinuants, pour gagner son mari, elle ne s'en rendît absolument maîtresse. Pour éviter ce danger, elle fit

[1] Plin. lib. 33, cap. 23.

[2] « Respondit, tum maxime Augustum de crure ejus cœnare, seque illum esse, totumque sibi censum ex ea rapina. »

[3] An. M. 3969. Av. J. C. 35. Plut. in Anton. p. 939-942.

semblant de mourir d'amour pour Antoine, et atténuait dans cette vue son corps, ne prenant que très-peu de nourriture. Toutes les fois qu'il entrait chez elle il lui voyait le regard surpris et étonné; et quand il en sortait elle prenait un air abattu et languissant. Souvent elle faisait en sorte de paraître tout en larmes, et dans le moment même elle se hâtait de les essuyer et de les cacher, comme pour lui dérober sa faiblesse et son désordre. Antoine, qui ne craignait rien tant que de causer le moindre déplaisir à Cléopatre, écrivit des lettres à Octavie, pour lui ordonner de l'attendre à Athènes, et de ne passer pas outre, parce qu'il était près de se rengager dans une nouvelle expédition. En effet, sur la prière du roi des Mèdes, qui lui promettait de puissants secours, il se préparait à recommencer la guerre contre les Parthes.

Cette vertueuse Romaine, dissimulant l'injure qu'il lui faisait, lui envoya demander en quel lieu il souhaitait qu'elle fît porter les présents qu'elle lui avait destinés, puisqu'il ne trouvait pas bon qu'elle vînt les lui présenter elle-même. Antoine ne reçut pas mieux ce second compliment que le premier; et Cléopatre, qui l'avait empêché de voir Octavie, ne lui permit pas non plus de rien recevoir de sa main. Ainsi Octavie fut obligée de retourner à Rome, sans que son voyage eût produit d'autre effet que de rendre Antoine plus inexcusable. C'est ce que souhaitait César, afin d'avoir un juste sujet de rompre entièrement avec lui.

Quand Octavie fut de retour à Rome, César, témoignant beaucoup de sensibilité pour l'affront qu'elle avait reçu, lui ordonna de sortir de la maison d'Antoine, et de loger en son particulier. Elle répondit qu'elle ne quitterait point la maison de son mari, et que s'il n'avait point d'autre raison de faire la guerre à Antoine que ce qui la regardait, elle le conjurait d'abandonner ses intérêts. Elle y demeura toujours en effet comme s'il eût été présent, et éleva avec beaucoup de soin et de magnificence, non-seulement les enfants qu'il avait eus d'elle, mais encore ceux qu'il avait eus de Fulvie. Quel contraste d'Octavie et de Cléopatre! Combien l'une, au milieu de ses rebuts et de ses affronts, paraît-elle digne d'estime et de respect; et l'autre,

au milieu de sa grandeur et de sa magnificence, digne de mépris et d'horreur !

Il n'y eut point d'artifice que Cléopatre n'employât pour retenir Antoine dans ses liens : larmes, caresses, reproches, menaces, tout était mis en usage. Elle avait gagné à force de présents tous ceux qui approchaient d'Antoine et qui avaient le plus sa confiance. Ces flatteurs lui représentaient avec force qu'il y avait de la dureté et de l'inhumanité d'abandonner Cléopatre dans le triste état où elle se trouvait, et que ce serait faire mourir cette infortunée princesse, qui n'aimait que lui et ne vivait que pour lui. Ils amollirent et fondirent si bien le cœur d'Antoine que, de peur que Cléopatre ne se fît mourir, il retourna promptement à Alexandrie, et remit les Mèdes au printemps.

Il eut bien de la peine, quand le printemps fut arrivé [1], à quitter l'Égypte et à s'éloigner de sa chère Cléopatre. Elle consentit à l'accompagner jusqu'au bord de l'Euphrate.

Après s'être rendu maître de l'Arménie, autant par la trahison que par la force des armes [2], et y avoir fait un grand butin, il revint à Alexandrie, où il entra en triomphe, traînant à son char le roi d'Arménie, chargé de chaînes d'or, et il le présenta dans cet état à Cléopatre, qui prit plaisir à voir un roi captif à ses pieds. Il se délassa à loisir de ses grandes fatigues dans les festins et les parties de plaisir, où Cléopatre et lui passaient les jours et les nuits. Cette vaine princesse [3], dans un de ces repas, voyant Antoine plein de vin, osa bien lui demander l'empire romain, et il n'eut point de honte de le lui promettre.

Avant que de partir pour une nouvelle expédition, Antoine, pour s'attacher la reine par de nouveaux liens, et lui donner de nouvelles preuves de son entier dévouement, voulut faire la cérémonie du couronnement de Cléopatre et de tous ses enfants. On éleva pour cela dans le palais un trône d'or massif, où l'on montait par plusieurs degrés d'argent. Antoine était assis sur ce trône, vêtu d'un habit de pourpre en broderie d'or avec des boutons de diamants, ayant à son côté un cimeterre à la per-

[1] An. M. 3970. Av. J. C. 34.
[2] An. M. 3971. Av. J. C. 33.
[3] « Hæc mulier Ægyptia ab ebrio imperatore, pretium libidinum, romanorum imperium petiit : et promisit Antonius. » (Florus, lib. 4, cap. 11.)

sane, dont la poignée et le fourreau étaient chargés de pierreries, un diadème sur le front, et un sceptre d'or à la main ; afin, disait-il, qu'en cet équipage il méritât d'être le mari d'une reine. Cléopatre était assise à sa droite, vêtue d'une robe éclatante, faite de ce précieux lin destiné à couvrir la déesse Isis, dont cette reine avait la vanité de prendre l'habit et le nom. Sur le même trône, mais un peu plus bas, étaient assis Césarion, fils de Cléopatre et de Jules César, et les deux autres enfants, Alexandre et Ptolémée, qu'elle avait eus d'Antoine.

Chacun ayant pris la place qui lui était destinée, le héraut, par le commandement d'Antoine et en la présence de tout le peuple, à qui l'on avait ouvert les portes du palais, proclama Cléopatre reine d'Égypte, de Cypre, de Libye et de la Célésyrie, conjointement avec son fils Césarion. Il proclama ensuite les autres princes rois des rois, et déclara qu'en attendant une plus ample succession, Antoine assignait à Alexandre, qui était l'aîné, le royaume d'Arménie et des Mèdes avec celui des Parthes, quand il l'aurait conquis ; et à Ptolémée, son cadet, les royaumes de Syrie, de Phénicie et de Cilicie. Ces deux jeunes princes étaient habillés à la mode des pays sur lesquels ils devaient régner. Après la proclamation, les trois princes, s'étant levés de leurs siéges, s'approchèrent du trône, et, mettant un genou en terre, baisèrent les mains d'Antoine et de Cléopatre. On leur donna aussitôt un train proportionné à leur nouvelle dignité, et chacun eut son régiment des gardes tirés des principales familles de ses États.

Antoine se rendit de bonne heure en Arménie pour agir contre les Parthes, et il s'était déjà avancé jusqu'aux bords de l'Araxe ; mais les nouvelles de ce qui se passait à Rome contre lui l'arrêtèrent, et lui firent abandonner l'expédition des Parthes. Il détacha sur-le-champ Canidius avec seize légions vers les côtes de la mer d'Ionie, et les rejoignit bientôt à Éphèse, où il était à portée d'agir en cas que les choses en vinssent à une rupture ouverte entre César et lui, comme il y avait beaucoup d'apparence.

Cléopatre fut de la partie, et c'est ce qui causa la perte d'Antoine. Ses amis lui conseillaient de la renvoyer à Alexandrie,

jusqu'à ce qu'on vît quel tour prendraient les événements de la guerre; mais cette reine, craignant que, par l'entremise d'Octavie, il ne se raccommodât avec César, gagna Canidius à force d'argent, et le porta à parler en sa faveur à Antoine, et à lui représenter qu'il n'était ni juste d'éloigner de cette guerre une princesse qui y contribuait si fort de son côté, ni utile pour son parti, parce que son départ découragerait les Égyptiens, qui faisaient la plus grande partie de ses forces maritimes. D'ailleurs, lui disait-on, on ne voyait pas que Cléopatre fût inférieure ni en prudence ni en bon sens à aucun des princes et des rois qui étaient dans son armée, elle qui avait gouverné si longtemps un si grand royaume, et qui aurait pu apprendre dans son long commerce avec Antoine à manier avec sagesse et dextérité les plus importantes et les plus difficiles affaires. Antoine ne résista point à des remontrances qui flattaient en même temps son amour propre et sa passion.

D'Éphèse il se rendit avec Cléopatre à Samos, où était le rendez-vous de la plupart de leurs troupes, et où ils passèrent le temps dans la bonne chère et dans les plaisirs. Les magnificences n'y furent guère moindres qu'à Alexandrie. Les rois qui étaient à leur suite s'épuisèrent, pour leur plaire, par des dépenses extraordinaires, et déployèrent dans leurs festins un luxe excessif.

C'est apparemment dans un de ces festins qu'arriva ce qui est rapporté dans Pline [1]. Quelque passion que Cléopatre témoignât pour Antoine, comme il connaissait parfaitement son caractère dissimulé, et capable des crimes les plus noirs, il craignit, je ne sais pas sur quel fondement, qu'elle ne songeât à l'empoisonner : c'est pourquoi dans les repas il ne touchait à aucun mets qu'on n'en eût goûté auparavant. Il n'était pas possible que la reine ne s'aperçut d'une défiance si marquée. Elle employa un moyen fort extraordinaire pour lui faire sentir en même temps combien ses craintes étaient mal fondées, et combien d'ailleurs, si elle avait été mal intentionnée, toutes les précautions qu'il prenait auraient été inutiles. Elle fit empoisonner l'extrémité des fleurs dont étaient composées les couron-

[1] Plin. l 21, cap. 3.

nes qu'Antoine et elle, selon la coutume des anciens, portaient à table. Quand le vin eut commencé à échauffer les têtes, et à égayer le repas, Cléopatre invita Antoine à boire ces fleurs. Il ne se fit pas prier longtemps; et, après en avoir arraché les extrémités avec ses doigts, et les avoir jetées dans sa coupe remplie de vin, il était près de l'avaler, lorsque la reine, l'arrêtant par le bras : *Je suis*, lui dit-elle, *cette empoisonneuse contre laquelle vous prenez tant de précautions. S'il m'était possible de vivre sans vous, jugez vous-même maintenant si l'occasion ou le moyen de le faire me manquaient.* Ayant fait venir un prisonnier condamné à mort, elle lui fit boire cette liqueur, et il expira sur-le-champ.

La cour vint de Samos à Athènes, où elle passa plusieurs jours dans de semblables débauches. Cléopatre n'épargna rien pour obtenir des Athéniens les mêmes marques d'affection et d'estime qu'Octavie en avait reçues pendant son séjour dans cette ville. Mais, quoi qu'elle pût faire, elle n'en put arracher que des civilités contraintes, qui se terminèrent à une vaine députation qu'Antoine exigea des citoyens, et de laquelle il voulut être le chef lui-même, en qualité de bourgeois d'Athènes.

Les nouveaux consuls Caïus Sosius et Domitius Énobarbus, s'étant déclarés ouvertement pour Antoine[1], sortirent de Rome, et se rendirent auprès de lui. César, au lieu de les arrêter, ou de les faire poursuivre, fit semer le bruit que c'était avec sa permission qu'ils y étaient allés, et fit déclarer publiquement qu'il permettait à tous ceux qui en avaient envie de se retirer où bon leur semblerait. Par là il demeura maître à Rome, et se trouva en état d'ordonner et de faire tout ce qu'il jugea à propos pour ses intérêts et contre ceux d'Antoine.

Quand Antoine en fut averti, il fit assembler tous les chefs de son parti, et le résultat de leur délibération fut qu'il déclarerait la guerre à César, et qu'il répudierait Octavie. Il fit l'un et l'autre. Les préparatifs d'Antoine pour la guerre étaient si avancés, que si, sans perdre de temps, il eût poussé César, il aurait eu immanquablement tout l'avantage, car son adversaire n'était pas encore en état de lui faire tête ni par mer ni par

[1] AN. M. 3972. Av. J. C. 32. Plut. in Anton. p. 942-955.

terre. Mais les plaisirs l'emportèrent, et on remit les opérations à l'année suivante. Ce fut sa perte : César, par ce délai, eut le temps d'assembler toutes ses forces.

Les députés qu'Antoine envoya à Rome pour déclarer son divorce avec Octavie avaient ordre de lui commander de sortir de la maison d'Antoine avec tous ses enfants ; et, en cas de refus, de l'en chasser par force, et de n'y laisser que le fils qu'Antoine avait eu de Fulvie : outrage d'autant plus sensible à Octavie, qu'une rivale en était la cause. Mais, étouffant son ressentiment, elle ne répondit aux députés de son mari que par des larmes ; et, quelque injustes que fussent ses ordres, elle y obéit, et sortit de sa maison avec ses enfants. Elle travailla même à apaiser le peuple, que l'indignité de cette action avait soulevé, et fit ce qu'elle put pour modérer la colère de César. Elle leur représentait qu'il n'était pas de la bienséance ni de la dignité du nom romain d'entrer dans ces petits démêlés ; que c'étaient des querelles de femmes, qui ne méritaient pas qu'ils en témoignassent du ressentiment, et qu'elle serait au désespoir si elle était la cause d'une nouvelle guerre, elle qui n'avait consenti à son mariage avec Antoine que dans l'espérance qu'il serait un gage d'union entre lui et César. Ses remontrances eurent un succès contraire à ses intentions ; et le peuple, charmé de sa vertu, redoubla la compassion qu'il avait de son malheur et la haine qu'il portait à Antoine.

Mais rien n'irrita tant les esprits que le testament d'Antoine, qu'il avait laissé en dépôt entre les mains des vestales. Ce fut un mystère révélé par deux consulaires [1], qui, ne pouvant souffrir l'orgueil de Cléopatre et la mollesse d'Antoine, s'étaient retirés vers César. Comme ils avaient été appelés à ce testament, et qu'ils en savaient le secret, ils le révélèrent à César. Les vestales firent difficulté de donner un acte qui leur avait été confié, s'excusant sur la foi du dépôt qu'elles étaient obligées de garder, et elles voulurent y être forcées par l'autorité du peuple. Ainsi le testament ayant été apporté dans la grande place, où le peuple s'était assemblé, on y lut ces trois articles : 1° qu'Antoine reconnaissait Césarion pour fils légitime de Jules César ; 2° qu'il

[1] Titius et Plancus.

instituait pour ses héritiers les enfants qu'il avait eus de Cléopatre, avec la qualité de *rois des rois ;* 3° qu'il ordonnait, en cas qu'il mourût à Rome, que son corps, après avoir été porté en pompe par la ville, serait mis le soir sur un lit de parade, pour être envoyé ensuite à Cléopatre, à laquelle il laissait le soin de ses funérailles et de sa sépulture.

Il y a pourtant des auteurs qui croient que ce testament fut une pièce supposée par César pour rendre Antoine plus odieux au peuple. En effet, quelle apparence y a-t-il qu'Antoine, qui savait bien à quel point le peuple romain était jaloux de ses droits et de ses coutumes, eût voulu lui confier l'exécution du testament qui les violait avec tant de mépris?

Quand César eut une armée et une flotte prêtes, qui lui parurent suffisantes pour faire tête à son ennemi, il déclara aussi la guerre de son côté; mais dans le décret que le peuple donna pour cet effet, il fit mettre que c'était contre Cléopatre; et ce fut par une politique raffinée qu'il en usa ainsi, et qu'il ne voulut pas mettre le nom d'Antoine dans sa déclaration, quoique ce fût contre lui effectivement que se fît la guerre; car, outre qu'il mettait Antoine dans son tort en le rendant l'agresseur dans une guerre contre sa patrie, il ménageait par là ceux qui étaient encore attachés à Antoine, dont le nombre et le crédit pouvaient être redoutables, et il aurait fallu nécessairement les déclarer ennemis de la république si Antoine avait été nommé expressément dans le décret.

Antoine retourna d'Athènes à Samos, où toute la flotte était assemblée. Elle était composée de cinq cents vaisseaux de guerre d'une grandeur et d'une structure extraordinaires, ayant plusieurs ponts élevés les uns par-dessus les autres, avec des tours sur la poupe et sur la proue d'une hauteur prodigieuse : de sorte qu'à voir ces superbes bâtiments au milieu de la mer, on les eût pris pour des îles flottantes. Il fallait un si grand équipage pour faire une bonne manœuvre sur ces pesantes machines, qu'Antoine, ne pouvant trouver assez de matelots, avait été obligé de se servir de laboureurs, d'artisans, de muletiers et de toutes sortes de gens sans expérience, plus propres à causer du trouble qu'à rendre un bon service.

On embarqua sur cette flotte deux cent mille hommes de pied et douze mille chevaux. Les rois de Libye, de Cilicie, de Cappadoce, de Paphlagonie, de Comagène et de Thrace s'y trouvaient en personne; et ceux de Pont, de Judée, de Lycaonie, de Galatie et des Mèdes, y avaient envoyé leurs troupes. On ne peut voir de spectacle plus pompeux que celui de cette flotte lorsqu'elle se fut mise en mer et qu'elle eut déployé ses voiles. Mais rien n'égalait la magnificence de la galère de Cléopatre, toute brillante d'or, avec des voiles de pourpre, ses flammes et ses banderoles se jouant au gré du vent, pendant que les trompettes et les autres instruments de guerre faisaient entendre des airs d'allégresse et de triomphe. Antoine la suivait de près dans une galère qui n'était guère moins ornée. Cette reine [1], enivrée de sa fortune et de sa grandeur, et n'écoutant que son ambition effrénée, menaçait follement le Capitole d'une ruine prochaine, et se préparait avec sa troupe infâme d'eunuques à détruire pour toujours l'empire romain.

De l'autre côté, on voyait moins de pompe et d'éclat, mais plus de réalité. César n'avait que deux cent cinquante vaisseaux et quatre-vingt mille hommes d'infanterie, avec autant de chevaux qu'Antoine; mais il n'avait dans ses troupes que des soldats d'élite, et sur sa flotte que des matelots expérimentés. Ses vaisseaux étaient moins grands que ceux d'Antoine, mais aussi ils étaient plus légers et plus propres au combat.

César avait son rendez-vous à Brunduse, et Antoine s'avança jusqu'à Corcyre. Mais la belle saison était passée, et le mauvais temps approchait. L'un et l'autre furent obligés de se retirer, de mettre leurs troupes en quartiers d'hiver, et leurs flottes dans de bons ports, pour y attendre le printemps.

Antoine et César, dès que la saison le leur permit [2], se remirent en campagne par mer et par terre. Les deux flottes entrèrent dans le golfe Ambracien en Épire. Les plus braves et les plus expérimentés officiers d'Antoine lui conseillaient de ne point hasarder un combat naval, de renvoyer Cléopatre en Égypte, et de gagner

[1] Dum Capitolio
Regina dementes ruinas,
Funus et imperio parabat,
Contaminato cum grege turpium
Morbo virorum : quidlibet impotens
Sperare, fortunaque dulci
Ebria.
(HORAT. lib. I, od. 37.)

[2] AN. M. 3973. AV. J. C. 31.

promptement la Thrace ou la Macédoine, pour y combattre par terre, parce que son armée, composée de très-bonnes troupes, et beaucoup supérieure à celle de César, semblait lui promettre la victoire ; au lieu qu'une flotte aussi mal équipée que la sienne, quelque nombreuse qu'elle fût, lui laissait peu d'espérance. Mais il y avait longtemps qu'Antoine n'était plus susceptible d'un bon conseil, ne faisant que ce qui plaisait à Cléopatre. Cette orgueilleuse princesse, qui ne jugeait des choses que par l'extérieur, croyait que sa flotte était invincible, et que les vaisseaux de César n'en pourraient approcher sans se briser : d'ailleurs elle sentait bien qu'en cas de malheur il lui serait bien plus aisé de se sauver sur ses vaisseaux que par terre. Son avis prévalut donc sur celui de tous les généraux.

La bataille se donna le second jour de septembre [1], à l'embouchure du golfe d'Ambracie, près de la ville d'Actium, à la vue des armées de terre, dont l'une était rangée en bataille sur la côte du nord, et l'autre sur celle du midi de ce détroit, attendant le succès du combat. Il fut douteux pendant quelque temps, et parut aussi favorable à Antoine qu'à César jusqu'à la retraite de Cléopatre. Cette reine, effrayée du bruit du combat, où tout était terrible pour une femme, prit la fuite lorsqu'il n'y avait aucun danger pour elle, et entraîna avec elle toute son escadre égyptienne, qui était de soixante vaisseaux de haut bord, avec lesquels elle fit voile du côté du Péloponnèse. Antoine, qui la vit fuir, oubliant tout, et s'oubliant lui-même, la suivit précipitamment, et céda à César une victoire qu'il lui avait très-bien disputée jusque-là. Elle coûta pourtant encore cher au vainqueur : car les vaisseaux d'Antoine se battirent si bien après son départ, que, quoique le combat eût commencé vers le milieu du jour, il ne finit que quand la nuit vint; de sorte que les troupes de César furent obligées de la passer sur leurs vaisseaux.

Le lendemain, César, voyant sa victoire complète, détacha une escadre pour poursuivre Antoine et Cléopatre : mais cette escadre, désespérant de les atteindre, à cause de l'avance qu'ils avaient, revint bientôt rejoindre le gros de la flotte. Antoine étant entré dans le vaisseau amiral, que montait Cléopatre, alla

[1] Le 4 avant les nones de septembre.

s'asseoir à la proue, où, la tête appuyée sur ses deux mains et les deux coudes sur les genoux, il demeura comme un homme accablé de honte et de rage, repassant dans une profonde mélancolie sa mauvaise conduite et les malheurs qu'elle lui avait attirés. Il se tint dans cette posture et dans ces noires pensées pendant les trois jours qu'ils mirent à se rendre à Ténare [1], sans voir Cléopatre ni lui parler. Au bout de ce temps-là ils se revirent, et vécurent ensemble à l'ordinaire.

L'armée de terre restait encore entière, forte de dix-huit légions et de vingt-deux mille chevaux, sous la conduite de Canidius, lieutenant général d'Antoine; et elle aurait pu faire tête à César et lui causer bien de l'embarras : mais, se voyant abandonnée par ses généraux, elle se rendit à César, qui la reçut à bras ouverts.

De Ténare Cléopatre prit la route d'Alexandrie et Antoine celle de Libye, où il avait laissé une armée considérable pour garder les frontières du pays. En débarquant il apprit que Scarpus, qui commandait cette armée, s'était déclaré pour César. Il fut si frappé de ce coup, auquel il n'avait pas lieu de s'attendre, qu'il voulait se tuer; et ses amis eurent de la peine à l'en empêcher. Il ne lui restait donc plus d'autre parti à prendre que de suivre Cléopatre à Alexandrie, où elle était arrivée.

En approchant du port, elle craignit, si l'on apprenait son malheur, qu'on ne lui en refusât l'entrée. Elle fit couronner ses vaisseaux, comme si elle fût revenue victorieuse. A peine y fut-elle entrée, qu'elle fit mourir tous les grands seigneurs de son royaume qui lui étaient suspects, de peur que lorsqu'on saurait sa défaite ils n'excitassent des séditions contre elle. Antoine la trouva dans ces sanglantes exécutions.

Elle forma bientôt après [2] un autre dessein bien extraordinaire. Pour éviter de tomber entre les mains de César, qu'elle voyait bien qui la poursuivait en Égypte, elle songeait à faire transporter ses vaisseaux de la mer Méditerranée dans la mer Rouge par l'isthme, qui n'a que trente lieues de largeur, et à mettre ensuite tous ses trésors dans ces vaisseaux et dans les autres qu'elle avait déjà sur cette mer. Mais les Arabes qui

[1] Promontoire de la Laconie.

[2] AN. M. 3974. Av. J. C. 30.

demeuraient sur cette côte ayant brûlé tous les vaisseaux qu'elle y avait, elle fut obligée d'abandonner ce dessein.

Changeant donc de résolution, elle ne songea plus qu'à gagner César, qu'elle regardait comme son vainqueur, et à lui faire un sacrifice d'Antoine, que ses malheurs lui avaient rendu indifférent. Tel était l'esprit de cette princesse. Quoiqu'elle aimât jusqu'à la fureur, elle avait encore plus d'ambition que d'amour; et la couronne lui étant plus chère que son mari, elle songeait à la conserver au prix de la vie d'Antoine. Mais lui cachant ses sentiments, elle lui persuada d'envoyer des ambassadeurs à César pour négocier avec lui un traité de paix. Elle joignit ses ambassadeurs à ceux d'Antoine, mais leur donna ordre de traiter pour elle en particulier. César ne voulut point voir les ambassadeurs d'Antoine; il renvoya ceux de Cléopatre avec une réponse favorable. Il souhaitait avec passion s'assurer de sa personne et de ses trésors : de sa personne, pour en honorer son triomphe; de ses trésors, pour se mettre en état de payer les dettes qu'il avait contractées pour cette guerre. Ainsi il lui laissa entrevoir de grandes espérances si elle voulait lui sacrifier Antoine.

Celui-ci, depuis son retour de Libye, s'était retiré dans une maison champêtre qu'il avait fait bâtir exprès sur les bords du Nil, pour y jouir de l'entretien de deux amis qui l'y avaient suivi. Dans cette solitude, il semblait qu'il écoutait avec plaisir les sages discours de ces deux philosophes; mais comme ils n'avaient pu lui arracher du cœur l'amour de Cléopatre, cause unique de tous ses malheurs, cette passion, qu'ils n'avaient que suspendue, ne fut pas longtemps à reprendre son premier empire. Il retourna à Alexandrie, se livra de nouveau aux charmes et aux caresses de Cléopatre, et, dans le dessein de lui plaire, il envoya de seconds députés à César pour lui demander la vie à des conditions si honteuses, qu'il offrait de la passer à Athènes comme un simple particulier, pourvu que César assurât le royaume d'Égypte à Cléopatre et à ses enfants.

Cette seconde députation n'ayant pas été plus favorablement reçue que la première, Antoine essaya d'étouffer en lui-même le sentiment des maux présents et la crainte de ceux dont il était

menacé, en se livrant sans mesure à la bonne chère et aux plaisirs. Ils se régalaient tour à tour Cléopatre et lui, et à l'envi l'un de l'autre se donnaient des repas d'une magnificence incroyable.

La reine cependant, qui prévoyait ce qui pourrait arriver, ramassait toutes sortes de poisons; et pour éprouver ceux qui faisaient mourir avec le moins de douleur elle faisait l'essai de leur vertu et de leur force sur les criminels condamnés à mort qui étaient gardés dans les prisons. Ayant vu, par ses expériences, que les poisons qui étaient forts faisaient mourir promptement, mais dans de grandes douleurs, et que ceux qui étaient doux causaient une mort tranquille, mais lente, elle essaya des morsures des bêtes venimeuses, et fit appliquer en sa présence, sur diverses personnes, différentes sortes de serpents. Tous les jours elle faisait de ces épreuves. Enfin, elle trouva que l'aspic était le seul qui ne causait ni convulsions ni tranchées, et qui, précipitant seulement dans une pesanteur et dans un assoupissement, accompagné d'une petite moiteur au visage et d'un amortissement de tous les sens, éteignait doucement la vie; de sorte que ceux qui étaient en cet état se fâchaient quand on les réveillait ou qu'on voulait les lever, de même que ceux qui sont profondément endormis. Ce fut là le poison auquel elle se fixa.

Pour dissiper les soupçons et les sujets de plainte d'Antoine, elle se mit à le caresser encore plus que de coutume; de sorte que, n'ayant célébré le jour de sa propre naissance qu'avec peu de solennité et convenablement à l'état présent de sa fortune, elle célébra celui de la naissance d'Antoine avec un éclat et une magnificence au-dessus de tout ce qu'elle avait fait auparavant, jusque-là que plusieurs des conviés qui étaient venus pauvres à ce festin s'en retournèrent riches.

César, sachant de quelle importance il lui était de ne pas laisser sa victoire imparfaite, passa, au commencement du printemps, en Syrie, et de là alla se présenter devant Péluse. Il envoya sommer le gouverneur de lui ouvrir les portes; et Séleucus, qui y commandait pour Cléopatre, en ayant reçu des ordres secrets, livra la ville sans souffrir le siége. Le bruit de cette trahison se répandit dans la ville. Cléopatre, pour se pur-

ger de cette accusation, remit entre les mains d'Antoine la femme et les enfants de Séleucus, afin qu'il les fît mourir pour se venger de sa perfidie. Quel monstre que cette princesse! Elle réunit en sa personne les vices les plus odieux : le renoncement toute pudeur, la mauvaise foi, l'injustice, la cruauté ; et, ce qui met le comble à tout le reste, les faux dehors d'une amitié trompeuse, qui cache un dessein formé de livrer à son ennemi celui qu'elle comble des caresses les plus tendres et des marques de l'attachement le plus vif et le plus sincère. Voilà où conduit l'ambition, qui était son vice dominant.

Elle avait fait bâtir, tout joignant le temple d'Isis, des tombeaux et des salles superbes, tant par leur beauté et par leur magnificence, que par leur élévation. Elle y fit porter tous ses meubles les plus précieux, l'or, l'argent, les pierreries, l'ébène, l'ivoire, et quantité de parfums et de bois aromatiques, comme si elle eût eu dessein d'en faire un bûcher sur lequel elle eût voulu se consumer avec tous ses trésors. César, alarmé pour toutes ses richesses, et craignant que, réduite au désespoir, elle ne les fît brûler, lui dépêchait tous les jours des gens qui lui donnaient de grandes espérances d'un traitement plein de douceur et d'humanité; et cependant il s'approchait de la ville à grandes journées.

En arrivant, il campa près de l'hippodrome. Il espérait de se rendre bientôt maître de la ville par le moyen des intelligences qu'il entretenait avec Cléopatre, sur lesquelles il ne comptait pas moins que sur son armée.

Antoine ignorait les intrigues de cette princesse, et, ne voulant point ajouter foi à ce qu'on lui en rapportait, il se préparait à une bonne défense. Il fit une vigoureuse sortie; et après avoir fort maltraité les assiégeants, et vivement poursuivi jusqu'aux portes du camp un détachement de cavalerie qu'on avait envoyé contre lui, il rentra victorieux dans la ville. C'était le dernier effort d'une valeur mourante, qui acheva d'épuiser dans cet exploit ce qui lui restait de forces et de sentiments pour la gloire; car, au lieu de profiter de cet avantage, et de penser sérieusement à sa défense en observant les démarches de Cléopatre, qui le trahissait, il vint tout armé se jeter à ses

pieds et lui baiser les mains. On entendit, après, tout le palais d'Alexandrie retentir d'acclamations, comme si le siége eût été levé; et Cléopatre, qui ne cherchait qu'à amuser Antoine, fit préparer un magnifique repas, où ils passèrent ensemble le reste du jour et une partie de la nuit.

Le lendemain matin, Antoine résolut d'attaquer César par mer et par terre. Il rangea en bataille son armée de terre sur quelques hauteurs qui étaient dans la ville; et de là il regarda ses galères, qui sortaient du port et qui allaient charger celles de César. Il attendit sans faire aucun mouvement pour voir le succès de cette charge. Mais il fut bien étonné de voir l'amiral de Cléopatre baisser le pavillon lorsqu'il fut à portée de celui de César, et lui livrer toute sa flotte.

Cette trahison ouvrit les yeux à Antoine, et lui fit ajouter foi, mais trop tard, à ce que ses amis lui avaient dit des perfidies de la reine. Dans cette extrémité, il voulut se signaler par un acte extraordinaire de courage, capable, selon lui, de lui faire beaucoup d'honneur. Il envoya défier César à un combat singulier. César fit réponse que si Antoine était las de vivre, il avait d'autres moyens pour mourir. Antoine, se voyant moqué par César et trahi par Cléopatre, rentra dans la ville, et dans le moment même il fut encore abandonné de toute sa cavalerie. Alors, plein de rage et de désespoir, il courut au palais dans le dessein de se venger de Cléopatre; mais il ne la trouva point.

Cette artificieuse princesse, qui avait prévu ce qui arriva, voulant se dérober à la colère d'Antoine, s'était retirée dans le quartier où étaient les tombeaux des rois d'Égypte, qui était fortifié de bonnes murailles, et dont elle avait fait fermer les portes. Elle fit dire à Antoine que, préférant une mort honorable à une honteuse captivité, elle s'était donné la mort au milieu des tombeaux de ses ancêtres, où elle avait aussi choisi sa sépulture. Antoine, trop crédule, ne se donna pas le loisir d'examiner une nouvelle qui devait lui être suspecte après toutes les infidélités de Cléopatre; et, frappé de l'idée de sa mort, il passa tout d'un coup de l'excès de la colère dans les plus vifs transports de douleur, et ne songea plus qu'à la suivre dans le tombeau.

Ayant pris cette furieuse résolution, il s'enferma dans sa chambre avec un esclave, et, s'étant fait ôter sa cuirasse, il lui commanda de lui enfoncer le poignard dans le sein. Mais cet esclave, plein de fidélité, d'affection et de respect pour son maître, s'en perça lui-même, et tomba mort à ses pieds. Antoine, regardant cette action comme un exemple qu'il devait suivre, s'enfonça son épée dans le corps, et tomba sur le plancher dans un ruisseau de son sang qu'il mêla avec celui de son esclave. Il arriva dans ce moment un officier des gardes de la reine, qui venait lui dire qu'elle était vivante. Il n'entendit pas plus tôt prononcer le nom de Cléopatre, qu'il revint de son évanouissement; et, apprenant qu'elle était vivante, il souffrit qu'on pansât sa blessure, et se fit ensuite porter à la forteresse où elle s'était enfermée. Cléopatre ne permit point qu'on ouvrît les portes pour le faire entrer, dans la crainte de quelque surprise; mais elle parut à une fenêtre haute, et jeta en bas des chaînes et des cordes. On y attacha Antoine; et Cléopatre, aidée de deux femmes, qui étaient les seules qu'elle eût menées avec elle dans ce tombeau, le tira à elle. Jamais spectacle ne fut plus touchant. Antoine, tout couvert de sang, et la mort peinte sur le visage, était guindé en haut, tournant ses yeux mourants vers Cléopatre, et lui tendant ses faibles mains, comme pour la conjurer de recevoir ses derniers soupirs; et Cléopatre, le visage tendu et les bras roidis, tirait les cordes avec grand effort, pendant que ceux d'en bas, qui ne pouvaient l'aider autrement, l'encourageaient par leurs cris.

Quand elle l'eut tiré à elle, et qu'elle l'eut couché, elle déchira ses habits sur lui, se frappant le sein, se meurtrissant la poitrine; et lui essuyant le sang avec son visage collé sur le sien, elle l'appelait son prince, son seigneur, son cher époux. En faisant ces tristes exclamations, elle coupait les cheveux d'Antoine, suivant la superstition des païens, qui croyaient soulager par là ceux qui mouraient d'une mort violente.

Antoine, ayant repris ses sens et voyant l'affliction de Cléopatre, lui dit, pour la consoler, qu'il mourait heureux, puisqu'il mourait entre ses bras; et qu'au reste il ne rougissait point de sa défaite, n'étant point honteux à un Romain d'être vaincu par

des Romains. Il l'exhorta ensuite à sauver sa vie et son royaume, pourvu qu'elle le pût faire avec honneur, et à se donner de garde des traîtres de sa cour aussi bien que des Romains de la suite de César, ne se fiant qu'à Proculéius. Il expira en achevant ces paroles.

Dans le moment même, Proculéius arriva de la part de César, qui n'avait pu retenir ses larmes au triste récit qu'on lui avait fait de tout ce qui s'était passé, et à la vue de l'épée teinte du sang d'Antoine, qu'on lui présenta. Il avait ordre surtout de se rendre maître de Cléopatre, et de la prendre en vie, s'il était possible. La princesse refusa de se remettre entre ses mains; elle eut pourtant avec lui une conversation sans qu'il entrât dans le tombeau; il s'approcha seulement de la porte, qui était bien fermée, et qui par des fentes donnait passage à la voix. Ils parlèrent assez longtemps ensemble, elle demandant toujours le royaume pour ses enfants, et lui l'exhortant à bien espérer, et la pressant de remettre entre les mains de César tous ses intérêts.

Après qu'il eut bien observé le lieu, il alla faire son rapport à César, qui sur l'heure envoya Gallus pour lui parler encore. Gallus s'approcha de la porte comme avait fait Proculéius, et parla comme lui au travers des fentes, faisant durer exprès la conversation. Pendant ce temps-là Proculéius approcha une échelle de la muraille, entra par la même fenêtre par où ces femmes avaient tiré Antoine, et, suivi de deux officiers qui étaient avec lui, il descendit à la porte où Cléopatre était à parler avec Gallus. Une des deux femmes qui étaient enfermées avec elle, le voyant, s'écria tout éperdue : *Malheureuse Cléopatre, vous voilà prise!* Cléopatre tourne la tête, voit Proculéius, et veut se percer d'un poignard qu'elle portait toujours à sa ceinture; mais Proculéius courant à elle très-promptement, et la prenant entre ses bras : *Vous vous faites tort*, lui dit-il, *et vous faites tort aussi à César, en lui ôtant une si belle occasion de montrer sa bonté et sa clémence*. En même temps il lui arrache son poignard, et secoue ses robes de peur qu'il n'y eût du poison caché.

César envoya un de ses affranchis, nommé *Épaphrodite*,

auquel il commanda de la garder très-soigneusement, pour empêcher qu'elle n'attentât sur elle-même, et d'avoir d'ailleurs pour elle tous les égards et toutes les complaisances qu'elle pourrait désirer; et il chargea Proculéius de savoir de la reine ce qu'elle désirait de lui.

César se prépara ensuite à entrer dans Alexandrie, dont personne n'était plus en état de lui disputer la conquête. Il en trouva les portes ouvertes, et tous les habitants dans une extrême consternation, ne sachant ce qu'ils avaient à craindre ou à espérer : il entra dans la ville en s'entretenant avec le philosophe Aréus, et s'appuyant sur lui avec une sorte de familiarité, pour faire connaître publiquement le cas qu'il en faisait. Étant monté au palais, il s'assit sur un tribunal qu'il fit élever; et voyant tout le peuple prosterné à terre, il leur commanda de se lever; puis il leur dit qu'il leur pardonnait pour trois raisons : la première, à cause d'Alexandre le Grand, leur fondateur; la seconde, à cause de la beauté de leur ville; et la troisième, à cause d'Aréus, l'un de leurs citoyens, dont il estimait le mérite et le savoir.

Cependant Proculéius s'acquittait de sa commission auprès de la reine, qui d'abord ne demanda rien à César que la permission d'ensevelir Antoine, qui lui fut accordée sans peine. Elle n'épargna rien pour rendre sa sépulture magnifique, suivant la coutume des Égyptiens. Elle fit embaumer son corps avec les parfums les plus précieux de l'Orient, et le plaça parmi les tombeaux des rois d'Égypte.

César ne trouva pas à propos de voir Cléopatre dans les premiers jours de son deuil; mais lorsqu'il crut le pouvoir faire avec bienséance, il se fit introduire dans sa chambre, après lui en avoir demandé la permission, voulant, par les égards qu'il avait pour elle, lui cacher son dessein. Elle était couchée sur un petit lit, dans un état fort simple et fort négligé. Quand il entra dans sa chambre, quoiqu'elle n'eût sur elle qu'une simple tunique, elle se leva promptement, et alla se jeter à ses genoux, horriblement défigurée, les cheveux en désordre, le visage effaré et sanglant, la voix tremblante, les yeux presque fondus à force de pleurer, et le sein couvert de meurtrissures et de plaies. Cepen-

dant cette grâce naturelle et cette fierté que sa beauté lui inspirait n'étaient pas entièrement éteintes ; et, malgré le pitoyable état où elle était réduite, de ce fond même de tristesse et d'abattement il en sortait, comme d'un sombre nuage, des traits vifs et des espèces de rayons qui éclataient dans ses regards et dans tous les mouvements de son visage. Quoique presque mourante, elle ne désespérait pas d'inspirer encore de l'amour à ce jeune vainqueur, comme elle avait fait autrefois à César et à Antoine.

La chambre où elle le reçut était pleine des portraits de Jules-César. « Seigneur, lui dit-elle en lui montrant ces tableaux, « voilà les images de celui qui vous a adopté pour vous faire « succéder à l'empire romain, et à qui je suis redevable de ma « couronne. » Puis, tirant de son sein les lettres qu'elle y avait cachées : « Voilà aussi, continua-t-elle en les baisant, les « chers témoignages de son amour. » Elle en lut ensuite quelques-unes des plus tendres, accompagnant cette lecture de paroles touchantes et de regards passionnés. Mais elle employa inutilement tous ces artifices ; et, soit que ses charmes n'eussent plus le pouvoir qu'ils avaient eu dans sa jeunesse, ou que l'ambition fût la passion dominante de César, il ne parut point touché de sa vue ni de son entretien, se contentant de l'exhorter à avoir bon courage, et l'assurant de ses bonnes intentions. Elle s'aperçut bien de cette froideur, dont elle tirait un mauvais augure ; mais, dissimulant son chagrin, et changeant de discours, elle le remercia des compliments que Proculéius lui avait faits de sa part, et qu'il venait de lui renouveler lui-même ; elle ajouta qu'en revanche elle voulait lui livrer tous les trésors des rois d'Égypte : et en effet elle lui remit entre les mains un bordereau de tous ses meubles, de ses pierreries et de ses finances. Et comme Séleucus, un de ses trésoriers, qui était présent, lui reprocha qu'elle n'avait pas tout déclaré, et qu'elle cachait et retenait une partie de ce qu'elle avait de plus précieux, outrée d'une telle insolence, elle lui donna plusieurs coups sur le visage ; puis, se tournant vers César : « N'est-ce pas une chose « horrible, lui dit-elle, que lorsque vous n'avez pas dédaigné « de me venir voir, et que vous avez bien voulu me consoler « dans le triste état où je me trouve, mes propres domestiques

« viennent m'accuser devant vous, sous prétexte que j'aurai « réservé quelques bijoux de femme non pour en orner une mi« sérable comme moi, mais pour en faire un petit présent à « Octavie votre sœur, et à Livie votre épouse, afin que leur « protection attire de votre part un traitement favorable à une « infortunée princesse ? »

César fut ravi de l'entendre parler ainsi, ne doutant point que ce ne fût l'amour de la vie qui lui inspirait ce langage. Il lui dit qu'elle pouvait disposer à son gré des bijoux qu'elle avait retenus; et, après l'avoir assurée qu'il la traiterait avec plus de générosité et de magnificence qu'elle n'osait l'espérer, il se retira, pensant l'avoir trompée, et c'était lui qui le fut.

Ne doutant point que César n'eût dessein de la faire servir d'ornement à son triomphe, elle ne songea plus qu'à mourir pour éviter cette honte. Elle savait bien qu'elle était observée par les gardes qu'on lui avait donnés, qui, sous prétexte de lui faire honneur, la suivaient partout, et que d'ailleurs le temps pressait, le jour du départ de César approchant. Pour le tromper donc encore mieux, elle le fit prier qu'elle pût aller rendre ses derniers devoirs au tombeau d'Antoine, et prendre congé de lui. César lui ayant accordé cette permission, elle s'y rendit effectivement pour baigner ce tombeau de ses larmes, et pour assurer Antoine, à qui elle adressa son discours comme si elle l'eût eu sous les yeux, qu'elle allait bientôt lui donner une preuve plus certaine de son amour.

Après cette funeste protestation, qu'elle accompagna de ses pleurs et de ses soupirs, elle fit couvrir le tombeau de fleurs, et revint dans sa chambre; puis elle se mit au bain, et du bain à la table, ayant ordonné qu'on lui servît un repas magnifique. Au lever de la table elle écrivit un billet à César; et, ayant fait sortir tous ceux qui étaient dans sa chambre, excepté ses deux femmes, elle ferma la porte sur elle, se mit sur un lit de repos, et demanda une corbeille où il y avait des figues qu'un paysan venait d'apporter; elle la mit auprès d'elle, et un moment après on la vit se coucher sur son lit, comme si elle se fût endormie; mais c'est que l'aspic qui était caché parmi les fruits, l'ayant piquée au bras qu'elle lui avait tendu, le venin avait aussitôt

gagné le cœur et l'avait tuée sans douleur, et sans qu'on s'en aperçût. Les gardes avaient ordre de ne rien laisser passer qui ne fût visité exactement; mais ce paysan travesti, qui était un fidèle serviteur de la reine, joua si bien son personnage, et il parut si peu d'apparence de tromperie dans un panier de fruits, que les gardes le laissèrent entrer. Ainsi toute la prévoyance de César lui fut inutile.

Il ne douta point de la résolution de Cléopatre, après avoir lu le billet qu'elle lui avait écrit pour le prier de permettre que son corps fût mis auprès de celui d'Antoine dans un même tombeau; et il dépêcha promptement deux officiers pour la prévenir. Mais, quelque diligence qu'ils pussent faire, ils la trouvèrent morte.

Cette princesse[1] était trop fière et trop au-dessus du commun pour souffrir qu'on la menât en triomphe attachée au char du vainqueur. Déterminée à mourir, et par là devenue capable des plus féroces résolutions, elle vit d'un œil sec et tranquille couler dans ses veines le poison mortel de l'aspic.

Cléopatre mourut à l'âge de trente-neuf ans, dont elle en avait régné vingt-deux depuis la mort de son père. Les statues d'Antoine furent abattues, et celles de Cléopatre demeurèrent sur pied, un certain Archibius, qui avait été attaché au service de Cléopatre, ayant donné mille talents[2] à César afin qu'elles ne fussent pas traitées comme celles d'Antoine.

Après la mort de Cléopatre[3], l'Égypte fut réduite en province romaine, et gouvernée par un préfet qu'on y envoyait de Rome. Le règne des Ptolémées en Égypte, à en placer le commencement à l'année même de la mort d'Alexandre-le-Grand, avait duré deux cent quatre-vingt-treize ans, depuis l'an du monde 3681 jusqu'à l'an 3974.

[1] Ausa et jacentem visere regiam
Vultu sereno fortis, et asperas
Tractare serpentes, ut atrum
Corpore combiberet venenum,
Deliberata morte ferocior:
Saevis Liburnis scilicet invidens
Privata deduci superbo
Non humilis mulier triumpho.
(HORAT. l. I, od. 37.)

[2] Trois millions. = 5,500,000 fr. — L.

[3] Au mois d'août de l'an 30 avant J. C. — L.

CONCLUSION

DE TOUTE L'HISTOIRE ANCIENNE.

Nous avons vu jusqu'ici, sans parler de l'ancien et premier royaume d'Égypte et de quelques États séparés des autres et comme isolés, trois grands empires se succéder l'un à l'autre par une ruine mutuelle pendant une longue suite de siècles, et disparaître enfin entièrement à nos yeux : l'empire des Babyloniens, l'empire des Mèdes et des Perses, l'empire des Macédoniens et des princes grecs successeurs d'Alexandre. Reste un quatrième empire, c'est celui des Romains, qui, ayant déjà absorbé la plupart de ceux qui l'ont précédé, étendra encore ses conquêtes ; et qui lui-même, après avoir tout soumis à son pouvoir par la force des armes, sera déchiré comme en différents morceaux, et par ce démembrement donnera lieu à l'établissement de presque tous les royaumes qui partagent maintenant l'Asie, l'Europe et l'Afrique. Voilà, à proprement parler, un tableau raccourci de la durée de tous les siècles, de la gloire et de la puissance de tous les empires de la terre ; en un mot, de tout ce que la grandeur humaine a de plus brillant et de plus capable d'exciter l'admiration. Tout s'y trouve généralement réuni par un heureux concours : la beauté d'esprit et la finesse du goût, accompagnées d'un solide jugement ; le rare talent de la parole porté au plus sublime degré de perfection, sans s'écarter du naturel et du vrai ; la gloire des armes, avec celle des arts et des sciences ; la valeur dans les conquêtes, et l'habileté dans le gouvernement. Quelle foule de grands hommes de toutes sortes ne se présente point à l'esprit ! que de rois puissants et environnés de gloire ! que de grands capitaines ! que de fameux conquérants ! que de sages magistrats ! que de savants philosophes ! que d'admirables législateurs ! On est enchanté de voir, dans de certains siècles et de certains pays comme privilégiés, un zèle ardent pour

la justice, un vif amour de la patrie, un noble désintéressement, un généreux mépris des richesses, et une estime de la pauvreté, qui nous étonne et nous effraye tant elle nous paraît au-dessus des forces humaines.

Voilà comme nous pensons et comme nous jugeons. Mais pendant que nous sommes dans l'admiration et dans l'extase, à la vue de tant de vertus éclatantes, le souverain juge, seul juste estimateur de toutes choses, n'y voit que petitesse, que bassesse, que vanité, qu'orgueil; et pendant que les hommes se donnent bien des mouvements pour perpétuer la puissance de leur maison, pour fonder des royaumes, et pour les éterniser si cela était possible, Dieu, du haut de son trône, renverse tous leurs projets, et fait servir leur ambition même à l'exécution de ses vues, infiniment supérieures à toutes nos pensées. Lui seul connaît son œuvre et ses desseins. Tous les siècles lui sont présents : *conspector seculorum* [1]. Il a marqué à tous les empires leur sort et leur durée [2]. Dans toutes ces différentes révolutions que nous avons vues, rien n'est arrivé au hasard. On sait que sous l'image de cette statue que vit Nabuchodonosor, d'une hauteur énorme et d'un regard effrayant, dont la tête était d'or, la poitrine et les bras d'argent, le ventre et les cuisses d'airain, et les jambes de fer, mais une partie des pieds de fer, et l'autre d'argile, Dieu a voulu représenter les quatre grands empires, réunissant en eux, comme la suite de cette histoire nous l'a fait voir, tout ce qu'il y a d'éclat, de grandeur, de force, de puissance. Que faut-il au Tout-Puissant pour renverser ce formidable colosse, pour le briser et le réduire en poudre? *une petite pierre, qui d'elle-même, et sans la main d'aucun homme, se détachant de la montagne, ira frapper ce colosse au pied. Alors le fer, l'argile, l'airain, l'argent et l'or se briseront tous ensemble, et deviendront comme la menue paille que le vent emporte hors de l'aire pendant l'été, et ils disparaîtront sans qu'il s'en trouve plus rien en aucun lieu : mais la pierre qui avait frappé la statue deviendra une grande montagne, qui remplira toute la terre.*

Nous voyons de nos yeux l'accomplissement de cette admi-

[1] Eccl. 36, 19. [2] Dan. cap. 2.

rable prophétie de Daniel, du moins pour une partie. Jésus-Christ, descendu du ciel pour s'incarner dans le ein sacré de la sainte Vierge, sans la participation d'aucun homme, est la petite pierre détachée de la montagne sans aucun secours humain. Le caractère qui domine dans sa personne, dans ses parents, dans son extérieur, dans sa manière d'enseigner, dans ses disciples, en un mot dans tout ce qui l'environnait, était la simplicité, la pauvreté, l'humilité, qui fut si extrême, qu'elle cacha aux yeux des Juifs orgueilleux l'éclat divin de ses miracles, quelque brillant qu'il fût, et aux yeux du démon même, si perçants et si attentifs, les preuves sensibles de sa divinité.

Malgré cette faiblesse et cette bassesse, même apparente, Jésus-Christ fera certainement la conquête de tout l'univers. C'est sous cette idée qu'un prophète nous le représente : *Exivit vincens ut vinceret* [1]. Son œuvre et sa mission est *de former ici à son père un royaume qui ne sera jamais détruit; un royaume qui ne passera point dans un autre peuple,* comme ceux dont jusqu'ici nous avons vu l'histoire; *qui renversera et qui réduira en poudre tous ces royaumes, et qui subsistera éternellement.*

Le pouvoir accordé à Jésus-Christ, fondateur de cet empire, est sans bornes, et sans mesure et sans fin. Les rois, qui se glorifient tant dans leur puissance, n'ont rien qui approche tant soit peu de celle de Jésus-Christ. Ils ne dominent point sur les volontés des hommes, ce qui est proprement régner. Leurs sujets peuvent penser tout ce qu'ils veulent indépendamment d'eux. Il y a une infinité d'actions particulières qui ne se font point par leur ordre, et qui échappent à leur connaissance aussi bien qu'à leur pouvoir. Leurs desseins avortent et s'évanouissent, souvent de leur vivant même. Toute leur grandeur au moins disparaît et périt avec eux. Il n'en est pas ainsi de Jésus-Christ; *Toute puissance lui a été donnée dans le ciel et dans la terre* [2]. C'est principalement sur les esprits et sur les cœurs qu'il l'exerce. Rien ne se fait que par son ordre ou par sa permission. Tout est réglé par sa sagesse et par sa puissance. Tout coopère directement ou indirectement à l'accomplissement de ses desseins.

Pendant que tout est en mouvement sur la terre, que les

[1] Apocal. 6, 2.

[2] Matth. 28-18.

États et les empires passent avec une rapidité incroyable, et que les hommes eux-mêmes, vainement occupés de ce spectacle extérieur, sont entraînés aussi par ce torrent sans presque s'en apercevoir, il se passe en secret un ordre de choses inconnu et invisible, qui décide néanmoins de notre sort pour l'éternité. La durée des siècles n'a pour but que la formation du corps des élus. Il s'augmente et se perfectionne tous les jours. Quand il aura reçu son parfait accomplissement par la mort du dernier des élus, *alors viendra la fin et la consommation de toutes choses, lorsque Jésus-Christ aura remis son royaume à Dieu son père et qu'il aura détruit tout empire, toute domination et toute puissance* [1]. Puissions-nous tous avoir part à cet heureux royaume, qui a pour loi la vérité, pour roi la charité, et pour durée l'éternité! *Fiat, fiat.*

[1] 1. Cor. 15-24.

LIVRE VINGT-QUATRIÈME.

DES SCIENCES ET DES ARTS.

AVANT-PROPOS.

Combien l'invention des arts et des sciences a été utile au genre humain. Elle doit être attribuée à Dieu.

L'histoire des arts et des sciences, et de ceux qui s'y sont distingués par un mérite particulier, est, à proprement parler, l'histoire de l'esprit humain, laquelle, en un certain sens, ne le cède point à celle des princes et des héros, que l'opinion commune place au suprême degré d'élévation et de gloire. Je ne prétends point, en parlant ainsi, donner atteinte à la différence des états et des conditions, ni confondre ou égaler les rangs que Dieu lui-même a distingués parmi les hommes. Il a mis sur nos têtes les princes, les rois, les chefs des États, qu'il a rendus dépositaires de son autorité; et, après eux, les généraux d'armée, les ministres, les magistrats, et tous ceux avec qui le souverain partage les soins du gouvernement. L'honneur qu'on leur rend, et les prééminences qu'ils possèdent, ne sont point de leur part une usurpation; c'est la divine Providence elle-même qui a marqué leurs rangs, et qui nous commande la soumission, l'obéissance et le respect pour ceux qui tiennent sa place.

Mais il est un autre ordre de choses, et, s'il est permis de parler ainsi, un autre arrangement de cette même Providence, qui, sans toucher à ce premier genre de grandeur dont j'ai parlé, en établit un autre totalement différent, où la distinction ne vient ni de la naissance, ni des richesses, ni de l'autorité, ni de l'élévation des places, mais uniquement du mérite et du savoir. C'est elle qui règle encore ici les rangs,

par le partage libre et purement volontaire des talents de l'esprit, qu'elle distribue comme il lui plaît, et à qui il lui plaît, sans aucun égard pour la qualité et la noblesse des personnes; elle forme, par l'assemblage des savants en tout genre, une nouvelle espèce d'empire, infiniment plus étendu que tous les autres, qui réunit tous les siècles et tous les pays, sans distinction ni d'âge, ni de sexe, ni de condition, ni de climat. Ici le roturier se trouve de niveau avec le noble, le sujet avec le prince, et souvent les devancent.

La loi primitive et le titre légitime pour mériter de solides louanges dans cet empire littéraire est que chacun soit content de sa place; qu'il ne porte point envie à la gloire des autres; qu'il les regarde comme des collègues destinés aussi bien que lui par la Providence à enrichir la société et à en devenir les bienfaiteurs; et qu'il se souvienne avec reconnaissance de qui il tient ses talents, et pourquoi il les a reçus : car enfin ceux qui se distinguent le plus parmi les savants peuvent-ils croire qu'ils se soient donné eux-mêmes l'étendue de la mémoire, la facilité de comprendre, l'industrie pour inventer et faire des découvertes, la beauté, la vivacité, la pénétration de l'esprit? Et s'ils tiennent d'ailleurs tous ces avantages, pourquoi en tireraient-ils vanité? Mais croient-ils pouvoir en user à leur gré, et ne chercher dans l'usage qu'ils en font que leur gloire et leur réputation? Comme la Providence ne place les rois sur le trône que pour le bien des peuples, elle ne distribue aussi les divers talents de l'esprit aux hommes que pour l'utilité publique. Mais de même que dans les États on voit quelquefois des usurpateurs et des tyrans qui, pour s'élever eux seuls, oppriment tous les autres, il peut y avoir aussi parmi les savants, si j'ose m'exprimer ainsi, une sorte de tyrannie d'esprit qui consiste à voir d'un œil jaloux le succès des autres, à être blessé de leur réputation, à rabaisser leur mérite, à n'estimer que soi-même, et à vouloir dominer seul; défaut haïssable, et qui déshonore les lettres! La solide gloire de l'empire littéraire dont il s'agit, je ne puis trop le répéter, est de travailler non pour soi, mais pour le genre humain; et c'est, j'ose le dire, ce qui le met beaucoup au-dessus de tous les autres empires du monde.

Les conquêtes, qui occupent la plus grande partie de l'histoire, et qui attirent le plus l'admiration, n'ont pour effet ordinaire que le ravage des terres, la destruction des villes, le carnage des hommes. Ces héros si vantés dans l'antiquité ont-ils rendu de leur temps un seul homme meilleur? ont-ils fait beaucoup d'heureux? Et si par la fondation des villes et des empires ils ont procuré à la postérité quelque avantage, combien l'ont-ils fait acheter à leurs contemporains, par les flots de sang qu'ils ont versés! Ces avantages mêmes sont bornés à certains lieux et à une certaine durée. De quelle utilité sont aujourd'hui pour nous ou Nemrod, ou Cyrus, ou Alexandre? Tous ces grands noms, toutes ces victoires qui ont étonné les hommes de temps en temps, tous ces princes, tous ces conquérants, toutes ces magnificences, tous ces grands desseins, sont rentrés dans le néant à notre égard : ce sont des vapeurs qui se sont dissipées, et des fantômes qui se sont évanouis.

Mais les inventeurs des arts et des sciences ont travaillé pour tous les siècles. Nous jouissons encore du fruit de leur travail et de leur industrie : ils ont pourvu de loin à tous nos besoins; ils nous ont procuré toutes les commodités de la vie; ils ont converti à nos usages toute la nature; ils ont forcé les matières les plus intraitables à nous servir : ils nous ont appris à tirer des entrailles de la terre et des abîmes même de la mer de précieuses richesses; et, ce qui est infiniment plus estimable, ils nous ont ouvert les trésors de toutes les sciences, ils nous ont conduits aux connaissances les plus sublimes, les plus utiles, les plus dignes de l'homme : ils nous ont mis dans les mains et sous les yeux ce qu'il y a de plus propre à orner l'esprit, à régler les mœurs, à former de bons citoyens, de bons magistrats, de bons princes.

Voilà une partie des biens que nous ont procurés ceux qui ont inventé et perfectionné les arts et les sciences. Pour en mieux connaître le prix et la valeur, transportons-nous en esprit jusqu'à l'enfance du monde, et jusqu'à ces siècles grossiers où l'homme, condamné à manger son pain à la sueur de son front, se trouvait sans secours et sans instruments, obligé néanmoins de labourer la terre pour en tirer sa nourriture, de

se construire des cabanes et des toits pour se mettre en sûreté, de se préparer des vêtements pour se défendre du froid et des pluies, en un mot d'imaginer les moyens de satisfaire à tous les besoins de la vie. Que de travaux ! que d'embarras, quelles inquiétudes ! Tout cela nous a été épargné.

Nous ne sentons point assez l'obligation que nous avons à ces hommes également industrieux et laborieux qui ont fait les premiers essais des arts, et qui se sont appliqués les premiers à ces utiles mais pénibles recherches. Si nous sommes commodément logés, si nous sommes vêtus, si nous avons des villes, des murs, des habitations, des temples, c'est à leur industrie et à leur travail que nous le devons; c'est par leur secours que nos mains cultivent les champs, bâtissent des maisons, font des étoffes et des habits, travaillent en cuivre et en fer, et, pour passer de l'utile et du nécessaire à l'agréable, qu'elles usent du pinceau, qu'elles manient le ciseau et le burin, qu'elles touchent des instruments. Ce sont là des avantages et des bienfaits solides, stables, permanents, qui ont toujours été en croissant depuis leur origine; qui s'étendent à tous les siècles, à toutes les nations, et à tous les hommes en particulier; qui se perpétueront d'âge en âge, et dureront autant que le monde. Tous les conquérants ensemble ont-ils fait quelque chose qui puisse être mis en parallèle avec de tels services? Cependant toute notre admiration se tourne pour l'ordinaire du côté de ces héros de sang; et à peine rappelons-nous dans notre esprit ce que nous devons aux inventeurs des arts.

Mais il faut remonter plus haut, et rendre un juste hommage de louange et de reconnaissance à celui qui seul en a été et en a pu être l'auteur. C'est une vérité reconnue par les païens même, et Cicéron l'atteste bien clairement, que c'est de Dieu seul que les hommes tiennent toutes les commodités de la vie : *Omnes mortales sic habent, externas commoditates a diis se habere* [1].

Pline le naturaliste s'explique encore plus fortement : c'est en parlant des merveilleux effets des simples et des herbes par rap-

[1] Cic. lib. 3, de Nat Deor. n. 86.

port aux maladies; et l'on peut appliquer le même principe à mille autres effets qui paraissent encore plus étonnants. « C'est[1], « dit-il, connaître mal les présents de la divinité, et les payer « d'ingratitude, que de vouloir en faire honneur aux hommes. « Le hasard paraît avoir donné lieu à ses découvertes, cela est « vrai; mais ce hasard est Dieu même, et par ce nom, aussi « bien que par celui de *nature*, c'est lui seul qu'il faut en- « tendre. »

En effet, pour peu qu'on réfléchisse au peu de rapport et de proportion qui paraît, par exemple, entre les ouvrages d'or, d'argent, de fer, de cuivre, de plomb, et la matière brute cachée dans la terre dont on les forme ; entre une toile fine et déliée, soit plus solide et plus forte, et le lin ou le chanvre; entre des étoffes de toutes sortes et la toison des brebis; entre la beauté éclatante de la soie et la difformité d'un hideux insecte, on doit se convaincre que jamais l'homme, abandonné à ses propres lumières, n'aurait pu faire de si heureuses découvertes. Il est vrai, comme Pline l'a remarqué, que le hasard paraît avoir donné lieu à la plupart des inventions; mais qui ne voit que Dieu, pour mettre notre reconnaissance à l'épreuve, affecte de se cacher sous ces événements fortuits comme sous autant de voiles au travers desquels la raison, pour peu qu'elle soit éclairée de la foi, reconnaît aisément la main bienfaisante qui nous comble de tant de biens.

La divine Providence se montre du moins encore autant dans plusieurs découvertes modernes, qui nous paraissent maintenant de la dernière facilité, et qui ont pourtant échappé pendant tous les siècles précédents aux lumières et aux recherches de tant de personnes appliquées à étudier et à perfectionner les arts, jusqu'à ce qu'il ait plu à Dieu de leur ouvrir les yeux et de leur montrer ce qu'ils ne voyaient pas.

On peut mettre de ce nombre l'invention des moulins, soit à eau, soit à vent, si commodes pour les usages de la vie, qui

[1] Plin. lib. 20, in Procem. Id. lib. 27, c. 1, 2 et 3.
« Quæ si quis ullo forte ab homine excogitari potuisse credit, ingrate deorum munera intelligit.... Quod certe casu repertum quis dubitet... Hic ergo casus, hic est ille, qui plurima in vita invenit, Deus. Hoc habet nomen, per quem intelligitur eadem et parens rerum omnium et magistra natura. » (PLIN.)

n'est pas cependant fort ancienne. Les anciens gravaient sur du cuivre; comment n'ont-ils point fait réflexion qu'en imprimant sur du papier ce qu'ils avaient gravé, ils pourraient écrire en un moment ce qu'on avait été si longtemps à graver avec le burin ? Il n'y a néanmoins qu'environ trois cents ans que l'art d'imprimer des livres a été trouvé. On en peut dire autant de la poudre à canon, qui a bien manqué à nos anciens conquérants, et qui eût abrégé de beaucoup la longueur de leurs siéges. La boussole, c'est-à-dire une aiguille aimantée suspendue sur un pivot dans une boîte, a de si merveilleuses utilités, que c'est elle seule qui nous a donné la connaissance d'un nouveau monde, et qui lie tous les peuples de la terre par le commerce. Comment les hommes, qui connaissaient toutes les autres propriétés de l'aimant, ont-ils été si longtemps sans en découvrir une qui était d'une si grande importance.

On doit, ce me semble, également conclure, et de l'incroyable difficulté de certaines découvertes, qui n'avertissaient par aucune apparence, et qui sont pourtant presque aussi anciennes que le monde, et de l'extrême facilité d'autres inventions, qui semblaient se montrer d'elles-mêmes, et qui cependant n'ont été trouvées qu'après bien des siècles, que les unes et les autres sont absolument soumises aux ordres d'un être supérieur, qui gouverne l'univers avec une sagesse et une puissance infinies.

Nous ignorons, à la vérité, les raisons de la différente conduite que Dieu a gardée dans la manifestation de ces mystères de la nature, du moins pour la plupart, mais elle n'en est pas pour cela moins respectable. Ce qu'il en laisse quelquefois entrevoir dans certaines découvertes doit nous instruire pour toutes les autres. Christophe Colomb conçoit le dessein d'aller chercher de nouvelles terres. Il s'adresse pour cela à plusieurs princes, qui regardent son entreprise comme une folie : elle paraissait telle en effet. Mais il portait en lui-même, par rapport à cette entreprise, un penchant comme naturel, un désir ardent et persévérant, qui le rendait empressé, inquiet, invincible à tous les obstacles et à toutes les remontrances. Qui lui avait inspiré ce hardi dessein et donné cette constance inébranlable, sinon Dieu, qui avait résolu de toute éternité de faire passer la lumière de

l'Évangile aux peuples du nouveau monde? L'invention de la boussole en fut l'occasion. La Providence avait marqué un temps précis pour ce grand événement : le moment n'en pouvait être ni avancé ni retardé. Voilà pourquoi cette découverte a été si longtemps différée, et ensuite si promptement et si courageusement exécutée.

Après ces observations, que j'ai crues nécessaires pour plusieurs de mes lecteurs, j'entrerai en matière. Je diviserai en trois livres tout ce qui regarde les arts et les sciences. Dans le premier je traiterai de l'agriculture, du commerce, de l'architecture, de la sculpture, de la peinture, de la musique. Dans le second, je parlerai de la science militaire, et de ce qui regarde la levée et l'entretien des troupes, les batailles et les siéges, tant par terre que par mer. Dans le dernier livre, qui terminera tout mon ouvrage, je parcourrai les arts et les sciences qui ont plus de rapport à l'esprit : la grammaire, la poétique, l'histoire, la rhétorique et la philosophie, avec toutes les parties qui en dépendent ou qui y ont quelque rapport.

Je dois avertir par avance, avec la franchise dont j'ai fait profession jusqu'ici, que j'entreprends de traiter une matière dont plusieurs parties me sont presque entièrement inconnues. J'ai besoin, par cette raison, d'une nouvelle indulgence. Je demande qu'il me soit permis d'user librement, comme j'ai toujours fait (et j'y suis forcé plus que jamais), de tous les secours que je trouverai à ma rencontre. Je courrai risque de perdre la gloire d'être auteur et inventeur. J'y renonce volontiers, pourvu que je puisse avoir celle de plaire à mes lecteurs, et de leur être de quelque utilité. On ne doit point s'attendre à trouver ici une érudition profonde, comme la matière semble le comporter. Je ne prétends point instruire les savants, mais choisir ce qu'il y a dans tous les arts le plus à la portée du commun des lecteurs.

CHAPITRE PREMIER.

DE L'AGRICULTURE.

ARTICLE PREMIER.

Antiquité de l'agriculture ; son utilité. Quelle estime on en faisait dans les anciens temps. Combien il est important de la mettre en honneur, et dangereux d'en négliger le soin.

Je puis bien avec justice mettre à la tête des arts l'agriculture, qui a certainement sur tous les autres l'avantage et de l'antiquité et de l'utilité. On peut dire qu'elle est aussi ancienne que le monde, puisque c'est dans le paradis terrestre même qu'elle a pris naissance, lorsque Adam, sorti tout récemment des mains de son créateur, possédait encore le précieux mais fragile trésor de son innocence. Dieu l'ayant placé dans ce jardin de délices, lui en ordonna la culture, *ut operaretur illum*[1] : non une culture pénible et laborieuse, mais facile et agréable, qui devait lui tenir lieu d'amusement, et lui faire contempler de plus près dans les productions de la terre la sagesse et la libéralité de son maître.

Le péché d'Adam ayant renversé tout cet ordre, et lui ayant attiré le funeste arrêt qui le condamna à manger son pain à la sueur de son visage, Dieu changea son plaisir en châtiment, et l'assujettit à un dur travail, qu'il n'aurait jamais connu s'il avait toujours ignoré le mal. La terre, devenue sourde et rebelle à ses ordres en punition de sa révolte contre Dieu, se couvrit de ronces et d'épines. Il fallut lui faire violence pour la contraindre de payer à l'homme un tribut dont son ingratitude l'avait rendu indigne, et la forcer par le labourage à lui fournir tous les ans une nourriture qui lui était auparavant donnée gratuitement et sans peine.

On voit par là jusqu'où remonte l'origine de l'agriculture, qui

[1] Gen. 2, 15.

de punition qu'elle était est devenue, par un singulier bienfait de Dieu, comme la mère et la nourricière du genre humain. Elle est, en effet, la source des véritables biens et des richesses qui ont un prix réel, et qui ne dépendent pas de l'opinion des hommes; qui suffisent à la nécessité, et même aux délices; qui font qu'une nation n'a pas besoin des étrangers, et qu'elle leur est nécessaire; qui sont le principal revenu d'un État, et qui lui tiennent lieu de tous les autres s'ils viennent à lui manquer. Quand les mines d'or et d'argent seraient épuisées, et que l'espèce en serait perdue; quand les perles et les diamants demeureraient cachés dans le sein de la mer et de la terre; quand le commerce serait interdit avec les voisins; quand tous les arts qui n'ont d'autre objet que l'embellissement et la parure seraient abolis, la fécondité seule de la terre tiendrait lieu de tout; elle fournirait une ressource abondante aux besoins publics, et elle servirait à nourrir et le peuple et les armées qui le défendraient.

On ne doit pas être surpris, après cela, que l'agriculture ait été autrefois si fort en honneur chez les anciens; il doit paraître plutôt bien étonnant qu'elle ait cessé de l'être, et que celle de toutes les professions qui est la plus nécessaire et la plus indispensable soit tombée dans un si grand mépris. Nous avons vu, dans tout le cours de notre histoire, qu'une des principales attentions des princes les plus sages et des ministres les plus habiles était de soutenir et d'encourager l'agriculture.

Chez les Assyriens et chez les Perses, on récompensait les satrapes dans le gouvernement desquels on trouvait les terres bien cultivées, et l'on punissait ceux qui négligeaient ce soin[1]. Numa Pompilius, l'un des plus sages rois dont il soit parlé dans l'antiquité, et qui a le mieux compris et le plus fidèlement rempli les devoirs de la royauté, avait partagé tout le territoire de Rome en différents cantons. On lui rendait compte exactement de la manière dont ils étaient cultivés; et il faisait venir les laboureurs pour louer et encourager ceux dont les terres étaient bien tenues, et pour faire des reproches aux autres. Les biens de la terre, dit l'historien[2], étaient regardés alors

[1] Dionys. Halicarn. Ant. rom. lib. 2, p. 136.

[2] Id. lib. 31, p. 177.

comme les plus justes et les plus légitimes de toutes les richesses, et préférés de beaucoup aux avantages que procure la guerre, qui ne sont pas de longue durée. Ancus Marcius, quatrième roi des Romains, qui se piquait de marcher sur les traces de Numa, après le culte des dieux et le respect pour la religion, ne recommandait rien tant aux peuples que la culture des terres et la nourriture des troupeaux. Cet esprit se conserva longtemps chez les Romains; et dans les temps postérieurs [1] celui qui s'acquittait mal de ce devoir s'attirait l'animadversion du censeur.

On savait, par une expérience qui n'avait jamais trompé, que la culture des terres, et la nourriture des bestiaux, qui en est une suite et en fait partie, était pour un pays une source assurée et intarissable de richesse et d'abondance. L'agriculture ne fut jamais plus considérée en aucun endroit du monde que dans l'Égypte, où elle faisait un objet spécial du gouvernement et de la politique; et nul pays ne fut plus peuplé, plus riche, plus puissant. La force d'un État ne se mesure pas au terrain; c'est au nombre des citoyens et à l'utilité de leurs travaux.

On a peine à comprendre comment un canton aussi borné que celui de la terre promise pouvait contenir et nourrir une multitude presque innombrable d'habitants : c'est que tout le pays était cultivé avec un soin extrême.

Ce que l'histoire rapporte de l'opulence de plusieurs villes de la Sicile, et en particulier des richesses immenses de Syracuse, de la magnificence de ses édifices, des flottes puissantes qu'elle équipait, et des armées nombreuses qu'elle mettait sur pied, paraîtrait incroyable, s'il n'était attesté par tous les auteurs anciens. D'où croit-on que la Sicile pût tirer de quoi suffire à de si énormes dépenses, sinon du fonds même de la terre, qui y était mise à profit avec une industrie merveilleuse? On peut juger de l'attention que l'on y donnait à la culture des terres par le soin que prit l'un des plus puissants rois de Syracuse (c'est Hiéron II) de composer un livre sur cette matière, où il donnait de sages avis et d'excellentes règles pour entretenir et augmenter la fertilité du pays.

[1] « Agrum male colere, censorium probrum judicabatur. » (PLIN. lib. 18, cap. 3.)

Outre Hiéron, on nomme encore d'autres princes qui n'ont pas jugé indigne de leur naissance et de leur rang de laisser à la postérité des préceptes sur l'agriculture[1], tant ils en connaissaient l'utilité et le prix : Attale, surnommé *Philométor*, roi de Pergame, et Archélaüs, de Cappadoce. Je suis moins étonné que Platon, Xénophon, Aristote, et d'autres philosophes, qui ont traité en particulier de la politique, n'aient pas omis cet objet, qui en fait une partie essentielle. Mais qui s'attendrait de voir paraître ici sur les rangs un général carthaginois? C'est Magon. Il fallait qu'il eût traité cette matière bien à fond, puisque son ouvrage, qu'on trouva à la prise de Carthage, était composé de vingt-huit volumes; et qu'on en fit un grand cas, puisque le sénat les fit traduire en latin, et qu'un des premiers magistrats[2] voulut bien se charger de ce soin. Cassius Dionysius d'Utique les avait traduits du punique en grec[3].

Cependant Caton le censeur avait déjà donné ses livres sur cette même matière; car Rome n'était point encore entièrement gâtée, et le goût de l'ancienne simplicité s'y conservait encore jusqu'à un certain point. On se souvenait au moins avec joie et avec admiration qu'autrefois les sénateurs[4] habitaient presque toujours à la campagne; qu'ils cultivaient eux-mêmes avec soin leurs propres terres, sans jamais porter d'avides et d'injustes désirs sur celles des autres; et que c'était souvent à la charrue qu'on allait prendre des consuls et des dictateurs. Dans ces heureux temps[5], dit Pline, la terre, toute glorieuse de se voir cultivée par des mains victorieuses et triomphantes, semblait faire des efforts et produire des fruits avec plus d'abondance : c'est-à-dire, sans doute, que ces grands hommes, également propres à manier la charrue et les armes, à ensemencer des terres et à

[1] « De cultura agri præcipere principale fuit etiam apud ceteros. » (PLIN. lib. 18, cap. 3.)

[2] D. Sillanus.

[3] Varr. de Re Rust. lib. 1, cap. 1.

[4] « Antiquitus ab aratro arcessebantur ut consules fierent.... Atilium sua manu spargentem semen qui missi erant convenerunt... Suos agros studiose colebant, non alienos cupide appetebant. » (CIC. *pro Rosc. Amer.* n. 50.)

[5] « Quænam ergo tantæ ubertatis causa erat? ipsorum tunc manibus imperatorum colebantur agri (ut fas est credere), gaudente terra vomere laureato, et triumphali aratore : sive illi eadem cura semina tractabant, qua bella, eademque diligentia arva disponebant, qua castra : sive honestis manibus omnia lætius proveniunt, quoniam et curiosius fiunt. » (PLIN. lib. 18, cap. 3.).

en conquérir, s'appliquant plus sérieusement à l'ouvrage, travaillaient aussi avec plus de succès.

En effet, quand un homme de condition qui a un génie supérieur s'applique aux arts, l'expérience nous apprend qu'il le fait avec plus d'habileté, plus de lumière, plus d'industrie, plus de goût, plus d'inventions et de découvertes nouvelles, plus d'essais différents : au lieu qu'un homme du peuple demeure toujours renfermé servilement dans sa routine et dans ses anciennes coutumes. Rien ne le réveille, rien ne l'élève au-dessus de l'habitude ; et, après plusieurs années de travail, il demeure toujours le même, sans faire aucun progrès dans la profession qu'il exerce.

Ces grands hommes que je viens de nommer n'avaient entrepris d'écrire sur l'agriculture que parce qu'ils en connaissaient l'importance; et la plupart en avaient fait l'épreuve par eux-mêmes. On sait quel goût Caton avait pour la vie rustique, et avec quelle application il s'y était exercé [1]. L'exemple d'un ancien Romain, dont la métairie était tout près de la sienne, lui servit infiniment. (C'était Manius Curius Dentatus, qui avait reçu trois fois l'honneur du triomphe.) Caton allait souvent s'y promener; et considérant la petitesse de cette terre [2], la pauvreté et la simplicité de la maison, il se sentait pénétré d'admiration pour cet illustre personnage, qui, étant devenu le plus grand des Romains, ayant vaincu les nations les plus belliqueuses, et chassé Pyrrhus de l'Italie, cultivait lui-même ce petit coin de terre, et, après tant de triomphes, habitait encore une si chétive maison. C'est là [3], disait-il en lui-même, que les ambassadeurs des Samnites, l'ayant trouvé assis auprès de son foyer où il faisait cuire des légumes, et lui ayant offert une grosse somme d'or, reçurent de lui cette sage réponse : *Que l'or n'était point nécessaire à celui qui savait se contenter d'un tel dîner ; et que pour lui il trouvait plus beau*

[1] Plut. in Cat. p. 337.

[2] Hunc, et incomptis Curium capillis
Utilem bello tulit, et Camillum
Sæva paupertas, et avitus apto
Cum lare fundus
[HORAT. I, od. 12, 41.]

[3] « Curio ad focum sedenti magnum auri pondus Samnites quum attulissent, repudiati ab eo sunt. « Non enim aurum habere præclarum sibi videri « dixit, sed iis qui haberent aurum imperare. » C'est Caton lui-même que Cicéron fait ainsi parler dans le livre de *la Vieillesse*, n. 55.

de vaincre ceux qui avaient cet or que de le posséder. Plein de ces pensées, Caton s'en retournait chez lui, et, faisant de nouveau la revue de sa maison, de ses champs, de ses esclaves, et de toute sa dépense, il augmentait son ardeur pour le travail, et retranchait toute vaine superfluité.

Quoique jeune encore, il faisait lui-même l'admiration de tous ceux qui le connaissaient. Valérius Flaccus, l'un des plus nobles et des plus puissants de Rome, avait des terres contiguës à la petite métairie de Caton. Là, il entendait souvent parler ses esclaves de la manière de vivre de son voisin, et du travail qu'il faisait aux champs. On lui racontait que dès le matin il allait aux petites villes des environs plaider et défendre les causes de ceux qui s'adressaient à lui; que de là il revenait dans son champ, où, jetant une méchante tunique sur ses épaules si c'était en hiver, et presque nu si c'était en été, il travaillait avec ses domestiques; et après le travail, assis avec eux à table, il mangeait du même pain, et buvait du même vin [1].

On voit par ces exemples jusqu'où ces anciens Romains portaient l'amour de la simplicité, de la pauvreté et du travail des mains. Je lis avec un plaisir singulier dans Varron [2] les reproches spirituels et sensés que fait un sénateur romain à Appius Claudius l'augure sur la magnificence de ses maisons de campagne, en les comparant à la simplicité du lieu où ils se trouvaient actuellement. « Ici, dit-il, on ne voit ni tableaux, ni statues, « ni boiserie, ni plancher parqueté : mais, en récompense, on « y trouve tout ce qui convient au labour des terres, à la culture « des vignes, à la nourriture des bestiaux. Chez vous, tout brille « d'or, d'argent, de marbre; mais nul vestige de terres labourables, ni de vignobles. On ne rencontre nulle part ni « bœuf, ni vache, ni brebis : point de foin dans les magasins, « point de vendange dans les celliers, point de moisson dans

[1] Cela me fait souvenir d'un beau mot de Pline le jeune, qui ne donnait point à ses affranchis un vin différent du sien. Comme on lui représentait que cela devait lui coûter beaucoup : « Non, dit-il, car mes affranchis ne « boivent pas du même vin que moi, « mais je bois du même vin qu'eux. » *Quia scilicet liberti mei non idem quod ego bibunt, sed idem ego quod liberti.* (PLIN. lib. 2, epist. 6.)

[2] Varr. l. 3, cap. 2.

« les greniers. Est-ce donc là une métairie ? En quoi ressemble-
« t-elle à celle que possédaient votre aïeul et votre bisaïeul? »

Depuis que le luxe se fut ainsi introduit chez les Romains, il s'en fallait bien que leurs campagnes fussent tenues comme autrefois, et rapportassent autant de revenu. Dans un temps[1] où la terre n'était cultivée que par des esclaves et par de vils mercenaires, que pouvait-on attendre de pareils ouvriers, qu'on ne faisait travailler qu'à force de mauvais traitements ? Aussi est-ce un des plus grands défauts et des plus contraires au bon sens qu'ont remarqué dans les derniers temps chez les Romains tous ceux qui ont écrit sur ces matières, parce que pour cultiver soigneusement des terres il faut y travailler d'affection et s'y plaire, et pour cela y trouver son intérêt et son profit.

Il est donc très-important pour mettre en valeur toute la terre d'un royaume, ce qui est bien plus utile que d'en étendre les limites, de faire en sorte que chaque père de famille qui demeure dans les bourgades et les hameaux ait quelque portion de terre qui lui appartienne en propre, afin que ce champ, qui lui est plus cher que tout autre, soit cultivé avec soin; que sa famille s'y intéresse, qu'elle s'y attache, qu'elle y subsiste, et qu'elle soit par là retenue dans le pays. Lorsque les gens de la campagne ne sont pas dans leur bien, et qu'ils sont simplement à gage, ils ne donnent qu'une partie de leurs soins, et travaillent même à regret. Un seigneur et un maître doivent souhaiter que leurs terres, leurs fermes demeurent longtemps dans une même famille[2], et que leurs fermiers se succèdent de père en fils; ils s'y affectionnent tout autrement, et ce qui fait l'intérêt des particuliers fait aussi le bien de l'État en général.

Mais quand un laboureur ou un fermier ont acquis quelque bien par leur industrie et par leur application, ce qui est fort à désirer pour l'avantage même du maître, ce n'est pas sur ce

[1] « Nunc eadem illa (arva) vincti pedes, damnatæ manus, inscripti vultus exercent... Nos miramur ergastulorum non eadem emolumenta esse, quæ fuerint imperatorum. » (PLIN. lib. 18, cap. 3.)

[2] Lucium Volusium asseverantem audivi, patrisfamilias felicissimum fundum esse, qui colonos indigenas haberet, et tanquam in paterna possessione natos, jam inde a cunabulis longa familiaritate retineret. » (COLUM. lib. 1, cap. 7.)

bien [1], dit Cicéron, qu'il faut mesurer les charges qu'on leur impose, mais sur les terres mêmes qu'ils font valoir, dont il faut estimer le produit, et examiner équitablement ce qu'elles peuvent porter de charges et d'impositions; car surcharger ainsi et accabler ceux qui ont bien fait leurs affaires, uniquement parce qu'ils les ont bien faites, c'est punir l'industrie et l'éteindre, au lieu que dans tout État bien policé on a toujours cru qu'il fallait l'animer par l'émulation et par la récompense.

Une des causes du peu de produit que l'on tire des terres est qu'on ne regarde point l'agriculture comme un art qui ait besoin d'étude, de réflexions ou de règles; chacun est abandonné à son goût et à sa pratique, sans que personne songe à en faire un examen sérieux, à tenter des épreuves, et à joindre les préceptes à l'expérience. Les anciens [2] ne pensaient pas ainsi; ils jugeaient trois choses nécessaires pour réussir dans l'agriculture [3]: *le vouloir :* il faut l'aimer, s'y affectionner, s'y plaire, prendre à cœur cette occupation, et en faire son plaisir; *le pouvoir :* il faut être en état de faire les dépenses nécessaires pour les engrais, pour le labour, et pour tout ce qui peut améliorer une terre, et c'est ce qui manque à la plupart des laboureurs; *le savoir :* il faut avoir étudié à fond tout ce qui a rapport à la culture des terres, sans quoi les deux premières parties non-seulement deviennent inutiles, mais causent de grandes pertes au père de famille, qui a la douleur de voir que le produit des terres ne répond nullement aux frais qu'il a avancés, et à l'espérance qu'il en avait conçue, parce que les dépenses ont été faites sans discernement et sans connaissance de cause. A ces trois parties on en peut ajouter une quatrième, et les anciens ne l'avaient pas oubliée, c'est l'*expérience,* qui domine dans tous les arts [4], qui est infiniment au-dessus des préceptes, et qui nous fait mettre à

[1] « Quum aratori aliquod onus imponitur, non omnes, si quæ sunt præterea, facultates, sed arationis ipsius vis ac ratio consideranda est, quid ea sustinere, quid pati, quid efficere possit ac debeat. » (CIC. *Ver. de Frum.* n. 199.)

[2] « Debemus et imitari alios, et aliter ut faciamus quædam experientia tentare. » (VARRO, lib. 1, cap. 18.)

[3] Colum. l. 1, cap. 1.

[4] « Usus et experientia dominantur in artibus, neque est ulla disciplina in qua non peccando discatur. Nam ubi quid perperam administratum cesserit improspere, vitatur quod fefellerat, illuminatque rectam viam docentis magisterium. » (COLUM. lib. 1, cap. 7.)

profit les fautes mêmes que nous avons commises, car souvent c'est en faisant mal qu'on apprend à bien faire.

L'agriculture était dans tout une autre estime chez les anciens que parmi nous. La preuve en est dans la multitude et la qualité des écrivains qui avaient traité cette matière. Varron en cite jusqu'à cinquante parmi les Grecs seuls. Il en a écrit aussi, et Columelle après lui. Ces trois auteurs latins, Caton, Varron, Columelle, entrent dans un détail merveilleux sur toutes les parties de l'agriculture. Serait-ce un travail ingrat et stérile que de comparer leurs avis et leurs réflexions avec la pratique présente.

Columelle, qui vivait du temps de Tibère, déplore [1] d'une manière fort vive et fort éloquente le mépris général où de son temps l'agriculture était tombée, et la persuasion où l'on était que pour y réussir on n'a besoin d'aucun maître. « Je vois à « Rome, dit-il, des écoles de philosophes, de rhéteurs, de géo« mètres, de musiciens, et, ce qui est bien plus étonnant, de « gens occupés uniquement, les uns à préparer des mets pro« pres à piquer le goût et à irriter la gourmandise, les autres à « orner la tête par des frisures artificielles, et je n'en vois au« cune pour l'agriculture. Cependant on peut se passer de tout « le reste [2], et la république a été longtemps florissante sans « tous ces arts frivoles; mais il n'est pas possible de se passer « du labour de la terre, puisque la vie en dépend.

« D'ailleurs, y a-t-il quelque voie plus honnête et plus légi« time de conserver ou d'augmenter son patrimoine? Serait-ce « le parti des armes, pour amasser des dépouilles, toujours « teintes du sang humain, et qui causent la ruine d'une infinité « de personnes? ou celui du trafic, qui, arrachant les citoyens « à leur patrie, les expose à la fureur des vents et des flots, et « les traîne dans un monde inconnu pour s'y enrichir? ou le « commerce de l'argent et l'usure [3], odieuse et funeste, même « à ceux qu'elle paraît secourir? Oserait-on comparer à aucun « de ces moyens la sage et innocente agriculture, que le seul

[1] Colum. l. 1, in Procem.

[2] « Sine ludicris artibus.... olim satis felices fuere futuræque sunt urbes : at sine agricultoribus nec consistere mortales nec ali posse manifestum est. »

[3] « An feneratio probabilior sit, etiam his invisa quibus succurrere videtur? »

« dérangement de nos mœurs a pu rendre méprisable, et, par « une suite nécessaire, presque stérile et sans fruit?

« Bien des gens croient que la stérilité de nos terres, beau« coup moins fertiles maintenant que dans les temps passés, « vient ou de l'intempérie de l'air et des saisons, ou de l'altéra« tion des terres mêmes, lesquelles, affaiblies et épuisées par « un long et continuel travail, ne peuvent plus fournir leurs pro« ductions avec la même force et la même abondance. C'est « une erreur, dit Columelle. Il ne faut pas s'imaginer que la « terre, à qui l'auteur de la nature a communiqué une fécondité « perpétuelle, se trouve exposée à la stérilité comme à une es« pèce de maladie. Et, après qu'elle a reçu de son maître une « jeunesse divine et éternelle, ce qui la fait appeler la mère « commune de tous, parce qu'elle a toujours enfanté de son « sein et en enfantera toujours tout ce qui subsiste, il n'est pas à « craindre qu'elle tombe dans la caducité et la vieillesse comme « l'homme. Ce n'est point à l'intempérie de l'air, ni aux an« nées, qu'on doit attribuer la stérilité de nos terres, mais « uniquement à notre faute et à notre négligence : n'en accu« sons que nous-mêmes, qui abandonnons à nos esclaves des « campagnes qui du temps de nos ancêtres étaient cultivées par « les plus gens de bien. »

Cette réflexion de Columelle paraît fort solide, et est confirmée par l'expérience. La terre de Canaan (et il en faut dire autant des autres) était déjà très-fertile quand le peuple de Dieu en prit possession; et il y avait plus de sept cents ans que les Cananéens l'habitaient. Il s'en passa près de mille jusqu'à la captivité de Babylone. On ne voit point dans les dernières années aucune marque ni d'épuisement, ni de vieillesse, sans parler des âges suivants. Si donc depuis plusieurs siècles elle est presque entièrement stérile, comme on le dit, on doit conclure, avec Columelle, que ce n'est point qu'elle soit épuisée ou vieillie [1], mais c'est qu'elle est déserte et négligée. Et l'on doit conclure aussi que la fertilité de certains pays dont il est tant parlé dans l'his-

[1] « Non igitur fatigatione, quemadmodum plurimi crediderunt, nec senio, sed nostra scilicet inertia minus benigne nobis arva respondent. » (COLUM. lib. 2, cap. 2.)

toire venait du soin particulier que l'on donnait au labour de la terre, à la culture des vignes, à la nourriture des troupeaux. Il est temps d'en dire un mot.

ARTICLE II.

Du labour de la terre. Pays célèbres chez les anciens pour l'abondance du blé.

Je me borne, en parlant du labour de la terre, à ce qui regarde le froment, comme en faisant la partie la plus importante. Les pays les plus renommés pour l'abondance du blé étaient la Thrace, la Sardaigne, la Sicile, l'Égypte, l'Afrique.

Athènes tirait tous les ans de Byzance [1] seule, ville de Thrace, quatre cent mille médimnes de blé : c'est Démosthène qui nous l'apprend [2]. Le médimne [3] contenait six boisseaux, et de son temps n'était vendu que cinq drachmes, c'est-à-dire cinquante sous de notre monnaie. A combien d'autres villes et d'autres contrées la Thrace fournissait-elle du blé, et combien par conséquent devait-elle être fertile!

Ce n'est point sans raison que Caton le censeur [4], à qui la gravité de ses mœurs fit donner le surnom de *Sage*, appelait la Sicile le grenier et la mère nourrice du peuple romain. En effet, c'est de là que Rome d'abord tirait presque tous ses blés, soit pour la nourriture de ses citoyens, soit pour l'entretien de ses armées. On voit dans Tite-Live que la Sardaigne fournissait aussi beaucoup de blé aux Romains.

[1] Non pas de *Byzance*, mais du *Bosphore*, c'est-à-dire de la Crimée, pays qui produit encore une grande quantité de blé. — L.

[2] Demosth. in Orat. contra Lept. p. 545. Id. in Phor. pag. 945.

[3] Le médimne attique était contenu $3\frac{1}{7}$ fois dans notre setier; les 400,000 médimnes équivalent à 128,000 setiers.

Le prix de 5 drachmes n'est pas le prix moyen du médimne; il est facile de juger, d'après le texte de Démosthène (*in Phor.* pag. 918, lib. 25, ed. *Reisk.*), qu'il s'agit d'un taux fixé dans un temps de disette. Le prix *moyen* n'allait pas au delà de deux drachmes, comme on le voit par deux mots de Socrate, rapportés par Plutarque (*de Tranquil. animi*, pag. 470), et Arrien (*ap. Stob.* pag. 778, lib. 25); d'où il résulte que le setier de blé s'achetait à Athènes pour 703 grains d'argent; ce qui est précisément le tiers de sa valeur actuelle. — L.

[4] « Ille M. Cato sapiens cellam penariam reipublicæ nostræ, nutricem plebis romanæ Siciliam nominavit... Itaque ad omnes res Sicilia provincia semper usi sumus; ut, quidquid ex se posset efferre, id non apud eos nasci, sed domi nostræ conditum putaremus. » (CIC. *Verr.* 3, n. 5.)

Tout le monde sait combien le terroir d'Égypte, humecté et engraissé par le Nil [1], qui lui tenait lieu de laboureur, était fertile en blé [2]. Quand Auguste l'eut réduite en province romaine, il prit un soin particulier du lit et des canaux de ce fleuve bienfaisant, qui s'était peu à peu rempli de limon par la négligence des rois d'Égypte, et les fit nettoyer par les troupes romaines qu'il y avait laissées. Il en venait régulièrement à Rome tous les ans vingt millions de boisseaux de blé. Sans ce secours, la capitale du monde était exposée à périr de faim : elle se vit dans ce danger sous Auguste ; il ne restait plus de blé dans la ville que pour trois jours. Ce prince, qui était plein de tendresse pour le peuple, avait résolu de se faire mourir par le poison si les flottes qu'on attendait n'arrivaient avant l'expiration de ce temps. Elles arrivèrent à propos, et l'on attribua le salut du peuple au bonheur du prince. Nous verrons qu'on prit depuis de sages précautions pour éviter un pareil danger.

L'Afrique, pour la fertilité, ne le cédait pas à l'Égypte [3] : on marque une de ses contrées où un boisseau de blé semé en terre en rapportait cent cinquante. D'un seul grain venaient quelquefois près de quatre cents épis, comme on le voit dans les lettres écrites sur ce sujet à Auguste et à Néron par ceux qui gouvernaient l'Afrique en leur nom. Cela était apparemment fort rare. Mais le même Pline, qui rapporte ces faits, assure que c'était une chose assez ordinaire en Béotie et en Égypte, qu'un grain rendît cent épis : et il fait remarquer à cette occasion l'attention de la Providence, qui a voulu que de toutes les plantes celle qui est destinée pour la nourriture de l'homme, et par conséquent la plus nécessaire, fût aussi la plus féconde.

J'ai dit que d'abord Rome tirait presque tous ses blés de la Sicile et de la Sardaigne. Dans la suite, quand elle se fut rendue maîtresse de Carthage et d'Alexandrie, l'Afrique et l'Égypte devinrent ses plus abondants greniers. Chaque année elles faisaient partir de nombreuses flottes chargées de froment, pour la nourriture du peuple maître de l'univers ; et quand la récolte manquait dans une de ces provinces, l'autre venait à son secours,

[1] « Nilus ibi coloni vice fungitur. » (PLIN.)

[2] Sext. Aurel. Vit. in Epitome.

[3] Plin. l. 18, cap. 8.

et nourrissait la capitale du monde [1]. Le blé, par ce moyen, était d'un fort bas prix à Rome, et ne se vendait quelquefois que deux as ou deux sous le boisseau [2]. Toute la côte d'Afrique était extrêmement abondante en froment; et c'est ce qui faisait une partie des richesses de Carthage. La seule ville de Leptis, située dans la petite Syrte, lui payait en tribut chaque jour un talent, c'est-à-dire trois mille francs [3]. Dans la guerre contre Philippe les ambassadeurs de Carthage fournirent aux Romains un million de boisseaux de froment, et cinq cent mille d'orge. Ceux de Massinissa en donnèrent autant.

Il en fut de même pour Constantinople lorsque le siége de l'empire y eut été transporté. On gardait un ordre merveilleux dans ces deux villes pour la nourriture du peuple immense qui les habitait [4]. L'empereur Constantin faisait distribuer par jour à Constantinople près de quatre-vingt mille boisseaux de blé qu'on y apportait d'Alexandrie, c'est-à-dire pour nourrir six cent quarante mille hommes, le boisseau romain n'étant que pour huit personnes par jour. Lorsque l'empereur Septime Sévère mourut il y avait à Rome dans les greniers publics du blé pour sept ans [5], à dépenser par jour soixante-quinze mille boisseaux, c'est-à-dire pour nourrir six cent mille hommes. Quelle prévoyance pour l'avenir contre les années de stérilité !

Outre les pays que j'ai nommés, il y en avait encore beaucoup d'autres très-fertiles en blé [6].

Pour ensemencer de blé un arpent on employait ordinairement un médimne, *medimnum* [7]. Le médimne était composé de six boisseaux, dont chacun contenait vingt livres pesant de blé à peu près. (On marque dans le *Spectacle de la Nature*, que la quantité ordinaire et suffisante pour ensemencer un arpent est cent vingt livres de blé. Cela revient au même.) Le plus haut produit d'un arpent était de dix médimnes de blé, c'est-à-dire de dix pour un : l'ordinaire était de huit, et pour lors on se trouvait bien partagé. C'est Cicéron qui nous apprend ce dé-

[1] Liv. lib. 31, n. 50.
[2] Id. lib. 35, n. 62.
[3] Id. lib. 43, n. 6.
[4] Socrat l. 2, cap. 13.
[5] Ælian. Spartian. in Severo.
[6] Cic. Ver. de frum. n. 112.
[7] Plin. lib. 18, cap. 7.

tail [1]; et il en devait être bien instruit, puisque c'était en plaidant la cause des Siciliens contre Verrès. Il parle du pays des Léontins, l'un des plus fertiles de la Sicile. Le plus haut prix d'un boisseau montait à trois sesterces, ou sept sous et demi [2]. Il était plus petit que le nôtre de près d'un quart. Notre setier contient douze boisseaux, et se vend assez ordinairement dix francs. Sur ce pied notre boisseau vaut seize sous et quelque chose de plus, c'est-à-dire le double de l'ancien, et par-delà.

Tout ce que j'ai rapporté de Cicéron au sujet du blé, pour montrer quel en était le prix, combien il en fallait pour ensemencer un arpent, combien cette semence rapportait, ne doit point être regardé comme une règle fixe [3]; car tout cela variait beaucoup, selon la différence des terres, des pays et des temps.

Les anciens avaient différentes manières de battre le blé. Ils se servaient pour cela, ou de traîneaux armés de pointes, ou des pieds de chevaux qu'ils faisaient passer dessus, ou de fléaux avec lesquels ils battaient les gerbes, comme on le pratique encore en bien des endroits.

Ils employaient aussi divers moyens pour garder longtemps le blé, surtout en le serrant avec les épis dans des fosses qu'ils creusaient sous terre, où ils l'environnaient de toutes parts de paille pour le défendre contre l'humidité [4], et dont ils fermaient l'entrée avec grand soin, afin que l'air ne pût point y pénétrer. Varron atteste que le blé se conservait ainsi pendant cinquante ans.

ARTICLE III.

§ I. *Culture de la vigne. Vins célèbres en Grèce et en Italie.*

On juge aisément que les hommes n'ont pas donné moins de soin à la culture de la vigne qu'à celle du blé, quoiqu'ils s'en soient avisés plus tard. L'écriture nous apprend que l'usage du vin n'a été connu que depuis le déluge. *Noé, s'appliquant à l'agriculture, commença à cultiver la terre, et il planta la*

[1] Cic. Ver. de Frum n. 173.

[2] Le modius pesait environ 16 livres poids de marc; il répondait à la quinzième partie de notre setier; ainsi le setier aurait valu à Rome 825 grains d'argent, ou environ $\frac{1}{6}$ de plus qu'à Athènes. — L.

[3] Plin. lib. 18, p. 30.

[4] Lib. 1, de Re rust. c. 5.

vigne [1]. Elle était sans doute connue auparavant, mais pour le fruit, et non pour le vin. Noé la planta avec ordre, et découvrit l'usage qu'on pouvait faire du raisin en exprimant sa liqueur et la conservant. Il fut trompé par une douceur et une force qu'il n'avait pas éprouvées, *et, ayant bu du vin, il s'enivra.* Les païens ont transporté l'honneur de l'invention du vin à Bacchus, qu'ils n'ont jamais bien connu; et ce qui est dit de l'ivresse de Noé leur a fait regarder Bacchus comme le dieu de la licence et de l'ivrognerie.

Les enfants de Noé s'étant répandus en différentes contrées du monde y portèrent de proche en proche la vigne, et enseignèrent l'usage qu'on en pouvait faire. L'Asie sentit la première la douceur de ce bienfait, et en fit bientôt part à l'Europe et à l'Afrique. On voit dans Homère [2] que du temps de la guerre de Troie le transport des vins faisait partie du commerce.

Le vin se conservait pour lors dans de grandes cruches de terre, ou des outres, c'est-à-dire dans des peaux de bêtes; et ce dernier usage continue encore dans les pays où le bois n'est pas commun. On croit que c'est aux Gaulois établis le long du Pô que nous devons l'invention utile de conserver le vin dans des vaisseaux de bois exactement fermés, et de le contenir dans des liens malgré sa fougue. Depuis ce temps, la garde et le transport en devinrent plus aisés que quand on le conservait dans des vaisseaux de terre sujets à se briser, ou dans des sacs de peau sujets à se découdre ou à se moisir.

Il est parlé dans Homère [3] d'un vin de Maronée en Thrace, fort célèbre, et qui portait vingt fois autant d'eau. Mais il était assez ordinaire aux Thraces de le boire pur : aussi n'ignore-t-on pas à quels excès de brutalité cette nation était sujette [4]. Pline remarque [5] que de son temps Mucien [6], qui avait été trois fois consul, s'étant trouvé dans le pays, avait fait l'expérience dont parle Homère, et avait vu que dans une mesure de vin qui ré-

[1] Gen. 9, 20.
[2] Iliad. l. 7.
[3] Odyss. l. 9, v. 197 [205, 209, sq.].
Natis in usum lætitiæ scyphis
Pugnare Thracum est.
(HORAT. lib. I, od. 27.)
[5] Plin. lib. 14, c. 4.
[6] C'est le célèbre Mucien qui eut tant de part à l'élection de Vespasien à l'empire.

pond à nos trois demi-setiers on y mettait quatre-vingts fois autant d'eau ; c'est trois fois plus que ne dit le poëte grec.

Le même auteur parle de vins fort célèbres dans l'Italie[1], qui portaient le nom d'*Opimius*, sous le consulat duquel on les avait recueillis, qui se conservaient encore de son temps, c'est-à-dire depuis près de deux cents ans, et qui n'avaient point de prix. On en mêlait une très-modique quantité avec d'autres vins, auxquels on prétend qu'ils communiquaient une qualité merveilleuse de force et de douceur. Quelque grande que fût la réputation de ces vins recueillis sous le consulat d'Opimius[2], ou sous celui d'Anicius, car ceux de cette année étaient encore fort vantés, Cicéron n'en faisait plus grand cas, et, plus de cent ans avant que Pline écrivît, il les trouvait déjà trop vieux pour être supportables.

La Grèce et l'Italie, distinguées par tant d'endroits, l'étaient particulièrement par l'excellence des vins.

Dans la Grèce, outre beaucoup d'autres, les vins de Cypre, de Lesbos, de Chio, étaient fort célèbres. Ceux de Cypre sont encore aujourd'hui fort estimés. Horace parle souvent de ceux de Lesbos[3], et les représente comme des vins bienfaisants et agréables[4]. Mais Chio l'emportait sur tous les autres pays, et effaçait leur réputation ; jusque-là qu'on a cru que c'étaient les habitants de cette île qui avaient les premiers planté la vigne, et qui en avaient enseigné l'usage aux autres peuples. Tous ces vins de Grèce[5] étaient si estimés et d'un si grand prix, qu'à Rome, jusqu'au temps de l'enfance de Luculle, dans les meilleurs repas on n'en buvait qu'un seul coup à la fin. Leur qualité dominante était la douceur et l'agrément.

Pline[6] était persuadé que les libations de lait instituées par Romulus, et la défense faite par Numa d'honorer les morts en versant du vin sur leur bûcher, prouvaient que les vignes en ce

[1] Plin. lib. 14, c. 4.

[2] « Atqui eæ notæ sunt optimæ. Credo : sed nimia vetustas nec habet eam, quam quærimus, suavitatem, nec est sane jam tolerabilis. » (CIC. *in Brut.* n. 287.)

[3] Hic innocentis pocula Lesbii
Duces sub umbra....
(Od. 17, lib. 1.)

[4] Athen. l. 1, p. 26-32.

[5] « Tanta vino græco gratia erat, ut singulæ potiones in convictu darentur... L. Lucullus puer apud patrem nunquam lautum convivium vidit in quo plus semel græcum vinum daretur. » (PLIN. *ex Varr.* lib. 14, cap. 14.)

[6] Plin. lib. 14, c. 12.

temps-là étaient encore fort rares en Italie. Elles s'y multiplièrent dans les siècles suivants ; et il y a beaucoup d'apparence qu'elle eut cette obligation à la Grèce, dont les vins étaient fort en réputation, comme dans la suite elle en reçut aussi le goût des arts et des sciences. Ce furent les vins d'Italie qui, du temps de Camille, y attirèrent de nouveau les Gaulois [1]. L'agrément de cette liqueur, plaisir nouveau pour eux, fut un attrait puissant pour leur faire quitter leur patrie.

De tous les endroits renommés pour la bonté du vin les deux tiers se trouvaient dans l'Italie. La coutume [2], ancienne dans ce pays, et elle s'y observe encore, était d'attacher les vignes à des arbres [3] ; et surtout à des peupliers, jusqu'au haut desquels elles portaient leurs branches ; ce qui faisait un très-bel effet, et donnait un spectacle très-agréable à la vue. Dans plusieurs endroits on se servait d'échalas.

Le seul territoire de Capoue fournissait les vins de Massique, de Cales, de Formies, de Cécube [4], de Falerne, si fort célébrés dans Horace. Il faut convenir que le fond de la terre et l'heureuse situation de tous ces endroits contribuaient beaucoup à l'excellence de ces vins; mais il faut aussi avouer qu'ils la devaient encore plus à l'attention et à l'industrie des vignerons, qui donnaient toute leur application et tous leurs soins à la culture de ces vignes. La preuve en est que du temps de Pline, c'est-à-dire environ cent ans depuis Horace, la réputation de ces vins, autrefois si vantés, était entièrement tombée, par la négligence et par l'ignorance de vignerons [5], lesquels, aveuglés par l'appât

[1] « Eam gentem (Gallorum) traditur fama, dulcedine frugum, maximeque vini nova tum voluptate captam, Alpes transisse. » (Liv. lib. 5, n. 33.)

[2] « In campano agro vites populis nubunt, maritasque complexæ, atque per ramos earum procacibus brachiis geniculato cursu scandentes, cacumina æquant. » (Plin. lib. 14, cap. 1.)

[3] De cette coutume naissent trois expressions élégantes qui se trouvent dans Horace, tirées toutes trois de la même métaphore. Il dit qu'on marie les arbres aux vignes :

Ergo aut adulta vitium propagine
Altas *maritat* populos.
(Horat. Epod. 2.)

Il appelle *veufs* ces mêmes arbres quand ils n'ont plus de vignes qui leur soient attachées :

Aut vitem *viduas* ducit ad arbores.
(Id. od. 5, l. 4.)

Enfin il donne le nom de *célibataires* aux arbres auxquels on ne joint jamais la vigne :

. . . . . Platanusque *cælebs*
Evincet ulmos....
(Id. od. 15, l. 2.)

[4] Cæcubum, et prælo domitam Caleno
Tu bibes uvam : mea nec Falernæ
Temperant vites, neque Formiani.
Pocula colles.
(Id. od. 20, lib. 1.)

[5] « Quod jam intercidit incuria coloni... Cura culturaque id contigerat. Exolevit hoc quoque culpa (vinitorum)

et l'espérance du gain, songèrent plus à recueillir beaucoup de vin qu'à l'avoir bon.

Pline cite[1] plusieurs exemples de l'extrême différence que met dans un même terroir celle de la culture. Entre autres, un célèbre grammairien, qui vivait du temps de Tibère et de Claude, avait acheté à fort bas prix un vignoble négligé depuis longtemps par ses anciens maîtres. Le soin extraordinaire qu'il en prit et la façon singulière dont il le cultiva y apportèrent en assez peu d'années un changement qui tenait du prodige, *ad vix credibile miraculum perduxit*. Un succès si prodigieux, au milieu des autres vignes, qui étaient presque toujours stériles, lui attira l'envie de tous ses voisins; et pour couvrir leur paresse et leur ignorance ils l'accusèrent de magie et de sortilége.

Parmi tous les vins de Campanie dont j'ai parlé celui de Falerne était extrêmement recherché[2]. Il avait beaucoup de force et d'âpreté, et n'était potable qu'après avoir été gardé dix ans au moins. Pour adoucir sa rudesse et dompter son austérité on employait le miel, ou on le mêlait avec du vin de Chio, et par ce mélange on le rendait excellent. On doit, ce me semble, s'en rapporter au goût fin et délicat de ces Romains voluptueux qui, dans les derniers temps, n'épargnaient rien pour assaisonner les plaisirs de la table par tout ce qu'il y avait de plus agréable et de plus capable de flatter les sens. Il y avait d'autres vins de Falerne, plus tempérés, plus doux, mais qui étaient moins estimés.

Les anciens, qui connaissaient si bien l'excellence du vin, n'en ignoraient pas les dangers[3]. Je ne parle point de la loi de Zaleucus, par laquelle, chez les Locres Épizéphyriens, l'usage du vin, excepté le cas de maladie, était généralement interdit sous peine de mort. Les habitants de Marseille et de Milet montrèrent plus de modération et d'indulgence, en se contentant de l'interdire aux femmes. A Rome, dans les premiers temps il n'était permis aux jeunes gens de condition libre de boire du vin qu'à l'âge de trente ans; mais pour les femmes, l'usage leur en était

copiæ potius quam bonitati studentium. » (PLIN. lib. 14, cap. 6.)

[1] Plin. lib. 14, c. 3.

[2] Athen. l. 1, p. 26.

[3] Athen. l. 10, p. 429.

absolument défendu [1], et la raison de cette défense était que l'intempérance en ce genre peut conduire aux derniers crimes. Sénèque se plaint avec amertume de ce que de son temps cette coutume était presque généralement violée. La complexion faible et délicate des femmes, dit-il, n'a point changé; mais leurs mœurs ont changé et ne sont plus les mêmes. Elles se piquent de porter l'excès du vin aussi loin que les hommes les plus robustes; elles passent comme eux les nuits entières à table: et, tenant à la main une coupe pleine de vin pur, elles font gloire de les défier [2], et même, si elles le peuvent, de les vaincre.

L'empereur Domitien donna un édit au sujet des vignes [3], qui pouvait avoir un juste fondement. Une année ayant rendu beaucoup de vin et très-peu de blé, il crut qu'on avait plus de soin de l'un que de l'autre, et sur cela il ordonna qu'on ne planterait plus aucune nouvelle vigne dans l'Italie; et que dans les provinces on arracherait au moins la moitié de celles qui y étaient. Philostrate s'exprime même [4] comme s'il eût ordonné de les faire toutes arracher, au moins dans l'Asie; parce que, dit-il, l'on attribuait au vin les séditions qui y arrivaient dans les villes. Toute l'Asie lui député à ce sujet Scopélien, qui professait l'éloquence à Smyrne. Il réussit si bien dans ses remontrances, qu'il obtint non-seulement que l'on continuerait à cultiver les vignes, mais que même ceux qui ne le feraient pas seraient mis à l'amende [5]. On crut que ce qui le porta principalement à abolir son édit fut qu'on avait semé des billets qui portaient en deux vers grecs [6] que, quoi qu'il fît, il resterait encore assez de vin pour le sacrifice où l'on immolerait l'empereur.

[1] « Vini usus olim romanis feminis ignotus fuit, ne scilicet in aliquod dedecus prolaberentur: quia proximus a libero patre intemperantiæ gradus ad inconcessam venerem esse consuevit. » (VAL. MAX. lib. 2, cap. 1.)

[2] « Non minus pervigilant, non minus potant; et mero viros provocant. » (SENEC. epist. 95.)

[3] Sueton. in Domitian. c. 7.

[4] Philost. in Vita Apollon. lib. 6, c. 17.

[5] Suet. in Domitian. c. 14.

[6] C'est un distique attribué par le scoliaste d'Aristophane (*ad Plut.* v. 1130) à Événus, qui, selon Maxime de Tyr (*Dissertation XXXVIII*), avait enseigné la poésie à Socrate. Ce distique est ainsi conçu :

Κἢν με φάγης ἐπὶ ῥίζαν, ὅμως ἔτι [χαρποφορήσω
Ὅσσον ἐπισπεῖσαί σοι, τράγε, θυο-[μένῳ.

On voit que c'est la vigne qui parle au bouc, rongeant ses bourgeons. Ovide les a imités ainsi dans ses *Fastes* (lib. 1, v. 357),

Rode, caper, vitem; tamen huic, quum stabis [ad aram,
In tua quod spargi cornua possit, erit.

Il semble néanmoins, dit M. de Tillemont, que son édit ait subsisté dans la plus grande partie de l'Occident jusqu'à Probe, c'est-à-dire durant près de deux cents ans. Cet empereur, qui, apres plusieurs guerres, avait établi une solide paix dans tout l'empire, occupait les troupes à divers ouvrages utiles pour le public, afin qu'elles ne se corrompissent pas par l'oisiveté, et que le soldat ne mangeât pas sa paye sans la mériter. Ainsi, comme Annibal avait autrefois peuplé toute l'Afrique d'oliviers, de peur que ses soldats, n'ayant rien à faire, ne se portassent à des séditions, Probe, de même, employa les siens à planter des vignes sur les collines des Gaules, de la Pannonie, de la Mésie, et en beaucoup d'autres endroits. Il permit généralement aux Gaulois, aux Pannoniens et aux Espagnols d'avoir des vignes autant qu'ils voudraient, au lieu que depuis Domitien la permission n'en était pas donnée à tout le monde.

§ II. *Produit des vignes en Italie du temps de Columelle.*

Avant que de finir cet article des vignes, je ne puis m'empêcher d'extraire un endroit de Columelle qui fait connaître quel profit on en tirait de son temps. Il entre sur cela dans un détail qui m'a paru assez curieux, et il fait un calcul exact des frais et du produit de sept arpents de vignes. Son dessein est de prouver que la culture des vignes est plus fructueuse et plus lucrative que toute autre, et que celle même du blé. Cela pouvait être vrai de son temps, mais ne l'est pas du nôtre, du moins dans l'opinion commune. Cette différence vient peut-être des divers accidents auxquels la vigne est sujette dans ces pays-ci, gelées, pluies, coulure, qu'on n'a point tant à craindre dans les pays chauds. Ajoutez encore la cherté des tonneaux dans les années abondantes, qui absorbe la plus grande partie du profit des vignerons, et les entrées, qui diminuent beaucoup le prix du vin. Chez les anciens même, tout le monde n'était pas du sentiment de Columelle. Caton [1], à la vérité, donnait le premier rang aux

Les auteurs des écrits qui coururent a Rome, à l'occasion de l'édit de Domitien, avaient substitué Καίσαρι à σοί τράγε dans le second vers. — L.

[1] « Cato quidem dicit (primum agrum esse), ubi vineæ possint esse bono vino et multo... Alii dant primatum bonis pratis... Vineam sunt qui putent sumptu fructum devorare. » (VARR. *de re Rust.* lib. 1, cap. 7 et 8.)

vignes, mais à celles qui produisaient d'excellent vin et en quantité. En supposant ces deux conditions, on pense encore de même aujourd'hui. Plusieurs donnaient la préférence aux prairies ; et leur principale raison était que les frais pour la culture des vignes en emportent presque tout le produit.

Frais nécessaires pour sept arpents de vignes.

Ces frais sont :

1° Pour l'achat d'un esclave, qui seul suffit pour cultiver sept arpents de vignes, huit mille sesterces. . . . 1000 l.[1]

2° Pour l'achat du fonds de sept arpents, sept mille sesterces. . . . . 875 [2]

3° Pour les échalas et autres dépenses nécessaires pour sept arpents, quatorze mille sesterces. 1750

Ces trois sommes ensemble font vingt-neuf mille sesterces. . . . . 3625 l.

4° Pour l'intérêt de ladite somme de vingt-neuf mille sesterces, à six pour cent pendant deux ans que la terre ne rapporte point, et que cette somme est morte, trois mille quatre cent quatre-vingts sesterces. 435

Le total de la dépense monte à trente-deux mille quatre cent quatre-vingts sesterces. . . . . 4060 l.

Produit de sept arpents de vignes.

Le produit de sept arpents de vignes par an est de six mille trois cents sesterces, c'est-à-dire de sept cent quatre-vingt-sept livres dix sous [3] ; ce qui va être prouvé.

Le *culeus* est une mesure qui contient vingt *amphores*, ou quarante *urnes*. L'amphore contient vingt-six pintes et un peu

[1] Les 8,000 sesterces valent 1,636 f.

[2] Il faut estimer ainsi, d'après le tableau inséré dans le *Traité des Études* (tom. III pag. 156) les sommes indiquées ici :

8,000 sesterces.........	1636 fr.
7,000 —	1431
14,000 —	2862
3,480 —	711
Total...........	6,640 fr.

Ces rectifications suffisent pour faire voir sur quel pied doivent être évaluées les sommes indiquées plus bas. — L.

[3] 1828 fr. — L.

plus. Par conséquent le *culeus* contient cinq cent vingt pintes ; ce qui fait deux muids, mesure de Paris, moins cinquante-six pintes.

Le moins que puisse valoir le *culeus*, c'est trois cents sesterces, c'est-à-dire trente-sept livres dix sous. Le moins que doive rapporter chaque arpent [1], c'est trois *culeus*, qui vaudront neuf cents sesterces, ou cent douze livres dix sous. Les sept arpents rapporteront donc de profit six mille trois cents sesterces, qui font sept cent quatre-vingt-sept livres dix sous.

L'intérêt de la dépense totale, laquelle est de trente-deux mille quatre cent quatre-vingts sesterces, c'est-à-dire de quatre mille soixante livres ; cet intérêt, dis-je, à six pour cent par an, monte à mille neuf cent quarante-quatre sesterces et quelque chose de plus, c'est-à-dire à deux cent quarante-trois livres. L'intérêt de cette même somme, que l'on tire par an du produit de sept arpents de vignes, est de six mille trois cents sesterces, c'est-à-dire de sept cent quatre-vingt-sept livres dix sous [2] ; par où l'on voit combien ce dernier intérêt surpasse l'autre [3], qui était pourtant le commun et l'ordinaire dans l'usage : et c'est ce que Columelle voulait prouver.

Outre ce produit, Columelle compte encore un autre profit qu'on tirait des *marcottes* [4]. La marcotte est un rejeton, une branche de vigne qu'on couche en terre, et qui prend racine quand on veut provigner. Chaque arpent produisait par an dix mille marcottes au moins, qui se vendaient trois mille sesterces, ou trois cent soixante et quinze livres. Les marcottes produisaient donc, pour les sept arpents, vingt et un mille sesterces, ou deux mille six cent vingt-cinq livres. Columelle met le produit de ces marcottes au plus bas prix : car, pour lui, il assure qu'il en tirait régulièrement le double. Il parle des vignes d'Italie seulement, et non de celles des provinces.

En joignant ces deux produits, l'un du vin, l'autre des marcottes, sept arpents de vignes donnaient de profit par an trois mille quatre cent douze livres.

[1] Columelle marque que dans les vignobles de Sénèque chaque arpent rapportait huit *culeus* (lib. 3, cap. 3). Et Varron, qu'en plusieurs endroits il rapportait jusqu'à dix et quinze *culeus* (lib. 1, cap. 2).

[2] 243 liv.

[3] 787 liv.

[4] Vivi radices.

Le produit de ces marcottes, inconnu chez nos vignerons, venait sans doute de ce que les vignes, étant alors fort rares dans un grand nombre de provinces, et la réputation des vins d'Italie s'étant répandue au loin, on y venait de tous côtés pour s'y fournir de ces marcottes, et pour se mettre, par ce moyen, en état de faire de bons plants de vignes dans des endroits qui n'en avaient point eu jusque-là, ou qui n'en avaient eu que de médiocres.

ARTICLE IV.

De la nourriture des bestiaux.

J'ai dit que la nourriture des bestiaux faisait partie de l'agriculture. Elle en est certainement une partie essentielle, non-seulement parce que ce sont ces bestiaux qui, par un fumier abondant, fournissent à la terre les engrais qui lui sont nécessaires pour conserver et renouveler ses forces, mais encore parce qu'ils partagent avec l'homme les travaux du labour, et lui en épargnent la plus grande peine. De là vient que le bœuf [1], laborieux compagnon de l'homme dans l'agriculture, était si fort considéré chez les anciens, que quiconque avait tué un bœuf était puni de mort comme s'il avait tué un citoyen, par cette raison sans doute qu'il était regardé comme un meurtrier du genre humain, dont la nourriture et la vie ont un besoin absolu du secours de cet animal.

Plus on remonte dans l'antiquité [2], plus on voit que chez tous les peuples la nourriture des bestiaux produisait des revenus considérables. Sans parler ni d'Abraham, dont le nombreux domestique montre combien le devaient être ses troupeaux, ni de Laban, son petit-neveu, l'Écriture nous fait remarquer [3] que la plus grande partie des richesses de Job consistait en troupeaux, et qu'il possédait sept mille brebis, trois mille chameaux, cinq cents paires de bœufs, et cinq cents ânesses.

C'est par là que la terre promise, quoique d'une étendue as-

[1] « Bos, laboriosissimus hominis socius in agricultura : cujus tanta fuit apud antiquos veneratio, ut tam capitale esset bovem necasse quam civem. » (COLUM. *in Præf.* lib. 6.)

[2] « In rusticatione vel antiquissima est ratio pascendi, eademque quæstuosissima. » (*Ibid.*)

[3] Job. 1, 8.

sez médiocre, enrichissait ses princes et les habitants du pays, dont le nombre était presque incroyable, et montait à plus de trois millions de personnes, en comptant les femmes et les enfants.

Nous lisons [1] qu'Achab, roi d'Israel, se faisait payer chaque année par les Moabites, qu'il avait vaincus, un tribut de cent mille brebis. Combien en peu de temps ce nombre multipliait-il! et quelle abondance devait-il répandre dans tout le pays!

L'Écriture sainte [2], en nous représentant Ozias comme un prince accompli pour toutes les parties d'un sage gouvernement, ne manque pas de faire observer qu'il avait un grand nombre de laboureurs et de vignerons, et qu'il nourrissait beaucoup de troupeaux. Il fit bâtir dans les campagnes de grandes enceintes, de vastes étables, et des logements fortifiés de tours, pour y retirer les bestiaux et les pasteurs, et pour les y mettre à couvert et en sûreté; et il eut soin aussi d'y faire creuser beaucoup de citernes; travaux moins éclatants, mais non moins estimables que les plus superbes palais. Ce fut sans doute la protection particulière qu'il accorda à tous ceux qui étaient employés à la culture de la terre et à la nourriture des troupeaux, qui rendit son règne un des plus opulents qu'on eût encore vus dans Juda. Et il agit de la sorte, ajoute l'Écriture sainte, « parce qu'il se « plaisait fort à l'agriculture, » *erat quippe homo agriculturæ deditus*. Le texte hébreu est encore plus fort : *quia diligebat terram*. « Il aimait la terre. » Il s'y plaisait : peut-être la cultivait-il de ses propres mains : du moins il en mettait la culture en honneur, il en connaissait tout le prix, et comprenait que la terre, cultivée avec soin et avec intelligence, était une source assurée de richesses et pour le prince et pour le peuple : ainsi il regardait cette attention comme un des principaux devoirs de la royauté, quoique souvent il soit un des plus négligés.

L'Écriture dit aussi du saint roi Ézéchias qu'*il avait une infinité de troupeaux de brebis, et de toutes sortes de grandes bêtes, et que le Seigneur lui avait donné une abondance extraordinaire de biens* [3]. On comprend aisément que la seule

[1] IV Reg. 3, 4.
[2] II Paralip. 26, 10.
[3] II Paralip. 32, 29.

tonte des bêtes à laine, sans parler des autres profits qu'on en tirait, devait former un revenu très-considérable dans un pays qui en nourrissait une multitude presque sans nombre. Aussi voyons-nous que la tonte des brebis était un temps de festin et de réjouissance.

Dans l'antiquité païenne, les travaux faisaient aussi la richesse des rois, comme on le voit de Latinus dans Virgile, et d'Ulysse dans Homère. Il en était de même chez les Romains ; et, par les anciennes lois, les amendes n'étaient pas en argent, mais en bœufs et en brebis.

Il ne faut pas s'étonner, après ce que nous avons vu des grands avantages que produit la nourriture des bestiaux, qu'un aussi savant homme que Varron n'ait pas dédaigné de descendre dans le dernier détail de toutes les bêtes qui peuvent être de quelque usage à la campagne, soit pour le labour, ou pour la nourriture, ou pour le transport des fardeaux et la commodité des hommes. Il parle d'abord du menu bétail, brebis, chèvres, truies : *greges*. Il passe ensuite au gros bétail ; bœufs, ânes, chevaux, chameaux : *armenta*. Il finit par les bêtes qu'on peut appeler de la basse-cour, *villaticæ pecudes :* les pigeons, les tourterelles, les poules, les oies, et beaucoup d'autres. Columelle entre aussi dans le même détail [1], et Caton le censeur en parcourt une partie. Ce dernier, interrogé quelle était la voie la plus sûre et la plus courte de s'enrichir à la campagne, répondit c'était la nourriture des bestiaux, qui procure à ceux qui s'y appliquent avec soin et avec industrie une infinité d'avantages.

Effectivement, les bêtes de la campagne rendent à l'homme des services continuels et importants, et l'utilité qu'il en retire ne finit pas même avec leur vie. Elles partagent avec lui, ou plutôt lui épargnent les pénibles travaux du labour ; sans quoi, la terre, quelque féconde qu'elle soit par son propre fonds, demeurerait pour lui stérile, et ne produirait aucun fruit. Elles servent à transporter dans sa maison et à mettre en sûreté les richesses qu'il a amassées au dehors, et à le porter lui-même dans ses voyages. Plusieurs d'entre elles couvrent sa table de lait, de fromages, de nourritures succulentes, de viandes, même

[1] Col. præf. lib. 6.

les plus exquises, et lui fournissent la riche matière de toutes les étoffes dont il a besoin pour se vêtir, et mille autres commodités de la vie.

On voit, par tout ce que j'ai dit jusqu'ici, que la campagne couverte de blés, de vignes et de troupeaux, est pour l'homme un vrai Pérou, bien plus précieux et plus estimable que celui d'où il tire l'or et l'argent, qui, s'il était seul, le laisserait périr de faim, de soif et de froid. Placé dans un terroir fertile, il voit autour de lui, d'un seul coup d'œil, tous ses biens; et, sans sortir de son petit domaine, il trouve sous sa main des richesses immenses et innocentes, qu'il reconnaît sans doute pour des dons de la main libérale du souverain maître, à qui il doit tout, mais qu'il regarde aussi comme le fruit de ses travaux, et qui, par cette raison, lui deviennent encore plus agréables.

Innocence et agrément de la vie rustique et de l'agriculture.

Le revenu et le profit qui revient de la culture de la terre n'est pas le seul ni le plus grand avantage qu'on y doive considérer. Tous les auteurs qui ont écrit de la vie rustique en parlent toujours avec éloge [1], comme d'une vie sage et heureuse, qui porte l'homme à la justice, à la tempérance, à la sobriété, à la sincérité, en un mot à toutes les vertus, et qui le met comme à l'abri de toutes les passions, en le tenant renfermé dans l'enceinte de son devoir, et d'un travail journalier, qui lui laisse peu de loisir. Le luxe, l'avarice, l'injustice, la violence, l'ambition, compagnes presque inséparables des richesses, font leur séjour ordinaire dans les grandes villes, qui en fournissent la matière et l'occasion : la vie dure et laborieuse de la campagne n'admet point ces sortes de vices. C'est ce qui a donné lieu aux poëtes de feindre que c'est là qu'Astrée, déesse de la justice, en quittant la terre, a fait sa dernière demeure.

[1] « In urbe luxuries creatur : ex luxuria exsistat avaritia necesse est : ex avaritia erumpat audacia : inde omnia scelera ac maleficia gignuntur.... In rusticis moribus, in victu arido, in hac horrida incultaque vita istiusmodi maleficia gigni non solent... Cupiditates porro quæ possunt esse in eo qui ruri semper habitarit et in agro colendo vixerit? quæ vita maxime disjuncta a cupiditate et cum officio conjuncta.... Vita autem rustica parcimoniæ, diligentiæ, justitiæ magistra est. » (CIC. *pro Rosc. Amer.* n. 39 et 75.)

On voit dans Caton une formule de prières pour les gens de la campagne, où l'on reconnaît des traces précieuses de l'ancienne tradition des hommes, qui attribuaient tout à Dieu, et s'adressaient à lui dans tous leurs besoins temporels, parce qu'ils savaient qu'il présidait à tout, et que tout dépendait de lui. J'en rapporterai une bonne partie, et j'espère qu'on ne m'en saura pas mauvais gré. C'est dans une cérémonie appelée *Solitaurilia,* et selon d'autres, *Suovetaurilia,* où les paysans faisaient le tour de leurs terres en offrant à certains dieux des libations et des sacrifices.

« Père Mars, dit le suppliant, je vous prie et vous conjure de « nous être propice et favorable, à moi, à ma maison, à tous mes « domestiques, pour ce qui fait le sujet de la présente proces- « sion dans mon champ, dans ma terre, et dans mon fonds; « d'empêcher, de détourner et d'éloigner de nous les maladies con- « nues et inconnues, les désolations, les orages, les calamités, « les intempéries de l'air; de faire croître et parvenir à bien nos « légumes, nos blés, nos vignes, nos arbres; de conserver les « pasteurs et les troupeaux; de nous accorder la conservation « de la vie et de la santé, à moi, à ma maison, et à tous mes do- « mestiques. » Quelle honte que des chrétiens, et souvent ceux qui ont le plus de part aux biens de la terre, soient maintenant si peu soigneux de la demander à Dieu, et qu'ils rougissent de l'en remercier! Chez les païens tous les repas commençaient et finissaient par des prières : elles sont maintenant bannies de presque toutes nos tables.

Columelle [1] entre dans un détail sur les devoirs du maître ou du fermier par rapport aux domestiques, qui paraît plein de raison et d'humanité. « Il faut, dit-il, avoir soin qu'ils soient « bien vêtus, mais sans délicatesse; qu'ils soient à l'abri du « vent, du froid, de la pluie. Dans les ordres qu'on leur donne, « il faut garder un juste [2] tempérament entre une douceur « trop relâchée et une dureté excessive; leur faire plus craindre « qu'éprouver la sévérité du châtiment; les empêcher de mal « faire par l'assiduité et la présence, car l'habileté consiste à

[1] Colum. l. 1, cap. 8.

[2] C'étaient des esclaves qui cultivaient les terres.

« prévenir les fautes, au lieu de les punir [1] : quand ils sont « malades, avoir attention qu'ils soient bien soignés, et qu'ils « ne manquent de rien; c'est le moyen sûr de les affectionner « au service. » Il désire qu'on en use ainsi à l'égard même des esclaves, qui travaillaient souvent chargés de chaînes, et que l'on traitait pour l'ordinaire fort durement.

Ce qu'il dit à l'occasion de la fermière est très-remarquable [2]. La Providence, en unissant l'homme à la femme, a prétendu qu'ils se prêtassent un mutuel secours, et pour cela leur a assigné à chacun leurs fonctions particulières. L'un, destiné aux affaires du dehors, est obligé de s'exposer au chaud et au froid, d'entreprendre des voyages, de soutenir les travaux de la paix et de la guerre, c'est-à-dire de vaquer aux ouvrages de la campagne, ou de porter les armes : tous exercices qui demandent un corps robuste et capable de fatigues. La femme, au contraire, inhabile à tous ces ministères, est réservée pour les affaires du dedans; la garde de la maison lui est confiée; et comme le caractère propre de cet emploi est l'attention et l'exactitude, et que la crainte rend plus attentif et plus exact, il était convenable que la femme fût plus timide. Au contraire, parce que l'homme agit et travaille presque toujours au dehors, et qu'il est souvent obligé de repousser l'injure, Dieu lui a donné la hardiesse en partage : aussi de tout temps [3], et chez les Grecs et chez les Romains, le gouvernement domestique est dévolu aux femmes; de sorte que les maris, après avoir satisfait aux affaires extérieures, rentrent dans leur maison libres de tous soins, et y trouvent un parfait repos.

C'est ce qu'Horace décrit si élégamment [4] dans une de ses odes. « La femme du fermier, recommandable par une chaste « pudeur (telle que sont les Sabines et les Apuliennes, brûlées

[1] Colum. lib. 12, cap. 1.

[2] Id. l. 12. in præf.

[3] « Nam et apud Græcos, et mox apud Romanos usque in patrum nostrorum memoriam, fere domesticus labor matronalis fuit, tanquam ad requiem forensium exercitationum omni cura deposita patribusfamilias intra domesticos penates se recipientibus. »

[4] Quod si pudica mulier in partem juvet
Domum atque dulces liberos,
(Sabina qualis, aut perusta solibus
Pernicis uxor Appuli)
Sacrum vetustis exstruat lignis focum
Lassi sub adventum viri;
Claudensque textis cratibus lætum pecus,
Distenta siccet ubera,
Et horna dulci vina promens dolio,
Dapes inemptas apparet, etc.
(HORAT. epod. 2 [v. 39 sq.].)

« par les ardeurs du soleil), prend de son côté le soin de la « maison et des enfants ; elle enferme ses troupeaux dans les « parcs pour en traire le lait ; elle ne manque pas de tenir le « feu tout prêt à l'arrivée de son mari fatigué, et de lui servir, « avec les vins de l'année, des mets que lui fournit son champ, « sans qu'elle soit obligée de les acheter. »

Il semble que les anciens aient travaillé à se surpasser eux-mêmes en traitant cette matière, tant elle leur fournit de belles pensées et de riches expressions. « Trop heureux [1], s'écrie Virgile « les habitants de la campagne, s'ils connaissent leur bonheur ; « à qui la terre, loin du tumulte des armes et de la discorde, « prodigue ses fruits, nourriture simple et naturelle, qui est la « juste récompense de leurs travaux ! Là règne une paix tran-« quille, et une simplicité de mœurs qui ignore toute fraude et « toute tromperie ; là se trouvent une merveilleuse variété d'in-« nocentes richesses, un doux loisir dans une fertile demeure, « de vastes et belles campagnes, de fraîches grottes, des sources « d'eau vive, de sombres forêts où l'ombre des arbres invite au « sommeil ; il n'est pas jusqu'au mugissement des vaches qui « ne fasse plaisir. On y voit une jeunesse endurcie au travail et « accoutumée à une vie sobre et frugale ; mais ce qu'on y « admire le plus est un profond respect pour les dieux, et, « après eux, pour les pères et les mères : en un mot, c'est là « que la Justice, lorsqu'elle a quitté la terre, a fait son dernier « séjour. »

La belle description que fait Cicéron, dans son traité *De la vieillesse*, de la manière dont le blé et le raisin arrivent, par différents degrés, à une parfaite maturité, montre le goût qu'il avait pour la vie de la campagne, et nous apprend en

1 O fortunatos nimium, sua si bona norint,
Agricolas ! quibus ipsa, procul discordibus armis,
Fundit humo facilem victum justissima tellus.
Si non, etc.
At secura quies et nescia fallere vita,
Dives opum variarum ; at latis otia fundis,
Speluncæ, vivique lacus ; at frigida Tempe,
Mugitusque boum, mollesque sub arbore somni,
Non absunt : illic saltus ac lustra ferarum.
Et patiens operum parvoque assueta juventus :
Sacra deum, sanctique patres. Extrema per illos
Justitia excedens terris vestigia fecit.
(*Virg. Georg.* lib, 2 [458-59].)

même temps avec quels yeux on doit considérer ces merveilleuses productions, qui, pour être ordinaires et annuelles, n'en méritent pas moins notre admiration. En effet, si un simple récit cause tant de plaisir, quel effet doit produire sur un esprit raisonnablement curieux la réalité même et le spectacle actuel de ce qui se passe dans une vigne et dans une pièce de blé, jusqu'à ce que les fruits de l'une et de l'autre soient portés et mis en sûreté dans les celliers et dans les greniers? Et il en faut dire autant de toutes les autres richesses dont la terre se couvre chaque année.

Voilà ce qui rend le séjour de la campagne si agréable et si délicieux, et ce qui en fait l'objet des désirs des magistrats et des personnes occupées d'affaires sérieuses et importantes. Las et fatigués des soins continuels de la ville, ils s'écrient volontiers avec Horace : « O campagne [1] ! quand te verrai-je? quand me « sera-t-il permis d'aller oublier dans ton sein toutes mes oc-« cupations et mes inquiétudes, ou en m'amusant à la lecture « des anciens, ou en goûtant le plaisir de ne rien faire, ou en « me livrant à la douceur du sommeil? » On y goûte en effet des plaisirs bien purs. Il semble, selon la belle expression du même poëte, que la campagne nous rend à nous-mêmes [2] en nous tirant comme de servitude, et que c'est là proprement vivre et régner. On entre pour ainsi dire en conversation avec les arbres, on les interroge, on leur demande compte du peu de fruit qu'ils ont produit, et l'on reçoit les excuses qu'ils en apportent, rejetant la faute tantôt sur les trop grandes pluies [3], tantôt sur les excessives chaleurs, d'autres fois sur la rigueur du froid. C'est Horace qui leur prête ce langage.

Tout ce que je viens de dire marque assez que je ne parle

1 O rus! quando ego te aspiciam! quandoque licebit
Nunc veterum libris, nunc somno et inertibus horis
Ducere sollicitæ jucunda oblivia vitæ?
(HORAT. lib. 2, *sat.* 6.)

2 Villice sylvarum, et mihi me reddentis agelli.
(HORAT. *Epist.* 14, lib. 1 [v. 1].)

..... Vivo et regno, simul ista reliqui, etc.
(Id. *Epist.* 10, lib. 1 [v. 8].)

3 Fundusque mendax, arbore nunc aquas
Culpante, nunc torrentia agros
Sidera, nunc hiemes iniquas.
(Id. lib. 3, *Od.* 1 [v. 30].)

plus de cette agriculture pénible et laborieuse à laquelle l'homme a été d'abord condamné ; mais que j'en ai en vue une autre destinée à faire son plaisir et à l'occuper agréablement, parfaitement conforme à l'institution primitive de l'homme et à l'intention du Créateur, puisqu'il l'avait commandée à Adam aussitôt après l'avoir formé. En effet, elle semble nous retracer une image du paradis terrestre, et se ressentir en quelque sorte de l'heureuse simplicité et de l'innocence qui y régnait alors. Nous voyons que dans tous les temps elle a fait le divertissement le plus agréable des princes même et des rois les plus puissants. Sans parler des fameux jardins suspendus qui faisaient l'ornement de Babylone, l'Écriture nous apprend qu'Assuérus (c'est le même que Darius fils d'Hystaspe) avait planté une partie des arbres de son jardin, et qu'il le cultivait de ses mains royales : *Jussit convivium præparari in vestibulo horti et nemoris, quod regio cultu et manu consitum erat* [1]. On sait ce que Cyrus le jeune répondit à Lysandre, qui admirait la beauté, l'économie et la disposition de ses jardins : que c'était lui-même qui en avait tracé le plan, qui en avait donné les alignements, et qu'il avait planté plusieurs arbres de sa main. *Ego omnia ista sum dimensus ; mei sunt ordines, mea descriptio : multæ etiam istarum arborum mea manu sunt satæ* [2]. On voudrait, si cela était possible, ne quitter jamais un séjour si délicieux. On a tâché au moins, pour se consoler, de se faire une sorte d'illusion, en transportant pour ainsi dire la campagne au milieu des villes ; non une campagne simple et presque brute, qui ne connaît de beautés que les naturelles, et qui n'emprunte rien de l'art ; mais une sorte de campagne peignée, ajustée, embellie, j'ai presque dit fardée. J'entends parler de ces jardins si ornés et si élégants, qui offrent aux yeux un si doux et si brillant spectacle. Quelle beauté, quelle richesse, quelle abondance, quelle variété d'odeurs, de couleurs, de nuances, de découpures ! il semble [3], à voir la fidélité et la régularité invariable des fleurs à se succéder les unes aux autres (et il en faut

[1] Esther, 1, 5.
[2] Cic. de Sen. n. 59.
[3] « Sed illa quanta benignitas naturæ, quod tam multa ad vescendum, tam varia, tamque jucunda gignit : neque ea uno tempore anni ; ut semper et novitate delectemur, et copia ! » (Cic. *de Nat. Deor.* lib. 2, n. 131.)

dire autant des fruits), que la terre, attentive à plaire à son maître, cherche à perpétuer ses présents, en lui payant toujours dans chaque saison de nouveaux tributs. Quelle foule de réflexions tout cela ne fournit-il point à un esprit curieux, et encore plus à un esprit religieux!

Pline, après avoir reconnu qu'il n'y a point d'éloquence capable d'exprimer dignement cette incroyable abondance et cette merveilleuse diversité de richesses et de beautés que la nature répand dans les jardins comme en se jouant, et avec une sorte de complaisance, ajoute une remarque bien sensée et bien instructive [1]. Il fait observer la différence que la nature a mise pour la durée entre les arbres et les fleurs. Aux plantes et aux arbres, destinés à nourrir l'homme par leurs fruits, et à entrer dans la construction des édifices et des navires, elle a accordé des années, et même des siècles entiers. Aux fleurs et aux odeurs, qui ne servent qu'au plaisir, elle n'a donné que quelques moments et quelques journées, comme pour avertir que ce qui brille avec le plus d'éclat passe et se flétrit bien rapidement. Malherbe exprime cette dernière pensée d'une manière bien vive, en déplorant la mort d'une personne qui joignait à une grande jeunesse une extrême beauté :

> Et, rose, elle a vécu ce que vivent les roses,
> L'espace d'un matin.

C'est le grand avantage de l'agriculture, d'être liée plus étroitement qu'aucun autre art avec la religion, comme elle l'est aussi avec les bonnes mœurs : ce qui a fait dire à Cicéron, comme nous l'avons vu, que la vie de la campagne approchait beaucoup de celle du sage, c'est-à-dire qu'elle était comme une philosophie pratique.

Pour finir ce petit traité par où je l'ai commencé, il faut avouer que de toutes les occupations des hommes qui n'ont point un rapport immédiat à Dieu et à la justice, la plus innocente est l'agriculture. Elle était, comme on l'a vu, celle du premier

[1] « Quippe reliqua usus alimentique gratia genuit, ideoque secula annosque tribuit iis. Flores vero odoresque in diem gignit : magna, ut palam est, admonitione hominum, quæ spectatissime floreant celerrime marcescere. » (PLIN. lib. 21, cap. 1.)

homme encore juste et fidèle. Elle a fait, depuis, une partie de la pénitence que Dieu lui a imposée. Ainsi, dans les deux temps d'innocence et de péché, elle lui a été commandée[1], et, dans sa personne, à tous ses descendants. Elle est devenue néanmoins l'exercice le plus vil et le plus bas, au jugement de l'orgueil ; et pendant qu'on protège des arts inutiles, et qui ne servent qu'au luxe et à la volupté, on laisse dans la misère tous ceux qui travaillent à l'abondance et au bonheur des autres.

CHAPITRE II.

DU COMMERCE.

ARTICLE PREMIER.

Excellence et avantages du commerce.

On peut dire, sans crainte d'être soupçonné d'exagération, que le commerce est le plus solide fondement de la société civile, et le lien le plus nécessaire pour unir entre eux tous les hommes, de quelque pays et de quelque condition qu'ils soient. Par ce moyen le monde entier semble ne former qu'une ville et qu'une seule famille. Il y fait régner de toutes parts une abondance universelle. Les richesses d'une nation deviennent celles de tous les autres peuples. Nulle contrée n'est stérile, ou du moins ne se sent de sa stérilité. Tous ses besoins lui sont apportés à point nommé du bout de l'univers, et chaque région est étonnée de se trouver chargée de fruits étrangers, que son propre fonds ne pouvait lui fournir, et enrichie de mille commodités qui lui étaient inconnues, et qui cependant font toute la douceur de la vie. C'est par le commerce de la mer et des rivières, c'est-à-dire par la navigation, que Dieu a uni entre eux tous les hommes d'une manière si merveilleuse, en leur enseignant[2] à conduire et à gouverner les

[1] « Ne oderis laboriosa opera, et rusticationem creatam ab Altissimo. » — « Ne fuyez point les ouvrages laborieux, « ni le travail de la campagne, qui a été « créé par le Très-Haut. » (*Eccl.* 7, 16.)

[2] « Quas res violentissimas natura

deux choses les plus violentes qui soient dans la nature, la mer et les vents, et à les faire servir à leurs usages et à leurs besoins. Il a joint aussi les peuples les plus éloignés, et il a conservé entre les nations différentes une image de la liaison qu'il a mise entre les parties du même corps par les veines et les artères.

Ce n'est là qu'une faible et légère idée des avantages que le commerce procure à la société en général. Pour peu qu'on voulût l'approfondir en descendant dans quelque détail, quelles merveilles n'y découvrirait-on pas! Mais ce n'est pas ici le lieu de le faire. Je me borne à une seule réflexion, qui me paraît bien propre à faire connaître en même temps et la faiblesse et la grandeur de l'homme.

Je le considère d'abord dans le plus haut point d'élévation où il puisse arriver, je veux dire sur le trône : logé dans de superbes palais, environné de tout l'éclat de la majesté royale, respecté et presque adoré par une foule de courtisans qui tremblent devant lui, placé au centre des richesses et des plaisirs qui s'offrent à lui à l'envi, soutenu par des armées nombreuses qui n'attendent que ses ordres pour agir; voilà le comble de la grandeur humaine. Mais ce prince si puissant et si terrible, que devient-il si le commerce vient à cesser tout d'un coup, s'il est réduit à lui seul, à son industrie et à ses propres efforts ? Isolé de la sorte, séparé de ce pompeux dehors qui n'est point lui-même, et qui lui est absolument étranger, privé du secours des autres, il retombe dans la misère et l'indigence où il est né, et, pour dire tout en un mot, il n'est plus rien.

Considérons maintenant l'homme dans l'état le plus médiocre : renfermé dans une petite maison ; réduit, pour sa nourriture, à un peu de pain, de vin et de viande ; couvert des vêtements les plus simples, et jouissant dans sa famille, non sans peine, des autres commodités de la vie. Quelle solitude en apparence ! quel abandon général ! quel oubli de la part de tous les autres mortels ! On se trompe infiniment lorsqu'on pense de la sorte. Tout l'univers est attentif à lui. Mille bras travaillent pour le couvrir, pour le vêtir, pour le nourrir. C'est pour lui que les manufactures

genuit, earum moderationem nos soli habemus, maris atque ventorum, propter nauticarum rerum scientiam. » (CIC. *de Nat. Deor.* l. 2, n. 152.)

sont établies, que les greniers et les celliers sont remplis de blé et de vin, que les différents métaux sont tirés des entrailles de la terre avec tant de peines et de dangers.

Il n'est pas jusqu'aux délices même que les pays les plus éloignés ne s'empressent de faire passer jusqu'à lui au travers des mers les plus orageuses. Voilà les secours que le commerce, ou plutôt, pour parler plus juste, que la Providence divine, toujours occupée de nos besoins, procure sans cesse par le commerce à chacun de nous en particulier; secours qui, à en bien juger, tiennent du miracle; qui devraient nous remplir d'une perpétuelle admiration, et nous faire écrier avec le prophète, dans les transports d'une vive reconnaissance : *Seigneur, qu'est donc l'homme, pour vous souvenir ainsi de lui*[1] ?

Il serait inutile de dire que nous n'avons aucune obligation à ceux qui travaillent ainsi pour nous, parce que c'est la cupidité et l'intérêt qui les mettent en mouvement. Cela est vrai; mais en profitons-nous moins de leur travail? Dieu, à qui seul il appartient de bien user du mal même, se sert de la cupidité des uns pour faire du bien aux autres. C'est dans cette vue que la Providence a établi parmi nous une si étonnante diversité de conditions, et qu'elle a partagé les biens avec une si prodigieuse inégalité. Si les hommes étaient tous à leur aise, tous riches et opulents, qui d'entre eux voudrait se donner la peine de labourer la terre, de creuser les mines, de traverser les mers? La pauvreté ou la cupidité y suppléent, et se chargent de ces travaux pénibles mais utiles : par là on voit que tous les hommes, riches ou pauvres, puissants ou faibles, rois ou sujets, sont dans une mutuelle dépendance les uns des autres pour les besoins de la vie, le pauvre ne pouvant vivre sans le secours du riche, ni le riche sans le travail du pauvre. Et c'est le commerce qui, à la faveur de ces différents intérêts, fournit le genre humain de toutes ses nécessités, et même de toutes ses commodités.

[1] Ps. 5, 8.

ARTICLE II.

Antiquité du commerce. Lieux et villes où il a été le plus célèbre.

Il est fort vraisemblable que le commerce n'a guère moins d'antiquité que l'agriculture. Il a commencé, comme cela était naturel, entre particuliers, les hommes s'entr'aidant les uns les autres de ce qu'ils avaient chacun d'utile ou de nécessaire pour la vie. Caïn sans doute fournissait à Abel des blés et des fruits de la terre pour sa nourriture ; et Abel, en échange, fournissait à Caïn des peaux et des laines pour s'en revêtir, des laitages, et peut-être des viandes pour sa table. Tubalcain, uniquement occupé à mettre en œuvre le cuivre et le fer pour différents usages nécessaires à l'usage commun de la vie, et pour les armes propres à se défendre ou contre les hommes ennemis, ou contre les bêtes farouches, était certainement obligé d'échanger ses ouvrages de cuivre et de fer contre d'autres marchandises nécessaires pour se nourrir, pour se vêtir, pour se loger. Le commerce ensuite, s'avançant toujours de proche en proche, s'établit entre les villes et les contrées voisines, puis se porta au loin, passa les mers, et, après le déluge, pénétra jusqu'aux extrémités du monde.

L'Écriture sainte nous fournit un exemple[1] fort ancien de trafic, dans ces caravanes d'Ismaélites et de Madianites à qui Joseph fut vendu par ses frères. Ils revenaient de Galaad, ramenant leurs chameaux chargés d'aromates et d'autres précieuses marchandises de ce pays-là, qu'ils portaient en Égypte, où il s'en faisait un grand débit pour l'usage qu'ils pratiquaient d'embaumer les corps des hommes après leur mort avec un grand soin et de grandes dépenses.

Homère[2] nous apprend que l'usage des temps héroïques du siége de Troie était d'échanger entre les peuples les choses les plus nécessaires à la vie : preuve, dit Pline, que c'est plutôt la

[1] Gen. 27, 25.

[2] « Quantum feliciore ævo, quum res ipsæ permutabantur inter sese, sicut et trojanis temporibus factitatum Homero credi convenit ! Ita enim, ut opinor, commercia victus gratia inventa. Alios coriis boum, alios ferro captivisque rebus emptitasse tradit. » (PLIN. lib. 33, cap. 1.)

nécessité que la cupidité qui donna lieu à ce premier de tous les commerces. On lit à la fin du septième livre de l'Iliade qu'à l'arrivée de quelques vaisseaux toutes les troupes vont en foule acheter du vin : les uns pour du cuivre, les autres pour du fer; ceux-là pour des peaux, ceux-ci pour des bœufs, et d'autres pour des esclaves.

On ne voit point dans l'histoire de plus anciens navigateurs que les Égyptiens et les Phéniciens. Il semble que ces deux peuples voisins avaient partagé entre eux le commerce de la mer; que les Égyptiens s'étaient principalement emparés du commerce d'Orient par la mer Rouge, et les Phéniciens de celui d'Occident par la mer Méditerranée.

Ce que les auteurs fabuleux disent d'Osiris, qui est le Bacchus des Grecs, qu'il alla conquérir les Indes, comme le fit depuis Sésostris, peut faire croire que les Égyptiens entretinrent un grand commerce avec les Indiens.

Comme le commerce des Phéniciens était bien plus fréquent en Occident que celui des Égyptiens, il ne faut pas s'étonner s'ils ont été plus célébrés sur ce point par les auteurs grecs et romains; et si Hérodote a dit [1] que c'étaient eux qui voituraient les marchandises d'Égypte et d'Assyrie, et qui faisaient tout leur commerce, comme si les Égyptiens ne s'en fussent pas mêlés; et s'ils ont été crus les inventeurs du trafic et de la navigation, quoique cette gloire soit due bien plus légitimement aux Égyptiens. Ce qui est certain, c'est que par rapport au commerce ancien ce sont les Phéniciens qui se sont le plus distingués, et ce sont eux aussi qui peuvent prouver davantage à quel comble de gloire, de puissance et de richesses une nation est capable de s'élever par les seules ressources du commerce.

Ces peuples n'occupaient qu'une lisière assez étroite le long des côtes de la mer; et Tyr elle-même était bâtie dans un terrain fort ingrat, et qui, quand il aurait été plus gras et plus fertile, n'aurait pas été suffisant pour nourrir ce grand nombre d'habitants que les premiers succès de son commerce y avaient attirés.

Deux avantages les dédommagèrent de ce défaut. Ils avaient

[1] Herod. l. 1, cap. 1.

sur les côtes de leur petit État d'excellents ports, particulièrement celui de leur capitale; et ils étaient nés avec un génie si heureux pour le négoce, qu'ils furent regardés comme les inventeurs du commerce de mer, surtout de celui qui se fait par des voyages de long cours.

Les Phéniciens surent si heureusement profiter de ces deux avantages, que bientôt ils se rendirent les maîtres de la mer et du commerce. Le Liban et les autres montagnes voisines leur fournissant d'excellents bois pour la construction des vaisseaux, on leur vit en peu de temps de nombreuses flottes marchandes, qui hasardèrent des navigations inconnues pour y établir leur négoce. Ils ne se bornèrent pas aux côtes et aux ports de la mer Méditerranée, ils entrèrent dans l'Océan par le détroit de Cadix ou de Gibraltar, et s'étendirent à droite et à gauche. Comme leurs peuples se multipliaient presqu'à l'infini par le grand nombre d'étrangers que le désir du gain et l'occasion sûre de s'enrichir attiraient dans leur ville, ils se virent en état de jeter au dehors quantité de peuplades, et particulièrement la fameuse colonie de Carthage, qui, conservant l'esprit phénicien par rapport au trafic, ne le céda pas même à Tyr dans son négoce, et la surpassa de beaucoup par l'étendue de sa domination et par la gloire de ses expéditions guerrières.

Le degré de gloire et de puissance où le commerce et la navigation avaient élevé la ville de Tyr la rendit si célèbre, qu'on aurait peine à ne pas croire qu'il y a de l'exagération dans ce qu'en rapportent les auteurs profanes, si les prophètes eux-mêmes n'en avaient parlé avec encore plus de magnificence. Tyr, dit Ézéchiel [1], pour nous donner quelque idée de son pouvoir, est un vaisseau superbe. Le corps du bâtiment est fait du bois précieux des sapins du Sanir. Les cèdres du Liban lui ont fourni ses mâts. Ses rames sont coupées dans les forêts de Basan. L'ivoire des Indes est employé pour faire les bancs de ses rameurs. Ses voiles sont de fin lin d'Égypte tissu en broderie, et son pavillon est d'hyacinthe et de pourpre. Les habitants de Sidon et d'Arad sont ses rameurs. Les Perses, les Lydiens, et ceux de la Libye, lui servent de soldats, et ses pilotes sont les plus sages

[1] Ezech. c. 27, v. 4-10.

et les plus habiles de Tyr même. Le prophète, par ce langage figuré, a dessein de nous montrer la puissance de cette ville; mais il le fait d'une manière encore plus énergique par le détail circonstancié des différents peuples qui entraient dans son commerce. Il semble que les marchandises de toute la terre fussent rassemblées dans cette seule ville, et les autres peuples paraissent moins ses alliés que ses tributaires.

Les Carthaginois trafiquaient avec Tyr en lui apportant toutes sortes de richesses, et remplissaient ses marchés d'argent, de fer, d'étain et de plomb. La Grèce, Tubal et Mosoch [1] lui amenaient des esclaves et des vases d'airain; Thogorma [2], des chevaux et des mulets; Dédam [3], des dents d'ivoire et de l'ébène; les Syriens y exposaient en vente des perles, de la pourpre, des toiles ouvragées, du fin lin, de la soie, et toutes sortes de marchandises précieuses; les peuples de Juda et d'Israel y apportaient le plus pur froment, le baume, le miel, l'huile et la résine; ceux de Damas, du vin excellent, et des laines d'une couleur vive et éclatante; d'autres peuples, des ouvrages de fer, de la myrrhe, des cannes d'excellente odeur, de superbes tapis pour s'asseoir. L'Arabie [4] et tous les princes de Cédar y amenaient leurs agneaux, leurs béliers et leurs boucs; Saba et Réma [5], les plus excellents parfums, les pierres précieuses et l'or; d'autres enfin, des bois de cèdre, des balles d'hyacinthe et d'ouvrages en broderie, et toutes sortes de marchandises précieuses.

Je n'entreprends point de distinguer exactement la situation des différents peuples dont il est parlé dans Ézéchiel; ce n'en est point ici le lieu. Il me suffit d'avertir en général que ce long dénombrement dans lequel il a plu au Saint-Esprit de descendre par rapport à la ville de Tyr est une preuve bien claire que son commerce n'avait d'autres bornes que celles du monde connu

[1] *Tubal et Mosoch*. L'Écriture joint toujours ces deux peuples. Le dernier désigne les Moscovites, et l'autre sans doute en était voisin.

[2] *Thogorma*. La Cappadoce, d'où sortaient les chevaux les plus estimés, dont les empereurs se réservèrent les meilleurs et les plus fins pour leurs écuries.

[3] *Dedam*. Peuple d'Arabie.

[4] *L'Arabie déserte*. *Cédar* était dans le voisinage.

[5] *Saba* et *Réma*. Peuples de l'Arabie heureuse. Toute l'antiquité a vanté les richesses et les aromates de ces peuples.

═ Il est presque inutile d'observer que cette comparaison des noms géographiques de la Bible avec les noms actuels est presque partout conjecturale. -- L.

pour lors : aussi se regardait-elle comme la ville commune de toutes les nations et comme la reine de la mer. Isaïe nous peint sa fierté par des couleurs bien vives, mais bien naturelles, en marquant que Tyr portait sur son front le diadème; que les plus illustres princes de l'univers étaient ses correspondants, et ne pouvaient se passer de son trafic; que les riches négociants qu'elle renfermait dans son enceinte étaient en état de disputer le rang aux têtes couronnées, et prétendaient au moins leur être égaux: *quis cogitavit hoc super Tyrum, quondam coronatam, cujus negotiatores principes, institores ejus inclyti terræ*[1] *?*

J'ai rapporté ailleurs[2] la ruine de l'ancienne Tyr par Nabuchodonosor, après un siége de treize ans, et l'établissement de la nouvelle Tyr, qui se remit bientôt en possession de l'empire de la mer, et continua son négoce avec plus de succès encore et plus d'éclat qu'auparavant, jusqu'à ce qu'enfin Alexandre le Grand, l'ayant prise d'assaut, lui ôta sa marine et son commerce, qui furent transférés à Alexandrie, comme je le dirai bientôt.

Pendant que l'une et l'autre Tyr éprouvaient de si grandes révolutions, Carthage, la plus considérable de ses colonies, était devenue très-florissante. Le trafic lui avait donné la naissance, le trafic lui donna l'accroissement, et la mit en état de disputer longtemps à Rome l'empire du monde. Sa situation était bien plus avantageuse que celle de Tyr; elle était en égale distance de toutes les extrémités de la mer Méditerranée; et les côtes d'Afrique, où elle était située, région vaste et fertile, lui fournissaient abondamment les blés nécessaires pour sa subsistance. Avec de tels avantages, ces Africains, mettant à profit l'heureux génie, pour le négoce et la navigation, qu'ils avaient apporté de Phénicie, acquirent une si grande science de la mer, qu'en cela, selon le témoignage de Polybe[3], nulle autre nation ne les égalait. Par là ils parvinrent à une si grande puissance, qu'au commencement de la troisième guerre qu'ils eurent contre les Romains, et qui causa leur ruine entière, Car-

[1] Isaï. 13, 8.
[2] Tome Ier, page 438 de cette édition.
[3] Polyb. l. 6, pag. 494.

thage avait sept cent mille habitants, et trois cents villes de sa dépendance dans le seul continent d'Afrique. Ils avaient été maîtres, non-seulement de toute cette lisière qui s'étend depuis la grande Syrte jusqu'aux colonnes d'Hercule, mais encore de celle qui s'étend depuis ces mêmes colonnes vers le midi, où Hannon, Carthaginois, bâtit tant de villes et établit tant de colonies. En Espagne, qu'ils avaient presque toute conquise, Asdrubal, qui y vint commander après Barca, père d'Annibal, y avait fondé Carthagène, une des plus célèbres villes qui fût alors. La Sicile en grande partie et la Sardaigne avaient aussi autrefois reconnu leur puissance.

La postérité aurait tiré de grandes lumières des deux monuments illustres des navigations de ce peuple dans les relations des voyages de Hannon, qui est qualifié roi des Carthaginois, et de Himilcon, si le temps les avait conservés. Le premier avait décrit les voyages qu'il avait faits dans l'Océan hors des colonnes d'Hercule, le long de la côte occidentale d'Afrique; et le second, ceux qu'il avait faits le long de la côte occidentale de l'Europe : l'un et l'autre par l'ordre du sénat de Carthage. Mais le temps a consumé ces écrits.

Ce peuple n'épargnait ni soins ni dépenses pour perfectionner le négoce et la navigation : c'était là son unique étude. Les autres arts et les sciences n'étaient point cultivés à Carthage; on ne s'y piquait point de bel-esprit; on n'y faisait profession ni de poésie, ni d'éloquence, ni de philosophie : les jeunes gens, dès leur enfance, n'entendaient parler que de comptes, que de marchandises, que de vaisseaux, que de voyages sur mer. L'habileté dans le trafic était comme une succession dans les familles, et faisait la meilleure partie de l'héritage des enfants; et comme ils ajoutaient à l'expérience de leurs pères leurs propres réflexions, on ne doit pas être surpris que cette habileté allât toujours en croissant et fît de si merveilleux progrès.

Aussi le commerce éleva Carthage à un si haut degré de richesse et de puissance, qu'il fallut aux Romains deux guerres, l'une de vingt-trois ans, l'autre de dix-sept, toutes deux cruelles et douteuses, pour dompter cette rivale; et qu'enfin Rome triomphante crut ne pouvoir l'assujettir et la subjuguer entière-

ment qu'en lui ôtant les ressources qu'elle eût encore pu trouver dans le négoce, et qui pendant un si long temps l'avaient soutenue contre toutes les forces de la république.

Jamais Carthage n'avait été plus puissante sur mer que lorsque Alexandre assiégea Tyr, sa métropole. Sa fortune commença dès lors à décliner; l'ambition fut la ruine des Carthaginois; il leur coûta cher de s'être ennuyés de l'état pacifique de marchands, et d'avoir préféré la gloire des armes à celle du trafic. Leur ville, que le commerce avait peuplée d'une si grande multitude d'habitants, en vit diminuer le nombre pour fournir des troupes et des recrues à leurs armées. Leurs flottes, accoutumées à ne porter que des marchands et des marchandises, ne furent plus chargées que de munitions de guerre et de soldats; et de leurs plus sages et plus heureux négociants il se forma des chefs et des généraux d'armée, qui lui procurèrent à la vérité une gloire bien éclatante, mais de peu de durée, et bientôt suivie de sa ruine entière.

La prise de Tyr par Alexandre le Grand, et la fondation d'Alexandrie, qui la suivit de près, causèrent une grande révolution dans les affaires du commerce. Ce nouvel établissement est sans contredit le plus grand, le plus noble, le plus sage et le plus utile dessein qu'ait formé ce conquérant.

Il n'était pas possible de trouver une plus heureuse situation, ni plus propre à devenir le dépôt de toutes les marchandises de l'Orient et de l'Occident. Cette ville avait d'un côté un libre commerce avec l'Asie et avec tout l'Orient par la mer Rouge; la même mer et le Nil lui donnaient entrée dans les vastes et riches contrées de l'Éthiopie; le commerce du reste de l'Afrique et de l'Europe lui était ouvert par la mer Méditerranée; et si elle voulait faire le négoce intérieur de l'Égypte, elle avait, outre la commodité du Nil et des canaux faits de main d'homme, le secours des caravanes, si commode pour la sûreté des marchands et pour le transport des marchandises.

Voilà ce qui porta Alexandre à juger cette place très-propre à en faire une des plus belles villes et un des plus beaux ports du monde; car l'île de Pharos, qui n'était pas alors jointe au continent, lui en fournissait un magnifique après sa jonction,

ayant deux entrées, où l'on voyait arriver de toutes parts les vaisseaux étrangers, et d'où partaient sans cesse des vaisseaux égyptiens qui portaient leurs négociants et leur commerce dans toutes les parties de la terre alors connues.

Alexandre vécut trop peu pour être le témoin de l'état heureux et florissant où le commerce devait élever sa ville. Les Ptolémées, qui, après sa mort, eurent l'Égypte en partage, prirent le soin de soutenir le négoce naissant d'Alexandrie ; et bientôt ils le portèrent à un degré de perfection et d'étendue qui fit oublier et Tyr et Carthage, lesquelles, pendant un très-long temps avaient fait presque seules et rassemblé chez elles le commerce de toutes les autres nations.

De tous les rois d'Égypte Ptolémée Philadelphe fut celui qui contribua le plus à y perfectionner le commerce. Pour cet effet, il entretenait sur mer de nombreuses flottes, dont Athénée fait un dénombrement et une description qu'on ne peut lire sans étonnement [1]. Outre plus de six vingts vaisseaux à rames, de grandeur extraordinaire, il lui attribue plus de quatre mille autres navires, qui étaient employés au service de son État et à l'avancement du commerce. Il possédait un grand empire, qu'il avait formé en étendant les bornes du royaume d'Égypte dans l'Afrique, dans l'Éthiopie, dans la Syrie; et au delà de la mer, s'étant rendu maître de la Cilicie, de la Pamphylie, de la Lycie, de la Carie et des Cyclades, et possédant dans ses États près de quatre mille villes. Pour mettre le comble au bonheur de ces provinces, il voulut y attirer par le commerce les richesses et les commodités de l'Orient; et pour en faciliter la route il bâtit exprès une ville sur la côte occidentale de la mer Rouge, creusa un canal depuis Coptus jusqu'à cette mer, et fit préparer des hôtelleries le long de ce canal pour la commodité des marchands et des voyageurs, comme je l'ai marqué dans son lieu.

Ce fut cette commodité de l'entrepôt des marchandises à Alexandrie qui répandit dans toute l'Égypte des richesses immenses [2] : richesses si considérables, qu'on assure que le seul produit des droits d'entrée et de sortie sur les marchandises qui

[1] Athen. l. 5, p. 203.

[2] Cic. apud Strab. l. 17, p. 798.

entraient dans les douanes d'Alexandrie [1] montaient chaque année à plus de trente-sept millions de livres, quoique la plupart des Ptolémées fussent assez modérés dans les impôts qu'ils mettaient sur leurs peuples.

Tyr, Carthage et Alexandrie ont été sans contredit les villes de l'antiquité les plus fameuses pour le commerce. Il s'exerça aussi avec succès, mais non avec tant de réputation, à Corinthe, à Rhodes, à Marseille, et dans plusieurs autres villes particulières.

ARTICLE III.

Objet et matière du commerce.

Le passage d'Ézéchiel que j'ai cité au sujet de Tyr renferme presque tout ce qui faisait la matière de l'ancien commerce : l'or, l'argent, le fer, le cuivre, l'étain, le plomb; les perles, les diamants, et toutes sortes de pierres précieuses; la pourpre, les étoffes, les toiles; l'ivoire, l'ébène, les bois de cèdre; la myrrhe, les cannes odoriférantes, les parfums; les esclaves, les chevaux, les mulets; le froment, le vin, les bestiaux; enfin toutes sortes de marchandises précieuses. Je ne m'arrêterai ici qu'à ce qui regarde les mines de fer, de cuivre, d'or, d'argent, les perles, la pourpre, la soie, et je ne traiterai que fort légèrement toutes ces matières. Pline le naturaliste sera mon guide ordinaire dans celles qu'il a expliquées. Je ferai grand usage des savantes remarques de l'auteur de l'histoire naturelle de l'or et de l'argent, extraite du 23[e] livre de Pline, et imprimée à Londres.

§ I. *Mines de fer.*

Il est certain que l'usage des métaux, particulièrement du fer et du cuivre, est presque aussi ancien que le monde; mais il ne paraît pas que dans les premiers siècles il fût beaucoup question de l'or ni de l'argent. Uniquement occupés des besoins

[1] Strabon parle des revenus de toute l'Égypte (Αἰγύπτου πρόσοδοι), et non pas seulement du produit des douanes d'Alexandrie. Les 12,000 talents auxquels il les évalue représentent 66 millions de notre monnaie. — L.

pressants, les premiers habitants du monde firent ce que font et doivent faire ceux des nouvelles colonies. Ils pensèrent à bâtir des maisons, à défricher la terre, et à se fournir des instruments nécessaires pour couper des arbres, pour tailler des pierres, et pour toutes les opérations mécaniques. Comme tous ces outils ne peuvent être que de fer, de cuivre ou d'acier, ces matériaux essentiels devinrent, par une conséquence nécessaire, les principaux objets de leur recherche. Ceux qui se trouvèrent établis dans les pays qui les produisent ne furent pas longtemps sans en connaître l'importance. On en venait chercher de toutes parts; et leur terre, ingrate en apparence et stérile pour toute autre chose, devint pour eux un fonds des plus abondants et des plus fertiles. Rien ne leur manquait avec cette marchandise, et les barres de fer étaient des lingots qui leur procuraient toutes les commodités et toutes les douceurs et la vie.

Il serait curieux de savoir où, quand, comment et par qui ces matériaux ont été découverts. Cachés comme ils sont à nos yeux, et enveloppés dans les entrailles de la terre en petites particules presque imperceptibles, qui n'ont aucun rapport apparent et aucune disposition prochaine aux différents ouvrages que l'on en compose, qui peut avoir indiqué aux hommes les usages qu'ils en pouvaient tirer? C'est faire trop d'honneur au hasard de lui en imputer la découverte. L'importance infinie, et la nécessité presque indispensable des instruments qu'ils nous fournissent, méritent bien, ce me semble, que l'on y reconnaisse le concours et la bonté de la Providence. Il est vrai qu'elle se plaît ordinairement à cacher ses plus merveilleux bienfaits sous des événements qui ont toute l'apparence de cas fortuits et de pur hasard; mais des yeux attentifs et religieux ne s'y trompent point, et découvrent clairement sous ces voiles la bonté et la libéralité de Dieu, d'autant plus digne d'admiration et de reconnaissance, qu'elle se montre moins. C'est une vérité que les païens même ont reconnue, comme je l'ai déjà observé.

Il est remarquable que le fer[1], qui est de tous les métaux le plus nécessaire, est aussi le plus commun, le plus facile à

[1] « Ferri metalla ubique propemodum reperiuntur... Metallorum omnium vena ferri largissima est. » (PLIN. lib. 34, cap. 14.)

trouver, le moins profondement caché en terre, et le plus abondant.

Comme je trouve peu de choses dans Pline sur la manière dont les anciens découvraient et préparaient les métaux, je suis obligé d'avoir recours à ce qu'en disent les modernes, pour donner au moins aux lecteurs quelque légère idée de ce qui se pratique actuellement dans la découverte, la préparation et la fonte de ces métaux, dont une partie avait lieu aussi dans l'antiquité.

La matière d'où se tire le fer (en termes de l'art on l'appelle *la mine de fer*) se trouve dans la terre, à différentes profondeurs, quelquefois en pierres de la grosseur du poing, et quelquefois en grains détachés les uns des autres et de la grosseur des pois. Celle-ci est ordinairement la meilleure.

Pour faire fondre cette matière, après qu'on l'a bien lavée, on en jette, à des heures réglées, une certaine quantité dans un grand fourneau, bien échauffé par un feu de charbon, dont l'activité est produite par le vent perpétuel de deux soufflets énormes qu'une roue fait hausser et baisser, et dont les deux ouvertures aboutissent dans un seul tuyau placé au bas du fourneau, à l'endroit jusqu'où peut s'élever la superficie de la matière fondue. A cette quantité de mine on ajoute toujours en même temps une autre quantité également réglée de charbon pour entretenir le feu, et de castine, qui est une espèce de pierre blanche, sans laquelle la mine brûlerait plutôt que de fondre.

A certains temps marqués, comme de douze heures en douze heures, et quand il y a une quantité suffisante de matière fondue, on la fait couler du fourneau par un trou fait exprès pour cela, et qui n'était bouché qu'avec du mortier; d'où, sortant avec rapidité comme un torrent de feu, elle tombe dans un creux fait dans le sable de forme triangulaire comme un prisme, de la longueur d'environ quatorze ou quinze pieds. C'est ainsi que se forme ce qu'on appelle *la gueuse*, qui est une grosse pièce de cette matière pesant souvent jusqu'à deux ou trois mille livres, et qui n'est encore que de la fonte pareille à celle dont on fait les plaques de cheminée.

On la porte ensuite à un fourneau de la forge, appelé *la raffinerie*, où, par le moyen du feu qui la purifie, et du marteau qui

en écarte et en détache les parties étrangères, elle commence à acquérir la qualité de fer.

Les nouvelles pièces de fer qu'en termes de l'art on a mises à terre à ce fourneau passent de là à un autre, nommé *chaufferie* ou *martellerie*, où, après un nouvel épurement par le feu, on en forge des barres avec l'aide d'un gros marteau pesant quelquefois jusqu'à quinze cents livres, et mis en mouvement, comme les autres, par des roues que l'eau fait tourner.

Il y a encore une autre machine, composée de différentes roues assemblées avec un art merveilleux, où ces mêmes barres de fer, quand on les destine à certains usages, sont tout d'un coup séparées en sept ou huit verges ou baguettes d'environ un demi-pouce d'épaisseur. C'est ce qu'on appelle *la fenderie*.

Dans quelques endroits, au lieu de former *une gueuse* de la matière qui sort du premier fourneau pour la réduire en fer, on se borne à la faire couler dans des moules diversement préparés, suivant la diversité des ouvrages qu'on veut fondre, comme des marmites, plaques de cheminée, et autres ustensiles de fonte.

L'acier est une espèce de fer raffiné et purifié par le feu, qui le rend plus blanc, plus solide, et d'un grain plus menu et plus fin. C'est de tous les métaux le plus dur, quand il est préparé et *trempé* comme il faut [1]. Cette *trempe* se fait dans de l'eau froide, et demande une grande attention de la part de l'ouvrier, pour tirer du feu l'acier quand il y a pris un certain degré de chaleur.

Qu'on examine un couteau, un rasoir bien tranchants, bien affilés ; croirait-on qu'ils pussent se former d'un peu de terre, ou de quelques pierres noirâtres ? Quelle distance d'une matière si informe à des instruments si polis et si luisants ! De quoi n'est point capable l'industrie humaine !

M. Réaumur observe [2], au sujet du fer, une chose qui paraît bien digne d'être remarquée. Quoique le feu le rende rarement ou ne le rende presque jamais aussi liquide qu'il rend l'or, l'argent, le cuivre, l'étain et le plomb, cependant c'est de tous les métaux celui qui se moule le plus parfaitement, qui s'insi-

[1] .... Stridentia tingunt
Æra lacu,

[2] Mémoires de l'Acad. des sciences, année 1726.

nue le mieux dans les plus petits creux des moules, et qui en prend le plus exactement les impressions.

§ II. *Mines de cuivre ou d'airain.*

Le cuivre, qu'on nomme autrement l'airain, est un métal dur, sec, pesant. On le tire des mines comme les autres matériaux; et on l'y trouve, aussi bien que le fer, ou en poudre, ou en pierre.

Avant que de le fondre, il faut beaucoup le laver, afin d'en séparer la terre qui y est mêlée. On le fait fondre ensuite dans les fourneaux par de grands feux, et l'on fait couler la matière fondue dans des moules. Le cuivre qui n'a eu que cette première fonte est le cuivre commun et ordinaire.

Pour le rendre plus pur et plus beau [1] on le fait refondre une ou deux fois. Lorsqu'il a soutenu plusieurs fois le feu, et qu'on en a séparé les parties les plus grossières, on l'appelle *rosette;* et c'est le cuivre le plus pur et le plus net.

Le cuivre naturel est rouge; et ce qu'on nomme cuivre jaune est du cuivre jauni avec la calamine.

La *calamine*, qu'on nomme aussi *cadmie* [2], est un minéral, ou terre fossile, qui s'emploie par les fondeurs pour teindre le cuivre rouge en jaune. Elle ne devient jaune que quand on la fait recuire à la manière des briques; et ce n'est qu'après cette cuisson qu'on s'en sert pour jaunir et augmenter la rosette, ou cuivre rouge.

Le cuivre jaune est donc un mélange de cuivre rouge avec de la calamine, laquelle augmente son poids depuis dix jusqu'à cinquante par cent, selon la différente bonté du cuivre. On l'appelle aussi *laiton*, et en latin *aurichalcum*.

Le *bronze* est un métal factice, et composé du mélange de plusieurs métaux.

Pour les belles statues de bronze l'alliage se fait moitié de cuivre rouge, et moitié de laiton ou cuivre jaune. Dans le bronze

[1] « Præterea semel recoquunt : quod sæpius fecisse, bonitati plurimum confert. » (PLIN. lib. 34, cap. 8.)

[2] « Vena (æris) quo dictum est modo, effoditur, igniquc perficitur. Fit et e lapide æroso, quem vocant *cadmiam*. » (PLIN. lib. 34, cap. 1.)

ordinaire l'alliage se fait avec de l'étain, et même avec du plomb, quand on va à l'épargne.

La *fonte* est aussi une espèce de cuivre mélangé, qui ne diffère du bronze que par le plus ou le moins d'alliage.

L'art de fondre, ou, comme on dit maintenant, de jeter en bronze, est très-ancien. On a eu en tout temps des vases de métal et différents ouvrages curieux qui en étaient formés. Il fallait qu'à la sortie d'Égypte la fonte fût déjà très-commune, puisque dans le désert, sans grands préparatifs, on forma une statue qui avait ses linéaments et sa figure, et qui représentait un veau. On fabriqua bientôt après la mer d'airain, et toutes sortes de vases pour le tabernacle, et ensuite pour le temple. On se contentait souvent de former une statue de lames battues, et jointes ensemble par le marteau.

L'invention de ces simulacres, ou fondus ou battus, prit son origine en Orient aussi bien que l'idolâtrie, et se communiqua ensuite à la Grèce, qui porta cet art à sa dernière perfection.

L'airain le plus célèbre et le plus estimé chez les Grecs était celui de Corinthe, dont j'ai parlé ailleurs, et celui de Délos. Cicéron les joint dans une de ses harangues, où il parle d'un vase d'airain appelé *authepsa* [1], où la viande se cuisait avec très-peu de feu et comme d'elle-même; vase qui fut vendu si cher, que les passants qui en entendaient crier le prix à l'encan crurent qu'il s'agissait de la vente d'une terre.

On prétend que l'airain a été employé avant le fer pour fabriquer les armes. Il l'a été certainement avant l'or et l'argent pour la fabrique des monnaies, du moins à Rome. Elles consistaient d'abord dans une masse d'airain plus ou moins pesante, que l'on donnait au poids, sans qu'elle eût aucune marque ni figure déterminée : d'où vient cette formule usitée dans les ventes, *per æs et libram*. Ce fut Servius Tullius, sixième roi de Rome, qui le premier l'assujettit à une forme et à une empreinte particulière [2]. Et comme alors les plus grandes richesses

[1] « Domus referta vasis corinthiis et deliacis : in quibus est authepsa illa, quam tanto pretio nuper mercatus est, ut qui prætereuntes pretium enumerari audiebant, fundum venire arbitrarentur. » (ORAT. *pro Rosc. Amer.* n. 133.)

[2] « Servius rex primus signavit æs. Antea rudi usos Romæ Timæus tradit. Signatum est nota pecudum : unde

consistaient en bestiaux, bœufs, brebis, pourceaux, on fit imprimer leur figure, ou celle de leur tête, sur la première monnaie qui fut fabriquée; et elle fut appelée *pecunia*, du mot *pecus*, qui signifie toute sorte de bétail. Ce ne fut que sous le consulat de Q. Fabius et d'Ogulnius, cinq ans avant la première guerre punique, l'année de Rome 485, que la monnaie d'argent y fut mise en usage[1]. On retint toujours néanmoins l'ancien langage et l'ancienne dénomination, tirée du mot *æs*, airain. De là ces expressions : *æs grave* (du cuivre pesant) pour exprimer, au moins dans l'origine de cette dénomination, les as du poids d'une livre; *ærarium*, le trésor public, où il n'y avait autrefois que de l'airain; *æs alienum*, l'argent qu'on a emprunté; et beaucoup d'autres pareilles.

§ III. *Mines d'or.*

Pour trouver l'or, dit Pline[2], on s'y prend parmi nous de trois manières différentes. On le tire ou des rivières, ou des entrailles de la terre, en la creusant, ou des ruines des montagnes, en les perçant et les bouleversant.

Or tiré des rivières.

On ramasse l'or en petits grains ou parcelles sur le bord des rivières, comme en Espagne sur les bords du Tage, en Italie sur le Pô, en Thrace sur l'Hèbre, sur le Pactole en Asie, et enfin sur le Gange dans les Indes; et il faut convenir que celui qu'on trouve de cette manière est le meilleur de tous[3], parce qu'ayant couru longtemps sur les cailloux, ou sur l'arène, il a eu tout le loisir de s'y décrasser et de s'y polir.

Les rivières que je viens de nommer n'étaient pas les seules qui traînassent de l'or. Notre Gaule avait aussi cet avantage. Diodore dit[4] que la nature lui avait donné l'or par privilége, sans le lui faire chercher par l'art et par le travail; qu'il était mêlé avec le sable des rivières; que les Gaulois savaient laver

pecunia appellatata. (PLIN. l. 33, c. 3.)

[1] Plin. lib. 34, cap. 1.

[2] Plin. lib. 33, cap. 4.

[3] « Nec ullum absolutius aurum est, ut cursu ipso trituque perpolitum. » (PLIN.)

[4] Diod. lib. 5.

ces sables, en tirer l'or, et le fondre ; et qu'ils en faisaient des anneaux, des bracelets, des ceintures, et d'autres pareils ornements. On nomme encore quelques rivières en France qui ont conservé ce privilége[1] : le Rhin, le Rhône[2], la Garonne, le Doubs, qui passe dans la Franche-Comté ; la Cèze et le Gardon, qui prennent leur origine dans les Cévennes ; l'Ariége dans le pays de Foix, et quelques autres. A la vérité, les récoltes qu'on y fait ne sont pas considérables, et suffisent à peine pour faire vivre pendant quelques mois les paysans qui s'occupent à ce travail. Il y a des jours heureux qui leur valent plus d'une pistole ; mais ils sont achetés par d'autres qui ne leur produisent presque rien.

Or tiré des entrailles de la terre.

Ceux qui cherchent de l'or commencent par aller à la découverte de ce qu'on appelle en français *la manne,* sorte de terre qui, par sa couleur et par les exhalaisons qui en sortent, donne à connaître à ceux qui s'entendent aux mines qu'il y a de l'or au-dessous.

Aussitôt que *le banc de terre à or* se découvre, il faut en détourner l'eau, et creuser à force de bras cette terre précieuse, qu'on enlève et qu'on porte aux lavoirs. La terre y ayant été mise, on y fait couler un ruisseau d'eau vive, proportionné à la terre qu'on veut laver, et pour aider la rapidité de l'eau on se sert d'un crochet de fer, avec lequel on remue et délaye cette terre ; en sorte qu'il ne reste plus dans le bassin qu'un sédiment de sable noir, où l'or se trouve mêlé. On met ce sédiment dans un grand plat de bois enfoncé dans son milieu de quatre ou cinq lignes ; et, à force de le laver à plusieurs eaux et de l'agiter fortement, *conjectura*, il ne reste plus qu'un sable de pur or. Voilà ce qu'on fait aujourd'hui au Chili[3] ; et c'est ce qu'on faisait aussi du temps de Pline. *Aurum qui quærunt ante omnia segullum tollunt : ita vocatur indicium. Alveus hic est : arenæ lavantur, atque ex eo quod resedit conjectura capitur.*

[1] Mémoires de l'Acad. des sciences, année 1718.

[2] On prétend que l'Arve, qui se jette dans le Rhône un peu au-dessous de Genève, entraîne quelques paillettes d'or, non le Rhône même.

[3] Voy. le Dictionnaire de Commerce.

Tout se trouve réuni dans ce peu de mots. *Segullum* : c'est ce que nous appelons la manne. *Alveus hic est :* c'est le banc de terre à or. *Arenæ lavantur :* voilà les lavoirs. *Atque ex eo quod resedit :* voilà le sédiment de sable noir où l'or est renfermé. *Conjectura capitur :* voilà l'agitation des matières et l'écoulement de l'eau, et le sable de pur or qui demeure.

Il arrive quelquefois que sans fouiller bien avant on trouve l'or sur la superficie de la terre; mais ce bonheur est rare, quoiqu'il ne soit pas sans exemple : car il n'y a pas encore fort longtemps, dit Pline [1], qu'on en trouva en Dalmatie de cette espèce sous l'empire de Néron, et en si grande quantité, qu'on en ramassait jusqu'à cinquante livres par jour pour le moins.

Pour l'ordinaire, il faut creuser bien avant, et former des canaux souterrains, où l'on trouve du marbre et de petits cailloux enveloppés de l'or même. On pousse ces canaux à droite et à gauche, selon le cours de la veine d'or; et à l'égard de la terre qui demeure suspendue par-dessus, on la soutient par de bonnes poutres d'espace en espace. Quand on en a tiré la mine, c'est-à-dire la glèbe ou pierre métallique dont se forme l'or, qu'on appelle communément *minerai*, on la casse, on la pile, on la réduit en poudre, on la lave, puis on la fait passer par le feu. Ce qui sort le premier du fourneau n'est encore nommé qu'*argent;* car il y en a toujours de mêlé avec l'or.

On appelle en latin *scoria* l'écume qui résulte du fourneau. C'est comme l'ordure ou la crasse du métal que le feu rejette; ce qui n'est pas particulier à l'or, mais commun à toutes les matières métalliques. Du reste, on ne jette point cette crasse : on la pile et on la calcine de nouveau, pour en extraire ce qui y est resté de bon. Le creuset où se fait cette préparation doit être d'une certaine terre blanche qui approche de l'argile [2]. Il n'y en a guère d'autre qui puisse souffrir le feu, le soufflet, et l'ardeur même de la matière fondue.

Ce métal est bien précieux, mais coûte des peines infinies [3]. On employait au travail des mines les esclaves et les criminels condamnés à mort. La soif de l'or a toujours éteint dans les hom-

[1] Plin. lib. 33, cap. 4.

[2] On l'appelait *tasconium*.

[3] Diod. lib 3.

mes tout sentiment d'humanité. Diodore de Sicile marque que ces malheureux, chargés de chaînes, n'avaient aucun repos ni jour ni nuit; qu'ils étaient traités avec la dernière dureté; et que, pour leur ôter toute espérance de pouvoir se sauver en corrompant leurs gardes, on choisissait pour ce ministère des soldats qui parlassent une autre langue qu'eux, et avec qui, par conséquent, ils ne pussent avoir aucun commerce ni former aucun complot.

Or tiré des mines qui se rencontrent dans les montagnes.

Il y a une autre méthode de trouver l'or, qui regarde proprement les lieux élevés et montagneux, tels qu'on en rencontre souvent en Espagne [1]. Ce sont des montagnes sèches et stériles pour toute autre chose [2], qu'on force à rendre leur or, pour se dédommager en quelque sorte de leur stérilité à tout autre égard.

D'abord, on commence par faire de grands trous à droite et à gauche. On attaque ensuite la montagne même à l'aide des flambeaux ou des lampes : car il ne faut plus parler de jour; la nuit y dure autant que le travail, et se prolonge l'espace de plusieurs mois. A peine a-t-on percé un peu avant, qu'il se forme dans la terre des crevasses qui l'éboulent et qui accablent quelquefois les pauvres mineurs : en sorte [3], dit Pline, qu'il y a aujourd'hui beaucoup moins d'audace et de témérité à aller chercher les perles en Orient au fond des eaux qu'à fouiller l'or dans le sein de la terre, devenue par notre avarice plus dangereuse que la mer même.

Il faut donc dans ces mines-ci, comme dans les premières dont j'ai parlé, ménager d'espace en espace de bonnes voûtes qui soutiennent la montagne percée; car on y trouve aussi de grandes masses de pierre, qu'il faut rompre à force de feu et de vinaigre. Mais, comme la fumée et les vapeurs du feu étoufferaient bientôt les ouvriers, on est obligé le plus souvent, et surtout lorsqu'on est un peu avancé, de rompre à coups

[1] Plin. lib. 33, cap. 4.

[2] « Cætera montes Hispaniarum aridi sterilesque, in quibus nihil aliud gignatur, huic bono fertiles esse coguntur. » (PLIN.)

[3] « Ut jam minus temerarium videatur e profundo maris petere margaritas : tanto nocentiores fecimus terras. » (PLIN.)

de pics et de pieux ces masses énormes, et d'en arracher peu à peu de gros quartiers, et de se les donner ensuite de main en main et d'épaule en épaule le long du boyau, jusqu'à ce qu'on en soit délivré. On passe à ce travail les jours et les nuits. Il n'y a que les derniers des ouvriers qui voient la lumière du jour : tous les autres travaillent à la lueur des lampes. Si le roc se trouve trop long ou trop épais, ils prennent à côté, et conduisent leur boyau en ligne courbe.

Quand l'ouvrage est achevé, et que ces conduits souterrains sont poussés assez loin, ils coupent par le bas les soutiens de ces voûtes, situés d'espace en espace. C'est le signal ordinaire de la ruine qui va s'ensuivre, et dont s'aperçoit le premier celui qui fait sentinelle au-dessus de la montagne, par l'affaissement de la voûte qui commence à crouler; et celui-ci aussitôt, de la voix ou par le bruit de l'airain qu'il frappe, avertit les travailleurs de se mettre en sûreté, et court le premier pour s'y mettre lui-même. La montagne, sapée ainsi de tous côtés, tombe sur elle-même, et se brise avec un fracas épouvantable. Les ouvriers, victorieux, jouissent alors paisiblement du spectacle de la nature bouleversée [1]. Cependant l'or n'est pas encore trouvé; et quand ils ont commencé à percer la terre ils ne savaient pas encore s'il y en avait. L'espérance et l'avidité leur ont suffi pour entreprendre ces travaux et pour affronter ces dangers.

Mais ce n'est là que le prélude d'un nouveau travail, encore plus grand et plus onéreux que le premier; car il faut conduire l'eau des montagnes voisines et plus élevées, par des détours d'un très-long espace [2], pour la lâcher ensuite avec impétuosité sur les ruines qu'il ont formées, et en enlever le métal précieux. Pour cela il faut pratiquer de nouveaux canaux, tantôt plus ou moins élevés selon le terrain; et c'est ici où est le grand travail, car il faut bien placer le niveau et prendre ses hauteurs dans tous les endroits où doit passer le torrent jusqu'à la montagne inférieure qu'on a éboulée, afin que l'eau ait assez de force pour arracher l'or partout où elle passe; ce qui les oblige à la faire venir du plus haut qu'ils peuvent. Et pour ce qui est

[1] « Spectant victores ruinam naturæ, nec tamen adhuc aurum est. » (PLIN.)

[2] « A centesimo plerumque lapide. »

des inégalités qui se présentent dans son cours, ils y subviennent par des canaux artificiels qui lui conservent sa pente, et qui l'empêchent de se dissiper. Si ce sont des rochers scabreux qui s'opposent au passage, il faut les tailler, les aplanir par la pointe, et y ménager des ornières pour les planches qui doivent resserrer et continuer le canal. Ayant amassé leurs eaux des montagnes voisines les plus élevées d'où se doit faire le jet, ils y creusent de grands réservoirs larges de deux cents pieds en carré, et de la profondeur de dix pieds. Il y laissent ordinairement cinq ouvertures de la largeur de trois ou quatre pieds en carré, pour y recevoir l'eau de divers endroits. Après quoi, la mare étant remplie, on lève la bonde, d'où se forme un torrent si violent et si impétueux, qu'il emporte tout, jusqu'à de grosses pierres même.

Autre manœuvre dans la plaine, et au pied de la mine. Il faut y creuser de nouveaux fossés, qui forment divers lits au torrent, de degré en degré, jusqu'à ce qu'il se décharge dans la mer. Mais de peur que l'or ne leur échappe, ils y pratiquent d'espace en espace de bonnes couches d'*ulex*, sorte d'arbrisseau qui revient assez à notre romarin, mais plus âpre, et par conséquent plus propre à retenir cette proie comme dans ses filets. Ajoutez qu'il faut encore de bonnes planches de chaque côté du fossé pour retenir l'eau dans son lit; et lorsqu'il se rencontre des inégalités dangereuses, suspendre ces nouveaux canaux par des chevalets [1], jusqu'à ce qu'enfin le torrent se perde dans les sables de l'Océan, au voisinage duquel sont communément les mines.

L'or qu'on tire de la sorte au pied des montagnes n'a pas besoin d'être purifié par le feu; car il est d'abord ce qu'il doit être. On le trouve en masses de diverses grandeurs, comme on en trouve aussi dans les mines profondes, mais non pas si communément.

Pour ce qui est de ces branches de romarin sauvage qu'on y a employées, on les ramasse soigneusement, on les fait sécher, puis on les brûle : ensuite de quoi on en lave les cendres sur le gazon où l'or tombe, et se recueille facilement.

[1] Machines pour soutenir ces canaux, faites de planches.

Pline examine[1] pourquoi l'or a été préféré aux autres métaux, et il en apporte plusieurs raisons.

C'est le seul de tous les métaux qui ne perd rien ou presque rien par le feu, pas même dans les bûchers et dans les incendies, où les flammes font le plus de ravage. On prétend même qu'il n'en est que meilleur lorsqu'il y a passé plusieurs fois. C'est aussi le feu qui en fait l'épreuve; car pour être bon il faut qu'il en prenne la couleur. C'est celui que les ouvriers appellent *obryzum*, de l'or affiné. Ce qu'il y a d'admirable dans cette épreuve, c'est que les charbons les plus ardents n'y font rien : il faut un feu clair[2], un feu de paille pour le résoudre, et y mettre un peu de plomb pour l'affiner.

L'or ne perd que très-peu par l'usage, et beaucoup moins qu'aucun autre métal; au lieu que l'argent, le cuivre, l'étain, salissent les mains, et tracent des lignes noires sur quelque matière que ce soit; ce qui est une preuve qu'ils souffrent du déchet, et que leur substance se détache plus aisément.

Il est le seul de tous les métaux qui ne contracte point de rouille, ni rien qui puisse en altérer la beauté, ni en diminuer le poids. C'est une chose bien digne de notre admiration, que de toutes les substances celle de l'or se conserve le mieux et en son entier, sans rouille, sans crasse, dans l'eau, dans la terre, dans l'ordure, dans les sépulcres, et cela à travers tous les siècles. On voit des médailles frappées depuis plus de deux mille ans, qui paraissent comme sorties tout récemment des mains de l'ouvrier.

On remarque que l'or résiste aux impressions et aux morsures du sel et du vinaigre[3], qui résolvent et qui domptent toutes les autres matières.

[1] Plin. l. 33, c. 3.

[2] Strabon fait la même remarque, et il en apporte la raison.

« Palea facilius liquefit aurum : quia flamma mollis quum sit, proportionem habet temperatam ad id quod cedit et facile funditur; carbo autem multum absumit, nimis colliquans sua vehementia et elevans. » (STRAB. lib. 3, pag. 146.)

= Traduction française (tome 1, page 421) : « Aussi l'or se liquéfie-t-il plutôt « par un feu de paille, dont la flamme, « plus douce, convient mieux à la na- « ture de l'or, qui obéit à son action et « qui se dissout facilement; au lieu que « celle du charbon, plus vive, en con- « sume une grande partie, en le liqué- « fiant trop tôt, et en l'élevant en va- « peurs. » — L.

[3] « Jam contra salis et aceti succos domitores rerum, constantia. » (PLIN.)

Il n'y a point de métal qui s'étende mieux [1], ni qui se divise en un plus grand nombre de parcelles en différents sens. Une once d'or, par exemple, se partage en sept cent cinquante feuilles, et plus, s'il le faut, et chacune de ces feuilles a quatre doigts en carré de largeur. Ce que dit Pline ici est certainement bien admirable; mais nous verrons bientôt que nos ouvriers modernes ont poussé l'habileté en ce point, comme en beaucoup d'autres, infiniment plus loin que les anciens.

Enfin l'or se laisse filer et tisser comme l'on veut, de même que la laine; on peut même le travailler sans laine et sans soie, ou avec l'une et l'autre. Le premier des Tarquins triompha autrefois avec une tunique de drap d'or, et Agrippine, mère de Néron, lorsque l'empereur Claude, son époux, donna au peuple un combat naval, y parut habillée d'une longue robe toute de fil d'or, sans aucune autre matière.

Ce que l'on rapporte de l'extrême petitesse et délicatesse de l'or et de l'argent réduits en fil paraîtrait incroyable s'il n'était confirmé par une expérience journalière. Je ne ferai que copier ici ce qu'on en lit dans les Mémoires de l'Académie de sciences [2].

« On sait, y est-il dit, qu'un fil d'or n'est qu'un fil d'argent doré. Il faut donc étendre, par le moyen de la filière, un cylindre d'argent couvert de feuilles d'or; et ce cylindre devient fil, et fil toujours doré, à quelque longueur qu'il puisse parvenir. On le prend ordinairement de quarante-cinq marcs, et il a quinze lignes de diamètre et à peu près vingt-deux pouces de hauteur. M. de Réaumur prouve que ce cylindre d'argent de vingt-deux pouces vient par la filière à en avoir 13,963,240, ou 1,163,520 pieds, c'est-à-dire qu'il est devenu 634,692 fois plus long qu'il n'était, et qu'il a près de quatre-vingt dix-sept lieues de longueur, en mettant deux mille toises à la lieue. Ce fil se file sur de la soie, et avant que de l'y filer on le rend plat de cylindre qu'il était, et en l'aplatissant on l'allonge ordinairement encore d'un septième au moins; de sorte que sa longueur de vingt-deux pouces se change en une de cent onze lieues. Mais on peut aller jusqu'à allonger ce fil d'un quart par l'aplatissement, au lieu de ne l'al-

[1] « Nec aliud laxius dilatatur, aut numerosius dividitur, ut pote cujus unciæ in septingenas et quinquagenas, pluresque bracteas quaternum utroque digitorum spargantur. » (PLIN.)

[2] An. 1713.

longer que d'un septième, et par conséquent il aura six vingts lieues; cela doit paraître une prodigieuse extension, et cela n'est encore rien.

« Le cylindre d'argent de quarante-cinq marcs et de vingt-deux pouces de long a pu n'être couvert que d'une once de feuilles d'or. Il est vrai que la dorure sera légère, mais elle sera toujours dorure; et quand le cylindre passera par la filière et acquerra la longueur de cent vingt lieues, l'or n'abandonnera jamais l'argent. On peut voir déjà par là combien l'once d'or qui enveloppait le cylindre d'argent de quarante-cinq marcs a dû devenir extrêmement mince pour suivre toujours l'argent pendant un chemin d'une pareille longueur. M. de Réaumur ajoute encore à cette considération, que l'on voit sensiblement que l'argent est une fois plus doré en certains endroits qu'en d'autres; et il trouve enfin, par le calcul, que dans ceux où il l'est moins il faut que l'épaisseur de l'or ne soit que de $\frac{1}{105000}$ de ligne, petitesse si énorme, qu'elle échappe autant à notre imagination que celle des infiniment petits de la géométrie; cependant elle est réelle, et produite par des instruments mécaniques qui ne peuvent être si fins qu'ils ne soient encore fort grossiers. Notre esprit se perd et s'éblouit dans la considération de tels objets, combien plus dans celle des infiniment petits de Dieu! »

Électre.

Il faut savoir, dit Pline[1], que je copie dans toute la suite, qu'en toute sorte d'or il y a toujours de l'argent mêlé, plus ou moins; tantôt un dixième, tantôt un neuvième ou un huitième. On ne compte qu'une seule mine dans la Gaule où l'on tire de l'or qui ne contient qu'une trentième partie d'argent, et c'est ce qui en fait monter le prix au-dessus de tous les autres : on nomme cet or *albicratense*, d'*Albicrat* (c'est un ancien lieu de la Gaule près de Tarbes). Il y avait plusieurs mines dans les Gaules, qui depuis ont été négligées ou épuisées. Strabon parle de quelques-unes[2], et, entre autres, de celles de Tarbes, qui étaient, dit-il, *très-fécondes en or;* car, sans pousser leurs

[1] Plin. lib. 33, c. 3. [2] Strab. l. 4, p. 190.

canaux fort avant, ils trouvaient des pepins[1] qui remplissaient le creux de la main, et qui n'avaient pas grand besoin de passer par le feu. Ils avaient aussi beaucoup de poudre d'or, et comme des grains qui ne demandaient presque point d'affinage.

Pour l'or, continue Pline, où l'on trouve jusqu'à un cinquième d'argent, on lui donne le nom d'*électre*. (On pourrait l'appeler de l'*or blanc*[2], parce qu'il approche un peu de cette couleur, et qu'il est plus pâle.) Il paraît que les peuples les plus anciens en faisaient grand cas. Homère, dans la description du palais de Ménélas[3], le dépeint tout brillant d'or, d'électre, d'argent et d'ivoire : l'électre a ceci de particulier, qu'il brille beaucoup plus à la lumière des lampes que ni l'or ni l'argent.

§ IV. *Mines d'argent.*

Il en est des mines d'argent, pour plusieurs choses, comme de celles d'or[4]. On creuse la terre, et on fait de longs boyaux à droite et à gauche, selon le cours de la veine. Ce n'est point la couleur du métal qui fait naître l'espérance des travailleurs; nul éclat, nulle étincelle dans ces mines, comme dans les autres. La terre qui renferme l'argent est tantôt rousse et tantôt cendrée; c'est aux ouvriers à la discerner par la pratique. Pour l'argent même, on ne saurait l'affiner que par le feu, avec du plomb, ou avec la mine même de l'étain[5] : on appelle cette mine *galena*, et on la trouve communément dans la veine des mines d'argent. Le feu ne fait autre chose que séparer ces matières, dont l'une se réduit en plomb ou en étain, et l'autre en argent; mais le dernier surnage toujours, parce qu'il est plus léger, à peu près comme l'huile sur l'eau.

On trouvait des mines d'argent dans presque toutes les provinces de l'empire romain. En effet, on en tirait d'Italie près de Verceil; de Sardaigne, où il y en avait beaucoup; des Gaules, en divers endroits; de l'Angleterre même; de l'Alsace, témoin

[1] Βῶλοι.

[2] Il paraît qu'il existait de ces mines en Asie Mineure, puisque les *statères* d'or de Cyzique et de Phocée sont en *or blanc* ou *electrum*. — L.

[3] Odyss. l. 4, v. 71.

[4] Plin. l. 33, cap. 6.

[5] La mine même de l'étain est cette matière informe et confuse qui contient la substance du métal. On nomme cette matière du mot général de *marcassite*, surtout par rapport à l'or et à l'argent.

Strasbourg, qui en a tiré son nom, *Argentoratum*, et Colmar; *Argentaria;* de la Dalmatie et de la Pannonie, qui est maintenant la Hongrie; et enfin de l'Espagne et du Portugal, où était le plus beau.

Ce qu'il y a d'admirable dans les mines d'Espagne [1], c'est que les travaux qui y furent commencés par les ordres d'Annibal [2] y subsistent encore de nos jours, dit Pline, c'est-à-dire depuis plus de trois cents ans, et que les fossés y ont conservé les noms de ceux qui en firent la découverte, et qui étaient tous Carthaginois. Une de ces mines entre autres, encore aujourd'hui existante, et nommée *bebulo,* celle-là même qui produisait à Annibal jusqu'à trois cents livres d'argent par jour, a été poussée depuis jusqu'à quinze cents pas d'étendue, et même à travers la montagne par les peuples accitaniens [3], lesquels, sans se reposer ni jour ni nuit, et se relevant seulement à la mesure chacun de leurs lampes, en ont fait écouler les eaux. Il y a aussi des veines d'argent qu'on découvre comme à fleur de terre.

Du reste, les anciens connaissaient aisément quand ils étaient parvenus au bout de la veine; c'est lorsqu'ils trouvaient de l'alun : après quoi ils ne cherchaient plus rien, quoique depuis peu (c'est toujours Pline qui parle) on ait trouvé après l'alun une veine blanche de cuivre, ce qui a servi de nouvel indice aux ouvriers pour leur marquer la fin de la veine.

La découverte des métaux dont nous avons parlé jusqu'ici est une merveille qu'on ne se lasse point d'admirer. Il n'y avait rien de plus caché dans la nature que l'or et l'argent; ils étaient ensevelis dans de profondes mines, mêlées de roches fort dures, et en apparence fort inutiles; et les parties de ces précieux métaux étaient si confondues avec des corps étrangers, si imperceptibles par ce mélange, si difficiles à séparer, qu'il ne paraissait pas possible que l'industrie de l'homme pût les déterrer, les réunir, les purifier, les convertir à ses usages. L'homme cependant en est venu à bout, et il a tellement perfectionné ses premières découvertes sur cette matière par ses

[1] Plin. l. 33, cap. 6.

[2] Lorsqu'il y vint pour faire le siége de Sagonte.

[3] Les peuples de Murcie et de Valence, qui faisaient partie du district de *Carthage la nouvelle*.

réflexions, qu'on dirait que l'or et l'argent ont été formés en masse dès le commencement, et qu'ils ont été aussi visibles que les cailloux qui sont sur la surface de la terre ; mais l'homme, par lui-même, était-il capable de faire de si merveilleuses découvertes ? Cicéron dit [1], en termes exprès, qu'en vain Dieu aurait formé dans le sein de la terre l'or, l'argent, l'airain et le fer, s'il n'avait enseigné aux hommes par quel moyen ils pouvaient parvenir jusqu'aux veines qui cachent ces précieux métaux.

§ V. *Produit des mines d'or et d'argent, une des principales sources de la richesse des anciens.*

On conçoit aisément que les mines d'or et d'argent devaient produire un gros revenu aux particuliers et aux princes qui en possédaient, pour peu qu'ils fussent attentifs à les faire valoir.

Philippe, père d'Alexandre le Grand, avait des mines d'or aux environs de Pydna [2], ville de Macédoine, dont il tirait tous les ans mille talents, c'est-à-dire trois millions [3]. Il avait aussi d'autres mines d'or ou d'argent, dans la Thessalie et dans la Thrace [4] ; et il paraît que ces mines subsistaient encore à la fin du royaume de Macédoine [5] ; car les Romains, ayant vaincu Persée, en ôtèrent l'usage et l'exercice aux Macédoniens [6].

Les Athéniens avaient des mines d'argent, et dans l'Attique à Laurium, et surtout dans la Thrace, dont ils tiraient un grand profit. Xénophon nomme [7] plusieurs citoyens qui s'y enrichissaient. Hipponicus avait six cents esclaves ; Nicias, qui périt en Sicile, en avait mille. Les fermiers qui avaient loué leurs mines rendaient, tous frais faits, au premier chaque jour cinquante francs [8], sur le pied d'une obole [9] par jour pour chaque esclave, et autant à proportion au second ; ce qui faisait un revenu considérable.

[1] « Aurum et argentum, æs, ferrum, frustra natura divina genuisset, nisi eadem docuisset quemadmodum ad eorum venas perveniretur. » (*De Divinat.* lib. 1, n. 116.)

[2] Diod. lib. 16.

[3] 5,500,000 fr. — L.

[4] Justin. l. 8, cap. 3.

[5] Strab. l. 7, p. 331.

[6] « Metalli quoque macedonici, quod ingens vectigal erat, locationes tolli placebat. » (Liv. lib. 45, n. 18.)

[7] Xenoph. de Ratione redituum.

[8] 91 fr. 60 c. — L.

[9] Il y avait six oboles à une drachme, qui valait dix sous ; cent drachmes à la mine, et soixante mines au talent.

Xénophon, dans le traité où il propose différents moyens d'augmenter les revenus d'Athènes, donne pour cela d'excellents avis aux Athéniens, et les exhorte surtout à mettre en honneur le commerce, à encourager et à soutenir ceux qui s'y appliquent, soit citoyens, soit étrangers, à faire des avances pour eux en prenant des sûretés, à leur fournir des galères pour le transport des marchandises, et à se bien persuader qu'en cette matière la richesse des particuliers fait l'opulence et la force de l'État. Il insiste beaucoup sur ce qui regarde les mines, et désire que la république en fasse valoir en son nom et à son profit, sans craindre que par là elle fasse tort aux particuliers; parce qu'il y a de quoi enrichir les uns et les autres, et que ce ne seront pas les mines qui manqueront aux ouvriers, mais les ouvriers qui manqueront aux mines.

Mais ce qui provenait des mines de l'Attique et de la Thrace n'est rien en comparaison de ce qu'on tirait de celles d'Espagne. C'étaient les Tyriens qui d'abord en profitèrent, les habitants du pays n'en connaissant pas le prix. Les Carthaginois leur succédèrent; et dès qu'ils eurent mis le pied dans l'Espagne ils sentirent bien que les mines seraient pour eux une source inépuisable de richesses. Pline nous a marqué [1] qu'une seule fournissait à Annibal chaque jour trois cents livres pesant d'argent, ce qui monte à douze mille six cents livres, en comptant quatre-vingt quatre deniers pour une livre, comme le même Pline l'observe ailleurs [2].

Polybe, cité par Strabon, dit que de son temps il y avait quarante mille hommes occupés aux mines qui étaient dans le voisinage de Carthagène, et qu'ils fournissaient chaque jour au peuple romain vingt-cinq mille drachmes [3], c'est-à-dire douze mille cinq cents livres.

L'histoire fait mention de particuliers qui avaient des revenus immenses, et qu'on a peine à croire. Varron [4] parle d'un Ptolémée, simple particulier, qui, du temps de Pompée, commandait en Syrie, qui entretenait à ses frais huit mille

[1] Plin. l. 33, cap. 6.
[2] Plin. l. 33, cap. 9. Polyb. l. 3, pag. 157.
[3] 25,000 deniers, ou 20,450 fr. — L.
[4] Varr. apud Plin. l. 33, cap. 10.

cavaliers, et avait d'ordinaire mille conviés à sa table, et pour chacun une coupe d'or, qu'on renouvelait même à chaque service. Ce n'est encore rien en comparaison de Pythius de Bithynie, qui fit présent au roi Darius de ce *platane* et de cette *vigne* si vantés dans l'histoire [1], l'un et l'autre d'or massif; qui traita un jour splendidement toute l'armée de Xerxès, forte de dix-sept cent mille hommes, en offrant à ce prince cinq mois de paye pour tout ce monde, avec toutes les provisions nécessaires pendant ce temps-là. De quelle source pouvaient venir de si énormes trésors, sinon principalement des mines d'or et d'argent que ces particuliers possédaient?

On est surpris quand on lit dans Plutarque tout ce qui fut transporté à Rome pour le triomphe de Paul Émile, pour celui de Luculle, et pour d'autres pareils.

Mais tout cela disparaît quand on songe aux millions innombrables d'or et d'argent amassés par David et par Salomon, et employés pour la construction et pour l'ornement du temple de Jérusalem. Ces richesses immenses, dont le dénombrement effraye, étaient en partie le fruit du commerce que David avait établi en Arabie, en Perse et dans l'Indostan [2], à la faveur de deux ports [3] qu'il avait fait bâtir en Idumée, sur l'extrémité de la mer Rouge [4], et que Salomon augmenta encore considérablement, puisque dans un seul voyage sa flotte lui rapporta quatre cent cinquante talents d'or, qui font plus de cent trente-cinq millions [5]. La Judée n'était qu'un petit pays; et cependant le revenu annuel, du temps de Salomon, sans compter beaucoup d'autres sommes, y montait à six cent soixante-six talents d'or, ce qui fait près de deux cent millions. Il fallait que dès ce temps-là, pour fournir une quantité d'or si incroyable, on eût creusé bien des mines; et celles du Pérou et du Mexique n'étaient point encore découvertes.

[1] Plin. l. 33, cap. 10. Herod. l. 7, cap. 27.

[2] Il est fort douteux que les flottes de Salomon aient jamais pénétré jusque dans l'Indostan. Selon Gossellin, *Ophir* de la Bible était sur la côte de l'Arabie, près du détroit de Bab-el-Mandeb. L'opinion la plus vraisemblable place ce *pays de l'or* sur la côte orientale de l'Afrique, au sud du détroit. — L.

[3] Élath et Asiongaber.

[4] II Paralip. 8, 18.

[5] Ibid. 9, 13.

§ VI. *Des monnaies et des médailles.*

Quoique le commerce se soit fait d'abord par l'échange des denrées, comme cela paraît dans Homère, l'expérience fit bientôt sentir l'incommodité de ces échanges par la nature de plusieurs marchandises, qui ne pouvaient ni se partager ni se couper sans perdre beaucoup de leur prix; ce qui obligea peu à peu les négociants à en venir aux métaux, qui ne diminuaient ni de bonté ni d'intégrité par le partage. Ainsi, du temps d'Abraham, et avant lui sans doute, on introduisit l'or et l'argent dans le commerce, et aussi peut-être le cuivre pour les moindres denrées. Comme il s'y introduisit des fraudes pour le poids et pour la qualité de la matière, la police et l'autorité publique intervinrent pour établir la sûreté du commerce, et imprimèrent à ces métaux des marques pour les distinguer et les autoriser. De là sont venues les premières empreintes des monnaies [1], les noms des monétaires, l'effigie des princes, les années des consulats, et d'autres marques pareilles.

Les Grecs mettaient sur leurs monnaies des hiéroglyphes énigmatiques, qui étaient particuliers à chaque province. Ceux de Delphes y représentaient un dauphin, c'étaient comme des armes parlantes; les Athéniens, l'oiseau de leur Minerve, une chouette, signe de la vigilance, même pendant la nuit; les Béotiens, un Bacchus avec une grappe de raisin et une grande coupe, pour marquer l'abondance et les délices de leur terroir; les Macédoniens, un bouclier, pour désigner la force et la bravoure de leur milice; les Rhodiens, la tête du soleil, auquel ils avaient dédié leur fameux colosse. Enfin, chaque magistrat prenait plaisir d'exprimer dans sa monnaie la gloire de sa province ou les avantages de sa ville.

La falsification des monnaies a toujours eu lieu dans tous les États et dans tous les temps. Au premier payement que firent les Carthaginois [2] de la somme à laquelle les Romains les avaient

[1] L'invention de la monnaie appartient aux Grecs. Elle est due à Phidon, roi d'Argos. Ni l'Égypte ni la Perse n'en ont jamais possédé avant leurs relations avec la Grèce. Les échanges se faisaient avec des quantités d'or et d'argent au poids. — L.

[2] « Carthaginienses eo anno argentum in stipendium impositum primum Romam advexerunt. Id quia probum non esse quæstores renuntiaverant, experientibusque pars quarta decocta erat,

condamnés à la fin de la seconde guerre punique, il se trouva que l'argent que leurs ambassadeurs apportèrent n'était pas de bon aloi, et l'on reconnut, en le faisant fondre, qu'il y avait dans cet argent un quatrième de mélange. Ils furent obligés, pour remplacer ce déchet, d'emprunter de l'argent à Rome [1]. Le triumvir Antoine, dans le temps de ses plus grands besoins, fit mêler le fer avec l'argent dans les deniers qu'il fit frapper.

Cette falsification se faisait d'ordinaire, ou par le mélange du cuivre, ou par la soustraction plus ou moins forte de son légitime poids. Il devait être, comme le remarque Pline, de quatre-vingt-seize ou de cent deniers pour la livre en or et en argent. Marius Gratidianus, parent du célèbre Marius, supprima à Rome, pendant sa préture, plusieurs désordres au sujet de la monnaie, par de sages règlements. Le peuple, toujours sensible à ces sortes de réformes, pour en témoigner sa reconnaissance, lui érigea des statues de quartier en quartier par toute la ville. C'est ce Marius [2] à qui Sylla, pour se venger des cruautés exercées par son frère, fit couper les mains, casser les jambes et crever les yeux par le ministère de Catilina [3].

On avait heureusement remédié à l'incommodité des échanges par la monnaie d'or et d'argent, devenue le prix commun de toutes les marchandises, dont par là on épargnait le transport pénible, et souvent inutile. Mais il manquait encore à l'ancien commerce une grande facilité, qu'on a depuis sagement imaginée : je veux dire la manière de remettre de l'argent d'un lieu à un autre par une lettre qui en indique le payement.

Il est difficile de démêler bien certainement la différence qu'il y a entre les monnaies et les médailles : les avis sur cette matière sont fort partagés. Ce qui paraît de plus vraisemblable, c'est que l'on doit appeler monnaie la pièce de métal qui d'un côté porte la tête du prince régnant, ou de quelque divinité, et dont le revers est toujours le même, parce que, la monnaie étant faite

pecunia Romæ mutua sumpta, intertrimentum suppleverunt. » (LIV. lib. 32, n. 2.)

[1] Plin. lib. 33, c. 9.

[2] « M. Mario, cui vicatim populus statuas posuerat, cui thure et vino romanus populus supplicabat, L. Sylla perfringi crura, oculos erui, amputari manus jussit; et quasi totiens occideret quotiens vulnerabat, paulatim et per singulos artus laceravit. » (SENEC.)

[3] Flor. lib. 3, cap 21 Sen. de Ira, lib. 3, c. 18.

pour avoir cours, il faut que le peuple puisse aisément la connaître, afin d'en savoir la valeur. Ainsi la tête de Janus, avec une proue de galère au revers, était la première monnaie de Rome[1]. Servius Tullius y mit, au lieu d'une proue, une brebis ou un bœuf, d'où vient le nom de *pecunia,* à cause que ces sortes d'animaux étaient du genre de ceux qu'on appelait *pecus.* On y mit ensuite, à la place de Janus, une femme armée, avec l'inscription ROMA, et au revers un char tiré à deux ou à quatre chevaux, ce qui fit des pièces de monnaie appelées *bigati, quadrigati.* On mit aussi des victoires, *victoriati.* Toutes ces pièces différentes sont reconnues pour monnaies, de même que celles qui portent certaines marques, comme un X, c'est-à-dire *denarius;* une L, *libra;* une S, *semis.* Ces diverses marques font connaître le poids ou la valeur de la pièce.

Les médailles sont les pièces qui pour l'ordinaire marquent au revers quelque événement considérable.

Les parties d'une médaille sont ses deux côtés, dont l'un s'appelle la *face* ou la *tête*, et l'autre le *revers.* De chaque côté il y a le *champ*, qui est le milieu de la médaille ; le *tour*, ou le *bord;* et *l'exergue*, qui est la partie qui se trouve au bas du sol sur lequel sont posées les figures que la médaille représente. Sur ces deux faces on distingue le *type*, et *l'inscription* ou *légende.* Le type sont les figures représentées ; l'inscription ou légende, c'est l'écriture qu'on y lit, et principalement celle qui est sur le tour de la médaille.

Pour avoir quelque idée de la science des médailles il faudrait savoir quelle est leur origine, leur usage ; comment on les divise en antiques et modernes, en grecques et en romaines ; ce que l'on entend par médailles du haut ou du bas empire, du grand ou du petit bronze ; ce que c'est qu'une *suite* dans le langage des antiquaires. Mais ce n'est pas ici le lieu d'expliquer toutes ces choses. Le livre de la science des médailles, du P. Joubert, jésuite, contient ce que l'on en doit savoir, quand on ne veut pas approfondir cette matière.

Je me contente d'avertir les jeunes gens qui voudront étudier à fond l'histoire, que la connaissance des médailles est absolu-

[1] Plin. lib. 33, cap. 3.

ment nécessaire pour cette étude : car l'histoire ne s'apprend pas seulement dans les livres, qui ne disent pas toujours tout, ni toujours la vérité. Il faut donc recourir aux pièces qui la justifient, et auxquelles la malice et l'ignorance n'ont pu donner atteinte; et tels sont les monuments que l'on appelle *médailles*. On y apprend mille choses également importantes et curieuses, que l'on ne trouve point ailleurs. Le pieux et savant auteur [1] des mémoires sur l'histoire des empereurs nous y donne une preuve et un modèle de l'usage que l'on peut faire de la science des médailles.

Il en faut dire autant des pierres gravées, qui ont cet avantage sur les médailles, qu'étant d'une substance plus dure, et représentant en creux les figures qu'elles portent, elles les conservent toujours dans toute leur perfection; au lieu que les médailles sont plus sujettes à se corrompre, tant par le frottement, que par la corrosion des liqueurs salines, à quoi elles sont toujours exposées. Mais en récompense celles-ci, se trouvant en grand nombre, chacune dans leur espèce, sont d'un bien plus grand usage pour les savants.

L'Académie royale des inscriptions et des belles-lettres, établie et renouvelée si avantageusement sous le règne précédent, et qui embrasse dans son objet toute l'érudition antique et moderne, ne contribuera pas peu à conserver parmi nous, non-seulement le bon goût des inscriptions et des médailles, qui consiste dans une noble simplicité, mais en général le bon goût de tous les ouvrages d'esprit, qui se puise principalement dans les auteurs anciens, dont cette académie fait une étude particulière. Je n'oserais marquer ici tout ce que je pense d'une compagnie où je suis agrégé, et dont je fais partie. On me fit l'honneur de m'y appeler dans le temps de son renouvellement, sans que j'eusse brigué une place si honorable, et même sans que j'en susse rien : entrée, ce me semble, véritablement digne des compagnies savantes. Je souhaiterais l'avoir mieux méritée, et y avoir mieux rempli que je n'ai fait les fonctions d'académicien.

[1] M. de Tillemont.

§ VII. *Perles.*

La perle est une substance dure, blanche et claire, qui se forme au dedans de certaines espèces d'huîtres.

Le poisson testacé [1] où se trouvent les perles est trois ou quatre fois plus grand que les huîtres ordinaires. On le nomme communément *perle*, ou *mère-perle*.

Chaque mère-perle en produit ordinairement dix ou douze. Cependant un auteur qui a traité de leur production prétend en avoir vu dans une huître jusqu'à cent cinquante, mais dans divers degrés de perfection. La plus parfaite se pousse toujours la première; les autres restent sous l'huître, au fond de l'écaille.

La pêche des perles, chez les anciens, se faisait principalement dans la mer des Indes. Elle s'y fait encore, aussi bien que dans les mers de l'Amérique, et en quelques endroits de l'Europe. Des plongeurs, auxquels on lie sous les bras une corde dont l'extrémité reste attachée à la barque, descendent dans la mer à plusieurs reprises; et après avoir arraché du rocher les huîtres et les avoir jetées dans un pannier, remontent avec une grande promptitude.

Cette pêche se fait dans une certaine saison de l'année. On met ordinairement les huîtres dans du sable, où elles se corrompent par la chaleur extraordinaire du soleil; et, en s'ouvrant d'elles-mêmes, elles font paraître leurs perles, qu'il suffit, après cela, de nettoyer et de sécher.

Les autres pierres précieuses sont toutes brutes quand on les tire de leurs rochers, et elles n'ont leur lustre que de l'industrie des hommes. La nature ne fait que les ébaucher; il faut que l'art les achève en les polissant. Mais pour les perles, elles naissent avec cette eau [2] nette et éclatante qui les fait tant estimer. On les trouve toutes polies dans les abîmes de la mer, et la nature y met la dernière main avant qu'on les arrache de leurs nacres.

[1] C'est-à-dire couvert d'une écaille dure et forte.

[2] En terme de joaillier, on appelle *eau* l'éclat des perles, qu'on suppose être faites d'eau. Ainsi on dit : Les perles que Cléopatre avait en pendants étaient d'un prix inestimable, soit pour l'eau ou pour la grosseur.

La perfection de perles[1], selon Pline, est lorsqu'elles sont d'une blancheur éclatante, grosses, rondes, polies, et d'un grand poids : qualités qui se trouvent rarement réunies.

C'est une vision de croire que les perles naissent de la rosée[2], qu'elles sont molles dans la mer, et ne se durcissent que quand elles sentent l'air ; qu'elles s'amaigrissent et avortent quand il tonne, comme dit Pline, et beaucoup d'autres auteurs après lui.

On vante beaucoup de certaines choses, uniquement parce qu'elles sont rares, et dont le principal mérite consiste dans le péril où l'on s'expose pour les avoir[3]. Les hommes sont dignes d'estimer si peu leur vie, et de la juger moins précieuse que des coquilles cachées dans le fond de la mer. S'il était nécessaire, pour acquérir la sagesse, d'essuyer toutes les peines qu'on se donne pour trouver quelque perle d'une grosseur et d'une beauté non communes (et il en faut dire autant de l'or, de l'argent et des pierreries), il ne faudrait pas balancer un moment à exposer sa vie, et plusieurs fois, pour un tel trésor. La sagesse est le plus grand des biens ; une perle est de tous les biens le plus frivole : cependant les hommes ne font rien pour la sagesse, et ils tentent tout pour une perle.

§ VIII. *La pourpre.*

Les étoffes teintes en pourpre faisaient une des parties les plus considérables du commerce ancien, surtout de celui de Tyr, dont l'industrie et l'extrême habileté avaient porté cette précieuse teinture au plus haut degré de perfection où elle pût être conduite. La pourpre le disputait de prix avec l'or même[4], quelque rare qu'il fût dans ces temps reculés, et faisait la marque distinctive des plus grandes dignités de l'univers, étant réservée principalement pour les princes[5], les rois, les sénateurs, les consuls, les dictateurs, les empereurs, et pour ceux à qui Rome accordait l'honneur du triomphe.

[1] « Dos omnis in candore, magnitudine, orbe, lævore, pondere; haud promptis rebus. » (PLIN. l. 9, cap. 35.)

[2] Plin. lib. 9, cap. 35.

[3] « Anima hominis quæsita maxime placent. » (PLIN. *Ibid.*)

[4] Plin lib. 9, cap. 36.

[5] « Color nimio lepore vernans, obscuritas rubens, nigredo sanguinea regnantem discernit, dominum conspicuum facit, et præstat humano generi ne de conspectu principis possit errari. » (Cassiod. lib. 1, var. ep. 2.)

La pourpre est une couleur rouge tirant sur le violet, qui vient d'un poisson de mer enfermé dans un coquillage [1], que l'on nommait aussi *pourpre*. Malgré divers traités faits par les modernes sur cette couleur si vantée chez les anciens, on est peu instruit de la nature de la liqueur qui la fournissait. Aristote [2] et Pline [3] ont laissé bien des choses remarquables sur cette matière, mais plus propres à exciter la curiosité qu'à la satisfaire pleinement. Le dernier, qui a parlé le plus au long de la préparation de la pourpre, a renfermé tout ce qu'il nous en a dit en quelques lignes. C'en était peut-être assez pour retracer dans ce temps-là l'idée d'une pratique connue; mais c'en était trop peu pour nous en éclaircir suffisamment dans le nôtre, où l'on a cessé d'en faire usage depuis plusieurs siècles.

Pline range [4] toutes les espèces de coquillages qui donnent la teinture pourpre sous deux genres, dont le premier comprend les petites espèces de *buccinum*, ainsi appelé parce que la coquille de ce poisson a quelque ressemblance avec un cor de chasse; et le second comprend les coquillages qui portent le nom de *pourpre*, comme la teinture qu'ils fournissent. On croit que ce dernier genre s'appelait aussi *murex*.

Quelques auteurs prétendent [5] que ce fut le hasard seul qui fit connaître aux Tyriens la teinture dont il s'agit ici. Un chien affamé ayant brisé avec ses dents un de ces coquillages sur le bord de la mer, et dévoré un de ces poissons, en eut tout le tour de la gueule teint d'une si belle couleur, qu'elle donna de l'admiration à ceux qui la virent, et fit naître l'envie de s'en servir.

La pourpre de Gétulie [6] en Afrique et celle de la Laconie en Europe [7], étaient fort estimées; mais la tyrienne en Asie l'emportait sur toutes les autres; celle principalement qui était mise deux fois à la teinture, et que l'on appelait pour cette raison *dibapha*. La livre s'en vendait à Rome mille deniers, c'est-à-dire cinq cents francs [8].

[1] De là vient qu'on appelle en latin des habits de pourpre *conchyliatæ vestes*.
[2] Aristot. de Hist. anim. lib. 5, c. 15.
[3] Plin. lib. 9, cap. 38.
[4] Id. ibid. c. 36.
[5] Jul. Pollux. l. 1, c. 4. Cassiod. l. 1, var. ep. 2.
[6] Plin. lib. 9, cap. 36-39.
Vestes getulo murice tinctas.
(Horat. l. II, *Epist.* 2, v. 181.)
[7] Nec laconicas mihi
Trahunt honestæ purpuras clientæ.
(Horat. l. II, *od.* 18, v. 7.)
[8] 818 fr — L.

Le *buccinum* et le *murex* ne diffèrent presque que par la grosseur du coquillage, par la manière de les prendre, et par celle de les préparer. Le *murex* se pêche pour l'ordinaire en pleine mer, au lieu que le *buccinum* se prend sur des pierres et des rochers où il s'attache. Je ne parlerai ici que du *buccinum*, et je copierai une légère partie de ce que j'en trouve dans la savante dissertation de M. de Réaumur [1].

Les *buccinum* ne pouvaient être dépouillés de leur liqueur sans qu'on y employât un temps très-considérable. Il fallait d'abord casser la dure coquille dont ils sont revêtus. Cette coquille cassée à quelque distance de son ouverture, ou de la tête du *buccinum*, on enlevait les morceaux cassés. C'est alors que l'on apercevait une petite veine, pour me servir de l'expression des anciens, ou, pour parler plus juste, un petit réservoir plein de la liqueur propre à teindre en pourpre. La couleur de la liqueur renfermée dans ce petit réservoir le fait aisément distinguer; elle est très-différente de celle des chairs de l'animal. Aristote et Pline disent qu'elle est blanche; aussi est-elle d'une couleur qui tire sur le blanc, ou d'un blanc jaunâtre. Le petit réservoir dans lequel elle est contenue n'est pas d'égale grandeur dans tous les *buccinum*; il a pourtant communément une ligne de large ou environ, et deux ou trois lignes de long... C'était ce petit réservoir que les anciens étaient obligés d'enlever au *buccinum*, pour avoir la liqueur qu'il renferme. Ils étaient contraints de le couper séparément à chaque poisson; ce qui était un fort long ouvrage, du moins par rapport à ce qu'on en retirait, car il n'y a pas la valeur d'une bonne goutte de liqueur contenue dans chaque réservoir. De là il est peu surprenant que la belle pourpre fût à un si haut prix parmi eux.

Aristote et Pline disent, à la vérité, que l'on ne se donne pas la peine d'enlever séparément ces petits vaisseaux aux plus petits coquillages de cette espèce; qu'on les pilait simplement dans les mortiers, ce qui était un moyen d'expédier beaucoup d'ouvrage en peu de temps. Il semble même que Vitruve donne [2] cette préparation comme générale. Il est néanmoins peu aisé de

[1] Mémoires de l'Acad. des sciences, année 1711.

[2] Architect. lib. 7, c. 13.

concevoir qu'on pût avoir une belle couleur pourpre par ce moyen. La matière des excréments de l'animal devait altérer très-considérablement la couleur pourpre, lorsqu'on les faisait chauffer ensemble après les avoir mêlés dans de l'eau : car cette matière est elle-même colorée d'un brun verdâtre, couleur qu'elle communiquait apparemment à l'eau, et qui devait fort changer la couleur pourpre, parce que la quantité de cette matière est incomparablement plus grande que celle de la liqueur.

On n'en était pas quitte, dans la préparation de la pourpre, pour la peine que l'on avait eue à enlever un petit réservoir de liqueur à chaque *buccinum*. On jetait ensuite tous ces petits réservoirs dans une grande quantité d'eau, qu'on mettait pendant dix jours sur un feu modéré. Si on laissait pendant un temps si long sur le feu tout ce mélange, ce n'est pas qu'il fût nécessaire pour donner la couleur propre à la liqueur : elle la prendrait beaucoup plus vite, comme je m'en suis assuré, dit M. de Réaumur, par un grand nombre d'expériences; mais il fallait en séparer les chairs, ou le petit vaisseau lui-même dans lequel la liqueur était contenue : ce qu'on ne pouvait faire, sans perdre beaucoup de la liqueur, qu'en faisant dissoudre ces chairs dans l'eau chaude, au-dessus de laquelle elles montaient ensuite en écume, qu'on avait grand soin d'ôter.

Voilà une des manières dont se faisait anciennement la teinture en pourpre, qui n'a point été, comme on le croit, absolument perdue, ou du moins qui a été retrouvée, il y a environ cinquante ans, par la Société royale d'Angleterre. Un des coquillages qui la fournit, et qui est une espèce de *buccinum*, est commun sur les côtes de ce pays-là. Les observations d'un Anglais sur cette nouvelle découverte furent imprimées dans les journaux de France en 1686.

Un autre *buccinum*, qui donne aussi la teinture de pourpre, et qui apparemment est un de ceux que Pline a décrits comme ayant cet usage, se trouve sur les côtes du Poitou. Les plus grandes coquilles de cette espèce ont douze à treize lignes de long, et sept à huit de diamètre dans l'endroit où elles sont le plus grosses. Ce sont des coquilles d'une seule pièce, tournées en spirale

comme celles de nos limaçons de jardin, mais en spirales un un peu plus allongées.

Dans le *Journal des Savants* de 1686 on a décrit les changements de couleur singuliers qui arrivent à la liqueur des *buccinum*. Si au lieu de détacher le vaisseau qui la contient, comme les anciens le pratiquaient pour faire leur teinture pourpre, on ouvre seulement ce vaisseau, et qu'en le ratissant on lui enlève sa liqueur, les linges, ou les autres étoffes, soit de soie, soit de laine, qui seront imbibés de cette liqueur ne feront voir d'abord qu'une couleur jaunâtre : mais ces mêmes linges exposés à une chaleur du soleil, médiocre, telle qu'elle est le matin dans l'été, prennent en peu d'heures des couleurs bien différentes. Ce jaune commence d'abord à paraître un peu plus verdâtre; puis il devient couleur de citron. A cette couleur de citron succède un vert plus gai. Ce même vert se change en un vert foncé, qui se termine en une couleur violette, après laquelle enfin on voit un fort beau pourpre. Ainsi ces linges arrivent de leur première couleur jaunâtre à une belle couleur de pourpre, en passant par tous les différents degrés de vert. Je passe beaucoup d'observations très-curieuses de M. de Réaumur sur ces changements, mais qui ne sont point de mon sujet.

Il doit paraître surprenant qu'Aristote et Pline, nous ayant parlé de la teinture de pourpre et des coquillages qui la donnent en différents endroits, ne nous aient pas dit un mot de ces changements de couleur, si dignes de remarque, par lesquels passe la liqueur avant que d'arriver à la pourpre. Peut-être que n'ayant pas assez examiné ces coquillages par eux-mêmes, et n'en étant instruits que par des mémoires peu exacts, ils n'auront rien dit d'un changement qui n'arrivait point dans la préparation ordinaire de la pourpre : car dans ce cas la liqueur étant mêlée dans les chaudières avec une grande quantité d'eau, elle passait tout d'un coup au rouge.

M. de Réaumur, dans le voyage qu'il fit sur les côtes du Poitou, l'année 1710, en considérant au bord de la côte les coquillages appelés *buccinum* que la mer avait laissés à découvert pendant son reflux, trouva une nouvelle teinture de pourpre qu'il ne cherchait point, et qui, selon toutes les apparences, a été in-

connue aux anciens, quoique de même espèce que la leur. Il remarqua que les *buccinum* s'assemblaient ordinairement autour de certaines pierres, ou sous certaines arcades de sable, en si grande quantité, qu'on pouvait les y ramasser à pleines mains; au lieu qu'ils étaient dispersés çà et là partout ailleurs. Il remarqua, en même temps, que ces pierres, ou ces arcades de sable, étaient couvertes de certains grains dont la figure avait quelque air d'une petite boule allongée. La longueur de ces grains était d'un peu plus de trois lignes, et leur grosseur d'un peu plus d'une ligne. Ils lui parurent contenir une liqueur d'un blanc tirant sur le jaune. Il en exprima le suc sur les manchettes de sa chemise, qui n'en devinrent qu'un peu plus sales : il n'y vit d'autre couleur qu'un petit œil jaunâtre, qu'il démêlait à peine dans certains endroits. Divers objets qui attiraient son attention lui firent oublier ce qu'il venait de faire. Il n'y pensait plus du tout, lorsque, jetant par hasard les yeux sur les mêmes manchettes un demi-quart d'heure après, il fut frappé d'une agréable surprise, et vit une fort belle couleur pourpre sur les endroits où les grains avaient été écrasés. Cette rencontre fortuite donna lieu à plusieurs expériences dont le récit fait un plaisir merveilleux, et montre quel trésor c'est dans un royaume que des hommes d'un certain génie, nés avec un goût et des dispositions naturelles pour faire d'heureuses découvertes dans les opérations de la nature.

M. de Réaumur remarque qu'on tirerait la liqueur de ces grains, qu'il appelle *des œufs de pourpre,* d'une manière infiniment plus commode que celle dont les anciens se servaient pour ôter la liqueur des *buccinum ;* car il n'y aurait d'autre façon à faire, après avoir ramassé de ces œufs, et les avoir lavés dans l'eau de mer pour leur ôter, autant qu'il serait possible, les ordures qui pourraient altérer par leur mélange la couleur pourpre; il n'y aurait, dis-je, qu'à mettre ces œufs dans des linges. On exprimerait alors leur liqueur en tournant les deux bouts de ces linges en sens contraires, à peu près comme on exprime le suc des groseilles lorsqu'on en veut faire de la gelée ; et même pour abréger davantage, on pourrait employer de petits pressoirs, qui dans un moment feraient sortir toute la liqueur. On a

vu auparavant combien il fallait de temps et de soins pour tirer la liqueur des *buccinum*.

Le *coccus*, ou *coccum*, fournissait aux anciens la belle couleur et la belle teinture que nous nommons *écarlate*[1], qui le disputait en quelque sorte à la pourpre pour la beauté et l'éclat. Quintilien les joint ensemble, en se plaignant des pères et mères de son temps[2], qui dès le berceau revêtaient leurs enfants d'écarlate et de pourpre, et leur inspiraient déjà le goût du luxe et de la magnificence. L'écarlate, selon Pline[3], fournissait à l'homme une parure plus éclatante que la pourpre, et en même temps plus innocente, parce qu'il ne fallait point exposer sa vie pour la recueillir.

On croit ordinairement que l'écarlate est la graine d'un arbre qui est une espèce de chêne vert. On a reconnu que c'était une petite excrescence ronde, rouge, et de la grosseur d'un petit pois, qui croît sur les feuilles d'un petit arbrisseau qui est une espèce d'yeuse, et qu'on appelle *ilex aculeata cocci glandifera*. Cette excrescence est causée par la piqûre d'un insecte qui y dépose des œufs. Les Arabes nomment ce grain *kermès;* les Latins, *coccus* et *vermiculus*, d'où nous est venu le mot de *vermillon*, et *cusculium* ou *quisquilium*. On en recueille une grande quantité dans la Provence et dans le Languedoc. La rivière des Gobelins a une eau propre pour les teintures en écarlate.

Il y a de deux espèces d'écarlate : l'écarlate de France ou des Gobelins, qui se fait avec la graine dont je viens de parler; et l'écarlate de Hollande, qui se fait avec la cochenille. C'est une drogue qui vient des Indes orientales. Les auteurs ne sont pas d'accord entre eux sur la nature de la cochenille. Les uns croient que c'est une espèce de ver, et les autres que c'est simplement la graine d'un arbre.

On se sert rarement de la première graine depuis qu'on a découvert la cochenille, qui donne une écarlate plus vive et

[1] Plin. lib. 22, cap. 2.

[2] « Quid non adultus concupiscet, qui in purpuris repit ? Nondum prima verba exprimit, et jam coccum intelligit, jam conchylium poscit. » (QUINTIL. lib. 1, cap. 2.)

[3] « Transalpina Gallia herbis tyrium atque conchylium tingit, omnesque alios colores. Nec quærit in profundis murices. Ut inveniat per quod facilius matrona adultero placeat, corruptor insidietur nuptæ. Stans et in sicco carpit, quo fruges modo. » (PLIN.)

plus éclatante que celle que donne le *kermès*, qui est plus foncée, et qui approche plus de la pourpre romaine. Elle a pourtant un avantage sur celle de la cochenille, qu'elle ne change point de couleur quand il y tombe de l'eau par-dessus, comme il arrive à l'autre qui devient noirâtre à l'instant.

§ IX. *Étoffes de soie.*

La soie, comme l'observe M. Mahudel dans la dissertation qu'il nous a donnée sur cette matière [1], dont je ferai ici grand usage, la soie, dis-je, est une de ces choses dont on s'est servi, pendant plusieurs siècles, presque dans toute l'Asie, en Afrique, et en beaucoup d'endroits de l'Europe, sans que l'on connût ce que c'était; soit parce que les peuples chez qui elle se trouvait donnaient peu d'accès chez eux aux étrangers, soit que, jaloux d'un avantage qui leur était particulier, ils appréhendaient de se le voir ravir par d'autres. C'est sans doute de la difficulté qu'il y avait de s'instruire de l'origine de ce fil précieux que sont nées tant d'opinions singulières des plus anciens auteurs.

A juger par la description qu'Hérodote fait d'une laine plus belle et plus fine que l'ordinaire [2], et qu'il dit être le fruit d'un arbre des Indes (pays le plus reculé que les Orientaux connussent de son temps du côté du levant), il paraît que c'était la première idée qu'ils aient eue de la soie. Il n'était pas extraordinaire que des gens envoyés dans ce pays-là pour le reconnaître, ne voyant qu'en passant les cocons des vers à soie dont ces arbres étaient chargés, sous un climat où ces insectes éclosent sur leurs feuilles, s'y nourrissent, et montent naturellement sur leurs branches, prissent ces cocons pour des pelotons de laine.

Il y a apparence que ce n'a été que sur la relation de ces gens peu fidèles que Théophraste regardait ce genre d'arbres comme existant [3], et qu'il les rangeait dans une classe particulière, qu'il a formée d'arbres portant de la laine. Il y a tout lieu de croire que c'était aussi le sentiment de Virgile :

Velleraque ut foliis depectant tenuia Seres [4].

[1] Mém. de l'Acad. des inscript. t. V.
[2] Herod. l. 3, cap. 106.
[3] Theophr. in edit. Bodel. l 4, c. 9.
[4] Georg. l. 2, v. 121.

Aristote, quoique le plus ancien des naturalistes, est celui qui a donné la description d'un insecte le plus approchant du ver à soie [1]. C'est en parlant des différentes espèces de chenilles qu'il en décrit une qui vient d'un ver cornu, et à laquelle il ne donne le nom de βόμβυξ que lorsqu'elle s'est renfermée dans une coque, d'où il dit qu'elle sort en papillon ; changements qui, selon lui, s'accomplissent en six mois.

Environ quatre cents ans après Aristote, Pline [2], auquel l'histoire des animaux écrite par ce philosophe était très-connue, a répété dans la sienne le même fait à la lettre. Il y range aussi sous lo nom de *bombyx*, non-seulement cette espèce de ver qu'on a prétendu qui produisait la soie de Cos, mais encore diverses autres chenilles qui naissent dans cette île, et qu'il suppose y former des cocons, dont, à ce qu'il dit, les femmes du pays filaient la soie, et en faisaient des étoffes d'une grande légèreté et d'une grande beauté.

Pausanias [3], qui a écrit quelques années après Pline, est le premier qui nous apprend que ce ver est indien, et que les Grecs l'appelaient σήρ, d'où est dérivé le nom de *Seres*, habitants des Indes, chez lesquels on s'est convaincu, depuis, que cet insecte naissait.

Ce ver qui produit la soie est un insecte moins merveilleux encore par la matière précieuse qu'il fournit pour diverses étoffes que par les différentes formes qu'il prend, soit avant soit après s'être enveloppé dans la riche coque qu'il se file lui-même. De graine ou semence qu'il est d'abord, il devient un ver assez gros, d'un blanc tirant sur le jaune. Devenu ver, il s'enferme dans sa coque, où il prend la forme d'une espèce de fève grisâtre, à qui il semble qu'il ne reste ni mouvement ni vie. Il ressuscite ensuite pour devenir papillon, après s'être fait une ouverture pour sortir de son tombeau de soie. Et enfin, mourant véritablement, il se prépare, par la graine ou semence qu'il jette, une nouvelle vie, que le beau temps et la chaleur de l'été lui doivent aider à reprendre. On peut voir dans le premier tome du *Spectacle de la Nature* une description plus étendue et plus exacte de ces divers changements.

[1] Aristot. l. 5, Hist. anim. c. 19.
[2] Plin. l. 11, cap. 22, 23.
[3] Pausan. l. 6, pag. 394.

C'est de cette coque où le ver s'était enfermé, qu'on nomme *cocon* ou *coucon*, qu'on tire les différentes qualités des soies qui servent également au luxe et à la magnificence des riches, et à la subsistance des pauvres qui les filent, les dévident, ou les mettent en œuvre. On trouve ordinairement dans chaque cocon plus de neuf cents pieds de fil, et ce fil est double et collé l'un sur l'autre dans toute sa longueur; ce qui revient par conséquent à près de deux mille pieds de fil. Quelle merveille qu'on puisse d'une matière si fine, si déliée, et qui échappe presque à l'œil, composer des étoffes aussi fermes et aussi durables que le sont celles de soie! Mais quel éclat, quelle beauté, quelle délicatesse dans ces étoffes! Il n'est pas étonnant qu'elles aient fait une partie considérable du commerce ancien, et que, comme elles étaient alors fort rares, elles aient été d'un grand prix. Vopisque assure que l'empereur Aurélien refusa [1], par cette raison, à l'impératrice sa femme un habit de soie qu'elle lui demandait avec empressement, et qu'il lui dit : *Aux dieux ne plaise que j'achète du fil au poids de l'or!* car le prix d'une livre de soie était pour lors une livre d'or.

Ce n'est que bien tard que l'usage des vers à soie a été connu, et est devenu commun dans l'Europe. L'historien Procope [2] en place l'époque vers le milieu du cinquième siècle, sous l'empereur Justinien. Il donne l'honneur de cette découverte à deux moines, qui, étant nouvellement arrivés des Indes à Constantinople, entendirent parler de l'embarras dans lequel était Justinien pour ôter aux Persans le commerce de la soie avec les Romains; ils se firent présenter à lui, et lui proposèrent pour se passer des Persans une voie plus courte que celle d'un commerce avec les Éthiopiens à laquelle il songeait, qui était d'apprendre aux Romains l'art de faire eux-mêmes la soie. L'empereur, persuadé par leur récit de la possibilité de ce moyen, les renvoya à Serinde (nom de la ville où ils avaient demeuré) chercher les œufs des insectes qu'ils disaient ne pouvoir en être transportés vivants. Ces

[1] « Vestem holosericam neque ipse in vestiario suo habuit, neque alteri utendam dedit. Et quum ab eo uxor sua peteret ut unico pallio blatteo serico uteretur, ille respondit : *Absit ut auro fila pensentur!* Libra enim auri tunc libra serici fuit. » (VOPISC. *in Aurel.*)

[2] Procop. l. 2, de Bello Vandal. [de Bello Gothico, IV, 17, p. 613.]

moines, après un second voyage, étant de retour à Constantinople, firent éclore dans le fumier les œufs qu'ils avaient apportés de Serinde : il en sortit des vers, qu'ils nourrirent avec des feuilles de mûrier blanc, et ils prouvèrent par cette expérience, qui leur réussit, toute la mécanique de la soie, dont l'empereur avait souhaité d'être éclairci.

Depuis ce temps-là, l'usage de la soie se répandit peu à peu, et passa dans d'autres parties de l'Europe. Il s'en fit des manufactures à Athènes, à Thèbes, à Corinthe; ce ne fut environ qu'en 1130 que Roger, roi de Sicile, en établit une à Palerme. On vit alors dans cette île et dans la Calabre des ouvriers en soie, qui furent une partie du butin que ce prince rapporta des villes de Grèce que j'ai nommées, dont il fit la conquête dans son expédition de la Terre-Sainte. Enfin, le reste de l'Italie et l'Espagne ayant appris des Siciliens et des Calabrois à nourrir les vers qui font la soie, à la filer et à la mettre en œuvre, les étoffes de soie commencèrent aussi à se fabriquer en France, surtout dans les parties méridionales de ce royaume, où les mûriers viennent plus facilement. Louis XI, en 1470, établit des manufactures de soieries à Tours; les premiers ouvriers qui y travaillèrent furent appelés de Gênes, de Venise, de Florence, et même de la Grèce : les ouvrages de soie étaient encore si rares, même à la cour, que Henri II fut le premier qui porta un bas de soie aux noces de sa sœur.

Maintenant ils sont devenus fort communs; mais ils n'ont point cessé d'être une des merveilles de la nature les plus étonnantes. Les plus habiles ouvriers ont-ils pu jusqu'ici imiter cet ingénieux travail des vers à soie? Ont-ils trouvé le secret de former un fil si fin, si ferme, si égal, si brillant, si continu? Ont-ils une matière plus précieuse que ce fil pour faire les plus riches étoffes? Sait-on comment ce ver convertit le suc d'une feuille en des filets d'or? Peut-on rendre raison de ce qu'une matière, liquide avant qu'elle ait pris l'air, s'affermit et s'allonge à l'infini dès qu'elle l'a senti? Peut-on expliquer comment ce ver est averti de se former une retraite pour l'hiver, sous les contours sans nombre de la soie dont il est le principe, et d'attendre dans ce riche tombeau une

espèce de résurrection qui lui donne des ailes que sa première naissance lui avait refusées? Ce sont les réflexions que fait l'auteur du nouveau Commentaire sur Job à l'occasion de ces paroles : *Quis posuit in mentibus sapientiam* [1] *?* Qui a donné à certains animaux qui ont l'industrie de filer, cette espèce de sagesse ?

CONCLUSION.

Tout ce que j'ai dit jusqu'ici doit faire conclure que le commerce est une des parties du gouvernement qui peuvent le plus contribuer à la richesse et à l'abondance d'un État, et que par cette raison il mérite que les princes et leurs ministres y donnent une attention particulière. Il ne paraît pas, à la vérité, que les Romains en aient fait grand cas. Éblouis de la gloire des armes, ils auraient cru que c'eût été se dégrader que de donner leurs soins à l'exercice du trafic, et de devenir en quelque sorte marchands, eux qui se croyaient destinés à gouverner les peuples, et qui étaient uniquement occupés du dessein de conquérir l'univers. Il semble en effet que l'esprit de conquête et l'esprit de commerce s'excluent mutuellement dans une même nation : l'un entraîne nécessairement le tumulte, le désordre, la désolation, et porte partout le trouble ; l'autre, au contraire, ne respire que la paix et la tranquillité. Je n'examine point ici si cet éloignement des Romains pour le commerce était fondé en raison, et si un peuple qui n'est que belliqueux en est pour cela plus heureux ; je dis seulement qu'un roi qui aime véritablement ses sujets, et qui cherche à répandre l'abondance dans ses États, ne manquera pas de donner tous ses soins pour y faire fleurir le trafic, et il y réussira sans peine. On a dit souvent, et c'est une maxime généralement reçue, que le commerce ne demande que liberté et protection : liberté renfermée dans de sages bornes, en ne gênant point ceux qui l'exercent par l'asservissement à des règles incommodes, onéreuses, et souvent inutiles; protection, en leur accordant tous les secours dont ils ont besoin. On a vu quelles dépenses fit Ptolémée Philadelphe pour rendre le commerce florissant en Égypte, et combien l'heureux succès qu'eurent ses

[1] Job. ch. 38, v. 36, selon l'hébreu.

soins lui a acquis de gloire. Un prince intelligent et bien intentionné ne se mêle du commerce que pour en bannir sévèrement la fraude et la mauvaise foi, et il en laisse tout le profit à ses sujets, qui en ont la peine, bien persuadé qu'il en tirera assez d'avantages par les grandes richesses qui entreront dans ses États.

Je sais que le commerce a des inconvénients et des dangers. L'or, l'argent, les diamants, les perles, les étoffes précieuses, qui en font une grande partie, contribuent à entretenir une infinité d'arts pernicieux, qui ne vont qu'à amollir et qu'à corrompre les mœurs. Il serait à souhaiter qu'on pût écarter d'un royaume chrétien le commerce à l'égard de toutes les choses qui ne servent qu'à nourrir le luxe, la vanité, la mollesse et les folles dépenses; mais cela n'est pas possible. Tant que la cupidité régnera parmi les hommes, on abusera de tout, et même des meilleures choses. L'abus est condamnable, mais n'est point une raison d'abolir des usages qui ne sont point mauvais par eux-mêmes. Cette maxime aura lieu dans tous les arts dont j'ai à parler dans la suite.

CHAPITRE III.

DES ARTS LIBÉRAUX.

AVANT-PROPOS.

Des arts libéraux. Honneurs rendus à ceux qui s'y sont distingués.

Nous entrons dans l'examen des *arts* qu'on appelle *libéraux*, par opposition aux *mécaniques*, parce que les premiers sont regardés comme plus nobles, dépendant davantage de l'esprit. Ces arts sont principalement l'architecture, la sculpture, la peinture, la musique.

Il est d'heureux siècles où les arts, aussi bien que les sciences, paraissent avec éclat, et jettent une grande lumière; mais,

comme l'observe un historien[1], cet éclat et cette lumière s'obscurcissent bientôt, et la durée de ces temps de perfection est ordinairement renfermée dans un assez court espace. Elle a été plus longue dans la Grèce que partout ailleurs. A ne commencer le règne des beaux-arts qu'au temps de Périclès, et à ne le conduire que jusqu'à la mort des premiers successeurs d'Alexandre (et l'on pourrait reculer plus loin ces deux époques de part et d'autre), cet intervalle aura été au moins de deux cents ans, pendant lesquels a paru une foule d'hommes illustres dans tous les arts.

On ne peut pas douter que les récompenses, l'honneur, l'émulation, n'aient beaucoup contribué à former ces grands hommes. Quelle ardeur pense-t-on que dut exciter en eux cette louable coutume qui régnait dans plusieurs villes de la Grèce, de donner en spectacle ceux qui réussissaient le mieux dans les arts, d'établir entre eux des disputes publiques, et de distribuer des prix aux vainqueurs, à la vue et avec les applaudissements de tout un peuple ?

La Grèce, comme on le verra bientôt, se crut obligée de rendre presque autant de respects au célèbre Polygnote qu'elle aurait pu faire à Lycurgue et à Solon; de lui préparer des entrées magnifiques dans les villes où il avait fait quelques peintures, et d'ordonner, par un décret des amphictyons, qu'il serait défrayé aux dépens du public dans tous les lieux où il irait.

Quels honneurs les plus grands princes n'ont-ils point rendus, dans tous les siècles, à ceux qui se sont distingués dans les arts! Nous avons vu Alexandre le Grand et Démétrius Poliorcète, oubliant leur rang, se familiariser avec deux illustres peintres[2], et venir dans leur atelier rendre en quelque sorte hommage au rare talent et au mérite supérieur de ces hommes extraordinaires.

Charles-Quint, un des plus grands empereurs qui aient régné en Occident depuis Charlemagne, montra le cas qu'il faisait de la peinture lorsqu'il fit le Titien comte palatin, en l'hono-

[1] « Hoc idem evenisse grammaticis, plastis, pictoribus, sculptoribus, quisquis temporum notis instituerit, reperiet, et eminentia cujusque operis arctissimis temporum claustris circumdata. » (PATERC. l. 1, c. 17.)

[2] Apelle et Protogène.

rant de la clef d'or, et de plusieurs autres marques de distinction [1].

Le roi François I[er], son illustre rival dans les actions de la paix aussi bien que dans celles de la guerre, enchérit de beaucoup sur lui, lorsqu'il dit aux seigneurs de sa cour en faveur de Léonard del Vinci, qui expirait entre ses bras : *Vous avez tort de vous étonner de l'honneur que je rends à ce grand peintre. Je puis faire en un jour beaucoup de seigneurs comme vous ; mais il n'y a que Dieu seul qui puisse faire un homme pareil à celui que je perds* [2].

Des princes qui parlent et qui agissent ainsi se font du moins autant d'honneur à eux-mêmes qu'à ceux dont ils relèvent et honorent le mérite. Il est vrai que les arts [3], par l'estime qu'en témoignent les rois, acquièrent une noblesse et un éclat qui les illustrent et les élèvent ; mais les arts, à leur tour, rendent aux rois un pareil service, et les ennoblissent aussi en quelque façon eux-mêmes, en immortalisant leur nom et leurs actions par des ouvrages qui passent jusqu'à la postérité la plus reculée.

Paterculus, que j'ai déjà cité sur le peu de durée qu'ont les arts quand ils sont arrivés à leur perfection, fait une autre remarque, qui est bien vraie, et attestée par l'expérience, soit des siècles reculés, soit des derniers temps : c'est que les grands hommes [4] en tout genre, dans les arts, dans les sciences, dans la politique, dans la guerre, se trouvent ordinairement contemporains.

Qu'on rappelle en sa mémoire le temps où florissaient dans la Grèce les Apelle, les Praxitèle, les Lysippe, et d'autres pareils ; c'est alors que vivaient ses plus grands philosophes, ses plus grands orateurs et ses plus grands poëtes. Socrate, Platon, Aristote, Démosthène, Isocrate, Thucydide, Xénophon, Eschyle, Euripide, Sophocle, Aristophane, Ménandre, et plu-

[1] Cav. Ridolphi, dans la vie du Titien.

[2] Vasari, dans la vie de Léonard del Vinci.

[3] « De pictura, arte quondam nobili, tunc quum expeteretur a regibus populisque, et illos nobilitante, quos dignata esset posteris tradere. » (PLIN. lib. 35, cap. 1.)

[4] « Quis abunde mirari potest, quod eminentissima cujusque professionis ingenia in eamdem formam et in idem arctati temporis * congruant spatium. » (PATERC. lib. 1, cap. 16.)

* Sic Lipsius legit pro *congruens*.

sieurs autres, ont vécu à peu près dans le même siècle. Quels hommes, quels généraux grecs de ce temps-là ! Vit-on jamais rien de plus accompli ?

Le siècle d'Auguste eut la même destinée en tout genre. Sous celui de Louis le Grand, quelle foule de grands hommes de toute espèce, dont les noms, les actions, les ouvrages, rendront célèbre à jamais le souvenir de ce glorieux règne !

Il semble qu'il arrive des temps où je ne sais quel esprit de perfection se répand généralement dans un même pays sur toutes les professions, sans qu'on puisse trop expliquer comment et pourquoi cela arrive de la sorte. On peut dire pourtant que tous les arts, tous les talents se tiennent par quelque endroit. Le goût de perfection est le même dans tout ce qui dépend du génie. Si la culture manque, une infinité de talents demeurent ensevelis. Lorsque le vrai goût se réveille, ces talents alors, tirant un secours mutuel les uns des autres, brillent d'une manière particulière. Le malheur est que cette perfection même, quand elle est arrivée à son suprême degré, est un avant-coureur de la décadence des arts et des sciences, qui ne sont jamais plus près de leur ruine que quand ils en paraissent plus éloignés : tant il y a d'instabilité et de variation dans toutes les choses humaines !

DE L'ARCHITECTURE.

ARTICLE PREMIER.

DE L'ARCHITECTURE EN GÉNÉRAL.

§ I. *Commencements, progrès, perfection de l'architecture.*

Il est hors de doute que le soin de bâtir des maisons a suivi de près celui de cultiver les terres, et que l'architecture n'est pas de beaucoup postérieure à l'agriculture. C'est pourquoi Théodoret[1] appelle celle-ci la sœur aînée de l'architecture

[1] Theod. Orat. 4, de Provid. p. 359.

Les excessives chaleurs de l'été, les rigueurs de l'hiver, l'incommodité des pluies, la violence des vents, ont bientôt averti l'homme de chercher des abris, et de se procurer des retraites qui lui servissent d'asile contre les injures de l'air.

D'abord ce n'étaient que de simples cabanes, construites fort grossièrement de branchages d'arbre, et assez mal couvertes [1]. Du temps de Vitruve on montrait encore à Athènes, comme une chose curieuse pour son antiquité, les toits de l'Aréopage, faits de terre grasse ; et à Rome, dans le temple du Capitole, la cabane de Romulus, couverte de chaume.

Il y eut ensuite des bâtiments de bois, qui ont donné l'idée des colonnes et des architraves. Ces colonnes ont pris leur modèle sur les arbres qui ont d'abord été employés pour soutenir le faîte ; et l'architrave n'est autre chose qu'une grosse poutre, comme son nom le porte, pour être mise entre les colonnes et le comble.

De jour en jour, à force de travailler aux bâtiments, les ouvriers devinrent plus industrieux, et leurs mains plus habiles. Au lieu de ces frêles cabanes, dont on s'était contenté dans les commencements, ils élevèrent sur des fondements solides des murailles de pierre et de brique, et les couvrirent de bois et de tuile. Dans la suite, leurs réflexions, fondées sur l'expérience, les conduisirent enfin à la connaissance des règles certaines de la proportion, dont le goût est naturel à l'homme, et dont l'auteur de son être a mis en lui des principes invariables, qui devraient lui faire connaître qu'en tout il est né pour l'ordre. De là vient [2], comme le remarque saint Augustin, que dans un bâtiment où toutes les parties ont un rapport mutuel entre elles et sont rangées chacune à leur place, cette symétrie frappe agréablement la vue, et fait plaisir ; au lieu que si les fenêtres, par exemple, sont mal disposées, que les unes soient plus grandes, les autres plus petites, les unes placées

[1] Vitruv. l. 1, cap. 1.

[2] « Itaque in hoc ipso ædificio singula bene considerantes, non possumus non offendi, quod unum ostium videmus in latere, alterum prope in medio, nec tamen in medio collocatum. Quippe in rebus fabricatis, nulla cogente necessitate, iniqua dimensio partium facere ipsi adspectui velut quamdam videtur injuriam. » (S. AUGUSTIN. *de Ord.* l. 2, c. 11, n. 34.)

plus haut, les autres plus bas, ce dérangement blesse les yeux, et semble leur faire une sorte d'injure : c'est l'expression de saint Augustin.

C'est donc par degrés que l'architecture est parvenue à ce point de perfection où les maîtres de l'art l'ont conduite. D'abord elle s'est renfermée dans ce qui était nécessaire à l'homme pour l'usage de la vie, ne cherchant dans les édifices que la solidité, la salubrité, la commodité. Il faut qu'une maison soit durable, qu'elle soit placée dans un endroit propre à conserver la santé, et qu'elle ait toutes les commodités qu'on peut désirer. Ensuite l'architecture a travaillé à l'ornement et à la décoration des édifices, et appelé pour cela d'autres arts à son secours. Enfin, sont venues la pompe, la grandeur, la magnificence, fort louables en plusieurs occasions, mais dont le luxe a bientôt fait un étrange abus.

L'Écriture sainte nous parle [1] d'une ville bâtie par Caïn, depuis que Dieu l'eut maudit pour avoir tué son frère Abel; et c'est la première fois qu'il soit fait mention d'édifices dans l'histoire. Par là nous apprenons le temps et le lieu où l'architecture a pris son origine. Les descendants de Caïn, à qui la même Écriture attribue l'invention de presque tous les arts, portèrent sans doute celui-ci à une assez grande perfection. Ce qui est certain, c'est qu'après le déluge les hommes, avant que de se séparer les uns des autres et de se disperser en différents pays de la terre, voulurent se signaler par un superbe bâtiment, qui attira encore sur eux la colère de Dieu. C'est donc l'Asie qui a été comme le berceau de l'architecture, où elle a pris naissance, où elle s'est beaucoup perfectionnée, et d'où ensuite elle s'est répandue dans les autres parties de l'univers.

Babylone et Ninive, les plus vastes et les plus magnifiques villes dont il soit parlé dans l'histoire, furent l'ouvrage de Nemrod, l'arrière-petit-fils de Noé, et le plus ancien des conquérants. Je crois bien qu'elles ne furent pas portées d'abord à cette prodigieuse magnificence qui depuis fit l'étonnement de l'univers; mais certainement elles étaient fort grandes et fort étendues dès lors,

[1] Gen. 4, 17.

comme les noms des autres villes bâties en même temps sur le modèle de la capitale le témoignent [1].

La construction des fameuses pyramides, du lac de Mœris, du labyrinthe, de ce nombre considérable de temples répandus dans l'Égypte, et de ces obélisques qui font encore l'admiration et l'ornement de Rome, marque avec quelle ardeur et avec quel succès les Égyptiens s'étaient appliqués à l'architecture.

Cependant ce n'est ni à l'Asie ni à l'Égypte que cet art est redevable de ce degré de perfection où il est parvenu, et il y a lieu de douter si les bâtiments si vantés de l'une et de l'autre étaient autant estimables par la justesse et la régularité que par l'énorme grandeur qui en faisait peut-être le principal mérite. Les dessins que nous avons des ruines de Persépolis font voir que les rois de Perse, dont l'histoire ancienne nous vante si fort l'opulence, n'avaient à leurs gages que des ouvriers médiocres.

Quoi qu'il en soit, il paraît, par les noms mêmes des trois principaux ordres qui composent l'architecture, que c'est à la Grèce qu'on attribue, sinon l'invention, du moins la perfection, et que c'est elle qui en a prescrit les règles et fourni les modèles. Il en faut dire autant de tous les autres arts et de presque toutes les sciences. Pour ne point parler ici des grands capitaines, les philosophes de toute secte, les poëtes, les orateurs, les géomètres, les peintres, les sculpteurs, les architectes, et généralement tout ce qui a rapport à l'esprit, est sorti de la Grèce; et c'est là qu'il faut encore aller, comme à l'école du bon goût en tout genre, pour se perfectionner.

Il est fâcheux qu'il ne nous reste aucun écrit des Grecs sur l'architecture. Les seuls livres que nous ayons d'eux sur cette matière, ce sont les ouvrages de ces vieux maîtres qu'on voit encore aujourd'hui en pied, dont la beauté universellement reconnue fait depuis près de deux mille ans l'admiration de tous les connaisseurs : ouvrages infiniment au-dessus de tous les pré-

[1] *Erec*, ville longue. *Rehobot*, ville large. *Rezen*, la grande ville, selon l'hébreu.
Gen. 10, v. 11 et 12.

ceptes qu'ils auraient pu nous laisser, la pratique en tout étant préférable à la théorie [1].

Au défaut des Grecs, Vitruve, auteur latin, viendra à mon secours. La qualité d'architecte de Jules César et d'Auguste (car, selon la plus commune opinion, il était de leur temps) doit beaucoup faire présumer de l'excellence de son ouvrage et du mérite de l'auteur : aussi les critiques le mettent-ils au premier rang des grands esprits de l'antiquité. On peut ajouter à ce premier motif la réputation du siècle où il a vécu, où le bon goût régnait généralement pour tout, et où l'empereur Auguste se piqua d'embellir Rome par des bâtiments qui répondissent à la grandeur et à la majesté de l'empire; ce qui lui fit dire [2] qu'ayant trouvé la ville bâtie de brique, il l'avait laissée presque toute de marbre. J'avais besoin d'un guide aussi éclairé que Vitruve dans une matière que j'ignore absolument. Je ferai grand usage des notes que M. Perrault a jointes à la traduction qu'il nous a donnée de cet auteur, aussi bien que des réflexions de M. de Chambrai, dans son ouvrage intitulé *Parallèle de l'Architecture antique et de la moderne*, dont je vois que les connaisseurs font un grand cas; et de celles de M. Félibien, dans son ouvrage intitulé *des Principes de l'Architecture*, etc.

Les anciens avaient, comme nous, trois sortes d'architecture : la civile, la militaire, la navale. La première prescrit des règles pour tous les édifices publics et particuliers à l'usage des citoyens dans la paix; la seconde regarde la fortification des places, et tout ce qui a rapport à la guerre en ce genre; la troisième a pour objet la construction des vaisseaux, et tout ce qui en est la suite et y est attaché. Je ne parlerai ici que de la première, réservant à dire quelque chose ailleurs des deux autres, et je commencerai par donner une idée générale des différents ordres.

[1] « In omnibus fere minus valent præcepta quam experimenta. » (QUINT.)

[2] « Urbem, neque pro majestate imperii ornatam, et inundationibus incendiisque obnoxiam, excoluit adeo, ut jure sit gloriatus marmoream se relinquere, quam lateritiam accepisset. » (SUETON. *in Aug.* c. 28.)

§ II. *Des trois ordres de l'architecture des Grecs, et des deux autres qui y ont été ajoutés.*

Le besoin qu'on a eu de construire diverses sortes de bâtiments a fait que les ouvriers ont aussi établi différentes proportions, afin qu'on en eût qui convinssent à toutes sortes d'édifices, selon leur grandeur et selon la force, la délicatesse et la beauté qu'on voulait y faire paraître ; et de ces différentes proportions ils ont composé différents ordres.

Ordre, en terme d'architecture, se dit des divers ornements, mesures et proportions des colonnes et pilastres qui soutiennent ou qui parent les grands bâtiments.

Il y a trois ordres de l'architecture des Grecs : le dorique, l'ionique et le corinthien. On peut les appeler avec raison la fleur et la perfection des ordres, puisqu'ils contiennent non-seulement tout le beau, mais encore tout le nécessaire de l'architecture, n'y ayant que trois manières de bâtir, la solide, la moyenne et la délicate, lesquelles sont toutes parfaitement exprimées en ces trois ordres-ci.

A ces trois premiers ordres on en ajoute deux, qui sont latins, le toscan et le composite, bien éloignés du prix et de l'excellence des trois autres.

Ordre dorique.

On peut dire que l'ordre dorique a été la première idée régulière de l'architecture, et que, comme fils aîné de cet art, il a eu l'honneur aussi d'être le premier à bâtir des temples et des palais. L'antiquité de son origine est presque immémoriale ; néanmoins Vitruve la rapporte [1], avec assez de vraisemblance, à un prince d'Achaïe nommé *Dorus*, celui apparemment qui a donné son nom aux Doriens, lequel, étant souverain du Péloponnèse, fit bâtir dans la ville d'Argos, à la déesse Junon, un superbe temple, qui fut le premier modèle de cet ordre. A l'imitation de ce temple, les peuples voisins en dressèrent plusieurs autres, dont le plus renommé fut celui que les habitants de la ville

[1] Vitruv. l. 4, cap. 1.

d'Olympie[1] consacrèrent à Jupiter, qui fut surnommé *Olympien*.

Le caractère essentiel et la qualité spécifique de l'ordre dorique est la solidité. Pour cette raison il doit être employé principalement aux grands édifices et aux magnifiques bâtiments, comme aux portes des citadelles et des villes, aux dehors des temples, aux places publiques et autres semblables lieux, où la délicatesse des ornements paraît moins convenir ; au lieu que la manière héroïque et gigantesque de cet ordre y fait merveilleusement bien son effet, et montre une certaine beauté mâle et naïve, qui est proprement ce qu'on appelle *la grande manière*.

Ordre ionique.

Depuis qu'on eut vu des bâtiments réguliers, et ces fameux temples à la dorique, l'architecture n'en demeura pas longtemps à ces premiers essais ; l'émulation des peuples voisins la fit bientôt croître et arriver à sa perfection[2]. Les Ioniens furent les premiers rivaux des Doriens ; et comme ils n'avaient pas eu la gloire de l'invention, ils tâchèrent d'enchérir sur les auteurs. Considérant donc que la figure du corps d'un homme, tel, par exemple, qu'était Hercule, sur laquelle on avait formé l'ordre dorique, était d'une taille trop robuste et trop massive pour convenir aux maisons sacrées et à la représentation des choses célestes, ils en voulurent composer un à leur mode, et choisirent un modèle d'une proportion plus délicate et plus élégante, qui était le corps de la femme, ayant plus d'égard à la beauté qu'à la solidité de l'ouvrage, auquel ils ajoutèrent beaucoup d'ornements.

Entre les temples célèbres bâtis par le peuple d'Ionie le plus mémorable, quoiqu'il ne soit pas le plus ancien, est le fameux temple de Diane construit à Éphèse, dont il sera bientôt parlé.

Ordre corinthien.

C'est à Corinthe qu'a pris naissance l'ordre corinthien, qui est le plus haut degré de perfection où l'architecture ait jamais monté.

[1] J'ai déjà fait observer qu'*Olympia* n'était pas une *ville*. C'était un *terrain sacré*, entouré de murs, dans l'enceinte duquel se trouvaient plusieurs temples, des gymnases, des lieux pour la course et les jeux ; sur le bord de l'Alphée, et près de la ville de Pise. — L.

[2] Vitruv. l. 4, c. 1.

Quoiqu'on ne sache pas précisément son antiquité, ni le temps précis où vivait Callimaque, à qui Vitruve en attribue toute la gloire, on peut néanmoins juger, par la noblesse de ses ornements, qu'il fut inventé pendant la magnificence et la splendeur de Corinthe, et bientôt après l'ordre ionique, auquel il est fort semblable, à la réserve du chapiteau seulement [1]; une espèce de hasard y donna lieu. Callimaque ayant vu, en passant près d'un tombeau, un panier que l'on avait mis sur une plante d'acanthe, fut frappé de l'arrangement fortuit et du bel effet que produisaient les feuilles naissantes de cet acanthe qui environnaient le panier; et quoique le panier avec l'acanthe n'eussent aucun rapport naturel avec le chapiteau d'une colonne et avec un bâtiment massif, il en imita la matière dans les colonnes qu'il fit depuis à Corinthe, établissant et réglant sur ce modèle les proportions et les ornements de l'ordre corinthien.

Ce Callimaque fut appelé par les Athéniens κατάτεχνος, *habile et excellent dans l'art*, à cause de la délicatesse et de l'habileté avec laquelle il taillait le marbre; et selon Pline et Pausanias [2], il fut aussi appelé κακιζότεχνος, parce qu'il n'était jamais content de lui-même et ne cessait de retoucher ses ouvrages, dont il était toujours mécontent, parce que, plein des idées supérieures du beau et du grand, il trouvait que l'exécution n'y répondait pas assez : *semper calumniator sui nec finem habens diligentiæ*, dit Pline.

Ordre toscan.

L'ordre toscan, selon l'opinion commune, a pris son origine dans la Toscane, dont il garde encore le nom. De tous les ordres il est le plus simple et le plus dépourvu d'ornements; il est même si grossier, qu'on le met rarement en usage, si ce n'est pour quelque bâtiment rustique, où il n'est besoin que d'un seul ordre, ou bien pour quelque grand édifice, comme d'un amphithéâtre, ou pour d'autres ouvrages semblables.

M. de Chambrai estime que la colonne toscane, sans aucune architrave, est la seule pièce qui mérite d'être mise en œuvre, et qui peut rendre cet ordre recommandable. Il en apporte pour

[1] Vitruv. l. 4, c. 1.

[2] Plin. lib. 34, c. 8. Pausan. l. 1, p. 48 [l. 26, 1].

exemple la colonne trajane, un des plus superbes restes de la magnificence romaine, qu'on voit encore aujourd'hui en pied, et qui a plus immortalisé l'empereur Trajan que toutes les plumes des historiens n'auraient pu faire. Ce mausolée, si l'on peut le nommer ainsi, lui fut érigé par le sénat et par le peuple romain, en reconnaissance des grands services qu'il avait rendus à sa patrie; et afin que la mémoire en fût présente à tous les siècles, et qu'elle durât autant que l'empire, ils voulurent qu'on les gravât sur le marbre, du plus riche style qui ait jamais été employé. L'architecture fut l'historiographe de cet ingénieux genre d'histoire : et parce qu'elle devait préconiser un Romain, elle ne se servit pas des ordres grecs, quoiqu'ils fussent incomparablement plus parfaits, et plus en usage dans d'Italie même que les deux autres, originaires du pays; de peur que la gloire de ce monument admirable ne se trouvât en quelque façon partagée, et pour faire voir aussi qu'il n'y a rien de si simple que l'art ne sache perfectionner. Elle choisit donc la colonne de l'ordre toscan, qui jusque alors n'avait eu place que dans les choses grossières et rustiques; et de cette masse informe elle en fit naître le plus riche et le plus noble chef-d'œuvre du monde, que le temps a épargné et conservé tout entier jusqu'à présent au milieu d'une infinité de ruines dont Rome est remplie. C'est en effet une espèce de merveille de voir que le Colysée, le théâtre de Marcellus, ces grands cirques; les thermes de Dioclétien, de Caracalla et d'Antonin; ce superbe môle de la sépulture d'Adrien, le septizone de Sévère, le mausolée d'Auguste, et tant d'autres édifices, qui semblaient être bâtis pour l'éternité, soient maintenant si caducs et si délabrés, qu'à peine peut-on remarquer leur ancienne forme; pendant que la colonne trajane, dont la structure paraissait beaucoup moins durable, subsiste encore en son entier.

Ordre composite.

L'ordre composite a été ajouté aux autres par les Romains. Il participe et est composé de l'ionique et du corinthien, ce qui l'a fait appeler *composite;* mais il est encore plus orné que le corinthien. Vitruve, le père des architectes, n'en parle point.

M. de Chambrai s'élève beaucoup contre le mauvais goût des compositeurs modernes, lesquels, parmi tant d'exemples de l'incomparable et unique architecture des Grecs, quittant le droit chemin que ces grands maîtres leur ont ouvert, prennent une route détournée, et se livrent aveuglément au mauvais génie de l'art, qui est venu s'introduire entre les ordres sous le nom de *composite*.

Architecture gothique.

On appelle *architecture gothique* celle qui est éloignée des proportions antiques, et qui est chargée d'ornements chimériques. Les Goths l'ont apportée du Nord.

On distingue deux architectures gothiques : l'une ancienne, et l'autre moderne. L'ancienne est celle que les Goths ont apportée du Nord dans le cinquième siècle Les édifices construits selon la gothique ancienne étaient massifs, pesants et grossiers. Les ouvrages de la gothique moderne étaient plus délicats, plus déliés, plus légers, et d'une hardiesse de travail à donner de la surprise. Elle a été longtemps en usage, surtout en Italie. Il est étonnant que l'Italie, remplie de tant de monuments d'un goût exquis, ait quitté son architecture excellente, autorisée par l'antiquité, par le succès, par la possession, pour en adopter une barbare, étrangère, confuse, irrégulière, peu gracieuse. Mais elle a réparé cette faute en retournant la première à l'ancienne manière, qui est l'unique partout aujourd'hui. La gothique moderne a duré depuis le treizième siècle jusqu'au rétablissement de l'architecture antique dans le seizième siècle. Toutes les anciennes cathédrales sont d'une architecture gothique. Il y a quelques églises très-anciennes, construites à la pure manière du goût gothique, qui ne manquent ni de solidité ni de beauté, et qui sont encore admirées des plus habiles architectes, à cause de quelques proportions générales qui s'y trouvent.

Une estampe des cinq ordres d'architecture dont j'ai parlé mettra les jeunes gens, que je ne perds point de vue, en état d'en avoir quelque idée. Je la ferai précéder de l'explication des termes de l'art, que M. le Camus, membre de l'Académie des sciences, et professeur et secrétaire de l'Académie d'architec-

ture, a bien voulu faire exprès pour mon ouvrage. Je l'ai prié de l'abréger beaucoup, ce qui la rend moins complète.

§ III. *Explication des termes de l'art qui entrent dans les cinq ordres d'architecture.*

Chez les Grecs, un ordre était composé de colonnes et d'un entablement. Les Romains ont ajouté des piédestaux sous les colonnes de la plupart des ordres, pour en relever la hauteur.

La *colonne* est un pilier rond, fait pour soutenir ou pour orner un bâtiment.

Toute colonne, si l'on en excepte la dorique, à laquelle les Romains ne donnaient point de base, est composée d'une base, d'un fût et d'un chapiteau.

La *base* est la partie de la colonne qui est au-dessous du fût, et qui pose sur le piédestal, lorsqu'il y en a. Elle a une *plinthe*, qui est une pièce plate et carrée comme une brique, appelée en grec πλίνθος, et des *moulures*, qui représentent des anneaux dont on liait le bas des piliers pour les empêcher de se fendre Ces anneaux se nomment *tores* quand ils sont gros, et *astragales* quand ils sont petits. Les tores laissent ordinairement entre eux des intervalles creusés en rond, que l'on nomme *scoties* ou *trochiles*.

Le *fût* de la colonne est la partie ronde et unie qui s'étend depuis la base jusqu'au chapiteau. Cette partie de la colonne est plus étroite par le haut que par le bas. Il y a des architectes qui veulent que les colonnes soient plus grosses au tiers de leur hauteur qu'au bas de leur fût. On ne trouve point d'exemple de ce sentiment dans l'antiquité. D'autres font le fût de la même grosseur du bas au tiers, et le diminuent depuis le tiers jusqu'au haut. D'autres enfin sont d'avis de commencer la diminution dès le bas.

Le *chapiteau* est la partie supérieure de la colonne qui pose immédiatement sur son fût.

L'*entablement* est la partie de l'ordre qui est au-dessus des colonnes. Il comprend l'architrave, la frise et la corniche.

L'*architrave* représente une poutre, et porte immédiatement sur les chapiteaux des colonnes. Les Grecs l'appellent *épistyle*.

La *frise* est l'intervalle qui se trouve entre l'architrave et la corniche ; elle représente le plancher du bâtiment.

La *corniche* est le couronnement de l'ordre entier ; elle est composée de plusieurs moulures, qui, saillant les unes sur les autres, peuvent mettre l'ordre à l'abri des eaux du toit.

Le *piédestal* est la partie la plus basse de l'ordre. C'est un corps carré qui renferme trois parties : le *socle*, qui porte sur l'aire ou pavé ; le *dé*, qui est sur le socle ; la *cymaise*, qui est la corniche du piédestal, et sur laquelle la colonne est assise.

Les architectes ne conviennent pas entre eux sur les proportions des colonnes avec l'entablement et les piédestaux. En suivant celles que propose Vignole, lorsque l'on voudra faire un ordre entier avec piédestaux dans une hauteur donnée, on divisera cette hauteur en dix-neuf parties égales, pour en donner douze à la colonne avec sa base et son chapiteau, trois à l'entablement, et quatre au piédestal. Mais si l'on veut avoir un ordre sans piédestal, on divisera la hauteur donnée en quinze parties seulement, et l'on en donnera douze à la colonne, et trois à l'entablement.

C'est sur ce diamètre du bas du fût des colonnes que toutes les parties des ordres sont réglées : mais ce diamètre n'a pas la même proportion avec la hauteur de la colonne dans tous les ordres.

Le demi-diamètre du bas du fût se nomme *module*. Ce module sert d'échelle pour mesurer les moindres parties des ordres. Plusieurs architectes le divisent en trente parties ; de sorte que le diamètre en contient soixante, qu'on peut appeler *minutes*.

La différence qui se trouve entre le rapport des hauteurs des colonnes avec leurs diamètres, entre leurs bases, leurs chapiteaux et leurs entablements, forme la différence des cinq ordres d'architecture ; mais c'est principalement par leurs chapiteaux qu'on peut les distinguer, excepté le toscan, que l'on pourrait confondre avec le dorique, si l'on ne considérait que leurs chapiteaux.

Les colonnes doriques et toscanes n'ont à leurs chapiteaux que des moulures en formes d'anneaux, et, par-dessus, une pièce plate et carrée que l'on nomme *tailloir*. Mais le dorique est aisé

à distinguer du toscan par la frise. Dans l'ordre toscan la frise est unie, et dans le dorique elle est ornée de *triglyphes*, qui sont des bossages carrés-longs, lesquels imitent assez bien les bouts de plusieurs poutres qui porteraient sur l'architrave pour former un plancher. Cet ornement est affecté à l'ordre dorique, et ne se trouve point dans les autres ordres.

Le chapiteau ionique est aisé à reconnaître par ses *volutes*, qui sont des enroulements spiraux qui sortent de dessous le tailloir.

Le chapiteau corinthien est orné de deux rangs de huit feuilles chacun, et de huit petites volutes qui sortent d'entre les feuilles.

Enfin, le chapiteau composite est composé du chapiteau corinthien et du chapiteau ionique. Il y a deux rangs de huit feuilles, et quatre grandes volutes qui paraissent sortir de dessous le tailloir.

Pour être instruit pleinement de toutes les particularités qui sont affectées aux différents ordres, il faudrait entrer dans un long détail, qui me mènerait fort loin, et qui ne convient point au plan de mon ouvrage.

M. Buache, membre de l'Académie des sciences, s'est donné la peine de tracer le dessin de la planche suivante sur les ordres d'architecture.

ARTICLE II

Des architectes et des bâtiments les plus célèbres dans l'antiquité.

Je ne puis toucher que très-légèrement cette matière, qui demanderait des livres entiers pour être traitée à fond. Je choisirai ce qui me paraîtra le plus propre à instruire le lecteur et à satisfaire sa juste curiosité, sans même donner exclusion à ce que pourra me fournir l'histoire romaine, comme j'en ai déjà averti.

L'Écriture sainte [1], en parlant de la construction du tabernacle, et ensuite de celle du temple de Jérusalem, qui y fut

[1] Exod. 25, 8, 9. I Paralip. 28, 19.

substitué, nous apprend une particularité bien honorable à l'architecture; c'est que Dieu voulut bien être le premier architecte de ces deux grands ouvrages, et en traça en quelque sorte de sa main divine le plan, qu'il remit entre les mains de Moïse et de David, pour servir de modèle aux ouvriers qui devaient y être employés. Il fit plus; afin que l'exécution répondît pleinement à ses desseins, *il remplit de son esprit Béséléel*[1], qu'il avait destiné pour présider à la construction du tabernacle, c'est-à-dire, comme l'Écriture le marque expressément, *qu'il le remplit de sagesse, d'intelligence, et de science pour toutes sortes d'ouvrages, pour inventer tout ce que l'art peut faire avec l'or, l'argent, l'airain, le marbre, les pierres précieuses et tous les bois différents.* Il lui donna pour adjoint Ooliab, *qu'il remplit de sagesse, aussi bien que tous les artisans, afin qu'ils en suivissent en tout ses ordonnances*[2]. Il est dit pareillement qu'Hiram, qui fut employé par Salomon pour la construction du temple, *était rempli de sagesse, d'intelligence, et de science pour faire toutes sortes d'ouvrages de bronze.* Les paroles que je viens de citer, surtout celles de l'Exode, montrent que la science, l'habileté, l'industrie des ouvriers les plus excellents ne viennent point de leur propre fonds, mais sont un don de Dieu, dont il est rare qu'ils connaissent l'origine et qu'ils en fassent un bon usage. Il ne faut pas s'attendre à trouver des sentiments si épurés parmi les païens, dont nous avons à parler.

Je passe sous silence les fameux bâtiments et de la Babylonie et de l'Égypte, dont j'ai fait mention ailleurs plus d'une fois, et où l'on avait employé si heureusement la brique. J'insérerai ici seulement une remarque de Vitruve qui y a quelque rapport.

Cet excellent architecte observe[3] que les anciens, dans leurs bâtiments, faisaient beaucoup usage de la brique, parce que la maçonnerie de brique est beaucoup plus durable que celle de pierre. Aussi y avait-il beaucoup de villes où les édifices, tant publics que particuliers, et même les maisons royales, n'étaient que de brique. Entre beaucoup d'autres exemples, il cite celui de

[1] Exod. 31, 1-6.
[2] III Reg. 7, 14.
[3] Vitruv. l. 2, cap. 8.

Mausole, roi de Carie. Dans la ville d'Halicarnasse, dit-il, le palais du puissant roi Mausole a des murailles de brique, quoiqu'il soit partout orné de marbre de Proconèse; et l'on voit encore[1] aujourd'hui ces murailles, fort belles et fort entières, couvertes d'un enduit si poli, qu'il ressemble à du verre. Cependant on ne peut pas dire que ce roi n'ait pas eu le moyen de faire des murailles d'une matière plus riche, lui qui était si puissant, et qui d'ailleurs avait tant de goût pour la belle architecture, comme les superbes bâtiments dont il orna sa ville le font assez connaître.

Temple d'Éphèse.

Le temple de Diane d'Éphèse a passé pour l'une des sept merveilles du monde[2]. Ctésiphon ou Chersiphron[3], car les auteurs varient sur ce nom, s'est rendu fort célèbre par la construction de ce temple. Il en donna les dessins, qui furent exécutés en partie sous sa conduite et sous celle de son fils Métagène, et le reste par d'autres architectes, qui y travaillèrent après eux dans l'espace de deux cent vingt ans qu'on fut à bâtir ce superbe édifice. Ctésiphon travaillait avant la soixantième olympiade[4]. Vitruve dit[5] que la figure de ce temple était *diptérique*, c'est-à-dire qu'il régnait tout à l'entour deux rangs de colonnes en forme d'un double portique. Il avait près de soixante et onze toises de longueur sur plus de trente-six toises de largeur. Il y avait dans cet édifice cent vingt-sept colonnes de marbre hautes de soixante pieds, données par autant de rois. Entre ces colonnes, trente-six étaient sculptées par les plus habiles ouvriers de leur temps. Scopas, l'un des plus célèbres sculpteurs de la Grèce, en avait travaillé une qui faisait le plus bel ornement de ce superbe édifice. Toute l'Asie avait contribué avec un empressement incroyable à le construire et à l'embellir.

Vitruve raconte[6] la manière dont on trouva une grande partie du marbre qui entra dans cet édifice. Quoique ce récit paraisse

[1] Depuis Mausole jusqu'à Vitruve il s'est écoulé plus de trois cent cinquante ans.

[2] Plin. lib. 36, cap. 14.

[3] Cet architecte était contemporain de Crésus, puisque, selon Hérodote (1, 92), la plupart des colonnes du temple d'Éphèse étaient un présent de ce prince. — L.

[4] An. M. 3464.

[5] L. 3, c. 1.

[6] Vitruv. l. 10, cap. 7.

un peu fabuleux, je ne laisserai pas de le rapporter. Il y avait un berger nommé Pyxodore[1] qui menait souvent ses troupeaux aux environs d'Éphèse, dans le temps que les Éphésiens se proposaient de faire venir de Paros, de Proconèse, et d'autres endroits, les marbres dont ils voulaient construire le temple de Diane. Un jour qu'il était avec son troupeau, il arriva que deux béliers qui couraient pour se choquer, passèrent l'un d'un côté et l'autre de l'autre sans se toucher; de sorte que l'un alla donner de ses cornes contre un rocher dont il rompit un éclat, qui parut au berger d'une blancheur si vive, qu'à l'heure même, laissant ses moutons sur la montagne, il courut porter cet éclat à Éphèse, où l'on était en grande peine pour le transport des marbres. On dit qu'à l'instant on lui décerna de grands honneurs. Son nom de Pyxodore fut changé en celui d'*Évangelus*, qui signifie *porteur de bonnes nouvelles :* et à présent encore, dit Vitruve, le magistrat de la ville va tous les mois sur le lieu pour lui sacrifier; et s'il y manque on le condamne à l'amende.

Ce n'était pas assez d'avoir trouvé des marbres; il fallait les transporter dans le temple après les avoir travaillés, ce qui ne pouvait s'exécuter sans beaucoup de peine et de danger[2]. Ctésiphon inventa une machine qui facilita beaucoup ce transport. Son fils Métagène en inventa une autre pour transporter les architraves. Vitruve nous a laissé la description de ces deux machines.

Le même Vitruve nous apprend[3] que ce furent Démétrius, qu'il appelle serf de diane, *servus Dianæ,* et Péonius, Éphésien, qui achevèrent la construction de ce temple: il était d'ordre ionique. Il ne marque point précisément le temps où vivaient ces deux architectes.

La folle extravagance d'un particulier détruisit en un seul jour le travail de deux cents années. On sait qu'Érostrate, pour immortaliser son nom, mit le feu à ce fameux temple, qui en fut entièrement consumé. C'était le jour même de la naissance d'Alexandre le Grand; ce qui donna lieu à cette froide pensée

[1] Lisez : *Pixodare.* — L.
[2] Vitruv. l. 10, cap. 6.
[3] In præf. l. 7.

d'un historien, que Diane, occupée aux couches d'Olympias, n'avait pu secourir son temple.

Ce même Alexandre, qui était avide et insatiable de tout genre de gloire, offrit dans la suite aux Éphésiens de leur fournir tous les frais nécessaires pour le rétablissement du temple, pourvu qu'on consentît à lui en faire honneur à lui seul, en ne mettant que son nom dans l'inscription du temple. Cette condition déplut aux Éphésiens; mais ils couvrirent leur refus d'une flatterie dont ce prince parut se contenter, en lui répondant *qu'il ne convenait pas à un dieu d'ériger un monument à un autre dieu.* Le temple fut rebâti avec plus de magnificence encore que le premier.

Bâtiments construits à Athènes, principalement sous Périclès[1].

Je ne finirais point si j'entreprenais de parcourir tous les bâtiments célèbres dont la ville d'Athènes était ornée. Je mets à la tête de tous les autres le Pirée, parce que c'est ce port qui contribua le plus à la grandeur et à la puissance d'Athènes. Avant Thémistocle[2] c'était une simple bourgade : les Athéniens pour lors n'avaient d'autre port que le Phalère, qui était fort borné et fort incommode. Thémistocle, qui songeait à tourner toutes les forces d'Athènes du côté de la mer, sentit bien qu'il fallait pour faire réussir ce dessein, véritablement digne d'un grand homme, préparer une retraite assurée pour un grand nombre de vaisseaux. Il jeta sa vue sur le Pirée, qui, par sa situation naturelle, offrait dans la même enceinte trois ports différents. Il y fit travailler sans relâche, eut soin de le bien fortifier, et le mit bientôt en état de recevoir de nombreuses flottes. Ce port était éloigné de la ville d'environ deux lieues (quarante stades), distance avantageuse, selon la remarque de Plutarque, pour écarter de la ville la licence qui règne ordinairement dans les ports. La ville était en état d'être secourue par le Pirée, et le Pirée par la ville, sans que le bon ordre qui devait être observé dans la ville en souffrît. Pausanias rapporte un grand nombre

[1] Rollin en a parlé plus haut : voyez nos observations, tome III, pag. 41 et suiv. — L.

[2] Corn. Nep. in Themist. cap. 6. Plut. in Themist. p. 121. Thucyd. lib. 1, p. 62. Pausan. l. 1, p. 1, etc.

de temples qui décoraient cette partie d'Athènes, qui formait comme une seconde ville, séparée de l'autre.

Ce fut Périclès qui joignit ces deux parties par le fameux mur dont la longueur était de deux lieues, qui faisait la beauté et la sûreté du Pirée et de la ville : on l'appelait *la longue muraille* [1]. Démétrius de Phalère, pendant qu'il gouvernait Athènes, s'appliqua particulièrement à fortifier et à embellir le Pirée. L'arsenal, qui y fut alors construit, a été regardé comme un des plus beaux ouvrages qu'il y ait eu dans la Grèce. Démétrius en donna la conduite à Philon, l'un des plus célèbres architectes de son temps. Il s'acquitta de cette commission avec tout le succès qu'on devait attendre d'un homme de sa réputation. Quand [2] il en rendit compte dans l'assemblée publique, il le fit avec tant d'élégance, de netteté et de précision, que le peuple d'Athènes, bon juge en matière d'éloquence, le trouva aussi disert orateur que savant architecte, et n'admira pas moins son talent pour la parole que son habileté pour les bâtiments. Le même Philon fut chargé du changement qu'on jugea à propos de faire au magnifique temple de Cérès et de Proserpine à Éleusis [3], dont je parlerai bientôt.

Pour revenir à Périclès [4], c'est sous son gouvernement, aussi long que glorieux, qu'Athènes, enrichie de temples, de portiques, de statues, devint l'admiration de tous les peuples voisins, et qu'elle se rendit presque aussi illustre par la magnificence de ses bâtiments qu'elle l'était d'ailleurs par l'éclat de ses exploits guerriers. Périclès, la trouvant dépositaire et maîtresse des trésors publics, c'est-à-dire des contributions auxquelles chaque ville de la Grèce était taxée, et qui étaient destinées à l'entretien des troupes et des flottes contre les Perses, crut, après avoir pourvu suffisamment à la sûreté du pays, ne pouvoir employer plus utilement les sommes qui lui restaient qu'à orner et embellir une ville qui faisait l'honneur et qui travaillait à la défense de toutes les autres.

[1] Cic. l. 1, de Orat. n. 62.

[2] « Gloriantur Athenæ armamentario suo, nec sine causa : est enim illud opus et impensa et elegantia visendum. Cujus architectum Philonem ita facunde rationem institutionis suæ in theatro reddidisse constat, ut disertissimus populus non minorem laudem eloquentiæ ejus quam arti tribuerit. » (VAL. MAX. lib. 8, cap. 12.)

[3] Vitruv. l. 7, in Præf.

[4] Plut. in Pericl. pag. 158.

Je n'examine point ici s'il avait tort ou non, car on lui en fit un crime ; ni si cet emploi des deniers publics était bien conforme à l'intention de ceux qui le fournissaient : j'ai dit ailleurs ce qu'on en doit penser. Je me contente de remarquer qu'un homme seul inspira du goût aux Athéniens pour tous les arts ; qu'il mit toutes les mains habiles en mouvement, et qu'il jeta une si vive émulation parmi les plus excellents ouvriers en tout genre, qu'uniquement occupés du soin d'immortaliser leur nom, ils s'efforçaient à l'envi, dans les ouvrages qu'on confiait à leurs soins, de surpasser la magnificence du dessein par la beauté et l'excellence de l'exécution. On aurait cru qu'il n'y avait aucun de ces bâtiments auquel il ne fallût un grand nombre d'années et une longue suite d'hommes se succédant les uns aux autres pour l'achever ; et l'on voyait avec étonnement qu'ils avaient tous été portés à une souveraine perfection sous le gouvernement d'un seul homme, et dans un aussi petit nombre d'années, eu égard à la difficulté et à la qualité du travail.

Une autre considération, que j'ai déjà touchée ailleurs, en relève encore infiniment le prix : Je ne fais ici que copier Plutarque, et je voudrais bien pouvoir approcher de l'énergie et de la vivacité de ses expressions. Pour l'ordinaire, la facilité et la promptitude ne communiquent pas aux ouvrages une grâce solide et durable, ni une beauté parfaite ; mais le temps, associé avec le travail, paye bien l'usure du délai, et donne à ces mêmes ouvrages une force capable de les conserver et de les faire triompher des siècles. C'est ce qui rend encore plus admirables les ouvrages de Périclès, qui ont été achevés en si peu de temps, et qui ont eu une si longue durée ; car dans le moment même qu'ils étaient sortis des mains de l'ouvrier, ils avaient une beauté qui sentait déjà son antique : et aujourd'hui encore, dit Plutarque, c'est-à-dire environ six cents ans après, ils ont une fraîcheur de jeunesse comme s'ils venaient d'être achevés, tant ils conservent encore une fleur de grâce et de nouveauté qui empêche que le temps n'en ternisse l'éclat, comme s'ils avaient en eux-mêmes un principe de jeunesse immortelle, et un esprit de vie incapable de vieillir.

Plutarque rapporte ensuite plusieurs temples et plusieurs bâ-

timents superbes, auxquels les plus savants ouvriers avaient travaillé. Périclès avait choisi Phidias pour avoir l'intendance sur tous ces ouvrages. C'était le plus fameux architecte et en même temps le plus habile sculpteur et statuaire de son temps. J'en parlerai bientôt, quand je traiterai l'article de la sculpture.

Mausolée.

Le superbe tombeau qu'Artémise érigea à Mausole, son mari, roi de Carie, est un des plus fameux bâtiments de l'antiquité, puisqu'on a cru devoir lui donner place parmi les sept merveilles du monde. Je rapporterai dans le chapitre suivant, qui regarde la sculpture, ce que Pline en dit.

Ville et fanal d'Alexandrie.

On s'attend bien que tout ce qui part d'Alexandre doit avoir quelque chose de grand, de noble, de frappant. C'est le caractère de la ville qu'il fit bâtir en Égypte, et qui porta son nom. Il chargea Dinocrate de la conduite de cette importante entreprise. L'histoire de cet architecte est fort singulière.

Il était de Macédoine [1]. Se fiant sur son esprit et sur ses grandes idées, il en partit pour se rendre à l'armée d'Alexandre, dans le dessein de se faire connaître de ce prince, et de lui proposer des vues qui seraient de son goût. Il prit des lettres de recommandation de ses parents et de ses amis pour les premiers et les plus qualifiés de la cour, afin d'avoir un accès plus facile auprès du roi. Il fut fort bien reçu de ceux à qui il s'adressa, qui lui promirent de le présenter au plus tôt à Alexandre. Comme ils différaient de jour à autre, sous prétexte d'attendre une occasion favorable, il prit leurs remises pour une défaite, et résolut de se produire lui-même. Il était d'une taille avantageuse : il avait le visage agréable, et l'abord d'une personne de naissance. Ainsi, comptant sur sa bonne mine, il se dépouilla de ses habits ordinaires, s'huila tout le corps, se couronna d'une branche de peuplier, et, couvrant son épaule gauche d'une peau de lion, prit une massue en sa main; et, dans cet équipage, s'approcha du trône sur lequel le roi était

[1] Vitruv. in Præfat. l. 2.

assis et rendait la justice. La nouveauté de ce spectacle ayant fait écarter la foule, il fut aperçu d'Alexandre, qui en fut surpris, et, l'ayant fait approcher, lui demanda qui il était. Il lui répondit : « Je suis l'architecte Dinocrate, Macédonien, « qui apporte à Alexandre des pensées et des desseins dignes « de sa grandeur. » Le roi l'écouta. Il lui dit qu'il songeait à tailler le mont Athos en forme d'un homme, qui tiendrait en sa main gauche une grande ville, et en sa droite une coupe qui recevrait les eaux de tous les fleuves qui découlent de cette montagne pour les verser dans la mer. Alexandre, goûtant ce dessein gigantesque, lui demanda s'il y avait des campagnes aux environs de cette ville qui pussent fournir des blés pour la faire subsister ; et ayant reconnu qu'il en aurait fallu faire venir par mer, il dit qu'il louait la hardiesse de l'invention, mais qu'il ne pouvait approuver le choix du lieu où il prétendait l'exécuter. Il le retint cependant auprès de lui, ajoutant qu'il ferait usage de son habileté pour d'autres entreprises.

En effet, Alexandre, dans le voyage qu'il fit en Égypte, y ayant découvert un port qui avait un fort bon abri et un abord facile, qui était environné d'une campagne fertile, et qui avait beaucoup de commodités à cause du voisinage du Nil, il commanda à Dinocrate d'y bâtir une ville, qui fut, de son nom, appelée *Alexandrie*. L'art de l'architecte et la magnificence du prince concoururent à l'envi pour l'embellir, et semblèrent s'épuiser pour la rendre une des plus grandes et des plus magnifiques villes du monde. Elle était environnée d'une grande étendue de murailles, et fortifiée de tours [1]. Il y avait un port, des aqueducs, des fontaines, des canaux d'une grande beauté ; un nombre presque infini de maisons pour les habitants, des places et des bâtiments magnifiques, des lieux publics pour les jeux et pour les spectacles ; enfin des temples et des palais si spacieux et en si grand nombre, qu'ils occupaient presque le tiers de toute la ville. J'ai marqué ailleurs comment Alexandrie était devenue le centre du commerce de l'Orient et de l'Occident.

Un bâtiment considérable qu'on fit quelque temps après dans le voisinage de cette ville la rendit encore plus célèbre :

[1] Strab. l. 17, p. 291, etc.

j'entends le fanal de l'île de Pharos. Les ports étaient ordinairement munis de tours, tant pour les défendre que pour servir la nuit à guider ceux qui naviguaient sur la mer, par le moyen des feux qu'on y allumait. Ces tours étaient d'abord d'une structure fort simple; mais Ptolémée Philadelphe en fit faire une, dans l'île de Pharos, si grande et si magnifique, que quelques-uns l'ont mise parmi les merveilles du monde: elle coûta huit cents talents, c'est-à-dire huit cent mille écus.

L'île de Pharos était éloignée du continent de sept stades [1], c'est-à-dire de plus d'un quart de lieue. Elle avait un promontoire ou une roche contre laquelle les flots de la mer se brisaient. Ce fut sur cette roche que Ptolémée Philadelphe fit bâtir de pierre blanche la tour du Phare, ouvrage d'une magnificence surprenante, à plusieurs étages voûtés, à peu près comme la tour de Babylone, qui avait huit étages. Il en donna l'intendance à un célèbre architecte nommé Sostrate, qui grava sur la tour cette inscription : *Sostrate, Cnidien, fils de Dexiphane, aux dieux sauveurs, en faveur de ceux qui vont sur mer*. On peut voir dans l'histoire de Philadelphe ce qui s'est dit sur cette inscription [2].

Un auteur, qui vivait il y a environ six cents ans [3], parle de la tour du Phare comme d'un édifice qui subsistait encore de son temps. La hauteur de la tour, selon lui, est de trois cents coudées, c'est-à-dire de quatre cent cinquante pieds, ou de soixante et quinze toises. Un scoliaste de Lucien, manuscrit cité par Isaac Vossius [4], assure que pour la grandeur elle pouvait être comparée aux pyramides d'Égypte; qu'elle était carrée, que ses côtés avaïent près d'un stade de long, près de cent quatre toises; que de son sommet on découvrait jusqu'à cent milles au loin, c'est-à-dire environ jusqu'à trente ou quarante lieues.

Cette tour prit bientôt le nom de l'île, et fut appelée *Phare*, et ce nom a passé aux autres tours construites pour le même usage. L'île où elle était bâtie devint péninsule dans la suite du temps [5]. La reine Cléopatre la joignit à la terre par une chaussée, et par

[1] Strab. l. 17, p. 291. Plin. lib. 36, cap. 12.

[2] On peut voir à cet endroit nos observations. — L.

[3] Le géographe de Nubie.

[4] Isaac. Voss. ad Pomp. Melam, pag. 205.

[5] Tzetzes Chi. 2, hist. 33.

un pont qui allait de la chaussée à l'île : travail important, dont fut chargé l'architecte Dexiphane, natif de l'île de Cypre. Elle lui donna pour récompense une charge considérable auprès de sa personne, et la conduite de tous les bâtiments qu'elle fit construire ensuite. On croit qu'il vaut mieux attribuer cet ouvrage à Ptolémée Philadelphe [1].

On voit en plus d'une occasion que les habiles architectes étaient fort estimés et fort honorés chez les anciens [2]. Les habitants de Rhodes avaient assuré une pension considérable à Diognète, leur concitoyen, pour récompense des machines de guerre qu'il leur avait construites. Il survint un architecte étranger (il se nommait Callias) qui fit un essai en petit d'une machine capable, selon lui, d'enlever quelque poids que ce pût être, et de triompher par là de toutes les autres machines. Diognète, jugeant la chose absolument impossible, ne rougit point d'avouer qu'elle était au-dessus de sa science. La pension de celui-ci fut assignée à Callias, comme beaucoup plus habile que lui. Quand Démétrius Poliorcète se prépara à faire approcher sa terrible *hélépole* des murs de Rhodes, qu'il assiégeait, les habitants sommèrent Callias de faire usage de sa machine. Il déclara qu'elle était trop faible pour pouvoir enlever de si pesants fardeaux. Les Rhodiens sentirent pour lors l'énorme faute qu'ils avaient commise en traitant avec une telle ingratitude un citoyen à qui ils avaient de si grandes obligations. Ils prièrent avec instance Diognète de vouloir secourir sa patrie, exposée au dernier danger. Il refusa d'abord, et demeura inflexible à leurs prières. Mais quand il vit que les prêtres et les enfants des plus nobles de la ville, baignés de larmes, venaient implorer son secours, il se rendit enfin, et céda à un spectacle si touchant. Il s'agissait d'empêcher que les ennemis n'approchassent leur formidable machine de la muraille. Il en vint à bout sans beaucoup de peine, ayant fait inonder le terrain par où l'hélépole devait passer ; ce qui la rendit absolument inutile, et obligea Démétrius de lever le siége, après s'être accommodé avec les Rhodiens. Diognète fut comblé d'honneurs, et sa pension rétablie au double.

[1] Tzetzès a pris la réparation de l'Heptastade pour sa construction. — L.

[2] Vitruv. l. 10, cap. 22.

Les quatre principaux temples de la Grèce.

Vitruve dit [1] qu'il y avait, entre autres, quatre temples chez les Grecs qui étaient bâtis de marbre, et enrichis de si beaux ornements, qu'ils faisaient l'admiration des plus habiles connaisseurs, et étaient devenus comme la règle et le modèle des bâtiments dans les trois ordres d'architecture. Le premier de ces ouvrages est le temple de Diane à Éphèse. Le second est celui d'Apollon dans la ville de Milet. Ils étaient l'un et l'autre d'ordre ionique. Le troisième est le temple de Cérès et de Proserpine à Éleusis, qu'Ictinus fit d'ordre dorique, d'une grandeur extraordinaire, capable de contenir trente mille personnes [2] : car il s'en trouvait autant, et souvent plus, à la célèbre procession de la fête d'Éleusis. D'abord ce temple était sans colonnes au dehors, pour laisser plus de place à l'usage des sacrifices. Mais Philon ensuite, au temps que Démétrius de Phalère commandait à Athènes, y mit des colonnes sur le devant, pour rendre cet édifice plus majestueux. Le quatrième enfin est le temple de Jupiter olympien à Athènes, d'ordre corinthien. Pisistrate l'avait commencé ; mais il était demeuré imparfait après sa mort, à cause des troubles qui survinrent dans la république. Plus de trois cents ans après, Antiochus Épiphane, roi de Syrie, se chargea de faire la dépense nécessaire pour achever la nef du temple, qui était fort grande, et pour les colonnes du portique [3]. Cossutius, citoyen romain, qui s'était rendu célèbre parmi les architectes, fut choisi pour exécuter ce grand ouvrage. Il y acquit beaucoup d'honneur, cet édifice étant estimé tel, qu'il y en avait peu qui en pussent égaler la magnificence. Ce Cossutius fut un des premiers, parmi les Romains, qui bâtit à la manière des Grecs. Il me donnera occasion de parler de quelques édifices de Rome, qui souvent ont eu des Grecs pour architectes, et par cet endroit rentrent en quelque sorte dans mon plan.

[1] Vitruv. in Præf. l. 7.

[2] Herod. l. 8, cap. 65. Strab. l. 9, p. 395.
= Il n'est dit nulle part que le temple d'Éleusis contînt 30,000 personnes. Les textes d'Hérodote et de Strabon, cités par Rollin, ne disent rien de pareil. — L.

[3] Vitruv. in Præf. l. 7. Liv. lib. 41, n. 20.

Bâtiments célèbres à Rome.

L'art de bâtir a été presque aussitôt connu dans l'Italie que dans la Grèce, s'il est vrai que les Toscans n'eussent pas encore eu de commerce avec les Grecs lorsqu'ils inventèrent la composition d'un ordre particulier, qui s'appelle encore aujourd'hui de leur nom [1]. Le tombeau que Porsenna, roi d'Étrurie [2], se fit élever proche de Clusium pendant qu'il vivait, marque la grande connaissance qu'on y avait alors de cet art. Cet édifice était de pierre, et construit à peu près de la même manière que le labyrinthe bâti par Dédale dans l'île de Crète, si le tombeau était tel que Varron l'a décrit dans un passage que Pline rapporte.

Le premier Tarquin avait, un peu auparavant, fait faire à Rome des travaux fort considérables; car ce fut lui qui le premier environna cette ville d'une muraille de pierre. Il jeta aussi les fondements du temple de Jupiter capitolin, que son petit-fils, Tarquin le Superbe, acheva avec beaucoup de dépense, ayant pour cela fait venir les meilleurs ouvriers d'Étrurie. Les citoyens romains ne furent point dispensés de ce travail; et quoiqu'il fût très-pénible et très-accablant [3], étant ajouté aux fatigues de la guerre, ils ne s'en trouvèrent point surchargés, tant ils avaient de joie et se croyaient honorés de construire de leurs propres mains les temples de leurs dieux.

Ce même Tarquin l'Ancien fit deux autres ouvrages, moins éclatants à la vérité pour le dehors, mais d'un travail et d'une dépense encore plus considérables [4] : ouvrages, dit Tite-Live, auxquels la magnificence de nos jours, portée, ce semble, au suprême degré, n'a presque pu rien faire d'égal.

Un de ces ouvrages était les décharges et les conduits souterrains, destinés à recevoir toutes les ordures et toutes les

[1] Plin. lib. 36, c. 13.

[2] Sur le tombeau de Porsenna, v. aux Éclaircissements. — L.

[3] « Qui quum haud parvus et ipse militiæ adderetur labor, minus tamen plebs gravabatur, se templa deum exædificare manibus suis. » (Liv. lib. 1, n 56.)

[4] « Quæ (plebs) posthac et ad alia ut specie minora, sic laboris aliquando majoris, traducebatur opera : foros in Circo faciendos, cloacamque maximam, receptaculum omnium purgamentorum urbis, sub terram agendam; quibus duobus operibus vix nova hæc magnificentia quidquam adæquare potuit. » (Liv. *Ibid.*)

immondices de la ville, dont les restes donnent encore aujourd'hui de l'admiration, et étonnent par la hardiesse de l'entreprise et par la grandeur des dépenses qu'il a fallu faire pour la conduire à sa fin. En effet, de quelle épaisseur et de quelle solidité devaient être ces voûtes, conduites depuis l'extrémité de la ville jusqu'au Tibre, pour avoir pu soutenir pendant tant de siècles, sans s'ébranler le moins du monde, l'énorme poids des grandes rues de Rome, bâties dessus, dans lesquelles passaient des voitures sans nombre et d'une charge immense [1].

M. Scaurus, pour orner pendant son édilité la scène d'un théâtre qui ne devait durer qu'un mois tout au plus, avait fait préparer trois cent soixante colonnes de marbre, dont plusieurs avaient trente-huit pieds de hauteur [2]. Quand le temps et le spectacle furent finis, il fit conduire toutes ces colonnes dans sa maison. L'entrepreneur chargé de l'entretien des égouts exigea de cet édile qu'il s'engageât à payer le dommage que le transport de tant de colonnes si pesantes pourrait causer à ces voûtes, qui depuis Tarquin l'Ancien, c'est-à-dire depuis près de huit cents ans, étaient toujours demeurées immobiles; et elles soutinrent encore une si violente secousse sans s'ébranler.

Au reste, ces conduits souterrains contribuaient infiniment à la propreté des maisons et des rues, aussi bien qu'à la pureté et à la salubrité de l'air. Les eaux de sept ruisseaux, qu'on avait réunies ensemble, et qu'on lâchait fréquemment, nettoyaient parfaitement ces fosses souterraines en fort peu de temps, et entraînaient avec elles toutes les immondices dans le Tibre.

De pareils travaux, quoique cachés sous la terre et ensevelis dans les ténèbres, paraîtront sans doute à tout juge équitable plus dignes de louanges que les édifices les plus magnifiques, et que les palais les plus superbes. Ceux-ci conviennent à la majesté des rois, mais ne rehaussent point leur mérite, et, à proprement parler, ne font honneur qu'à l'habileté de l'architecte: au lieu que les autres marquent des princes qui connaissent le vrai prix des choses, qui ne se laissent point éblouir

[1] Des vestiges considérables de ces travaux existent encore. On sait que la *Cloaca maxima* qu'on voit à Rome faisait partie des égouts construits par les ordres de Tarquin. — L.

[2] Plin. lib. 36, cap. 2.

à un vain éclat, qui sont plus occupés de l'utilité publique que de leur propre gloire, et qui cherchent à étendre leurs services et leurs bienfaits jusque dans la postérité la plus reculée; digne objet de l'ambition d'un prince !

Après que les Tarquins eurent été chassés de Rome, le peuple, ayant aboli le gouvernement monarchique, et repris la souveraine autorité, ne songea plus qu'à étendre les bornes de son État. Lorsque dans la suite il eut plus de commerce avec les Grecs, il commença à élever des bâtiments plus superbes et plus réguliers; car ce fut des Grecs que les Romains apprirent l'excellence de l'architecture. Avant cela leurs édifices n'avaient rien de recommandable, que leur solidité et leur grandeur. De tous les ordres ils ne connaissaient que l'ordre toscan [1]. Ils ignoraient presque entièrement la sculpture, et n'avaient pas même l'usage du marbre; du moins ne savaient-ils ni le polir, ni en faire des colonnes ou d'autres ouvrages qui, par leur éclat et l'excellence du travail, fissent paraître de la richesse dans les lieux où ils pouvaient être employés.

Ce n'est, à proprement parler, que vers les derniers temps de la république et sous les empereurs, c'est-à-dire lorsque le luxe fut devenu dominant à Rome, que l'architecture y parut dans tout son éclat. Quelle foule de bâtiments superbes et d'ouvrages magnifiques qui font encore l'ornement de Rome! le Panthéon, les Thermes, l'amphithéâtre nommé *le Colisée*, les aqueducs, les grands chemins, la colonne de Trajan, celle d'Antonin. Le fameux pont sur le Danube, bâti par l'ordre de Trajan, aurait suffi pour immortaliser son nom [2]. Il avait vingt piles pour porter les arches, épaisses chacune de soixante pieds, hautes de cent cinquante, sans compter les fondements, et à cent soixante-dix pieds l'une de l'autre, ce qui fait en tout sept cent quatre-vingt-quinze toises de large. C'était néanmoins l'endroit de tout le pays où le Danube était le plus étroit; mais il y était aussi le plus rapide et le plus profond : et c'est ce qui paraissait un obstacle insurmontable à l'industrie humaine. Il fut impossible d'y faire des bâtardeaux pour fonder les piles. Au lieu de cela, il fallut jeter dans le lit de la rivière une quan-

[1] Plin. l. 35, cap. 6.

[2] Dion l. 68, p. 776.

tité prodigieuse de divers matériaux, et, par ce moyen, former des manières d'empatements qui s'élevassent jusqu'à la hauteur de l'eau, pour pouvoir ensuite y construire les piles, et tout le reste du bâtiment. Trajan avait fait ce pont pour s'en servir contre les barbares. Adrien, son successeur, craignit au contraire que les barbares ne s'en servissent contre les Romains, et en fit abattre les arches. Apollodore de Damas fut l'architecte qui présida à la construction de ce pont : il avait travaillé à beaucoup d'autres ouvrages sous Trajan. Il eut une fin bien triste.

L'empereur Adrien avait fait construire un temple en l'honneur de Rome et de Vénus[1], au fond et au haut duquel elles étaient placées, assises chacune sur un trône ; on a lieu de croire que lui-même en avait dressé le plan et donné les mesures, parce qu'il se piquait d'exceller en toutes sortes d'arts et de sciences. Après qu'il fut bâti, Adrien en envoya le dessin à Apollodore. Il se souvenait qu'un jour, s'étant voulu mêler de donner son avis sur quelque édifice dont Trajan entretenait Apollodore, cet architecte l'avait renvoyé avec mépris, comme parlant de choses qu'il n'entendait point. Aussi ce fut pour lui insulter, et lui montrer qu'on pouvait faire quelque chose de grand et de parfait sans lui qu'il lui envoya le dessin de ce temple, avec ordre exprès de lui en mander son avis. Apollodore n'était pas né flatteur, et il sentit bien l'insulte qu'on lui voulait faire. Après avoir loué la beauté, la délicatesse, la magnificence du bâtiment, il ajouta que, puisqu'on lui ordonnait de dire sa pensée, il ne pouvait dissimuler qu'il y trouvait un défaut : c'est que s'il prenait envie aux déesses de se lever, elles courraient risque de se casser la tête, parce que la voûte était trop écrasée et le temple non assez exhaussé. L'empereur sentit dans le moment la faute grossière et irréparable qu'il avait faite, et ne put s'en consoler. L'architecte en porta la peine ; et sa trop grande franchise, qui n'était peut-être pas assez mesurée ni assez respectueuse, lui coûta la vie.

Je n'ai point mis au nombre des bâtiments magnifiques de

[1] Dion. l. 69, p. 789, 790.

Rome le palais appelé la *Maison dorée*, que Néron fit élever dans Rome [1], quoique peut-être on n'ait jamais rien vu de pareil pour l'étendue de l'espace qu'il renfermait, pour la beauté des jardins, pour le nombre et la délicatesse des portiques, pour la somptuosité des édifices, où l'or, les perles, les pierreries, et toutes les autres matières précieuses, brillaient de toutes parts. Je ne crois pas qu'il soit permis de donner le nom de *magnificence* à un palais bâti des dépouilles et cimenté en quelque sorte du sang des citoyens. Aussi Suétone dit-il que les bâtiments de Néron furent plus ruineux à l'empire que toutes ses autres folies. *Non in alia re damnosior quam in ædificando.*

Cicéron [2] en aurait jugé encore bien plus sévèrement, lui qui ne rangeait au nombre des dépenses véritablement louables que celles qui avaient pour objet l'utilité publique, comme les murs des villes et des citadelles, les arsenaux, les ports, les aqueducs, les grands chemins, et d'autres pareilles. Il portait la rigidité jusqu'à improuver les théâtres, les portiques, et même les nouveaux temples; et il s'appuyait de l'autorité de Démétrius de Phalère, qui condamnait nettement les dépenses excessives que Périclès avait employées pour de pareils édifices.

Le même Cicéron [3] fait d'excellentes réflexions sur les bâtiments des particuliers; car certainement, sur cet article comme sur tous les autres, il y a une distinction à faire pour les princes. Il veut que les personnes qui tiennent le premier rang dans un État soient logées honorablement [4], et qu'elles soutiennent leur dignité par le bâtiment qu'elles occupent; de sorte pourtant que le bâtiment ne fasse pas le principal mérite, et que ce soit le maître qui fasse honneur à la maison, et non la maison au maître. Il recommande aux grands seigneurs qui bâtissent d'éviter avec soin les dépenses excessives qu'entraîne

[1] Sueton. in Ner. c. 33.
[2] Cic. de Offic. lib. 2, n. 60.
[3] Cic. lib. 1, n. 139, 140.
[4] « Ornanda est dignitas domo, non ex domo dignitas tota quærenda : nec domo dominus, sed domino domus honestanda est... Cavendum est etiam, præsertim si ipse ædifices, ne extra modum sumptu et magnificentia prodeas. Quo in genere multum mali etiam in exemplo est : studiose enim plerique, præsertim in hac parte, facta principum imitantur. »

la magnificence des édifices : dépenses qui deviennent d'un exemple funeste et contagieux dans une ville, la plupart ne manquant pas et se faisant un mérite d'imiter les grands, et quelquefois même de les surpasser. Ces palais ainsi multipliés font honneur, dit-on, à une ville; ils la déshonorent plutôt, si l'on en veut juger sainement, parce qu'ils la corrompent, en lui rendant pour toujours le luxe et le faste nécessaires, pour la somptuosité des meubles et par les autres ornements précieux qu'exige un bâtiment superbe; outre que souvent ils sont la cause de la ruine des familles.

Caton, dans son livre sur la Vie Rustique, donne un conseil bien sage. Quand il s'agit de bâtir[1], dit-il, il faut délibérer longtemps (et souvent ne point bâtir); mais quand il s'agit de planter il ne faut point délibérer, mais planter sans délai.

En cas qu'on bâtisse, la prudence demande qu'on prenne de justes précautions. « Autrefois, dit Vitruve[2], il y avait à Éphèse « une loi très-sévère, mais très-juste, par laquelle les architectes « qui entreprenaient un ouvrage public étaient tenus de déclarer « ce qu'il devait coûter, de le faire pour le prix qu'ils avaient « demandé, et d'y obliger tous leurs biens. Quand l'ouvrage « était achevé, ils étaient récompensés et honorés publiquement, « si la dépense était telle qu'ils avaient dit. Si elle n'excédait « que du quart ce qui était porté par le marché, le surplus était « fourni des deniers publics. Mais quand elle passait le quart « l'excédant était sur le compte de l'architecte. Il serait à sou- « haiter, continue Vitruve, que les Romains eussent un pareil « règlement pour leurs bâtiments, tant publics que particuliers : « il empêcherait la ruine de bien des personnes. »

Cette réflexion est bien sensée, et montre dans Vitruve un caractère bien estimable, et un grand fonds de probité, qui brille, en effet, dans tout son ouvrage, et ne lui fait pas moins d'honneur que son extrême habileté. Il exerçait sa profession avec un désintéressement et une noblesse bien rares dans ceux qui s'en mêlent[3]. La réputation[4], non l'argent, était son motif.

[1] « Ædificare diu cogitare oportet; conserere cogitare non oportet, sed facere. »

[2] Vitruv. Præfat. l. 10.

[3] Vitruv. Præf. l. 6.

[4] « Ego autem, Cæsar, non ad pecuniam parandam ex arte dedi studium, sed potius tenuitatem cum bona fama,

Il avait appris de ses maîtres, dit-il, qu'il faut qu'un architecte attende qu'on le prie de prendre la conduite d'un ouvrage, et qu'il ne peut, sans rougir, faire une demande qui le fait paraître intéressé : puisqu'on sait qu'on ne sollicite pas les gens pour leur faire du bien, mais pour en recevoir.

Il exige pour cette profession une étendue de connaissances qui étonne[1]. Il faut, selon lui, que l'architecte soit ingénieux et laborieux tout ensemble : car l'esprit sans le travail, et le travail sans l'esprit, ne rendirent jamais aucun ouvrier parfait. Il doit donc savoir dessiner, être instruit dans la géométrie, n'être pas ignorant de l'optique, avoir appris l'arithmétique, savoir beaucoup de l'histoire, avoir bien étudié la philosophie, avoir connaissance de la musique, et quelque teinture de la médecine, de la jurisprudence, et de l'astrologie. Il entre ensuite dans le détail, et montre en quoi chacune de ces connaissances peut aider un architecte.

Quand il vient à la philosophie, outre ce que la physique peut lui fournir de connaissances nécessaires pour son art, il la considère par rapport aux mœurs. « L'étude de la philosophie, « dit-il, sert aussi à rendre parfait l'architecte, qui doit avoir « l'âme grande et hardie sans arrogance, équitable et fidèle, et, « ce qui est le plus important, tout à fait exempte d'avarice; « car il est impossible que sans fidélité et sans honneur on « puisse jamais rien faire de bien. Il ne doit donc point être inté- « ressé, et doit moins songer à s'enrichir qu'à acquérir de l'hon- « neur et de la réputation par l'architecture, ne faisant jamais « rien d'indigne d'une profession si honorable; car c'est ce que « prescrit la philosophie. »

Vitruve ne s'avise pas de demander pour un architecte le talent de la parole, dont même souvent il est à propos de se défier, comme nous le remarque un assez bon mot que Plutarque nous a conservé[2]. Il s'agissait d'un bâtiment considérable que les Athéniens voulaient faire construire, pour l'exécution duquel

quam abundantiam cum infamia sequendam probavi. Cæteri architecti rogant et ambiunt, ut architectentur : mihi autem a præceptoribus est traditum, rogatum non rogantem oportere suscipere curam, quod ingenuus color movetur pudore petendo rem suspiciosam. Nam beneficium dantes, non accipientes, ambiuntur. » (VITRUV.)

[1] Vitruv. Præf. l. 1, cap. 1.

[2] Plut. in Præc. Reip. ger. p. 802.

deux architectes se présentèrent devant le peuple. L'un, beau parleur, mais peu habile dans son art, charma et éblouit toute l'assemblée par la manière élégante dont il s'exprima en exposant le plan qu'il se proposait de suivre; l'autre, aussi mauvais orateur qu'il était excellent architecte, se contenta de dire aux Athéniens: *Messieurs*[1], *je ferai comme celui-ci vient de parler*.

J'ai cru ne pouvoir mieux terminer cet article qui regarde l'architecture, qu'en donnant quelque idée de l'habileté et des mœurs de celui qui, au jugement de tous les connaisseurs, l'a enseignée et exercée avec le plus de réputation.

CHAPITRE IV.

DE LA SCULPTURE.

---

§ I. *Des différentes espèces renfermées dans la sculpture.*

La sculpture est un art qui, par le moyen du dessin et de la matière solide, imite les objets palpables de la nature. Elle a pour matière le bois, la pierre, le marbre, l'ivoire; différents métaux, comme l'or, l'argent, le cuivre; les pierres précieuses, comme l'agate, et autres pareilles. On travaille sur ces matières, ou en creusant, ou en relief. Cet art comprend aussi la fonte, qu'on subdivise en l'art de faire des figures de cire, et en celui de les fondre de toutes sortes de métaux. J'entends ici par sculpture toutes ces différentes espèces.

Les sculpteurs et les peintres ont eu souvent parmi eux de grandes disputes sur la prééminence de leur profession; les premiers se voulant prévaloir de la durée de leurs ouvrages, les autres leur opposant l'effet du mélange et de la vivacité des couleurs. Mais, sans entrer dans une question qui n'est pas facile à décider, on peut considérer la sculpture et la peinture comme deux sœurs, qui n'ont qu'une origine, et dont les avantages doivent être communs; je dirais presque comme un même art,

[1] Ἄνδρες Ἀθηναῖοι, ὡς οὗτος εἴρηκεν, ἐγὼ ποιήσω.

dont le dessin est l'âme et la règle, mais qui travaille diversement, et sur différentes matières.

Il est difficile et peu important de démêler, dans l'obscurité des siècles éloignés, les premiers inventeurs de la sculpture. Son origine remonte jusqu'à celle du monde, et l'on peut dire que Dieu fut le premier statuaire, lorsque, ayant créé tous les êtres, il sembla redoubler d'attention pour former le corps de l'homme, à la beauté et à la perfection duquel il parut travailler avec une sorte de complaisance.

Longtemps après qu'il eut achevé ce chef-d'œuvre de ses mains toutes-puissantes, il voulut être honoré principalement par le ministère des sculpteurs dans la construction de l'arche d'alliance, dont il donna lui-même l'idée au législateur des Hébreux. Mais en quels termes parle-t-il de cet ouvrier admirable qu'il y voulait employer? Je ne crains point de les rapporter une seconde fois. *J'ai choisi*, dit-il à son prophète, *un homme de la tribu de Juda, que j'ai rempli de mon esprit, de sagesse, d'intelligence, et de science en toutes sortes d'ouvrages, pour inventer ce qui se peut faire d'or ou d'argent, de bronze ou de marbre, de bois différents ou de pierres précieuses*[1]. Ne semble-t-il pas qu'il s'agit d'inspirer le prophète même pour donner des lois à son peuple? Il parle de même des ouvriers destinés à bâtir et à orner le temple de Jérusalem.

Rien ne relèverait tant le mérite de la sculpture qu'une si noble destination, si elle l'avait remplie fidèlement. Mais longtemps avant la construction du temple, et même du tabernacle, elle s'était vendue honteusement à l'idolâtrie, qui par son moyen remplit l'univers des statues de ses fausses divinités, qu'elle exposait à l'adoration des peuples. On voit dans l'Écriture qu'une des causes qui ont donné le plus de cours à ce culte impie[2] a été l'extrême beauté que les ouvriers s'efforçaient à l'envi de donner aux statues. L'admiration que causait la vue de ces excellents ouvrages de l'art était une espèce d'enchantement, qui, en frappant les sens, faisait illusion aux es-

[1] Exod. 31.
[2] « Provexit ad horum culturam... artificis eximia diligentia.... Multitudo hominum, abducta per speciem operis, eum qui ante tempus tanquam homo honoratus fuerat nunc deum æstimaverunt. Et hæc fuit humanæ vitæ deceptio. » (SAP. XIV, 18-21.)

prits, et entraînait toute la multitude[1]. « C'est de cette séduc-
« tion, générale dans tout l'univers, que Jérémie avertissait les « Israélites de se bien donner de garde, quand ils verraient à Ba- « bylone les statues d'or et d'argent portées avec pompe dans les « grandes solennités. Pour lors[2], dit le prophète, pendant que « toute la multitude, pénétrée de vénération et de crainte, se « prosternera devant ces idoles, dites en vous-mêmes, (car la captivité où était réduit le peuple de Dieu dans une terre étrangère ne lui permettait pas de s'expliquer hautement) « dites en vous-mêmes : *C'est vous, Seigneur, qu'il faut ado-* « *rer.* »

Il faut avouer aussi que la sculpture ne contribua pas peu à la corruption des mœurs, par la nudité des images et par des représentations contraires à la pudeur, comme les païens même l'ont reconnu. J'en fais la remarque de bonne heure, afin que dans tout ce que je dirai dans la suite à la louange de la sculpture on voie que je distingue l'excellence de l'art en lui-même de l'abus que les hommes en ont fait.

Les sculpteurs ont commencé à travailler sur de la terre, soit pour former des statues, soit pour faire des moules et des modèles[3]. C'est ce qui a fait dire au statuaire Pasitèle que les ouvrages en fonte, au ciseau et au burin, devaient leur naissance à l'art de faire des figures de terre, appelé *plastice*. On prétend que Démarate, père de Tarquin l'Ancien, qui se réfugia de Corinthe dans l'Étrurie, y amena avec lui beaucoup d'ouvriers habiles dans cet art, et y en fit naître le goût, qui de là se communiqua au reste de l'Italie. Les statues qu'on y érigea aux dieux n'étaient d'abord que de terre, auxquelles, pour tout ornement, on donnait une couleur de rouge. Des hommes qui honoraient sincèrement de tels dieux ne doivent pas[4], dit Pline, nous faire honte : ils ne faisaient cas de l'or et de l'argent ni pour eux-mêmes ni pour leurs dieux. Juvénal[5] appelle une statue comme

[1] Barruch. 6, 3-5.

[2] « Visa itaque turba de retro et ab ante adorantes, dicite in cordibus vestris : Te oportet adorari, Domine. »

[3] Plin. lib. 34, cap. 12.

[4] « Hæ tum effigies deorum erant laudatissimæ. Nec pœnitet nos illorum qui tales deos coluere : aurum enim et argentum ne diis quidem conficiebant. » (PLIN.)

[5] [Satir. XI, v. 116.]

celle que Tarquin l'Ancien fit mettre dans le temple du père des dieux, *le Jupiter de terre, que l'or n'avait point gâté ni souillé.*

Fictilis, et nullo violatus Jupiter auro.

On ne commença que fort tard à Rome à y mettre des statues dorées [1]. L'époque [2] en est marquée sous le consulat de P. Cornel. Céthégus et M. Bæbius Pamphilus, l'année de Rome 571 ou 573.

On fit aussi, dans la suite, des portraits de plâtre et de cire [3]. L'invention en est attribuée à Lysistrate de Sicyone, frère de Lysippe.

On voit que les anciens ont fait des statues presque de toutes sortes de bois [4]. Il y avait à Sicyone une image d'Apollon qui était de buis. A Éphèse, celle de Diane était de cèdre, selon quelques-uns, aussi bien que le toit du temple. Le citronier, le cyprès, le palmier, l'olivier, l'ébène, la vigne, en un mot tous les arbres qui ne sont point sujets à se corrompre, ni à être endommagés des vers, étaient employés pour faire des statues.

Le marbre devint bientôt la matière la plus ordinaire et la plus recherchée des ouvrages de sculpture [5]. On croit que Dipène et Scyllis, tous deux de Crète, en firent, les premiers, usage à Sicyone, qui a été longtemps comme le centre et l'école des arts : ils vivaient vers la 50e olympiade [6], un peu avant que Cyrus régnât en Perse.

Deux frères, Bupale et Athénis [7], se rendirent fort illustres dans l'art de tailler le marbre du temps d'Hipponax, c'est-à-dire vers la 60e olympiade [8]. Ce poëte était fort laid de visage. Ils firent son portrait pour l'exposer à la risée des spectateurs. Hipponax entra dans une fureur plus que poétique, et fit contre eux des vers si sanglants, que, selon quelques-uns, ils se pendirent de honte et de douleur. Mais ce fait ne peut pas être vé-

[1] « Acilius Glabrio, duumvir, statuam auratam, quæ prima omnium in Italia statua aurata est, patri Glabrioni posuit. » (LIV. l. 40, n. 34.)

[2] AN. M. 3820.

[3] Plin. lib. 35, cap. 12.

[4] Pausan. l. 6. Plin. lib. 16, cap. 40.

[5] Id. lib. 36, cap. 4.

[6] AN. M. 3424.

[7] Suidas l'appelle ainsi. Pline le nomme *Anthermus*. = Ce nom d'*Anthermus* est dû aux éditeurs de Pline. D'après le scoliaste d'Aristophane (*Ar.* v. 574), cet artiste se nommait *Archénoüs*. — L.

[8] AN. M. 3464.

ritable, puisqu'il y a eu des ouvrages d'eux faits depuis ce temps-là.

Dans ces commencements on ne se servait que de marbre blanc tiré de l'île de Paros [1]. On prétend qu'en taillant des blocs de marbre on y trouvait quelquefois des figures naturelles d'un silène, d'un dieu pan, d'une baleine et d'autres poissons. Le marbre jaspé et tacheté devint ensuite fort à la mode. On le tirait principalement des carrières de Chio; et bientôt presque tous les pays en fournirent.

On trouva, et l'on croit que ce fut dans la Carie, le moyen de couper un gros bloc de marbre en plusieurs parties assez minces pour incruster les murailles des maisons. Le palais du roi Mausole à Halicarnasse est la plus ancienne maison où il paraisse qu'on ait fait usage de ces incrustations de marbre, qui en faisaient un des plus grands ornements.

L'usage de l'ivoire dans les ouvrages de sculpture était connu dès les premiers temps de la Grèce. Homère en parle [2], quoiqu'il ne parle jamais des éléphants.

L'art de fondre l'or et l'argent est de l'antiquité la plus reculée, sans qu'on en puisse précisément marquer l'origine. Les dieux de Laban que Rachel vola paraissent avoir été de fonte. Les bijoux offerts à Rébecca étaient d'or fondu. Avant que de sortir d'Égypte les Israélites y avaient vu des statues de fonte, qu'ils imitèrent en fondant le veau d'or; et depuis ils firent le serpent d'airain. Dès lors toutes les nations de l'Orient avaient des dieux de fonte, *deos conflatiles;* et Dieu défendit, sous peine de mort, à son peuple de les imiter. Dans la construction du tabernacle les ouvriers n'inventèrent pas l'art de la fonte : Dieu ne fit que diriger leur goût. Il est marqué que Salomon fit fondre les figures employées dans le temple et ailleurs, près de Jéricho, parce que la terre y était argileuse, *in argillosa terra;* ce qui montre qu'ils avaient déjà la même manière que nous pour fondre de très-grosses masses.

Il serait à souhaiter que l'on trouvât dans les auteurs grecs ou latins de quelle sorte les anciens fondaient leurs métaux pour en faire des figures. L'on voit, par ce que Pline en a

[1] Plin. lib. 36, c. 6.

[2] Odyss. lib. 4, v. 73.

écrit[1], qu'ils se servaient quelquefois de moules de pierre. Vitruve parle[2] d'une espèce de pierres qui se trouvaient aux environs du lac de Volsène et en d'autres endroits d'Italie, lesquelles résistaient à la violence du feu, et dont l'on faisait des moules pour jeter diverses sortes d'ouvrages[3]. Les anciens avaient l'art de mêler dans la fonte différents métaux, pour exprimer dans les statues différentes passions, différents sentiments, par la diversité des couleurs.

Il y a diverses manières de graver sur les métaux et sur les pierres précieuses; car sur les uns et sur les autres on y fait des ouvrages en relief, en bosse ou en creux, qui s'appellent *de gravure*. Les anciens excellaient dans l'un et dans l'autre genre. Les bas-reliefs qui nous restent d'eux sont infiniment estimés par les connaisseurs; et pour ce qui regarde la gravure des pierres, comme de ces belles agates et de ces cristaux dont on voit une assez grande quantité dans le cabinet du roi, on prétend qu'il n'y a rien de si parfait que ce qui reste de ces anciens maîtres.

Quoiqu'ils aient gravé presque toutes sortes de pierres précieuses, néanmoins les figures les plus achevées qu'on ait d'eux sont sur des onyces, qui sont une espèce d'agate opaque, ou sur des cornalines, qu'ils trouvaient plus propres à être gravées que les autres pierres, parce qu'elles sont plus fermes, plus égales, et qu'elles se gravent plus nettement; et encore parce qu'il se rencontre dans les onyces diverses couleurs qui sont par lit les unes au-dessus des autres, par le moyen desquelles ils faisaient que dans les pièces de relief le fond demeurait d'une couleur et les figures d'une autre. Pour graver sur les pierres précieuses et sur les cristaux, ils se servaient de la pointe du diamant, comme on s'en sert encore.

On vante beaucoup la pierre précieuse attachée à l'anneau de Polycrate, tyran de Samos[4], qu'il jeta dans la mer, et qui lui revint par un hasard fort singulier : on prétendait l'avoir à Rome du temps de Pline. C'était, selon les uns, une sardoine et, selon les autres, une émeraude. Celle de Pyrrhus n'était pas moins estimée : on y voyait Apollon avec sa guitare, et les neuf Muses

[1] Plin. lib. 37.
[2] Vitruv. l. 2, c. 7.
[3] Plin. l. 34, c. 14.
[4] Id. l. 7, cap. 1.

chacune avec leur attribut particulier. Et tout cela n'était point l'effet de l'art, mais de la nature : *non arte, sed sponte naturæ.*

C'était sur les coupes à boire dans les repas que l'art de sculpter était le plus exercé : ces pièces étaient les plus riches, les plus curieuses, et la matière de la plus grande somptuosité.

Un des plus grands avantages que l'art de portraire ait reçus pour éterniser ses ouvrages est la gravure sur le bois et sur le cuivre, par le moyen de laquelle on tire un grand nombre d'estampes, qui multiplient presque à l'infini un même dessin, et font voir en différents lieux la pensée d'un ouvrier, qui auparavant n'était connue que par le seul travail qui sortait de ses mains. Il y a lieu de s'étonner que les anciens, qui ont gravé tant d'excellentes choses sur les pierres dures et sur les cristaux, n'aient point découvert un si beau secret, qui véritablement n'a encore paru qu'après celui de l'imprimerie, et qui sans doute en a été une suite, et comme une imitation; car l'impression des figures et les estampes n'ont commencé à être en usage qu'à la fin du quinzième siècle. L'invention en est due à un orfèvre qui travaillait à Florence.

Après avoir rapporté en abrégé la plus grande partie de ce qui occupait anciennement la sculpture, il me reste à faire connaître quelques-uns de ceux qui l'ont exercée avec le plus de succès et de réputation.

§ II. *Sculpteurs célèbres qui se sont le plus distingués dans l'antiquité.*

Quoique la sculpture ait pris naissance dans l'Asie et dans l'Égypte, c'est, à proprement parler, la Grèce qui l'a mise dans tout son lustre et l'a fait paraître avec éclat. Pour ne point parler des premières ébauches de cet art, qui se sentent toujours comme d'une sorte d'enfance, on vit, surtout du temps de Périclès, et après lui, sortir du sein de la Grèce [1] une foule d'excellents ouvriers, et travailler à l'envi à mettre la sculpture en hon-

[1] « Multas artes ad animorum corporumque cultum nobis eruditissima omnium gens (græca) invenit. » (LIV. lib. 39, n. 8.)

neur par un nombre infini d'ouvrages qui ont fait et feront l'admiration de tous les siècles. L'Attique, fertile en carrières de marbres [1], et plus riche encore en génies heureux pour les arts, fut bientôt remplie d'un nombre infini de statues.

Je ne rapporterai ici que ceux qui se sont le plus distingués par leur habileté et leur réputation. Les plus célèbres sont : Phidias, Polyclète, Myron, Lysippe, Praxitèle, Scopas.

Il en est un autre plus illustre encore que tous ceux que je viens de nommer, mais dans un genre différent : c'est le fameux Socrate [2]. Je ne dois pas envier à la sculpture l'honneur qu'elle a eu de le compter parmi ses élèves. Il était fils d'un statuaire, et il le fut lui-même avant que d'être philosophe. On lui attribuait communément les trois Grâces qu'on conservait avec soin dans la citadelle d'Athènes. Elles n'étaient point nues, comme on avait coutume de les représenter, mais couvertes : ce qui marque quel était dès lors son penchant pour la vertu. Il disait que cet art lui avait enseigné les premiers préceptes de la philosophie, et que, comme la sculpture donne la forme à son objet en ôtant les superfluités, de même cette science introduit la vertu dans le cœur de l'homme en retranchant peu à peu toutes ses imperfections.

PHIDIAS.

Phidias mérite, par bien des raisons, d'être mis à la tête des sculpteurs. Il était d'Athènes, et florissait dans la 83e olympiade [3], temps heureux où, après les victoires remportées contre les Perses, l'abondance, fille de la paix et mère des beaux-arts, faisait éclore divers talents par la protection que leur donna Périclès. Phidias n'était pas de ces artisans qui ne savent que manier les instruments de leur art. Il avait l'esprit orné de toutes les connaissances qui pouvaient être utiles à un homme de sa profession : histoire, poésie, fable, géométrie, optique. Un fait assez curieux montrera combien cette dernière lui fut utile.

Alcamène et lui furent chargés de faire chacun une statue de Minerve, afin que l'on pût choisir la plus belle des deux, que

[1] « Exornata eo genere operum eximie terra attica, et copia domestici marmoris, et ingenio artificum. » (LIV. lib. 31, n. 26.) Ces marbres se tiraient du mont Pentélique, qui était dans l'Attique.

[2] Diog. Laert. in Socr.

[3] AN. M. 3556.

l'on voulait placer sur une colonne fort haute. Quand les deux statues furent achevées, on les exposa aux yeux du public. La Minerve d'Alcamène, vue de près, parut admirable, et eut tous les suffrages. Celle de Phidias, au contraire, fut trouvée hideuse : une grande bouche ouverte, des narines qui semblaient se retirer, je ne sais quoi de rude et de grossier dans le visage. On se moqua de Phidias et de sa statue. *Placez-les*, dit-il, *à l'endroit où elles doivent être.* On les y plaça l'une après l'autre. Alors la Minerve d'Alcamène ne parut plus rien, au lieu que celle de Phidias frappait par un air de grandeur et de majesté qu'on ne pouvait se lasser d'admirer. On rendit à Phidias l'approbation que son rival avait surprise; et celui-ci se retira confus et honteux, se repentant bien de n'avoir pas appris les règles de l'optique.

Les statues que l'on vante avant le temps dont nous parlons étaient plus recommandables par leur antiquité que par leur mérite. Phidias donna le premier aux Grecs le goût de la belle nature, et leur apprit à l'imiter. Aussi, dès que ses ouvrages parurent [1] ils saisirent l'estime du public. Ce qui est étonnant ce n'est pas qu'il ait fait des statues admirables, mais qu'il en ait pu faire un si grand nombre : car le dénombrement qu'en font les auteurs paraît presque incroyable; et il est peut-être le seul qui ait joint tant de facilité à tant de perfection.

Je crois qu'il travailla de bon cœur sur un bloc de marbre qu'on trouva dans le camp des Perses après la bataille de Marathon, où ils furent entièrement défaits [2]. Ces barbares, qui comptaient sur une victoire assurée, l'avaient apporté pour en ériger un trophée. Phidias en fit une Némésis, déesse qui avait pour fonction d'humilier et de punir l'orgueil insolent des hommes. La haine que les Grecs portaient naturellement aux barbares et le doux plaisir de venger sa patrie animèrent sans doute d'un nouveau feu le génie du sculpteur, et prêtèrent à son ciseau et à ses mains une nouvelle adresse.

Du prix des dépouilles remportées sur les mêmes ennemis il

[1] « Quinti Hortensii admodum adolescentis ingenium, ut Phidiæ signum, simul aspectum et probatum est. » (Cic. *de clar. Orat*. n. 228.)

[2] Pausan. in Attic. p. 62.

fit aussi pour les Platéens une statue de Minerve[1]. Elle était de bois doré. Le visage, aussi bien que l'extrémité des mains et des pieds, était de marbre pentélique.

Son grand talent était de bien représenter les dieux. Il avait l'imagination grande et noble; de sorte que, selon la remarque de Cicéron[2], il n'allait pas chercher leurs traits et leur ressemblance dans quelque objet visible; mais, par la force de son génie, il s'était fait une idée du vrai beau, à laquelle il avait sans cesse l'esprit appliqué, qui devenait sa règle et son modèle, et qui dirigeait son art et sa main.

Aussi Périclès, qui s'en fiait plus à lui qu'à tous les architectes, l'avait-il fait directeur et comme surintendant des bâtiments de la république. Quand le Parthénon fut achevé, ce magnifique temple de Minerve, dont quelques restes assez bien conservés charment encore aujourd'hui les voyageurs, il songea à en faire la dédicace, qui consistait à y mettre une statue de la déesse. Phidias fut chargé de l'ouvrage, et ce fut alors qu'il se surpassa lui-même. Il fit une statue d'or et d'ivoire haute de vingt-six coudées (trente-neuf pieds). Les Athéniens voulurent de l'ivoire, qui était alors beaucoup plus rare et plus précieux que le plus beau marbre.

Quelque riche que fût cette prodigieuse statue, l'art y surpassait infiniment la matière[3]. Phidias avait gravé sur la partie convexe du bouclier de Minerve le combat des Athéniens contre les Amazones; sur la partie concave, le combat des géants contre les dieux; sur la chaussure de la déesse, le combat des Centaures et des Lapithes; sur le piédestal, la naissance de Pandore et tout ce qu'en dit la fable. Cicéron, Pline, Plutarque, Pausanias, et plusieurs autres grands écrivains de l'antiquité, tous connaisseurs, tous témoins oculaires, ont parlé de cette statue. Sur leur témoignage, on ne peut pas douter que ce ne fût en effet un des plus beaux ouvrages qu'on eût jamais vus.

Quelques-uns assurent, dit Plutarque[4], que Phidias avait mis

[1] Pausan. in Bœot. p. 548.

[2] « Phidias, quum faceret Jovis formam aut Minervæ, non contemplabatur aliquem a quo similitudinem duceret: sed ipsius in mente insidebat species pulchritudinis eximia quædam, quam intuens, in eaque defixus, ad illius similitudinem artem et manum dirigebat. » (CIC. *in Orat.* n. 9.)

[3] Plin. lib. 36, cap. 5.

[4] Plut. in Pericl. p. 160.

son nom au piédestal de sa Minerve d'Athènes. Cette circonstance n'est point marquée dans Pausanias, et se trouve démentie par Cicéron, qui dit positivement que Phidias [1] n'ayant pas eu la liberté de mettre son nom à cette statue, il avait gravé son portrait sur le bouclier de la déesse. Plutarque ajoute que Phidias s'était représenté lui-même sous la forme d'un vieillard tout chauve qui lève une grosse pierre de ses deux mains, et qu'il avait aussi représenté Périclès combattant contre une Amazone, mais dans une telle attitude, que sa main, qu'il étendait pour lancer un javelot, cachait une partie du visage.

Les habiles ouvriers ont toujours été curieux d'insérer leur nom dans leurs ouvrages, pour participer à l'immortalité qu'ils procuraient aux autres [2]. Myron, ce fameux statuaire, pour rendre son nom éternel, l'avait mis sur une des cuisses de la statue d'Apollon [3], en caractères presque imperceptibles. Pline rapporte que deux architectes lacédémoniens, Saurus [4] et Batrachus, sans exiger de récompense, bâtirent quelques temples dans un endroit de la ville de Rome, qu'Octavia fit depuis environner de galeries. Ils s'étaient flattés d'y pouvoir mettre leur nom; et c'était, ce semble, la moindre récompense qu'on dût à leur généreux désintéressement. Mais il paraît qu'alors ceux qui mettaient en œuvre les plus habiles gens prenaient toutes les précautions possibles pour ne pas partager avec de simples ouvriers les suffrages et l'attention de la postérité. On refusa à ceux-ci impitoyablement ce qu'ils demandaient. Leur adresse leur fournit un dédommagement. Ils semèrent, en manière d'ornements, des lézards et des grenouilles sur les bases et sur les chapiteaux de toutes les colonnes. Le nom de *Saurus* était désigné par le lézard, que les Grecs nomment σαῦρα [5], et celui de *Batrachus* par la grenouille, qu'ils appellent βάτραχος.

Cette défense dont je viens de parler n'était point générale

[1] « Phidias similem sui speciem inclusit in clypeo Minervæ, quum inscribere non liceret. » (TUSCUL. l. 1, n. 34.)

[2] Plin. lib. 36, cap. 5.

[3] « Signum Apollinis pulcherrimum, cujus in femine litterulis minutis argenteis nomen inscriptum Myronis. » (CIC. *Verr. de Sign.* n. 93)

[4] Non *Saurus*, mais *Sauras*, qui en est le dérivé, Σαυρᾶς ou Σαυρέας. — L.

[5] Ou Σαῦρος; ce qui est précisément le même nom que *Saurus*.

= Il s'est conservé deux chapiteaux ioniques dans la volute desquels on voit un lézard et une grenouille. (Winkelmann, *Hist. de l'Art*, t. II, p. 583, pl. XXVIII.) — L.

dans la Grèce, comme on en aura bientôt une preuve éclatante par rapport à Phidias même: peut-être était-elle particulière à Athènes [1]. Quoi qu'il en soit, on lui fit un crime des deux portraits qu'il avait fait entrer dans le bouclier de Minerve. On ne s'en tint pas là. Ménon, un de ses élèves, demanda à être entendu, et se fit son dénonciateur. Il l'accusa d'avoir détourné à son profit une partie des quarante-quatre talents [2] d'or qu'il devait employer à la statue de Minerve: Périclès avait eu un pressentiment de ce qui devait arriver; et, par son conseil, Phidias avait tellement appliqué l'or à sa Minerve, qu'on pouvait l'en détacher aisément et le peser [3]. L'or fut donc pesé, et, à la honte de l'accusateur, on y retrouva les quarante-quatre talents. Phidias, qui sentit bien que son innocence ne le mettrait pas à couvert contre la noire jalousie de ses envieux, et contre le complot des ennemis de Périclès, qui lui avaient suscité cette affaire, prit la fuite, et se retira en Élide.

Là il songea à se venger de l'injustice et de l'ingratitude des Athéniens d'une manière qui pourrait paraître permise ou pardonnable à un ouvrier si jamais la vengeance pouvait l'être: ce fut d'employer toute son industrie à faire pour les Éléens une statue qui pût effacer sa Minerve, que les Athéniens regardaient comme son chef-d'œuvre. Il y réussit. Son Jupiter olympien fut un prodige de l'art, et si bien un prodige, que, pour l'estimer sa juste valeur, on crut le devoir mettre au nombre des sept merveilles du monde. Aussi n'avait-il rien oublié pour amener cet ouvrage à sa dernière perfection. Avant que de l'achever entièrement, il l'exposa aux yeux et au jugement du public, se tenant caché derrière une porte, d'où il entendait tous les discours qui se tenaient. L'un trouvait le nez trop épais, un autre le visage trop allongé; d'autres remarquaient d'autres défauts. Il profita de toutes les critiques qui lui parurent avoir un juste fondement, persuadé, dit Lucien, qui rapporte ce fait [4], que plu-

[1] Plut. in Pericl. p. 169.

[2] En supposant la proportion de l'or avec l'argent de dix à un, 44 talents d'or faisaient la somme de 440 talents, c'est-à-dire de 1,320,000 livres. = Thucydide évalue le poids à 40 talents d'or, qui répondent à 2,160 de nos livres, et à 2,200,000 francs. — L.

[3] La draperie s'enlevait à volonté. — L.

[4] Lucian. in Imagin. pag. 31.

sieurs yeux voient mieux qu'un seul. Excellente réflexion pour toutes sortes d'ouvrages!

Cette statue, d'or et d'ivoire, haute de soixante pieds, et d'une grosseur proportionnée, fit le désespoir de tous les grands statuaires qui vinrent après. Aucun d'eux n'eut la présomption de penser seulement à l'imiter. *Præter Jovem olympium, quem nemo æmulatur,* dit Pline[1]. Selon Quintilien, la majesté de l'ouvrage égalait celle du dieu, et ajoutait encore à la religion des peuples: *ejus pulchritudo adjecisse aliquid etiam receptæ religioni videtur, adeo majestas operis deum æquavit.* Ceux qui la voyaient, saisis d'étonnement, demandaient si le dieu était descendu du ciel en terre pour se faire voir à Phidias, ou si Phidias avait été transporté au ciel pour contempler le dieu. Phidias lui-même, interrogé où il avait pris l'idée de son Jupiter olympien, cita les trois beaux vers d'Homère où ce poëte représente la majesté de ce dieu en termes magnifiques, voulant donner à entendre que c'était le génie d'Homère qui l'avait inspiré[2].

Au bas de la statue on lisait cette inscription: PHIDIAS, ATHÉNIEN, FILS DE CHARMIDE, M'A FAIT. Il semble que Jupiter, faisant gloire ici en quelque sorte d'avoir été travaillé de la main de Phidias, et le déclarant par cette inscription, reprochait tacitement aux Athéniens leur mauvaise délicatesse de n'avoir pu souffrrir que cet excellent ouvrier mît ou son nom ou son image à la statue de Minerve[3].

Pausanias, qui avait vu cette statue de Jupiter olympien, et qui l'avait soigneusement examinée, nous en a laissé une fort longue et fort belle description[4]. M. l'abbé Gédoyn l'a insérée dans sa dissertation sur Phidias, dont il a fait lecture à notre Académie des inscriptions, et qu'il a bien voulu me communiquer. J'en ai fait usage dans ce que j'ai rapporté de ce fameux statuaire.

La statue de Jupiter olympien mit le comble à la gloire de Phidias, et lui assura une réputation que deux mille ans ne lui

[1] Plin. lib. 34, cap. 8. Quintil. l. 12, cap. 10.

[2] Val. Max. lib. 3, c 7.

[3] Cette expression *m'a fait*, μ'ἐποίησεν, dont Rollin tire ici une conséquence particulière au *Jupiter Olympien*, était l'expression usitée en pareil cas. La statue ou l'objet dédié semblait prendre la parole; un tel *m'a fait*, ou *m'a dédié*, μ'ἀνέθηκεν. — L.

[4] Pausan. l. 5, p. 303.

ont point ravie. Ce fut par ce grand chef-d'œuvre qu'il termina ses travaux; longtemps après lui on conservait encore son atelier, et les voyageurs l'allaient voir par curiosité[1]. Les Éléens, pour faire honneur à sa mémoire, créèrent en faveur de ses descendants une charge dont toute la fonction consistait à nettoyer cette magnifique statue, et à la préserver de tout ce qui pourrait en ternir la beauté.

POLYCLÈTE.

Polyclète était de Sicyone, ville du Péloponnèse. Il vivait en la 87e olympiade[2]; il avait eu Agélade pour maître, et eut pour disciples plusieurs sculpteurs très-célèbres, entre autres Myron, dont nous parlerons bientôt. Il fit plusieurs statues d'airain, qui furent fort estimées; il y en eut une qui représentait un beau jeune homme couronné, laquelle fut vendue cent talents, c'est-à-dire cent mille écus. Mais ce qui lui donna le plus de réputation fut la statue d'un doryphore[3], où il rencontra si heureusement toutes les proportions du corps humain, qu'elle fut appelée *la règle*[4]; et les sculpteurs venaient de toutes parts pour se former, en voyant cette statue, une idée juste de ce qu'ils avaient à faire pour exceller dans leur art. Polyclète[5] passe sans contredit pour avoir porté à sa dernière perfection l'art de la sculpture, comme Phidias pour l'avoir le premier mis en honneur.

Travaillant à une statue, par ordre du peuple[6], il eut la complaisance d'écouter tous les avis qu'on voulait bien lui donner, de retoucher son ouvrage, d'y changer et d'y corriger tout ce qui déplaisait aux Athéniens; mais il en fit une autre en particulier, où il n'écouta que son propre génie et les règles de l'art. Quand elles furent exposées aux yeux du public, il n'y eut qu'une voix pour condamner la première et pour admirer l'autre. *Ce que vous condamnez*, leur dit Polyclète, *est votre ouvrage; ce que vous admirez est le mien.*

1 Pausan. l. 5, p. 313.

2 Plin. lib. 34, cap. 8. AN. M. 3792.

3 On appelait ainsi les gardes des rois de Perse. — *Porte-lance*. Ces *gardes du corps*, σωματοφύλακες, se voient représentés dans les bas-reliefs de Persépolis. — L.

4 « Fecit et quem canona artifices vocant, lineamenta artis ex eo petentes velut a lege quadam; solusque hominum artem ipse fecisse artis opere judicatur. » (PLIN.)

5 « Hic consummasse hanc scientiam judicatur, et toreuticen sic erudisse, ut Phidias aperuisse. » (PLIN.)

6 Ælian. l. 14, cap. 8.

MYRON.

On sait peu de choses de ce statuaire. Il était Athénien, ou du moins passait pour tel, parce que les habitants d'Éleuthérie, lieu de sa naissance, s'étaient réfugiés à Athènes, et en étaient regardés comme citoyens; il vivait dans la 84° olympiade [1]. Ses ouvrages le rendirent fort célèbre, une vache surtout, qu'il représenta en cuivre, et qui a donné lieu à beaucoup de belles épigrammes grecques, rapportées dans le 4° livre de l'Anthologie.

LYSIPPE.

Lysippe était de Sicyone, et vivait du temps d'Alexandre le Grand, dans la 113° olympiade [2]. Il exerça d'abord le métier de serrurier; mais son génie heureux le porta bientôt à une profession plus noble et plus digne de lui. Il avait coutume de dire [3] que le doryphore de Polyclète lui avait tenu lieu de maître; mais le peintre Eupompe lui en indiqua un autre encore meilleur et plus sûr : car Lysippe lui ayant demandé qui de ceux qui l'avaient précédé dans son art il devait se proposer pour modèle et pour maître, *Nul homme en particulier,* lui répondit-il, *mais la nature même* [4]. Il l'étudia donc uniquement dans la suite, et profita bien de ses leçons.

Il travaillait avec tant de facilité, que de tous les anciens il est celui qui a fait le plus grand nombre d'ouvrages : on en comptait plus de six cents.

Il fit, entre autres, la statue d'un homme qui se frotte en sortant du bain, laquelle était d'une beauté excellente. Agrippa l'avait mise à Rome devant ses thermes. Tibère, qui en était charmé [5], étant parvenu à l'empire, ne put résister à l'envie qu'il avait de la posséder, quoique ce fût dans les premières années de son règne, où, maître de lui, il savait encore modérer ses désirs; en sorte qu'il enleva cette statue pour la mettre dans

[1] AN. M. 3560.

[2] Plin. lib. 14, cap. 8. AN. M. 3676.

[3] « Polycleti doryphorum sibi Lysippus aiebat magistrum fuisse. » (CIC. in *Brut.* n. 296.)

[4] « Eum interrogatum quem sequeretur præcedentium, dixisse demonstrata hominum multitudine, naturam ipsam imitandam esse, non artificem. » (PLIN.)

[5] « Mire gratum Tiberio principi, qui non quivit temperare sibi in eo, quanquam imperiosus sui inter initia principatus, transtulitque in cubiculum, alio ibi signo substituto. » (PLIN.)

sa chambre, et en fit placer une autre très-belle au même endroit. Le peuple, qui craignait Tibère, ne put néanmoins s'empêcher de crier en plein théâtre qu'il désirait qu'on remît la première statue; à quoi l'empereur, quelque attache qu'il eût à cette statue, fut obligé de consentir, pour apaiser le tumulte.

Lysippe avait fait plusieurs statues d'Alexandre, selon ses différents âges, ayant commencé dès son enfance. On sait que ce prince avait défendu [1] à tout autre statuaire que Lysippe de faire sa statue, comme à tout autre peintre qu'Apelle de tirer son portrait; persuadé, dit Cicéron, que l'habileté [2] de ces grands ouvriers, en éternisant leurs noms, immortaliserait aussi le sien; car ce n'était pas pour leur faire plaisir qu'il avait donné cet édit, mais pour l'intérêt de sa propre gloire.

Entre ces statues d'Alexandre il y en avait une d'une rare beauté, dont Néron faisait grand cas, et pour laquelle il avait un attachement particulier; mais, comme elle n'était que de bronze, ce prince, qui était sans goût, et qui n'était frappé que de l'éclat, s'avisa de la faire dorer [3]. Cette nouvelle parure, quelque précieuse qu'elle fût, lui fit perdre tout son prix, en couvrant la délicatesse de l'art; il fallut ôter tout cet or postiche, moyennant quoi la statue recouvra une partie de sa première beauté et de son ancien prix, malgré les vestiges et les cicatrices qu'avait laissés l'opération par laquelle on avait attaché l'or. Il me semble voir dans le mauvais goût de Néron celui de plusieurs personnes qui cherchent à substituer le clinquant de pensées brillantes à la précieuse et inestimable simplicité des anciens.

On dit que Lysippe ajouta beaucoup à la perfection de la statuaire en exprimant les cheveux mieux que ceux qui étaient avant lui, et en faisant les têtes plus petites et les corps moins gros, pour faire paraître les statues plus hautes. Sur quoi Ly-

[1] Edicto vetuit ne quis se præter Apellem
Pingeret, aut alius Lysippo duceret æra
Fortis Alexandri vultum simulantia...
(Hor. l. 2, ep. *ad Aug.* [I, v. 240].)

[2] « Neque enim Alexander gratiæ causa ab Apelle potissimum pingi, et a Lysippo fingi volebat, sed quod illorum artem quum ipsis, tum etiam sibi, gloriæ fore putabat. » (Cic. *ad Famil.* lib. 5, epist. 12.)

[3] « Quam statuam inaurari jussit Nero princeps, delectatus admodum illa. Dein, quum pretio perisset gratia artis, detractum est aurum; pretiosiorque talis existimatur, etiam cicatricibus operis atque concissuris in quibus aurum hæserat remanentibus. » (Plin. [lib. 34, cap. 8, p. 652].)

sippe disait de lui-même, *que les autres avaient représenté dans leurs statues les hommes tels qu'ils étaient faits; mais que pour lui il les représentait tels qu'ils paraissaient* [1]; c'est-à-dire, si je ne me trompe, de la manière la plus propre à les faire paraître dans toute leur beauté. Le premier point, dans la sculpture comme dans la peinture, est de suivre et d'imiter la nature : nous avons vu que Lysippe la regardait comme son maître et sa règle. Mais l'art ne s'en tient point là; sans s'écarter jamais de la nature, il y ajoute des traits, des grâces, qui ne la changent point, mais qui simplement l'embellissent, et frappent la vue plus vivement et plus agréablement. On reprochait à Démétrius, statuaire d'ailleurs très-habile, de s'attacher trop scrupuleusement à la vérité dans ses ouvrages, et d'y rechercher plus la ressemblance que la beauté [2] : c'est ce que Lysippe évitait.

PRAXITÈLE.

Praxitèle vivait vers la 104e olimpiade [3]. Il ne faut pas le confondre avec un autre Praxitèle, qui se rendit célèbre du temps de Pompée par d'excellents ouvrages d'orfévrerie. Celui dont nous parlons ici est aux premiers rangs entre les statuaires; il travaillait principalement sur le marbre, et il y avait un succès extraordinaire.

Parmi le grand nombre de statues qu'il avait faites, on ne saurait à laquelle il faudrait donner la préférence si lui-même ne nous l'avait appris [4], et il le fit d'une manière qui a quelque chose de singulier. Phryné, la célèbre courtisane, se l'était fort attaché. Elle l'avait souvent pressé de lui faire présent de celui de ses ouvrages qu'il estimait davantage et qui lui paraissait le plus achevé, et il n'avait pu le lui refuser; mais quand il s'agit de porter ce jugement, il différait de jour en jour, soit qu'il eût peine à se déterminer lui-même, ou plutôt parce qu'il cherchait à se débarrasser de ses vives et pressantes sollicitations en traînant l'affaire en longueur. L'industrie et l'adresse ne manquent pas

[1] « Vulgo dicebat ab illis (veteribus) factos quales essent homines, a se quales viderentur esse. »

[2] « Demetrius tanquam nimius in ea (veritate) reprehenditur; et fuit similitudinis quam pulchritudinis amantior. » (QUINTIL. lib. 1, c. 10.)

[3] AN. M. 3640.

[4] Pausan. l. 1, pag. 34.

pour l'ordinaire aux personnes de la profession de Phryné, elle sut tirer habilement de Praxitèle son secret malgré lui. Un jour qu'il était chez elle, le domestique du statuaire, qu'elle avait su gagner, accourant tout hors d'haleine : « Le feu, lui dit-il, a pris « à votre atelier, et a déja gâté une partie de vos ouvrages; les- « quels faut-il que je sauve? » Le maître, tout hors de lui, s'écria : « Je suis perdu si les flammes n'ont point épargné mon « Satyre et mon Cupidon. Rassurez-vous, reprit aussitôt la « courtisane; il n'y a rien de brûlé. J'ai appris ce que je voulais « savoir. » Praxitèle ne put pas s'en défendre davantage. Elle choisit le Cupidon, qu'elle plaça dans la suite à Thespies, sa patrie, ville de Béotie, où longtemps après on allait encore le voir par curiosité [1]. Quand Mummius enleva de Thespies plusieurs statues pour les envoyer à Rome, il respecta celle-ci, parce qu'elle était consacrée à un dieu. Le cupidon de Verrès, dont parle Cicéron, était aussi de Praxitèle, mais différent de celui-ci.

C'est du premier sans doute qu'il est parlé dans les Mémoires de M. le président de Thou. Le fait est très-curieux; je le transcrirai ici tel qu'il y est rapporté. M. de Thou, encore jeune, accompagnait en Italie M. de Foix, que la cour y avait envoyé; ils étaient pour lors à Pavie. Entre autres raretés qu'Isabelle d'Este, grand'-mère des ducs de Mantoue, avait rangées avec soin et avec ordre dans un cabinet magnifique, on fit voir à de Thou une chose digne d'admiration : c'était un Cupidon endormi, fait d'un riche marbre de Spezzia [2], par Michel-Ange Buonarotti, cet homme célèbre qui de ses jours avait fait revivre la peinture, la sculpture et l'architecture, fort négligées depuis longtemps. De Foix, sur le rapport qu'on lui fit de ce chef-d'œuvre, le voulut voir; tous ceux de sa suite, et de Thou lui-même, qui avait un goût fort délicat pour ces sortes d'ouvrages, après l'avoir considéré curieusement de tous les côtés, avouèrent tout d'une voix qu'il était infiniment au-dessus de toutes les louanges qu'on lui donnait.

Quand on les eut laissés quelque temps dans l'admiration, on leur fit voir un autre Cupidon, qui était enveloppé d'une étoffe

[1] Cic. in Verr. de Sign. n. 4.

[2] Sur la côte de Gênes.

de soie. Ce monument antique, tel que nous le représentent tant d'ingénieuses épigrammes que la Grèce à l'envi fit autrefois à sa louange [1], était encore souillé de la terre d'où il avait été tiré : alors toute la compagnie, comparant l'un avec l'autre, eut honte d'avoir jugé si avantageusement du premier, et convint que l'ancien paraissait animé, et le nouveau un bloc de marbre sans expression. Quelques personnes de la maison assurèrent alors que Michel-Ange, qui était plus sincère que les grands artistes ne le sont ordinairement, avait prié instamment la comtesse Isabelle, après qu'il lui eut fait présent de son Cupidon, et qu'il eut vu l'autre, qu'on ne montrât l'ancien que le dernier, afin que les connaisseurs pussent juger, en les voyant, de combien, en ces sortes d'ouvrages, les anciens l'emportent sur les modernes.

Mais quelquefois les plus habiles s'y trompent; le même Michel-Ange en fournit une preuve [2]. Ayant fait la figure d'un Cupidon, il la porta à Rome; et lui ayant cassé un bras qu'il retint, il enterra le reste dans un lieu où il savait qu'on devait fouiller. Cette figure y ayant été trouvée fut admirée des connaisseurs et vendue pour antique au cardinal de Saint-Grégoire. Michel-Ange les détrompa bientôt, en produisant le bras qu'il en avait réservé. Il est beau d'être assez habile pour imiter parfaitement les anciens, jusqu'à tromper les yeux les plus savants, et assez modeste pour avouer ingénument qu'on leur est de beaucoup inférieur, comme nous avons vu que Michel-Ange l'a fait.

On raconte une méprise semblable, mais dans une matière différente. Joseph Scaliger, le plus habile critique de son temps, s'était vanté qu'on ne pouvait pas le tromper sur le style des anciens. On fit courir six vers comme trouvés tout récemment : je vais les transcrire.

Here, si querelis, ejulatu, fletibus
Medicina fieret miseriis mortalium,
Auro parandæ lacrymæ contra forent.

[1] Il y a jusqu'à vingt-deux épigrammes sur Cupidon dans le quatrième livre de l'*Anthologie*.

[2] M. de Piles, dans la vie de Michel-Ange.

Nunc hæc ad minuenda mala non magis valent
Quam nænia præficæ ad excitandos mortuos.
Res turbidæ consilium, non fletum expetunt.

Ces vers, qui sont admirables, et qui ont tout l'air antique, éblouirent tellement Scaliger, qu'il les cita dans son Commentaire sur Varron comme un fragment de Trabéa, découvert depuis peu dans son ancien manuscrit. Trabéa, poëte comique, vivait six cents ans après la fondation de Rome. Ces six vers étaient de la façon de Muret, qui joua ce tour à Scaliger, son rival et son concurrent.

On juge bien que Praxitèle, livré comme il était à Phryné, ne manqua pas d'employer le travail de ses mains pour celle qui s'était rendue maîtresse de son cœur [1]. Une des statues de Phryné fut placée depuis à Delphes même, entre celles d'Archidamus, roi de Sparte, et de Philippe, roi de Macédoine. Quelle honte ! Si les richesses étaient un titre pour y trouver place, elle la méritait bien ; car les siennes étaient immenses. Elle eut l'effronterie (quel autre nom donner au trait que je vais rapporter ?) de s'engager à rebâtir Thèbes à ses dépens, pourvu qu'on y mît cette inscription : ALEXANDRE A DÉTRUIT THÈBES, ET PHRYNÉ L'A RÉTABLIE.

Les habitants de l'île de Cos avaient demandé une statue de Vénus à Praxitèle [2]. Il en fit deux, dont il leur donna le choix pour le même prix. L'une était nue, l'autre voilée ; mais la première l'emportait infiniment pour la beauté : *immensa differentia formæ*. Ceux de Cos eurent la sagesse de donner la préférence à la dernière, persuadés que la bienséance, l'honnêteté et la pudeur ne leur permettaient pas d'introduire dans leur ville une telle image, capable d'y faire un ravage infini pour les mœurs : *severum id ac pudicum arbitrantes*. Cette retenue des païens, à combien de chrétiens fera-t-elle honte ? Les Cnidiens furent moins attentifs aux bonnes mœurs. Ils achetèrent avec joie la Vénus rebutée, qui fit depuis la gloire de leur ville, où l'on allait exprès de fort loin pour voir cette statue, qui passait pour l'ouvrage le plus achevé de Praxitèle. Nicomède, roi de Bithynie, en faisait un tel cas, qu'il offrit aux habitants de

[1] Athen. l. 13, p. 591.
[2] Plin. l. 36, cap. 5.

Cnide d'acquitter toutes leurs dettes, qui étaient fort grandes, s'ils voulaient la lui céder. Ils crurent que ce serait se déshonorer, et même s'appauvrir, que de vendre, pour quelque prix que ce fût, une statue qu'ils regardaient comme leur gloire et leur trésor.

SCOPAS.

Scopas était en même temps excellent architecte et excellent sculpteur[1]. Il était de l'île de Paros, florissait dans la 87e olympiade[2]. Parmi tous ses ouvrages sa Vénus tenait le premier rang. On prétend même qu'elle l'emportait sur celle de Praxitèle, qui était si renommée. Elle fut portée à Rome; mais, a dit Pline, le nombre et l'excellence des ouvrages dont cette ville est remplie en obscurcit l'éclat[3]; outre que les emplois et les affaires dont on y est occupé ne laissent guère le temps de s'amuser à ces curiosités, qui demandent, pour en admirer la beauté, des personnes de loisir et désœuvrées, aussi bien qu'un lieu tranquille et éloigné du tumulte.

J'ai déjà remarqué ailleurs[4] que la colonne qu'il fit pour le temple de Diane d'Éphèse fut celle de toutes qui eut le plus de réputation.

Il contribua aussi beaucoup à la beauté et à l'ornement du fameux mausolée que la reine Artémise fit ériger à Mausole[5], son mari, dans la ville d'Halicarnasse, et qui a été mis au nombre des sept merveilles du monde, tant pour sa grandeur et la noblesse de son architecture que pour la quantité et l'excellence des ouvrages de sculpture dont il était enrichi. D'illustres compétiteurs en partagèrent la gloire avec Scopas. J'ai différé et remis pour ce lieu-ci la description que Pline nous a laissée d'une partie de ce superbe édifice, parce qu'elle regarde encore plus la sculpture que l'architecture.

L'étendue de ce mausolée était de soixante-trois pieds du midi au septentrion. Les faces étaient un peu moins larges; et son

[1] Plin. l. 36, cap. 5.
[2] AN. M. 3572.
[3] « Romæ quidem magnitudo operum eam (Venerem) obliterat, ac magni officiorum negotiorumque acervi omnes a contemplatione talium operum abducunt, quoniam otiosorum et in magno loci silentio apta admiratio talis est. » (PLIN.)
[4] Plin. lib. 36, cap. 14.
[5] Plin. lib. 36, cap. 5. Vitruv. Præf. lib. 7.

tour était de quatre cent onze pieds [1]. Il avait trente-six pieds et demi de hauteur, et trente-six colonnes dans son enceinte. Scopas entreprit ce qui regarde l'orient; Timothée eut le côté du midi; Léochare travailla au couchant, et Briaxis au septentrion. C'étaient les plus renommés ouvriers qui fussent alors pour la sculpture. Artémise mourut avant qu'ils eussent achevé l'ouvrage; mais ils crurent qu'il était de leur honneur de ne le point laisser imparfait. On doute encore aujourd'hui, dit Pline, lequel des quatre avait le mieux réussi : *hodieque certant manus*. Pythis se joignit à eux, et ajouta une pyramide au-dessus du mausolée, sur laquelle il posa un char de marbre attelé de quatre chevaux. Anaxagore de Clazomène dit froidement, quand il le vit : *Voilà bien de l'argent changé en pierre* [2].

Je ne dois pas terminer cet article sans parler d'un combat fort singulier auquel deux des plus célèbres statuaires dont j'ai fait mention [3] furent exposés, même après leur mort; ce sont Phidias et Polyclète. J'ai marqué ci-devant que le temple de Diane d'Éphèse ne fut achevé qu'après une longue suite d'années. Il s'agissait, dans un temps que Pline ne fixe point, d'y placer des statues d'Amazones, au nombre de quatre apparemment. On en avait plusieurs travaillées par les plus grands maîtres, tant morts que vivants. La majesté du temple demandait qu'on n'y admît que ce qu'il y avait de plus achevé dans l'art. Il fallut s'en rapporter au jugement des plus habiles statuaires du temps, quelque intéressés qu'ils pussent être dans la dispute. Ils s'adjugèrent chacun à eux-mêmes la première place, et nommèrent ensuite ceux qu'ils croyaient avoir le mieux réussi; et ce furent ceux qui eurent la pluralité de ces derniers suffrages qu'on déclara victorieux. Polyclète eut la première place, Phidias la seconde, Ctésilas et Cylon les deux suivantes [4]. Il était

[1] Il y avait apparemment un mur autour du mausolée, et quelque espace vide entre l'un et l'autre; ce qui paraît nécessaire pour remplir la mesure du circuit dont il est parlé ici. = M. de Choiseul-Gouffier, qui a essayé de restaurer le plan de ce tombeau, croit qu'il était élevé sur un soubassement pyramidal, et recouvert de gradins au moyen desquels on y montait tout autour; il donne la mesure de 411 pieds aux quatre côtés du premier rang de gradins (*Voyage pittoresque de la Grèce*, t. 1, p. 158). Il est très-vraisemblable que le passage de Pline n'est pas exempt d'erreurs provenant, soit de cet auteur soit de ses copistes. — L.

[2] Diog. Laert. in Anaxag.

[3] Plin. l. 34, cap. 8.

[4] Plut. in Themist. pag. 120.

arrivé longtemps auparavant quelque chose de pareil, mais pour un sujet bien différent. Après la bataille de Salamine, les capitaines grecs, selon une coutume usitée pour lors, devaient marquer sur un billet celui qu'ils croyaient s'être le plus distingué dans la bataille. Chacun se nomma le premier, et Thémistocle le second : c'était lui donner bien réellement la première place.

On voit bien que dans le court dénombrement que j'ai fait des statuaires anciens je n'ai choisi que la fleur des plus renommés[1]. Il en reste beaucoup d'autres, et d'une grande réputation, que je suis obligé d'omettre, pour ne pas trop allonger mon ouvrage. Cicéron vante beaucoup[2] la Sapho de bronze du célèbre statuaire Silanion. Rien n'était plus parfait que cette statue. Verrès l'avait enlevée du prytanée de Syracuse. Pline raconte[3] que le même Silanion avait jeté en bronze la statue d'Apollodore, son confrère, homme emporté et violent contre lui-même[4], et à qui il arrivait souvent de briser par dégoût ses propres ouvrages, parce qu'il ne pouvait les porter à la souveraine perfection dont il avait l'idée dans l'esprit. Silanion représenta d'une manière si vive cette mauvaise humeur et cet emportement, que l'on croyait voir, non Apollodore, mais la colère en personne : *Hoc in eo expressit, nec hominem ex ære fecit, sed iracundiam.*

Le même Pline vante fort aussi[5] un Laocoon qui était dans le palais de l'empereur Tite, et lui donne la préférence sur tous les ouvrages de peinture et de sculpture. Trois habiles ouvriers, Agésandre, Polydore et Athénodore, Rhodiens, l'avaient travaillé de concert, et avaient fait d'une seule pierre Laocoon, ses enfants, et les serpents avec tous leurs plis et replis. L'ouvrage était bien excellent s'il égalait l'admirable description que Virgile fait de cette histoire[6] ou même s'il en approchait[7]. Il me reste à peindre le caractère de ces illustres ouvriers, si habiles eux-mêmes à représenter au naturel les dieux et les hommes.

[1] « Florem hominum libantibus. »
[2] Cic. in Verr. de Sign. n 125-127.
[3] Plin. lib. 34, cap. 8.
[4] « Silanion Apollodorum finxit fictorem et ipsum, sed inter cunctos diligentissimum artis, et inimicum sui judicem, crebro perfecta signa frangentem, dum satiare cupiditatem nequit artis. »
[5] Plin. lib. 36, cap. 5.
[6] Æneid. l. 2.
[7] On regarde le fameux groupe du Laocoon qui est au Vatican comme identique avec celui dont Pline a parlé. — L.

Je le ferai d'après Quintilien et Cicéron, deux excellents peintres en fait de caractères et de portraits, mais qu'on ne peut copier ordinairement sans les gâter.

Le premier avait marqué combien dans la peinture il se trouve de manières différentes[1]. Il continue ainsi : La même différence se trouve encore dans la sculpture, car les premiers statuaires dont il soit fait mention, Calon et Égésias, travaillaient durement, et à peu près dans le goût toscan. Calamis vint après eux, et ses ouvrages étaient déjà moins contraints. Ceux de Myron ensuite eurent un air plus naturel et plus aisé. Polyclète ajouta la régularité et l'agrément. La plupart lui donnent le premier rang; cependant, comme on ne trouve rien sans défaut, ils disent que ses statues auraient besoin d'un peu plus de force. En effet, il a représenté les hommes avec des grâces infinies, et mieux qu'ils ne sont; mais il n'a pas tout à fait atteint la majesté des dieux. On dit même que l'âge robuste étonnait ses savantes mains : c'est pourquoi il n'a guère exprimé que la tendre jeunesse. Mais ce qui manquait à Polyclète, Phidias et Alcamène l'ont eu en partage. On tient pourtant que Phidias représentait mieux les dieux que les hommes. Jamais ouvrier n'a si bien manié l'ivoire, quand nous n'en jugerions que par sa Minerve d'Athènes et par son Jupiter Olympien, dont la beauté semble avoir encore ajouté quelque chose à la religion des peuples, tant la majesté de l'ouvrage égalait le dieu. On estime que Lysippe et Praxitèle sont les deux qui ont le mieux copié la nature; car pour Démétrius, on le blâme d'avoir porté ce soin jusqu'à l'excès, et de s'être plus attaché à la ressemblance qu'à la beauté.

L'endroit de Cicéron est plus court[2], et il y parle aussi de quelques anciens peu connus. Je trouve, dit-il, que Canachus, dans ses statues, fait voir un goût sec et dur. Calamis, tout dur qu'il est, ne l'est pas tant que Canachus. Myron n'est pas encore assez dans le vrai, quoique, absolument parlant, ce qui sort de ses mains soit beau. Polyclète est fort au-dessus, et à mon sens il a attrapé la perfection.

J'ai déjà remarqué plus d'une fois que c'est à la Grèce que la sculpture est redevable de la souveraine perfection où elle a

[1] Quintil. l. 12, cap. 10. [2] Cic. in Brut. n. 70.

été portée. La grandeur de Rome, qui devait s'élever sur les débris de celle des successeurs d'Alexandre, demeura longtemps dans la simplicité rustique de ses premiers dictateurs et de ses consuls, qui n'estimaient et n'exerçaient d'autres arts que ceux qui servent à la guerre et aux besoins de la vie. On ne commença à avoir du goût pour les statues et les autres ouvrages de sculpture qu'après que Marcellus, Scipion, Flamininus, Paul Émile et Mummius eurent exposé aux yeux des Romains ce que Syracuse, l'Asie, la Macédoine, Corinthe, l'Achaïe et la Béotie avaient de plus beaux ouvrages de l'art. Rome vit avec admiration les tableaux, les bronzes, les marbres, et tout ce qui sert de décoration aux temples et aux places publiques. On se piqua d'en étudier les beautés, d'en discerner toute la délicatesse, d'en connaître le prix; et cette intelligence devint un nouveau mérite, mais en même temps l'occasion d'un abus funeste à la république. Nous avons vu que Mummius, après la prise de Corinthe, chargeant des entrepreneurs de faire transporter à Rome quantité de statues et de tableaux de la main des premiers maîtres, les menaça, s'il s'en perdait ou s'en gâtait en chemin, de les obliger d'en fournir d'autres à leurs propres frais et dépens. Cette grossière ignorance[1] n'est-elle pas, dit un historien, infiniment préférable à la prétendue science qui en prit bientôt la place? Faiblesse étrange de l'humanité! L'innocence est-elle donc attachée à l'ignorance? et faut-il que des connaissances et un goût estimables en soi ne puissent s'acquérir sans que les mœurs en souffrent, par un abus dont la honte retombe quelquefois, quoique injustement, sur les arts mêmes!

Ce nouveau goût pour les pièces rares fut bientôt porté à l'excès. Ce fut à qui ornerait le plus superbement ses maisons à la ville et à la campagne. Le gouvernement des pays conquis leur en offrait les occasions. Tant que les mœurs ne furent pas corrompues, il n'était pas permis aux gouverneurs de rien

[1] « Non puto dubites, Vinici, quin magis pro republica fuerit, manere adhuc rudem Corinthiorum intellectum, quam in tantum ea intelligi; et quin hac prudentia illa imprudentia decori publico fuerit convenientior. » (VELL. PATERC. l. 1, cap. 13.)

acheter des peuples que le sénat leur soumettait, parce que, dit Cicéron [1], quand le vendeur n'a pas la liberté de vendre les choses le prix qu'elles valent, ce n'est plus une vente de sa part, c'est une violence qu'on lui fait : *quod putabant ereptionem esse, non emptionem, quum venditori suo arbitratu vendere non liceret.* On sait [2] que ces merveilles de l'art qui portent le nom des grands maîtres étaient souvent sans prix. En effet, elles n'en ont point d'autre que celui qu'y mettent l'imagination, la passion, et, pour me servir de l'expression de Sénèque, la fureur [3] de quelques particuliers. Les gouverneurs de provinces achetaient pour rien ce qui était fort estimé ; encore étaient-ce les plus modérés : la plupart usaient de force et de violence.

L'histoire nous en a fourni des preuves dans la personne de Verrès, préteur de Sicile ; et il n'était pas le seul qui en usât de la sorte. Il est vrai que sur cet article il porta l'impudence à un excès qui ne se conçoit point. Cicéron ne sait comment l'appeler [4] : passion, maladie, folie, brigandage ; il ne trouve point de nom qui l'exprime assez fortement. Ni bienséance, ni sentiment d'honneur, ni crainte des lois, rien ne l'arrêtait. Il comptait être dans la Sicile comme dans un pays de conquête. Nulle statue, soit petite, soit grande, pour peu qu'elle fût estimée et précieuse, n'échappait à ses mains rapaces. Pour dire tout en un mot, Cicéron prétend que la curiosité de Verrès avait plus coûté de dieux à Syracuse que la victoire de Marcellus ne lui avait coûté d'hommes [5].

[1] Cic. in Verr. de Sign. n. 10.

[2] « Qui modus est in his rebus cupiditatis, idem est æstimationis. Difficile est enim finem facere pretio, nisi libidini feceris. » (Cic. in Verr. *de Sign.* n. 14.)

[3] « Corinthia paucorum furore pretiosa. » (Sen. *de Brev. Vit.* c. 12.)

[4] « Venio nunc ad istius, quemadmodum ipse appellat, studium; ut amici ejus, morbum et insaniam; ut Siculi, latrocinium. Ego, quo nomine appellem nescio. » (Cic. *de Sign.* n. 1.)

[5] « Sic habetote, plures esse a Syracusanis istius adventu deos, quam victoria Marcelli homines, desideratos. » (Id. ibid. n. 131.)

CHAPITRE V.

DE LA PEINTURE.

ARTICLE PREMIER.

DE LA PEINTURE EN GÉNÉRAL.

§ I. *Origine de la peinture.*

Il en est de la peinture comme de tous les autres arts [1], c'est-à-dire qu'elle a eu des commencements très-grossiers et très-imparfaits. L'ombre d'un homme marqué et circonscrite par des lignes y a donné naissance, aussi bien qu'à la sculpture. La première manière de peindre tira donc son origine de l'ombre, et ne consista qu'en quelques traits qui, se multipliant peu à peu, formèrent le dessin. On ajouta ensuite la couleur. Elle fut d'abord unique dans chaque dessin, sans en mêler plusieurs dans la même pièce : cette manière de peindre fut appelée *monochromate,* c'est-à-dire d'une seule couleur. Enfin, l'art se perfectionnant de jour en jour, on introduisit le mélange de quatre couleurs seulement : il en sera parlé dans la suite.

Je n'examine point ici l'antiquité de la peinture. Les Égyptiens se vantent d'en avoir été les inventeurs, et cela peut bien être; mais ce ne sont point eux qui l'ont mise en honneur et en crédit. Pline, dans le long dénombrement qu'il fait des habiles ouvriers en chaque genre et des chefs-d'œuvre de l'art, ne nomme pas un seul Égyptien. C'est donc dans le sein de la Grèce, soit à Corinthe, soit à Sicyone, soit à Athènes, et dans d'autres villes, que la peinture s'est perfectionnée. On la croit postérieure à la sculpture [2], parce qu'Homère, qui parle souvent de statues, de bas-reliefs et de gravures, ne fait mention d'aucun tableau ni d'aucune peinture.

Ces deux arts ont beaucoup de parties qui leur sont com-

[1] Plin. l. 33, c. 3. [2] Plin. lib. 33, c. 3.

munes; mais elles arrivent à leur fin, qui est l'imitation de la nature, par différents moyens, la sculpture par le relief de la matière, la peinture par les couleurs sur une superficie plate : et il faut avouer que le ciseau, dans les mains d'un homme de génie, intéresse presque autant que le pinceau. Mais, sans prétendre régler les rangs entre ces deux arts, ni donner la préférence à l'un sur l'autre, quelle merveille de voir que la main d'un artisan, par quelques coups de ciseau, puisse animer le bronze et le marbre; et qu'en se jouant sur une toile avec un pinceau et des couleurs, elle imite, par des lignes, des jours et des ombres, tous les objets de la nature! Si Phidias forme l'image de Jupiter [1], dit Sénèque, il semble que ce dieu va lancer la foudre ; s'il représente Minerve, on dirait qu'elle va parler pour instruire ceux qui la considèrent, et que cette sage déesse ne garde le silence que par modestie. Doux prestige, agréable imposture, qui trompe sans induire en erreur, et qui fait illusion aux sens pour éclairer l'esprit!

§ II. *Des différentes parties de la peinture. Du vrai dans la peinture.*

La peinture est un art qui par des lignes et des couleurs représente sur une surface égale et unie tous les objets visibles. L'image qu'elle en fait, soit de plusieurs corps ensemble, ou d'un seul en particulier, s'appelle *tableau*, dans lequel il y a trois choses à considérer : la COMPOSITION, le DESSIN, le COLORIS, qui sont les trois parties nécessaires pour former un bon peintre.

1° La COMPOSITION, qui est la première partie de la peinture, contient deux choses, l'invention et la disposition.

L'*invention* est un choix des objets qui doivent entrer dans la composition du sujet que le peintre veut traiter. Elle est, ou historique simplement, ou allégorique. L'invention historique est un choix d'objets qui, simplement par eux-mêmes,

[1] « Non vidit Phidias Jovem : fecit tamen velut tonantem ; nec stetit ante oculos ejus Minerva : dignus tamen illa arte animus, et concepit deos, et exhibuit. » (SENEC. *Controv.* l. 5, c. 34.)

« Verecunde admodum silent, ut hinc responsuras paulo minus voces prætoleris. » (LACTANT.)

représentent le sujet. Elle ne regarde pas seulement toutes les histoires vraies ou fabuleuses, mais elle comprend encore les portraits des personnes, la représentation des pays, des animaux, et de toutes les productions de l'art et de la nature. L'invention allégorique est un choix d'objets qui servent à représenter dans un tableau, ou en tout ou en partie, autre chose que ce qu'ils sont en effet. Tel est, par exemple, le tableau d'Apelle qui représente la Calomuie, duquel Lucien fait la description : je la rapporterai dans la suite. Telle est la peinture morale d'Hercule entre Vénus et Minerve, où ces divinités païennes ne sont introduites que pour nous marquer les traits de la volupté et de la vertu.

La *disposition* contribue beaucoup à la perfection et au prix du tableau : car, quelque avantageux que soit le sujet, quelque ingénieuse que soit l'invention, quelque fidèle que soit l'imitation des objets que le peintre a choisis, s'ils ne sont bien distribués, l'ouvrage n'aura point une approbation générale. L'économie et le bon ordre est ce qui fait tout valoir, ce qui attire l'attention, et ce qui attache l'esprit, par un arrangement ingénieux et prudent qui met toutes les figures dans leur place naturelle. C'est cette économie et cet arrangement qu'on appelle *disposition*.

2° Le DESSIN, en tant qu'il fait une des parties de la peinture, est pris pour la circonscription des objets, pour les mesures et les proportions des formes extérieures. Il regarde également les peintres, les sculpteurs, les architectes, les graveurs, et généralement tous les artisans dont les ouvrages ont besoin de grâce et de symétrie.

On considère plusieurs choses dans le dessin : la correction, le bon goût, l'élégance, le caractère, la diversité, l'expression, la perspective. Mon dessein est de ne parler des principes de la peinture qu'autant que mes lecteurs peuvent en avoir besoin pour entendre ce qui sera rapporté de l'ancienne peinture, et pour en pouvoir juger avec quelque discernement et quelque justesse.

Correction est un terme dont les peintres se servent ordinairement pour exprimer l'état d'un dessin qui est exempt de

fautes dans les mesures. Cette correction dépend de la justesse des proportions, et de la connaissance du corps humain et de ses parties.

Le *goût* est une idée qui suit l'inclination naturelle du peintre, ou qu'il s'est formée par l'éducation. Chaque école a son goût de dessin; et depuis le rétablissement des beaux-arts en Europe celle de Rome a toujours été estimée la meilleure, parce qu'elle s'est formée sur l'antique. L'antique est donc ce qu'il y a de meilleur pour le goût du dessin.

L'*élégance* du dessin est une manière d'être qui embellit les objets sans en détruire la vérité. Cette partie, qui est fort importante, sera traitée plus au long dans la suite.

Le *caractère* est la marque propre et particulière qui distingue et caractérise chaque espèce d'objets, qui tous demandent des touches différentes pour exprimer l'esprit de leur caractère.

La *diversité* consiste à donner à chaque personnage d'un tableau l'air et l'attitude qui lui sont propres. Le peintre habile a le talent de discerner le naturel, qui est toujours varié. Ainsi la contenance et l'action des personnes qu'il peint sont toujours variées. Il est pour un grand peintre, par exemple, une infinité de joies et de douleurs différentes, qu'il sait varier encore par les âges, par les tempéraments, par les caractères des nations et des particuliers, et par mille autres moyens. Le sujet le plus rebattu devient un sujet neuf sous son pinceau.

Le mot d'*expression* se confond ordinairement, en parlant de peinture, avec celui de *passion*. Ils diffèrent néanmoins en ce qu'*expression* est un terme général qui signifie la représentation d'un objet selon le caractère de sa nature, et selon le tour que le peintre a dessein de lui donner pour la convenance de son ouvrage; et la passion, en peinture, est un mouvement du corps, accompagné de certains traits sur le visage qui marquent une agitation de l'âme. Ainsi toute passion est une expression, mais toute expression n'est pas une passion.

La *perspective* est l'art de représenter les objets qui sont sur un plan selon la différence que l'éloignement y apporte, soit pour la figure, soit pour la couleur. On distingue donc deux sortes de perspectives, la linéaire et l'aérienne. La perspective

linéaire consiste dans le juste raccourcissement des lignes, l'aérienne dans une juste dégradation des couleurs. *Dégrader*, c'est, en terme de peinture, ménager le fort et le faible des jours, des ombres et des teintes, selon les divers degrés d'éloignement. M. Perrault, par un zèle aveugle pour les modernes, prétendait que la perspective était absolument inconnue aux anciens; et il fondait son sentiment sur le manque de perspective dans la colonne Trajane. M. l'abbé Sallier, dans une courte mais élégante dissertation sur cette matière [1], prouve, par plusieurs passages, que la perspective n'était point inconnue aux anciens, et que c'est cet artifice industrieux qui leur enseignait si bien à faire illusion aux sens dans leurs tableaux, par la modification des grandeurs des figures et des couleurs, dont ils savaient augmenter ou diminuer la force et l'éclat. Quant à la colonne Trajane, si la perspective n'y a pas été exactement observée, ce n'est point par ignorance des règles de l'art, mais parce que souvent les grands maîtres se mettent au-dessus des règles mêmes pour atteindre plus sûrement à leur but. M. de Piles reconnaît que le défaut de dégradation dans cette colonne ne doit être attribué qu'au dessein que l'ouvrier, supérieur aux règles de son art, avait de soulager la vue, et de rendre les objets plus sensibles et plus palpables.

3° LE COLORIS est différent de la couleur. Celle-ci est ce qui rend les objets sensibles à la vue; le coloris est une des parties essentielles de la peinture, par laquelle le peintre sait imiter la couleur de tous les objets naturels, en faisant un mélange judicieux des couleurs simples qui sont sur sa palette. Cette partie est bien importante. Elle enseigne de quelle sorte les couleurs doivent être employées pour produire ces beaux effets du *clair-obscur* qui aident à faire paraître le relief des figures et les enfoncements des tableaux.

Pline l'explique assez au long. Après avoir parlé des commencements fort simples et fort grossiers de la peinture, il ajoute [2] qu'à l'aide du temps et de l'expérience elle se déve-

[1] Mémoires de l'Acad. des inscriptions, tome VIII.

[2] « Tandem se ars ipsa distinxit, et invenit lumen atque umbras, differentia colorum alterna vice sese excitante; postea deinde adjectus est *splendor*,

loppa peu à peu ; qu'elle trouva les jours et les ombres, avec la différence des couleurs, qui se relèvent l'une par l'autre ; et qu'elle mit en usage le clair-obscur, comme le dernier éclat et la consommation du coloris : car ce clair-obscur n'est pas proprement la lumière, mais il tient comme le milieu entre les jours et les ombres qui entrent dans la composition du sujet. Et de là vient que les Grecs l'ont appelé *tonos*, c'est-à-dire le ton de la peinture, pour nous faire entendre que comme dans la musique il y a mille tons différents qui s'unissent les uns aux autres d'une manière insensible pour faire un son harmonieux, de même dans la peinture il y a une force et une dégradation de lumière presque imperceptibles, lesquelles varient encore selon les couleurs propres ou locales des divers objets où elles tombent. C'est par cette distribution enchanteresse des lumières et des ombres, et, s'il est permis de parler ainsi, par les prestiges de cette espèce de magie, que les peintres font illusion aux sens et en imposent aux yeux des spectateurs. Ils emploient, avec un art qu'on ne se lasse point d'admirer, les teintes, les demi-teintes, et toutes les diminutions de couleurs nécessaires pour dégrader la couleur des objets. Les nuances ne sont pas mieux fondues dans la nature que dans leurs tableaux.

C'est cet appât séduisant de la peinture qui frappe et attire tout le monde, les ignorants, les connaisseurs, et les peintres même. Elle ne permet à personne de passer indifféremment par un lieu où sera quelque tableau qui porte ce caractère, sans être comme surpris, sans s'arrêter, et sans jouir quelque temps du plaisir de sa surprise. La véritable peinture est donc celle qui nous appelle, pour ainsi dire, en nous surprenant ; et ce n'est que par la force de l'effet qu'elle produit que nous ne pouvons nous empêcher d'en approcher, comme si elle avait quelque chose à nous dire. Et quand nous sommes auprès d'elle nous trouvons en effet qu'elle nous divertit par le beau choix et par la nouveauté des choses qu'elle nous présente ; par l'histoire et par la fable, dont elle nous rafraîchit la mémoire ; par les inven-

alius hic quam lumen ; quem, quia inter hoc et umbram esset, appellaverunt τόνον. » (PLIN. lib. 35, cap. 5.)

tions ingénieuses, et par les allégories dont nous nous faisons un plaisir de trouver le sens ou de critiquer l'obscurité.

Il y a plus, comme le remarque Aristote dans sa Poétique. Des monstres, et des hommes morts ou mourants, que nous n'oserions regarder, ou que nous ne verrions qu'avec horreur, nous les voyons avec plaisir imités dans les ouvrages des peintres. Mieux ils sont imités, plus nous les regardons avidement. Le massacre des innocents a dû laisser des idées bien funestes dans l'imagination de ceux qui virent réellement les soldats effrénés égorger les enfants dans le sein des mères sanglantes. Le tableau de Le Brun où nous voyons l'imitation de cet événement tragique nous émeut et nous attendrit; mais il ne laisse dans notre esprit aucune idée importune. Nous savons que le peintre ne nous afflige qu'autant que nous le voulons, et que notre douleur, qui n'est que superficielle, disparaîtra avec le tableau : au lieu que nous ne serions pas maîtres ni de la vivacité ni de la durée de nos sentiments si nous avions été frappés par les objets mêmes.

Mais ce qui doit dominer dans la peinture, et ce qui en fait la souveraine perfection, c'est le vrai [1]. Rien n'est bon, rien ne plaît sans le vrai. Tous les arts qui ont pour objet l'imitation ne s'exercent que pour instruire et pour divertir les hommes par une fidèle représentation de la nature. J'insérerai ici sur cette matière un morceau dont j'espère que le lecteur me saura gré. Je l'ai extrait du petit traité de M. de Piles sur *le vrai dans la peinture* [2], et encore plus d'une lettre de M. du Guet, qui y est jointe, et qu'il avait écrite à une dame qui lui avait demandé son sentiment sur ce petit traité.

Du vrai dans la peinture.

Quoique la peinture ne soit qu'une imitation, et que l'objet qui est dans le tableau ne soit que feint, il est pourtant appelé *vrai* quand il imite parfaitement le caractère de son modèle.

On distingue trois sortes de vrai dans la peinture : le vrai simple, le vrai idéal, et le vrai composé ou le vrai parfait.

[1] « Picturæ probari non debent quæ non sunt similes veritati. » (VITRUV. lib. 7, cap. 5.)

[2] Cours de Peinture de M. de Piles.

Le vrai simple, qu'on appelle le *premier vrai*, est une imitation simple et fidèle des mouvements expressifs de la nature, et des objets tels que la peinture les a choisis pour modèles et qu'ils se présentent d'abord à nos yeux : en sorte que les carnations paraissent de véritables chairs et les draperies de véritables étoffes, selon leurs diversités, et que chaque objet en détail conserve le véritable caractère de sa nature.

Le vrai idéal est un choix de diverses perfections qui ne se trouvent jamais dans un seul modèle, mais qui se tirent de plusieurs, et ordinairement de l'antique.

Le troisième vrai, qui est composé du vrai simple et du vrai idéal, fait par cette union le dernier achèvement de l'art, et la parfaite imitation de la belle nature. On peut dire que les peintres sont habiles selon le degré auquel ils possèdent les parties du premier et du second vrai, et selon l'heureuse facilité qu'ils ont acquise d'en faire un bon composé.

Cette union concilie deux choses qui paraissent opposées, d'imiter la nature, et de ne se pas borner à l'imiter; d'ajouter à ses beautés pour les atteindre, et de la corriger pour la bien faire sentir.

Le vrai simple fournit le mouvement et la vie. L'idéal lui choisit avec art tout ce qui peut l'embellir et le rendre touchant; et il ne le choisit pas hors du vrai simple, qui est pauvre dans certaines parties, mais riche dans son tout.

Si le second vrai ne suppose pas le premier, s'il l'étouffe et l'empêche de se faire plus sentir que tout ce que le second lui ajoute, l'art s'éloigne de la nature, il se montre au lieu d'elle; il en occupe la place au lieu de la représenter; il trompe l'attente du spectateur, et non ses yeux : il l'avertit du piége, et ne sait pas le lui préparer.

Si, au contraire, le premier vrai, qui a toute la vérité du mouvement et de la vie, mais qui n'a pas toujours la noblesse, l'exactitude et les grâces qui se trouvent ailleurs, demeure sans le secours d'un second vrai toujours grand et parfait, il ne plaît qu'autant qu'il est agréable et fini, et le tableau perd tout ce qui a manqué à son modèle.

L'usage donc de ce second vrai consiste à suppléer dans cha-

que sujet ce qu'il n'avait pas, mais qu'il pouvait avoir, et que la nature avait répandu dans quelques autres, et à réunir ainsi ce qu'elle divise presque toujours.

Ce second vrai, à parler dans la rigueur, est presque aussi réel que le premier, car il n'invente rien, mais il choisit partout. Il étudie tout ce qui peut plaire, instruire, animer. Rien ne lui échappe, lors même qu'il paraît échappé au hasard. Il arrête par le dessin ce qui ne se montre qu'une fois ; et il s'enrichit par mille beautés différentes pour être toujours régulier, et ne jamais tomber dans les redites.

C'est pour cette raison que l'union de ces deux vrais a un effet si surprenant ; car alors c'est une imitation parfaite de ce qu'il y a dans la nature de plus spirituel, de plus touchant, de plus parfait.

Tout est alors vraisemblable, parce que tout est vrai ; mais tout est surprenant, parce que tout est rare. Tout fait impression, parce que l'on a observé tout ce qui est capable d'en faire ; mais rien ne paraît affecté, parce qu'on a choisi le naturel en choisissant le merveilleux et le parfait.

C'est ce beau vraisemblable qui paraît souvent plus vrai que la vérité même, parce que dans cette union le premier vrai saisit le spectateur, sauve plusieurs négligences, et se fait sentir sans qu'on y pense.

Ce troisième vrai est un but où personne n'a encore atteint. On peut dire seulement que ceux qui en ont le plus approché sont les plus habiles.

Ce que j'ai rapporté jusqu'ici des parties essentielles de la peinture facilitera l'intelligence de ce qui sera dit bientôt des peintres mêmes dans l'histoire abrégée que j'en ferai. Les plus grands maîtres conviennent qu'il n'y a jamais eu de peintre qui ait possédé au dernier degré d'excellence toutes les parties de son art. Quelques-uns sont ingénieux dans l'invention, d'autres heureux dans le dessin ; ceux-là réussissent dans le coloris, ceux-ci dans l'expression ; d'autres enfin peignent avec beaucoup de grâce et de beauté. Personne n'a encore possédé tous ces avantages à la fois. Ces talents et plusieurs autres que j'ai omis ont toujours été partagés : le plus excellent peintre est celui qui en a réuni en sa personne le plus grand nombre.

L'important est de bien connaître à quoi nous porte notre naturel. Les hommes naissent avec un génie déterminé non-seulement pour un certain art, mais pour certaines parties de cet art, qui sont les seules où ils puissent réussir éminemment. S'ils sortent de leur sphère, ils deviennent des hommes au-dessous du médiocre. L'art ajoute beaucoup [1] aux talents naturels, mais ne les supplée point quand ils manquent. Tout dépend du génie. On appelle ainsi l'aptitude qu'un homme a reçue de la nature pour faire bien et facilement certaines choses que les autres ne sauraient faire que très-mal, même en se donnant beaucoup de peine. Souvent un peintre plaît sans observer les règles[2], pendant qu'un autre déplaît en les observant, parce que ce dernier n'a pas le bonheur d'être né avec du génie. Ce génie est le feu qui élève les peintres au-dessus d'eux-mêmes, qui leur fait mettre de l'âme dans leurs figures, et qui leur tient lieu de ce qu'on appelle *enthousiasme* dans la poésie.

Au reste, quoiqu'un peintre n'excelle pas dans toutes les parties de son art, cela n'empêche pas que la plupart des ouvrages qui partent de la main des grands maîtres ne doivent être regardés comme des ouvrages parfaits dans leur genre, et selon la mesure de perfection dont la faiblesse humaine est capable. La preuve certaine de leur excellence, c'est l'impression subite qu'ils font également sur tous les spectateurs, ignorants ou savants; avec cette seule différence, que les premiers n'en sentent que le plaisir, et que les autres en connaissent la raison[3]. En matière d'ouvrages de poésie ou de peinture, le sentiment est un juge non récusable; on pleure à une tragédie ou à la vue d'un tableau, avant que d'avoir discuté si l'objet que le poëte ou le peintre nous y présente est un objet capable de toucher par lui-même, et s'il est bien imité : le sentiment nous apprend ce qui en est avant que nous ayons pensé à en faire l'examen. Le même instinct qui nous ferait gémir, par un premier mouvement, à la rencontre d'une mère qui conduirait son fils au tombeau, nous fait

[1] « Ut vere dictum est caput esse artis, decere quod facias : ita id neque sine arte esse, neque totum arte tradi potest. » (QUINTIL. lib. 11, cap. 3.)

[2] « In quibusdam virtutes non habent gratiam, in quibusdam vitia ipsa delectant. » (*Id. ibid.*)

[3] « Docti rationem artis intelligunt, indocti voluptatem. » (QUINTIL. l. 9, c. 4.)

pleurer quand la scène ou le tableau nous font voir l'imitation fidèle d'un pareil événement. Le public est donc capable de bien juger [1] des vers et des tableaux sans savoir les règles de la poésie et de la peinture, parce que, comme l'observe Cicéron, tous les hommes, à l'aide du sentiment intérieur que la nature a mis en eux, connaissent, sans savoir les règles, si les productions des arts sont de bons ou de mauvais ouvrages.

On ne sera point étonné que je mette ici la peinture en parallèle avec la poésie : tout le monde sait ce mot de Simonide, *que la peinture est une poésie muette, et la poésie une peinture parlante*. Je n'examine point laquelle des deux peut le mieux réussir à représenter un objet et à peindre une image, cette question me mènerait trop loin; elle a été fort bien traitée par l'auteur des Réflexions critiques sur la poésie et sur la peinture, dont j'ai emprunté ici beaucoup de choses. Je me contente d'observer que, comme le tableau qui représente une action ne nous fait voir qu'un instant de sa durée, le peintre ne peut point exprimer beaucoup de circonstances touchantes qui précèdent ou suivent cet instant, et encore moins faire sentir les passions et les discours qui en augmentent beaucoup la vivacité; au lieu qu'il est libre au poëte de faire l'un et l'autre à loisir, et de leur donner une juste étendue.

Il ne me reste, avant que de passer à l'histoire des peintres, que de donner une idée abrégée des différentes espèces de peinture.

§ III. *Différentes espèces de peinture.*

Avant qu'on eût trouvé le secret de peindre en huile tous les peintres ne travaillaient qu'à fresque et à détrempe.

On appelle *fresque* une peinture faite sur un enduit de mortier encore frais, avec des couleurs détrempées dans de l'eau [2]. Ce travail se fait contre les murailles et les voûtes; la peinture à

[1] « Illud ne quid admiretur quonam modo hæc vulgus imperitorum notet, quum in omni genere, tum in hoc ipso, magna quædam est vis incredibilisque naturæ. Omnes enim tacito quodam sensu, sine ulla arte aut ratione, quæ sint in artibus ac rationibus recta ac prava dijudicant. » (CIC. lib. 3, *de Orat.* n. 195.)

[2] Il est extrêmement douteux que les anciens aient connu la *fresque*. Ils peignaient sur l'enduit sec avec des couleurs à l'eau recouvertes d'un vernis à la cire. *Voy.* mes *Lettres d'un antiquaire à un artiste*. — L.

fresque venant à s'incorporer avec le mortier ne périt et ne tombe qu'avec lui. Les murs du temple des Dioscures [1] à Athènes avaient été peints à fresque par Polygnote et par Diognète pendant la guerre du Péloponnèse. Pausanias remarque que ces peintures s'étaient bien conservées jusqu'à son temps, c'est-à-dire près de six cents ans depuis celui de Polygnote. Les bons peintres cependant, au rapport de Pline [2], peignaient rarement en fresque; ils ne croyaient pas devoir borner leur travail à des maisons particulières, ni laisser à la discrétion des flammes des chefs-d'œuvre irréparables; ils se fixaient à des ouvrages portatifs, qu'on pouvait, en cas d'accident, sauver de l'incendie, en les transportant d'un lieu à un autre. Tous les monuments de ces grands peintres, dit Pline, faisaient pour ainsi dire la garde dans les palais, dans les temples et dans les villes, pour être en état d'en sortir à la première alarme; et un grand peintre, à proprement parler, était un bien commun et un trésor public qui appartenait à toute la terre [3].

La *détrempe* est une peinture faite de couleurs délayées seulement avec de l'eau et de la colle ou de la gomme [4].

L'invention de *peindre à l'huile* n'a point été connue des anciens. Ce fut un peintre flamand, nommé *Jean Van-Eyck* [5], mais plus connu sous le nom de *Jean de Bruges*, qui en trouva le secret, et qui le mit en usage au commencement du quinzième siècle. Ce secret, qui a été si longtemps caché, ne consiste néanmoins qu'à broyer les couleurs avec de l'huile de noix ou de l'huile de lin; il a été d'un grand secours pour la peinture, parce que toutes les couleurs, se mêlant mieux ensemble, font un coloris plus doux, plus délicat et plus agréable, et donnent une union et une tendresse à tout l'ouvrage, qui ne peuvent se faire

[1] On appelait ainsi Castor et Pollux, parce qu'ils étaient fils de Jupiter.

[2] Plin. lib. 35, cap. 10.

[3] « Omnis eorum ars urbibus excubabat, pictorque res communis terrarum erat. »

[4] C'est celle que pratiquaient les anciens. — L.

[5] Cette manière de peindre remonte à des temps plus anciens que ceux de Van-Eyck. Un certain Théophile, qui vivait dans le onzième ou le douzième siècle, décrit en détail les procédés de la peinture à l'huile. Cet ouvrage vient d'être publié avec une traduction et des notes par M. le comte de Lescalopier (Paris, 1843). On sait qu'il existe un tableau dans la galerie de Vienne peint à l'huile, et portant la date de 1297. Mais il paraît qu'à cause des difficultés qu'offre ce genre de peinture, on l'abandonna ensuite, et que Van-Eyck l'inventa de nouveau, vers l'an 1420 ou 1430. — L.

dans les autres manières. On peint à l'huile contre les murailles, sur le bois, sur la toile, sur les pierres, et sur toutes sortes de métaux.

On prétend que les anciens peintres ne peignaient que sur des tables de bois blanchies avec de la craie [1], d'où vient le mot de *tabula*, tableau ; et que l'usage de la toile [2], parmi les modernes, n'est pas même fort ancien.

Pline [3], après avoir fait un long dénombrement de toutes les couleurs que la peinture employait de son temps, ajoute « Sur « quoi je ne puis m'empêcher, à la vue d'une si grande variété de « couleurs et de coloris, d'admirer la sagesse et l'économie de « l'antiquité. Car ce n'est qu'avec quatre couleurs simples et « primitives que les anciens peintres ont exécuté ces ouvrages « immortels qui font encore aujourd'hui toute notre admira- « tion [4] : le *blanc* de Mélos, le *jaune* d'Athènes, le *rouge* de Si- « nope, et le simple *noir*; voilà tout ce qu'ils ont employé ; et « néanmoins c'est avec ces quatre couleurs bien ménagées qu'un « Apelle, un Mélanthe, les plus grands peintres qui furent ja- « mais, ont produit ces pièces merveilleuses dont une seule était « d'un tel prix, qu'à peine toutes les richesses d'une ville suf- « fisaient-elles pour l'acheter. » On peut croire que leurs ouvrages auraient été encore plus parfaits si à ces quatre couleurs ils en avaient ajouté deux, qui sont les plus générales et les plus aimables de la nature : le *bleu*, qui représente le ciel, et le *vert*, qui habille si agréablement toute la terre.

Les anciens avaient une manière de peindre qui était fort en usage encore du temps de Pline [5], qu'ils appelaient *caustique* [6].

[1] « Nero princeps jusserat colosseum se pingi 120 pedum in linteo, incognitum ad hoc tempus. » (PLIN. lib. 35, cap. 7.)

[2] La peinture sur toile remonte à des temps fort reculés : le passage de Pline, cité dans la note précédente, le prouve suffisamment. Des textes positifs montrent qu'elle était employée dans le troisième et le quatrième siècle. (ÉMERIC DAVID. *Discours sur la Peinture*, p. 191.) — L.

[3] Lib. 15, c. 7.

[4] « Quatuor coloribus solis immortalia illa opera fecere.... Apelles, Melanthius..., clarissimi pictores, quum tabulæ eorum singulæ oppidorum venirent opibus. »

[5] Plin. l. 15, cap. 11.

[6] Ce mot vient de καίειν, qui signifie *brûler*.

= Ou plutôt *Encaustique*. On distinguait quatre espèces d'*encaustiques*. On en peut voir les procédés dans l'ouvrage de M. Émeric David, déjà cité (p. 170), et dans les notes sur Winckelmann, édition de Milan (lib. 4, cap. 8, § 37). — L.

C'était une peinture en cire [1], où le pinceau n'avait que peu ou point de part ; tout l'art consistait à préparer des *cires* de diverses couleurs, et à les appliquer sur le bois ou sur l'ivoire par le moyen du feu.

La *miniature* (on prononce ordinairement *mignature*) est une sorte de peinture qui se fait de simples couleurs très-fines, détrempées avec de l'eau et de la gomme sans huile. Elle est distinguée des autres peintures en ce qu'elle est plus délicate, qu'elle veut être regardée de près, qu'on ne la peut faire aisément qu'en petit, qu'on ne la travaille que sur du vélin ou des tablettes.

Il y a une manière de dessiner au *pastel*, qui est fort estimée et où règne une extrême délicatesse. Le *pastel* est une pâte faite de plusieurs couleurs gommées et broyées ensemble ou séparément, dont on fait des crayons pour peindre sur le papier ou sur le parchemin.

On *peint* à l'huile *sur le verre* comme l'on fait sur les jaspes et les autres pierres fines ; mais la plus belle manière d'y travailler est de peindre sous le verre, c'est-à-dire qu'on voie les couleurs au travers du verre. On avait autrefois l'art d'incorporer la couleur dans le verre même, comme on le voit à la Sainte-Chapelle et dans beaucoup d'autres églises : on dit que ce secret est perdu.

Peinture en émail. L'émail est une espèce de verre coloré. Sa matière fondamentale est de l'étain et du plomb en partie égale, calcinée au feu, à quoi l'on ajoute séparément des couleurs métalliques telles qu'on lui veut donner. L'*émail* se dit aussi de la peinture et du travail qui se fait avec des couleurs minérales qui se cuisent avec le feu ; la porcelaine, la faïence, les pots vernissés de terre, sont autant d'espèces d'*émaux*. L'usage d'*émailler* sur la terre est fort ancien, puisque du temps de Porsenna, roi des Toscans, on faisait dans ses États des vases émaillés de différentes figures.

Mosaïque. C'est un ouvrage composé de plusieurs petites pièces de rapport, et diversifié de couleurs et de figures, mas-

[1] « Ceris pingere ac picturam inurere quis primus excogitaverit non constat. » (PLIN.)

tiquées sur un fond de stuc [1]. D'abord on en fit des compartiments pour orner les lambris et le pavé ; puis les peintres entreprirent d'en revêtir des murailles, et de faire diverses figures, dont ils ornèrent leurs temples et plusieurs autres édifices. Ils employaient pour cela le verre et les émaux, dont ils firent une infinité de petits morceaux de toutes sortes de grosseurs, et coloriés de diverses manières; lesquels, ayant un luisant et un poli admirable, font de loin tout l'effet qu'on peut désirer, et résistent comme le marbre même à toutes les injures de l'air : c'est en cela que ce travail surpasse toute sorte de peinture, que le temps efface et consume, au lieu qu'il embellit la mosaïque, qui subsiste si longtemps, qu'on peut dire que sa durée n'a presque point de fin. On voit à Rome, et dans plusieurs endroits de l'Italie, des fragments de mosaïque antique. On jugerait mal du pinceau des anciens si l'on voulait en juger sur ces mosaïques : il est impossible d'imiter avec les pierres et les morceaux de verre dont les anciens se sont servis pour peindre de la sorte, toutes les beautés et tous les agréments que le pinceau d'un habile homme met dans un tableau.

ARTICLE II.

Histoire abrégée des peintres de la Grèce les plus connus.

Je ne me propose ici de parler que des peintres qui ont eu le plus de réputation, sans examiner qui sont ceux qui les premiers ont fait usage du pinceau. Pline, dans les chapitres 8, 9 et 10 du 35e livre de son histoire naturelle, me fournira la plus grande partie de ce que j'ai à dire. Je me contente d'en avertir une fois, après quoi je ne le citerai plus que rarement.

PHIDIAS et PANENUS.

Phidias, qui florissait dans la 84e olympiade [2], a été peintre avant que d'être sculpteur. Il a peint à Athènes le fameux Périclès, surnommé l'*Olympien* [3], à cause de la majesté

[1] *Stuc* est une composition de chaux et de poudre de marbre blanc.

[2] AN. M. 3560.

[3] Ce fait est fondé sur le passage de Pline : *Cum et Phidiam ipsum initio pictorem fuisse tradatur, Olympium-*

et des foudres de son éloquence. J'ai parlé fort au long de Phidias dans l'article de la sculpture ; Panénus, son frère, se distingua aussi parmi les peintres de son temps : il peignit la fameuse journée de Marathon, où les Athéniens défirent en bataille rangée toute l'armée des Perses. Les principaux chefs, de part et d'autre, étaient représentés, dans ce tableau, de grandeur naturelle et d'après une exacte ressemblance.

POLYGNOTE.

Polygnote, fils et disciple d'Aglaophon, était de Thase, île septentrionale de la mer Égée. Il parut avant la 90e olympiade[1] : il est le premier qui ait donné quelque grâce à ses figures, et il contribua beaucoup au progrès de l'art ; avant lui on n'avait pas beaucoup avancé cette partie qui regarde l'expression. D'abord il jeta en fonte quelques statues, mais enfin il revint au pinceau, et s'y distingua en diverses manières.

Mais la peinture qui lui fit le plus d'honneur à tous égards est celle qu'il fit à Athènes dans le *Pécile*[2], où il représenta les principaux événements de la guerre de Troie. Quelque important et quelque précieux que fût cet ouvrage, il en refusa le payement, par une générosité d'autant plus estimable, qu'elle est rare dans les personnes qui tirent du gain de leur art. Le conseil des amphictyons, qui représentait les États de la Grèce, l'en remercia, par un décret solennel, au nom de la nation, et ordonna que dans toutes les villes où il passerait il serait logé et défrayé aux dépens du public. Mycon, autre peintre, qui travailla au même portique, mais d'un côté différent, moins généreux et peut-être moins riche que Polygnote, reçut de l'argent, et par ce contraste augmenta encore la gloire de son confrère.

que Athenis ab ipso pictum (XXXV, 8, § 34). Ce passage a fait naître plusieurs opinions fort diverses, que M. Fr. Jacobs a résumées dans l'*Amalthea*, t. II, p. 247. Il se prononce pour l'opinion que ce mot désigne le temple de Jupiter Olympien ou l'*Olympieum* d'Athènes. Cette opinion a maintenant l'assentiment des antiquaires. (V. mes *Lettres d'un antiquaire a un artiste*, p. 437, 438.) — L.

[1] AN. M. 3582.

[2] C'était un portique, ainsi appelé à cause de la variété des peintures et des ornements dont il était enrichi.

APOLLODORE.

Ce peintre était d'Athènes, et vivait dans la 93e olympiade [1]. C'est lui qui trouva enfin le secret de représenter au vif, et dans la plus grande beauté, les divers objets de la nature, non-seulement par la correction du dessin, mais principalement par l'entente du coloris, et par la distribution des ombres, des lumières et du clair-obscur; en quoi il porta la peinture à un degré de force et de douceur où jusque-là elle n'avait pu encore parvenir. Pline remarque qu'avant lui il n'y avait point de tableau qui appelât et retînt le spectateur : *Neque ante eum tabula ullius ostenditur quæ teneat oculos.* L'effet que doit produire toute peinture excellente est d'attacher les yeux du spectateur, de les rappeler, de les tenir dans l'admiration. Pline le jeune [2], après avoir décrit d'une manière fort vive une antique de Corinthe, qu'il avait achetée, et qui représentait un vieillard debout, termine cette admirable description par ces mots : « Enfin, tout y est d'une force à arrêter les yeux des « maîtres de l'art et à charmer ceux des ignorants. » *Talia denique omnia, ut possint artificum oculos tenere, delectare imperitorum.*

ZEUXIS.

Zeuxis, natif d'Héraclée [3], apprit les premiers éléments de la peinture vers la 85e olympiade [4].

Pline dit qu'ayant trouvé la porte de la peinture ouverte par les soins et l'industrie d'Apollodore [5], son maître, il y entra sans peine, et poussa même le pinceau, qui commençait déjà à s'enhardir, à une gloire très-distinguée. *La porte de l'art* est ici l'entente des couleurs et la pratique du clair-obscur, qui était la dernière perfection qui manquait à la peinture. Apolodóre y avait déjà fait d'heureuses découvertes. Mais, comme

[1] An. M. 3596.

[2] Plin. ep. 6, lib. 5.

[3] On ne sait point de quelle Héraclée parlent les auteurs, car il y a plusieurs villes de ce nom. On penche davantage pour Héraclée de Macédoine, ou pour celle qui est dans l'Italie, proche de Crotone.

[4] An. M. 3564.

[5] « Ab hoc (Apollodoro) fores apertas Zeuxis Heracleotes intravit... audentemque jam aliquid penicillum ad magnam gloriam perduxit. »

ceux qui inventent ne perfectionnent pas toujours, Zeuxis, ayant profité des lumières de son maître, porta encore plus loin que lui ces deux excellentes parties. De là vient qu'Apollodore, indigné contre son disciple de cette espèce de larcin qui lui était si honorable, ne put s'empêcher de le lui reprocher fort aigrement dans une satire en vers, et de le traiter de voleur, qui, non content de lui avoir dérobé son art, osait encore s'en parer en tous lieux comme d'un bien légitime.

Toutes ces plaintes ne touchèrent point l'imitateur, et ne servirent qu'à lui faire faire encore de plus grands efforts pour tâcher de se surpasser lui-même après avoir surpassé son maître. Il y réussit parfaitement par les excellents ouvrages qu'il mit au jour, qui lui acquirent en même temps une grande réputation et de grandes richesses. Ce n'est pas ici le bel endroit de Zeuxis. Il fit ostentation de ces richesses d'une manière puérile. Il aima à paraître, et à se donner de grands airs, surtout dans les occasions éclatantes, comme dans les jeux olympiques, où il se faisait voir à toute la Grèce couvert d'une robe de pourpre, avec son nom en lettres d'or sur l'étoffe même.

Quand il fut devenu fort riche, il commença à donner libéralement ses ouvrages, sans en recevoir de récompense. Il en apportait une raison qui ne fait pas beaucoup d'honneur à sa modestie. *S'il donnait gratuitement ses ouvrages*[1], *c'est*, disait-il, *qu'aucun prix ne les pouvait payer*. J'aurais mieux aimé le laisser dire aux autres.

Une inscription qu'il mit à un de ses tableaux ne marque pas plus de modestie. C'était un athlète, dont il fut si content, qu'il ne pouvait s'empêcher de l'admirer, et de s'en applaudir comme d'un chef-d'œuvre inimitable. Il écrivit au bas du tableau un vers grec, dont le sens revient à ceci :

A l'aspect du lutteur dans lequel je m'admire,
En vain tous mes rivaux voudront se tourmenter.
Ils pourront peut-être en médire,
Sans pouvoir jamais l'imiter[2].

[1] « Postea donare opera sua instituit, quod ea nullo satis digno pretio permutari posse diceret. » (PLIN.)

[2] Ces vers sont de l'auteur de l'*Histoire de la Peinture ancienne*, extraite du livre 35 de l'*Histoire naturelle* de Pline.

Le vers grec se trouve dans Plutarque[1]; mais il est appliqué aux ouvrages d'Apollodore. Le voici :

Μώμήσεταί τις μᾶλλον, ἢ μιμήσεται.

On le critiquera plus facilement qu'on ne l'imitera.

Zeuxis avait plusieurs rivaux, dont les plus illustres étaient Timanthe et Parrhasius. Ce dernier entra en concurrence avec lui dans une dispute publique où l'on distribuait les prix de peinture. Zeuxis avait fait une pièce où il avait si bien peint des raisins, que dès qu'elle fut exposée les oiseaux s'en approchèrent pour en becqueter le fruit. Sur quoi, transporté de joie, et tout fier du suffrage de ces juges non suspects et non récusables, il demanda à Parrhasius qu'il fît donc paraître incessamment ce qu'il avait à leur opposer. Parrhasius obéit, et produisit sa pièce, couverte, comme il semblait, d'une étoffe délicate en manière de rideau. *Tirez ce rideau*, ajouta Zeuxis, *et que nous voyions ce beau chef-d'œuvre.* Ce rideau était le tableau même. Zeuxis avoua qu'il était vaincu : *car*, dit-il, *je n'ai trompé que des oiseaux, et Parrhasius m'a trompé moi-même, qui suis peintre.*

Le même Zeuxis, quelque temps après, peignit un jeune homme qui portait une corbeille de raisins : et voyant que les oiseaux les venaient aussi becqueter, il avoua avec la même franchise que si les raisins étaient bien peints il fallait que la figure le fût bien mal, puisque les oiseaux n'en avaient aucune peur.

Quintilien nous apprend[2] que les anciens peintres s'étaient assujettis à donner à leurs dieux et à leurs héros la physionomie et le même caractère que Zeuxis leur avait donné, ce qui lui attira le nom de *législateur*.

Festus rapporte[3] que le dernier tableau de ce peintre fut le portrait d'une vieille, et que cet ouvrage le fit tant rire qu'il en mourut.

dont il donne la traduction, ou plutôt la paraphrase, avec le texte latin. Ce livre est imprimé à Londres en 1725. J'y ai trouvé d'excellentes réflexions, dont j'ai fait grand usage.

[1] Plut. de Glor. Athen. p. 346.

[2] « Ille vero ita circumscripsit omnia, ut eum legum latorem vocent, quia deorum et heroum effigies, quales ab eo sunt traditæ, cæteri, tanquam ita necesse sit, sequuntur. » (QUINTIL. lib. 12, cap. 10.)

[3] In voce Pict.

Il est étonnant que nul autre auteur que Verrius Flaccus, cité par Festus, n'ait rapporté ce fait. Quoique la chose soit difficile à croire, dit M. de Piles, elle n'est pas sans exemple.

PARRHASIUS.

Parrhasius, natif d'Éphèse, fils et disciple d'Evénor, était, comme on l'a vu, émule de Zeuxis. Ils passaient tous deux pour les plus habiles de leur temps, qui était le beau temps de la peinture; et Quintilien dit[1] qu'ils l'ont portée à un haut degré de perfection, Parrhasius pour le dessin, et Zeuxis pour le coloris.

Pline fait un éloge[2] et trace un caractère de Parrhasius qui ne laisse rien à désirer. Si on l'en croit, c'est à ce peintre qu'on devait l'observation exacte de la symétrie, c'est-à-dire des proportions: outre cela, les airs de tête spirituels, délicats et passionnés; la distribution élégante des cheveux; la beauté et la dignité des visages et des personnes; et enfin, du consentement des plus grands maîtres, le finissement et l'arrondissement des figures, en quoi il a surpassé tous ses prédécesseurs et égalé tous ceux qui l'ont suivi. Pline considère cette partie comme la plus difficile et la plus importante de la peinture: car, dit-il, encore qu'il soit toujours avantageux de bien peindre le milieu des corps, c'est pourtant une chose où plusieurs ont réussi; mais d'en tracer les contours[3], les faire fuir, et, par le moyen de ces affaiblissements, faire en sorte qu'il semble qu'on aille voir d'une figure ce qui en est caché, c'est en quoi consiste la perfection de l'art.

Parrhasius avait été formé dans la peinture par Socrate, à qui un tel disciple ne fit pas peu d'honneur.

Xénophon nous a conservé un entretien[4], court à la vérité, mais bien sensé, où ce philosophe, qui avait été sculpteur dans sa jeunesse, donne à Parrhasius des leçons qui font voir qu'il possédait parfaitement la connaissance de toutes les règles de la peinture.

[1] « Zeuxis atque Parrhasius.... Plurimum arti addiderunt. Quorum prior luminum umbrarumque invenisse rationem, secundus examinasse subtilius lineas traditur. » (QUINTIL. lib. 12, cap. 10.)

[2] Plin. lib. 35, cap. 10.

[3] « Ambire enim debet se extremitas ipsa, et sic desinere, ut promittat alia post se, ostendatque etiam quæ occultat.

[4] Xenoph. in Mem. Socr. lib. 3, . 780, 781.

On convient que Parrhasius excellait dans ce qui regarde les mœurs et les passions de l'âme [1], ce qui parut bien dans un de ses tableaux, qui fit beaucoup de bruit, et lui acquit beaucoup de réputation. C'était une peinture fidèle du peuple d'Athènes, qui brillait de mille traits savants et ingénieux, et montrait dans le peintre une richesse d'imagination inépuisable : car [2], ne voulant rien oublier touchant le caractère de cette nation, il la représenta, d'un côté, bizarre, colère, injuste, inconstante; et, de l'autre, humaine, clémente, sensible à la pitié; et avec tout cela, fière, hautaine, glorieuse, féroce et quelquefois même basse, fuyarde et timide. Voilà un tableau peint certainement d'après nature. Mais comment le pinceau peut-il rassembler et réunir tant de traits différents? C'est la merveille de l'art. C'était apparemment un tableau allégorique.

Différents auteurs [3] ont peint aussi d'après nature le portrait de notre peintre. C'était un artisan d'un vaste génie et d'une fertilité d'inventions universelle, mais dont jamais personne n'a approché en fait de présomption [4], ou plutôt de cette arrogance qu'une gloire justement acquise, mais mal soutenue, inspire quelquefois aux meilleurs ouvriers. Il s'habillait de pourpre; il portait une couronne d'or; il avait une canne fort riche, les attaches de ses souliers étaient d'or, et ses brodequins superbes; enfin il était magnifique en tout ce qui environnait sa personne. Il se donnait à lui-même libéralement les épithètes les plus flatteuses et les noms les plus relevés, qu'il ne rougissait point d'inscrire au bas de ses tableaux : *le délicat, le poli, l'élégant* Parrhasius; *le consommateur de l'art;* sorti *originairement d'Apollon, et né pour peindre les dieux mêmes*. Il ajoutait qu'à l'égard de son Hercule *il l'avait représenté précisément, et trait pour trait, tel qu'il lui était souvent apparu en songe*. Avec tout ce faste et toute cette vanité, il ne laissait

[1] Plin. lib. 35, cap. 10.

[2] « Pinxit et *demon Atheniensium* argumento quoque ingenioso. Volebat namque varium, iracundum, injustum, inconstantem, eumdem vero exorabilem, clementem, misericordem, excelsum, gloriosum, humilem, ferocem, fugacemque, et omnia pariter ostendere. » (PLIN.)

[3] Plin. lib. 35, cap. 10. Athen. l. 12, p. 543. Ælian. l. 9, cap. 11.

[4] « Fecundus artifex, sed quo nemo insolentius sit usus gloria artis. » (PLIN.)

pas de se donner *pour un homme vertueux;* moins délicat en ce point que M. Despréaux, qui se disait :

Ami de la vertu plutôt que vertueux.

Le succès de la dispute qu'eut Parrhasius avec Timanthe dans la ville de Samos fut bien humiliant pour le premier[1], et dut coûter beaucoup à son amour-propre. Il s'agissait d'un prix pour celui qui aurait le mieux réussi. La matière du tableau et du combat était un Ajax outré de colère contre les Grecs de ce qu'ils avaient adjugé les armes d'Achille à Ulysse. Ici, à la pluralité des meilleurs suffrages, la victoire fut adjugée à Timanthe. Le vaincu couvrit sa honte et se dédommagea de sa défaite par un bon mot, qui sent un peu la rodomontade. *Voyez,* dit-il, *mon héros! Son sort me touche encore plus que le mien propre. Il est vaincu une seconde fois par un homme qui ne le vaut pas.*

PAMPHILE.

Pamphile était d'Amphipolis, sur les confins de la Macédoine et de la Thrace. Il est le premier qui joignit l'érudition à la peinture. Il s'attacha, sur toutes choses, aux mathématiques, et particulièrement au calcul et à la géométrie, soutenant hautement que sans leur secours il n'était pas possible d'amener la peinture à sa perfection. On conçoit aisément qu'un tel maître n'avilissait point son art. Il ne prenait aucun élève qu'à raison de dix talents[2] pour autant d'années; et ce ne fut qu'à ce marché que Mélanthe et Apelle devinrent ses disciples. Il obtint, d'abord à Sicyone, et ensuite par toute la Grèce, l'établissement d'une espèce d'académie où les enfants de condition libre, qui avaient quelque disposition pour les beaux-arts, étaient élevés et instruits avec soin. Et de peur que la peinture ne vînt enfin à s'avilir et à dégénérer, il obtint encore des États de la Grèce un édit sévère qui l'interdisait absolument aux esclaves.

Le prix excessif que donnaient les élèves à leurs maîtres et l'établissement des académies pour les personnes libres, avec l'exclusion des esclaves, montrent dans quelle haute considération était cet art, avec quelle émulation on s'y appliquait, et avec

[1] Plin. et Ælian. et Ath. ibid.

[2] Dix mille écus. = 55,000 fr. - L.

quel succès et quelle promptitude il devait parvenir à sa perfection.

Zeuxis, Parrhasius, Mélanthe et Pamphile étaient contemporains. On les place vers la 95e olympiade [1].

TIMANTHE.

Timanthe était, selon les uns, de Sicyone, et, selon d'autres, de Cythne, l'une des Cyclades. Son caractère propre était l'invention [2]. Cette partie, si rare et si difficile, ne s'acquiert ni par le travail, ni par les conseils, ni par les préceptes des maîtres : c'est l'effet d'un génie heureux, d'une vive imagination, et de ce beau feu qui anime les peintres aussi bien que les poëtes, par une sorte d'enthousiasme.

L'Iphigénie de Timanthe, célébrée par les louanges de tant d'écrivains [3], a été regardée par tous les grands maîtres comme un chef-d'œuvre de l'art dans ce genre, et c'est principalement ce tableau qui a fait dire que ses ouvrages faisaient concevoir plus de choses qu'ils n'en montraient [4], et que quoique l'art y fût porté au suprême degré, le génie enchérissait encore sur l'art. Le sujet était beau, grand, tendre, et tout à fait propre à la peinture; mais l'exécution y donna tout le prix. Ce tableau représentait Iphigénie se tenant debout devant l'autel, telle qu'une jeune et innocente princesse qui va être immolée au salut de sa patrie. Elle était environnée de plusieurs personnes, qui toutes s'intéressaient vivement à ce sacrifice, mais néanmoins selon différents degrés. Le peintre avait représenté le prêtre Calchas fort affligé, Ulysse beaucoup plus triste, et Ménélas, oncle de la princesse, avec toute l'affliction qu'il était possible de mettre sur son visage. Restait Agamemnon, père d'Iphigénie, et c'était là où il fallait se surmonter. Cependant tous les traits de la tristesse étaient épuisés. La nature vint au secours de l'art. Il n'est pas naturel à un père de voir égorger sa fille : il lui suffit bien d'obéir aux dieux qui la lui demandent, et il lui est permis de se livrer à la plus vive douleur. Le peintre, ne pouvant expri-

[1] AN. M. 3604.

[2] « Timanthi plurimum adfuit ingenii. » (PLIN.)

[3] Plin. l. 35. cap. 8. Quintil. l. 2, cap. 13. Val. Max. lib. 8, c. 11.

[4] « In omnibus ejus operibus intelligitur plus semper quam pingitur; et quum ars summa sit, ingenium tamen ultra artem est. » (PLIN. lib. 35, cap. 10.)

mer celle du père, prit le parti de lui jeter un voile [1] sur les yeux, laissant aux spectateurs à juger de ce qui se passait au fond de son cœur : *velavit ejus caput, et suo cuique animo dedit æstimandum.*

Cette idée est belle et ingénieuse, et elle a fait beaucoup d'honneur à Timanthe. On ne sait pourtant s'il en est véritablement l'auteur, et il y a beaucoup d'apparence que l'*Iphigénie* d'Euripide la lui a fournie : voici l'endroit. *Lorsque Agamemnon vit sa fille qu'on menait dans le bois pour y être sacrifiée, il gémit, et, détournant la tête, versa des larmes et se couvrit les yeux de sa robe* [2].

Un de nos illustres peintres, c'est le Poussin, a heureusement imité le trait dont je viens de parler, dans son tableau de la mort de Germanicus. Après avoir traité les différents genres d'affliction des autres personnages comme des passions qui pouvaient s'exprimer, il place à côté du lit de Germanicus une femme remarquable par sa taille et par ses vêtements, qui se cache le visage avec les mains, dont l'attitude entière marque la douleur la plus profonde, et fait clairement entendre que c'est la femme du prince dont on pleure la mort.

Je ne puis m'empêcher de joindre ici un fait très-curieux en matière de peinture allégorique. On appelle ainsi une peinture qui emploie une fiction et un emblème pour exprimer une action véritable.

M. le prince de Condé faisait peindre dans la galerie de Chantilly l'histoire de son père, connu en Europe sous le nom du *grand Condé*. Il se rencontrait un inconvénient dans l'exécution du projet. Le héros, durant sa jeunesse, s'était trouvé lié d'intérêt avec les ennemis de l'État, et il avait fait une partie de ses belles actions quand il ne portait pas les armes pour sa patrie. Il semblait donc qu'on ne devait point faire parade de ces faits d'armes dans la galerie de Chantilly. Mais, d'un autre côté, quelques-unes de ces actions, comme le secours de Cambrai et la

[1] « Quum in Iphigeniæ immolatione pinxisset tristem Calchantem, tristiorem Ulyssem, addidisset Menelao quem summum poterat ars efficere mœrorem ; consumptis affectibus, non reperiens quo digne modo patris vultum posset exprimere, velavit ejus caput, et suo cuique animo dedit æstimandum. » (QUINTIL. lib. 2, cap. 13.)

[2] [V. 1547-1550.]

retraite de devant Arras étaient si brillantes, qu'il devait être bien mortifiant pour un fils amoureux de la gloire de son père de les supprimer dans le monument qu'il élevait à la mémoire de ce héros. Il trouva lui-même un heureux dénoûment : car c'était non-seulement le prince, mais l'homme de son temps, né avec la conception la plus vive et l'imagination la plus brillante. Il fit donc dessiner la muse de l'histoire, personnage allégorique, mais très-connu, qui tenait un livre, sur le dos duquel était écrit : *Vie du prince de Condé.* Cette muse arrachait des feuillets du livre, qu'elle jetait par terre, et on lisait sur ces feuilles : *Secours de Cambrai, secours de Valenciennes, retraite de devant Arras ;* enfin, le titre de toutes les belles actions du prince de Condé durant son séjour dans les Pays-Bas, actions dont tout était louable, à l'exception de l'écharpe qu'il portait quand il les fit. Malheureusement ce tableau n'a pas été exécuté suivant une idée si ingénieuse et si simple. Le prince qui avait conçu une idée si noble eut en cette occasion un excès de complaisance, et, déférant trop à l'art, il permit au peintre d'altérer l'élégance et la simplicité de sa pensée par des figures qui rendent le tableau plus composé, mais qui ne lui font rien dire de plus que ce qu'il disait déjà d'une manière si sublime. J'ai tiré ce récit des Réflexions critiques sur la poésie et sur la peinture.

APELLE.

Apelle, que la renommée a mis au-dessus de tous les peintres, parut dans la 112e olympiade [1]. Il était de l'île de Cos [2], fils de Pythius, et disciple de Pamphile. Il est quelquefois appelé *Éphésien*, parce qu'il s'établit à Éphèse, où sans doute un homme d'un tel mérite obtint bientôt le droit de bourgeoisie.

Il a eu la gloire de contribuer lui seul, plus que tous les autres ensemble, à la perfection de la peinture, non-seulement par ses excellents ouvrages, mais par ses écrits, ayant composé trois volumes sur les principaux secrets de son art, qui subsistaient encore du temps de Pline, mais qui malheureusement ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

Le fort de son pinceau a été la *grâce*, c'est-à-dire ce je ne

[1] Plin. lib. 35, cap. 10. AN. M. 3672. [2] Ile dans la mer Égée.

sais quoi de libre, de noble, et de doux en même temps, qui touche le cœur et qui réveille l'esprit. Quand il louait et admirait les ouvrages de ses confrères, ce qu'il faisait fort volontiers, après avoir avoué qu'ils excellaient dans toutes les autres parties, il ajoutait que la grâce leur manquait, mais que, pour lui, cette qualité lui était échue en partage, et que personne ne pouvait lui en disputer la palme : ingénuité qui se pardonne aux hommes d'un vrai mérite, quand elle ne vient point d'orgueil et de fierté.

La manière dont il fit connaissance et lia une étroite amitié avec Protogène, célèbre peintre de son temps, est assez curieuse, et mérite d'être rapportée. Protogène vivait à Rhodes, connu d'Apelle seulement de réputation et par le bruit de ses tableaux. Celui-ci, voulant s'assurer de la beauté de ses ouvrages par ses propres yeux, fit un voyage exprès à Rhodes. Arrivé chez Protogène, il n'y trouva qu'une vieille femme qui gardait l'atelier de son maître, et un tableau monté sur le chevalet, où il n'y avait encore rien de peint. La vieille lui demandant son nom : Je vais le mettre ici, lui dit-il; et, prenant un pinceau avec de la couleur, il dessina quelque chose d'une extrême délicatesse. Protogène, à son retour, ayant appris de la servante ce qui s'était passé, et considérant avec admiration les traits qui avaient été dessinés, ne fut pas longtemps à en deviner l'auteur. *C'est Apelle*, s'écria-t-il; *il n'y a que lui au monde qui soit capable d'un dessin de cette finesse et de cette légèreté.* Et prenant d'une autre couleur, il fit sur les mêmes traits un contour plus correct et plus délicat; et dit à sa gouvernante que si l'étranger revenait, elle n'avait qu'à lui montrer ce qu'il venait de faire, et l'avertir en même temps que c'était là l'ouvrage de l'homme qu'il était venu chercher. Apelle revint bientôt après; mais, honteux de se voir inférieur à son émule, il prit d'une troisième couleur, et parmi les traits qui avaient été faits il en conduisit de si savants et de si merveilleux, qu'il y épuisa toute la subtilité de l'art. Protogène ayant distingué ces derniers traits : *Je suis vaincu*, dit-il, *et je cours embrasser mon vainqueur*. En effet, il vola au port à l'instant, où ayant trouvé son rival il lia avec lui une étroite amitié, qui depuis ne se démentit jamais : chose assez rare entre deux personnes du premier mérite, et qui courent la même

carrière. Ils convinrent entre eux, par rapport au tableau où ils s'étaient escrimés, de le laisser à la postérité tel qu'il était, sans y toucher davantage, prévoyant bien, comme en effet cela arriva, qu'il ferait un jour l'admiration de tout le monde, et particulièrement des connaisseurs et des maîtres de l'art. Mais ce précieux monument des deux plus grands peintres qui furent jamais fut réduit en cendres au premier embrasement de la maison d'Auguste, dans le palais où il était exposé à la curiosité des spectateurs, toujours nouvellement surpris, au milieu de quantité d'autres des plus excellents et des plus finis, de ne trouver dans celui-ci qu'une espèce de vide, d'autant plus admirable, qu'on n'y voyait que trois dessins au simple trait et de la dernière finesse, qui échappaient à la vue par leur subtilité, et qui par cela même devenaient encore plus estimables et plus attrayants pour de bons yeux.

C'est à peu près de cette sorte qu'il faut entendre l'endroit de Pline. Dans ces mots, *arrepto penicillo lineam ex colore duxit summæ tenuitatis per tabulam*, par *lineam* il ne faut pas entendre une simple ligne de géométrie, mais un trait de pinceau. Cela est contraire au bon sens, dit M. de Piles, et choque tous ceux qui savent un peu ce que c'est que peinture.

Quoique Apelle fût fort exact dans ses ouvrages, il savait jusqu'à quel point il devait travailler sans fatiguer son esprit, et ne poussait point l'exactitude jusqu'au scrupule. Il dit un jour [1], parlant de Protogène, qu'il avouait que ce rival pouvait lui être égalé, ou même préféré pour tout le reste, mais *qu'il ne savait pas quitter le pinceau*, et qu'il gâtait souvent les belles choses qu'il faisait, à force de les vouloir perfectionner. Parole mémorable, dit Pline, et qui marque qu'une trop grande exactitude devient souvent nuisible!

Ce n'est pas qu'Apelle approuvât la négligence dans ceux qui se mêlaient de peinture; il pensait bien autrement, et pour lui-même, et pour les autres. Il ne passait aucun jour de sa vie,

[1] « Idem et aliam gloriam usurpavit, quum Protogenis opus immensi laboris ac curæ supra modum anxiæ, miraretur. Dixit enim omnia sibi cum illo paria, aut illi meliora : sed uno se præstare, quod *manum ille de tabula non sciret tollere ;* memorabili præcepto, nocere sæpe nimiam diligentiam. » (PLIN.)

quelque occupation étrangère qu'il eût d'ailleurs, sans s'exercer au crayon, à la plume, ou au pinceau, tant pour se conserver la main libre et légère que pour se perfectionner de plus en plus dans toutes les finesses d'un art qui n'a point de bornes.

Un de ses disciples lui montrant un tableau pour savoir ce qu'il en pensait, et ce disciple lui disant qu'il l'avait fait fort vite, et qu'il n'y avait employé qu'un certain temps : *Je le vois bien sans que vous me le disiez*, répondit Apelle, *et je suis étonné que dans ce peu de temps-là même vous n'en ayez pas fait davantage de cette sorte.*

Un autre peintre lui faisant voir le tableau d'une Hélène, qu'il avait peinte avec soin, et qu'il avait ornée de beaucoup de pierreries, il lui dit : *O mon ami, n'ayant pu la faire belle, vous avez voulu du moins la faire riche.*

S'il disait son sentiment avec simplicité, il recevait de la même manière celui des autres. Sa coutume était, quand il avait achevé un ouvrage, de l'exposer aux yeux des passants, et d'entendre, caché derrière un rideau, ce qu'on en disait, dans le dessein de corriger les défauts que l'on pourrait y remarquer. Un cordonnier ayant trouvé qu'il manquait quelque chose à une sandale, le dit librement, et la critique était juste. Repassant le lendemain par le même endroit, il vit que la faute avait été corrigée. Tout fier de l'heureux succès de sa critique, il s'avisa de censurer aussi une jambe, à laquelle il n'y avait rien à redire. Le peintre alors, sortant de derrière sa toile, avertit le cordonnier de se renfermer dans son métier et dans ses sandales. C'est ce qui donna lieu au proverbe, *Ne sutor ultra crepidam :* c'est-à-dire,

Savetier,
Fais ton métier,
Et garde-toi surtout d'élever ta censure
Au-dessus de la chaussure.

Apelle rendait justice avec joie au mérite des grands ouvriers, et ne rougissait point de se les préférer à lui-même pour de certaines qualités. Ainsi il avouait ingénument qu'Amphion l'emportait sur lui pour la disposition, et Asclépiodore pour la régularité du dessin. Nous avons vu le jugement avantageux qu'il portait de Protogène. Il ne s'en tint pas à de simples paroles.

Cet excellent peintre n'était pas beaucoup estimé de ses compatriotes, comme il arrive assez ordinairement. Pendant qu'Apelle était avec lui à Rhodes, lui ayant demandé un jour ce qu'il vendait ses ouvrages lorsqu'il y avait mis la dernière main, et l'autre lui ayant marqué une somme très-modique : *Et moi,* reprit Apelle, *je vous en offre cinquante*[1] *talents pour chacun, et je les prendrai tous à ce prix,* en ajoutant qu'il ne serait point en peine de s'en défaire, et qu'il les vendrait comme étant de sa propre main. Cette offre, qui était sérieuse, fit ouvrir les yeux aux Rhodiens sur le mérite de leur peintre, qui de son côté s'en prévalut, et ne livra plus ses tableaux qu'à un prix très-considérable.

La souveraine habileté dans la peinture n'était pas le seul mérite d'Apelle. La politesse, la connaissance du monde, les manières douces, insinuantes, spirituelles, le rendirent fort agréable à Alexandre le Grand, qui ne dédaignait pas d'aller souvent chez le peintre, tant pour jouir des charmes de sa conversation, que pour le voir travailler, et devenir le premier témoin des merveilles qui sortaient de son pinceau. Cette affection d'Alexandre pour un peintre qui était poli, agréable, délicat, ne doit pas étonner. Un jeune monarque se passionne aisément pour un génie de ce caractère, qui joint à la bonté de son cœur la beauté de l'esprit et la délicatesse du pinceau. Ces sortes de familiarités entre les héros de divers genres ne sont pas rares, et font honneur aux princes.

Alexandre avait une si haute idée d'Apelle, qu'il donna un édit pour déclarer que sa volonté était de n'être peint que par lui, de même qu'il ne donna permission, par le même édit, qu'à Pyrgotèle de graver ses médailles, et à Lysippe de le représenter par la fonte des métaux.

Il arriva qu'un des principaux courtisans d'Alexandre, se trouvant un jour chez Apelle lorsqu'il peignait, se répandit en questions ou en réflexions peu justes sur la peinture, comme il est ordinaire à ceux qui veulent parler d'un art qu'ils ignorent. Apelle, qui était en possession de s'expliquer librement avec les plus grands seigneurs, lui dit : « Voyez-vous ces jeunes garçons qui broient

[1] C'est-à-dire 50,000 écus. Cette somme me paraît exorbitante. Il est assez ordinaire qu'il se glisse quelque erreur dans les chiffres.

« mes couleurs? pendant que vous gardiez le silence, ils vous « admiraient, éblouis de l'éclat de votre pourpre et de l'or qui « brille sur vos habits. Depuis que vous avez commencé à parler « de choses que vous n'entendez point, ils ne cessent de rire. » C'est Plutarque qui rapporte ce fait[1]. Selon Pline[2], c'est à Alexandre lui-même qu'Apelle osa faire cette leçon, mais d'une manière plus douce, en lui conseillant seulement de s'expliquer avec plus de réserve devant ses ouvriers : tant le peintre bel-esprit avait acquis d'ascendant sur un prince qui faisait déjà la terreur et l'admiration du genre humain, et qui était naturellement colère! Alexandre lui donna d'autres marques encore plus extraordinaires de son affection et de ses égards.

Le caractère simple et ouvert d'Apelle ne revenait pas également à tous les généraux du jeune monarque. Ptolémée, l'un d'eux, qui dans la suite eut en partage le royaume d'Égypte, n'avait pas été des plus favorables à notre peintre; on n'en sait pas la raison. Quoi qu'il en soit, Apelle s'étant embarqué, quelque temps après la mort d'Alexandre, pour une ville de la Grèce, fut malheureusement jeté par la tempête du côté d'Alexandrie, où le nouveau roi ne lui fit aucun accueil. Outre cette mortification, à laquelle il devait s'attendre, il y trouva des envieux assez malins pour chercher à le faire tomber dans un piége. Dans cette vue, ils engagèrent un des officiers de la cour à l'inviter au souper du roi, comme de sa part, ne doutant point que cette liberté qu'il paraîtrait avoir prise de lui-même ne lui attirât l'indignation d'un prince qui ne l'aimait pas, et qui ne savait rien de la supercherie. En effet, Apelle s'y étant rendu par déférence, le roi, irrité de son audace, lui demanda brusquement qui était celui de ses officiers qui l'avait appelé à sa table; et, lui montrant de la main ses invitateurs ordinaires, il ajouta qu'il voulait savoir absolument qui d'eux lui avait fait prendre cette hardiesse. Le peintre, sans s'émouvoir, se tira de ce pas en homme d'esprit et en dessinateur consommé. Il prit, d'un réchaud qui était là, un charbon éteint, et, en trois ou quatre coups, il crayonna sur-le-champ contre la

[1] Plut. de Amic. et Adul. p. 58.

[2] « In officina imperite multa disserenti silentium comiter suadebat, rideri eum dicens a pueris qui colores tererent. Tantum auctoritatis et juris erat ei in regem, alioquin iracundum! » (PLIN. l. 35, cap. 10.)

muraille l'ébauche de celui qui l'avait invité, au grand étonnement de Ptolémée, qui reconnut, dès les premiers traits, le visage de l'imposteur. Cette aventure le réconcilia avec le roi d'Égypte, qui le combla ensuite de biens et d'honneurs.

Mais elle ne le réconcilia pas avec l'envie, qui n'en devint que plus animée [1]. On l'accusa, quelque temps après, devant le prince, d'avoir tramé avec Théodote la conjuration qui avait éclaté contre lui dans la ville de Tyr [2]. Ce fut un autre peintre de réputation, nommé Antiphile, qui se porta pour délateur. L'accusation n'avait pas la moindre vraisemblance. Apelle n'avait point été à Tyr; il n'avait jamais vu Théodote; il n'était ni d'un caractère ni d'une profession propre à tramer un tel complot : l'accusateur, peintre comme lui, mais bien inférieur en mérite et en réputation, pouvait être, sans injure, soupçonné de jalousie de métier. Mais le prince, sans rien écouter, sans rien examiner, comme cela n'est que trop ordinaire, tenant Apelle pour coupable, éclata en plaintes contre son ingratitude et son mauvais cœur; et il aurait été conduit au supplice sans la confession volontaire d'un des complices, qui, touché de compassion pour l'innocent près d'être mis à mort, s'avoua lui-même criminel, et déclara qu'Apelle n'avait eu aucune part à la conjuration. Le roi, confus d'avoir ajouté foi si légèrement à la calomnie, lui rendit son amitié, le gratifia même de cent talents [3], pour le dédommager de l'injure qu'il lui avait faite, et lui livra Antiphile pour être son esclave.

Apelle, de retour à Éphèse, se vengea de tous ses ennemis par un excellent tableau de la calomnie, dont voici l'ordonnance : à la droite du tableau est assis un homme d'éclat et d'autorité, qui a de grandes oreilles à peu près comme Midas, et qui tend la main à la *Calomnie*, comme pour l'inviter de s'approcher; à ses côtés sont deux femmes, dont l'une représente l'*Ignorance*, et l'autre le *Soupçon* [4].

La *Calomnie* paraît s'avancer. C'est une femme d'une grande

[1] Lucian. de calum. p. 563-565.

[2] On accuse ici Lucien d'un grossier anachronisme.
= En effet, l'événement dont parle cet auteur appartient au règne de Ptolémée Philopator, le quatrième des Lagides. — L.

[3] Cent mille écus. = 550,000 fr. — L.

[4] Le mot grec est féminin : ὑπόληψις.

beauté. On entrevoit sur son visage et dans sa démarche je ne sais quoi de violent et d'emporté comme d'une personne animée de colère et de fureur. D'une main elle tient un flambeau pour allumer le feu de la division et de la discorde, et de l'autre elle traîne par les cheveux un jeune homme qui tend les mains vers le ciel, et qui implore l'assistance des dieux. Devant elle marche un homme qui a le visage pâle, le corps sec et décharné, les yeux perçants, et qui semble mener la bande: c'est l'*Envie* [1]. La *Calomnie* est accompagnée de deux autres femmes, qui l'excitent, qui l'animent, et qui s'empressent autour d'elle pour relever ses attraits et ses atours. A leur air composé, on conjecture que c'est la *Ruse* et la *Trahison*. Enfin, après tous les autres, suit le *Repentir*, couvert d'un habit noir et déchiré, qui, avec beaucoup de confusion et de larmes, tournant la tête en arrière, reconnaît dans le lointain la *Vérité*, qui s'approche environnée de lumière [2]. Telle fut la vengeance utile et ingénieuse de ce grand homme. Je ne crois pas qu'il eût été sûr pour lui, pendant qu'il était en Égypte, de tracer, ou du moins de produire au jour un pareil tableau. Ces grandes oreilles, cette main étendue vers la *Calomnie*, comme pour l'inviter d'approcher, et d'autres traits semblables, ne font pas d'honneur à celui qui y tient le premier rang, et marquent un prince soupçonneux, crédule, ouvert à la fraude, et qui semble appeler les délateurs.

Pline fait un long dénombrement des tableaux d'Apelle. Celui d'Antigone est un des plus renommés [3]. Ce prince n'avait qu'un œil: il le peignit tourné de côté, pour couvrir cette difformité. On prétend que c'est lui qui le premier a trouvé l'art du profil.

Il fit plusieurs portraits d'Alexandre, dont l'un surtout fut regardé comme l'un de ses tableaux les plus achevés. Il y était représenté la foudre à la main. Ce tableau fut fait pour le temple de la Diane des Éphésiens. Il semble, dit Pline, qui l'avait

[1] En grec, l'envi est du masculin : φθόνος.

[2] Raphael a traité le même sujet d'après la description de Lucien, dans un admirable dessin qui fait partie du Musée royal. — L.

[3] « Habet in pictura speciem tota facies. Apelles tamen imaginem Antigoni latere tantum altero ostendit, ut amissi oculi deformitas lateret. » (QUINTIL. lib. 2, cap. 13.)

vu, que la main du héros, avec la foudre, sorte réellement du tableau. Aussi ce prince disait-il lui-même qu'il comptait deux Alexandres ; l'un de Philippe, qui était invincible ; l'autre d'Apelle, qui était inimitable.

Pline parle d'un de ses tableaux, qui devait être d'une grande beauté. Il l'avait fait pour une dispute publique entre les peintres : le sujet qu'on leur avait proposé était une cavale. S'apercevant que la brigue allait faire adjuger le prix à quelqu'un de ses rivaux, il en appela du jugement des hommes à celui des animaux[1], muets, mais plus équitables que les hommes. Il fit présenter les tableaux des autres peintres à des chevaux qu'il avait fait venir exprès, qui demeurèrent immobiles devant ces premiers tableaux, et ne hennirent que devant celui d'Apelle.

On prétend que sa Vénus, surnommée *Anadyomène*, c'est-à-dire qui sort de la mer, était son chef-d'œuvre. Pline dit que cette pièce fut célébrée par les vers des plus grands poëtes[2], et que si la peinture y a été surpassée par la poésie, aussi en a-t-elle été illustrée. Apelle en avait commencé une autre à Cos, sa patrie, qui, selon lui et selon tous les connaisseurs, devait surpasser la première ; mais la mort envieuse l'arrêta au milieu de l'ouvrage. Il ne se trouva personne depuis qui osât y porter le pinceau[3]. On ne sait si c'est cette seconde Vénus, ou la première, qu'Auguste acheta de ceux de Cos, en leur remettant la somme de cent talents[4] du tribut qui leur avait été imposé de la part de la république romaine. Si c'est celle-ci, comme il y a beaucoup d'apparence, elle eut un sort aussi triste que l'autre, et même encore plus funeste. Dès le temps d'Auguste l'humidité en avait déjà gâté la partie inférieure. On chercha quelqu'un de la part du prince pour la retoucher, mais il ne se trouva personne qui fût assez hardi pour l'entreprendre ; ce qui augmenta la gloire du peintre grec[5], et la réputation de l'ouvrage même. Enfin cette belle Vénus, que personne n'osait toucher par vénération ou par timidité, fut insultée par les vers, qui se mirent dans le bois et la dévorèrent. Néron, qui

[1] « Quo judicio ad mutas quadrupedes provocavit ab hominibus. »

[2] « Versibus græcis tali opere, dum laudatur, victo, sed illustrato. »

[3] Strab. l. 14, p. 657.

[4] Cent mille écus. = 550,000 fr. — L.

[5] « Ipsa injuria cessit in gloriam artificis. »

régnait alors, en mit une autre à la place, de la main d'un peintre peu connu [1].

Pline fait souvenir le lecteur que tant de merveilleux tableaux. qui faisaient l'admiration de tous les bons connaisseurs, étaient peints simplement avec les quatre couleurs primitives dont il a été parlé.

Apelle forma plusieurs élèves, qui profitèrent de ses inventions; mais, dit Pline, une chose en quoi personne n'a pu pénétrer son secret est la composition d'un certain vernis qu'il appliquait à ses tableaux pour leur conserver pendant une longue suite de siècles toute leur fraîcheur et toute leur force. Il tirait trois avantages de ce vernis : 1° Il donnait du lustre aux couleurs, quelles qu'elles fussent, et les rendait plus moelleuses, plus unies et plus tendres; ce qui est maintenant l'effet de l'huile. 2° Il garantissait ses ouvrages de l'ordure et de la poussière. 3° Il ménageait la vue [2] du spectateur, qui s'éblouit facilement, en tempérant les couleurs vives et tranchantes par l'interposition de ce vernis, qui tenait lieu de verre à ses ouvrages.

ARISTIDE.

Un des plus fameux contemporains d'Apelle était Aristide de Thèbes [3]. A la vérité, il ne possédait pas l'élégance et les grâces dans le même degré qu'Apelle; mais il est le premier qui, par génie et par étude, se soit fait des règles sûres pour peindre l'âme [4], c'est-à-dire les sentiments les plus intimes du cœur. Il excellait dans les passions fortes et véhémentes aussi bien que dans les passions douces; mais son coloris avait quelque chose de dur et d'austère.

On a de lui cet admirable tableau [5] (c'est toujours Pline qui parle) où, dans le sac d'une ville, est représentée une mère qui expire d'un coup de poignard qu'elle a reçu dans le sein, et un enfant qui se traîne jusqu'à sa mamelle pour la teter. On voit

[1] Dorothée.

[2] « Ne claritas colorum oculorum aciem offenderet... et eadem res nimis floridis coloribus austeritatem occulte daret. » (PLIN.)

[3] Plin. lib. 35, cap. 10.

[4] « Is omnium primus animum pinxit, et sensus omnes expressit. » (PLIN.)

[5] « Hujus pictura est, oppido capto, ad matris morientis e vulnere mammam adrepens infans; intelligiturque sentire mater, et timere ne emortuo lacte, sanguinem lambat. »

sur le visage de cette femme, quoique mourante, les sentiments les plus vifs et les soins les plus empressés de la tendresse maternelle. Elle paraît sentir le danger de son fils, et craindre qu'au lieu du lait qu'il cherche il ne trouve que du sang. On dirait que Pline a le pinceau à la main, tant il peint avec de vives couleurs tout ce qu'il décrit ! Alexandre, qui aimait tant les belles choses, fut si enchanté de cette pièce, qu'il la fit emporter de Thèbes, où elle était, à Pella, lieu de sa naissance, ou du moins qui passait pour tel.

Le même peignit encore une bataille des Grecs contre les Perses, où il fit entrer dans un seul cadre jusqu'à cent personnages, à raison de mille dragmes [1] (cinq cents liv. [2]) pour chaque figure, par accord fait entre lui et le tyran Mnason, qui régnait alors à Élatée dans la Phocide. J'ai parlé ailleurs d'un Bacchus qui était regardé comme le chef-d'œuvre d'Aristide, et qui fut trouvé à Corinthe lors de sa prise par Mummius.

Il était si habile à exprimer la langueur, tant du corps que de l'âme, qu'Attale, grand connaisseur en ces sortes de choses, ne fit point de difficulté de donner cent talents [3] pour un de ses tableaux où il ne s'agissait que d'une expression de cette nature. Il n'y a que des richesses aussi immenses que celles d'Attale, qui étaient passées en proverbe, *Attalicis conditionibus*, qui puissent rendre vraisemblable un prix si exorbitant pour un seul tableau.

PROTOGÈNE.

Protogène était de Caune, ville située sur la côte méridionale de l'île de Rhodes, dont elle dépendait. Il n'était d'abord occupé qu'à peindre des navires, et vécut longtemps dans une grande pauvreté. Peut-être ne lui fut-elle pas si nuisible : car souvent elle évertue les hommes, et est la sœur [4] ou plutôt la mère du bon esprit. Il parvint, dans les ouvrages où il fut employé à Athènes, à faire l'admiration du peuple le plus savant du monde.

[1] Le texte porte *dix mines*. La mine valait cent drachmes, et la drachme dix sous.

[2] 916 fr. —

[3] Cent mille écus. = 550,000 fr. — L.

[4] « Nescio quomodo bonæ mentis soror est paupertas. » (PETRON.)

Son tableau le plus fameux est l'*Ialyse*[1]; c'était un grand chasseur, fils ou petit-fils du Soleil, et fondateur de Rhodes. Ce qu'on admirait le plus dans ce tableau était l'écume qui sortait de la gueule[2] d'un chien. J'ai rapporté au long cette histoire en parlant du siége de Rhodes[3].

Un autre tableau de Protogène, fort renommé, était le *Satyre* appuyé contre une colonne. Il le travaillait dans le temps même du siége de Rhodes : c'est pourquoi on disait qu'*il l'avait peint sous l'épée*[4]. D'abord il y avait une perdrix perchée sur la colonne ; mais parce que les gens du lieu, ayant vu le tableau nouvellement exposé, donnaient toute leur attention et toute leur admiration à la perdrix, et ne disaient rien du satyre, qui était bien plus admirable ; et que des perdrix apprivoisées, qu'on apporta à cet endroit, jetèrent des cris à la vue de celle qui était sur la colonne, comme si elle eût été vivante, le peintre, indigné de ce mauvais goût, qui, selon lui, faisait tort à sa réputation, demanda permission aux directeurs du temple où le tableau était consacré de retoucher à son ouvrage : ce qui lui ayant été accordé, il effaça la perdrix.

Il peignit aussi la mère d'Aristote, son bon ami. Ce philosophe célèbre, qui avait cultivé toute sa vie les sciences et les beaux-arts, estimait beaucoup les talents de Protogène. Il aurait même souhaité qu'il les eût employés plus dignement qu'à peindre des chasseurs ou des satyres, ou à faire des portraits. Aussi lui proposait-il pour sujet de son pinceau les batailles et les conquêtes d'Alexandre, comme plus favorables à la peinture, par la grandeur des idées, par la noblesse des expressions, par la variété des événements, et par l'immortalité des choses mêmes. Mais un certain goût particulier, une certaine pente naturelle pour des sujets plus tranquilles et plus gracieux le tournèrent plutôt du côté des ouvrages qu'on vient de dire. Tout ce que le philosophe put enfin obtenir du peintre fut le portrait d'Alexandre, mais sans bataille. Il est dangereux de

[1] Plin. lib. 35, c. 10. Aul. Gell. lib. 15, c. 31. Plut. in Demetr. p. 898.

[2] Dans mon premier récit, j'avais de ma pure libéralité donné une bouche au chien ; et ce n'est point sans peine que je suis obligé de la lui ôter. En effet, je ne sais pas pourquoi on n'en gratifie pas un animal si ami de l'homme.

[3] Tome VI, pag. 31.

[4] Strab. l. 14, pag. 652.

vouloir tirer les habiles ouvriers de leur goût et de leur talent naturel.

PAUSIAS.

Pausias était de Sicyone [1]. Il se distingua surtout dans un genre particulier de peinture appelé *caustique* [2], parce qu'on fait tenir les couleurs sur le bois ou sur l'ivoire par le moyen du feu. Il eut pour maître dans ce genre de peinture Pamphile, qu'il laissa beaucoup derrière lui. Il commença le premier à décorer les voûtes et les lambris de ces sortes de peintures. On avait de lui plusieurs ouvrages considérables. Pausanias [3] parle d'une *Ivresse*, si bien peinte, dit-il, qu'on aperçoit, à travers un grand verre qu'elle vide, tous les traits de son visage enluminé.

La courtisane Glycère [4], de Sicyone comme lui, excellait dans l'art de faire des couronnes, et elle en était regardée comme l'inventrice. Pausias, pour lui plaire et pour l'imiter, s'appliqua aussi à peindre des fleurs. On vit alors un beau combat entre l'art et la nature, chacun de son côté faisant des efforts extraordinaires pour l'emporter sur son émule, sans qu'il fût presque possible d'adjuger la victoire à l'un ou à l'autre.

Pausias passa la plus grande partie de sa vie à Sicyone, sa patrie, qui était comme la mère nourricière des peintres et de la peinture [5]. Il est vrai que cette ville se trouvant fort endettée dans les derniers temps, jusque-là que tous ses tableaux publics et particuliers furent engagés pour de grosses sommes, M. Scaurus, beau-fils de Sylla par Métella, sa mère, dans le dessein d'immortaliser la gloire de son édilité, paya tous ses créanciers, retira de leurs mains toutes les pièces des plus fameux peintres, et entre autres celles de Pausias, les transporta à Rome, et les plaça toutes dans ce fameux théâtre qu'il fit élever jusqu'à trois étages, tous soutenus par des colonnes magnifiques de trente-huit pieds de haut, au nombre de trois cent soixante, et embellis par des statues de marbre et de bronze, et

[1] Plin. lib. 35, cap. 11.

[2] Ou plutôt *encaustique*. — L.

[3] Pausan. l. 2, p. 134.

[4] « Amavit in juventa Glyceram municipem suam, inventricem coronarum : certandoque imitatione ejus, ad numerosissimam florum varietatem perduxit artem illam... quum opera ejus pictura imitaretur, et illa provocans variaret, essetque certamen artis ac naturæ. » (PLIN. lib. 35, cap. 11, et lib. 21, cap. 3.)

[5] « Diuque fuit illa patria picturæ. » (PLIN.)

par des peintures antiques des meilleurs maîtres. Ce théâtre ne devait durer qu'autant de temps que la célébration des jeux. Pline dit de cette édilité qu'elle fut la ruine des mœurs, et qu'elle en acheva le renversement. *Cujus* (*M. Scauri*) *nescio an ædilitas maxime prostraverit mores civiles* [1] ; et il va jusqu'à dire qu'elle fit plus de tort à Rome que la sanglante proscription de Sylla, son beau-père, laquelle fit périr tant de milliers de citoyens romains.

Nicias d'Athènes se distingua fort parmi les peintres. On avait de lui un grand nombre de tableaux qui étaient extrêmement estimés, entre autres celui où il avait décrit la descente d'Ulysse aux enfers, appelé νεκυια [2]. Attale, ou plutôt, selon Plutarque, Ptolémée, lui offrit pour ce tableau soixante talents, c'est-à-dire soixante mille écus ; ce qui paraît à peine croyable ; mais il les refusa, et en fit présent à sa patrie. Il travaillait à cet ouvrage avec une telle application, que souvent il ignorait quelle heure il était, et qu'il demandait à son domestique : *Ai-je dîné?* Quand on voulait savoir de Praxitèle lequel de ses ouvrages de marbre il estimait le plus : *Celui*, disait-il, *auquel Nicias a mis la main* [3]. Il marqua par là le vernis excellent que ce peintre ajoutait à ses statues de marbre, qui en relevait l'éclat.

Je passe sous silence beaucoup d'autres peintres habiles, mais moins connus et moins illustres que ceux dont j'ai parlé, et qui ont fait tant d'honneur à la Grèce.

Il est fâcheux que leurs ouvrages ne soient point parvenus jusqu'à nous, et qu'on ne soit point en état de juger de leur mérite par ses propres yeux. Nous pouvons bien comparer la sculpture antique avec la nôtre, parce que nous sommes certains d'avoir encore aujourd'hui les chefs-d'œuvre de la sculpture grecque, c'est-à-dire ce qui s'est fait de plus beau dans l'antiquité. Les Romains, dans le siècle de leur plus grande splendeur, qui fut celui d'Auguste, ne disputaient aux Grecs que l'habileté dans la science du gouvernement. Ils les reconnurent pour leurs

[1] Plin. lib. 36, cap. 15.

[2] Plin. in Moral. p. 1093.

[3] « Hic est Nicias, de quo dicebat Praxiteles interrogatus quæ maxime opera sua probaret in marmoribus : quibus Nicias manum admovisset ; tantum circumlitioni ejus tribuebat. » (PLIN. lib. 35, cap. 11.)

maîtres dans les arts, et nommément dans l'art de la sculpture.

Scudent alii spirantia mollius æra,
Credo equidem : vivos ducent de marmore vultus...
Tu regere imperio populos, Romane, memento :
Hæ tibi erunt artes.

(VIRG. *Æn.* lib. VI.)

Ce que j'ai rapporté de Michel-Ange, qui donna si hautement la préférence au Cupidon de Praxitèle sur le sien, est une preuve bien claire que Rome la moderne ne le disputait pas plus aux Grecs, pour la sculpture, que l'ancienne Rome.

On ne peut pas juger de même à quel point les peintres de l'antiquité ont réussi. Cette question ne peut être décidée sur de simples récits. Il faut pour juger avoir des pièces de comparaison. Elles nous manquent. Il reste quelques peintures mosaïques de l'antiquité à Rome, mais peu de peintes au pinceau ; encore sont-elles endommagées. D'ailleurs, ce qui nous reste, et ce qui était peint à Rome sur les murailles, n'a été fait que longtemps après la mort des peintres célèbres de la Grèce.

Il faut pourtant avouer que, tout bien considéré, les préjugés sont extrêmement favorables pour l'antiquité, par rapport même à la peinture. Du temps de Crassus, que Cicéron fait parler dans ses livres de l'Orateur, on ne se lassait point d'admirer les ouvrages des anciens peintres, et on était bientôt dégoûté de ceux des modernes, parce que dans les premiers on trouvait un goût de dessin et d'expression qui perpétuait les extases des connaisseurs, et que dans les autres on ne trouvait presque que la variété du coloris. « Je ne sais [1], dit Crassus, comment il « arrive que les choses qui nous frappent le plus d'abord par « leur vivacité, et qui nous font même plaisir par cette surprise, « nous dégoûtent et nous rassasient presque aussitôt. Prenons, « par exemple, nos peintures modernes. Qu'y a-t-il de plus bril-

[1] « Difficile dictu est, quænam causa sit cur ea quæ maxime sensus nostros impellunt voluptate, et specie prima acerrime commovent, ab iis celerrime fastidio quodam et satietate abalienemur. Quanto colorum pulchritudine et varietate floridiora sunt in picturis novis pleraque, quam in veteribus! quæ tamen, etiamsi primo aspectu nos ceperunt, diutius non delectant : quum iidem nos, in antiquis tabulis, illo ipso horrido obsoletoque teneamur. » (CIC. *de Orat.* lib. 3, n. 98.)

« lant et de plus fleuri ? Quelle beauté, quelle variété de couleurs ! Quelle supériorité n'ont-elles pas, à cet égard, sur les anciennes? Cependant toutes ces pièces nouvelles, qui nous charment à la première vue, ne nous arrêtent pas ; et au contraire nous ne nous lassons point de contempler les autres, malgré toute la simplicité et la grossièreté même de leur coloris. » Cicéron n'en apporte pas la raison. Denys d'Halicarnasse [1], qui vivait aussi du temps d'Auguste, nous la marque. « Les anciens, nous dit-il, étaient de grands dessinateurs, qui entendaient parfaitement toute la grâce et toute la force des expressions, quoique leur coloris fût simple et peu varié. Mais les peintres modernes, qui excellent dans le coloris et dans les ombres, ne dessinent pas, à beaucoup près, si bien, et ne traitent pas les passions avec le même succès. » Ce double témoignage nous laisse entrevoir que les anciens n'avaient pas moins réussi dans la peinture que dans la sculpture ; et leur supériorité dans celle-ci n'est pas contestée. Il paraît au moins, pour ne rien outrer, que les anciens avaient poussé la partie du dessin, du clair-obscur, de l'expression et de la composition, aussi loin que les modernes les plus habiles peuvent l'avoir fait, mais que pour le coloris ils leur étaient de beaucoup inférieurs.

Je ne puis terminer ce qui regarde la peinture et la sculpture sans déplorer l'abus qu'en ont fait ceux qui y ont le plus excellé : je parle également des anciens et des modernes. Tous les arts en général, mais surtout les deux dont nous parlons, si estimables par eux-mêmes, si dignes d'admiration, qui produisent des effets si merveilleux, qui savent par quelques coups de ciseau animer le marbre et le bronze, et par l'heureux mélange de quelques couleurs représenter au vif tous les objets de la nature ; ces arts, dis-je, doivent un hommage particulier à la vertu, pour l'honneur et l'avancement de laquelle l'auteur et l'inventeur primitif de tous les arts, c'est-à-dire la Divinité même, les a singulièrement destinés.

C'est l'usage que les païens même croyaient devoir faire de la sculpture et de la peinture, en les consacrant aux portraits

[1] Dion. Halic. in Isæo, pag. 104.

des grands hommes et à l'expression de leurs belles actions. Fabius, Scipion [1], et les autres illustres personnages de Rome, avouaient qu'à la vue des images de leurs prédécesseurs ils se sentaient extraordinairement animés à la vertu. Ce n'était pas la cire dont ces figures étaient formées, ni ces figures mêmes, qui produisaient sur leurs esprits de si fortes impressions, mais la vue des grands hommes et des grandes actions dont elles renouvelaient et perpétuaient le souvenir, et leur inspiraient en même temps un vif désir de les imiter.

Polybe remarque [2] que ces images, c'est-à-dire les bustes de cire qu'on exposait aux jours solennels dans la salle des magistrats romains, et qu'on portait avec pompe dans leurs funérailles, allumaient une ardeur incroyable dans l'esprit des jeunes gens, comme si ces grands hommes, sortis de leurs tombeaux et pleins de vie, les eussent animés de vive voix à marcher sur leurs traces.

Agrippa [3], gendre d'Auguste, dans une harangue magnifique, et digne du premier et du plus grand citoyen de Rome, faisait voir par plusieurs raisons, dit Pline, combien il serait utile à la république d'exposer publiquement dans la capitale les plus belles pièces de l'antiquité en tout genre, pour exciter parmi les jeunes gens une noble émulation; ce qui sans doute, ajoute-t-il, aurait bien mieux valu que de les reléguer à la campagne dans les jardins ou autres lieux de plaisance des particuliers.

En effet, Aristote dit que les sculpteurs et les peintres enseignent à former les mœurs par une méthode plus courte et plus efficace que celle des philosophes, et qu'il est des tableaux aussi capables de faire rentrer en eux-mêmes les hommes vicieux que les plus beaux préceptes de morale. Saint Grégoire de Nazianze rapporte l'histoire d'une courtisane qui, dans un lieu où elle n'était pas venue pour faire des réflexions sérieuses, jeta

[1] « Sæpe audivi Q. Maxumum, P. Scipionem, præterea civitatis nostræ præclaros viros, solitos ita dicere, quum majorum imagines intuerentur, vehementissime sibi animum ad virtutem accendi. Scilicet non ceram illam neque figuram tantam vim in sese habere; sed memoria rerum gestarum eam flammam egregiis viris in pectore crescere, neque prius sedari quam virtus eorum famam atque gloriam adæquaverit. » (SALLUST. *in Præf. bell. Jugurth.*)

[2] Polyb. l. 6, p. 495, 496.

[3] « Exstat ejus (Agrippæ) oratio magnifica, et maximo civium digna, de tabulis omnibus signisque publicandis : quod fieri satius fuisset quam in villarum exilia pelli. » (PLIN. lib. 35, cap. 4.)

les yeux par hasard sur le portrait d'un Polémon, philosophe fameux pour son changement de vie qui tenait du prodige, et laquelle rentra en elle-même à la vue de ce portrait. Cédrénus raconte qu'un tableau du jugement dernier contribua beaucoup à la conversion d'un roi des Bulgares. Le sentiment de la vue est bien plus vif que celui de l'ouïe [1], et une image qui représente vivement un objet frappe tout autrement qu'un discours. Saint Grégoire de Nysse avoue qu'il fut touché jusqu'aux larmes par la vue d'un tableau.

Cet effet de la peinture est encore plus prompt pour le mal que pour le bien. La vertu nous est étrangère [2], et le vice naturel. Sans qu'il soit besoin de guides ni d'exemples (et il s'en trouve partout), une pente rapide nous y porte, ou, pour mieux dire, nous y précipite. A quoi faut-il donc s'attendre quand la sculpture avec toute la délicatesse de l'art, et la peinture avec toute la vivacité de ses couleurs, viennent animer une passion déjà trop allumée et trop ardente par elle-même? Quels ravages ne causent point dans l'imagination des jeunes personnes ces nudités indécentes que les sculpteurs et les peintres se permettent si communément! Elles peuvent bien faire honneur à l'art, mais elles déshonorent pour toujours l'artiste [3].

Sans parler même ici du christianisme, qui abhorre toutes ces sculptures et ces peintures licencieuses, les sages du paganisme, tout aveugles qu'ils étaient, les condamnent presque avec la même sévérité. Aristote [4], dans ses livres de la République, recommande aux magistrats, comme un de leurs devoirs les plus essentiels, de veiller attentivement à ce qu'il ne se rencontre point dans les villes de ces sortes de statues et de tableaux propres à enseigner le vice, et capables de corrompre toute la jeunesse [5]. Sénèque dégrade la peinture et la sculpture [6], et leur

[1] Segnius irritant animos demissa per aures
Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus.
HORAT. [*de Arte poetica*, v. 180.]

Sic intimos penetrat sensus (pictura), ut vim discendi nonnunquam superare videatur. » (QUINTIL.)

[2] « Ad deteriora faciles sumus; quia nec dux potest, nec comes deesse; et res etiam ipsa sine duce, sine comite procedit : non pronum est tantum ad vitia, sed præceps iter. » (*Senec. epist.* 97.)

[3] « Non hic per nudam pictorum corporum pulchritudinem turpis prostat historia, quæ, sicut ornat artem, sic devenustat artificem. » (SIDON. APOLL. lib. II, epist. 2.)

[4] Arist. in Polit. l. 7, c. 17.

[5] ....Peccare docentes
....Historias monet.
HORAT. [lib. III, od. 7, v. 19.]

[6] « Non enim adducor ut in nume-

ôte le nom d'*arts libéraux* dès qu'elles prêtent leur ministère au vice. Pline le naturaliste, tout enthousiasmé qu'il est pour la beauté des ouvrages antiques, traite d'action déshonorante et criminelle la liberté licencieuse que s'était donnée sur ce point à Rome un peintre d'ailleurs fort célèbre : *fuit Arellius Romæ celeber, nisi* FLAGITIO INSIGNI *corrupisset artem* [1]. Il fait paraître une juste indignation contre des sculpteurs qui gravaient d'infâmes images sur des coupes et sur des gobelets, pour ne plus boire, en quelque sorte, qu'à travers des obscénités; comme si, dit-il, l'ivresse ne portait pas déjà assez par elle-même à la débauche, et qu'il fallût encore l'aiguillonner par de nouveaux attraits : *Vasa adulteriis cælata, quasi per se parùm doceat libidinem temulentia.... Ita vina ex libidine hauriuntur, atque etiam præmio invitatur ebrietas* [2].

Il n'est pas jusqu'aux poëtes qui se déclarent vivement contre ce désordre. Properce s'étonne [3] qu'on érige en public des temples à la Pudeur, pendant que l'on souffre dans les maisons particulières des tableaux immodestes, qui ne peuvent que corrompre l'esprit des jeunes vierges. En effet, ces tableaux, sous l'amorce d'un spectacle agréable aux yeux, cachent un poison mortel qui pénètre jusqu'au cœur, et semblent donner des leçons publiques d'impureté. On ne voyait point, dit-il en finissant, ces indécentes figures chez nos ancêtres; les murailles de leurs appartements n'étaient pas peintes par des mains impures; ils ne mettaient point ainsi le crime en honneur, et ne le donnaient point en spectacle. L'endroit est trop beau, pour n'être pas ici rapporté en entier.

Templa Pudicitiæ quid opus statuisse puellis,
  Si cuivis nuptæ quidlibet esse licet?
Quæ manus obscœnas depinxit prima tabellas,
  Et posuit castâ turpia visa domo,
Illa puellarum ingenuos corrupit ocellos,
  Nequitiæque suæ noluit esse rudes.

rum liberalium artium pictores recipiam, non magis quam statuarios aut marmoreos, aut cæteros luxuriæ ministros. » (*Senec. epist.* 88.)

[1] Plin. lib. 35, cap. 10.
[2] Id. lib. 14, cap. 22.
[3] Propert. l. 2, eleg. 6 [v. 26].

Ah ! gemat in terris, istâ qui protulit arte
 Jurgia sub tacita condita lætitia.
Non istis olim variabant tecta figuris :
 Tum paries nullo crimine pictus erat.

Nous avons vu une ville qui avait le choix de deux statues de Vénus, toutes deux de la main de Praxitèle, c'est tout dire, l'une voilée et l'autre nue, préférer la première, quoique beaucoup moins estimée, parce qu'elle était plus conforme à la modestie et à la pudeur. Que pourrais-je ajouter à un tel exemple? Quelle condamnation pour nous si nous rougissions de le suivre!

CHAPITRE VI.

DE LA MUSIQUE.

La musique des anciens était une science bien plus étendue qu'on ne le pense ordinairement. Outre la composition des chants musicaux et l'exécution de ces chants avec la voix et sur les instruments, à quoi se borne la nôtre, l'ancienne comprenait l'art poétique, qui enseignait à faire des vers de toute sorte, aussi bien qu'à mettre en chant ceux qui en étaient susceptibles; l'art de la *saltation* ou du geste, qui enseignait les pas et l'attitude, soit de la danse proprement dite, soit de la marche ordinaire, et les gestes qui doivent être employés dans la déclamation; enfin elle renfermait l'art de composer et d'écrire en notes la simple déclamation, pour régler, par ces notes, tant le son de la voix que la mesure et les mouvements du geste, art fort usité chez les anciens, et qui nous est absolument inconnu. Toutes ces différentes parties, qui ont réellement entre elles une liaison naturelle, composaient dans l'origine un seul et même art, exercé par les mêmes artistes, quoique dans la suite elles se soient séparées, surtout la poésie, qui a fait un ordre à part.

Je traiterai ici légèrement toutes ces parties, excepté celle qui regarde la structure des vers, qui trouvera ailleurs sa place; et je commencerai par la musique proprement dite, et telle qu'elle est connue parmi nous.

ARTICLE PREMIER.

De la musique proprement dite.

La musique est un art qui enseigne les propriétés des sons capables de produire quelque mélodie et quelque harmonie.

§ I. *Origine et effets merveilleux de la musique.*

Quelques auteurs prétendent que ce sont les oiseaux qui ont appris à l'homme à chanter, en lui faisant remarquer, par leur ramage et leurs gazouillements, combien les différentes inflexions et les divers tons de la voix sont capables de flatter agréablement l'oreille. L'homme a eu un plus excellent maître, auquel seul il doit faire remonter sa connaissance.

L'invention de la musique et des instruments, qui en font une principale partie, est un présent de Dieu, comme l'invention des autres arts. Elle ajoute au simple don de la parole, déjà bien précieux par lui-même, quelque chose de plus vif, de plus animé, et de plus propre à produire au dehors les sentiments de l'âme. Lorsqu'elle est saisie et pénétrée de la vue de quelque objet qui l'occupe fortement, le langage ordinaire ne suffit pas à ses transports. Elle s'élance pour ainsi dire hors d'elle-même; elle se livre sans mesure aux mouvements qui l'agitent, elle anime et redouble le ton de la voix; elle répète à diverses reprises ses paroles; et, peu contente de tous ces efforts, qui lui paraissent encore trop faibles, elle appelle à son secours les instruments, qui semblent la soulager en donnant aux sons une variété, une étendue et une continuité que la voix humaine ne peut avoir.

Voilà ce qui a donné lieu à la musique, et ce qui l'a rendue si intéressante et si recommandable; et voilà ce qui montre en même temps qu'à proprement parler, elle n'a de véritable usage que pour la religion, à laquelle seule il appartient de causer à l'âme des sentiments vifs qui la transportent et l'enlèvent, qui nourrissent sa reconnaissance et son amour, qui répondent à son admiration et à son ravissement, et qui lui fassent éprouver qu'elle est heureuse, en applaudissant, pour ainsi dire, à sa

joie et à son bonheur, comme David le fait dans tous ses divins cantiques, qu'il emploie uniquement à adorer, à louer, à rendre grâces, à chanter la grandeur de Dieu, et à publier ses merveilles.

Tel fut le premier usage que les hommes firent de la musique, simple, naturelle, sans art et sans raffinement dans ces temps d'innocence et dans cette enfance du monde ; et sans doute que la famille de Seth, dépositaire du vrai culte, la conserva dans toute sa pureté. Mais les enfants du siècle, plus asservis aux sens et aux passions, plus occupés à adoucir les peines de cette vie, à rendre leur exil agréable, et à se consoler de leurs maux, se livrèrent plus promptement aux agréments de la musique, et furent plus attentifs à la perfectionner, à la réduire en art, à rappeler leurs observations à des règles fixes, à la soutenir, à la fortifier, à la varier par le secours des instruments.

En effet, l'Écriture sainte place l'origine de cette sorte de musique dans la famille de Caïn [1], qui était celle des réprouvés, et lui donne pour auteur Jubal, l'un des descendants de ce chef des impies. Aussi voyons-nous que c'est ordinairement aux objets des passions que la musique est asservie. Elle sert à les embellir, à les agrandir, à les rendre plus touchants, à les faire pénétrer jusqu'au fond de l'âme par un nouveau plaisir, à la rendre captive des sens, à la faire habiter tout entière dans ses oreilles, à lui inspirer une nouvelle pente, à chercher hors d'elle sa consolation, et à lui communiquer une nouvelle aversion pour les réflexions utiles et pour l'attention à la vérité. L'abus de la musique, presque aussi ancien que son invention, a fait plus d'imitateurs de Jubal que de David. Mais il ne faut pas faire retomber ce reproche sur la musique même : car, comme l'observe Plutarque [2] sur le sujet que je traite, en général tout homme de bon sens n'imputera jamais aux sciences mêmes l'abus que quelques-uns en font ; il ne s'en prendra qu'aux dispositions vicieuses de ceux qui les corrompent.

Cet exercice a fait dans tous les temps le plaisir de toutes les nations, des plus barbares comme de celles qui se piquaient le plus de politesse. Et il faut avouer que l'auteur de la nature a

[1] Gen. 4, 21.

[2] Plut. de Music. pag 1146.

mis dans l'homme un goût et un penchant secret pour le chant et l'harmonie, qui sert à nourrir sa joie dans les temps de prospérité, à dissiper son chagrin dans ses afflictions, à soulager sa peine dans ses travaux[1]. Il n'est point d'artisan qui n'ait recours à cet innocent artifice, et la plus légère chanson lui fait presque oublier toutes ses fatigues. La cadence harmonieuse avec laquelle les forgerons frappent sur l'enclume le fer brûlant, semble donner de la légèreté à la masse pesante de leurs marteaux. Il n'est pas jusqu'aux rameurs, dont le pénible travail ne trouve une sorte de soulagement dans cette espèce de concert que forme leur mouvement nombreux et uniforme. Les anciens se servaient avantageusement des instruments de musique, comme on le fait encore aujourd'hui, pour exciter l'ardeur martiale dans le cœur des combattants[2]; et Quintilien attribue en partie la réputation de la milice romaine à l'effet que produisait sur les légions le son guerrier des cors et des trompettes.

J'ai dit que la musique était en usage chez toutes les nations; mais ce sont les Grecs surtout qui l'ont mise en honneur, et qui, par le cas qu'ils en faisaient, l'ont portée à un haut degré de perfection. C'était un mérite pour les plus grands hommes de s'y distinguer, et une sorte de honte pour eux d'être obligés d'avouer sur ce point leur ignorance. Nul héros n'a plus illustré la Grèce qu'Épaminondas : on comptait au nombre de ses belles qualités d'avoir su danser avec grâce et toucher les instruments avec habileté [3]. Plusieurs années auparavant, le refus que fit Thémistocle dans un repas de jouer quelque air sur la lyre lui attira des reproches, et ne lui fit pas d'honneur. Igno-

[1] « Atque eam (musicam) natura ipsa videtur ad tolerandos facilius labores velut muneri nobis dedisse. Si quidem et remiges cantus hortatur : nec solum in iis operibus in quibus plurium conatus, præeunte aliqua jucunda voce, conspirat, sed etiam singulorum fatigatio quamlibet se rudi modulatione solatur. » (QUINTIL. lib. 1, cap. 10.)

[2] « Duces maximos et fidibus, et tibiis cecinisse traditum, et exercitus Lacedæmoniorum musicis accensos modis. Quid autem aliud in nostris legionibus cornua ac tubæ faciunt? quorum concentus, quanto est vehementior, tanto romana in bellis gloria cæteris præstat. » (QUINTIL. lib. 1, cap. 10.)

[3] « Summam eruditionem Græci sitam censebant in nervorum vocumque cantibus. Igitur Epaminondas, princeps, meo judicio, Græciæ, fidibus præclare cecinisse dicitur : Themistoclesque, aliquot ante annis, quum in epulis recusasset lyram, habitus est indoctior. Ergo in Græcia musici floruerunt, discebantque id omnes; nec, qui nesciebat, satis excultus doctrina putabatur. » (CIC. *Tusc.* 1, n. 4.)

« In ejus (Epaminondæ) virtutibus commemorabatur saltasse eum commode scienterque tibiis cantasse. » (CORN. NEP. *in Præfat.*)

rer la musique passait dans ces temps pour un défaut d'éducation.

Aussi les plus célèbres philosophes qui nous ont laissé des traités sur la politique, comme Platon et Aristote, recommandent en particulier qu'on ait grand soin de faire apprendre la musique aux jeunes gens. Elle faisait chez les Grecs une partie essentielle de l'éducation. Outre qu'elle a une liaison nécessaire avec cette partie de la grammaire que l'on appelle *prosodie*, qui roule sur la longueur ou brièveté des syllabes dans la prononciation, sur la mesure des vers, sur leur rhythme ou cadence, et principalement sur la manière d'accentuer les mots, les anciens étaient persuadés[1] qu'elle pouvait contribuer beaucoup à former le cœur des jeunes gens, en y introduisant une sorte d'harmonie qui pût les porter à tout ce qui est honnête; rien n'étant plus utile, selon Plutarque, que la musique pour exciter en tout temps à toutes sortes d'actions vertueuses, et principalement lorsqu'il s'agit d'affronter les périls de la guerre.

Il s'en faut bien que la musique fût autant estimée des Romains dans les beaux temps de la république. Elle passait alors pour peu honorable, comme l'observe Cornélius Népos[2], en faisant remarquer le différent goût des nations sur plusieurs matières. Le reproche que fait Salluste à une dame romaine de savoir mieux danser et chanter qu'il ne convenait à une femme d'honneur et de probité, *saltare et psallere elegantiùs quam necesse est probæ*[3], marque assez ce que les Romains pensaient de la musique. Pour la danse, ils en avaient une étrange idée, jusqu'à dire que pour en faire usage il fallait, ou être ivre ou avoir perdu la raison : *nemo saltat ferè sobrius, nisi fortè insanit*[4]. Telle était la sévérité romaine, jusqu'à ce que le commerce avec les Grecs, et encore plus les richesses et l'opulence, les eurent fait donner dans des excès que l'on ne peut pas même reprocher aux Grecs.

Les anciens attribuaient à la musique de merveilleux effets, soit pour exciter ou réprimer les passions, soit pour adoucir les mœurs, et humaniser des peuples naturellement sauvages et barbares.

Pythagore[5], voyant de jeunes gens échauffés des vapeurs du

[1] Plut. de Music. pag. 1140.
[2] In Præfat.
[3] In Bello Catilin. [c. 43.]
[4] Cic. in Orat. pro Muren. n. 13.
[5] « Pythagoram accepimus, concitatos ad vim pudicæ domui afferendam

vin, et animés de plus par le son d'une flûte dont on jouait sur le mode phrygien, près de faire violence à une chaste maison, rendit à ces jeunes gens leur tranquillité et leur bon sens en ordonnant à la musicienne de changer de mode et de jouer plus gravement, suivant la cadence marquée par le pied appelé *spondée*.

Galien[1] met une histoire presque toute pareille sur le compte d'un musicien de Milet nommé *Damon*. Ce sont de jeunes gens ivres, qu'une joueuse de flûte a rendus furieux en jouant sur le mode phrygien, et qu'elle radoucit par l'avis de ce même Damon, en passant du mode phrygien au dorien.

Nous apprenons de Dion Chrysostome[2], et de quelques autres, que le musicien Timothée, jouant un jour de la flûte devant Alexandre le Grand sur le mode appelé ὄρθιος, qui était un mode guerrier, ce prince courut aux armes aussitôt. Plutarque[3] dit presque la même chose du joueur de flûte Antigénide, qui dans un repas, agita de telle manière ce même prince, que, s'étant levé de table comme un forcené, il se jeta sur ses armes, et, mêlant leur cliquetis au son de la flûte, peu s'en fallut qu'il ne chargeât les convives.

Parmi les effets merveilleux de la musique, on ne peut rien citer peut-être de plus frappant ni de mieux attesté que ce qui regarde les Arcadiens. Polybe[4], historien sage, exact, et qui mérite toute créance, est mon garant. J'abrégerai seulement son récit et ses réflexions.

L'étude de la musique, dit-il, a son utilité pour tout le monde, mais elle est absolument nécessaire aux Arcadiens. Ces peuples, en établissant leur république, quoique d'ailleurs très-austères dans leur genre de vie, ont donné à la musique un si grand crédit, que non-seulement ils enseignent cet art aux enfants, mais qu'ils contraignent même les jeunes gens de s'y appliquer jusqu'à l'âge de trente ans. Ce n'est point une honte parmi eux que l'aveu d'ignorer les autres arts ; mais c'est un déshonneur de n'avoir point appris à chanter, et de n'en pouvoir donner des preuves dans l'occasion.

juvenes, jussa mutare in spondeum modos tibicina, composuisse. » (QUINTIL. lib. 1, cap. 10.)

[1] De Placit. Hipp. et Plat. l. 5, c. 6.

[2] Orat. 1, de Reg. init.

[3] De Fortun. Alex. p. 335.

[4] Polyb. l. 4, p. 289-291.

Or, dit Polybe, il me paraît que leurs premiers législateurs, en faisant de pareils établissements, n'ont point eu dessein d'introduire le luxe et la mollesse, mais seulement d'adoucir les mœurs féroces des Arcadiens, et d'égayer par l'exercice de la musique leur caractère triste et mélancolique, causé sans doute en partie par la froideur de l'air qu'on respire dans presque toute l'Arcadie.

Mais les Cynéthiens ayant négligé ce secours, dont ils avaient d'autant plus besoin qu'ils habitent la partie la plus rude et la plus sauvage de l'Arcadie, soit pour l'air, soit pour le climat, sont enfin devenus si féroces et si barbares, qu'il n'y a nulle ville en Grèce où l'on ait commis des crimes aussi grands et aussi fréquents que dans celle de Cynèthe.

Polybe termine ce récit en avertissant qu'il y a si fort insisté pour deux raisons : la première, pour empêcher que quelqu'un des peuples d'Arcadie, sur le faux préjugé que l'étude de la musique n'est parmi eux qu'un amusement superflu, ne vienne à négliger cette partie de leur discipline ; la seconde, pour engager les Cynéthiens à donner la préférence à la musique, si jamais Dieu (l'expression est remarquable), si jamais Dieu leur inspire de s'appliquer aux arts qui humanisent les peuples : car c'est la seule voie par laquelle ils puissent dépouiller leur ancienne férocité.

Je ne sais pas s'il est possible de rien trouver dans toute l'antiquité qui égale l'éloge que fait ici Polybe de la musique ; et l'on sait quel homme c'était que Polybe. Joignons-y ce qu'en ont dit les deux plus grandes lumières de la philosophie ancienne, Platon et Aristote, qui en recommandent souvent l'étude, et en relèvent beaucoup les avantages. Peut-on désirer un témoignage plus authentique et plus favorable ? Mais, afin que l'autorité de ces grands hommes ne nous en impose point, je dois marquer ici de quel genre de musique ils entendent parler. Quintilien [1], qui pensait comme eux sur cet article, nous expliquera leur sentiment : c'est dans un chapitre où il avait fait un magnifique éloge de la musique. « Quoique les exemples que j'ai cités, dit-il, fassent assez voir quelle sorte de musique j'ap-

[1] Quintil. l. 1, c. 10.

« prouve, je crois pourtant devoir déclarer ici que ce n'est point « celle dont retentissent aujourd'hui nos théâtres, et qui par « ses airs efféminés et lascifs, n'a pas peu contribué à éteindre « et à étouffer en nous ce qui pouvait nous rester encore de force « et de vertu : » *apertius profitendum puto, non hanc a me præcipi, quæ nunc in scenis effeminata, et impudicis modis fracta, non ex parte minima, si quid in nobis virilis roboris manebat, excidit.* « Quand je recommande donc la musique, « c'est celle dont des hommes pleins d'honneur et de courage se « servaient pour chanter les louanges de leurs semblables. Je ne « prétends point parler non plus de ces instruments dangereux « dont les sons lànguissants portent la mollesse et l'impureté « dans l'âme, et qui doivent être en horreur à tout ce qu'il y « a de personnes bien nées : mais j'entends cet art agréable « d'aller au cœur par le moyen de l'harmonie, pour exciter « les passions ou pour les apaiser, conformément au besoin et à « la raison. »

C'est cette sorte de musique dont les plus grands philosophes et les plus sages législateurs, chez les Grecs, faisaient tant de cas, parce qu'elle apprivoise les esprits sauvages, qu'elle adoucit la rudesse et la dureté des caractères, qu'elle polit les mœurs, qu'elle rend les esprits plus capables de discipline, qu'elle lie la société d'une manière douce et agréable, et qu'elle donne de l'horreur de tous les vices qui portent à la dureté, à l'inhumanité, à la férocité.

Elle n'est pas même inutile pour le corps, et contribue à la guérison de certaines maladies. Ce que l'on raconte des effets de la musique sur ceux qui ont été mordus de la tarentule paraîtrait incroyable s'il n'était appuyé sur des témoignages auxquels on ne peut pas raisonnablement refuser sa croyance.

La tarentule est une grosse araignée à huit yeux et à huit pattes [1]. Elle ne se trouve pas seulement vers Tarente, d'où elle a pris son nom, ou dans la Pouille ; il y en a dans plusieurs autres endroits de l'Italie, et dans l'île de Corse.

Peu de temps après qu'on a été mordu d'une tarentule, il survient à la partie une douleur très-aiguë, et peu d'heures

[1] Mémoires de l'Acad. des sciences, année 1702.

après un engourdissement. On tombe ensuite dans une profonde tristesse, on a peine à respirer, le pouls s'affaiblit, la vue se trouble et s'égare, enfin on perd la connaissance et le mouvement et on meurt, à moins que d'être secouru. La médecine emploie pour la guérison de cette maladie quelques remèdes qui seraient inutiles si la musique ne venait à son secours.

Lorsqu'un homme mordu est sans mouvement et sans connaissance, un joueur d'instruments essaye différents airs; et lorsqu'il a rencontré celui dont les tons et la modulation conviennent au malade, on voit que celui-ci commence à faire quelque léger mouvement, qu'il remue d'abord les doigts en cadence, ensuite les bras et les jambes, peu à peu tout le corps; et enfin il se lève sur ses pieds, et se met à danser en augmentant toujours d'activité et de force. Il y en a tel qui danse six heures sans se reposer. Après cela on le met au lit, et quand on le croit assez remis de sa première danse, on le tire du lit par le même air pour une danse nouvelle. Cet exercice dure plusieurs jours, tout au plus six ou sept, jusqu'à ce que le malade se trouve fatigué et hors d'état de danser davantage, ce qui annonce sa guérison : car tant que le venin agit sur lui il danserait, si l'on voulait, sans aucune discontinuation, et enfin il mourrait d'épuisement de forces. Le malade qui commence à se sentir las reprend peu à peu la connaissance et le bon sens, et revient comme d'un profond sommeil, sans se souvenir de ce qui s'est passé pendant son accès, non pas même de sa danse. Le fait est singulier, mais très-certain : c'est aux médecins à en expliquer la cause.

§ II. *Auteurs qui ont inventé ou perfectionné la musique et les instruments.*

Les historiens profanes attribuent la découverte des premières règles de la musique à leur Mercure fabuleux, d'autres à Apollon, d'autres à Jupiter même [1]. Ils on voulu par là, sans doute, nous faire entendre que l'invention d'un art si utile ne pouvait être attribuée qu'aux dieux, et qu'on avait tort d'en faire honneur à quelque homme que ce fût.

[1] Plut. de Music. pag. 1136.

Le traité de Plutarque sur la musique, expliqué et éclairci par les savantes remarques de M. Burette, me fournira la plus grande partie de ce que j'ai à dire sur l'histoire de ceux qui passent pour avoir le plus contribué à la perfection de cet art. Je me contenterai d'indiquer simplement les plus anciens, qui ne sont presque connus que dans la fable ; sans m'attacher à l'ordre des temps.

AMPHION.

Amphion est regardé par quelques-uns comme l'inventeur de la *cithare* [1], ou lyre, car ces deux instruments étaient peu différents, comme je le marquerai dans la suite, et souvent les auteurs les confondent. On conjecture que la fable de Thèbes bâtie au son de la lyre d'Amphion est postérieure au temps d'Homère, qui n'en parle point, et qui n'aurait pas manqué d'en orner son poëme s'il l'eût connue.

Amphion eut pour contemporains *Linus*, *Anthès*, *Piérius*, *Philammon* [2]. Ce dernier fut père du fameux *Thamyris*, la plus belle voix de son temps, le rival des Muses mêmes, et qui, ayant été livré à la vengeance de ces déesses, pour peine de son audace, perdit la vue, la voix, l'esprit, et même l'usage de sa lyre.

ORPHÉE.

La réputation d'Orphée était florissante dès le temps de l'expédition des Argonautes, du nombre desquels il fut, c'est-à-dire avant la guerre de Troie. Il avait eu pour maître dans la musique *Linus*, aussi bien qu'Hercule. L'histoire d'Orphée est connue de tout le monde.

HYAGNIS.

On prétend qu'Hyagnis fut le plus ancien joueur de flûte. Il fut père de *Marsyas*, à qui l'invention de la flûte est aussi attribuée. Ce dernier osa provoquer Apollon, qui ne demeura

[1] J'appellerai toujours ainsi cet instrument, parce que notre *guitare*, qui en a tiré son nom, en est tout à fait différente.

[2] Tous ces prétendus inventeurs de la poésie ou de la musique paraissent être des personnages fabuleux : Amphion, Linus, Hyagnis, Olympus et même Orphée, dont on disait dans l'antiquité même qu'il n'avait jamais existé. — L.

vainqueur dans ce combat qu'en joignant sa voix au son de sa lyre. Le vaincu fut écorché tout vif.

OLYMPE.

Il y a eu deux Olympes, l'un et l'autre fameux joueurs de flûte. Le plus ancien, Mysien d'origine [1], vivait avant la guerre de Troie. Il était disciple de Marsyas. Il excellait aussi dans l'art de toucher les instruments à cordes.

Le second Olympe était Phrygien [2], et florissait du temps de Midas.

DÉMODOQUE. PHÉMIUS.

Homère parle avec éloge de ces deux musiciens en plusieurs endroits de l'Odyssée [3]. Démodoque avait composé deux poëmes: l'un sur la prise de Troie, l'autre sur les noces de Vénus et de Vulcain. Homère les lui fait chanter l'un et l'autre chez Alcinoüs, roi des Phéaciens, en présence d'Ulysse. Il parle de Phémius comme d'un chantre inspiré des dieux mêmes; c'est lui qui, par le chant de ses poésies mises en musique et accompagnées des sons de sa lyre, égaye ces festins où les poursuivants de Pénélope emploient des journées entières.

L'auteur de la vie d'Homère, attribuée à Hérodote, assure que Phémius s'établit à Smyrne; qu'il y enseigna la grammaire et la musique à la jeunesse, et qu'il y épousa Crithéide, qui, d'un commerce illégitime, avait eu pour fils Homère même, à l'éducation duquel ce beau-père donna ses soins, après l'avoir adopté.

TERPANDRE.

Les auteurs ne sont point d'accord entre eux sur la patrie de Terpandre, ni sur le temps où il a vécu. Eusèbe le place dans la 33e olympiade [4]. Cette époque doit être avancée, s'il est vrai que ce poëte musicien fut le premier qui remporta le prix aux jeux carniens, institués à Lacédémone seulement dans la 26e olympiade [5].

Outre cette victoire, qui fit grand honneur à l'habileté de Terpandre dans la poésie musicale, il signala encore ce même art en

[1] Suidas.
[2] Id.
[3] Plut.
[4] AN. M. 3356. Athen. l. 14, pag. 635.
[5] AN. M. 3328.

d'autres occasions des plus importantes. On a fort parlé de la sédition [1] qu'il sut calmer à Lacédémone par ses chants mélodieux accompagnés des sons de la cithare. Il remporta aussi quatre fois de suite le prix aux jeux pythiques [2].

Il paraît que l'ancien Olympe et Terpandre, ayant trouvé dans leur jeunesse la lyre montée seulement de trois ou quatre cordes, s'en servirent telle qu'ils la trouvèrent alors, et s'y distinguèrent par le charme de leur exécution. Dans la suite, pour perfectionner cet instrument, ils y firent des additions l'un et l'autre, surtout Terpandre, qui y fit entrer jusqu'à sept cordes.

Ce changement déplut fort aux Lacédémoniens, chez qui il était défendu très-expressément de rien changer dans l'ancienne musique, et d'y rien innover. Plutarque rapporte [3] que Terpandre fut condamné à l'amende par les éphores pour avoir augmenté d'une seule corde le nombre de celles qui composaient la lyre ordinaire, et que la sienne fut pendue à un clou. D'où il s'ensuivrait que la lyre de ce temps-là était déjà montée de six cordes.

Par ce qu'on lit dans Plutarque [4] il paraît que Terpandre composait d'abord des poésies lyriques d'une certaine mesure, propres à être chantées et accompagnées de la cithare. Ensuite il mettait ces poésies en musique, de façon que celle-ci pût s'accommoder au jeu de la cithare, qui alors ne rendait précisément que les mêmes sons chantés par la voix du musicien. Enfin Terpandre notait cette musique sur les vers mêmes de chacun des cantiques de sa composition, et quelquefois il en faisait autant pour les poésies d'Homère; après quoi il était en état de les exécuter lui-même, ou de les faire exécuter dans les jeux publics.

On proposait des prix de poésie et de musique, car l'une n'allait guère sans l'autre dans les quatre grands jeux de la Grèce, surtout dans les pythiques, dont ils faisaient la première et la plus considérable partie. La même chose se pratiquait aussi dans plusieurs autres villes du même pays, où l'on célébrait de pareils jeux avec une grande solennité et un grand concours de spectateurs.

[1] Plut. pag. 1146.
[2] Id. p. 1132.
[3] Plut. de Lacon. Instit. p. 238.
[4] Id. de Music. pag. 1132.

PHRYNIS.

Phrynis était de Mitylène, capitale de l'île de Lesbos. Il fut l'écolier d'Aristoclite pour la cithare, et il ne pouvait tomber en meilleures mains, ce maître étant un des descendants du fameux Terpandre. On dit qu'il fut le premier qui remporta le prix de cet instrument aux jeux des Panathénées, célébrés à Athènes la quatrième année de la 80e olympiade [1]. Il n'eut pas le même bonheur lorsqu'il disputa ce prix contre le musicien Timothée.

On doit regarder Phrynis comme l'auteur des premiers changements arrivés dans l'ancienne musique, par rapport au jeu de la cithare. Ces changements consistaient, en premier lieu, dans l'addition de deux nouvelles cordes aux sept qui composaient cet instrument avant lui ; en second lieu, dans le tour de la modulation, qui n'avait plus cette ancienne simplicité noble et mâle. Aristophane lui en fait un reproche dans la comédie des *Nuées*, où la justice parle ainsi de l'ancienne éducation des jeunes gens. *Ils allaient ensemble chez le joueur de cithare,... où ils apprenaient à chanter l'hymne de la redoutable Pallas, ou quelque autre cantique, entonnant les sons conformément à l'harmonie qu'ils tenaient de leurs ancêtres. Si quelqu'un d'entre eux s'avisait de chanter d'une manière bouffonne, ou de mêler dans son chant quelque inflexion de voix semblable à celles qui règnent aujourd'hui dans les airs de Phrynis, on le châtiait sévèrement.*

Phrynis s'étant présenté pour quelques jeux publics à Lacédémone avec sa cithare à neuf cordes [2], l'éphore Ecprépès se mit en devoir d'en couper deux, et lui laissa seulement à choisir entre celles d'en haut ou celles d'en bas. Timothée, peu de temps après, s'étant trouvé en pareil cas aux jeux carniens, les éphores en usèrent de même à son égard.

TIMOTHÉE.

Timothée, poëte-musicien des plus célèbres, naquit à Milet, ville ionienne de Carie, la troisième année de la 83e olympiade [3]

[1] AN. M. 3547.
[2] Plut. in Agide, p. 799.
[3] AN. M. 3558.

Il florissait en même temps qu'Euripide et Philippe de Macédoine; il excellait dans la poésie lyrique et dithyrambique.

Il s'appliqua particulièrement à la musique et à toucher la cithare [1]. Ses premiers essais ne réussirent pas, et il fut sifflé de tout le peuple. Un si triste succès était capable de le décourager pour toujours, et il songeait en effet à renoncer absolument à un art pour lequel il ne se croyait point né. Euripide le désabusa de cette fausse pensée, et lui rendit le courage en lui faisant espérer un succès éclatant pour l'avenir. Plutarque, en rapportant ce fait, auquel il joint les exemples de Cimon, de Thémistocle, de Démosthène, qui furent aussi ranimés par de semblables conseils, remarque avec raison que c'est rendre un grand service au public que d'encourager ainsi de jeunes gens en qui l'on reconnaît un fonds d'esprit et d'heureux talents, et d'empêcher qu'ils ne se rebutent pour quelques fautes qu'ils auront pu commettre dans un âge sujet à des écarts, ou pour quelques mauvais succès qu'ils auront eus d'abord dans l'exercice de leur profession.

Euripide ne s'était pas trompé dans ses vues et dans son espérance. Timothée devint le plus habile joueur de cithare de son temps; il perfectionna cet instrument en y ajoutant, selon Pausanias [2], quatre cordes; ou selon Suidas, deux seulement, la dixième et la onzième, aux neuf qui composaient la cithare avant lui. Les auteurs varient extrêmement sur cette matière, et souvent même se contredisent.

Cette innovation dans la musique n'eut pas une approbation générale. Les Lacédémoniens la condamnèrent par un décret public, que Boèce nous a conservé [3]. Il est écrit dans le dialecte du pays, dont la lettre ρῶ, qui est la consonne dominante, rend la prononciation très-rude; il commence par ces mots; ἐπεὶ δὲ Τιμόθεορ ὁ Μιλήσιορ παραγινόμενορ ἐς τὰν ἁμετέραν πόλιν, etc., et il contient en substance que Timothée de Milet, étant venu dans la ville, avait marqué faire peu de cas de l'ancienne musique et de l'ancienne lyre; qu'il avait multiplié les sons de celle-là et les cordes de celle-ci; qu'à l'ancienne manière de chanter

[1] Plut. in Moral. p. 795.

[2] Lib. 3, p. 183. In voc. Τιμόθ.

[3] Boet. de Mus. lib. 1, cap. 1.

simple et unie il en avait substitué une plus composée, où il avait introduit le genre chromatique[1]; que dans son poëme sur l'accouchement de Sémélé il n'avait point gardé la décence convenable; que pour prévenir les suites de pareilles innovations, qui ne pouvaient être que préjudiciables aux bonnes mœurs, les rois et les éphores avaient réprimandé publiquement Timothée, et avaient ordonné que sa lyre serait réduite aux sept cordes anciennes, et qu'on en retrancherait toutes les cordes nouvellement ajoutées, etc. Cette histoire se trouve dans Athénée[2], avec cette circonstance, que, comme on se mettait en devoir de couper ces nouvelles cordes, conformément au décret, Timothée, ayant aperçu dans ce même endroit une statue d'Apollon dont la lyre avait autant de cordes que la sienne, la montra aux juges, et fut renvoyé absous.

Sa réputation lui attira un grand nombre de disciples[3]. On dit qu'il prenait une fois plus de ceux qui venaient à lui pour apprendre à jouer de la flûte (ou de la cithare) après avoir eu un autre maître. Sa raison était qu'un habile homme qui succède à ces demi-savants a toujours deux peines pour une : celle de faire oublier au disciple ce qu'il avait appris, qui est la plus grande, et celle de l'instruire de nouveau.

ARCHILOQUE.

Archiloque s'était rendu également célèbre pour la poésie et pour la musique. J'en parlerai dans la suite sous le titre de poëte; ici je le considère seulement comme musicien; et de tout ce que Plutarque en dit sous cette qualité je ne rapporterai que le seul endroit où il lui attribue *l'exécution musicale des vers ïambiques, dont les uns ne font que se prononcer pendant le jeu des instruments, au lieu que les autres se chantent.*

Ce passage, dit M. Burette, nous apprend que dans la poésie ïambique il y avait des ïambes qui n'étaient que *déclamatoires*, qui ne faisaient que se réciter ou se prononcer, et qu'il y en avait d'autres qui se chantaient. Mais ce que ce même passage offre peut-être de moins connu, c'est que ces ïambes *déclama-*

[1] Il en sera parlé dans la suite.
[2] Athen. l. 14, pag. 636.
[3] Quintil. l. 2, cap. 3.

toires étaient accompagnés des sons de la cithare et des autres instruments à percussion ou à cordes; il reste à savoir de quelle manière s'exécutait un tel accompagnement. Selon toutes les apparences, le joueur de cithare ne se contentait pas de donner au poëte ou à l'acteur le ton général de sa déclamation et de l'y soutenir par la monotonie de son jeu; mais comme le ton du déclamateur variait suivant les divers accents qui modifiaient la prononciation de chaque mot, en sorte que cette déclamation pouvait se noter, il fallait que l'instrument de musique fît sentir toutes ces modifications, et marquât exactement le rhythme ou la cadence de la poésie qui lui servait de guide, et qui, en vertu de cet accompagnement, quoique non chantée, en devenait beaucoup plus expressive et plus affectueuse. A l'égard de la poésie *chantante*, l'instrument qui l'accompagnait s'y conformait servilement, et ne faisait entendre que les mêmes sons entonnés par la voix du poëte-musicien.

ARISTOXÈNE.

Aristoxène naquit à Tarente, ville d'Italie[1]. Il était fils du musicien Mnésias; il s'appliqua également à la musique et à la philosophie; il fut en premier lieu disciple de son père, puis du pythagoricien Xénophile, et enfin d'Aristote, sous lequel il eut Théophraste pour compagnon d'étude. Aristoxène vivait donc, comme on le voit, sous Alexandre le Grand et sous ses premiers successeurs.

De quatre cent cinquante-trois volumes que Suidas dit qu'il a composés, il ne nous reste aujourd'hui que ses trois livres des *Eléments harmoniques*; et c'est le plus ancien traité de musique qui soit venu jusqu'à nous.

Il attaqua vivement le système musical de Pythagore[2]. Ce philosophe, en vue d'établir une certitude et une constance invariable dans les sciences et les arts en général, et dans la musique en particulier, essaya d'en soustraire les préceptes aux témoignages et aux rapports infidèles des sens, pour les assujettir aux seuls jugements de la raison; il voulut, conformé-

[1] Suidas. [2] Heraclid.

ment à ce dessein, que les consonnances musicales, loin d'être soumises au jugement de l'oreille, qu'il regardait comme une mesure arbitraire et trop peu certaine, ne se réglassent qu'en vertu des seules proportions des nombres, qui sont toujours les mêmes. Aristoxène soutint qu'aux règles mathématiques et aux raisons des proportions il fallait joindre le jugement de l'oreille, à laquelle il appartient principalement de régler ce qui concerne la musique; il attaqua encore le système de Pythagore sur plusieurs autres points.

Sotérique, l'un des interlocuteurs que Plutarque introduit dans son traité sur la musique, est persuadé que le sentiment et la raison doivent concourir dans le jugement que l'on porte sur les diverses parties de la musique; en sorte que le premier ne prévienne point la seconde par trop de vivacité, ni ne lui manque au besoin par trop de faiblesse. Or le sens dont il s'agit ici, et qui est l'ouïe, reçoit nécessairement trois impressions à la fois; celle du *son*, celle du *temps* ou de la *mesure*, et celle de la *lettre*; le progrès desquelles fait connaître la *modulation*, le *rhythme* et les *paroles*. Et comme le sentiment ne peut apercevoir séparément ces trois choses, ni les suivre chacune en particulier, il paraît que l'âme seule ou la raison a droit de juger de ce que cette continuité de *son*, de *rhythme* et de *paroles* peut avoir de bon ou de mauvais.

§ III. *L'ancienne musique était simple, grave, mâle. Quand et comment elle s'est corrompue.*

Comme chez les anciens la musique était, par son origine et par sa destination naturelle, consacrée au culte des dieux et au règlement des mœurs, ils donnaient la préférence à celle qui se distinguait par sa gravité et par sa simplicité. L'une et l'autre dominèrent longtemps, et par rapport à la voix et par rapport aux instruments de musique. Olympe, Terpandre, et leurs disciples, avaient d'abord employé peu de cordes dans la lyre, et peu de variétés dans les chants; cependant, dit Plutarque, tout simples qu'étaient les airs de ces deux musiciens, qui ne roulaient que sur trois ou quatre cordes, ils faisaient l'admiration de tous les bons connaisseurs.

La cithare, très-simple d'abord sous Terpandre, conserva quelque temps cet avantage. Il n'était point permis de composer à discrétion des airs sur cet instrument, ni d'en changer le jeu, soit pour l'harmonie, soit pour la cadence; et l'on avait grand soin de conserver à chacun des anciens airs le ton ou le caractère qui lui étaient propres : d'où vient qu'on les appelait *nomes* [1], comme devant servir de lois et de modèles.

L'introduction des rhythmes dans le genre dithyrambique, la multiplication de sons de la flûte par Lasus, de même que celle des cordes de la lyre par Timothée, et quelques autres nouveautés introduites par Phrynis, par Ménalippide et par Philoxène, causèrent une grande révolution dans l'ancienne musique. Les poëtes comiques, surtout Phérécrate et Aristophane, s'en plaignirent très-souvent et très-fortement; on vit dans leurs pièces la musique, personnifiée, accuser avec vivacité et amertume ces musiciens de l'avoir totalement dépravée et corrompue.

Plutarque, en plusieurs endroits de ses ouvrages, se plaînt aussi de ce qu'à l'ancienne musique, mâle, noble et divine, et qui n'avait rien que de grave et de majestueux, les modernes ont substitué celle du théâtre, qui n'inspire que la mollesse et le déréglement. Tantôt il allègue l'autorité de Platon [2] pour prouver que la musique, mère de la consonnance, de la décence et de l'agrément, n'a pas été donnée aux hommes par les dieux pour les seules délices et l'unique chatouillement des oreilles, mais pour remettre l'ordre et l'harmonie dans les facultés de l'âme, souvent dérangées par l'erreur et par la volupté. Tantôt il avertit [3] qu'on ne peut trop se précautionner contre les plaisirs dangereux d'une musique dépravée et désordonnée, et il indique les moyens de se tenir en garde contre une pareille corruption. Il déclare ici [4] que la musique lascive, les chansons dissolues et licencieuses corrompent les mœurs, et que les musiciens et les poëtes doivent emprunter de gens sages et vertueux les sujets de leurs compositions; là il cite le témoignage de Pindare [5], qui assure que Dieu fit entendre à Cadmus

[1] Νόμος, Lex.
[2] De Superst. p. 167.
[3] Sympos. l. 7, pag. 704.
[4] De audit. poet. p. 19.
[5] De Pyth. Orac. p. 397.

une musique sublime et régulière, fort différente de cette musique doucereuse, molle, délicate, qui s'est mise en possession des oreilles humaines ; enfin, il s'explique là-dessus encore plus précisément au neuvième livre de ses *Symposiaques*[1]. « La « musique dépravée qui règne aujourd'hui, dit-il, en faisant « tort à tous les arts qui en dépendent, a plus endommagé la « danse qu'aucun autre : car celle-ci s'étant associée à je ne « sais quelle poésie triviale et vulgaire, après avoir fait divorce « avec l'ancienne, qui était toute divine, elle s'est emparée de « nos théâtres, où elle fait triompher l'admiration la plus extra- « vagante, en sorte qu'exerçant une espèce de tyrannie, elle « est venue à bout de s'assujettir une musique de très-petite va- « leur ; mais en même temps elle a véritablement perdu toute « l'estime de ceux que leur esprit et leur sagesse font regarder « comme des hommes divins. » Je laisse aux lecteurs le soin d'appliquer à notre temps ce que Plutarque dit du sien au sujet de la musique et du théâtre.

Il n'est pas étonnant que Plutarque se plaigne ainsi de la dépravation qui s'était généralement glissée dans la musique de son temps, et qui l'avait si fort avilie. Avant lui, Platon, Aristote, et leurs disciples, avaient fait la même plainte, et cela dans un siècle si favorable à la perfection de tous les beaux-arts, et si fécond en grands hommes de toute espèce. Comment s'est-il pu faire que lors même que l'on cultivait avec tant de succès l'éloquence, la poésie, la peinture, la sculpture ; la musique, pour laquelle on n'avait pas moins d'attention, se soit tellement dégradée ? Sa grande liaison avec la poésie en a été la principale cause, et l'on peut dire que ces deux sœurs ont eu à peu près la même destinée. Renfermées d'abord l'une et l'autre dans l'imitation parfaite de la belle nature, elles n'avaient pour but que d'instruire en divertissant, et d'exciter des mouvements également utiles au culte des dieux et au bien de la société. Pour cela elles employaient les expressions, les tours, les rhythmes ou cadences les plus convenables. La musique en particulier, toujours simple, toujours pleine de noblesse et de décence, se contenait dans les bornes que lui avaient prescrites de grands

[1] Pag. 748.

maîtres, et surtout les philosophes et les législateurs, qui étaient la plupart et poëtes et musiciens. Mais les spectacles du théâtre et le culte de certaines divinités, de Bacchus entre autres, dérangèrent fort, dans la suite des temps, de si sages règlements. Ils firent naître la poésie dithyrambique, poésie des plus licencieuses dans l'expression, dans le rhythme, dans les sentiments. Il lui fallut une musique de même genre, et par conséquent fort éloignée de cette noble simplicité de l'ancienne. La multitude des cordes, les traits, les diminutions, la broderie s'y introduisirent à l'excès, et donnèrent lieu aux justes plaintes des personnes les plus habiles et du meilleur goût en ce genre.

§ VI. *Différents genres et différents modèles de la musique ancienne. Manière de noter les chants.*

Pour dire un mot en général de la musique ancienne et en donner une légère idée, il faut savoir qu'il y a trois sortes de symphonies, la vocale, l'instrumentale, et celle que forme l'union des voix et des instruments. Les anciens ont connu ces trois sortes de symphonies ou de concerts.

Il faut encore remarquer que la musique ne reconnaissait d'abord que trois modes, qui étaient à un ton de distance l'un de l'autre. Le plus grave des trois s'appelait le *dorien ;* le plus aigu était le *lydien ;* le *phrygien* tenait le milieu entre les deux précédents : en sorte que le mode *dorien* et le *lydien* comprenaient entre eux l'intervalle de deux tons ou d'une tierce majeure. En partageant cet intervalle par demi-tons, on fit place à deux autres modes, l'*ionien* et l'*éolien*, dont le premier fut inséré entre le *dorien* et le *phrygien*, le second entre le *phrygien* et le *lydien*. On ajouta encore de nouveaux modes, qui tiraient leurs dénominations des cinq premiers, en y joignant la préposition ὑπὲρ, *sur*, pour ceux d'en haut, et la préposition ὑπὸ, *sous*, pour ceux d'en bas : l'*hyperdorien*, l'*hyperionien*, etc. ; l'*hypodorien*, l'*hypoïonien*, etc.

Dans quelques livres du plain-chant moderne, et à la fin de quelques bréviaires, on a rapporté à ces différents modes les

différents tons qui sont en usage dans les chants de l'église. Le premier et le second ton appartiennent au mode dorien; les troisième et quatrième au mode phrygien, les autres au mode lydien et mixolydien.

Le chant de l'église est dans le genre diatonique, qui est le plus grave, et qui convient le mieux au culte divin.

Je reviens à la première division. La symphonie vocale suppose nécessairement plusieurs voix, parce qu'une seule personne ne peut chanter en même temps diverses parties. Lorsque plusieurs voix concertaient ensemble, elles chantaient ou à l'unisson, ce qui s'appelait *homophonie*, ou à l'octave, et même à la double octave, et cela se nommait *antiphonie*. On conjecture aussi qu'il y avait une troisième manière en usage parmi les anciens, qui consistait à chanter à la tierce.

La symphonie instrumentale, chez les anciens, recevait les mêmes différences que la vocale, c'est-à-dire que plusieurs instruments pouvaient concerter ensemble à l'unisson, à l'octave et à la tierce.

Pour avoir tous les accords de musique sur deux cordes d'instrument de même matière, également grosses et également tendues, il n'y a qu'à faire que leurs longueurs soient l'une à l'autre dans de certains rapports de nombre. Par exemple, si les deux cordes sont égales en longueur, elles sont à l'unisson; si elles sont comme 1 à 2, elles donnent l'octave; si elles sont comme 2 à 3, c'est la quinte; comme 3 à 4, c'est la quarte; comme 4 à 5, c'est la tierce majeure, etc.

Il y avait même parmi les anciens, ainsi que parmi nous, quelques instruments sur lesquels un musicien seul pouvait exécuter une sorte de concert. Telles étaient la double flûte et la lyre.

Le premier de ces instruments était composé de deux flûtes, unies de manière qu'elles n'avaient ordinairement qu'une embouchure commune pour les deux tuyaux. Ces flûtes étaient ou égales, ou inégales, soit pour la longueur, soit pour le diamètre ou la grosseur. Les flûtes égales rendaient un même son; les inégales rendaient des sons différents, l'un grave, et l'autre aigu. La symphonie qui résultait de l'union des deux flûtes

égales était ou à l'unisson, lorsque les deux mains du joueur touchaient en même temps les mêmes trous sur chaque flûte ; ou à la tierce, lorsque les deux mains touchaient différents trous. La diversité des sons produite par l'inégalité des flûtes ne pouvait être que de deux espèces, suivant que ces flûtes étaient à l'octave, ou seulement à la tierce ; et dans l'un et l'autre cas les mains du joueur touchaient en même temps les mêmes trous sur chaque flûte, et formaient par conséquent un concert ou à l'octave, ou à la tierce.

Par la lyre on entend ici généralement tout instrument de musique dont les cordes sont tendues à vide. Les anciens avaient plusieurs instruments de ce genre, qui différaient entre eux par leur figure, par leur grandeur, ou par le nombre de leurs cordes, et auxquels ils donnaient divers noms, quoiqu'ils les aient souvent pris l'un pour l'autre. Les principaux étaient, 1° la *cithare*, κίθαρα, d'où dérive notre terme français *guitare*, qui désigne un instrument tout différent ; 2° la *lyre*, λύρα, autrement appelée χέλυς, et en latin *testudo*, parce que sa base ressemblait à l'écaille d'une tortue, animal dont la figure, dit-on, avait donné la première idée de cet instrument ; 3° le τρίγωνον, ou l'instrument triangulaire, qui seul a passé jusqu'à nous sous le nom de *harpe*.

La lyre, comme je l'ai déjà dit, a fort varié pour le nombre des cordes. Celle d'Olympe et de Terpandre n'en avait d'abord que trois, dont ces musiciens savaient diversifier les sons avec tant d'art, que, s'il faut en croire Plutarque, ils l'emportaient de beaucoup sur ceux qui jouaient d'une lyre plus composée [1]. En ajoutant une quatrième corde à ces trois premières on rendit le *tétracorde* complet [2] ; et c'était la différente manière dont on accordait ces quatre cordes qui constituait les trois genres *diatonique*, *chromatique* et *enharmonique*. Le genre *diatonique* appartient à la musique commune et ordinaire. Dans le genre *chromatique*, la musique était plus molle par l'affaiblissement des sons, qu'on baissait d'un demi-ton, et dont on était

[1] Plut. de Mus. pag. 1137.

[2] Un passage d'Horace, diversement expliqué par M. Dacier et par le père Sanadon, a donné lieu à de savantes dissertations sur l'instrument appelé *tétracorde*.

averti par une marque colorée, d'où est venu le nom de *chromatique*, du mot grec χρῶμα, *couleur*. Ce qu'on appelle aujourd'hui le bémol appartient à la musique chromatique. Dans la musique enharmonique, au contraire, on élevait les sons d'un demi-ton; ce qu'on marquait, comme on fait encore aujourd'hui, par un dièse. Dans la musique *diatonique*, le chant ne pouvait pas faire ses progressions par des intervalles moindres que les semi-tons majeurs. La modulation de la musique *chromatique* employait les semi-tons mineurs. Dans la musique *enharmonique*, la progression du chant se pouvait faire par des quarts de ton.

Macrobe, parlant de ces trois genres, dit [1] que l'enharmonique n'est plus en usage, à cause de sa difficulté; que le chromatique est décrié, parce que la musique en ce genre est trop molle et trop efféminée; et que le diatonique tient le milieu entre les deux.

L'addition d'une cinquième corde produisit le *pentacorde*. La lyre à sept cordes, ou l'*heptacorde*, a été la plus en usage et la plus célèbre de toutes. Cependant, quoiqu'on y trouvât les sept voix de la musique, l'octave y manquait encore. Simonide l'y mit enfin, selon Pline [2], en y ajoutant une huitième corde. Longtemps après lui, Timothée, Milésien, qui vivait sous Philippe, roi de Macédoine, vers la 108e olympiade, multiplia, comme nous l'avons observé, les cordes de la lyre jusqu'au nombre de onze. Ce nombre fut encore porté plus loin.

La lyre à trois ou quatre cordes n'était susceptible d'aucune symphonie. On pouvait sur le *pentacorde* jouer deux parties à la tierce l'une de l'autre. Plus le nombre des cordes se multipliait sur la lyre, plus on trouvait de facilité à composer sur cet instrument des airs qui fissent entendre en même temps différentes parties. La question est de savoir si les anciens ont profité de cet avantage.

Cette question, agitée depuis environ deux siècles au sujet de l'ancienne musique, et qui consiste à savoir si les Grecs et les Romains ont connu en ce genre ce qu'on appelle *contre-point* [3],

[1] Lib. 2, in Somn. Scip. cap. 4. p. 1141.
[2] Plin. lib. 7, cap. 56. Plut. de Mus. [3] Il est à peu près certain que les

ou concert à plusieurs parties, a produit divers écrits pour et contre. Le plan de mon ouvrage me dispense d'entrer dans l'examen de cette difficulté, dont j'avoue d'ailleurs que je ne suis point capable.

Il n'est pas inutile de savoir comment les anciens notaient leurs chants [1]. Chez eux le système général de la musique était divisé en dix-huit sons, dont chacun avait son nom particulier. Ils avaient inventé des caractères qui marquaient chaque ton : σημεῖα, des *signes*. Toutes ces figures étaient composées d'un monogramme formé de la première lettre du nom particulier de chacun des dix-huit sons du système général. Ces signes, qui servaient dans la musique vocale et dans l'instrumentale, s'écrivaient au-dessus des paroles, et ils étaient rangés sur deux lignes, dont la supérieure était pour le chant, et l'inférieure pour l'accompagnement. Ces lignes n'avaient guère plus d'épaisseur que des lignes d'écriture ordinaire. Nous avons encore quelques manuscrits grecs où ces deux espèces de notes se trouvent écrites de la manière que je viens d'exposer. On en a tiré les hymnes à Calliope [2], à Némésis, et à Apollon, aussi bien que la strophe d'une des odes de Pindare. M. Burette nous a donné tous ces morceaux avec la note antique et la note moderne.

On s'est servi des caractères inventés par les anciens pour écrire les chants musicaux [3] jusque dans le onzième siècle, que Gui d'Arezzo trouva l'invention de les écrire comme on le fait aujourd'hui, avec des notes placées sur différentes lignes, de manière que la position de la note en marque l'intonation. Ces notes ne furent d'abord que des points où il n'y avait rien qui en marquât la durée. Mais Jean de Meurs, né à Paris [4], et qui vivait sous le règne du roi Jean, trouva le moyen de donner à ces points une valeur inégale par les différentes figures de rondes, de noires, de croches, de doubles-croches et autres qu'il inventa, et qui ont été adoptées par les musiciens de toute l'Europe.

anciens ne connaissaient pas le *contre-point*. — L.

[1] Martian. Capel. de nupt. Philol.

[2] Ces hymnes étaient d'un poëte nommé Denys, peu connu d'ailleurs.

[3] Mémoires de l'Acad. des belles-lettres, tome V.

[4] En 1350.

§ V. *S'il faut préférer la musique moderne à l'ancienne.*

La fameuse querelle au sujet des anciens et des modernes s'est fort échauffée à cette occasion, parce que si la musique ancienne a ignoré le *contre-point*, on prétend que c'est un titre incontestable de préférence pour la moderne. Je ne sais, en supposant même le fait, qui pourra bien toujours demeurer douteux, si la conséquence est si certaine. Ne se peut-il pas faire que les anciens aient porté la musique pour tout le reste à un degré de perfection où les modernes n'aient pu atteindre, comme cela est arrivé en d'autres arts? (Je ne dis pas que cela soit, je ne parle que de la possibilité.) Pour lors, la découverte du *contre-point* devrait-elle donner une préférence absolue aux derniers sur les autres? Les plus habiles peintres de l'antiquité, comme Apelle, n'employaient dans leurs tableaux que quatre couleurs. Loin que ce fût pour Pline une raison de rien diminuer de leur mérite et de leur réputation, il les en admirait encore davantage, d'avoir laissé si loin derrière eux tous les peintres qui les avaient suivis, quoique ceux-ci eussent mis en usage un grand nombre de nouvelles couleurs.

Il en faudra toujours revenir au fond, et examiner si en effet la musique des derniers temps l'emporte sans contestation sur celle des anciens; et c'est ce qu'il ne paraît pas possible de décider. Il n'en est pas de la musique comme de la sculpture. Dans celle-ci on peut juger le procès sur les pièces qui se produisent de part et d'autre. On a des statues et des bas-reliefs de l'antiquité, dont on peut faire la comparaison avec les nôtres; et nous avons vu que Michel-Ange sur ce point passait condamnation, et reconnaissait de bonne foi la supériorité des anciens. Il n'est parvenu jusqu'à nous aucun ouvrage de la musique ancienne qui puisse nous en faire sentir l'excellence, ni nous faire juger, sur notre expérience propre, si elle était aussi parfaite que la nôtre. Les merveilleux effets qu'on prétend qu'elle produisait ne paraissent pas des preuves fort décisives.

Il nous reste des traités didactiques, tant grecs que latins, qui peuvent nous instruire de la théorie de cet art; mais peut-on en conclure quelque chose de bien sûr pour la pratique? Cela

peut nous donner quelque jour, quelque ouverture ; mais il y a bien loin des préceptes à l'exécution. De simples traités de poésie suffiraient-ils pour nous faire connaître si les poëtes modernes doivent être préférés aux anciens?

Dans l'incertitude qui restera toujours par rapport à la question dont je parle, il y a un préjugé bien favorable pour les anciens, qui doit au moins, ce me semble, faire suspendre le jugement. On convient que les Grecs avaient un génie merveilleusement propre pour les arts, qu'ils les ont cultivés avec un succès extraordinaire, et qu'ils les ont portés pour la plupart à un très-haut degré de perfection : architecture, sculpture, peinture, on ne leur dispute point cette louange. Or, de tous ces arts il n'y en a aucun qui ait été cultivé si anciennement ni si généralement que la musique. Ce n'étaient pas quelques particuliers seulement qui s'y appliquaient comme dans les autres arts ; c'étaient généralement tous ceux qui étaient élevés avec quelque soin. L'étude de la musique faisait une partie essentielle de l'éducation de la jeunesse. Elle était d'un usage général pour les fêtes solennelles, pour les sacrifices, et surtout pour les repas, presque toujours accompagnés de concerts, qui en faisaient toute la joie et le principal assaisonnement. Il y avait des disputes publiques, et des récompenses pour ceux qui s'y distinguaient par un mérite singulier. Elle dominait d'une manière particulière dans les chœurs et dans les tragédies. On sait jusqu'à quelle magnificence et jusqu'à quelle perfection tout le reste fut porté à Athènes dans ces spectacles. N'y aurait-il eu que la musique qu'on y eût négligée? Croit-on que ces oreilles attiques, si fines et si délicates pour le son des mots dans le simple discours [1], le fussent moins par rapport aux concerts de voix et d'instruments qui régnaient dans ces chœurs, et qui faisaient le plaisir d'Athènes le plus sensible et le plus ordinaire? Pour moi, je ne puis m'empêcher de croire que les Grecs, portés comme ils l'étaient au divertissement, élevés et nourris dans le goût des concerts, avec tous les secours dont j'ai parlé, avec ce génie inventif et industrieux pour tous les arts qu'on leur connaît, ont excellé

[1] « Atticorum aures teretes et religiosæ. » (CIC. [*in Orat.* c. 9].)

dans la musique comme dans tout le reste. C'est la seule conclusion que je tire de tout le raisonnement que je viens de faire, sans prétendre donner la préférence aux anciens sur les modernes.

Je n'ai point parlé de la perfection où ont pu parvenir les chantres israélites sur tout ce qui regarde le son de la voix et celui des instruments, pour ne point mêler une musique toute sainte et toute consacrée à la religion avec une musique toute profane, et entièrement livrée à l'idolâtrie et à tous les excès qui en étaient la suite. Il est à présumer que ces chantres, à qui l'Écriture paraît donner une espèce d'inspiration et de don de prophétie [1], non pour composer des psaumes prophétiques, mais pour les chanter d'une manière vive, ardente et pleine de zèle, avaient porté la science du chant jusqu'où elle pouvait aller. C'était sans doute un genre de musique grand, noble, sublime, où tout était proportionné à la majesté du Dieu qui en était l'objet, et l'on peut ajouter qui en était l'auteur; car il avait bien voulu former lui-même ses ministres et ses chantres, et leur enseigner comment il voulait que ses louanges fussent célébrées.

Rien n'est admirable comme l'ordre même que Dieu avait établi parmi les lévites pour l'exercice de cet auguste ministère. Ils étaient au nombre de quatre mille [2], partagés en différents corps, dont chacun avait son chef, et le genre aussi bien que le temps de ses fonctions marqués. Deux [3] cent quatre-vingt-huit étaient destinés à apprendre aux autres à chanter et à toucher les instruments. On voit un échantillon de cet ordre merveilleux dans la distribution que David fit des parties de la musique sainte, avec laquelle il voulut solenniser le transport de l'arche de la maison d'Obédédon dans la citadelle de Sion [4]. Toute la troupe

[1] « Chonenias *prophetiæ* præerat... Erat quippe valde sapiens... » (1 PARALIP. 15-22.)

« David et magistratus exercitus segregaverunt in ministerium filios Asaph, et Heman, et Idithun : qui *prophetarent* in citharis, et psalteriis, et cymbalis, secundum numerum suum dedicato sibi officio servientes. » (PARALIP. 25, 1.)

[2] 1 Paralip. 23, 5.

[3] « Fuit numerus eorum..... qui erudiebant canticum Domini, cuncti doctores, ducenti octoginta octo. » (1 PARALIP. 25, 7.)

[4] 1 Paralip. 15, 19-21. On a suivi l'hébreu.

des musiciens était divisée en trois chœurs. Le premier avait des instruments de cuivre concaves, fort retentissants, semblables à nos timbales, sinon qu'ils n'étaient pas couverts de peaux, mais étaient dans leur vide traversés de barres doublées, qu'on frappait en différents endroits. Ces sons se mariaient fort bien avec les trompettes sacerdotales qui précédaient; et par leurs mouvements vifs, perçants, coupés, étaient très-propres à réveiller l'attention des spectateurs. La seconde troupe des chantres sacrés, composée de dessus, touchait un autre instrument. Le troisième chœur était composé de basses, qui servaient à nourrir et à soutenir ces dessus, avec lesquels ils étaient toujours d'accord, parce qu'ils étaient conduits par le même maître des chantres.

Il est aisé de comprendre que les lévites, en aussi grand nombre qu'ils étaient, destinés de père en fils à cet unique exercice, instruits par les plus savants maîtres, et formés par une longue et continuelle expérience, devaient acquérir une extrême habileté, et saisir enfin toutes les beautés et toutes les délicatesses d'un art où ils passaient leur vie entière.

Voilà la vraie destination de la musique. Le plus noble usage que les hommes en puissent faire, c'est de l'employer à rendre un hommage continuel de louange et d'adoration à la majesté suprême du Dieu qui a créé et qui conduit l'univers. Un ministère si saint est réservé à ses fidèles enfants : *hymnus omnibus sanctis ejus*.

ARTICLE II.

Des parties de la musique propres aux anciens.

Je traiterai dans ce second article des autres parties de la musique usitées chez les anciens, mais inconnues parmi nous, et je les confondrai souvent ensemble, parce qu'elles ont une liaison naturelle, et qu'il serait difficile de les séparer sans tomber dans des redites. Je ferai grand usage de ce qui est dit sur ces matières dans les Réflexions critiques de M. l'abbé du Bos sur la poésie et sur la peinture.

§ I. *Déclamation du théâtre composée et réduite en notes.*

Les anciens avaient pour le théâtre une déclamation composée, et qui s'écrivait en notes, sans être pour cela un chant musical ; et c'est dans ce sens qu'il faut prendre quelquefois dans les auteurs latins ces mots *canere*, *cantus*, et même *carmen*, qui ne signifient pas toujours un chant proprement dit, mais une certaine manière de déclamer ou de lire.

Suivant Bryennius, la déclamation se composait avec les accents, et par conséquent on devait se servir pour l'écrire en notes des caractères mêmes qui servaient à marquer ces accents. Il n'y en avait d'abord que trois, l'aigu, le grave, et le circonflexe. Ils montèrent ensuite jusqu'à dix, marqués chacun par un caractère différent. On en voit les noms et les figures dans les anciens grammairiens. L'accent est la règle certaine qui enseigne comment il faut élever ou abaisser la voix dans la prononciation de chaque syllabe. Comme on apprenait l'intonation de ces accents en même temps qu'on apprenait à lire, il n'y avait presque personne qui n'entendît cette espèce de notes.

Outre le secours des accents, les syllabes avaient dans la langue grecque et dans la langue latine une quantité réglée, savoir des brèves et des longues. La syllabe brève[1] valait un temps dans la mesure, et la syllabe longue en valait deux. Cette proportion entre les syllabes longues et les syllabes brèves était aussi constante que la proportion qui est aujourd'hui entre les notes de différente valeur. Comme deux notes noires doivent, dans notre musique, durer autant qu'une blanche, dans la musique des anciens deux syllabes brèves ne duraient ni plus ni moins qu'une longue. Ainsi, lorsque les musiciens grecs ou romains mettaient en chant quelque composition que ce fût, ils n'avaient pour la mesurer qu'à se conformer à la quantité des syllabes sur lesquelles ils posaient chaque note.

Je ne puis m'empêcher de remarquer ici, en passant, qu'il est fâcheux que parmi nous les musiciens qui composent le chant

[1] « Longam esse duorum temporum, brevem unius, etiam pueri sciunt. » (QUINTIL. l. 9, c. 4.)

des hymnes et des motets n'entendent pas le latin, et ignorent la quantité des mots ; d'où il arrive souvent que sur des syllabes qui sont brèves, et sur lesquelles on devrait couler légèrement, on insiste et on s'arrête longtemps, comme si elles étaient longues. C'est un défaut considérable, et contraire aux plus communes règles de la musique.

J'ai dit que la déclamation des acteurs sur le théâtre était composée et écrite en notes, qui déterminaient le ton qu'il fallait prendre. Entre plusieurs passages qui le démontrent, je me contente d'en choisir un, tiré de Cicéron, où il parle de Roscius, son contemporain et son ami intime. Personne n'ignore que Roscius était devenu un homme de très-grande considération, par l'habileté singulière dans son art, et par sa réputation de probité. On était si bien prévenu en sa faveur, que lorsqu'il jouait moins bien qu'à l'ordinaire on disait de lui qu'il se négligeait, ou qu'il était incommodé : *noluit, inquiunt, agere Roscius, aut crudior fuit* [1]. Enfin, la plus grande louange qu'on donnait à un homme qui excellait dans sa profession, était de dire que c'était un Roscius dans son genre [2].

Cicéron, après avoir dit qu'un orateur qui devient vieux peut ralentir sa déclamation, apporte pour preuve et pour exemple de ce qu'il avance Roscius, qui déclarait que lorsqu'il se sentirait vieillir il déclamerait beaucoup plus lentement, et que pour y réussir il obligerait les instruments à ralentir le mouvement de la mesure : *quanquam, quoniam multa ad oratoris similitudinem ab uno artifice sumimus, solet idem Roscius dicere, se, quo plus sibi ætatis accederet, eo tibicinis modos et cantus remissiores esse facturum* [3]. En effet, Cicéron, dans un ouvrage postérieur à celui que je viens de citer, fait dire à Atticus que cet acteur avait ralenti sa déclamation en obligeant le joueur de flûte qui l'accompagnait de ralentir lui-même les sons de son instrument : *Roscius, familiaris tuus, in senectute numeros et cantus remisserat, ipsasque tardiores fecerat tibias* [4].

Il est évident que le *chant* (car souvent on l'appelait ainsi),

[1] Cic. de Orat. l. 1, n. 124.

[2] « Jam diu consecutus est, ut in quo quisque artificio excelleret, is in suo genere Roscius diceretur. » (*De orat.* lib. 1, n. 130.)

[3] Id. ibid. lib. 1, n. 254.

[4] Id. de Leg. l. 1, n. 11.

que le chant des pièces dramatiques qui se récitaient sur le théâtre des anciens n'avait ni passages, ni ports de voix cadencés, ni tremblements soutenus, ni les autres caractères de notre chant musical; en un mot, que ce chant n'était autre chose qu'une déclamation comme la nôtre. Cette récitation ne laissait pas d'être composée, puisqu'elle était soutenue d'une basse continue, dont le bruit était proportionné, selon toutes les apparences, au bruit que fait un homme qui déclame.

Cette pratique nous paraît absurde, et presque incroyable, mais elle n'en est pas moins certaine; et en matière de faits il est inutile d'y opposer des raisonnements. On ne peut parler que par conjecture sur la composition que pouvait jouer la basse continue dont les acteurs étaient accompagnés en déclamant. Peut-être ne faisait-elle que jouer de temps en temps quelques notes longues qui se faisaient entendre aux endroits où l'acteur devait prendre des tons dans lesquels il était difficile d'entrer avec justesse; et par là elle rendait à l'acteur le même service que Gracchus tirait de ce joueur de flûte qu'il tenait près de lui en haranguant, afin qu'il lui donnât à propos les tons concertés.

§ II. *Gestes du théâtre composés et réduits en notes.*

Ce n'est pas seulement le ton que la musique réglait par rapport à la déclamation, elle réglait encore le geste. Cet art était appelé ὄρχησις par les Grecs [1], et *saltatio* par les Romains. Platon dit que cet art consiste dans l'imitation de tous les gestes et de tous les mouvements que les hommes peuvent faire. Ainsi il ne faut pas restreindre le sens de *saltatio* à celui que nous donnons dans notre langue au mot de *danse*. Cet art, comme le remarque Platon, avait beaucoup plus d'étendue. Il était destiné, non-seulement à former les attitudes et les mouvements qui servent ou pour la bonne grâce, ou pour certaines danses artificielles accompagnées de sauts, mais encore à régler le geste, tant des acteurs du théâtre que des orateurs, et même à enseigner certaine manière de gesticuler dont nous traiterons bientôt, qui se faisait entendre sans le secours de la parole.

[1] Plat. de Leg. l. 7, p. 814.

Quintilien conseille d'envoyer les enfants, pour quelque temps seulement, dans les écoles où l'on enseignait l'art de la saltation [1], mais simplement pour y prendre la grâce et l'air aisé dans l'action, et non pour se former sur le geste du maître de danse, dont celui de l'orateur doit être différent. Il marque que cet usage était fort ancien, et qu'il s'était maintenu jusqu'à son temps sans être blâmé.

Cependant Macrobe nous a conservé le fragment d'une harangue du second Scipion l'Africain, dans laquelle le destructeur de Carthage parle avec chaleur contre cet usage. « Nos « jeunes gens [2], dit-il, vont dans l'école des comédiens apprendre à chanter [3], exercice que nos ancêtres regardaient comme « déshonorant pour des personnes bien nées. Ils y vont sans « rougir, et l'on voit de jeunes garçons et de jeunes filles parmi « une troupe de gens absolument décriés pour leurs mœurs « déréglées. » Le témoignage d'un homme aussi sage qu'était Scipion est d'un grand poids dans la matière dont il s'agit, et donne lieu à bien des réflexions.

Quoi qu'il en soit, nous voyons que les anciens prenaient un soin extraordinaire de se perfectionner dans le geste ; et ce soin était commun aux comédiens et aux orateurs. On sait combien Démosthène y donna d'application. Roscius disputait quelquefois avec Cicéron à qui exprimerait mieux la même pensée en plusieurs manières différentes [4], chacun selon son art : Roscius par le geste, Cicéron par la voix. Il paraît que Roscius rendait par le geste seul le sens de la phrase que Cicéron venait de composer et de réciter. On jugeait ensuite lequel des deux avait le mieux réussi dans sa tâche. Cicéron changeait ensuite les mots

[1] « Cujus etiam disciplinæ usus in nostram usque ætatem sine reprehensione descendit. A me autem non ultra pueriles annos retinebitur, nec in his ipsis diu. Neque enim gestum oratoris componi ad similitudinem saltatoris volo, sed subesse aliquid ex hac exercitatione. » (QUINTIL. lib. 1, cap. 11.)

[2] « Eunt in ludum histrionum, discunt cantare, quod majores nostri ingenuis probro duci voluerunt. Eunt, inquam, in ludum saltatorium, inter cinædos, virgines puerique ingenui. » (MACROB. *Saturnal.* lib. 2, cap. 10.)

[3] Comme il s'agit ici de comédiens, on voit bien que par ce mot *chanter* il faut entendre *déclamer*, *réciter* des pièces de théâtre.

[4] « Et certe satis constat contendere eum (Ciceronem) cum histrione solitum, utrum ille sæpius eamdem sententiam variis gestibus efficeret, an ipse per eloquentiæ copiam sermone diverso pronuntiaret. » (MACROB. *Saturn.* lib. 2, cap. 10.)

ou le tour de la phrase, sans que le sens du discours en fût énervé ; et il fallait que Roscius, à son tour, rendît le sens par d'autres gestes, sans que ce changement affaiblît l'expression de son jeu muet.

§ III. *Déclamation et gestes partagés sur le théâtre entre deux acteurs.*

On sera moins surpris de ce que je viens de rapporter au sujet de Roscius quand on saura que les Romains partageaient souvent la déclamation théâtrale entre deux acteurs, dont l'un prononçait, tandis que l'autre faisait des gestes. C'est encore ici une de ces choses qu'on a peine à concevoir, tant elles sont éloignées de nos usages et tant elles nous paraissent bizarres.

Tite-Live nous apprend ce qui donna occasion à cette coutume. Livius Andronicus [1], poëte célèbre, et qui le premier donna sur le théâtre de Rome une pièce régulière, l'an de Rome 514, environ six vingts ans après que le spectacle dramatique eut commencé à s'y introduire, jouait lui-même dans une de ses pièces. C'était alors la coutume que les poëtes dramatiques montassent eux-mêmes sur le théâtre pour y représenter un personnage. Le peuple, qui se donnait la liberté de faire répéter les endroits qui lui plaisaient, à force de crier *bis*, c'est-à-dire *encore une fois,* fit réciter si longtemps Andronicus, qu'il s'enroua ; hors d'état de déclamer davantage, il fit trouver bon au peuple qu'un esclave, placé devant le joueur d'instruments, récitât les vers ; et tandis que cet esclave récitait, Andronicus fit les mêmes gestes qu'il avait faits en récitant lui-même : on remarqua que son action alors était beaucoup plus animée, parce qu'il employait toutes ses forces et toute son attention à faire les gestes pendant qu'un autre était chargé du soin et de la peine de prononcer. De là, continue

[1] « Livius.... idem scilicet, quod omnes tunc erant, suorum carminum actor, dicitur, quum sæpius revocatus vocem obtudisset, venia petita puerum ad canendum ante tibicinem quum statuisset, canticum egisse aliquanto magis vigenti motu, quia nihil vocis usus impediebat. Inde ad manum cantari histrionibus cœptum, diverbiaque tantum ipsorum voci relicta. » (LIV. l. 7, n. 2)

« Is (Livius Andronicus) sui operis actor, quum sæpius a populo revocatus vocem obtudisset, adhibito pueri et tibicinis concentu, gesticulationem tacitus peregit. » (VAL. MAX. lib. 2, cap. 4.)

Tite-Live, naquit l'usage de partager la déclamation entre deux acteurs, et de réciter, pour ainsi dire, à la cadence du geste de comédiens; et cet usage a si bien prévalu que les comédiens ne prononcent plus eux-mêmes que les dialogues. On trouve le même récit dans Valère Maxime, et il est confirmé par plusieurs autres passages.

Il est donc certain que souvent la prononciation et le geste se trouvaient partagés entre deux acteurs; et c'était sur des règles fixes de musique qu'ils mesuraient et le son de leur voix et le mouvement des mains et de tout le corps.

Nous sommes frappés du ridicule qu'il y aurait dans deux personnes sur le théâtre, dont l'une ferait des gestes sans parler, tandis que l'autre réciterait sur un ton pathétique les bras croisés. Mais il faut se souvenir, en premier lieu, que les théâtres des anciens étaient bien plus vastes que les nôtres; en second lieu, que les acteurs jouaient masqués, et que par conséquent on ne pouvait pas de loin distinguer sensiblement aux mouvements de la bouche et des muscles du visage s'ils parlaient ou s'ils ne parlaient pas. On choisissait sans doute un *chanteur* (j'appelle ainsi celui qui prononçait) dont la voix approchât autant qu'il était possible de la voix du comédien[1]; ce chanteur se plaçait sur une espèce d'estrade, laquelle était vers le bas de la scène.

Mais comment la musique rhythmique s'y prenait-elle pour asservir à une même mesure, et pour faire tomber en cadence et le comédien qui récitait, et le comédien qui faisait les gestes? C'est une de ces choses dont saint Augustin dit qu'elles étaient connues de tous ceux qui montaient sur le théâtre, et pour cela même il ne croyait pas devoir l'expliquer. Il est difficile de concevoir comment les anciens s'y prenaient pour faire agir ces deux acteurs d'un concert si parfait, qu'ils parussent presque n'en faire qu'un; mais le fait est certain. Nous savons qu'ils battaient la mesure sur leur théâtre, et qu'ils y marquaient ainsi le rhythme que l'acteur qui récitait, l'acteur qui faisait les gestes, les chœurs, et même les instruments, devaient suivre comme une règle commune. Quintilien, après avoir dit que les gestes sont autant assujettis à la mesure que les

[1] Isidor. Orig. lib. 18.

chants mêmes [1], ajoute que les acteurs qui font les gestes doivent suivre les signes que marquent les pieds, c'est-à-dire la mesure qui se bat, avec autant de précision que ceux qui exécutent les modulations [2]; il entend par là les acteurs qui prononcent et les instruments qui les accompagnent. Il y avait auprès de l'acteur qui représentait, un homme chaussé avec des souliers de fer, qui frappait du pied sur le théâtre : on peut croire que c'était cet homme-là qui battait avec le pied une mesure dont le bruit devait se faire entendre de tous ceux qui devaient la suivre.

L'extrême délicatesse des Romains (il en faut dire autant des Grecs) pour tout ce qui concernait le théâtre, et les dépenses énormes qu'ils faisaient pour ces sortes de représentations, nous donnent lieu de croire qu'ils en avaient porté toutes les parties à une grande perfection; et que par conséquent le partage qu'ils avaient fait de la déclamation entre deux acteurs, dont l'un parlait et l'autre gesticulait, n'avait rien qui ne fût très-agréable aux spectateurs.

Un comédien [3], à Rome, qui faisait un geste hors de mesure n'était pas moins sifflé que celui qui manquait dans la prononciation d'un vers. L'habitude d'assister aux spectacles avait rendu le peuple même si délicat [4], qu'il trouvait à redire jusqu'aux inflexions et aux faux accords, lorsqu'on les répétait trop souvent, quoique ces accords produisent un bon effet lorsqu'ils sont ménagés avec art.

Les sommes immenses que les anciens consacraient à la célébration des spectales sont à peine croyables. La représentation de trois tragédies de Sophocle coûta plus aux Athéniens que la guerre du Péloponnèse. Quelles dépenses ne faisaient point les Romains pour bâtir des théâtres et des amphithéâtres, et même pour payer leurs acteurs! Æsopus, célèbre acteur dans le tragique, contemporain de Cicéron, laissa en mourant à ce fils

[1] « Atqui corporis motui sua quædam tempora, et ad signa pedum non minus saltationi, quam modulationibus, adhibet ratio musica numeros. » (QUINTIL.)

[2] Lucian. in Orchesi, pag. 951.

[3] « Histrio, si paululum se moveat extra numerum, aut si versus pronunciatus est syllaba una longior aut brevior, exsibilatur et exploditur. » (CIC. *in Parad.* 3.)

[4] « Quanto molliores sunt et delicatiores in cantu flexiones et falsæ voculæ, quam certæ et severæ : quibus tamen non modo austeri, sed, si sæpius fiant, multitudo ipsa reclamat. » (CIC. *de Orat.* I. 3, n. 98.)

dont Horace et Pline font mention[1] comme d'un fameux dissipateur, une succession[2] de deux millions cinq cent mille livres [3] qu'il avait amassés à jouer la comédie. Roscius[4], l'ami de Cicéron, avait par an plus de soixante mille livres [5] de gages ; et il devait en avoir davantage si on croit un autre auteur, qui dit qu'il touchait par jour[6] des deniers publics cinq cents francs[7] pour lui seul, sans les partager avec sa troupe. Jules César donna plus de soixante mille livres à Labérius, pour engager ce poëte à jouer lui-même dans une pièce qu'il avait composée[8].

J'ai rapporté ces faits, et il y en a une infinité d'autres pareils, pour mieux faire sentir jusqu'où allait la passion des Romains pour les spectacles. Or, est-il vraisemblable qu'un peuple qui n'épargnait rien pour ces jeux publics, qui en faisait sa plus grande occupation, ou du moins son plus sensible plaisir, qui se piquait d'un goût fin et épuré pour tout le reste ; que ce peuple, dis-je, dont un seul mot mal prononcé, un seul ton mal pris, un seul geste mal concerté blessait la délicatesse, eût souffert si longtemps sur le théâtre ce partage de la voix et du geste entre deux acteurs, s'il avait le moins du monde choqué ou les yeux ou les oreilles? On peut croire, sans prévention, qu'un théâtre si estimé et si fréquenté avait porté toutes choses à une grande perfection.

C'était la musique qui en avait presque tout l'honneur. Elle présidait à la composition des pièces ; car autrefois elle portait ses droits et son domaine jusque-là, et était confondue avec la poésie. Elle réglait le ton et le geste des acteurs. Elle était appliquée à former la voix, à l'unir avec le son des instruments, et à composer de cette union une agréable harmonie.

Dans l'ancienne Grèce, les poëtes faisaient eux-mêmes la déclamation de leurs pièces. *Musici, qui erant quondam iidem*

[1] Horat. Sat. lib. 2 [3, v. 235]. Plin. lib. 10, cap. 51.

[2] « Æsopum ex pari arte ducenties sestertium reliquisse filio constat. » (MACROB. lib. 2, cap. 10.)

[3] Vingt millions de sesterces, ou 4,092,000 fr. — L.

[4] « Quippe quum jam apud majores nostros Roscius histrio sestertium quingenta millia annua meritasse prodatur. » (PLIN. l. 7, c. 39.)

[5] 500,000 sesterces, ou 102,300 fr. — L.

[6] « Tanta fut gratia, ut mercedem diurnam de publico mille denarios sine gregalibus solus acceperit. » (MACROB. *Saturnal.* l. 2, c. 10.)

[7] 1,000 deniers, ou 818 fr. — L.

[8] Macr. Saturn. lib. 2, c. 7.

poetæ [1], dit Cicéron en parlant des anciens poëtes grecs qui avaient trouvé le chant et la figure des vers. L'art de composer la déclamation des pièces de théâtre faisait à Rome une profession particulière. Dans les titres qui sont à la tête des comédies de Térence, on voit avec le nom de l'auteur du poëme, et le nom du chef de la troupe de comédiens qui les avaient représentées, le nom de celui qui en avait fait la déclamation en latin : *qui fecerat modos.*

Cicéron se sert de la même expression, *facere modos*, pour désigner ceux qui composaient la déclamation des pièces de théâtre. Après avoir dit que Roscius déclamait exprès certains endroits de son rôle d'un ton plus nonchalant que le sens des vers ne semblait le demander, et qu'il plaçait des ombres dans son geste pour relever davantage les endroits qu'il voulait faire briller, il ajoute : « Le succès [2] de cette pratique est si certain, « que les poëtes et les compositeurs de déclamation s'en sont aper« çus comme les comédiens, et ils savent tous s'en prévaloir et la « mettre en usage. » Ces compositeurs de déclamation élevaient, rabaissaient avec dessein, variaient avec art la récitation. Un endroit devait quelquefois se prononcer selon la note plus bas que le sens ne paraissait le demander, mais c'était afin que le ton élevé où l'acteur devait sauter à deux vers de là frappât davantage.

§ IV. *Art des pantomimes.*

Pour achever ce qui regarde la musique des anciens, il me reste à parler de la plus singulière et la plus merveilleuse de toutes ses opérations, mais non la plus utile ni la plus louable; c'est l'exercice des pantomimes.

Les anciens, non contents d'avoir réduit par les préceptes de la musique l'art du geste en méthode, l'avaient tellement perfectionné, qu'il se trouva des comédiens qui osèrent entreprendre de jouer toutes sortes de pièces de théâtre sans ouvrir la bouche. Ils s'appelèrent *pantomimes*, parce qu'ils *imitaient* et expri-

[1] Cic. de Orat. l. 3, n. 174.

[2] « Neque id auctores prius viderunt quam ipsi poetæ, quam denique illi etiam qui fecerunt modos, a quibus utrisque summittitur aliquid, deinde augetur, extenuatur, inflatur, variatur, distinguitur. » (Cic. *de Orat.* lib. 3, n. 1, 2.)

maient *tout* ce qu'ils voulaient dire avec les gestes qu'enseignait l'art de la *saltation*, sans employer le secours de la parole.

Nous apprenons de Suidas et de Zosime [1] que l'art des pantomimes naquit à Rome sous l'empire d'Auguste; et c'est ce qui fait dire à Lucien que Socrate n'avait vu la *danse* que dans son berceau. Zosime compte même l'invention de cet art parmi les causes de la corruption des mœurs du peuple romain et des malheurs de l'empire. Les deux premiers instituteurs du nouvel art furent Pylade et Bathylle, dont le nom devint fort célèbre parmi les Romains. Le premier réussissait mieux dans les sujets tragiques, et l'autre dans les comiques.

Ce qui paraît surprenant, c'est que ces comédiens, qui entreprenaient de représenter des pièces sans parler, ne pouvaient pas s'aider des mouvements du visage dans leur déclamation : ils jouaient masqués, comme les autres comédiens. Ils commencèrent sans doute d'abord à exécuter à leur manière quelques scènes fort connues de tragédies et de comédies, afin de se faire entendre plus facilement des spectateurs, et ils parvinrent peu à peu jusqu'à pouvoir représenter les pièces entières.

Comme ils étaient dispensés de rien prononcer, et qu'ils n'avaient que des gestes à faire, on conçoit aisément que toutes leurs démonstrations étaient plus vives, et que leur action était beaucoup plus animée que celle des comédiens ordinaires. Aussi Cassiodore appelle-t il les pantomimes [2] des hommes dont les mains disertes avaient, pour ainsi dire, une langue au bout de chaque doigt, des hommes qui parlaient en gardant le silence, et qui savaient faire un récit entier sans ouvrir la bouche; enfin des hommes que Polymnie, la muse qui présidait à la musique, avait formés, afin de montrer qu'il n'était pas besoin d'articuler des mots pour faire entendre sa pensée.

Il fallait que ces représentations, quoique muettes, causassent un sensible plaisir et enlevassent les spectateurs. Sénèque le père, qui exerçait une des professions des plus graves et des

[1] Suid. Ἀθηνόδ. Zos. l. 1 [c. 6]. Lucian de Orchesi, p. 923.

[2] « Orchestarum loquacissimæ manus, linguosi digiti, silentium clamosum, expositio tacita, quam musa Polhymnia reperisse narratur, ostendens homines posse sine oris afflatu velle suum declarare. » (CASSIOD. VAR. *Epist.* l. 4, epist. 51.)

plus honorées de son temps, confesse [1] que son goût pour ces représentations des pantomimes était une véritable passion. Lucien dit qu'on y pleurait comme aux pièces des autres comédies [2]. Il raconte aussi qu'un roi des environs du Pont-Euxin, qui se trouvait à Rome sous le règne de Néron, demandait à ce prince avec beaucoup d'empressement un pantomime qu'il avait vu jouer, pour en faire son interprète en toute langue. « Cet « homme, disait-il, se fera entendre de tout le monde, au lieu « que je suis obligé de payer un grand nombre de truchements « pour entretenir commerce avec mes voisins, qui parlent plu- « sieurs langues différentes que je n'entends point. »

Ce qui est certain, c'est que l'art des pantomimes charma les Romains dès sa naissance, qu'il passa bientôt dans les provinces de l'empire les plus éloignées de la capitale, et qu'il subsista aussi longtemps que l'empire. L'histoire des empereurs romains fait plus souvent mention des pantomimes fameux que des orateurs célèbres.

Nous avons vu que cet art avait commencé sous Auguste. Il plaisait beaucoup à ce prince, et Bathylle enchantait Mécène [3]. Dès les premières années du règne de Tibère, le sénat fut obligé de faire un règlement pour défendre aux sénateurs d'entrer dans les maisons des pantomimes, et aux chevaliers romains de leur faire cortége dans les rues [4]. Quelques années après il fallut chasser de Rome les pantomimes. L'extrême passion que le peuple avait pour leurs représentations donnait lieu de tramer des cabales pour faire applaudir l'un plutôt que l'autre, et ces cabales devenaient des factions [5]. Ils prirent même des livrées différentes, à l'imitation de ceux qui conduisaient les chariots dans les courses du cirque. Les uns s'appelèrent *les bleus*, et les autres *les verts*. Le peuple se partagea aussi de son côté, et toutes les factions du cirque, dont il est parlé si souvent dans l'histoire romaine, épousèrent des troupes de pantomimes, et excitèrent souvent de dangereux tumultes à Rome.

Les pantomimes furent encore chassés de Rome sous Néron,

[1] Senec. in Controv. 2.
[2] Lucian. in Orch. p. 948. Id. ib. 940.
[3] « Ne domos pantomimorum senator introiret, ne egredientes in publicum equites romani cingerent. » (TACIT. *Annal.* lib. 1, cap. 77.)
[4] Tacit. Ann. lib. 4, c 14.
[5] Cass. Varr. epist. lib. 1, epist. 20.

et sous quelques autres empereurs. Mais leur exil ne durait pas, parce que le peuple ne pouvait plus se passer d'eux, et parce qu'il survenait des conjonctures où le souverain, qui croyait avoir besoin de la faveur de la multitude, cherchait à faire des actions qui lui fussent agréables. Domitien les avait chassés; et Nerva, son successeur, les fit revenir, quoiqu'il ait été un des plus sages empereurs. Quelquefois le peuple lui-même, fatigué des suites funestes qu'entraînaient après elles les cabales des pantomimes, demanda leur expulsion avec autant d'empressement qu'il demandait leur retour en d'autres temps. *Neque a te minore concentu ut tolleres pantomimos, quam a patre tuo ut restitueret, exactum est*, dit Pline le jeune en parlant à Trajan. Il est des maux et des désordres qu'on ne peut arrêter que dans leur naissance, et qui, si on leur laisse le temps de croître et de s'accréditer, prennent le dessus, et deviennent plus forts que tous les remèdes.

LIVRE VINGT-CINQUIÈME.

DE LA SCIENCE MILITAIRE.

Nous avons vu jusqu'ici l'homme établi, par le moyen des arts, dans la jouissance de toutes les commodités de la vie. La terre, cultivée par ses soins et par ses travaux, l'a comblé de toutes sortes de biens. Le commerce lui a amené des pays les plus éloignés tout ce qui pouvait manquer à celui qu'il habite : il a fait descendre jusqu'aux entrailles de la terre et jusqu'au fond de la mer, non-seulement pour l'enrichir et l'orner, mais encore pour lui fournir une infinité de secours et d'instruments nécessaires à ses usages journaliers. Après qu'il s'est bâti des maisons, la sculpture et la peinture se sont efforcées à l'envi d'embellir sa demeure; et afin qu'il ne manquât rien à sa satisfaction et à sa joie, la musique est venue occuper ses moments de loisir par d'agréables concerts, qui le délassent de ses travaux, et lui font oublier toutes ses peines et tous ses chagrins, s'il en a. Que peut-il désirer davantage? Heureux s'il pouvait n'être point troublé dans la possession de ces avantages, qui lui ont tant coûté ! Mais l'avidité et l'ambition troublent cette félicité générale, et rendent l'homme ennemi de l'homme. L'injustice s'arme de la force pour s'enrichir des dépouilles de ses frères. Celui qui, modéré dans ses désirs, et se renfermant dans les bornes de ce qu'il possède, ne saurait point opposer la force à la force, deviendrait bientôt la proie des autres. Il aurait à craindre que des voisins jaloux et des peuples ennemis ne vinssent troubler son repos, ravager ses terres, brûler ses maisons, enlever ses biens, et l'emmener lui-même en captivité. Il a donc besoin de forces et de troupes qui le défendent contre la violence et le mettent en sûreté. Bientôt nous le verrons occupé de

ce que les sciences ont de plus élevé et de plus sublime ; mais [1], au premier bruit des armes, ces sciences, nées dans le repos et ennemies du tumulte, sont saisies de frayeur et réduites au silence, à moins que l'art militaire ne les prenne sous sa protection, et ne les mette sous sa sauve-garde, qui seule assure la tranquillité publique. C'est ainsi que la guerre [2] devient nécessaire à l'homme, comme la protectrice de la paix et du repos, et uniquement occupée du soin de repousser la violence et de défendre la justice ; et c'est sous ce regard que je crois qu'il m'est permis d'en parler. Je parcourrai le plus brièvement qu'il me sera possible toutes les parties de la science militaire, qui est, à proprement parler, la science des princes et des rois, et qui demande, pour y réussir, des talents presque sans nombre, qu'il est bien rare de trouver réunis dans une seule personne.

Comme j'ai traité ailleurs ce qui regarde la milice des Égyptiens, des Carthaginois, des Assyriens et des Perses, j'en parlerai ici plus rarement. Je m'arrêterai davantage sur les Grecs, et principalement sur les Lacédémoniens et les Athéniens, qui de tous les peuples de la Grèce sont, sans contestation, les deux qui se sont le plus distingués par la valeur et par la science militaire. J'ai douté longtemps si je parlerais aussi des Romains, qui paraissent étrangers à mon sujet ; mais, tout bien pesé, j'ai cru devoir les joindre aux autres peuples, afin qu'on pût, d'un même coup d'œil, connaître, au moins légèrement, la manière dont les anciens faisaient la guerre. C'est le seul but que je me propose dans ce petit traité, et je ne porte point mes vues plus loin. Je n'ai pas oublié ce qui arriva à un philosophe d'Éphèse, qui passait pour le plus beau parleur de son temps. Dans une harangue qu'il prononça devant Annibal, il s'avisa de traiter à fond des devoirs d'un bon général. Le harangueur fut applaudi par tout l'auditoire. Annibal, pressé de dire ce qu'il en pensait, répondit avec une liberté militaire qu'il n'avait jamais entendu un si méprisable discoureur. Je craindrais de m'exposer à un pareil reproche, si, après avoir passé toute ma vie dans l'étude

[1] « Omnia hæc nostra præclara studia... latent in tutela ac præsidio bellicæ virtutis. Simul atque increpuit suspicio tumultus, artes illico nostræ conticescunt. » (CIC. *pro Muren.* n. 22.)

[2] « Suscipienda bella sunt ob eam causam, ut sine injuria in pace vivatur. » (*De Offic.* l. 1, n. 35.)

des belles-lettres, je prétendais donner des leçons de l'art militaire à ceux qui en font profession.

CHAPITRE PREMIER.

Ce premier chapitre renfermera ce qui regarde l'entreprise et la déclaration de la guerre, le choix du général et des officiers, la levée des troupes, leurs vivres, leur paye, leurs armes, leur marche, la construction du camp, et tout ce qui a rapport aux batailles.

ARTICLE PREMIER.

ENTREPRISE ET DÉCLARATION DE LA GUERRE.

§ I. *Entreprise de la guerre.*

Il n'y a point de principe plus généralement reçu que celui qui établit qu'on ne doit entreprendre la guerre que pour des causes justes et légitimes; et il n'y en a guère qui soit plus généralement violé. On convient que les [1] guerres entreprises uniquement par des vues d'intérêt ou d'ambition sont de vrais brigandages. La réponse du pirate à Alexandre le Grand, si connue dans l'histoire, n'était-elle pas fort sensée? Les Scythes n'avaient-ils pas raison aussi de demander à ce ravageur de provinces pourquoi [2] il venait troubler le repos de peuples qui ne lui avaient fait aucun tort, et s'il ne leur était pas permis d'ignorer, dans le fond de leurs bois et de leurs déserts, qui était Alexandre, et d'où il venait [3]? Quand Philippe [4], pris pour arbitre par deux rois de Thrace qui étaient frères, les chasse tous deux de leurs États, mérite-t-il un autre nom que celui de voleur et de brigand? Ses autres conquêtes, quoique moins criantes, n'en étaient pas moins des brigandages, parce qu'elles étaient

[1] « Inferre bella finitimis... ac populos sibi non molestos sola regni cupiditate conterere et subdere, quid aliud quam grande latrocinium nominandum est? » (S. AUG. *de Civit. Dei*, lib. 4, cap. 6.)

[2] « Quid nobis tecum est? Nunquam terram tuam attigimus. Qui sis, unde venias, licetne ignorare in vastis sylvis viventibus? » (Q. CURT. lib. 7, cap. 8.)

[3] Justin. l. 8, c. 3.

[4] « Philippus, more ingenii sui, ad judicium veluti ad bellum, inopinantibus fratribus, instructo exercitu supervenit · et regno utrumque, non judicis more, sed fraude *latronis* ac scelere, spoliavit. »

toutes fondées sur l'injustice, et que nulle voie de vaincre ne lui paraissait honteuse : *Nulla apud eum turpis ratio vincendi*[1]. La justice et la nécessité des guerres doivent donc être regardées comme un principe fondamental en matière de politique et de gouvernement.

Dans les États monarchiques, le prince seul, pour l'ordinaire, a le pouvoir d'entreprendre une guerre ; et c'est une des raisons qui rendent sa place si formidable : car s'il a le malheur de l'entreprendre sans une cause légitime et nécessaire, il répond de tous les crimes qui s'y commettent, de toutes les suites funestes qu'elle entraîne après elle, de tous les ravages qui en sont inséparables, et de tout le sang humain qui y est répandu. Qui peut ne point frémir à la vue d'un tel objet et d'un compte si redoutable ?

Les princes ont des conseils qui peuvent leur être d'un grand secours, s'ils ont eu soin de les remplir de personnes sages, éclairées, expérimentées, pleines d'amour et de zèle pour le bien public, sans ambition, sans vue d'intérêt, et surtout infiniment éloignées de tout déguisement et de toute flatterie[2]. Quand Darius proposa dans son conseil de porter la guerre contre les Scythes, Artabane, son frère, entreprit inutilement d'abord de le détourner d'un dessein si injuste et si déraisonnable : ses raisons, quelque solides qu'elles fussent, ne tinrent point contre les louanges outrées et les flatteries excessives des courtisans[3]. Il ne réussit pas mieux dans le conseil qu'il donna à son neveu Xerxès de n'aller point attaquer les Grecs. Comme celui-ci avait marqué clairement son goût, faute essentielle dans ces rencontres, on n'eut garde de s'y opposer, et la délibération ne fut que pour la forme. Dans l'une et dans l'autre occasion, la douleur du sage prince, qui disait librement son avis, était de voir que ces deux rois ne comprenaient point *quel malheur*[4] *c'est de s'accoutumer à ne point mettre de bornes à ses désirs, à n'être jamais content de ce qu'on possède, et à vouloir aller toujours en avant* : ce qui est la cause de presque toutes les guerres.

[1] Justin. l. 8, c. 3.
[2] Herod. l. 4, cap. 83.
[3] Id. lib. 7, cap. 13.

[4] Ὡς κακὸν εἴη διδάσκειν τὴν ψυχὴν πλέον τι δίζεσθαι ἀιεὶ ἔχειν τοῦ παρέοντος.

Dans les républiques grecques, c'était l'assemblée du peuple qui décidait de la guerre en dernier ressort; ce qui était sujet à de grands inconvénients. Il est vrai qu'à Sparte l'autorité du sénat, et surtout des éphores, et à Athènes celle de l'Aréopage et du conseil des quatre cents, à qui il appartenait de préparer les affaires et de former les avis, servaient pour ainsi dire de contre-poids à la légèreté et à l'imprudence du peuple; mais ce remède n'avait pas toujours son effet. On reprochait deux défauts tout opposés aux Athéniens, la trop grande précipitation et la trop grande lenteur. C'est contre le premier qu'on avait fait une loi qui ordonnait qu'on ne pourrait décerner la guerre qu'après une mûre délibération de trois jours. Et dans les guerres contre Philippe, on a vu combien Démosthène se plaignait de la nonchalance des Athéniens, dont leur ennemi savait bien profiter. Cette lenteur, dans les républiques, vient de ce qu'à moins que le péril ne soit évident, les particuliers sont distraits par différentes vues et différents intérêts qui les empêchent de se réunir promptement dans une même résolution. Aussi, quand Philippe eut pris Élatée, l'orateur athénien, effrayé du danger pressant où se trouvait la république, fit abroger la loi dont je viens de parler, et fit conclure la guerre sur-le-champ.

Les affaires s'examinaient et se décidaient avec beaucoup plus de maturité et de sagesse chez les Romains, quoique le peuple y fût maître aussi de la décision. Mais l'autorité du sénat était grande, et prévalait presque toujours dans les affaires importantes. Il était fort attentif, surtout dans les commencements de la république, à mettre dans les guerres la justice de son côté. Cette réputation de bonne foi, d'équité, de justice, de modération, de désintéressement, ne servit pas moins que la force des armes à l'accroissement de la république romaine, et l'on attribuait sa puissance à la protection des dieux, qui récompensaient ainsi sa justice et sa bonne foi [1]. On remarquait avec admiration que les Romains, dans tous les temps, avaient toujours mis pour base de leurs entreprises la religion [2], et qu'ils en avaient rapporté aux dieux et le principe et la fin.

[1] « Favere pietati fideique deos, per quæ populus romanus ad tantum fastigii pervenerit. » (Liv. l. 44, n. 1.)

[2] « Majores vestri omnium magnarum

Le motif le plus puissant que pussent employer les généraux pour animer les troupes à bien combattre était de leur représenter que la guerre qu'ils faisaient étant juste, et la seule nécessité leur ayant mis les armes à la main, ils pouvaient certainement compter sur la protection des dieux; au lieu que ces mêmes dieux, ennemis et vengeurs de l'injustice, ne manquaient jamais de se déclarer contre ceux qui entreprenaient des guerres illégitimes en violant la foi des traités.

§ II. *Déclaration de la guerre.*

Une suite des principes d'équité et de justice que je viens d'établir [1] était de ne point commencer actuellement la guerre qu'on n'eût auparavant signifié par des hérauts publics aux ennemis les griefs qu'on avait contre eux, et qu'on ne les eût exhortés à réparer les torts qu'on prétendait en avoir reçus. Il est du droit naturel de tenter les voies de douceur et d'accommodement avant que d'en venir à une rupture ouverte. La guerre est le dernier des remèdes; avant que de l'employer il faut avoir essayé de tous les autres. L'humanité veut qu'on donne lieu aux réflexions et au repentir, et qu'on laisse le temps d'éclaircir des doutes et de dissiper des soupçons que des démarches équivoques ont pu faire naître, et qui souvent se trouvent sans fondement réel quand on les approfondit.

Cette coutume était anciennement et généralement observée chez les Grecs. Polynice [2], avant que de former le siége de Thèbes, envoya Tydée vers son frère Étéocle pour tenter des voies d'accommodement. Il paraît, par Homère [3], que les Grecs députèrent Ulysse et Ménélas vers les Troyens pour les sommer de leur rendre Hélène, avant que d'avoir fait contre eux aucun acte d'hostilité; et on lit la même chose dans Hérodote [4]. On voit

rerum et principia exorsi ab diis sunt, et finem eum statuerunt. » (LIV. lib. 45, n. 39.)

[1] « Ex quo intelligi potest nullum bellum esse justum, nisi quod aut rebus repetitis geratur, aut denuntiatum ante sit et indictum. » (CIC. *de Offic.* lib. 1, n. 36.)

[2] Potior cunctis, sedit sententia, fratris
Prætentare fidem, tutosque in regna precando
Explorare aditus. Audax ea munera Tydeus
Sponte subit.
(STAT. *Theb.* lib. II.)

[3] Iliad. l. 2, v. 205.

[4] Lib. 2, c. 112, etc.

une foule de pareils exemples dans toute la suite de l'histoire des Grecs.

Il est vrai que c'est un moyen presque sûr de remporter de grands avantages sur les ennemis que de tomber tout d'un coup sur eux ; et de les attaquer subitement, sans leur avoir laissé rien entrevoir de ses desseins, et sans leur avoir donné le temps de se mettre en état de défense ; mais ces incursions imprévues, sans aucun préalable et sans aucune dénonciation antérieure, étaient justement regardées comme des entreprises injustes et vicieuses dans le principe. C'est, selon la remarque de Polybe[1], ce qui avait si fort décrié les Étoliens, et les avait rendus si odieux comme brigands et voleurs, parce que, n'ayant pour règle que leur intérêt, ils ne connaissaient ni les lois de la guerre ni celles de la paix, et que tout moyen de s'enrichir et de s'agrandir leur paraissait légitime, sans s'embarrasser s'il était contre le droit des gens d'attaquer subitement des voisins qui ne leur avaient fait aucun tort, et qui se croyaient en sûreté à l'ombre et sous la sauvegarde des traités.

Les Romains n'étaient pas moins exacts que les Grecs à observer cette cérémonie de la déclaration de guerre[2] : c'était Ancus Marcius, le quatrième de leurs rois, qui l'avait établie. L'officier public (il s'appelait *fécial*), la tête couverte d'un voile de lin, se transportait sur les frontières du peuple contre lequel on se préparait à faire la guerre, et dès qu'il y était arrivé il exposait à haute voix les griefs du peuple romain, et la satisfaction qu'il demandait pour les torts qu'on lui avait faits, prenant Jupiter à témoin en ces termes, qui renfermaient une horrible imprécation contre lui-même, et encore plus contre le peuple dont il n'était que la voix : *Grand dieu, si c'est contre l'équité et la justice que je viens ici, au nom du peuple romain, demander satisfaction, ne souffrez point que je revoie jamais ma patrie.* Il répétait la même chose, en changeant seulement quelques termes, à la première personne qu'il rencontrait, puis à l'entrée de la ville et dans la place publique. Si au bout de trente-trois jours on ne faisait point satisfaction, le même officier, retournant vers le même peuple, prononçait publiquement ces

[1] Polyb. l. 4, p. 331.

[2] Liv. lib. 1, n. 32.

paroles : *Écoutez, Jupiter, Junon et Quirinus*[1] *; et vous, dieux du ciel, dieux de la terre, dieux des enfers, écoutez. Je vous prends à témoin qu'un tel peuple* (on le nommait) *est injuste, et refuse de nous faire satisfaction. Nous délibérerons à Rome, dans le sénat, sur les moyens de nous faire rendre la justice qui nous est due.* Au retour du fécial à Rome, on mettait l'affaire en délibération; et si le plus grand nombre des suffrages était pour faire la guerre, le même officier retournait sur les frontières du même peuple, et, en présence au moins de trois personnes, il prononçait une certaine formule de déclaration de guerre; après quoi il jetait sur les terres du peuple ennemi une lance, qui marquait que la guerre était déclarée.

Cette cérémonie se conserva longtemps chez les Romains. Lorsqu'il s'agit de déclarer la guerre à Philippe et à Antiochus, on consulta les féciaux pour savoir s'il fallait la leur dénoncer à eux-mêmes en personne, ou s'il suffirait de le faire à la première place de leur obéissance. Dans les beaux temps de la république, ils auraient cru se déshonorer que d'agir furtivement et d'employer la mauvaise foi, ou même l'artifice[2]. Ils marchaient la tête levée. Ils laissaient ces petites ruses et ces indignes finesses aux Carthaginois et à d'autres peuples qui leur ressemblaient, chez qui il était plus glorieux de tromper l'ennemi que de le vaincre par la force ouverte.

Les hérauts d'armes et les féciaux étaient fort respectés chez les anciens, et considérés comme des personnes sacrées et inviolables. Cette déclaration faisait partie du droit des gens, et était regardée comme nécessaire et indispensable. Elle n'était point précédée de certains écrits publics que nous appelons *manifestes*, et qui contiennent les prétentions bien ou mal fondées de l'un ou de l'autre parti, et les raisons dont on les appuie. On les a substitués à la place de cette cérémonie auguste et solennelle, par laquelle les anciens faisaient intervenir dans la déclaration

[1] C'est ainsi qu'on appelait Romulus.

[2] « Veteres, et moris antiqui memores, negabant se in ea legatione romanas artes agnoscere. Non per insidias et nocturna prælia... nec ut magis astu quam vera virtute gloriarentur, bella majores gessisse. Indicere prius quam gerere solitos bella, denuntiare etiam.... Hæc romana esse, non versutiarum punicarum, neque calliditatis græcæ : apud quos fallere hostem, quam vi superare, gloriosius fuerit. » (LIV. l. 42, n. 47.)

de guerre la majesté divine, comme témoin et vengeresse de l'injustice de ceux qui entreprendraient ces guerres sans raison et sans nécessité. Un motif de politique a encore rendu nécessaires ces manifestes dans la situation où sont à l'égard les uns des autres les princes de l'Europe, liés ensemble par le sang, par des alliances, par des ligues offensives ou défensives. Il est de la prudence du prince qui déclare la guerre à son ennemi de ne pas s'attirer en même temps sur les bras tous les alliés de celui qu'il attaque. C'est pour détourner cet inconvénient qu'on fait aujourd'hui des manifestes, qui tiennent lieu des cérémonies anciennes que je viens d'exposer, et qui renferment quelquefois la raison qui a déterminé à commencer la guerre sans la déclarer.

J'ai parlé de prétentions bien ou mal fondées, car les États et les princes qui se font la guerre ne manquent pas, de part et d'autre, à justifier leurs entreprises par des raisons spécieuses; et ils pourraient s'exprimer comme fit un préteur latin, dans une assemblée où l'on délibérait sur ce qu'on répondrait aux Romains [1], qui, sur des soupçons de révolte, avaient mandé les magistrats du Latium. « Il me semble, messieurs, dit-il, que, « dans la conjoncture présente, nous devons moins nous embarrasser de ce que nous avons à dire, que de ce que nous « avons à faire : car quand nous aurons bien pris notre parti et « bien concerté nos mesures, il ne sera pas difficile d'y ajuster « des paroles : » *ad summam rerum nostrarum magis pertinere arbitror quid agendum nobis quam quid loquendum sit. Facile erit, explicatis consiliis, accommodare rebus verba.*

ARTICLE II.

CHOIX DU GÉNÉRAL ET DES OFFICIERS. LEVÉE DES SOLDATS.

§ I. *Choix du général et des officiers.*

C'est un grand avantage pour les rois d'être maîtres absolus du choix des généraux d'armée et des officiers; et une des plus grandes louanges qu'on puisse leur donner est de dire que la réputation connue et le mérite solide sont les seuls motifs qui les

[1] Liv. lib. 8, n. 4.

y déterminent. En effet, peut-on apporter trop d'attention à un choix qui égale en quelque sorte un particulier à son souverain, en le rendant dépositaire de toute sa puissance, de toute sa gloire et de toute la fortune de ses États ? C'est principalement à ce caractère qu'on reconnaît les princes capables de gouverner, et c'est ce qui a toujours fait le succès de leurs armes. On ne voit point que le grand Cyrus, que Philippe, qu'Alexandre son fils aient jamais confié le commandement de leurs troupes à des généraux sans mérite et sans expérience. Il n'en est pas ainsi sous les successeurs de Cyrus, ni sous ceux d'Alexandre, où l'intrigue, la cabale, le crédit d'un favori présidaient ordinairement à ce choix, et donnaient presque toujours exclusion aux meilleurs sujets. Aussi le succès des guerres répondait-il à de tels commencements. Je n'ai pas besoin d'en citer des exemples : l'histoire en est remplie.

Je passe aux républiques. A Sparte, les deux rois étaient, par leur rang même, en droit et en possession de commander [1], et dans les premiers temps ils marchaient ensemble à la tête des armées ; mais une division arrivée entre Cléomène et Démarate donna lieu à une loi qui ordonnait qu'un seul des rois commanderait les troupes, et elle fut observée dans la suite, si ce n'est dans des cas extraordinaires. Les Lacédémoniens comprirent que l'autorité s'affaiblit dès qu'elle est partagée, qu'il est rare que deux généraux puissent longtemps s'accorder, que les grandes entreprises ne peuvent guère réussir que sous la conduite d'un seul homme, et que rien n'est plus funeste à une armée que le partage du commandement.

Cet inconvénient devait être bien plus grand à Athènes, où, par la constitution même de l'État, il devait toujours y avoir dix commandants, parce qu'Athènes étant composée de dix tribus, chacune fournissait le sien ; et le commandement roulait par jour entre ces dix chefs. D'ailleurs c'était le peuple qui les choisissait, et cela chaque année. C'est ce qui donna lieu à un bon mot de Philippe, qui admirait le bonheur des Athéniens, de pouvoir trouver chaque année à point nommé dix

[1] Hérod. l. 1, cap. 75.

capitaines, au lieu qu'à peine avait-il pu pendant tout son règne en trouver un seul [1].

Il fallait pourtant bien que les Athéniens, surtout dans des temps de crise, fussent attentifs à ne nommer pour généraux que des citoyens d'un vrai mérite. Depuis Miltiade jusqu'à Démétrius de Phalère, c'est-à-dire pendant près de deux cents ans, on compte un nombre considérable de grands hommes qu'Athènes mit à la tête de ses armées, qui portèrent la gloire de leur patrie à un si haut point de réputation. Pour lors toute jalousie cessait, et l'on n'avait en vue que le bien public. On en voit un bel exemple dans la guerre que Darius porta contre les Grecs [2]. Le danger était extrême. Les Athéniens se trouvaient seuls contre une armée innombrable. Des dix généraux, cinq étaient pour donner le combat, cinq pour se retirer. Miltiade, qui était à la tête des premiers, ayant engagé dans son parti le polémarque (c'était un officier qui avait droit de suffrage dans le conseil de guerre, et qui décidait en cas de partage [3]), la bataille fut résolue. Tous ces généraux, reconnaissant la supériorité de Miltiade sur eux, quand leur jour fut venu, lui cédèrent le commandement. Ce fut pour lors que se donna la célèbre bataille de Marathon.

Il arrivait quelquefois que le peuple, se laissant gouverner par ses orateurs, et suivant en tout leur caprice, mettait en place des sujets indignes. On peut se souvenir du crédit absolu qu'avait sur les esprits de la multitude le fameux Cléon, qui fut chargé du commandement dans les premières années de la guerre du Péloponnèse, quoique ce fût un homme brouillon, emporté, violent, sans tête et sans mérite. Mais ces exemples sont rares, et ils ne se multiplièrent à Athènes que dans les derniers temps; et ce fut une des principales causes de sa ruine.

Le philosophe Antisthène fit sentir un jour [4] aux Athéniens d'une manière plaisante, mais spirituelle, l'abus qui se commettait parmi eux dans les promotions aux charges publiques.

[1] C'était Parménion.
[2] Herod. l. 6, c. 105 et 110.
[3] C'était le troisième des neuf archontes. Son nom (de πόλεμος, *guerre*, et ἄρχος, *chef*) indique l'une de ses principales fonctions. — L.
[4] Diog. Laert. in Antisth. p. 369.

Il leur proposa d'un air sérieux, en pleine assemblée, d'ordonner par un décret que désormais les ânes seraient employés à labourer la terre aussi bien que les bœufs et les chevaux. Comme on lui répondit que les ânes n'étaient point nés pour le labour : *Vous vous trompez*, leur dit-il ; *c'est tout un. Ne voyez-vous pas des citoyens qui d'ânes et ignorants qu'ils étaient deviennent tout d'un coup d'habiles généraux, par cette raison seule que vous les avez nommés?*

A Rome, c'était aussi le peuple qui nommait les généraux, c'est-à-dire les consuls et les préteurs. Ils n'étaient en place qu'un an. Quelquefois on leur continuait le commandement sous le nom de *proconsuls* ou de *propréteurs* [1]. Ce changement annuel de généraux était un grand obstacle à l'avancement des affaires, qui demandent, pour réussir, d'être continuées sans interruption. Et c'est le grand avantage des États monarchiques, où les princes, absolument libres, maîtres des affaires et des temps, disposent de tout à leur gré sans être asservis à aucune nécessité; au lieu que chez les Romains un consul arrivait quelquefois après coup, ou était rappelé avant le temps pour tenir les assemblées. Quelque diligence qu'il fît pour arriver, avant que son prédécesseur lui eût remis le commandement, et qu'il se fût instruit de l'état de l'armée, connaissance absolument préalable à toute entreprise, il se passait toujours un temps considérable qui lui faisait perdre l'occasion d'agir, et d'attaquer à propos l'ennemi. Souvent, d'ailleurs, il trouvait en arrivant les affaires en mauvais état par la faute de son prédécesseur, et une armée ou composée en partie de troupes nouvellement levées et sans expérience, ou corrompue par la licence et le défaut de discipline. Fabius [2]

[1] « Interrumpi tenorem rerum, in quibus peragendis continuatio ipsa efficacissima esset, minime convenire. Inter traditionem imperii, novitatemque successoris, quæ noscendis prius quam agendis rebus imbuenda sit, sæpe bene gerendæ rei occasiones intercedere. » (Liv. lib. 41, n. 15.)

« Post tempus (consules) ad bella ierunt ; ante tempus comitiorum causa revocati sunt ; in ipso conatu rerum circumegit se annus... Male gestis rebus alterius successum est : tironem, aut mala disciplina institutum exercitum acceperunt. At hercule reges, non liberi solum impedimentis omnibus, sed domini rerum temporumque, trahunt consiliis cuncta, non sequuntur. » (Liv. l. 9, n. 18.)

[2] « Quum, qui est summus in civitate dux, eum legerimus, tamen repente lectus, in annum creatus adversus ve-

fit faire une partie de ces réflexions au peuple romain lorsqu'il l'exhortait à choisir un consul capable de tenir tête à Annibal.

Le court espace d'un an, et l'incertitude d'une prolongation du commandement faisaient, à la vérité, que les habiles généraux mettaient tout le temps à profit ; mais souvent aussi c'était pour eux une raison de mettre fin à leurs entreprises plutôt qu'ils n'auraient fait sans cela, et à des conditions moins avantageuses à la république, dans la crainte qu'un successeur ne vînt profiter de leurs travaux, et ne leur enlevât l'honneur d'avoir glorieusement terminé la guerre. Un véritable zèle pour le bien public et une grandeur d'âme parfaitement désintéressée auraient pu écarter de telles considérations. Je ne sais s'il y en a des exemples. On reproche [1] au grand Scipion même, j'entends le premier, d'avoir eu cette faiblesse, et de n'avoir pas été insensible à cette crainte. Une vertu assez pure pour négliger un intérêt si vif et si piquant paraît au-dessus des forces de l'homme ; du moins elle est bien rare.

L'autorité des consuls resserrée, pour le temps, dans des bornes si étroites était, il faut l'avouer, un grand inconvénient. Mais le danger de donner atteinte à la liberté publique, en continuant plus longtemps le même homme dans le commandement de toutes les forces de l'État, obligeait de passer par-dessus cet inconvénient, par la crainte d'un plus grand.

La nécessité des affaires, la distance des lieux et d'autres raisons obligèrent enfin les Romains à continuer le commandement des armées à leurs généraux pour plusieurs années. Mais il en arriva réellement l'inconvénient que l'on avait appréhendé ; et les généraux devinrent, par cette durée du commandement, les tyrans de leur patrie. Entre autres exemples, je pourrais citer Sylla, Pompée, et surtout César.

Le choix des généraux était ordinairement réglé sur le mérite

terem ac perpetuum imperatorem comparabitur, nullis neque temporis neque juris inclusum angustiis, quo minus ita omnia gerat administretque ut tempora postulabunt belli : nobis autem in apparatu ipso, ac tantum inchoantibus res, annus, circumagitur. » (Liv. l. 24, n. 8.)

[1] « Ipsum Scipionem expectatio successoris, venturi ad paratam alterius labore ac periculo finiti belli famam sollicitabat. » (Liv. lib. 30, n. 36.)

des personnes; et les citoyens de Rome avaient en même temps une grande ressource et un puissant motif pour en user de la sorte. Ce qui leur facilitait ce choix était la connaissance parfaite qu'ils avaient des sujets qui aspiraient au commandement, avec lesquels ils avaient servi plusieurs campagnes, qu'ils avaient vus en action, dont ils avaient eu le temps d'examiner et de comparer par eux-mêmes, et avec leurs camarades, le caractère, les talents, les succès et les qualités capables des plus hauts emplois. Cette [1] connaissance qu'avaient les citoyens romains du mérite de ceux qui demandaient le consulat déterminait ordinairement leurs suffrages en faveur des officiers en qui ils avaient reconnu, dans les campagnes précédentes, de l'habileté, du courage, de la bonté, de l'humanité. « Il a pris « soin de moi, disaient-ils, lorsque j'ai été blessé : il m'a fait « part du butin; c'est sous sa conduite que nous nous rendîmes « maîtres du camp des ennemis, et que nous remportâmes une « telle victoire; il a toujours partagé la peine et la fatigue avec « le soldat; on ne peut dire s'il est plus heureux que courageux. » De quel poids étaient de tels discours!

Le motif qui portait les citoyens romains à examiner et à peser avec soin le mérite des contendants était l'intérêt personnel de ceux qui faisaient le choix, qui, devant la plupart servir sous leurs ordres, étaient fort attentifs à ne pas confier leur vie, leur honneur, le salut de la patrie à des généraux qu'ils n'estimaient point, et dont ils n'auraient point attendu un heureux succès. C'étaient les soldats mêmes qui, dans les comices, choisissaient ces généraux. On sait qu'ils s'y connaissent, et l'on voit par l'expérience qu'ils s'y trompent rarement. On remarque encore aujourd'hui que quand ils vont à la petite guerre ils choisissent toujours entre eux, sans complaisance, ceux qui sont les plus capables de les commander. C'est par cet esprit

[1] « Num tibi hæc parva videntur adjumenta et subsidia consulatus, voluntas militum? quæ quum per se valet multitudine, tum apud suos gratia : tum vero in consule declarando multum etiam apud populum romanum auctoritatis habet suffragatio militaris... Gravis est illa oratio : Me saucium recreavit; me præda donavit, hoc duce castra cepimus, signa contulimus; nunquam iste plus militi laboris imposuit quam sibi sumpsit; ipse quum fortis, tum etiam felix. Hoc quanti putas esse ad famam hominum ac voluntatem? » (CIC. *pro Muræna*, n. 38.)

que Marius fut choisi malgré son général Métellus. C'est ainsi que Scipion Émilien fut préféré par le jugement avantageux du soldat.

Il faut pourtant avouer que la nomination des commandants n'était pas toujours réglée par des vues publiques et supérieures, et que la cabale, l'adresse à s'insinuer dans l'esprit du peuple, à le flatter, à entrer dans ses passions, y avaient quelquefois part. C'est ce qu'on a vu à Rome à l'égard de Térentius Varro, et à Athènes à l'égard de Cléon. Le peuple est toujours peuple, c'est-à-dire léger, inconstant, capricieux, passionné; mais celui de Rome l'était moins qu'un autre. Il a donné en plusieurs occasions des exemples d'une modération et d'une sagesse qu'on ne peut assez admirer [1], se rendant de bonne grâce aux avis des anciens, oubliant avec noblesse ou ses penchants, ou même ses haines, en faveur du bien public, et renonçant volontairement au choix qu'il avait fait des personnes peu capables de soutenir le poids des affaires, comme il arriva lorsque le consulat fut continué à Fabius après la remontrance que lui-même avait faite de l'incapacité de ceux qui avaient été nommés : démarche [2] odieuse en toute autre conjoncture, mais qui pour lors fit beaucoup d'honneur à Fabius, parce qu'elle était l'effet de son zèle pour la république, au salut de laquelle il ne craignait point de sacrifier en quelque sorte sa propre réputation.

Les armées ordinaires du peuple romain, lorsque les deux consuls marchaient ensemble, étaient de quatre légions : chaque consul en commandait deux. Elles s'appelaient *première, seconde, troisième*, et ainsi du reste, selon l'ordre où elles avaient été levées. Outre les deux légions que commandait chaque consul, il avait encore le même nombre d'infanterie, et le double de cavalerie, fournis par les alliés. Depuis l'association des peuples d'Italie au droit de bourgeoisie, cet ordre souffrit plusieurs changements. Les quatre légions destinées aux consuls n'étaient pas toutes les forces de Rome; il y avait d'autres corps

[1] Liv. lib. 10, n. 22 et 24. Id. lib. 26, n. 22.

[2] « Tempus ac necessitas belli, ac discrimen summæ rerum, faciebant ne quis aut in exemplum exquireret, aut suspectum cupiditatis imperii consulem haberet. Quin laudabant potius magnitudinem animi, quod, quum summo imperatore esse opus reipublicæ sciret, seque eum haud dubie esse; minoris invidiam, si qua ex re oriretur, quam utilitatem reipublicæ fecisset. » (Liv. l. 24, n. 9.)

de troupes commandés par des préteurs, des proconsuls, etc.

Quand les consuls se trouvaient joints ensemble, leur autorité étant égale, ils commandaient alternativement, et avaient chacun leur jour, comme il arriva à la bataille de Cannes. Souvent l'un d'eux, reconnaissant dans son collègue un mérite supérieur, lui cédait volontairement ses droits. Agrippa Furius en [1] usa de la sorte à l'égard du célèbre T. Quintius Capitolinus; et celui-ci, pour répondre à l'honnêteté et à la générosité de son collègue, lui communiquait tous ses desseins, lui faisait honneur de tous les succès, et l'égalait à lui en tout. Dans une autre occasion [2], les tribuns militaires qui avaient été substitués aux consuls, et qui étaient pour lors au nombre de six, avouèrent que dans le temps de crise où l'on se trouvait un seul d'entre eux était digne du commandement; c'était le grand Camille, et ils déclarèrent tous qu'ils avaient résolu de laisser entre ses mains toute l'autorité, persuadés que la justice qu'ils rendaient à son mérite les comblait eux-mêmes de gloire. Une démarche si généreuse fut suivie d'un applaudissement général. Tous s'écrièrent qu'on n'aurait jamais besoin de recourir à la souveraine puissance de la dictature si la république avait toujours de tels magistrats, unis entre eux si parfaitement, également prêts à obéir ou à commander, mettant en commun toute la gloire, loin de vouloir l'attirer chacun à soi seul en particulier.

C'était un grand avantage pour une armée d'avoir un général tel que Tite-Live le décrit dans la personne de Caton [3], qui fût

[1] « In exercitu romano quum duo consules essent potestate pari, quod saluberrimum in administratione magnarum rerum est, summa imperii concedente Agrippa, penes collegam erat : et prælatus ille facilitati summittentis se comiter respondebat communicando consilia laudesque, et æquando imparem sibi. » (Liv. lib. 3, n. 70.)

[2] « Collegæ fateri regimen omnium rerum, ubi quid bellici terroris ingruat, in viro uno esse : sibique destinatum in animo esse Camillo submittere imperium; nec quisquam de majestate sua detractum credere, quod majestati ejus viri concessissent.... Erecti gaudio fremunt, nec dictatore unquam opus fore reipublicæ, si tales viros in magistratu habeat, tam concordibus junctos animis, parere atque imperare juxta paratos, laudemque conferentes potius in medium, quam ex communi ad se trahentes. » (Liv. l. 6, n. 6.)

[3] « In consule ea vis animi atque ingenii fuit, ut omnia maxima minimaque per se adiret atque ageret; nec cogitaret modo imperareique quæ in rem essent, sed pleraque per se ipse transigeret; nec in quemquam omnium gravius severiusque quam in semetipsum imperium exerceret; parcimonia, et vigiliis, et labore cum ultimis militum certaret; nec quicquam in exercitu suo præcipui præter honorem atque imperium haberet. » (Liv. l. 34, n. 18.)

capable de descendre dans le dernier détail, qui donnât ses soins et son attention aux petites et aux grandes choses; qui prévît de loin et préparât tout ce qui peut être nécessaire à une armée; qui ne se contentât pas de donner des ordres, mais qui veillât par lui-même à les faire exécuter; qui commençât par donner à toutes les troupes l'exemple d'une exacte et sévère discipline; qui le disputât avec le dernier des soldats pour la sobriété, les veilles et la fatigue; en un mot, qui n'eût d'autre distinction dans l'armée que celle du commandement et de l'honneur qui y est attaché.

Après qu'on avait nommé les consuls et les préteurs, on procédait à l'élection des tribuns, qui étaient au nombre de vingt-quatre, six pour chaque légion [1]. C'était sur eux que roulait tout le détail des différents soins qui regardent l'armée. Pendant le temps de la campagne, qui était de six mois, ils commandaient successivement deux à deux ensemble dans la légion pendant deux mois [2] : c'était le sort qui réglait l'ordre.

Ce furent d'abord les consuls qui nommèrent ces tribuns; et c'était un grand avantage pour le service, que les généraux fissent eux-mêmes le choix des officiers. Dans la suite [3], de vingt-quatre tribuns le peuple en nomma six, vers l'an de Rome 393, et environ cinquante ans après, c'est-à-dire l'an de Rome 444, il en nomma jusqu'à seize [4]. Mais dans les guerres importantes il avait quelquefois la modération et la sagesse de renoncer à son droit, et d'abandonner entièrement ce choix à la prudence des consuls et des préteurs [5], comme cela arriva dans la guerre contre Persée, roi de Macédoine, dont Rome craignait beaucoup les suites.

De ces vingt-quatre tribuns quatorze devaient avoir servi au

[1] Polyb. l. 6, p. 466.

[2] « Secundæ legionis Fulvius tribunus militum erat. Is *mensibus suis* dimisit legionem. » (Liv. l. 40, n. 41.)

[3] « Quum placuisset eo anno tribunos militum ad legiones suffragio fieri (nam et antea, sicut nunc quos Rufulos vocant, imperatores ipsi faciebant) secundum in sex locis Manlius tenuit. » (Liv. l. 7 [n. 5].)

[4] « Duo imperia eo anno dari cœpta per populum, utraque ad rem militarem pertinentia. Unum, ut tribuni seni deni in quatuor legiones a populo crearentur, quæ antea perquam paucis suffragio populi relictis locis, dictatorum et consulum fere fuerant beneficia. » (Liv. lib. 9, n. 30.)

[5] « Decretum ne tribuni militum eo anno suffragiis crearentur, sed consulum prætorumque in iis faciendis judicium arbitriumque esset. » (Liv. lib. 42, n. 31.)

moins cinq ans, et les autres dix ans : conduite pleine de sagesse, et bien propre à inspirer du courage aux troupes par l'estime et la confiance qu'elle leur donne pour leurs officiers ! Ils avaient soin même de distribuer tellement ces tribuns, que dans chaque légion il y en eût de plus âgés et de plus expérimentés mêlés avec ceux qui étaient plus jeunes, pour les instruire et les former au commandement.

Les préfets des alliés, *præfecti socium*, étaient dans les troupes alliées ce que les tribuns étaient dans les légions. On les tirait d'entre les Romains, comme on peut l'inférer de ces paroles de Tite-Live, *præfectos socium, civesque romanos alios*[1]. Ce qui est confirmé par les noms de ceux qui se trouvent nommés dans Tite-Live, *lib.* 27, *n.* 26 *et* 41 ; *lib.* 33, *n.* 36, etc. Cette pratique, qui laissait aux Romains l'honneur du commandement en chef parmi les alliés, et qui ne donnait à ceux-ci que la qualité de premiers officiers subalternes, était l'effet d'une sage politique pour tenir les alliés dans la dépendance, et pouvait contribuer beaucoup au succès des entreprises, en faisant régner dans toutes les troupes un même esprit et une même conduite.

Je n'ai point parlé des officiers appelés *legati*, lieutenants. Ils tenaient le premier rang après le consul pour le commandement, et servaient sous ses ordres, comme parmi nous les lieutenants généraux servent sous le maréchal de France, ou sous le lieutenant général le plus ancien qui commande en chef l'armée. Il paraît que c'étaient les consuls qui choisissaient ces lieutenants. Il en est fait mention dès les premiers temps de la république. Dans la bataille du lac de Régille[2], c'est-à-dire l'année de Rome 255, T. Herminius, lieutenant, se distingua d'une manière particulière. Fabius Maximus[3], si connu par sa sage conduite contre Annibal, ne dédaigna pas de devenir lieutenant de son fils, qui avait été nommé consul. Celui-ci, en cette qualité, était précédé de douze licteurs, qui marchaient l'un après l'autre, dont une des fonctions était de faire rendre au consul les honneurs qui lui étaient dus. Fabius, le père, au-devant duquel

[1] Liv. 23, n. 7.
[2] Id. lib. 2, n. 20.
[3] Liv. lib. 24, n. 44.

son fils était allé, ayant passé les onze premiers licteurs toujours à cheval, le consul ordonna au douzième de faire son devoir. Ce licteur aussitôt cria à haute voix à Fabius qu'il eût à descendre de cheval. Ce vénérable vieillard obéit sur-le-champ, et, adressant la parole à son fils, *J'ai voulu voir,* lui dit-il, *si vous saviez que vous êtes consul*[1]. On sait que la proposition que fit le grand Scipion l'Africain de servir comme lieutenant sous le consul, son frère, détermina le sénat à donner à celui-ci la Grèce pour département.

On a remarqué sans doute, dans tout ce que j'ai rapporté jusqu'ici des Romains, un esprit d'intelligence et de conduite qui fait bien voir que l'heureux succès de leurs armes n'était point l'effet du hasard, mais de la sagesse et de l'habileté qui régnaient dans toutes les parties du gouvernement.

§ II. *Levée des soldats.*

Les Lacédémoniens, à proprement parler, étaient un peuple de soldats : ils ne cultivaient ni les arts ni les sciences; ils n'exerçaient point le trafic ; ils ne s'appliquaient pas davantage à l'agriculture, abandonnant le soin de leurs terres à des esclaves qu'on appelait *Ilotes*. Toutes leurs lois, tous leurs règlements, toute leur éducation, en un mot, toute la constitution de leur république, tendaient à en faire des hommes de guerre. Ç'avait été là l'unique but de leur législateur, et l'on peut dire qu'il y réussit parfaitement. Jamais on ne vit de meilleurs soldats, plus faits à la fatigue, plus endurcis aux exercices militaires, plus formés à l'obéissance et à la discipline, plus remplis de courage et d'intrépidité, plus sensibles à l'honneur, plus dévoués à la gloire et au bien de la patrie.

On en distinguait de deux sortes : les uns, que l'on appelait proprement *Spartiates*, qui habitaient dans Sparte même; les autres, qu'on nommait seulement *Lacédémoniens*, qui demeuraient à la campagne. Les premiers étaient la fleur de l'État, et en remplissaient toutes les charges. Ils étaient presque tous capables de commander. On sait le merveilleux changement qu'un

[1] Liv. lib. 37, n. 1.

seul d'entre eux (c'était Xanthippe), envoyé au secours des Carthaginois, causa dans leur armée; et comment Gylippe, autre Spartiate, sauva Syracuse. Tels étaient aussi les *trois cents*, qui, ayant à leur tête Léonide, arrêtèrent longtemps aux Thermopyles l'armée innombrable des Perses[1]. Le nombre des Spartiates montait pour lors à huit mille hommes, ou un peu plus.

L'âge de porter les armes était depuis trente ans jusqu'à soixante. On destinait à la garde de la ville ceux qui étaient plus ou moins âgés. Ce n'était que dans une extrême nécessité qu'on mettait les armes entre les mains des esclaves. A la bataille de Platée, les troupes que Sparte fournit montaient à dix mille hommes, savoir cinq mille Lacédémoniens et autant de Spartiates. Chacun de ceux-ci avait avec lui sept Ilotes, dont le nombre, par conséquent, montait à trente-cinq mille. Ces derniers étaient armés à la légère. Il y avait fort peu de cavalerie à Lacédémone. La marine pour lors y était inconnue. Ce ne fut que fort tard, et contre le plan de Lycurgue, qu'on s'y appliqua : et jamais cette république n'eut de nombreuses flottes.

Athènes était beaucoup plus grande et plus peuplée que Sparte. On y comptait du temps de Démétrius de Phalère vingt mille citoyens, dix mille étrangers établis dans la ville, quarante mille esclaves.

Tous les jeunes Athéniens se faisaient inscrire dans un registre public à l'âge de dix-huit ans, et prêtaient alors un serment solennel par lequel ils s'engageaient à servir la république et à la défendre de toutes leurs forces en toute occasion. Ce serment les obligeait jusqu'à l'âge de soixante ans. Chacune des dix tribus, qui formaient le corps de l'État, fournissait un certain nombre de soldats selon le besoin, pour servir ou par terre, ou sur mer; car la puissance navale d'Athènes devint, par succession de temps, fort considérable. On voit dans Thucydide[2] que les troupes des Athéniens, au commencement de la guerre du Péloponnèse, étaient de treize mille hommes de pied armés pesamment, de seize cents archers, et d'à peu près autant de cavaliers, ce qui pouvait faire en tout seize mille hommes; sans compter seize autres mille hommes qui demeuraient pour la

[1] Herod. l. 7, cap. 234.
[2] Thucyd. l. 2, p. 110.

garde de la ville, de la citadelle et des ports, citoyens aussi au-dessous ou au-dessus de l'âge militaire, ou étrangers établis dans la ville. La flotte était pour lors de trois cents galères. Je marquerai dans l'article suivant quel ordre on y gardait.

Ces troupes, et de Sparte et d'Athènes, étaient peu nombreuses, mais pleines de courage, aguerries, intrépides, et l'on pourrait presque dire invincibles. Ce n'étaient point des soldats levés au hasard, souvent sans feu ni lieu, insensibles à la gloire, indifférents à un succès qui les touche peu, qui n'eussent rien à perdre, qui fissent de la guerre un métier de mercenaires, qui vendissent leur vie par une faible paye. C'était l'élite des deux peuples du monde les plus belliqueux; des soldats déterminés à vaincre ou à mourir, qui ne respiraient que guerre et que combats, qui n'avaient en vue que l'honneur et la liberté de leur patrie, qui dans une bataille croyaient voir à leurs côtés leurs femmes et leurs enfants, dont le salut était confié à leurs armes et à leur courage. Voilà quelles étaient les levées qu'on faisait dans la Grèce. Parmi de telles troupes on n'entendait point parler de désertion ni de punitions que la loi imposât aux déserteurs. Un soldat pouvait-il être tenté de renoncer pour toujours à sa famille et à sa patrie?

Il en faut dire autant des Romains, dont il nous reste à parler. Chez eux c'étaient les consuls qui pour l'ordinaire faisaient les levées; et comme on en nommait de nouveaux tous les ans, on faisait aussi tous les ans de nouvelles levées.

L'âge pour entrer dans la milice était de dix-sept ans. On n'y admettait que des citoyens [1], et de cet âge ou au-dessus, si ce n'est dans des cas extraordinaires et dans des besoins pressants, où l'on en recevait de moins âgés. Une seule fois la nécessité obligea d'armer des esclaves; mais auparavant, chose remarquable, on leur demanda à chacun en particulier s'ils s'engageaient volontairement et de plein gré, parce qu'on ne croyait pas pouvoir se fier à des soldats enrôlés par ruse ou par force. Quelquefois on allait jusqu'à armer ceux qui étaient détenus dans les

[1] « Delectu edicto, juniores annis septemdecim, et quosdam prætextatos scribunt... Aliam formam novi delectus inopia liberorum capitum ac necessitas dedit. Octo millia juvenum validorum ex servitiis, prius sciscitantes singulos vellentne militare, empta publice armaverunt. » (Liv. lib. 32, n. 57.)

prisons pour dettes ou pour crimes; mais ce cas était fort rare.

Les troupes romaines n'étaient donc composées que de citoyens. Ceux d'entre eux qui étaient pauvres (*proletarii*, *capite censi*) n'étaient point enrôlés. On voulait des soldats dont le bien répondît à la république du zèle qu'ils auraient à la défendre. La plus grande partie de ces citoyens séjournait à la campagne pour prendre soin eux-mêmes de leurs terres, et pour faire valoir leur bien par leurs mains. Ceux qui habitaient à Rome avaient chacun leur portion de terre qu'ils cultivaient de même. Ainsi[1] toute cette jeunesse romaine était accoutumée à supporter les fatigues les plus rudes[2], à souffrir le soleil, la pluie, la gelée; à coucher durement, et souvent au milieu des champs et en plein air; à vivre sobrement et sagement, et à se contenter de peu. Elle ne savait ce que c'était que les délices, avait les membres endurcis à toutes sortes de travaux, et, par son séjour à la campagne, avait contracté l'habitude de manier le fer, de creuser des fossés, et de porter de pesants fardeaux. Autant soldats que laboureurs, ces Romains, en s'enrôlant, ne faisaient que changer d'armes et d'instruments. Les jeunes gens qui demeuraient à la ville n'étaient pas élevés beaucoup plus délicatement que les autres. Les exercices continuels du Champ-de-Mars, les courses soit à pied, soit à cheval, toujours suivies de la coutume de passer le Tibre à la nage pour essuyer leur sueur, étaient un excellent apprentissage pour le métier de la guerre. De tels soldats devaient être bien intrépides : car moins on connaît les délices, moins on redoute la mort.

Avant que de procéder à la levée des troupes les consuls avertissaient le peuple du jour où devaient s'assembler tous les Romains en âge de porter les armes. Le jour venu, et tous ces Romains se trouvant à l'assemblée ou dans le Capitole, ou

[1] Sed rusticorum mascula militum
Proles, sabellis docta ligonibus
Versare glebas, et severæ
Matris ad arbitrium recisos
Portare fustes.
(HORAT. Od. 7, lib. 3.)

[2] « Nunquam puto potuisse dubitari, aptiorem armis rusticam plebem, quæ sub dio et in labore nutritur; solis patiens; umbræ negligens; balnearum nescia; deliciarum ignara; simplicis animi; parvo contenta; duratis ad omnem laborum tolerantiam membris; cui gestare ferrum, fossam ducere, onus ferre consuetudo de rure est,.. Idem bellator, idem agricola, genera tantum mutabat armorum... Sudorem cursu et campestri exercitio collectum nando juventus abluebat in Tiberi. Nescio enim quomodo minus mortem timet, qui minus deliciarum novit in vita. » (VEGET. *de Re milit*. l. 1, cap. 3.)

dans le Champ-de-Mars, les tribuns militaires tiraient les tribus au sort l'une après l'autre, et appelaient à eux celle qui leur était échue; ensuite parmi ces citoyens ils faisaient leur choix, les prenant chacun à son rang, quatre à quatre, à peu près égaux en taille, en âge et en forme, et procédaient ainsi de suite jusqu'à ce que les quatre légions fussent complètes.

Après qu'on avait achevé la levée, chaque soldat prêtait serment entre les mains ou des consuls, ou des tribuns. Par ce serment ils promettaient *de s'assembler à l'ordre du consul, et de ne point quitter le service sans son ordre; d'obéir aux ordres des officiers, et de faire leur possible pour les exécuter; de ne point se retirer par crainte, ni pour prendre la fuite, et de ne point quitter leur rang.*

Ce n'était point ici une simple formalité, ni une cérémonie purement extérieure, qui n'influât en rien sur la conduite; c'était un acte de religion très-sérieux, accompagné quelquefois des plus terribles imprécations, qui faisait une forte impression sur les esprits, qui était jugé d'une nécessité absolument indispensable, et sans lequel les soldats ne pouvaient point combattre contre l'ennemi. Les Grecs, aussi bien que les Romains, faisaient prêter à leurs troupes ce serment, ou un pareil; et ils étaient fondés à le faire sur un grand principe. Ils savaient qu'un particulier, par lui-même, n'a aucun droit sur la vie des autres hommes; qu'il faut que le prince, ou la république, qui en ont reçu le pouvoir de Dieu, lui mettent les armes à la main; que ce n'est qu'en vertu de ce pouvoir, dont il est revêtu par son serment, qu'il peut tirer l'épée contre l'ennemi, et que sans ce pouvoir il se rend coupable de tout le sang qu'il répand, et commet autant d'homicides qu'il tue d'ennemis.

Le consul[1] qui faisait la guerre dans la Macédoine contre Persée[2], ayant licencié une légion dans laquelle servait le fils de Caton le censeur, ce jeune officier, qui ne cherchait qu'à se distinguer dans quelque action, ne se retira point avec la légion et demeura dans le camp. Son père écrivit aussitôt au

[1] Manuce croit qu'il s'agit de Paul Émile, quoique les exemplaires de Cicéron portent Popilius ou Pompilius = Vraisemblablement il s'agit de Popilius Læna, qui fut consul la première année de la guerre macédonique. — L.

[2] Cic. de Offic. lib. 1, n. 36 et 37.

consul pour le prier que s'il voulait bien souffrir encore son fils dans l'armée, il lui fît prêter un nouveau serment, parce qu'étant dégradé du premier [1], il n'avait plus de droit de combattre contre les ennemis; et il écrivit dans le même esprit à son fils, en l'avertissant de ne point combattre qu'il n'eût prêté de nouveau le serment.

C'est en conséquence de ce même principe que le grand Cyrus loua extrêmement l'action d'un officier [2] qui, ayant le bras levé pour frapper l'ennemi, dès qu'il eut entendu sonner la retraite, s'arrêta tout court, regardant ce signal comme une défense de passer outre. Que ne doit-on point attendre d'officiers et de soldats ainsi accoutumés à l'obéissance, et si pleins de respect pour l'ordre du général et pour les lois de la discipline?

Les tribuns des soldats à Rome, après le serment, marquaient aux légions le jour et le lieu où elles devaient se trouver. Quand elles étaient assemblées au jour marqué, des plus jeunes et des moins riches on en faisait les armés à la légère; ceux qui les suivaient en âge étaient les hastaires; les plus forts et les plus vigoureux composaient les princes; et on prenait les plus anciens soldats pour en faire les triaires.

On donnait ordinairement deux légions à chaque consul. Le nombre des soldats d'une légion n'a pas toujours été le même; elle n'était d'abord que de trois mille hommes; elle fut depuis augmentée successivement jusqu'à quatre mille, cinq mille, six mille, et quelque chose de plus. Le nombre le plus ordinaire était de quatre mille deux cents hommes de pied, et trois cents hommes de cheval. Il était tel du temps de Polybe, et je m'y arrêterai.

La légion se divisait en trois corps, qui étaient *hastati*, les hastaires; *principes*, les princes; *triarii*, les triaires : qu'on me passe ces noms, je ne puis les exprimer autrement. Les deux premiers corps étaient composés chacun de douze cents hommes, et le troisième de six cents seulement.

Les *hastaires* formaient la première ligne; les *princes*, la seconde; les *triaires*, la troisième. Ce dernier corps était

[1] « Quia priore amisso jure, cum hostibus pugnare non poterat. » (CIC.)

[2] Xenoph. in Cyrop.

composé des soldats les plus âgés, les plus expérimentés et les plus braves de l'armée ; il fallait que le danger fût grand et bien pressant pour qu'on en vînt jusqu'à cette troisième ligne, d'où vient cette expression proverbiale : *res ad triarios rediit.*

Chacun de ces trois corps se divisait en dix parties ou dix *manipules*, dont chacun était de six vingts hommes pour les hastaires et les princes, et de soixante seulement pour les triaires.

Chaque manipule avait deux centuries ou compagnies. La centurie, anciennement et dans sa première institution sous Romulus, avait cent hommes, d'où elle avait tiré son nom ; depuis elle n'en eut que soixante parmi les hastaires et les princes, et que trente parmi les triaires. On nommait *centurions* les chefs de ces centuries ou de ces compagnies : j'expliquerai bientôt la distinction de leurs rangs.

Outre ces trois corps, il y avait dans chaque légion des armés à la légère sous différents noms, *rorarii, accensi*, et dans les temps postérieurs, *velites* : ils étaient aussi au nombre de douze cents. Ils ne faisaient pas proprement un corps séparé, mais ils étaient répandus dans les trois autres corps, selon le besoin. Leurs armes étaient une épée, une javeline (*hasta*), une *parme*, c'est-à-dire un bouclier léger : on choisissait pour ce corps les soldats les plus jeunes et les plus agiles.

Au temps de Jules César il n'est plus parlé de rangs distingués d'*hastaires*, de *princes*, ni de *triaires*, quoique l'armée fût presque toujours rangée sur trois lignes. La légion pour lors se divisa en dix parties, qu'on appelait *cohortes ;* chaque cohorte était comme un abrégé de la légion ; elle avait six vingts hastaires, six vingts princes, soixante triaires, et six vingts armés à la légère : ce qui fait en tout quatre cent vingt ; et c'est précisément la dixième partie d'une légion, composée de quatre mille deux cents hommes de pied.

La cavalerie chez les Romains était peu nombreuse : trois cents chevaux pour plus de quatre mille hommes de pied. Elle se divisait en dix compagnies (*alas*), dont chacune était composée de trente hommes.

Les cavaliers étaient choisis entre les plus riches des ci-

toyens [1] ; et dans la distribution du peuple romain par centuries, dont Servius Tullius fut l'auteur, ils composaient les dix-huit premières centuries. Ce sont les mêmes qui sont dans la suite connus dans l'histoire sous le nom de chevaliers romains, et qui formèrent un troisième ordre, mitoyen entre le sénat et le peuple : la république leur fournissait un cheval et son entretien.

Jusqu'au siége de Véies il n'y eut point d'autre cavalerie dans les armées romaines [2]. Alors ceux qui avaient la quantité de bien requise pour être admis dans la cavalerie, mais qui n'avaient point de cheval entretenu aux dépens du public, ni par conséquent le rang de cavaliers ou chevaliers, s'offrirent à servir dans la cavalerie, en se fournissant eux-mêmes de chevaux: leur offre fut acceptée.

Depuis ce temps il y eut des sortes [3] de cavaliers dans les armées romaines : les uns, à qui le public fournissait un cheval, *equum publicum*, et c'étaient les vrais chevaliers romains ; les autres, qui s'en fournissaient eux-mêmes, et servaient *equo suo*, et qui n'avaient point le titre ni les prérogatives de chevaliers.

Mais le cheval entretenu aux dépens du public fut toujours comme le titre constitutif du chevalier romain ; et lorsque les censeurs dégradaient un chevalier romain, c'était en lui ôtant ce cheval.

Outre les citoyens qui formaient les légions, il y avait dans l'armée romaine les troupes des alliés : c'étaient des peuples de l'Italie que les Romains avaient soumis, et à qui ils avaient laissé l'usage de leurs lois et de leur gouvernement, à condition de leur fournir un certain nombre de troupes. Ils fournissaient pareil nombre d'infanterie que les Romains, et ordinairement le double de cavalerie. Entre les alliés on faisait choix des mieux faits et des plus braves, tant cavaliers que fantassins, qui devaient être auprès des consuls ; ceux-là s'appelaient *extraordi-*

[1] Liv. lib. 1, n. 43.

[2] Id. lib. 5, n. 7.

[3] Cette distinction paraît assez clairement marquée dans le discours de Magon au sénat de Carthage sur les anneaux d'or. *Neminem nisi equitem, et eorum ipsorum primores, id insigne gerere.* (Liv. lib. 23, n. 12.) Ces *primores equitum* sont les vrais chevaliers romains, *qui merebant equo publico.*

naires. On prenait pour cela le tiers de la cavalerie et la cinquième partie de l'infanterie. Le reste était placé, moitié sur l'aile droite, moitié sur la gauche, les Romains se réservant ordinairement le centre.

L'armée romaine, comme on le voit par tout ce que j'ai dit jusqu'ici, était composée seulement de citoyens et d'alliés. Ce ne fut que la [1] sixième année de la seconde guerre punique que les Romains admirent des mercenaires dans leurs troupes; ce qui ne fut point, ou rarement, pratiqué dans la suite du temps de la république. C'étaient des Celtibériens; et il se trouva qu'ils composaient la plus grande partie de l'armée de Cn. Scipion en Espagne; faute essentielle, qui lui coûta la vie; et peu s'en fallut qu'elle ne coûtât à Rome la perte de l'Espagne, et peut-être la ruine de son empire. C'est un exemple [2], remarque sagement Tite-Live, qui doit apprendre aux généraux romains à ne jamais souffrir dans leurs armées un plus grand nombre d'étrangers que d'autres troupes. On sait que la révolte des troupes étrangères mit plus d'une fois Carthage à deux doigts de sa perte. Elle n'avait presque point d'autres soldats, et c'était le grand défaut de sa milice. Ce mélange de troupes étrangères et barbares, et leur supériorité en nombre dans les armées romaines, furent une des principales causes de la ruine entière de l'empire romain en Occident.

Je reviens aux centurions, dont je dois expliquer les divers rangs. J'ai dit que dans chaque manipule il y avait deux centuries, et par conséquent deux centurions. Celui qui commandait la première centurie du premier manipule des triaires, appelés aussi *pilani*, était le plus considérable de tous les centurions, et avait place dans le conseil avec le consul et les premiers officiers : *primipilus*, ou *primi pili centurio*. On l'appelait *primipilus prior*, pour le distinguer de celui qui commandait la seconde centurie du même manipule, lequel était appelé *primipilus posterior*. Il en était de même des autres centuries.

[1] « Id ad memoriam insigne est, quod mercenarium militem in castris neminem ante quam tum Celtiberos Romani habuerunt. » (Liv. lib. 24, n. 49.)

[2] « Id quidem cavendum semper romanis ducibus erit, exemplaque hæc vere pro documentis habenda, ne ita externis credant auxiliis, ut non plus sui roboris suarumque proprie virium in castris habeant. » (Liv. lib. 25, n. 35.)

Le centurion qui commandait la seconde centurie du manipule des mêmes triaires s'appelait *secundi pili centurio;* et ainsi jusqu'au dixième, qui s'appelait *decimi pili centurio.*

On gardait le même ordre parmi les hastaires et les princes. Le premier centurion des princes s'appelait *primus princeps*, ou *primi principis centurio ;* le second, *secundus princeps ;* et ainsi du reste jusqu'au dixième. De même parmi les hastaires, *primus hastatus*, *secundus hastatus*, etc.

Les centurions passaient d'un ordre inférieur à un ordre supérieur, non simplement par l'ancienneté, mais par le mérite.

Cette distinction de degrés et de places d'honneur, qui ne s'accordait qu'à la bravoure et à des services réels et connus, jetait parmi les troupes une émulation incroyable, qui tenait tout en haleine et dans l'ordre. Un simple soldat devenait centurion, et passant ensuite par tous les différents degrés, il pouvait s'avancer jusqu'aux premières places. Cette vue, cette espérance les soutenait au milieu des plus rudes fatigues, les animait, les empêchait de faire des fautes ou de se rebuter, et les portait aux actions les plus courageuses. C'est ainsi que se forme une armée invincible.

Les officiers étaient fort vifs pour conserver ces distinctions et ces prééminences. J'en rapporterai un exemple, qui est très-propre au sujet que je traite, c'est-à-dire à la levée des troupes, qui fait beaucoup d'honneur aux soldats romains, et qui montre de quelle modération et de quelle sagesse leur sensibilité pour la gloire était accompagnée.

Quand le peuple romain eut résolu de porter la guerre contre Persée, dernier roi de Macédoine [1], entre plusieurs autres mesures que l'on prit pour en assurer le succès, le sénat ordonna que le consul chargé de cette expédition lèverait autant de centurions et de soldats vétérans qu'il lui plairait du nombre de ceux qui n'auraient pas cinquante ans passés. Vingt-trois centurions, qui avaient été *primipiles* [2], refusèrent de prendre les armes, à moins qu'on ne leur accordât le même rang qu'ils avaient eu dans les campagnes précédentes. L'affaire fut portée devant le peuple. Après que Popilius, qui avait été consul deux ans auparavant,

[1] Liv. lib. 42 n. 30-36.

[2] « Qui primos pilos duxerant. »

eut plaidé la cause des centurions, et le consul la sienne propre, un des centurions qui en avaient appelé au peuple, ayant obtenu la permission de parler, s'expliqua de la sorte :

« Messieurs, je m'appelle Sp. Ligustinus. Je suis de la tribu « Crustumine, originaire du pays des Sabins. Mon père m'a « laissé un arpent de terre et une petite cabane, où je suis né, « et où j'ai été élevé, et j'y habite actuellement. Dès que je fus en « âge de me marier, il me donna pour[1] femme la fille de son frère. « Elle ne m'a rien apporté en mariage, hors la liberté, la chas- « teté, et une fécondité suffisante pour les plus riches maisons. « Nous avons six fils et deux filles, mariées toutes deux. De mes « six fils, quatre ont pris la robe virile, et deux portent encore « la robe de l'enfance. J'ai commencé à porter les armes sous « le consulat de P. Sulpicius et de C. Aurélius. J'ai servi deux « ans en qualité de simple soldat dans l'armée qui fut employée « en Macédoine contre le roi Philippe. La troisième année, « T. Quintius Flaminius, pour me récompenser de mon courage, « me fit capitaine de centurie[2] dans le dernier manipule des has- « taires. Je servis ensuite comme volontaire en Espagne, sous « Caton ; et ce général, si juste estimateur du mérite, me jugea « digne d'être mis à la tête du premier manipule des hastaires[3]. « Dans la guerre contre les Étoliens et contre le roi Antiochus, « je suis monté au même rang parmi les princes[4]. J'ai fait en- « core depuis plusieurs campagnes, et dans un assez petit nombre « d'années j'ai été fait quatre fois primipile[5], j'ai été récompensé « trente-quatre fois par les généraux, j'ai reçu six couronnes « civiques[6], j'ai fait vingt-deux campagnes et je passe cinquante « ans. Quand je n'aurais pas rempli toutes mes années de ser- « vice, quand mon âge ne me donnerait pas mon congé, substi- « tuant quatre de mes enfants à ma place, je mériterais bien « d'être exempté de la nécessité de servir. Mais dans tout ce que

[1] « Pater mihi uxorem fratris sui filiam dedit, quæ secum nihil attulit præter libertatem, pudicitiam, et cum his fecunditatem, quanta vel in diti domo satis esset. »

[2] « Decumum ordinem hastatum assignavit. »

[3] « Dignum judicavit, cui primum hastatum prioris centuriæ assignaret. »

[4] « Mihi primus princeps prioris centuriæ est assignatus. »

[5] « Quater primum pilum duxi. »

[6] On appelait ainsi les couronnes données pour avoir sauvé la vie à un citoyen.

« j'ai dit, je n'ai prétendu que faire voir la justice de ma cause. « Du reste, tant que ceux qui feront des levées me jugeront en « état de porter les armes, je ne refuserai point le service. Les « tribuns me mettront au rang qu'il leur plaira, c'est leur af- « faire : la mienne est de faire en sorte que personne n'ait le rang « au-dessus de moi pour le courage, comme tous les généraux « sous qui j'ai eu l'honneur de servir et tous mes camarades « sont témoins que je me suis toujours conduit. Pour vous, « centurions, malgré votre appel, comme pendant votre jeunesse « même vous n'avez jamais rien fait contre l'autorité des magis- « trats et du sénat, il me semble qu'il convient qu'à l'âge où « vous êtes, vous vous montriez soumis au sénat et aux con- « suls, et que vous trouviez honorable toute place qui vous « mettra en état de rendre service à la république[1]. » Quand il eut fini, le consul, après l'avoir comblé de louanges devant le peuple, sortit de l'assemblée, et le conduisit dans le sénat. Là on lui rendit de publiques actions de grâces au nom de cette auguste compagnie, et les tribuns militaires lui assignèrent pour marque et pour prix de son courage et de son zèle le primipile, c'est-à-dire la première place dans la première légion. Les autres centurions, renonçant à leur appel, ne firent plus difficulté de s'enrôler.

Rien n'est plus propre que de pareils faits à nous donner une juste idée du caractère romain. Quel fonds de bon sens, d'équité, de noblesse même et de grandeur d'âme dans ce soldat! Il parle de son ancienne pauvreté sans honte, et de ses glorieux services sans ostentation. Il ne s'entête point mal à propos sur un faux point d'honneur. Il défend modestement ses droits, et y renonce. Il apprend à tous les siècles à ne point disputer contre la patrie, à faire céder le bien public à ses intérêts particuliers, et il est assez heureux pour entraîner dans son sentiment tous ceux qui se trouvaient dans le même cas, et qui s'étaient associés à lui. De quelle force est l'exemple! Il ne faut quelquefois qu'un bon esprit pour ramener tous les autres à la raison.

[1] « Et omnia honesta loca ducere quibus remp. defensuri sitis. »

ARTICLE III.

Préparatifs de la guerre.

Je renferme dans cet article ce qui regarde les vivres, la paye des soldats, leurs armes, et quelques autres soins que doivent prendre les généraux avant que de se mettre en marche.

1. *Des vivres.*

L'ordre que l'on gardait pour les vivres chez les Romains nous est plus connu que celui des Grecs; c'était le questeur qui était chargé de ce soin.

La ration de blé que l'on donnait à chaque soldat pour sa nourriture journalière était à peu près la même chez les deux peuples [1], c'est-à-dire un *chœnix*, ou la huitième partie d'un boisseau romain [2]; il y avait six boisseaux dans le médimne. Le chœnix était aussi la nourriture ordinaire des esclaves par jour.

On donnait donc au soldat romain piéton quatre boisseaux de blé pour un mois; c'est ce qui s'appelait *menstruum;* c'est-à-dire trente-deux chœnix, ce qui faisait un peu plus d'un chœnix par jour. Le piéton des alliés en recevait autant.

Le cavalier romain recevait par mois deux médimnes de blé, c'est-à-dire douze boisseaux, parce qu'il avait deux domestiques, ce qui faisait quatre-vingt-seize chœnix, sur le pied d'un peu plus d'un chœnix par tête chaque jour. Ce cavalier avait deux chevaux, l'un pour lui, l'autre pour porter son bagage, le blé, l'orge, etc. Il recevait aussi par mois pour ces deux chevaux sept médimnes d'orge, qui font quarante-deux boisseaux, sur le pied d'un boisseau et d'un peu plus de trois chœnix par jour pour les deux chevaux.

Il fallait qu'un cavalier eût un certain revenu pour soutenir la dépense qu'on ne pouvait se dispenser de faire pendant la campagne: c'est pourquoi il arrivait quelquefois qu'un citoyen [3],

[1] Schelius, notis in Polyb.

[2] Le boisseau romain contenait les trois quarts du nôtre et un peu plus; et le nôtre a seize litrons. Ainsi c'était deux litrons par jour.

[3] « Magistrum equitum dicit L. Tarquitium patriciæ gentis, sed qui quum stipendia pedibus propter paupertatem fecisset, bello tamen primus longe romanæ juventutis habitus esset. » (LIV. lib. 3, n. 27.)

quoique de famille patricienne, était obligé par la pauvreté de servir dans l'infanterie.

Le cavalier des alliés recevait par mois un médimne et un tiers, c'est-à-dire huit boisseaux de blé, parce qu'il n'avait qu'un cheval, et par conséquent un seul domestique ; et cinq médimnes d'orge pour ce cheval, qui font trente boisseaux, sur le pied d'un boisseau par jour.

La quantité de blé croissait pour les officiers à proportion de leur paye, dont il sera parlé dans la suite.

On doublait quelquefois la portion de blé aux soldats par honneur et par récompense, comme il paraît par plusieurs endroits de Tite-Live [1].

La fourniture publique de blé, dont le soin, comme je l'ai dit, regardait les questeurs, était portée ou dans les vaisseaux, ou sur des chariots, ou sur des bêtes de somme; mais les soldats fantassins portaient sur leurs épaules la portion de blé qu'on leur distribuait pour un certain temps; ce qui diminuait beaucoup l'attirail des bagages.

Quatre boisseaux de blé, qui étaient la mesure qu'on en donnait à chaque soldat pour un mois, étaient un pesant fardeau [2], sans compter tout ce que le soldat portait outre cela. Il est certain qu'il était quelquefois chargé de quatre boisseaux [3]; mais c'était sans doute dans des occasions extraordinaires, comme dans une marche forcée, ou dans une expédition prompte et dans un pays ennemi. Il y a toute apparence qu'ordinairement il ne portait du blé que pour douze, quinze ou vingt jours tout au plus, et ce poids diminuait tous les jours par la consommation journalière.

On peut demander pourquoi on donnait plutôt du blé à porter aux soldats que du pain cuit. Peut-être cette coutume était-elle passée de la ville dans le camp : car dans la ville les distri-

[1] « Milites, qui in præsidio fuerant, duplici frumento in perpetuum; in præsentia singulis bobus donati. » (LIV. lib. 7.)

« Hispanis duplicia cibaria dari jussa. » (Id. lib. 24.)

[2] Le boisseau de blé chez nous pèse dix-neuf à vingt livres.

= Le boisseau romain pesait seize de nos livres. — L.

[3] « Consul menstruum jusso milite secum ferre profectus, decimo post die quam exercitum acceperat, castra movit. » (LIV. lib. 44, n. 2.)

« Aquileienses, nihil se ultra scire nec audere affirmare, quam triginta dierum frumentum militi datum. » (Id. lib. 43, n. 1.)

butions publiques se faisaient, non en pain cuit, mais en blé. D'ailleurs le poids du blé était plus léger que celui du pain cuit. Pline marque que le poids d'un boisseau de blé en grain augmente précisément d'un tiers quand il est réduit en pain de munition [1]. Cette différence est considérable. Mais, d'un autre côté, on trouve que c'était un grand embarras pour les soldats de préparer eux-mêmes leur pain, de moudre le blé, et de le faire cuire. Quoique ce fût par chambrées, qu'on appelait *contubernia*, ce soin nous paraît fort embarrassant. Mais, pour en bien juger, il faut se transporter en esprit dans les temps et dans les pays dont il s'agit, et se rendre attentif aux coutumes qui y régnaient. Le soldat romain, occupé à moudre le blé et à le faire cuire, ne pratiquait dans le camp que ce qu'il faisait tous les jours à la ville en temps de paix. Sa farine lui fournissait je ne sais combien de mets. Outre le pain ordinaire, il en faisait de la bouillie, qu'il aimait fort; il la mêlait avec du lait; il en assaisonnait les légumes; il en faisait promptement des galettes cuites sur une petite platine mise sur des charbons ardents, ou sur de la cendre chaude, comme on le pratiquait anciennement pour régaler les hôtes, et comme le pratique encore aujourd'hui tout l'Orient, où l'on préfère beaucoup ces galettes à notre meilleur pain.

Il y avait de certaines occasions où l'on donnait du pain cuit aux soldats [2]. Quand L. Quintius Cincinnatus fut créé dictateur contre les Èques, il ordonna à toute la jeunesse capable de porter les armes de se trouver dans le Champ-de-Mars avant le coucher du soleil avec des pains cuits pour cinq jours, et avec douze pieux chacun. Il chargea ceux des citoyens qui étaient plus âgés de cuire ce pain pour les jeunes, pendant que ceux-ci seraient occupés à préparer leurs armes, et à se fournir de pieux. Cela se faisait principalement quand on s'embarquait sur mer [3], parce qu'il y avait moins de commodités sur les vaisseaux pour cuire du pain que sur terre

[1] « Lex certe naturæ, ut in quocumque genere pani militari tertia portio ad grani pondus accedat. » (PLIN. lib. 18, cap. 7.)

[2] Liv. lib. 3, n. 27.

[3] « Ut socii navales decem dierum cocta cibaria ad naves deferrent. » (LIV. lib. 21, n. 49.)

« Cum triginta dierum coctis cibariis naves conscenderunt. » (LIV. lib. 23.)

Mais pour l'ordinaire c'était le soldat lui-même qui avait soin de moudre son blé, ou dans de petits moulins qu'il portait avec lui, ou sur des pierres; et de faire cuire le pain, non dans des fours, mais sur des charbons, ou sous la cendre.

Au blé que l'on donnait aux soldats on ajoutait du sel, des légumes, du fromage, et quelquefois du lard et de la chair de porc.

La boisson répondait à cette nourriture. Il était rare qu'à l'armée on usât du vin [1]. Caton l'ancien ne buvait que de l'eau; dans les grandes chaleurs seulement il y mêlait du vinaigre. L'usage de cette boisson était commun dans les armées : on la nommait *posca*. Chaque soldat était obligé d'en avoir une bouteille dans son équipage. L'empereur Pescennius avait interdit toute autre boisson à son armée : *Jussit vinum in expeditione neminem bibere, sed aceto universos esse contentos* [2]. L'expression *universos* semble marquer que cette interdiction était générale, et pour les officiers aussi bien que pour le simple soldat. Cette boisson (*posca*) était propre à désaltérer promptement et à corriger le vice des eaux qu'ils rencontraient dans leur marche. Hippocrate dit que le vinaigre est rafraîchissant : ὄξος ψυκτικὸν : c'est pourquoi on en donnait aux moissonneurs et à ceux qui travaillaient à la campagne [3]. Aristote nous apprend [4] que les Carthaginois, en temps de guerre, s'abstenaient de vin.

J'entends dire que ce qui embarrasse le plus les gens de guerre dans la lecture de l'histoire ancienne, c'est l'article des vivres; et leur embarras n'est point sans fondement. On ne voit point que ni les Grecs ni les Romains eussent la précaution de préparer des magasins de fourrage, de faire des dépôts de vivres, d'avoir un munitionnaire en office, et de se faire suivre d'un grand nombre de caissons. On est effrayé de ce qui est dit de l'armée de Xerxès, roi de Perse [5], qui montait, en comptant tout l'attirail dont elle était suivie, à plus de cinq millions de personnes, et pour la nourriture de laquelle il fallait, selon la supputation d'Hérodote, plus de six cent mille boisseaux de blé par jour [6].

[1] Plut. in Cat. p. 336.
[2] Spartian. [in Pesc. Nigro, § 10].
[3] Ruth. 2, 14.
[4] Œcon. lib. 1, c. 5.
[5] Herod. l. 7, cap. 187.
[6] Nous avons indiqué à l'article de l'expédition des Perses les motifs que l'on a de croire que ce nombre est fort exagéré. — L.

Comment fournir à une telle armée une quantité si énorme de blé, et du reste à proportion ?

Il faut se souvenir que le même Hérodote a eu soin [1] d'avertir que Xerxès avait travaillé pendant quatre ans aux préparatifs de cette guerre. Un nombre considérable de vaisseaux chargés de blé et d'autres munitions de bouche côtoyait toujours l'armée de terre, et il en survenait perpétuellement de nouveaux qui ne la laissaient manquer de rien, le trajet de l'Hellespont jusqu'à la mer de Grèce et à l'île de Salamine étant très-court, et cette expédition ne dura pas un an. Mais elle ne doit point être tirée à conséquence, étant extraordinaire, et l'on peut dire unique.

Dans les guerres que les Grecs se faisaient les uns aux autres, leurs troupes étaient peu nombreuses et accoutumées à une vie sobre ; elles ne s'éloignaient pas beaucoup de leur pays, et elles y revenaient presque toujours régulièrement tous les hivers. Ainsi l'on voit qu'il ne leur était pas difficile d'avoir des vivres en abondance, surtout pour les Athéniens, qui étaient maîtres de la mer.

Il en faut dire autant des Romains, chez qui le soin des vivres était infiniment moins embarrassant qu'il ne l'est maintenant chez la plupart des peuples de l'Europe. Leurs armées étaient beaucoup moins nombreuses, et elles avaient beaucoup moins de cavalerie. Une légion de quatre mille fantassins faisait un corps (à notre manière) de six ou sept bataillons ; et, n'ayant que trois cents chevaux, elle ne formait que deux escadrons. Ainsi une armée consulaire d'environ seize mille fantassins, en comptant les Romains et leurs alliés, était composée d'à peu près vingt-cinq de nos bataillons, et n'avait que huit ou neuf de nos escadrons. Aujourd'hui, par rapport à vingt-cinq bataillons, nous avons souvent plus de quarante escadrons. Quelle diminution de fourrages et de vivres !

Il ne fallait point alors quatre ou cinq mille chevaux pour le train d'artillerie ; point de boulangers ni de fours ; point de caissons en grand nombre, à quatre chevaux chacun.

Outre cela, la manière sobre dont on vivait à l'armée, réduite à l'exact nécessaire, épargnait une multitude infinie de domes-

[1] Herod. l. 7, cap. 20.

tiques, de chevaux, de bagages, qui maintenant épuise nos magasins, affame nos armées, jette toujours une lenteur dans l'exécution des entreprises, et souvent y apporte un obstacle insurmontable. Cette manière de vivre n'était pas seulement pour les simples soldats, elle leur était commune avec les officiers et avec les généraux. On a vu des empereurs même, c'est-à-dire des maîtres de l'univers, Trajan, Adrien [1], Pescennius [2], Alexandre Sévère [3], Probe, Julien [4], et plusieurs autres, non-seulement vivre sans luxe, mais se contenter d'un plat de bouillie ou de pois, d'un morceau de fromage ou de lard, et faire gloire de s'égaler aux derniers des soldats. On comprend aisément de quel poids étaient de tels exemples, et combien ils contribuaient à diminuer l'attirail d'une armée, à entretenir parmi les troupes le goût de frugalité et de simplicité, et à en écarter tout luxe et tout faste.

Ce n'est point sans raison que les auteurs que j'ai cités en note font tous remarquer que ces empereurs affectaient de manger à découvert et à la vue de toutes les troupes. *In propatulo... Ante papilionem... Apertis papilionibus... Sub columellis tabernaculi.* Ce spectacle attirait, instruisait, consolait le soldat, et ennoblissait la mauvaise chère qu'il faisait, par la ressemblance avec celle de ses maîtres : *cunctis videntibus atque gaudentibus.*

Comparons une armée de trente mille hommes, composée d'officiers et de soldats tels qu'en avaient les Grecs et les Romains, robustes, sobres, aguerris, et endurcis à toutes sortes de fatigues, avec nos armées de cent mille hommes, et l'attirail fastueux qui les suit : y a-t-il un général un peu sensé et entendu qui ne préférât la première? C'est avec de pareilles troupes que les Grecs ont arrêté toutes les forces de l'Orient, et que les Romains ont vaincu et soumis tous les autres peuples. Quand re-

[1] « Cibis etiam castrensibus in propatulo libenter utebatur (Adrianus), hoc est larido, caseo et posca. » (SPARTIAN.)

[2] « In omni expeditione (Pescennius) militarem cibum sumpsit ante papilionem. » (*Id.*)

[3] « Apertis papilionibus (Alexander) prandit atque cœnavit, quum militarem cibum, cunctis videntibus atque gaudentibus, sumeret. » (LAMPRID.)

[4] « Et imperatori (Juliano) non cupediæ ciborum regio more, sed sub columellis tabernaculi parcius cœnaturo pultis portio parabatur exigua, etiam munifici fastidienda gregario. » (AMMIAN. lib. 25.)

viendra-t-on à une si louable coutume? Ne se trouvera-t-il point quelque général d'armée d'un mérite et d'un rang supérieur, et en même temps d'un esprit solide et sensible à la vraie gloire, qui comprenne combien il y aurait d'honneur de se montrer libéral, généreux, magnifique pour les sentiments et les actions, et de répandre à pleines mains l'argent pour animer les soldats, ou pour aider des officiers dont le revenu ne répond pas toujours à leur naissance ni à leur mérite; et de se réduire dans tout le reste, je ne dis pas à cette simplicité et à cette pauvreté des anciens maîtres du monde (une si sublime vertu est au-dessus des forces de notre siècle), mais à une honnête et noble modestie, qui pourrait peut-être, par la force de l'exemple, bien puissant dans ceux qui commandent, donner le ton à tous les généraux, et réformer le mauvais et pernicieux goût de la nation.

Le soin des vivres a toujours été et sera toujours ce qui doit occuper un bon général. La maxime de Caton, que *la guerre nourrit la guerre* [1], est bonne dans des pays abondants et pour de petites armées : celle des Grecs est plus généralement vraie, que *la guerre ne fournit point à l'ordre et à point nommé des vivres.* Il faut en avoir fait provision, et pour le présent et pour l'avenir. Un des principaux avis que Cambyse, roi des Perses, donna à son fils Cyrus, qui devint si célèbre dans la suite, fut de ne point s'engager dans aucune expédition, qu'il ne se fût auparavant informé par lui-même si l'on avait pourvu à la subsistance des troupes. Paul Émile ne voulut point partir pour la Macédoine qu'il ne se fût assuré du transport des vivres. Si Cambyse et Darius eussent pris ce soin, ils ne se seraient point exposés à faire périr leurs armées, le premier dans l'Éthiopie, l'autre dans la Scythie. Celle d'Alexandre aurait été affamée si l'on avait suivi le sage conseil de Memnon, le plus habile des généraux de ce temps-là, qui voulait qu'on ravageât dans l'Asie Mineure une certaine étendue de pays par où ce prince devait nécessairement passer. Avant la bataille de Cannes, Annibal n'avait pas pour dix jours de vivres : un délai de quelques semaines le réduisait à la dernière extrémité. César, avant celle

[1] « Bellum, *inquit Cato,* seipsum alet. » (Liv. lib. 34, n. 9.)

de Pharsale, était près de périr faute de vivres si Pompée eût voulu, ou plutôt s'il eût pu attendre encore dix ou douze jours. La famine est un ennemi contre lequel l'habileté et le courage des commandants et des soldats ne peuvent rien, et que le nombre des troupes ne fait que fortifier.

§ II. *Paye des soldats.*

Chez les Grecs les soldats faisaient d'abord la guerre à leurs dépens. Cela était très-naturel, puisque c'étaient les citoyens mêmes qui s'unissaient pour défendre leurs biens, leurs familles et leur vie, et qu'ils y étaient personnellement intéressés.

La pauvreté dont Sparte fit longtemps profession donne lieu de croire qu'elle ne stipendiait point ses troupes. Tant que les Spartiates demeuraient en Grèce, la république leur fournissait la portion de repas publics, et un habit par an. Il entrait un peu de viande dans cette fourniture, et il y avait un officier particulier pour leur en faire la distribution. Nous avons vu qu'Agésilas, pour mortifier Lysandre [1], qui avait rempli les premières places de la république, lui fit donner cette charge, qui n'était de nulle considération. Les Spartiates pendant la guerre se contentaient de cette fourniture, en y ajoutant les petits pillages pour subsister plus au large. Depuis que Lysandre eut rouvert l'entrée de Sparte à l'or et à l'argent, et y eut formé un trésor public, comme les Lacédémoniens étaient souvent transportés hors de leur territoire, dans l'Asie Mineure, il n'y a pas de doute que la république n'ait été obligée alors de fournir à leur subsistance par des secours particuliers. On voit qu'à la prière du même Lysandre, le jeune Cyrus augmenta à ceux qui servaient sur les galères de Lacédémone la solde que les Perses avaient coutume de leur payer, et que de trois oboles il la fit monter à quatre [2], ce qui débaucha beaucoup de matelots aux Athéniens. Le fort de Sparte n'était pas la marine. Quoiqu'elle fût arrosée de la mer au levant et au midi, ses côtes n'étaient pas favorables pour des vaisseaux, et elle n'avait que le seul port de Gythée, qui n'était pas fort grand ni fort commode; aussi sa

[1] Plut. in Agesil. et Lys.
[2] De cinq sous à un peu plus de six sous et demi

flotte était peu nombreuse, et n'avait presque que des étrangers pour matelots. On ne sait pas certainement quelle paye Sparte donnait aux troupes qui la servaient par terre, ni si elle fournissait aux uns et aux autres la nourriture.

Périclès établit le premier une paye aux soldats athéniens, qui jusque-là avaient servi gratuitement la république. Outre qu'il était bien aise de se concilier par ce moyen les bonnes grâces du peuple, un motif plus pressant l'obligea d'introduire ce changement. Il faisait la guerre au loin dans la Thrace, dans la Chersonèse, dans les îles, dans l'Ionie, pendant plusieurs mois de suite, sans molester ni vexer les alliés. Il était impossible que des bourgeois, éloignés si longtemps de leurs biens, de leurs métiers et des autres moyens de gagner leur vie (car on sait que la plupart étaient artisans, comme les Lacédémoniens le leur reprochèrent), pussent servir sans avoir quelque secours. C'était une justice que la république leur devait, et Périclès agit moins en magistrat populaire qu'en juge équitable. Seulement, il prévint, en sage politique, les désirs du peuple par rapport à une démarche qui devenait nécessaire.

La paye ordinaire des matelots était trois oboles [1], qui font la moitié d'une drachme, c'est-à dire cinq sous; la paye des troupes de terre quatre oboles [2], c'est-à-dire un peu plus de six sous et demi; celle des hommes de cheval, une drachme, dix sous.

On avait établi un assez bon ordre pour subvenir aux dépenses de la guerre. Les quatre anciennes et primitives tribus d'Athènes s'étaient multipliées jusqu'à dix. Alors, pour le payement de ce qui s'imposait, on tira de chaque tribu six vingts citoyens, qui faisaient en tout douze cents, que l'on partagea en quatre compagnies de trois cents, et en vingt classes, dont chacune était encore divisée en deux parties, l'une des citoyens les plus riches, l'autre de ceux qui l'étaient moins. C'était sur ces citoyens riches et opulents, mais plus les uns que les autres, que tombaient les charges publiques. Quand il arrivait quelque urgente et subite nécessité, qu'il fallait lever des troupes ou équiper une flotte, on faisait la répartition des dépenses entre ces citoyens à proportion de leurs revenus; les plus riches faisaient les avances, afin que

[1] 45 centimes. — L.

[2] 61 centimes. — L.

la république fût servie promptement; et les autres prenaient du temps pour les rembourser, et pour payer leur quote-part.

Il paraît par l'exemple de Lamachus, qui fut envoyé avec Nicias pour commander au siége de Syracuse [1], que les généraux athéniens servaient à leurs frais. Plutarque observe que ce Lamachus, qui était fort pauvre, se trouvant hors d'état de fournir aux dépenses de la guerre comme les autres, envoya au peuple un mémoire de celles qu'il avait faites pour sa propre personne, où il faisait entrer en ligne de compte sa nourriture journalière, ses vêtements, et jusqu'à sa chaussure.

Les soldats romains, dans les premiers temps de la république, la servaient gratuitement, et sans recevoir de paye. Les guerres pour lors ne se faisaient pas loin de Rome, et n'étaient pas de longue durée. Dès qu'elles étaient terminées, les soldats retournaient chez eux, et prenaient soin de leurs terres et de leurs familles. Ce ne fut que plus de trois cent quarante ans depuis la fondation de Rome, que le sénat, à l'occasion du siége de Véies, qui fut fort long, et continué sans interruption pendant l'hiver, contre la coutume, ordonna, sans en être requis, que la république payerait aux soldats une somme réglée, pour le service qu'ils lui rendraient [2]. Ce décret, d'autant plus agréable au peuple qu'il ne paraissait l'effet que de la pure libéralité du sénat, causa une joie universelle, et tous les citoyens s'écrièrent qu'ils étaient prêts à répandre leur sang et de sacrifier leur vie pour une patrie si bienfaisante.

Le sénat romain fit paraître en cette occasion la même sagesse que Périclès avait montrée à Athènes. Les soldats faisaient entendre d'abord sourdement, puis d'une manière assez ouverte, leurs plaintes et leurs murmures contre la longueur du siége, qui les mettait dans la nécessité de demeurer éloignés de leur famille pendant l'hiver même, et causait, par cette longue absence,

[1] Plut. in Nic. p. 533.

[2] « Additum deinde, omnium maxime tempestivo principum in multitudinem munere, ut ante mentionem ullam plebis tribunorumve decerneret senatus, ut stipendium miles de publico acciperet, quum ante id tempus de suo quisque functus eo munere esset. Nihil acceptum unquam a plebe tanto gaudio traditur. Concursum itaque ad curiam esse, prehensatasque exeuntium manus, et patres vere appellatos, effectum esse fatentibus, ut nemo pro tam munifica patria, donec quicquam virium superesset, corpori aut sanguini suo parceret. » (LIV. lib. 4, n. 59.)

le dépérissement de leurs héritages, qui demeuraient incultes, et devenaient incapables de fournir à leur subsistance. Ce furent là les vrais motifs de la démarche du sénat, qui accorda habilement comme une grâce ce que la nécessité allait lui arracher par les invectives de quelque tribun du peuple, qui s'en serait fait honneur.

Pour fournir à cette paye on imposa un tribut sur les citoyens, à proportion de leur revenu [1]. Les sénateurs donnèrent l'exemple, qui entraîna après eux tous les autres, malgré l'opposition des tribuns du peuple. Il paraît que personne n'en était exempt, pas même les augures ni les pontifes [2]. Ils s'en étaient dispensés pendant quelques années par voie de fait, et de leur autorité privée. Les questeurs les firent assigner pour se voir condamner au payement de toutes les années. Ils en appelèrent au peuple, qui les condamna. Quand la guerre était terminée, et qu'on avait fait un butin considérable sur les ennemis [3], on en employait quelquefois une partie à restituer aux particuliers les sommes qu'on avait exigées d'eux pour les frais de la guerre : en quoi l'on voit une bonne foi bien admirable et bien rare. Le tribut dont je parle subsista jusqu'au triomphe de Paul-Émile sur les Macédoniens [4], qui fit entrer tant de richesses dans le trésor public, qu'on jugea à propos d'abolir pour toujours cette imposition.

Quoique le soldat ne servît ordinairement que la moitié de l'année, il recevait la solde pour une année entière, comme il paraît par plusieurs endroits de Tite-Live; et elle lui était payée à la fin de la campagne, quelquefois aussi de six mois en six mois. Ce que j'ai dit jusqu'ici de la paye ne regarde que les fantassins.

Elle fut aussi accordée [5] trois ans après aux cavaliers pendant le même siége de Véies. C'était la république qui leur fournissait des chevaux : ils avaient eu la générosité, dans un pressant besoin de l'État, de déclarer qu'ils s'en fourniraient eux-mêmes à leurs propres dépens.

[1] Liv. lib. 4, n. 60.
[2] Id. lib. 33, n. 42.
[3] Dionys. Halic. in Excer. legat. p. 747.
[4] Plut. in Paul. Æm. p. 275.

[5] « Equiti certus numerus æris est assignatus. Tum primum equis (suis) merere equites cœperunt. » (Liv. lib. 5, n. 7.)

La paye des soldats n'a pas toujours été la même : elle a varié selon les temps. Elle fut d'abord de trois as[1] seulement par jour pour les piétons (un peu plus de trois sous); il y avait alors dix as au denier, qui était de même prix que la drachme chez les Grecs. Le denier fut depuis porté à seize as, l'année de Rome 536, sous la dictature de Fabius[2]; et pour lors la paye monta de trois sous à cinq sous. La modicité de cette paye[3] ne doit pas nous étonner, vu celle du prix des vivres. Polybe nous apprend[4] que de son temps le boisseau de froment ne valait ordinairement en Italie que quatre oboles, c'est-à-dire six sous et demi, et le boisseau d'orge la moitié. Un boisseau de froment suffisait à un soldat pour huit jours.

Jules César[5] pour s'attacher davantage les soldats doubla leur paye, et la fit monter jusqu'à dix sous. *Legionibus*[6] *stipendium in perpetuum duplicavit.*

Il y eut encore quelques changements sous les empereurs; mais je ne crois pas devoir entrer dans ce détail[7].

Polybe, après avoir marqué que la paye journalière des piétons était d'un peu plus de trois sous[8], ajoute que celle des centurions était de six sous et demi[9], et celle des cavaliers de dix sous[10].

De cette paye journalière du simple soldat résultait une somme totale pour toute l'année, laquelle somme, sur le pied de cinq sous par jour, qui était la paye ordinaire du temps de Polybe, faisait près de cent livres, sans y comprendre la ration de blé qu'on leur fournissait pour chaque jour, et quelques autres vivres. Je prends ici l'année sur le pied de douze mois, chacun

[1] 25 centimes. — L.

[2] Plin. lib. 33, cap. 3.

[3] Le denier était resté à la même valeur; les *as* seuls avaient diminué de prix, puisque la même quantité d'argent représentait seize *as*, au lieu de dix. Il s'ensuit que les cinq nouveaux as avaient précisément la même valeur que les trois anciens. La paye fut donc exhaussée nominalement; mais, par le fait, elle n'éprouva aucun changement, et resta le tiers du denier. — L.

[4] Polyb. lib. 2, p. 103.

[5] Sueton. in Jul. Cæs. cap. 26.

[6] 51 centimes. — L.

[7] Ce détail peut se borner à dire que Domitien l'augmenta d'un quart (SUETON. *in Domit.* § 8). Elle fut alors de 13 as et $\frac{1}{3}$, ou les $\frac{5}{6}$ du denier; ce qui faisait par mois 25 deniers ou un *aureus*. Mais, par l'effet de la diminution progressive dans le poids des monnaies, ces $\frac{5}{6}$ du denier n'excédèrent pas 57 centimes; en sorte que le soldat ne gagna que 6 centimes, ou environ $\frac{1}{10}$ à cette augmentation. — L.

[8] Deux oboles.

[9] Quatre oboles.

[10] Six oboles.

de trente jours, qui font trois cent soixante jours ; et il paraît qu'on la prenait quelquefois de la sorte par rapport à la paye militaire. Quand elle fut doublée par Jules César, cette somme annuelle montait à près de deux cents livres.

Sur cette somme annuelle on retenait une partie pour les habits, les armes et les tentes. C'est Tacite qui le marque[1] : *enimvero militiam ipsam gravem, infructuosam; denis in diem assibus animam et corpus æstimari. Hinc vestem, arma, tentoria*. Et Polybe y ajoute le blé : *non frumentum, non vestem, nec arma gratuita militi fuisse; sed certa horum pretia de stipendio a quæstore deducta*[2].

Pour ce qui regarde les grands officiers, les consuls, les proconsuls, les lieutenants, les préteurs, les propréteurs, les questeurs, il ne paraît point que la république payât leurs services autrement que par l'honneur. Elle leur fournissait les frais nécessaires et indispensables pour leur commission : les vêtements, les tentes, les chevaux, les mulets, et tout l'équipage militaire. Ils avaient un certain nombre d'esclaves réglé[3] qui n'allait pas fort loin, et qu'il ne leur était pas libre d'augmenter, la loi ne leur permettant d'en prendre de nouveaux qu'à la place de ceux qui seraient morts. Dans les provinces par où ils passaient, ils n'exigeaient des alliés que du fourrage pour leurs chevaux et du bois pour eux ; encore ceux qui se piquaient d'imiter le parfait désintéressement des anciens ne l'exigeaient point. C'est ainsi que se conduisait Cicéron, comme il le marque lui-même en écrivant à son ami Atticus. « On ne fait aucune dépense[4], dit-il, ni pour « moi, ni pour mes lieutenants, ni pour le questeur, ni pour « aucun autre officier. Je n'accepte ni le fourrage ni le bois, « quoique la loi Julia le permette. Je souffre seulement qu'on « fournisse à mes gens une maison et quatre lits; encore sou-

[1] Annal. l. 1, c. 17.

[2] Voici le texte original : Τοῖς δὲ Ῥωμαίοις τοῦτε σίτου καὶ τῆς ἐσθῆτος, κἄν τινος ὅπλου προσδεηθῶσι, πάντων τούτων ὁ ταμίας τὴν τεταγμένην τιμὴν ἐκ τῶν ὀψωνίων ὑπολογίζεται. (POLYB. VI, 39, 12.) -- L.

[3] Verr. de Sig. n. 9.

[4] « Nullus fit sumptus in nos, neque in legatos, neque in quæstorem, neque in quemquam. Scito non modo nos fœnum, aut quod lege Julia dari solet, non accipere; sed ne ligna quidem, nec præter quatuor lectos et tectum quemquam accipere quidquam : multis locis ne tectum quidem, et in tabernaculo manere plerumque. » (Epist. 16, lib. 5, *ad Attic.*)

« vent logent-ils sous des tentes. » L'esprit du gouvernement des Romains était que leurs commandants et leurs magistrats ne fussent aucunement à charge aux alliés. C'est une conduite si pleine de sagesse et d'humanité qui rendait l'autorité des Romains si respectable et si aimable ; et l'on peut dire avec vérité qu'elle contribua plus que la force de leurs armes à les rendre maîtres de l'univers.

Tite-Live nous apprend [1] le nom de celui qui le premier donna atteinte à la loi Julia, qui réglait les dépenses qu'on pouvait exiger des alliés ; et son exemple n'eut que trop d'imitateurs, qui enchérirent bientôt sur lui. C'était L. Posthumius. Il était mécontent des habitants de Préneste, parce que, dans un séjour qu'il y avait fait n'étant encore que simple particulier, ils ne lui avaient pas fait le traitement qu'il croyait lui être dû. Quand il fut nommé consul, il songea à s'en venger. Devant passer par leur ville pour aller à son département, il leur fit savoir qu'ils eussent à envoyer leur premier magistrat à sa rencontre, à lui préparer un logement au nom et aux dépens du public, et à lui tenir prêtes pour son départ les bêtes de somme qui lui étaient nécessaires. Avant lui, dit Tite-Live, aucun magistrat n'avait été à charge aux alliés, ni exigé d'eux aucune dépense. La république leur fournissait des mulets, des tentes, et tout l'attirail nécessaire à un commandant, afin qu'ils ne pussent rien exiger de tel des alliés. Comme l'hospitalité était pour lors fort en honneur et en usage, ils logeaient chez leurs amis particuliers, et ils se faisaient un plaisir de les recevoir à leur tour à Rome, quand ils y venaient. Lorsqu'on envoyait des lieutenants pour quelque prompte expédition, les villes par où ils passaient recevaient ordre de leur fournir un cheval, et rien de plus. Quand le consul aurait eu un juste sujet de plainte contre les Prénestens, il n'aurait pas dû profiter ou plutôt abuser de l'autorité que lui donnait sa charge pour le leur faire sentir. Leur silence [2], soit qu'il vînt d'une modération ou d'une timidité excessive, les empêcha de porter leur plainte au peuple romain, et autorisa dans la suite

[1] Liv. lib. 42, n. 1.

[2] « Injuria (*le sens demande qu'on lise ira*) consulis, etiamsi justa, non tamen in magistratu exercenda, et silentium nimis aut modestum aut timidum Prænestinorum, jus velut probato exemplo magistratibus fecit graviorum in dies talis generis imperiorum. » (LIV.)

les magistrats à aggraver de jour en jour ce nouveau joug, comme si l'impunité du premier exemple eût été une marque d'approbation du côté de Rome, et fût devenue pour eux un titre légitime.

Les anciens, loin d'en user ainsi, et de chercher à s'enrichir aux dépens des alliés, ne songeaient qu'à les protéger et à les défendre. Ils se croyaient bien payés des services qu'ils avaient rendus à l'État par la gloire de leurs belles actions; et souvent après de grandes victoires et d'illustres triomphes ils mouraient dans le sein de la pauvreté, où ils avaient toujours vécu. L'histoire des Grecs et des Romains en fournit beaucoup d'exemples.

§ III. *Armes anciennes.*

Mon dessein n'est pas de parcourir ici toutes les sortes d'armes dont se servaient les soldats parmi toutes les nations. Je me renfermerai principalement, selon ma coutume, dans ce qui regarde les Grecs et les Romains, qui avaient sur la matière dont il s'agit beaucoup d'usages communs. Les Romains les avaient empruntés, pour la plupart, des Toscans et des nations grecques qui habitaient dans l'Italie. Florus[1] remarque que Tarquin l'ancien, originaire de Corinthe, introduisit à Rome en beaucoup de choses ce qui se pratiquait dans la Grèce.

Les armes étaient anciennement d'airain, puis de fer. Les poëtes prennent souvent l'un pour l'autre.

L'armure des Grecs, aussi bien que de la plupart des autres nations, était, dès les temps les plus reculés, le casque, la cuirasse, le bouclier, la lance et l'épée. Ils employaient aussi l'arc et la fronde.

Le CASQUE était une arme défensive pour couvrir la tête et le cou. Il était de fer ou d'airain, souvent en forme de tête, ouvert par le devant, et laissant le visage découvert. Il y avait des casques, et surtout ceux à la grecque, qui pouvaient se rabattre sur le visage et le couvrir. On y mettait sur le haut des figures d'animaux, de lions, de léopards, de griffons, et d'autres. On les ornait d'aigrettes, qui flottaient au vent et en relevaient la beauté.

[1] « Tarquinius priscus.... oriundus Corintho, græcum ingenium italicis artibus miscuit. » (FLOR. lib. 1, cap. 5.)

La CUIRASSE s'appelait en grec θώραξ, nom qui a passé aussi dans la langue latine, qui employa encore plus communément celui de *lorica*. On fabriquait d'abord les cuirasses de fer ou d'airain en deux pièces, comme on les fait encore aujourd'hui ; ces deux pièces s'attachaient sur les côtés avec des boucles. Alexandre ne laissa à la cuirasse que celle de ces deux parties qui couvrait la poitrine[1], afin que la crainte d'être blessés au dos, qui était sans défense, empêchât les soldats de fuir.

Il y avait des cuirasses d'un métal si dur, qu'elles étaient absolument à l'épreuve des coups[2]. Zoïle, habile ouvrier dans ce genre, en offrit deux à Démétrius surnommé *Poliorcète;* et pour en montrer l'excellence il fit lancer une flèche par une machine appelée *catapulte,* qui n'était qu'à vingt-six pas de distance. Avec quelque force que la flèche fût lancée, à peine effleura-t-elle la cuirasse, et y laissa-t-elle quelque trace.

Plusieurs nations faisaient les cuirasses de lin ou de laine : c'étaient des cottes d'armes à plusieurs doublures, qui résistaient aux coups, ou du moins qui en diminuaient la force[3]. Celle dont Amasis fit présent aux Lacédémoniens était d'un travail merveilleux, ornée de figures de plusieurs sortes d'animaux, et brochée d'or. Ce qu'il y avait de plus admirable dans cette cuirasse, c'est que chacun des fils, quoiqu'il fût fort délié, était composé de trois cent soixante plus petits fils, qu'on distinguait aisément.

J'ai dit que la cuirasse s'appelait en latin *lorica.* Ce mot vient de *lorum,* courroie, lanière de cuir, parce qu'elle était faite de cuir de bête ; et c'est de là aussi que vient le mot de *cuirasse.* La cuirasse des légionnaires romains consistait en des courroies, dont ils étaient ceints depuis les aisselles jusqu'à la ceinture. On en faisait aussi de cuir couvert de lames de fer disposées en forme d'écailles, ou d'anneaux de fer passés l'un dans l'autre, qui faisaient des chaînes entrelacées, c'est ce qu'on nomme en français *cotte de mailles*, et en latin *lorica hamis conserta* ou *hamata.*

Avec le *thorax* des Grecs le soldat était beaucoup moins capable de mouvements, d'agilité, de force; au lieu que les bandes

[1] Polyæn. Strateg. l. 4.
[2] Plut. in Demetr. p. 898.
[3] Herod. l. 3, cap. 47.

de cuir, qui se couvraient successivement, laissaient au soldat romain toute la liberté de l'action, et, en le couvrant comme une veste, le défendaient contre les traits.

Le BOUCLIER était une arme défensive propre à couvrir le corps. Il y en avait de différentes sortes.

Scutum, θυρεὸς, et σάκος. L'*écu*. Ce bouclier était long, et quelquefois d'une grandeur si démesurée qu'il couvrait un homme presque tout entier. Tels étaient ceux des Égyptiens dont parle Xénophon[1]. Il fallait qu'il fût bien grand chez les Lacédémoniens pour qu'on pût rapporter dessus ceux qui avaient été tués. De là venait cet ordre célèbre que donna une mère spartiate à son fils lorsqu'il partait pour la guerre : ἢ τὰν, ἢ ἐπὶ τάν ; c'est-à-dire, *ou rapportez ce bouclier, ou revenez dessus*.

C'était la dernière honte de revenir du combat sans son bouclier : apparemment parce que cela laissait entrevoir qu'on l'avait quitté pour fuir plus promptement, n'ayant d'autre attention que celle de sauver sa vie. On se souvient qu'Épaminondas, blessé à mort dans la célèbre bataille de Mantinée, quand on l'eut rapporté dans sa tente, demanda d'abord avec inquiétude et empressement si son bouclier était sauvé.

Clypeus, ἀσπίς. On le confond souvent avec *scutum*. Il est néanmoins constant qu'ils étaient différents, puisque dans le cens ou dénombrement que fit faire Servius Tullius on attribua le *clypeus* à ceux de la première classe, et le *scutum* à ceux de la seconde. En effet, le *scutum* était long et carré, le *clypeus* rond et plus court. L'un et l'autre avaient été en usage chez les Romains dès le temps des rois. Depuis le siége de Véies[2], le *scutum* devint plus commun. Les Macédoniens se servirent toujours du *clypeus*[3], sinon peut-être dans les derniers temps.

Le bouclier des légions romaines était convexe, de la forme d'une tuile à canal. Il avait, selon Polybe, quatre pieds de long et deux pieds et demi de large. Ces boucliers étaient anciennement de bois, dit Plutarque dans la vie de Camille[4] : mais ce

[1] Cyrop. l. 7, pag. 178.

[2] « Clypeis antea romani usi : deinde, postquam facti sunt stipendiarii, scuta pro clypeis fecere. » (LIV. lib. 8, n. 8.)

[3] « Arma, clypeus, sarissæque illis (Macedonibus); P. romano scutum, majus corpori tegumentum. » (LIV. lib. 9, n. 19.)

[4] Plut. in Cam. p. 150.

capitaine romain les fit couvrir de lames de fer, afin qu'ils eussent la force de résister aux coups.

Parma était un petit bouclier rond, plus léger et plus court que le *scutum*, dont se servait l'infanterie pesamment armée. Cette *rondache* était le bouclier des soldats armés à la légère et de la cavalerie.

Pelta était à peu près la même chose que ce qu'on appelait *cetra*. Ce bouclier était léger, coupé comme une demi-lune, ou comme un demi-cercle.

ÉPÉE. Les formes en étaient fort différentes, et en grand nombre ; je ne m'amuserai point à les rapporter. Je me contente de remarquer [1] qu'il y avait des épées longues et sans pointe, qui ne servaient qu'à frapper de taille, comme étaient celles des Gaulois, dont il sera bientôt parlé. Il y en avait d'autres plus courtes, plus fortes, qui frappaient d'estoc et de taille, c'est-à-dire de la pointe et du tranchant, *punctim et cæsim*, tels qu'étaient les sabres espagnols, que les Romains empruntèrent d'eux, et dont ils se servirent toujours avec avantage. Avec ces sabres ils coupaient des bras entiers [2], enlevaient des têtes, et faisaient des blessures horribles.

La manière dont on portait anciennement l'épée n'était pas uniforme. Les Romains la portaient pour l'ordinaire sur la cuisse droite, apparemment pour laisser un mouvement plus libre au bouclier, qui était au côté gauche ; mais en certains monuments on voit de leurs soldats qui la portaient sur la gauche.

Il est remarquable que ni les Grecs ni les Romains, les deux peuples du monde les plus belliqueux, ne portaient point l'épée hors les temps de guerre. Aussi le duel n'était-il point connu chez eux.

Les PIQUES OU LANCES étaient d'usage presque parmi tous les peuples. Celles qu'on voit dans les monuments faits du

[1] « Gallis Hispanisque scuta ejusdem formæ fere erant, dispares ac dissimiles gladii. Gallis prælongi, ac sine mucronibus : Hispano, punctim magis quam cæsim assueto petere hostem brevitate habiles, et cum mucronibus. » (LIV. lib. 22, n. 46.)

[2] « Gladio hispaniensi detruncata corpora brachiis abscissis, aut tota cervice desecta, divisa a corpore capita patentiaque viscera, et fœditatem aliam vulnerum viderunt. » (LIV. lib. 31, n. 34.)

temps des empereurs romains sont d'environ six pieds et demi de longueur, en y comprenant le fer.

La sarisse des Macédoniens était d'une si prodigieuse longueur, qu'on aurait peine à croire qu'une telle arme eût pu être d'usage si tous les anciens ne convenaient sur ce point. On lui donne seize coudées, qui font plus de quatre toises de long.

L'ARC et les FLÈCHES sont de l'antiquité la plus reculée. Il y avait peu de nations qui ne s'en servissent. Les Crétois passaient pour d'excellents archers. On ne voit point que les Romains aient fait usage de l'arc dans les premiers temps de la république. Ils s'en servirent depuis; mais il paraît qu'ils n'avaient guère d'autres archers que ceux des troupes auxiliaires.

La FRONDE était encore un instrument de guerre fort usité chez plusieurs nations. Les Baléares, ou les peuples des îles que nous appelons *Majorque* et *Minorque*, excellaient à la fronde. Ils avaient tant de soin d'y exercer leurs jeunes gens, qu'ils ne leur donnaient point de pain à déjeuner qu'après qu'ils avaient touché le but [1]. Les Baléares étaient fort employés dans les armées des Carthaginois et dans celles des Romains, et ils contribuaient beaucoup au gain des batailles. Tite-Live fait mention de quelques villes d'Achaïe, Égium, Patres, Dymes [2], dont les habitants étaient encore plus habiles à la fronde que les Baléares. Ils jetaient plus loin leurs pierres, et avec plus de force et de certitude, sans manquer jamais la partie du visage à laquelle ils en voulaient. La fronde lançait les pierres avec tant de roideur, que ni bouclier ni casque n'en pouvaient soutenir l'impétuosité; et l'adresse de ceux qui la maniaient [3] était quelquefois telle, selon le témoignage de l'Écriture, qu'ils auraient pu même frapper un cheveu, sans que la pierre se fût détournée d'un côté ni d'autre. Au lieu de

[1] Veget. De re milit. l. 1, cap. 16.

[2] « Longius certiusque et validiore ictu, quam Balearis funditor, eo telo usi sunt... Non capita solum hostium vulnerabant, sed quem locum destinassent oris. » (LIV. l. 38, n. 29.)

[3] « Sic fundis lapides ad certum jacientes, ut capillum quoque possent percutere, et nequaquam in alteram partem ictus lapidis deferretur. » (JUDIC. 20, 16.)

pierres, on mettait quelquefois des balles de plomb dans la fronde, qui portaient beaucoup plus loin [1].

JAVELOTS. Il y en avait de deux sortes, qui sont : γρόσφος, *hasta*. Je l'appelle *javeline*. C'était une espèce de dard, assez semblable à une flèche, dont le bois avait pour l'ordinaire trois pieds de long et un doigt de grosseur. La pointe était longue de quatre doigts, et si amenuisée, qu'au premier coup elle se faussait ; de sorte que les ennemis ne pouvaient la renvoyer. Les soldats armés à la légère s'en servaient. Ils avaient à la main droite plusieurs javelines, qu'ils lançaient de loin [2]; mais quand il fallait en venir aux mains ils les transportaient à la gauche, pour être en état de se servir de l'épée. Tite-Live [3] leur donne sept javelines.

Ὑσσὸς, *pilum*. Je l'appelle *javelot :* il était [4] plus gros et plus fort que la javeline. Les légionnaires le lançaient sur l'ennemi avant que d'en venir aux mains. Quand ils n'en avaient ni le temps ni l'espace, ils le jetaient à terre, et fondaient sur l'ennemi l'épée à la main.

Les cavaliers avaient presque les mêmes armes que les fantassins : le casque, la cuirasse, l'épée, la lance, et un bouclier plus petit et plus léger.

On voit dans Homère que dès le temps de la guerre de Troie les personnes les plus distinguées montaient avec un écuyer sur des chars bien attelés, pour se faire plus vivement jour dans les bataillons, et pour combattre du haut de ces chars avec plus d'avantage [5]. On s'en désabusa bientôt, par le double inconvénient d'être arrêté tout court par des haies, des ravins, des fossés, ou de rester sans issue au milieu des ennemis, quand les chevaux étaient blessés.

[1] C'est ce qu'on appelait μολυβδίς. (Xenoph. *Anab.* III, 4, 17. Polyb. XXVII, 916.) On en a découvert en plusieurs lieux où des batailles se sont données, notamment à Marathon. Elles ont la forme oblongue d'une amande. — L.

[2] « Et quum cominus venerant, gladiis a velitibus trucidabantur. Hic miles tripedalem parmam habet, et in dextra hastas, quibus eminus utitur... si pede collato pugnandum est, translatis in lævam hastis, stringit gladium. » (LIV. l. 38, n. 21.)

[3] « Eis parmæ breviores quam equestres, et septena jacula quaternos longa pedes data, præfixa ferro, quale hastis velitaribus inest. » (LIV. lib. 26, n. 4.)

[4] « Arma romano scutum... et pilum, haud paulo quam hasta vehementius ictu missuque telum. » (LIV. lib. 9, n. 19.)

[5] Nulle part on ne voit dans les poésies homériques d'homme *monté à cheval*. Il en est de même dans les bas-reliefs égyptiens. Les guerriers sont uniquement montés sur des chars. Il n'y a de *cavaliers* que parmi les ennemis. — L.

On introduisit dans la suite l'usage des chariots armés de faux, qu'on plaçait au front de la bataille, pour commencer par mettre en désordre l'ennemi. Cette manière de combattre eut d'abord un grand cours parmi tous les peuples d'Orient, et fut regardée comme fort propre à décider de la victoire. Les peuples les plus habiles dans le maniement des armes, comme les Grecs et les Romains, ne l'adoptèrent point, voyant par expérience que les cris des troupes ainsi attaquées, les traits des soldats armés à la légère, et, plus que tout cela encore, l'inégalité du terrain, rendaient tout l'appareil de ces chars inutile, et souvent même pernicieux à ceux qui l'avaient employé.

Les nations qui avaient chez elles des éléphants, comme celles de l'Orient et de l'Afrique, crurent que ces animaux, aussi dociles que redoutables par leur force et par leur taille, pourraient leur être fort utiles dans les combats. En effet, instruits et conduits avec art, ils leur rendirent de grands services. Ils portaient sur leur dos leurs conducteurs, et étaient placés ordinairement devant le front de l'armée. Partant de là, ils rompaient les rangs les plus serrés avec une impétuosité qu'on ne pouvait soutenir, écrasaient par leur masse énorme des bataillons entiers, et jetaient partout l'épouvante et le désordre. Pour en tirer encore plus d'utilité, on éleva sur leurs dos des tours, qui étaient comme des bastions portatifs, du haut desquels les soldats d'élite qui y étaient enfermés lançaient avec avantage des traits contre les ennemis, et achevaient de les mettre en déroute.

Cet usage a subsisté longtemps chez les nations dont j'ai parlé, d'où il passa chez les autres peuples, qui avaient connu par une funeste expérience combien ces animaux étaient capables de contribuer à la victoire. Alexandre ayant vaincu les peuples soumis à l'empire des Perses, et ensuite ceux des Indes, commença à se servir des éléphants dans ses expéditions, et ses successeurs, dans les guerres qu'ils se firent les uns aux autres, en rendirent l'usage fort commun. Pyrrhus en fit passer en Italie, et les Romains apprirent de ce général, et ensuite d'Annibal, l'avantage qu'on en pouvait tirer dans un jour de

bataille. Ce fut dans la guerre contre Philippe [1] qu'ils s'en servirent pour la première fois.

Mais cet avantage, quelque grand qu'il parût, était contrebalancé par des inconvénients qui en dégoûtèrent peu à peu. Les généraux, instruits par l'expérience, rendaient inutile l'effort des éléphants, en ordonnant à leurs troupes de s'ouvrir pour leur laisser un passage libre. Outre cela, les cris effrayants de l'armée ennemie, joints à une grêle de traits et de pierres lancés de divers côtés par les archers et les frondeurs, les troublaient, les effarouchaient, les mettaient en fureur, et souvent les obligeaient de se tourner contre leurs propres troupes, et d'y faire le ravage qu'ils devaient porter parmi les ennemis [2]. Pour lors, celui qui les conduisait était forcé, pour éviter ce malheur, de leur enfoncer dans la tête un poinçon, qui les faisait tomber morts dans l'instant.

Les chameaux, outre qu'on les employait pour porter le bagage, servaient aussi dans les combats [3]. Ils avaient cela de commode, que dans les pays arides et sablonneux ils supportaient aisément la soif. Cyrus en fit grand usage dans la bataille contre Crésus, et ils contribuèrent beaucoup à la victoire qu'il y remporta, parce que les chevaux des ennemis, n'en pouvant soutenir l'odeur, furent mis aussitôt en désordre. On voit dans Tite-Live [4] des archers arabes montés sur des chameaux, avec des épées longues de six pieds, afin de pouvoir atteindre l'ennemi du haut de ces grands animaux. Quelquefois deux archers arabes montaient ensemble le même chameau, adossés l'un contre l'autre, afin de pouvoir, même en fuyant, lancer des flèches contre ceux qui les poursuivaient.

Ni les éléphants ni les chameaux n'approchaient point du service que le cheval rend à une armée. Cet animal paraît né pour les combats. Il a dans son air, dans son encolure, dans sa marche, quelque chose de guerrier, comme Job le marque si bien dans l'admirable description qu'il en fait [5].

[1] « Consul in aciem descendit ante signa prima locatis elephantis : quo auxilio tum primum Romani, quia captos aliquot bello punico habebant, usi sunt. » (Liv. l. 31, n. 36.)

[2] Liv. lib. 27, n. 46.

[3] Veget. l. 3, cap. 23. Xenoph. in Cyrop. l. 7, p. 176.

[4] Liv. lib. 37, n. 40.

[5] Job. 39, 19-25.

En plusieurs pays, les cavaliers et les chevaux étaient tout couverts de fer : c'est ce qu'on appelait *cataphracti equites*.

Mais ce que nous avons de la peine à comprendre, chez tous les peuples anciens les chevaux n'avaient ni étriers, ni selle, et les cavaliers étaient sans bottes. L'éducation, l'exercice, l'habitude les avaient accoutumés à se passer de ces secours, et à ne pas même s'apercevoir qu'ils leur manquaient. Il y avait des cavaliers, tels que les Numides, qui ne connaissaient pas même l'usage des brides pour conduire leurs chevaux, et qui cependant, par le seul ton de la voix, ou par l'impression du talon et de l'éperon, les faisaient avancer, reculer, arrêter, tourner à droite et à gauche, en un mot, leur faisaient faire toutes les évolutions de la cavalerie la mieux disciplinée. Quelquefois, menant ensemble deux chevaux, ils sautaient de l'un sur l'autre dans le fort même du combat, pour soulager le premier lorsqu'il était fatigué. Ces Numides, aussi bien que les Parthes, n'étaient jamais plus terribles que quand ils semblaient prendre la fuite par crainte et par lâcheté; car alors, tournant tout à coup visage, ils lançaient leurs traits et leurs flèches contre l'ennemi, qui ne s'attendait à rien moins, et tombaient sur lui avec plus d'impétuosité qu'auparavant.

J'ai rapporté jusqu'ici ce que j'ai trouvé de plus important par rapport aux armes des anciens. De tout temps les grands capitaines ont voulu qu'on prît un soin particulier de l'armure des soldats. Ils ne se souciaient pas beaucoup qu'elle fût brillante par l'or et l'argent; ils laissaient cette vaine parure à des peuples mous, efféminés, tels que les Perses. Ils cherchaient un éclat plus vif[1], plus martial et plus propre à inspirer la terreur, tel qu'est celui de l'acier et de l'airain.

Ce n'est pas seulement à l'éclat, c'est surtout à la qualité des armes, que les grands capitaines ont été attentifs. On a admiré avec raison l'habileté du grand Cyrus, qui, à son arrivée chez Cyaxare, son oncle, changea l'armure des troupes[2]. La

[1] « Macedonum dispar acies erat : equis virisque, non auro, non discolori veste, sed ferro atque ære fulgentibus. » (Q. CURT. lib. 3, c. 3.)

[2] Xenoph. in Cyrop. l. 2, pag. 40.

plupart ne se servaient presque que de l'arc et du javelot, et ne combattaient par conséquent que de loin, genre de combat où le grand nombre l'emporte facilement sur le petit. Il les arma de boucliers, de cuirasses, et d'épées ou de haches, pour les mettre en état de combattre de près, et d'en venir tout d'un coup aux mains avec les ennemis, dont, par ce moyen, la multitude devenait inutile. Iphicrate, célèbre général des Athéniens, fit plusieurs changements utiles dans l'armure des soldats pour ce qui regarde les boucliers, les piques, les épées, les cuirasses.

Philopémen de même, comme je l'ai marqué en son lieu, changea l'armure des Achéens [1], qui était, avant lui, très-défectueuse; ce qui ne contribua pas peu à les rendre supérieurs à tous leurs ennemis. On a vu beaucoup d'autres exemples pareils, qu'il serait trop long de rapporter ici, mais qui montrent de quel secours est pour une armée l'habileté d'un général appliqué à réformer tout ce qui peut être défectueux, et combien il est dangereux de vouloir toujours s'en tenir aux usages établis de longue main, et de n'oser y faire aucun changement.

Nul peuple ne fut plus éloigné de cette scrupuleuse crainte que les Romains. Ayant étudié avec attention tout ce qui se pratiquait de plus utile chez leurs voisins et chez leurs ennemis, ils surent bien en profiter; et par les divers changements qu'ils introduisirent dans leurs troupes, tant pour l'armure que pour le reste de la milice, ils les rendirent invincibles.

ARTICLE IV.

§ I. *Soins préliminaires du général.*

Tout ce que nous avons vu jusqu'ici, la levée des troupes, leur paye, leurs armes, leurs vivres, n'est, pour ainsi dire, que le mécanisme de la guerre. Il est d'autres soins encore plus importants, qui dépendent de la tête et de l'habileté du général.

Ceux qui se sont le plus distingués dans la science de l'art militaire ont cru toujours que le prince ou le général doit avant tout régler l'état de la guerre, examiner s'il faut attaquer ou se tenir sur la défensive, former son plan pour l'un ou pour l'autre

[1] Plut. in Philop. p. 360.

de ces partis, avoir une exacte connaissance du pays où il porte ses armes, s'instruire du nombre et de la qualité des troupes des ennemis, pressentir, s'il se peut, leurs desseins, prendre de loin les mesures capables de les déconcerter, prévoir tous les cas qui peuvent arriver pour s'y préparer, et tenir toutes ses résolutions si couvertes et si cachées, que rien n'en échappe et n'en transpire au dehors. Je ne sais si jamais le secret a été gardé plus inviolablement qu'il l'a été parmi nous dans la guerre qui vient d'être terminée; ce qui n'est pas une médiocre louange pour le ministère.

On a vu dans la guerre contre Philippe[1] les sages précautions que prit Paul Émile avant que d'entrer en campagne, pour se mettre au fait de tout; précautions qui furent la principale cause de la victoire qu'il remporta sur ce prince.

C'est de ces soins préliminaires que dépend le succès des entreprises. Voilà par où commença Cyrus, dès qu'il fut arrivé chez Cyaxare, son oncle, qui n'avait point songé à prendre aucune de ces mesures.

C'est une chose admirable de voir les ordres que donne ce même Cyrus avant que de marcher contre l'ennemi, et le détail immense où il entre sur tous les besoins de l'armée.

On devait traverser pendant quinze jours des pays qui avaient été ravagés, et où l'on ne trouverait ni vivres ni fourrages; il ordonne qu'on en porte pour vingt jours, et que les soldats, au lieu de se charger de bagage, convertissent ce poids-là en une pareille charge de munitions de bouche, sans s'embarrasser de lits ni de couvertures pour le sommeil, dont la fatigue leur tiendra lieu. Ils étaient accoutumés à boire du vin; et de peur que le changement subit de boisson ne les rendît malades, il les avertit d'en porter une certaine quantité avec eux, et de s'accoutumer peu à peu à s'en passer entièrement, et à se contenter d'eau. Il leur recommande aussi de porter des viandes salées, des moulins à bras pour faire le pain, des médicaments pour les malades; de mettre dans chaque chariot de bagage une faucille et un hoyau, et sur chaque bête de voiture une hache et une faux, et d'avoir soin de se fournir de mille choses dont

[1] Liv. lib. 44, n. 18.

on a besoin. Il se charge de mener avec lui des maréchaux, des cordonniers, et d'autres ouvriers, avec toutes sortes d'outils convenables à leurs métiers. Au reste, dit-il publiquement, tout marchand qui aura soin de faire apporter des vivres dans le camp sera honoré et récompensé de moi et de mes amis; et si quelqu'un même manque d'argent pour faire des provisions, pourvu qu'il me donne des sûretés et qu'il s'oblige de suivre l'armée, je l'assisterai de ce que j'aurai. Un tel détail, et j'en ai passé une partie, n'est point indigne d'un général ni d'un grand prince tel qu'était Cyrus.

On voit par la harangne de Périclès aux Athéniens[1], au sujet de la guerre du Péloponnèse, combien ce grand homme, qui gouvernait avec tant de sagesse les affaires de sa république, excellait dans la science des armes, et combien sa prévoyance était vaste et profonde. Il régla l'état de la guerre, non pour une seule campagne, mais pour tout le temps que cette guerre durerait, et il le régla sur la parfaite connaissance qu'il avait, et qu'il donna aux Athéniens, des forces de Lacédémone. Il les détermina à se renfermer dans leur ville, et à souffrir le ravage de leurs terres plutôt que de hasarder un combat contre une armée beaucoup plus nombreuse que la leur, pendant que, de son côté, il irait avec sa flotte ravager toutes les côtes du Péloponnèse. Il leur recommanda surtout de ne point former d'entreprises au dehors, et de ne point songer à de nouvelles conquêtes, moyennant quoi il leur promettait une victoire assurée. Ce fut pour avoir méprisé ce dernier avis, et avoir porté leurs armes dans la Sicile, que les Athéniens périrent.

Y a-t-il rien de plus sage et de mieux concerté que le plan qu'Annibal forma d'aller attaquer les Romains dans leur propre pays? Il proposa le même dessein à Antiochus, qui aurait fort embarrassé les Romains s'il l'avait suivi; mais ce prince n'avait ni assez d'étendue d'esprit ni assez de discernement pour en comprendre toute l'utilité et la sagesse.

Peut-être qu'Alexandre eût été arrêté tout court, réduit à la famine, et obligé de retourner dans son royaume, si Darius, suivant que nous l'avons remarqué plus haut, eût ravagé lui-

[1] Thucyd. l. 9. [II, 13.]

même les terres par où son ennemi devait passer, et s'il eût fait une puissante diversion dans la Macédoine, comme le lui conseillait Memnon, l'un de ses généraux, et l'un des plus habiles capitaines qu'ait eus l'antiquité.

Former de tels plans, ce n'est point faire la guerre au jour la journée, et comme au hasard, en attendant que les événements nous déterminent; c'est se conduire en grand homme, et agir avec connaissance de cause. Il est rare que des entreprises concertées avec tant de sagesse n'aient pas un heureux succès [1].

§ II. *Départ et marche des troupes.*

Le commencement et la fin de la guerre, le départ et le retour des troupes, étaient toujours consacrés par des actes de religion et des sacrifices solennels [2].

On se souvient sans doute qu'entre plusieurs avis que Cambyse, roi des Perses, donna à son fils Cyrus lorsqu'il partait pour sa première campagne, il insista principalement sur la nécessité de n'entreprendre aucune action, grande ou petite, pour soi ou pour les autres, sans avoir consulté les dieux et sans leur avoir offert de sacrifices [3]. Il exécuta ce conseil avec une exactitude merveilleuse. Quand il fut arrivé sur les frontières de la Perse, il immola des victimes aux dieux du pays et à ceux de Médie dès qu'il y fut entré, pour implorer leur secours et les prier de lui être favorables. Son historien ne rougit point de répéter plusieurs fois que ce prince, en toute occasion, avait grand soin de s'acquitter de ce devoir, dont il faisait dépendre tout le succès de ses entreprises. Xénophon lui-même, guerrier et philosophe, ne s'engageait dans aucune démarche importante sans avoir auparavant consulté les dieux.

Tous les héros d'Homère paraissent fort religieux, et ont recours à la divinité dans tous leurs besoins et tous leurs dangers.

Alexandre le Grand ne sortit point d'Europe et n'entra point en Asie sans avoir invoqué les divinités qui présidaient à l'une et à l'autre.

[1] « Qui victoriam cupit milites imbuat diligenter. Qui secundos optat eventus dimicet arte, non casu. » (VEG. lib. 3, *in prolog.*)

[2] Xenoph. in Cyrop. l. 1.

[3] Ibid. lib. 2.

Annibal[1], avant que de s'engager dans la guerre contre les Romains, fit un voyage exprès à Cadix, pour s'acquitter des vœux qu'il avait faits à Hercule et pour implorer sa protection par de nouveaux vœux dans la nouvelle expédition qu'il entreprenait.

Les Grecs étaient fort religieux à s'acquitter de ce devoir. Leurs armées ne partaient point sans être accompagnées des aruspices, des sacrificateurs et des autres interprètes de la volonté des dieux, dont ils croyaient devoir s'assurer avant que de hasarder une bataille.

Mais de tous les peuples de la terre les Romains ont été les plus exacts à recourir à la divinité[2], soit dans le commencement de leurs guerres, soit dans les grands dangers où ils se trouvaient quelquefois exposés, soit après leurs heureux succès; et ils n'attribuaient le bonheur de leurs armes qu'au soin qu'ils avaient de rendre ce culte à leurs dieux.

Ils se trompaient dans l'objet, non dans le principe; et cette coutume générale de tous les peuples montre qu'on a toujours reconnu un Être souverain tout-puissant, appliqué à gouverner le monde, maître absolu de tous les événements, et en particulier de ceux de la guerre, et attentif aux prières et aux vœux qu'on lui adressait.

Marche de l'armée.

Quand tout était prêt, et qu'on s'était assemblé au lieu et au temps marqués, l'armée se mettait en marche. Pour éviter une trop grande longueur, je ne parlerai ici presque des Romains : on jugera des autres peuples à proportion.

C'est une chose étonnante de voir quelle était la charge des soldats dans la marche. Outre leurs armes[3], dit Cicéron, le

[1] Liv. lib. 21. n. 21.

[2] « Ejus belli (contra Annibalem) causa supplicatio per urbem habita, atque adorati dii, ut bene ac feliciter eveniret quod bellum populus romanus jussisset. » (Liv. l. 21, n. 17.)

« Civitas religiosa, in principiis maxime novorum bellorum supplicationes habuit. » (Id. l. 31, n. 9.)

[3] « Nostri exercitus primum unde nomen habeant, vides. Deinde qui labor, quantus agminis! ferre plus dimidiati mensis cibaria, ferre, si quid ad usum velint, ferre vallum! Nam scutum, gladium, galeam in onere nostri milites non plus numerant, quam humeros, lacertos, manus. Arma enim membra militis esse dicunt : quæ quidem ita gerunt apte, ut, si usus foret, abjectis oneribus, expeditis armis, ut membris, pugnare possint. » (Cic. *Tuscul.* 2, n. 37.)

bouclier, l'épée, le casque (on pourrait ajouter les javelots ou la demi-pique), outre ces armes, qu'ils ne regardaient point comme un fardeau non plus que leurs épaules, leurs bras et leurs mains, car ils disaient que les armes sont comme les membres d'un soldat, ils portaient des vivres pour quinze jours, et quelquefois plus, tout l'attirail de leur petit ménage, et un pieu chacun, qui était assez pesant. Végèce recommande qu'on exerce les jeunes soldats à porter un poids de plus de quarante-cinq de nos livres [1], outre leurs armes, et à faire la marche ordinaire, afin que dans l'occasion et le besoin ils y soient tout accoutumés. Et telle était la pratique des anciens soldats romains [2].

La marche ordinaire de l'armée romaine [3], selon Végèce, était de vingt mille pas par jour, c'est-à-dire, au moins de six lieues, en mettant pour chacune trois mille pas [4]. Trois fois par mois, pour y accoutumer les soldats, on obligeait, tant les fantassins que les cavaliers, à faire cette même marche. En supputant exactement tout ce que rapporte César [5] d'une expédition subite qu'il fit pendant qu'il était occupé au siége de Gergovie, on voit qu'en vingt-quatre heures il parcourut cinquante mille pas. La marche était forcée. En la réduisant à la moitié et à moins encore, ce sera la marche ordinaire, c'est-à-dire de six lieues.

Xénophon [6] marque régulièrement toutes les journées de marche des troupes qui retournèrent en Grèce, après la mort du jeune Cyrus, et qui firent cette retraite si belle et si vantée dans l'histoire. Toutes ces marches, l'une portant l'autre, étaient chacune de six parasanges [7], c'est-à-dire de plus de six de nos lieues. Les marches ordinaires de nos armées ne sont pas maintenant, à beaucoup près, si fortes; et l'on a de la peine à com-

[1] « Pondus quoque bajulare usque ad 60 libras, et iter facere gradu militari, frequentissime cogendi sunt juniores, quibus in arduis expeditionibus necessitas imminet annonam pariter et arma portandi. » (VEGET. lib. 1, cap. 19.)

[2] Non secus ac patriis acer Romanus in armis
Injusto sub fasce viam quum carpit, et hosti
Ante exspectatum positis stat in agmine castris.
(VIRG. *Georg.* l. 3.)

[3] « Militari gradu viginti millia passuum, horis duntaxat quinque æstivis, conficienda sunt. » (VEGET. lib. 1, cap. 9.)

[4] Veget. lib. 1, cap. 27.

[5] De Bell. gall. lib. 7.

[6] Xenoph. de Expedit. Cyr. l. 7, p. 427.

[7] La parasange était une mesure itinéraire propre aux Perses. La moindre était composée de trente stades, et chaque stade de 125 pas géométriques. = Voyez plus haut, t. III, p. 294.

prendre que celles des anciens pussent être si longues. Les mesures des anciens ont varié beaucoup; et c'est peut-être aussi ce qui donne lieu à cette différence de marche entre eux et nous : ou plutôt, c'est que leurs armées étaient moins nombreuses que les nôtres, moins embarrassées d'attirail, et composées d'hommes tout autrement exercés et robustes.

Le consul, et même le dictateur, marchaient à la tête des légions [1], à pied, parce que, la plus grande force des Romains consistant dans l'infanterie, on crut qu'il fallait que le général demeurât à la tête des bataillons, sans jamais les quitter; mais comme l'âge ou l'infirmité pouvait mettre le dictateur hors d'état de soutenir cette fatigue [2], avant que de partir pour la campagne, il s'adressait au peuple pour lui demander qu'il le dispensât de cette loi établie par une ancienne coutume, et qu'il lui permît de monter à cheval. Suétone [3] représente Jules César comme infatigable, marchant à la tête de ses armées, quelquefois à cheval, mais ordinairement à pied, et la tête nue, quelque soleil ou quelque pluie qu'il fît ? Pline [4] loue Trajan de s'être accoutumé de bonne heure de marcher à pied à la tête des légions qu'il commandait, sans jamais faire aucun usage ni de char ni de cheval, quoiqu'il eût d'immenses espaces de pays à parcourir; et il en usa toujours de la sorte, depuis même qu'il fut devenu empereur. César, dont je viens de parler, traversait les rivières à la nage ou sur une outre. C'était pour se mettre en état de le faire dans le besoin, et de supporter toutes les fatigues militaires, que les jeunes Romains s'exerçaient à la course, soit à cheval, soit à pied, et que, pleins de sueur après de si violents exercices, ils se jetaient dans le Tibre pour le passer à la nage. On prenait soin de former pendant quelques années ceux qu'on envoyait en recrues aux légions, et qui n'avaient point encore servi. On choisissait les plus sains, les plus agiles, les plus robustes; on les exerçait par des fatigues, des marches et des

[1] Plut. in Fab. pag. 175.

[2] « Dictator tulit ad populum ut equum ascendere liceret. » (Liv. lib. 23, n. 14.)

[3] « Laboris ultra fidem patiens erat : in agmine nonnumquam equo, sæpius pedibus anteibat, capite detecto, seu sol, seu imber esset. » (SUETON. *in Jul. Cæs.*)

[4] « Per hoc omne spatium quum legiones duceres.... non vehiculum unquam, non equum respexisti. » (PLIN. *Trajano.*)

travaux qu'on faisait croître peu à peu; et ceux que l'expérience montrait n'en être pas capables, on les renvoyait, et l'on ne retenait que les soldats éprouvés, qui formaient un choix d'hommes d'élite.

C'est une telle éducation, mâle, dure et robuste, qui forma à Rome, et beaucoup auparavant à Sparte et dans la Perse du temps de Cyrus, des soldats infatigables et invincibles.

§ III. *Construction et fortification du camp.*

Je suppose l'armée en marche, quoiqu'elle fût encore dans le territoire de Rome, quand elle n'aurait eu qu'une seule nuit à passer dans un endroit, elle y campait dans toutes les formes; avec cette différence seulement, que le camp y était peut-être moins fortifié que quand elle était en pays ennemi. De là vient cette manière de parler si ordinaire dans les auteurs, *primis castris, secundis castris*, etc., au premier camp, au second camp; pour dire, au premier, au second jour de marche : parce que, quelque court que dût être le séjour, on ne manquait jamais d'y construire un camp. Il s'appelait *stativa* quand on y devait demeurer quelques jours : *ibi plures dies stativa habuit*[1].

Cette exactitude des Romains quand ils étaient dans leur propre pays fait juger de celle qu'ils apportaient lorsqu'ils se trouvaient à la vue ou près de l'ennemi. C'était chez eux une loi établie par un long usage, de ne point hasarder un combat que le camp ne fût achevé. Nous avons vu Paul Émile suspendre et arrêter l'ardeur de toute son armée, qui demandait à aller attaquer Persée, par cette unique ou principale raison, qu'on n'avait point encore préparé le camp. On reprocha aux commandants de l'armée romaine[2], dans la guerre contre les Gaulois, d'avoir manqué à cette sage précaution, et on attribua en partie à cette faute la perte de la bataille d'Allia. Le succès des armes étant incertain, les Romains voulaient être assurés d'une retraite en cas d'un échec : le camp fortifié arrêtait la victoire de l'ennemi, recevait sûrement les troupes poussées, donnait lieu

[1] Liv. lib. 37.

[2] « Ibi tribuni militum, non loco castris ante capto, non præmunito, vallo quo receptus esset... instruunt aciem. » (Liv. lib. 5, n. 37.)

d'en revenir à un second combat, qui pouvait être plus heureux, empêchait une déroute entière; au lieu que sans l'asile du camp une armée, bien composée d'ailleurs, était exposée à être défaite sans ressource et à périr tout entière.

Le camp était de forme carrée, contre la coutume des Grecs, qui le faisaient de forme ronde. Les citoyens et les alliés partageaient entre eux également le travail [1]. Si l'ennemi était proche, une partie de l'armée demeurait sous les armes pendant que l'autre était occupée aux retranchements. On commençait par creuser les fossés plus ou moins profonds, selon le besoin; ils avaient au moins huit pieds de large sur six de profondeur, mais souvent ils avaient dix ou douze pieds de largeur, quelquefois plus, jusqu'à quinze et vingt. De la terre tirée du fossé, et jetée sur le bord du côté du camp, on formait le parapet; et pour le rendre plus ferme on mêlait à la terre du gazon coupé d'une certaine grandeur et d'une certaine forme. Sur la crête de ce parapet on enfonçait les pieux; je rapporterai en entier ce que Polybe remarque sur les pieux dont on formait les retranchements du camp, quoique je l'aie déjà fait ailleurs, parce que c'en est ici la vraie place. Il en parle à l'occasion de Q. Flamininus, qui donna ordre aux troupes de couper des pieux pour s'en servir au besoin.

Cet usage, dit Polybe [2], qui chez les Romains est aisé à pratiquer, passe chez les Grecs pour impraticable. A peine dans les marches peuvent-ils soutenir leur corps, pendant que les Romains, malgré le bouclier qu'ils portent suspendu à leurs épaules, et les javelots qu'ils tiennent à la main, se chargent encore de pieux; et ces pieux sont fort différents de ceux des Grecs. Chez ceux-ci les meilleurs sont ceux qui ont beaucoup de fortes branches tout autour du jet; les Romains, au contraire, n'en laissent que deux ou trois, tout au plus quatre, et seulement d'un côté; de cette manière un homme peut en porter deux ou trois liés en faisceau, et l'on en tire beaucoup plus de service :

[1] « Trifariam Romani muniebant; alius exercitus prælio intentus stabat. » (Liv.)

« Cæsar... singula latera castrorum singulis attribuit. Legionibus munienda, fossamque ad eamdem magnitudinem perfici jubet; reliquas legiones in armis expeditas contra hostem constituit. » (CÆS. *de Bello civili*, lib. 1.)

[2] Polyb. l. 17, p. 754, 755.

ceux des Grecs sont plus aisés à arracher. Si le pieu planté est seul, comme les branches en sont fortes et en grand nombre, deux ou trois soldats l'enlèveront facilement, et voilà une porte ouverte à l'ennemi; sans compter que tous les pieux voisins seront ébranlés, parce que les branches en sont trop courtes pour être entrelacées les unes dans les autres. Il n'en est pas ainsi chez les Romains : les branches sont tellement mêlées et insérées les unes entre les autres, qu'à peine peut-on distinguer le pied d'où elles sortent; il n'est pas non plus possible de fourrer la main entre ces branches pour arracher le pieu, parce que, serrées et tortillées ensemble, elles ne laissent aucune ouverture, et que d'ailleurs les bouts en sont soigneusement aiguisés. Quand même on pourrait les prendre, il ne serait pas facile d'en arracher le pied, et cela pour deux raisons : la première, parce qu'il entre si avant dans la terre, qu'il en devient inébranlable; et la seconde, parce que, par les branches, ils sont tellement liés les uns avec les autres, qu'on ne peut en enlever un qu'on n'en enlève plusieurs. En vain deux ou trois hommes réuniraient leurs efforts pour l'arracher; que si cependant, à force de l'agiter et de le secouer, on vient à bout de le tirer de sa place, l'ouverture qu'il laisse est presque imperceptible. Trois avantages donc de ces sortes de pieux : on les trouve en quelque endroit que l'on soit; ils sont faciles à porter; et c'est pour le camp une barrière sûre et qui ne peut être rompue aisément. A mon avis (c'est la conclusion que tire Polybe de tout ce qu'il a dit), il n'est pas de pratique militaire chez les Romains qui mérite plus qu'on l'imite.

La forme, la dimension et la distribution des différentes parties du camp étaient toujours les mêmes [1]; de sorte que les soldats savaient tout d'un coup en quel endroit devaient être leurs tentes. Il n'en était pas ainsi chez les Grecs. Quand il s'agissait de camper, ils choisissaient toujours le lieu le plus fort par sa situation, tant pour s'épargner la peine de conduire un fossé autour du camp, que parce qu'ils se persuadaient que des fortifications faites par la nature même étaient beaucoup plus sûres que celles de l'art. De là venait la nécessité de donner à leur

[1] Polyb.

camp, selon la nature des lieux, toutes sortes de formes, et d'en varier les différentes parties; ce qui causait une confusion qui ne permettait pas au soldat de savoir au juste ni son quartier ni celui de son corps.

La forme et la distribution du camp des Romains souffrent de grandes difficultés, et donnent lieu à de grandes disputes parmi les savants. Je rapporterai ici celle que Polybe nous a laissée, en tâchant de l'éclaircir en quelques endroits, et d'y suppléer quelques parties qu'il a omises.

Il s'agit de l'armée d'un seul consul, composée, du temps de Polybe[1], premièrement de deux légions romaines, dont chacune avait quatre mille deux cents hommes de pied et trois cents hommes de cheval; en second lieu, des troupes des alliés, de pareil nombre d'infanterie, et ordinairement du double de cavalerie; ce qui faisait en tout, tant pour les Romains que pour les alliés, dix-huit mille six cents hommes. Pour mieux comprendre la disposition de ce camp, il faut se souvenir de ce qui a été dit auparavant des différentes parties dans lesquelles la légion romaine était divisée.

§ IV. *Disposition du camp des Romains selon Polybe.*

Après qu'on a pris le lieu pour le camp, dit Polybe, et l'on choisit toujours celui qui est le plus propre pour aller à l'eau et au fourrage, on destine pour la tente du général, que j'appellerai autrement prétoire, un endroit un peu plus élevé que le reste, d'où il puisse plus facilement voir tout ce qui se passe et envoyer ses ordres[1]. On plante un drapeau à l'endroit où la tente doit être mise, et autour l'on mesure un espace carré, en sorte que les quatre côtés soient éloignés du drapeau de cent pieds, et que le terrain que le consul occupe soit de quatre arpents. Autour de sa tente sont dressés l'autel, où l'on offre les sacrifices, et le tribunal où se rend la justice.

Le consul commande deux légions, dont chacune a six tribuns, qui font douze en tout. Leurs tentes sont placées sur une ligne droite, parallèle à la face du prétoire, et qui en est dis-

[1] Polyb. l. 6, p. 473-477.

tante de cinquante pieds; c'est dans cet espace de cinquante pieds que sont les chevaux, les bêtes de charge et tout l'équipage des tribuns; leurs tentes sont tournées de façon qu'elles ont derrière elles le prétoire, et devant, tout le reste du camp : les tentes des tribuns, également distantes les unes des autres, remplissent en travers autant de terrain que les légions [2].

Pour placer les légions, on laisse un espace de cent pieds de largeur, parallèle aux tentes des tribuns, qui forme une rue appelée *Principia*, dont la longueur égale la largeur du camp, et partage tout le camp en partie supérieure et partie inférieure [3].

Au-dessous de cette rue sont placées les tentes des légions. L'espace qu'elles occupent est partagé au milieu en deux parties égales par une rue large de cinquante pieds, et qui coupe toute la longueur du camp; c'est là que sont logés de côté et d'autre, tout de suite et sur une même ligne, la cavalerie, les triaires, les princes, les hastaires. Entre les triaires et les princes il y a de côté et d'autre une rue de la même largeur que celle du milieu, et qui perce comme elle toute la longueur de cet espace. Il est aussi coupé en large par une rue qui s'appelait la cinquième, *quintana*, parce qu'elle était après le cinquième manipule.

Comme chacun des quatre corps qu'on vient de nommer se divisait en dix parties, la cavalerie en dix compagnies, *turmas*, chacune de trente hommes, les trois autres corps en dix manipules, chacun de six vingts hommes, excepté ceux des triaires, qui n'en avaient que la moitié, le logement de la cavalerie, des triaires, des princes et des hastaires, était partagé séparément chacun en dix carrés dans la longueur de l'espace marqué ci-devant; chacun de ces carrés avait cent pieds, tant en long qu'en large, excepté ceux des triaires, qui n'avaient que cinquante pieds de largeur, à raison de leur moindre nombre : il en a déjà été parlé.

Les tentes, soit de la cavalerie ou de l'infanterie, sont disposées de la même sorte, et tournées vers les rues.

On loge d'abord la cavalerie des deux légions vis-à vis l'une de l'autre, et séparées par un espace de cinquante pieds, qui est celui de la rue du milieu. La cavalerie de deux légions ne faisant

que six cents hommes, chaque carré contenait de chaque côté trente cavaliers [4], qui font la dixième partie de trois cents. A côté de la cavalerie sont logés les triaires, un manipule derrière une compagnie de cavalerie, l'un et l'autre dans la même forme. Ils se touchent par le terrain, mais les triaires tournent le dos à la cavalerie, et ici chaque manipule a la moitié moins de largeur que de longueur, parce que les triaires sont moins nombreux que les autres corps [5].

A cinquante pieds et vis-à-vis des triaires, espace qui forme en long une rue de chaque côté, on place les princes sur le bord de l'intervalle [6].

Au dos des princes on met les hastaires, qui, tournés à l'opposite, se touchent par le terrain [7].

Jusqu'ici on a préparé le logement des deux légions romaines, qui formaient l'armée d'un consul, et montaient à huit mille quatre cents hommes de pied, et six cents chevaux. Reste à loger les troupes des alliés. Leur infanterie était égale à celle des Romains, et leur cavalerie plus nombreuse de la moitié. En ôtant, pour les extraordinaires, de l'infanterie la cinquième partie, c'est-à-dire seize cent quatre-vingts hommes, et de la cavalerie le tiers, c'est-à-dire quatre cents hommes, il restait en tout sept mille cinq cent vingt hommes à loger, tant de cavalerie que d'infanterie.

A cinquante pieds et vis-à-vis des hastaires romains, espace qui forme de côté et d'autre une nouvelle rue, campe la cavalerie des alliés [8], sur cent trente-trois pieds de largeur, et quelque chose de plus.

Derrière cette cavalerie et sur la même ligne campe leur infanterie [9], sur deux cents pieds de largeur.

A la tête de chaque manipule sont, d'un côté et d'autre, les tentes des centurions. Il faut sans doute en dire autant des capitaines de cavalerie, quoique Polybe n'en parle point. De l'espace qui reste derrière les tentes des tribuns, et aux deux côtés de la tente du consul, on en prend une partie pour le marché [10], et l'autre pour le questeur, le trésor, et les munitions [11].

A droite et à gauche, à côté et au-dessus de la dernière tente des tribuns, vis-à-vis le prétoire, et en droite ligne, est le lo-

gement de la [1] cavalerie extraordinaire, *evocatorum* [12-14], et des autres cavaliers volontaires, *selectorum* [13-15]. Toute cette cavalerie a vue, une partie sur la place du questeur, et l'autre sur le marché. Elle ne campe pas seulement auprès du consul, elle l'accompagne souvent dans les marches; en un mot, elle est, pour l'ordinaire, à portée du consul et du questeur, pour exécuter leurs ordres.

L'infanterie romaine extraordinaire et la volontaire sont adossées aux cavaliers dont on vient de parler, et sur la même ligne [16]. Ils font, pour le consul et le questeur, le même service que les cavaliers.

Au-dessus de cette cavalerie et de cette infanterie est une rue large de cent pieds, et qui perce toute la largeur du camp.

Au-dessus de cet espace est logée la cavalerie extraordinaire des alliés, ayant vue sur le marché, le prétoire et le trésor, qui est la place du questeur [17].

L'infanterie extraordinaire des alliés est adossée à leur cavalerie, et est tournée vers le retranchement et l'extrémité du camp [18].

Ce qui reste d'espace vide des deux côtés est destiné aux étrangers et aux alliés qui viennent plus tard que les autres [19].

Toutes choses ainsi rangées, on voit que le camp forme une figure carrée, et que, tant par le partage des rues que par la disposition du reste, il ressemble beaucoup à une ville. Et c'est l'idée qu'en avaient les soldats, qui regardaient le camp comme leur patrie, et les tentes comme leurs maisons.

Ces tentes, pour l'ordinaire, étaient de peaux: d'où vient cette expression, fort usitée dans les auteurs, *sub pellibus habitare*. Les soldats se joignaient plusieurs ensemble, et faisaient chambrée, ce qui s'appelait *contubernium*. Elle était composée ordinairement de huit ou dix soldats.

Du retranchement aux tentes il y a deux cents pieds de distance; et ce vide est d'un très-grand usage, soit pour l'entrée,

[1] Ces deux corps étaient des cavaliers d'élite, que les consuls choisissaient eux-mêmes, ou qui s'attachaient à eux de bonne volonté. C'est ce qui donna lieu aux cohortes prétoriennes sous les empereurs. Les *selecti*, ou *ablecti*, soit cavaliers, soit fantassins, étaient pris parmi les alliés. Les *evocati* étaient des volontaires, de vieux soldats, qui pouvaient être ou citoyens ou alliés.

soit pour la sortie des légions : car chaque corps s'avance dans cet espace par la rue qu'il a devant lui, et les troupes, ne marchant point par le même chemin, ne courent pas risque de se renverser et de se fouler aux pieds. De plus, on met là les bestiaux et tout ce qui se prend sur l'ennemi, et on y fait garde pendant la nuit. Un autre avantage considérable, c'est que dans les attaques de nuit il n'y a ni feu ni trait qui puissent être jetés jusqu'à eux ; ou, si cela arrive, ce n'est que très-rarement, et les soldats n'en peuvent pas beaucoup souffrir, étant à une si grande distance, et à couvert sous leurs tentes. Si le camp de Syphax et d'Asdrubal en Afrique eût eu dans tout son circuit un tel vide, Scipion n'aurait pas pu venir à bout de le brûler entièrement en une seule nuit.

Par le calcul exact du camp, tel que Polybe le décrit, chaque face contient 2,016 pieds, qui font 336 toises ; et la totalité de la superficie du camp contient 4,064,256 pieds qui font 112,896 toises en carré.

Quand le nombre des troupes augmentait, on se contentait d'augmenter la mesure et l'étendue du camp, sans en changer la forme[1]. Lorsque le consul Livius Salinator reçut dans son camp les troupes de Néron, son collègue, on n'augmenta point l'espace du camp ; on serra seulement les troupes, parce que celles de Néron ne devaient pas y demeurer longtemps, et c'est ce qui trompa Asdrubal. *Castra nihil aucta errorem faciebant.*

Polybe ne marque point le lieu où étaient campés les lieutenants, *legati,* qui tenaient le premier rang après le consul, les préteurs, et les autres officiers. Il y a beaucoup d'apparence qu'ils n'étaient pas fort éloignés de la tente du consul, avec lequel ils avaient un rapport continuel, aussi bien que les tribuns.

Il ne parle pas non plus des portes du camp. Il y en avait quatre, selon Tite-Tive. *Ad quatuor portas exercitum instruxit, ut, signo dato, ex omnibus partibus eruptionem facerent*[2]. Il les nomme ensuite : l'*Extraordinaire* la *droite principale ;* la *gauche principale*, la *Questorienne*. Elles ont encore d'autres noms ; ce qui forme de grandes difficultés pour concilier ensemble les auteurs. On croit que la porte *Extraordinaire* s'appe-

[1] Liv. lib 27, n 46.

[2] Liv. lib. 40, n. 27.

lait de la sorte, parce qu'elle était près de l'endroit où campaient les extraordinaires, et qu'elle était la même que la *Prétorienne*, nommée ainsi parce qu'elle était voisine du prétoire. La porte opposée à celle-là, et qui était à l'autre extrémité du camp, s'appelait *Décumane*, parce qu'elle était voisine des dixièmes manipules de chaque légion; et il y a apparence qu'elle est la même que la *Questorienne*, nommée par Tite-Live dans l'endroit cité. Je n'entre point dans un plus grand détail sur ces portes, ce qui demanderait de longues dissertations.

Mais on ne peut assez admirer l'ordre, la disposition, la symétrie de toutes les parties du camp des Romains, qui ressemble plutôt à une ville qu'à un camp: la tente du général placée dans un lieu éminent, au milieu des autels et des images des dieux, qui semblaient leur rendre la Divinité présente, et environnée de toutes parts des principaux officiers, toujours prêts à recevoir et à exécuter ses ordres. Quatre grandes rues qui répondent aux quatre portes du camp, coupées par beaucoup d'autres rues, toutes parallèles les unes aux autres. Une infinité de tentes, tirées comme au cordeau, placées dans une distance égale, et rangées avec une parfaite symétrie. Et ce camp si vaste, si étendu, si diversifié dans ses parties, qui paraîtrait avoir coûté un travail et un temps infini, était souvent l'ouvrage d'une heure ou deux, et semblait être sorti tout à coup de terre. Tout cela n'est pourtant encore rien en comparaison de ce qui fait comme l'âme du camp : je veux dire la sagesse du commandement, l'attention et la vigilance du général, la parfaite soumission des officiers subalternes, le dévouement des soldats aux ordres de leurs chefs, et la discipline militaire, observée avec une exactitude et une sévérité sans exemple; qualités qui ont mis le peuple romain au-dessus de toutes les nations, et qui enfin l'en ont rendu maître. Il fallait que la manière de camper des Romains fût bien excellente et bien parfaite, puisqu'ils l'ont observée inviolablement pendant tant de siècles et avec un si grand succès, et qu'il est presque sans exemple que leurs ennemis aient pu les forcer dans leur camp.

On a renoncé à cette coutume de fortifier régulièrement le camp, regardée par les Romains comme une des parties les

plus essentielles de la science et de la discipline militaires. Le nombre des troupes dont les armées sont maintenant composées, et qui occupent un terrain considérable, paraît n'être point susceptible de ce travail, qui deviendrait infini. Les peuples d'Asie, dont les armées étaient bien plus nombreuses que les nôtres, ne manquaient jamais d'environner au moins leurs camps de fossés très-profonds, n'eût-ce été que pour un jour ou pour une nuit, et souvent ils les fortifiaient de bonnes palissades. Xénophon[1] remarque que c'était le grand nombre même de leurs troupes qui leur rendait cette pratique aisée.

On convient que nul peuple n'a porté à un plus haut degré de perfection la connaissance et la pratique de toutes les parties de l'art militaire que le peuple romain; mais il faut avouer qu'il a excellé surtout dans la science des campements, et dans celle de ranger une armée en bataille. Aussi est-ce ce qu'a le plus admiré en lui Polybe, bon juge en cette matière, et qui avait été longtemps témoin de l'excellente discipline qui se gardait parmi les troupes romaines. Quand Philippe, père de Persée, et avant lui Pyrrhus, prévenus d'estime pour les Grecs, et pleins de mépris pour toutes les autres nations, qu'ils traitaient de barbares, envisagèrent pour la première fois la distribution et l'ordre du camp des Romains, ils s'écrièrent, pleins de surprise et d'admiration : *Ce n'est pas là, certes, une disposition barbare.*

Mais ce qui doit le plus nous étonner, et ce qu'on a peine même à concevoir, tant nos mœurs en sont éloignées, c'est ce caractère d'un peuple endurci aux travaux les plus rudes et invincible aux fatigues les plus accablantes. On voit ici ce que peut une bonne éducation, et une heureuse habitude contractée dès la plus tendre jeunesse. La plupart de ces soldats, quoique citoyens romains, avaient soin de leur bien, et cultivaient eux-mêmes leurs héritages. Hors du temps de guerre, ils s'exerçaient aux travaux les plus pénibles. Leurs mains, accoutumées à manier tous les jours le hoyau, à fouir la terre, à conduire une pesante charrue, ne faisaient que changer d'exercices, et trouvaient même du soulagement dans ceux que la

[1] Xenoph. in Cyrop. l. 2, pag. 80.

discipline militaire leur imposait : comme on dit que les Spartiates n'étaient jamais plus à leur aise qu'à l'armée et dans le camp, tant leur vie dans tout autre temps était dure et austère.

Il n'est pas jusqu'à la propreté (qui le croirait ?) dont on ne prît un soin particulier dans le camp romain. Comme la grande rue, située devant le prétoire, était fort fréquentée par les officiers et les soldats, qui y allaient prendre l'ordre, et par cette raison exposée à beaucoup de malpropreté, il y avait des soldats chargés de la balayer tous les jours en hiver, et d'y jeter de l'eau en été pour empêcher la poussière.

§ V. *Fonctions et exercices des soldats et des officiers romains dans leur camp.*

Le camp étant préparé de la manière dont on vient de l'exposer, les tribuns assemblés prennent le serment de tout ce qu'il y a d'hommes dans chaque légion, tant libres qu'esclaves. Tous jurent l'un après l'autre ; et le serment qu'ils font consiste à promettre qu'ils ne voleront rien dans le camp, et que ce qu'ils trouveront dans le camp ils le porteront aux tribuns.

On avait déjà fait prêter un pareil serment aux soldats dans le temps de leur enrôlement ; j'ai différé jusqu'ici à le rapporter, afin qu'étant joint à l'autre, on en sente mieux la force. Par ce premier serment « le soldat promet de ne rien voler, « soit seul, soit avec plusieurs, dans l'armée ou à dix mille « pas de l'armée, et de porter au consul ou de rendre au légi« time possesseur ce qu'il aura trouvé qui passera le prix d'un « sesterce, c'est-à-dire deux sous et demi, excepté certaines « choses qui sont mentionnées dans le serment[1]. » Quand on parle ici de dix mille pas loin de l'armée, ce n'est pas qu'au delà de cet espace il fût permis aux soldats de voler ; mais pour lors ce qu'ils avaient trouvé ils n'étaient point obligés de le porter au consul. Parmi les exceptions était le fruit d'un arbre, *pomum*. Frontin[2], sur ce qu'en avait écrit Marcus Scaurus, rapporte néanmoins comme un exemple mémorable de l'abstinence romaine, de ce qu'un arbre fruitier s'étant trouvé dans l'enceinte

[1] Aul Gell. l. 16, c. 4.

[2] Front. Stratag. l. 4, c. 3.

du camp, on en était sorti le lendemain sans que personne y eût touché. C'était Scaurus qui commandait alors l'armée.

Ce serment montre jusqu'où les Romains portaient l'attention et l'exactitude à empêcher dans l'armée toute rapine et toute violence, puisque non-seulement le vol est interdit au soldat avec une sévérité inexorable, mais qu'on ne lui permet pas même de profiter de ce qu'il a rencontré sur son chemin, et que le hasard lui a présenté. En effet, les lois traitent de vol ce qu'on retient ainsi du bien d'autrui après l'avoir trouvé, soit qu'on en connaisse le maître, ou qu'on l'ignore. *Qui alienum jacens lucri faciendi causa sustulit, furti obstringitur, sive scit cujus sit, sive nescit* [1].

J'ai dit que le vol était défendu avec une sévérité inexorable [2]. On en voit un exemple bien terrible, même sous les empereurs. Un soldat avait volé une poule à un paysan, et l'avait mangée avec les neuf autres soldats de la chambrée. L'empereur Pescennius Niger les condamna tous dix à la mort, et ce ne fut qu'aux instantes prières de toute l'armée qu'il leur laissa la vie, en les obligeant de donner chacun au paysan dix poules, et leur imposant une note d'infamie publique tant que durerait cette guerre. Que de crimes une telle rigidité est capable d'arrêter! Quel spectacle qu'un camp si bien réglé! Mais quelle différence entre des soldats soumis et disciplinés de la sorte au milieu du paganisme, et nos maraudeurs, qui se disent chrétiens, et qui ne craignent ni Dieu ni les hommes! La clôture du camp était un bon rempart contre les désordres et la licence; et nous verrons bientôt que dans la marche même la sévérité de la discipline tenait lieu de haie et de clôture.

Un ordre merveilleux régnait dans tout le camp et de jour et de nuit, pour le mot du guet, pour les sentinelles, pour les corps de garde; et c'est ce qui en faisait la sûreté et le repos. Pour rendre la garde plus sûre et moins accablante, on divisait la nuit en quatre parties ou quatre veilles, et le jour en quatre stations. Chacun avait sa fonction marquée, soit pour le lieu, soit pour le temps; et dans le camp tout était compassé et arrangé comme dans une famille bien réglée.

[1] Sabin. cx lib. Jur. civil. 2.

[2] Spartian. in Pescenn.

J'ai déjà parlé ailleurs de la simplicité des anciens pour le vivre et pour l'équipage. Le second Scipion l'Africain ne permettait au soldat d'avoir qu'une marmite, une broche et un pot de bois. On n'en trouva pas davantage dans le meuble d'Épaminondas[1], ce fameux général des Thébains. Les anciens généraux de Rome n'étaient pas plus magnifiques. On ne savait à l'armée ce que c'était que vaisselle d'argent[2] : il n'y en avait que pour les sacrifices, une coupe et une salière. L'argent brillait aussi dans l'ornement des chevaux. L'heure du dîner et du souper était indiquée par un certain signal. Nous avons vu que la plupart des empereurs romains prenaient leurs repas en public, et souvent même en plein air. On a remarqué que Pescennius ne se servait point du secours des toits contre la pluie[3]. Les repas de ces empereurs[4], aussi bien que ceux des anciens généraux dont parle Valère Maxime, étaient tels, qu'ils pouvaient les prendre librement en public : les mets qu'on y servait n'avaient rien qu'il fallût cacher aux yeux des soldats, qui voyaient avec joie et admiration que leurs maîtres n'étaient pas mieux nourris qu'eux.

Ce qu'il y avait de plus admirable dans la discipline des Romains était l'exercice continuel où l'on tenait les soldats, soit dans le camp, soit hors du camp, de sorte que jamais ils ne demeuraient oisifs. Les soldats de nouvelle levée faisaient régulièrement l'exercice deux fois le jour, et les anciens une fois. On les formait à toutes les évolutions et à toutes les parties de l'art militaire[5]. On les obligeait de nettoyer exactement leurs ar-

[1] « Epaminondas, dux Thebanorum, tantæ abstinentiæ fuit, ut in supellectili ejus, præter ahenum et veru unicum, nihil inveniretur. » (FRONTIN. *Stratag.* lib. 4, cap. 3.)

[2] « Præter equos virosque, et si quid argenti, quod plurimum in phaleris equorum (nam ad vescendum facto perexiguo, utique militantes, utebantur), omnis cætera præda diripienda militi data est. » (LIV. lib. 22, n. 52.)

[3] « Idem, in omni expeditione, ante omnes militarem cibum sumpsit... nec sibi unquam, vel contra imbres, quæsivit tecti suffragium. » (CAPITOL.)

[4] « Fuit illa simplicitas antiquorum in cibo capiendo, humanitatis simul et continentiæ certissima index. Nam maximis viris prandere et cœnare in propatulo verecundiæ non erat. Nec sane ullas epulas habebant, quas oculis populi subjicere erubescerent. » (VAL. MAXIM. lib. 2, cap. 5.)

[5] « Ibi, quia otiosa castra erant, crebo decurrere milites cogebat (Sempronius), ut tirones assuescerent signa sequi, et in acie cognoscere ordines suos. » (LIV. lib. 23, n. 35.)

« Primo die legiones in armis quatuor millium spatio decurrerunt. Secundo die arma curare et tergere ante tentoria jussit (Scipio Africanus). Tertio die sudibus inter se in modum justæ pugnæ concurrerunt, præpilatisque

mes[1], et de les tenir toujours propres et luisantes. On leur faisait faire des marches forcées pendant un assez long espace, chargés de leurs armes et de plusieurs pieux, et souvent dans des lieux difficiles et escarpés. On les accoutumait à garder toujours leurs rangs, même dans le trouble et dans la confusion, et à ne perdre jamais de vue leurs étendards. On les mettait aux mains les uns contre les autres, dans des combats simulés dont les officiers, les généraux et le consul même étaient témoins, et auxquels ils faisaient gloire de prendre part en personne. Lorsqu'il n'y avait point d'ennemi à combattre, on occupait les troupes à des ouvrages considérables, tant pour les tenir en haleine que pour l'utilité publique. Tels sont en particulier les grands chemins, appelés pour cette raison *viæ militares*, et qui sont le fruit de cette sage et salutaire pratique[2].

Qu'on juge si parmi ces exercices, qui étaient presque continuels, on pouvait trouver lieu à ces indignes divertissements qui entraînent également la perte du temps et du bien. Cette manie, cette fureur du jeu, qui, à la honte de notre siècle, a forcé les remparts du camp et les lois de la discipline militaire, eût été regardée chez les anciens comme le plus sinistre et le plus effrayant de tous les prodiges.

ARTICLE V.

Des batailles.

Il est temps de faire sortir nos troupes de leur camp, soit Grecs, soit Romains, et de les mettre en campagne pour en venir aux mains avec les ennemis.

§ I. *C'est du général principalement que dépend le succès des batailles.*

C'est ici que paraît le mérite guerrier dans toute son étendue Pour juger si un général était digne de ce nom, les anciens exa-

missilibus jaculati sunt. » (Liv. lib. 26, n. 51.)

[1] « Acuere alii gladios; alii galeas buculasque, scuta alii, loricasque tergere. » (Liv. lib. 44, n. 34.)

[2] « Stratum militari labore iter. » (Quintil. lib. 2, cap. 14.)

minaient la conduite qu'il avait gardée dans une bataille. Ils n'en attendaient pas le succès du nombre des troupes, qui ne sert souvent qu'à embarrasser, mais de sa prudence et de son courage, cause et garant de la victoire. Ils le regardaient comme l'âme de l'armée, qui en règle les mouvements, à la voix de qui tout obéit, et dont, pour l'ordinaire, la conduite, bonne ou mauvaise, entraîne le gain ou la perte d'une bataille. Tout était désespéré chez les Carthaginois lorsque Xanthippe le Lacédémonien y arriva. Sur le récit qu'on lui fit de ce qui s'était passé dans le combat, il en attribua le mauvais succès uniquement à l'incapacité des chefs; et il le fit bien voir. Il n'avait amené avec lui ni infanterie ni cavalerie, mais il savait en faire usage. Tout changea en peu de temps, et l'on connut qu'une bonne tête vaut mieux que cent mille bras. Les trois défaites des Romains par Annibal leur montrèrent quelles étaient les suites d'un mauvais choix. La guerre contre Persée avait traîné en longueur pendant trois ans par la fuite des trois consuls qui en avaient été chargés; Paul Émile la termina glorieusement en moins d'une année. C'est dans ces occasions qu'on sent quelle différence il y a entre un homme et un homme.

Le premier soin d'un général, et qui demande un grand fonds de jugement et de prudence, est d'examiner s'il est à propos ou non de donner une bataille : car les deux partis peuvent être également dangereux. Mardonius périt misérablement avec son armée de trois cent mille hommes pour n'avoir pas suivi le conseil d'Artabaze, qui l'exhortait à ne point donner de combat, et à employer plutôt l'or et l'argent contre les Grecs que le fer. Ce fut contre l'avis du sage Memnon que les généraux de Darius engagèrent la bataille du Granique, qui porta le premier coup à l'empire des Perses. L'aveugle témérité de Varron, malgré les remontrances de son collègue et les avis de Fabius, précipita la république dans la malheureuse journée de Cannes, au lieu qu'un délai de quelques semaines aurait peut-être ruiné Annibal pour toujours. Persée, au contraire, manqua l'occasion de battre les Romains pour n'avoir pas profité de l'ardeur de son armée, et ne les avoir pas attaqués brusquement après la défaite de leur cavalerie, qui avait jeté le trouble et la consternation dans leurs

troupes. César était perdu après la journée de Dyrrachium si Pompée eût su profiter de son avantage. Il y a des instants décisifs pour les grandes entreprises. L'important est de prendre sagement son parti, et de saisir le moment favorable, qui ne revient[1] plus quand on l'a manqué; et le tout dépend ici de la prudence du général. Il y a un[2] partage de soins et de devoirs dans l'armée. La tête ordonne, les bras exécutent. *Ne songez*, disait Othon à ses soldats[3], *qu'à vos armes et à combattre vaillamment; laissez-moi le soin de prendre de justes mesures et celui de conduire votre valeur.*

§ II. *Soins de consulter les dieux et de haranguer les troupes avant le combat.*

C'est dans le moment de donner une bataille que les anciens se croyaient le plus obligés de consulter les dieux, et de se les rendre favorables. Ils les consultaient par le vol ou le chant des oiseaux, par l'inspection des entrailles des bêtes immolées, par la manière dont mangeaient les poulets sacrés, et par d'autres choses pareilles. Ils travaillaient à se les rendre propices par les sacrifices, par les vœux, par les prières. Plusieurs d'entre les généraux, surtout dans les premiers temps, s'acquittaient de ces devoirs de bonne foi, et avec des sentiments religieux, qu'ils poussaient quelquefois jusqu'à une superstition puérile et ridicule; d'autres les méprisaient dans le fond de l'âme, ou même s'en moquaient ouvertement; et l'on ne manquait pas d'attribuer à ce mépris irréligieux les malheurs que souvent leur ignorance ou leur témérité leur attiraient. Jamais prince ne témoigna plus de respect pour les dieux que le grand Cyrus. Près de fondre sur Crésus, il entonne l'hymne du combat, et toute l'armée y répond par de grands cris en invoquant le dieu de la guerre. Paul Émile, avant que de combattre contre Persée, immola de suite à Hercule jusqu'à vingt bœufs, sans trouver dans toutes ces victimes aucun signe favorable : ce ne

[1] « Si in occasionis momento, cujus prætervolat opportunitas, cunctatus paulum fueris, nequicquam mox amissam quæras. » (LIV. l. 25, n. 38.)

[2] « Divisa inter exercitum ducesque munia. Militibus cupido pugnandi convenit : duces providendo, consultando... prosunt. » (TACIT. *Hist.* lib. 3, cap. 20.)

[3] « Vobis arma et animus sit : mihi consilium et virtutis vestræ regimen relinquite. » (*Ib.* l. 1, c. 84.)

fut qu'au vingt et unième qu'il crut en voir qui lui promettaient la victoire. Nous avons aussi des exemples contraires. Épaminondas, non moins brave, mais moins superstitieux que Paul Émile, voyant qu'on voulait l'empêcher de donner la bataille de Leuctres en lui annonçant de mauvais augures, répondit par un vers d'Homère, dont le sens est : *Il n'y a qu'un seul bon augure, qui est de combattre pour sa patrie.* Un consul romain, déterminé absolument à combattre l'ennemi dès qu'il en approcherait, se tint, pendant tout le voyage, bien clos et couvert dans sa litière, pour ne point voir de mauvais augure qui pût rompre son dessein. Un autre fit plus, et voyant que les poulets ne mangeaient point, il les jeta dans la mer, en disant : *Qu'ils boivent donc, puisqu'ils ne veulent pas manger.* Ces exemples d'irréligion étaient rares, et le sentiment contraire prévalait. Il y avait sans doute de la superstition dans plusieurs de ces cérémonies; mais les sacrifices, les vœux, les prières, qui précédaient toujours les batailles, étaient une preuve qu'on n'en attendait le succès que de la Divinité, qui seule en disposait.

Après avoir rendu ces devoirs aux dieux, on se tournait du côté des hommes, et le commandant exhortait ses soldats. C'était une coutume généralement établie chez tous les peuples, de haranguer les troupes avant le combat, et cette coutume était fort raisonnable, et pouvait contribuer beaucoup à la victoire. Il est juste, quand on est près de marcher contre les ennemis et d'en venir aux mains, d'opposer à la crainte de la mort, qui paraît pour lors prochaine, des motifs puissants, et capables, sinon d'étouffer entièrement cette crainte gravée dans le fond de la nature, du moins de la combattre et de la vaincre. Ces motifs, tels que sont l'amour de la patrie, l'obligation de la défendre au prix de son sang, le souvenir des victoires passées, la nécessité de soutenir l'honneur de la nation, l'injustice d'un ennemi violent et cruel, le danger où se trouveront exposés les pères, les mères, les femmes, les enfants des soldats : ces motifs, dis-je, et beaucoup d'autres pareils, représentés par la bouche d'un général qu'on aime et qu'on respecte, peuvent faire une forte impression sur l'esprit des soldats. L'éloquence militaire consiste moins dans les paroles que dans un certain air d'auto-

rité qui impose, et encore plus dans l'inestimable avantage d'être aimé des troupes, qui peut en tenir lieu [1].

Ce n'est pas, comme le remarque Cyrus [2], que de pareilles harangues puissent changer en un moment leur disposition, et de timides et lâches que seraient les soldats, les rendre tout à coup hardis et intrépides ; mais elles réveillent, elles animent le courage qui leur était naturel, et y ajoutent une nouvelle force et une nouvelle vivacité.

Pour juger sainement de la coutume de haranguer les troupes, généralement et constamment employée chez tous les anciens, il faut se transporter dans les siècles où ils vivaient, et faire une attention particulière à leurs mœurs et à leurs usages.

Les armées, chez les Grecs et chez les Romains, étaient composées des mêmes citoyens à qui, dans la ville et en temps de paix, on avait coutume de communiquer toutes les affaires. Le général ne faisait dans le camp ou sur le champ de bataille que ce qu'il aurait été obligé de faire à la tribune des harangues. Il honorait ses troupes, et attirait leur confiance et leur affection en leur faisant part de ses desseins, de ses motifs, de ses moyens. Par là il intéressait le soldat au succès. Le spectacle seul des généraux, des officiers, des soldats assemblés, leur communiquait à tous un courage et une ardeur réciproques. C'est l'effet de toutes les assemblées : elles réveillent, elles remuent. Chacun se pique d'y faire bonne contenance, et oblige son voisin à l'imiter. On se rassure dans sa crainte par la valeur des autres. La disposition des particuliers devient celle de tout le corps, et donne le ton aux affaires.

Il y avait des occasions importantes où il était plus nécessaire de réveiller la bonne volonté et le zèle du soldat : lors, par exemple, qu'il fallait faire une marche difficile et forcée, pour se tirer d'une situation fâcheuse, ou pour en prendre une plus commode ; lorsqu'on avait besoin de courage, de patience, de constance pour supporter une disette, un manquement de choses nécessaires, un état pénible à la nature ; lorsqu'on songeait à tenter une entreprise difficile, périlleuse, mais très-utile par

[1] « Charitatem paraverat loco auctoritatis. » (TACIT. *in Agricol.* c. 16.)

[2] Xenoph. in Cyrop. l. 3, pag. 84.

le succès ; lorsqu'il fallait consoler, rassurer, ranimer après un échec ; lorsqu'il s'agissait de faire une retraite hasardeuse à la vue de l'ennemi, ou dans un pays dont il était maître ; enfin, lorsqu'il ne fallait plus qu'un généreux effort pour terminer une guerre ou une entreprise importante.

Dans ces occasions et d'autres semblables, les généraux ne manquaient jamais de parler publiquement aux troupes, pour sonder leurs dispositions par des acclamations plus ou moins fortes ; pour les informer des raisons qu'on avait de prendre tel ou tel parti, et les y faire entrer ; pour dissiper les faux bruits, qui exagéraient les difficultés et abattaient le courage ; pour leur faire envisager les remèdes qu'on préparait à leurs maux, et le succès qu'on en espérait ; pour les instruire des précautions qu'on avait à prendre, et des motifs de ces précautions. Le général avait intérêt de flatter le soldat en lui faisant confidence de ses desseins, de ses craintes, de ses expédients, afin de l'engager à y prendre part, et d'agir de concert avec son général, et par les mêmes motifs. Ce général, au milieu de ses soldats, qui tous étaient, comme lui, non-seulement membres de l'État, mais admis à partager l'autorité du gouvernement, se regardait comme un père au milieu de sa famille.

On a de la peine à comprendre comment il se pouvait faire entendre des troupes. Il faut se souvenir que chez les Grecs et les Romains les armées étaient peu nombreuses : celles des premiers n'allaient guère, pour l'ordinaire, qu'à dix ou douze mille hommes, et celles des Romains rarement au double ; je ne parle pas des derniers temps. Les généraux s'y faisaient entendre, comme les orateurs se faisaient entendre dans la place publique, où était la tribune aux harangues. Le peuple n'entendait pas tout ; mais néanmoins tout le peuple était instruit à Rome et à Athènes, tout le peuple délibérait et décidait, et personne ne se plaignait de n'avoir pas entendu. Il suffisait que les plus anciens, les plus considérables, les principaux des manipules et des chambrées se trouvassent à la harangue, dont ensuite ils rendaient compte aux autres.

On voit dans la colonne trajane l'empereur haranguant les troupes de dessus un tribunal de gazon élevé au-dessus de la

tête des soldats, les principaux officiers autour de lui sur la plate-forme, et la foule répandue tout autour. On ne saurait croire combien peu de place occupe une multitude d'hommes sans armes qui se tiennent debout, et qui se pressent ; car les harangues ordinaires se faisaient dans le camp au soldat tranquille et désarmé. D'ailleurs on s'accoutumait de jeunesse à parler dans l'occasion avec une voix forte et distincte.

Quand les armées étaient plus nombreuses, et qu'on était près de donner le combat, il y avait une manière de haranguer les troupes qui était fort simple et fort naturelle. Le général, monté à cheval, parcourait les rangs, et disait quelques mots aux différents corps pour les animer. Alexandre en usa ainsi à la bataille d'Issus [1]. Darius [2], à celle d'Arbelles, fit à peu près la même chose, mais d'une manière différente. De dessus son char il harangua ses troupes, tournant ses yeux et ses mains vers les officiers et les soldats qui l'environnaient. Ni l'un ni l'autre sans doute ne pouvaient être entendus que de ceux qui étaient le plus près d'eux ; mais ceux-ci faisaient bientôt passer le gros de leurs discours au reste de l'armée.

Justin, abréviateur de Trogue Pompée, excellent historien qui vivait du temps d'Auguste, rapporte [3] en entier une harangue que son auteur met dans la bouche de Mithridate. Elle est fort longue, ce qui ne doit pas paraître étonnant, parce que Mithridate ne la fait pas dans le moment d'une bataille, mais simplement pour animer ses troupes contre les Romains, qu'il avait déjà vaincus en plusieurs combats, et qu'il songeait encore à attaquer de nouveau. Son armée était de près de trois cent mille hommes, et composée de vingt-deux nations différentes, qui avaient chacune leur langue particulière, et Mithridate les savait toutes ; de sorte qu'il n'avait pas besoin de truchements pour leur parler. Justin, en rapportant la harangue dont il s'agit, dit simplement que Mithridate convoqua l'assemblée des soldats : *ad concionem milites vocat.*

[1] « Alexander ante prima signa ibat... quumque agmen obequitaret, varia oratione, ut cujusque animis aptum erat, milites alloquebatur. » (Q. CURT. lib. 3, cap. 10.)

[2] « Darius, sicut curru eminebat, dextra lævaque ad circumstantium agmina oculos manusque circumferens, etc. » (Q. CURT. l. 4, c. 14.)

[3] Justin. l. 38, cap 47.

Mais comment s'y prit-il pour se faire entendre à ces vingt-deux nations? Répéta-t-il à chacune d'elles le long discours qui est rapporté dans Justin? Cela n'est pas vraisemblable. Il serait à souhaiter que l'historien se fût expliqué plus clairement, et nous eût donné quelque lumière sur ce point. Peut-être se contenta-t-il de parler lui-même à sa nation et d'instruire les autres de ses vues et de ses desseins par des truchements.

Annibal en usa de la sorte. Près de donner la bataille contre Scipion en Afrique, il crut devoir exhorter ses troupes [1]; et comme tout était différent entre elles, langage, coutumes, lois, armes, vêtements, intérêts, il employa aussi différents motifs pour les animer.

« Aux troupes auxiliaires il proposa une récompense présente « et une augmentation de solde sur le butin qu'on ferait. Il ré« veilla les sentiments de haine particuliers et naturels aux Gau« lois contre les Romains. Pour les Liguriens, qui habitaient un « pays de montagnes âpres et stériles, il leur montra les cam« pagnes fertiles de l'Italie comme le fruit de leur victoire. Il « représenta aux Maures et aux Numides la dure et violente do« mination de Massinissa, à laquelle ils seraient soumis s'ils « étaient vaincus. Il anima ainsi ces différentes nations par dif« férentes vues de crainte et d'espérance. Quant à ce qui regarde « les Carthaginois [2], tout fut mis en usage d'une manière vive « et touchante : le danger de leur patrie, leurs dieux pénates, « les tombeaux de leurs ancêtres, l'épouvante et la consternation « de leurs pères et mères, de leurs femmes, de leurs enfants; « enfin le sort de Carthage, que le succès de la bataille allait ou « ruiner et réduire pour toujours à l'esclavage, ou rendre maî« tresse de l'univers, tout étant extrême dans ce qu'elle avait à « craindre ou à espérer. » Voilà un fort beau discours; mais comment se fit-il entendre à ces diverses nations? Tite-Live le marque. Il parla lui-même aux Carthaginois, et chargea les chefs de chaque nation de leur parler en conformité de ce qu'il leur avait dit.

[1] Liv. lib. 30, n. 33.

[2] « Carthaginiensibus mœnia patriæ, dii penates, sepulcra majorum, liberi cum parentibus conjugesque pavidæ, aut excidium servitiumque, aut imperium orbis terrarum; nihil aut in medium, aut in spem medium ostentatur. »

De même le général assemblait quelquefois les officiers de son armée; et, après leur avoir exposé ce qu'il souhaitait qu'on dît aux troupes de sa part, il les renvoyait chacun dans leurs corps ou dans leurs compagnies, pour leur faire le rapport de ce qu'ils avaient entendu, et pour les animer au combat. Arrien le marque[1] en particulier d'Alexandre le Grand avant la fameuse bataille d'Arbelles.

§ III. *Manière de ranger les armées en bataille, et de donner le combat.*

La manière de ranger les armées en bataille n'était pas uniforme chez les anciens, et elle ne pouvait pas l'être, parce qu'elle dépend des circonstances, qui varient à l'infini, et demandent par conséquent divers arrangements. L'infanterie ordinairement était placée au centre, sur une ou plusieurs lignes, et la cavalerie sur les deux ailes.

A la bataille de Thymbrée, toutes les troupes de Crésus, tant de pied que de cheval, étaient rangées sur une même ligne, et avaient trente hommes de profondeur[2]; excepté les Égyptiens, dont le nombre montait à six-vingt mille hommes. Ils étaient partagés en douze gros corps ou bataillons carrés de dix mille hommes chacun, qui avaient cent hommes de front et autant de profondeur. Il ne fut pas possible à Crésus de leur faire changer cet arrangement, auquel ils étaient accoutumés; ce qui rendit inutiles la plus grande partie de ces troupes, qui étaient les meilleures de l'armée, et ne contribua pas peu à la perte de la bataille. Les troupes persanes combattaient ordinairement sur vingt-quatre de hauteur. Cyrus, à qui il importait de former le plus grand front qu'il lui serait possible pour ne pas être enveloppé par les ennemis, dédoubla ses files, et les mit sur douze de hauteur seulement. On sait quel fut le succès de ce combat.

Dans la bataille de Leuctres [3], les Lacédémoniens, qui avaient, tant de leurs propres troupes que de celles des alliés,

[1] Arian. l. 3, pag. 117.
[2] Xenoph. in Cyrop. l. 6, p. 158, etc.
[3] Xenoph. Hist. lib. 6, p. 596, etc.

vingt-quatre mille hommes d'infanterie et seize cents chevaux, étaient rangés sur douze de hauteur ; et les Thébains sur cinquante, quoiqu'ils n'eussent que six mille fantassins et quatre cents chevaux. Cela paraît contre les règles. Le dessein d'Épaminondas était de tomber d'abord, avec tout le poids de son épais bataillon, sur la phalange des Lacédémoniens, bien sûr que s'il pouvait l'enfoncer tout le reste de l'armée serait bientôt mis en déroute; et, en effet, c'est ainsi que la chose arriva.

J'ai fait ailleurs [1] la description de la phalange macédonienne, si célèbre chez les anciens. Elle se divisait ordinairement, selon Polybe [2], en dix corps, dont chacun était composé de seize cents hommes, rangés sur cent de front, et seize de profondeur. Quelquefois on doublait ou l'on dédoublait ce dernier nombre, selon l'exigence des cas. Le même Polybe donne à un escadron huit cents chevaux, rangés pour l'ordinaire sur cent de front, et sur huit de hauteur : il parle de la cavalerie persane.

Pour ce qui regarde les Romains, leur coutume de ranger l'infanterie sur trois lignes dura assez longtemps, et fut assez uniforme. Entre autres exemples, celui de la bataille de Zama entre Scipion et Annibal peut suffire pour nous donner une juste idée de la manière dont les Romains et les Carthaginois rangeaient leurs troupes.

Scipion plaça les hastaires à la première ligne, laissant des intervalles entre les cohortes. Il mit à la seconde les princes, postant leurs cohortes, non vis-à-vis les espaces de la première ligne, comme c'était la coutume chez les Romains, mais derrière les cohortes des hastaires, laissant des intervalles qui enfilaient ceux de la première ligne, et cela à cause du grand nombre d'éléphants qui étaient dans l'armée ennemie, auxquels on voulait laisser un passage libre. Les triaires étaient sur la troisième ligne, et formaient comme un corps de réserve. La cavalerie était répandue sur les deux ailes; celle d'Italie à la gauche, commandée par Lélius ; celle des Numides à la droite, commandée par Massinissa. Il jeta dans les espaces de la pre-

[1] Tome V, p. 48. — [2] Polyb. l. 17, p. 764-767; lib. 12, p. 664.

mière ligne des armés à la légère, et leur donna ordre de commencer le combat, de manière pourtant que s'ils étaient poussés, ou ne pouvaient soutenir le choc des éléphants, ils se retirassent, ceux qui couraient le mieux, derrière toute l'armée par les intervalles directs, et ceux qui se verraient enveloppés, par les espaces de traverse, à droite et à gauche.

Pour ce qui est de l'autre armée, plus de quatre-vingts éléphants en couvraient le front. Annibal plaça ensuite les étrangers soudoyés, au nombre d'environ douze mille, Liguriens, Gaulois, Baléares, Maures; derrière cette première ligne, les Africains et les Carthaginois. C'était l'élite de son armée, et il les destinait pour tomber sur l'ennemi quand il serait fatigué et affaibli par le combat; et à la troisième ligne, qu'il éloigna de la seconde de plus de cent pas [1], les troupes qui étaient venues d'Italie avec lui, auxquelles il ne se fiait pas, parce qu'elles avaient été arrachées par force de leur pays, et qu'il ne savait s'il devait les regarder comme ennemies ou alliées. Il mit sur l'aile gauche la cavalerie des alliés numides, et sur la droite celle des Carthaginois.

Je souhaiterais que Polybe ou Tite-Live nous eussent marqué quel était le nombre des troupes de part et d'autre, et quelle profondeur les généraux leur avaient donnée en les rangeant en bataille. Dans la bataille de Cannes, qui précéda celle-ci de quelques années, il n'est fait nulle mention des hastaires, des princes, des triaires, qui formaient ordinairement les trois lignes de l'armée romaine. Tite-Live sans doute la suppose comme une chose d'usage et connue de tout le monde.

Il était assez ordinaire, surtout à certains peuples, de jeter de grands cris, et de frapper de leurs épées sur leurs boucliers, en s'avançant vers l'ennemi pour l'attaquer. Ce bruit, joint à celui des trompettes, était fort propre à étouffer en eux, par une sorte d'étourdissement, toute crainte du danger, et à leur inspirer un courage et une hardiesse qui n'envisageait plus que la victoire et bravait la mort.

Quelquefois les troupes allaient à pas lents et de sang-froid au combat; quelquefois quand elles approchaient de l'ennemi

[1] Plus d'un stade.

elles s'élançaient contre lui avec impétuosité par une course rapide. Nous avons vu de grands hommes partagés de sentiments sur ces deux sortes d'attaque[1]. A la journée des Thermopyles, l'espion de Xerxès trouva les Spartiates qui se préparaient au combat en peignant leur chevelure. Jamais pourtant danger ne fut plus grand. Cette bravade ne convenait qu'à des soldats déterminés, comme ceux-là, à vaincre ou à périr : d'ailleurs, c'était leur coutume ordinaire.

Les armés à la légère commençaient ordinairement l'action, et lançaient leurs traits, leurs flèches, leurs pierres contre les éléphants, s'il y en avait, ou contre les chevaux, ou contre l'infanterie, pour tâcher d'y jeter le désordre; après quoi ils se retiraient à travers les vides de leurs troupes derrière la première ligne, d'où ils continuaient leurs décharges par-dessus la tête des soldats.

Les Romains commençaient le combat par lancer leurs javelots contre l'ennemi, puis ils en venaient aux mains; et c'était là où paraissait le courage, et où se faisait le grand carnage.

Quand on était venu à bout d'enfoncer l'ennemi et de le mettre en fuite, le grand danger était, comme il l'est encore, de le poursuivre avec trop d'ardeur, et d'oublier ce qui se passait dans le reste de l'armée. Nous avons vu que la perte de la plupart des batailles venait de cette faute, d'autant plus à craindre qu'elle paraît venir de bravoure et de courage. Lélius et Massinissa, dans la bataille de Zama, après avoir mis en désordre et en fuite les ennemis, ne se livrèrent pas à une ardeur indiscrète, mais, revenant promptement de la poursuite, ils rejoignirent le gros, et, tombant sur les derrières d'Annibal, ils passèrent au fil de l'épée la plus grande partie de ses phalanges.

Lycurgue avait ordonné qu'après avoir assez poursuivi l'ennemi pour s'assurer de la victoire, on cessât de le faire[2]; et cela pour deux raisons : la première, parce que, faisant la guerre Grecs contre Grecs, l'humanité demandait qu'on ne poussât pas à toute outrance des peuples voisins et en quelque sorte compatriotes, et qui, par la fuite, s'avouaient vaincus; la se-

[1] Herod. l. 7, cap. 208.

[2] Plut. in Lycurg. pag. 54.

conde, parce que les ennemis, comptant sur cette coutume, étaient portés à mettre leur vie en sûreté par la retraite plutôt qu'à s'opiniâtrer au combat, où ils savaient qu'il n'y avait point de quartier à espérer pour eux.

Il faut que l'attaque d'une armée par les flancs et par les derrières soit bien avantageuse, puisque dans la plupart des batailles elle est ordinairement suivie de la victoire : aussi voit-on dans tous les combats que le principal soin des habiles généraux était de se mettre en sûreté contre ce danger.

On a dû être étonné de voir si peu de cavalerie dans l'armée romaine : trois cents chevaux pour quatre ou cinq mille hommes de pied. Il est vrai qu'ils faisaient un excellent usage du peu qu'ils en avaient [1]. Tantôt ils sautaient par terre, et combattaient à pied, leurs chevaux étant accoutumés à demeurer cependant immobiles [2] ; tantôt ils recevaient en croupe des fantassins armés à la légère, qui descendaient de cheval et y remontaient avec une vitesse admirable [3] ; quelquefois les cavaliers lâchaient leurs chevaux à toute bride contre les ennemis, qui ne pouvaient en aucune sorte soutenir une si violente attaque. Mais enfin tout cela se réduisait à peu de chose, et nous avons vu que la supériorité d'Annibal dans ses quatre premières batailles venait principalement de sa cavalerie.

Les Romains avaient d'abord fait la guerre à des voisins dont les pays étaient fourrés, embarrassés par des vignes et des oliviers, situés près des montagnes des Apennins, où la cavalerie avait peu de liberté pour agir et pour s'étendre. Les peuples voisins avaient la même raison pour se charger de peu de cavalerie ; et on s'accoutuma ainsi de part et d'autre à s'en passer. La légion romaine fut établie sur le pied de trois cents chevaux, dont les alliés fournissaient le double. Cette coutume, dans les temps suivants, tint lieu de loi.

L'armée des Perses était sans cavalerie quand Cyrus en reçut le commandement. Il en sentit bientôt le besoin, et en assez peu de temps il en forma une fort nombreuse, à laquelle principalement il fut redevable de ses conquêtes. Les Romains furent

[1] Liv. lib. 3, n. 62.
[2] Id. lib. 26, n. 4.
[3] Liv. lib. 8, n. 30.

obligés d'en faire autant quand ils tournèrent leurs armes du côté de l'Orient, et qu'ils eurent affaire à des peuples dont les principales forces consistaient en cavalerie. Ils avaient appris d'Annibal l'usage qu'il en fallait faire.

Je ne vois pas que dans les armées des anciens il soit fait mention d'hôpitaux pour les malades et les blessés. Ils en prenaient soin sans doute. Homère parle de plusieurs illustres médecins qui étaient dans l'armée des Grecs au siége de Troie; et l'on sait qu'ils faisaient aussi les fonctions de chirurgiens [1]. Le jeune Cyrus, dans l'armée qu'il menait au secours de son oncle Cyaxare, ne manqua pas de mener avec lui bon nombre d'habiles médecins. César marque en plus d'un endroit, dans ses Commentaires, qu'au sortir d'une bataille on portait les blessés dans la ville la plus voisine. Il y a plusieurs exemples de généraux qui allaient visiter les blessés dans leurs tentes; ce qui est une preuve que dans une chambrée composée de sept ou huit camarades, et formée de citoyens d'une même ville et d'un même quartier de la ville, les soldats prenaient soin de leurs blessés.

Tite-Live parle souvent de cartel [2], c'est-à-dire de l'accord qui se fait entre les peuples pour le rachat des prisonniers pendant la guerre. Après la bataille de Cannes, Annibal s'étant rendu maître du petit camp des Romains, convint de rendre les citoyens romains chacun pour trois cents pièces de monnaie appelées *quadrigati*, qui étaient des deniers; c'est-à-dire pour cent cinquante livres [3], les alliés pour deux cents, les esclaves pour cent [4]. Les Romains, ayant pris Érétrie, ville de l'Eubée, où il y avait une garnison de Macédoniens, fixèrent le prix de leur rachat à trois cents pièces de monnaie aussi, c'est-à-dire à cent cinquante livres [5]. Annibal, voyant que les Romains étaient déterminés à ne point racheter leurs prisonniers, qui s'étaient rendus à l'ennemi, les avait vendus à différents peuples. Les Achéens en avaient acheté un assez grand nombre. Quand les Romains eurent rétabli la Grèce en liberté, les Achéens, par reconnaissance, leur remirent tous ces prisonniers, et payèrent à leurs maîtres par tête cinq cents deniers, c'est-à-dire deux cent cin-

[1] Xenoph. Cyrop. l. 1, pag. 29.
[2] Liv. lib. 22, n. 52.
[3] 245 fr. — L.
[4] Liv. lib. 32, n. 17.
[5] Id. lib. 34, n. 49.

quante livres[1] ; ce qui, selon Polybe, monta pour le total à cent talents, ou cent mille écus; car les prisonniers se trouvèrent, dans l'Achaïe seule, au nombre de douze cents.

Je ne crois pas que l'usage des lettres en chiffres fut connu chez les anciens; il est pourtant bien nécessaire pour faire passer des avis secrets à des officiers ou éloignés de l'armée, ou enfermés dans une ville, ou dans d'autres occasions. Pendant que Q. Cicéron était assiégé dans son camp par les Gaulois, César lui écrivit[2] pour lui donner avis qu'il marchait à son secours avec plusieurs légions, et qu'il arriverait promptement. La lettre était écrite en grec[3], de peur que si elle tombait entre les mains des ennemis elle ne leur apprît que César était en marche. La précaution ne paraît pas fort sûre. Celle des signaux, dont j'ai parlé ailleurs, ne l'était pas beaucoup plus ; outre que l'usage en était fort difficile et fort embarrassant.

Je devais rapporter un usage commun chez les Romains, et qui est fort remarquable[4]. C'était la coutume chez eux quand ils étaient rangés en bataille, tout prêts à prendre leurs boucliers et à ceindre leurs robes, de faire un testament sans rien écrire, en nommant seulement leur héritier devant trois ou quatre témoins. C'est ce qu'on appelait *testamenta in procinctu facere*.

Après le peu que j'ai dit des batailles, n'ayant pas osé m'engager plus avant dans une matière qui n'est point de mon ressort, je passe aux récompenses et aux punitions qui suivaient le bon ou le mauvais succès d'un combat.

§ IV. *Punitions. Récompenses. Trophées. Triomphes.*

Solon avait raison de dire que les deux grands mobiles qui font agir les hommes et qui les mettent en mouvement sont la crainte et l'espérance, et qu'un bon gouvernement ne peut subsister sans les punitions et les récompenses, parce que l'impunité enhardit le crime, et que souvent la vertu, si elle est négligée et sans honneur, devient languissante et s'affaiblit. Cette maxime est encore plus vraie en particulier par rapport au gouvernement

[1] 409 fr. — L.
[2] Cæs. Bell. gall. l. 5.
[3] « Epistolam græcis conscriptam litteris mittit, ne intercepta epistola, nostra ab hostibus consilia cognoscantur. »
[4] Plut. in Coriol. p. 217.

militaire, qui, donnant plus de lieu à la licence, demande aussi que la règle et la discipline y soient resserrées par des liens plus fermes et plus vigoureux.

Il est vrai qu'on peut abuser de ce principe, surtout pour la punition, et le porter trop loin. Chez les Carthaginois les généraux qui avaient été malheureux dans la guerre étaient ordinairement punis de mort, comme si le malheur était un crime, et qu'il ne pût jamais arriver qu'un excellent capitaine perdît une bataille sans qu'il y eût de sa faute. Ils poussaient la rigueur bien plus loin; car ils [1] condamnaient à mort celui qui avait pris de mauvaises mesures, quoiqu'il eût bien réussi. Chez les Gaulois [2], quand on faisait la levée des troupes, tous les jeunes gens capables de porter les armes devaient se trouver à l'assemblée un certain jour. Celui qui arrivait le dernier était condamné à mort et on lui faisait souffrir les plus cruels supplices. Quelle brutalité!

Les Grecs, quoique très-sévères pour le maintien de la discipline militaire, étaient plus humains [3]. A Athènes, le refus de porter les armes, bien plus criminel qu'un retardement de quelques heures ou de quelques moments, était puni seulement par un interdit public, et par une espèce d'excommunication qui fermait au coupable l'entrée aux assemblées du peuple et aux temples des dieux. Mais jeter son bouclier pour fuir, quitter son poste, se rendre déserteur, c'était un crime capital et puni de mort.

A Sparte c'était une loi inviolable de ne jamais prendre la fuite [4], quelque supérieure en nombre que pût être l'armée ennemie, de ne jamais quitter son poste, de ne point livrer ses armes. Ceux qui avaient manqué contre ces règles étaient diffamés pour toujours : non-seulement on les excluait de toutes sortes de charges et d'emplois, des assemblées, des spectacles; mais c'était encore une honte de s'allier avec eux par les mariages, et on leur faisait impunément mille outrages en public.

[1] « Apud Carthaginienses in crucem tolli imperatores dicuntur, si prospero eventu, pravo consilio, rem gesserunt. » (LIV. l. 38, n. 48.)

[2] « Hoc, more Gallorum, est initium belli, quo, lege communi, omnes puberes armati convenire coguntur; et qui ex eis novissimus venit in conspectu multitudinis omnibus cruciatibus affectus necatur. » (CÆS. *de Bell. gallic.* lib. 5.)

[3] Æschin. in Ctesiph. p. 456.

[4] Herod. l. 7, c. 104.

Au contraire, on rendait de grands honneurs à ceux qui s'étaient comportés vaillamment dans le combat, ou qui étaient morts les armes à la main pour la défense de la patrie.

La Grèce était pleine de statues des grands hommes qui s'étaient distingués dans les combats. On ornait leurs tombeaux d'inscriptions magnifiques, qui éternisaient leur nom et leur mémoire[1]; ce qui se pratiquait sur ce sujet à Athènes était d'une force merveilleuse pour animer le courage parmi les citoyens, et pour leur inspirer des sentiments d'honneur et de gloire. Au retour d'une bataille, on rendait publiquement les derniers devoirs à ceux qui avaient été tués; on exposait pendant trois jours consécutifs les ossements des morts à la vénération du peuple, qui s'empressait à y jeter des fleurs et à y faire brûler de l'encens et des parfums; ensuite on menait en pompe ces ossements dans autant de cercueils qu'il y avait de tribus à Athènes, et on les conduisait au lieu destiné pour leur sépulture : tout le peuple accompagnait cette religieuse cérémonie. La marche avait quelque chose d'auguste et de majestueux, et ressemblait plutôt à un glorieux triomphe qu'à un lugubre convoi.

Quelques jours après, et ceci passe encore de beaucoup tout ce que je viens de dire, un des Athéniens les plus qualifiés prononçait devant tout le peuple l'oraison funèbre de ces illustres morts. Le grand Périclès fut chargé de cette commission après la première campagne de la guerre du Péloponnèse : Thucydide nous a conservé son discours, et l'on en trouve un sur le même sujet dans Platon. Le but de cette oraison funèbre était de relever le courage de ces généreux soldats qui avaient répandu leur sang pour la patrie, de porter les citoyens à l'imitation de leur exemple, et surtout de consoler leurs proches : on exhortait ceux-ci à modérer leur douleur par la vue de la gloire dont leurs parents étaient comblés pour toujours. « Vous n'avez « jamais, disait-on aux pères et mères, demandé aux dieux que « vos enfants fussent exemptés de la loi commune qui condamne « tous les hommes à la mort, mais seulement qu'ils fussent gens « de bien et d'honneur; vos vœux sont exaucés, et la gloire « dont vous les voyez honorés doit essuyer vos larmes et chan-

[1] Thucyd. l. 2, pag. 121.

« ger vos gémissements en actions de grâces. » Souvent, par une figure ordinaire aux orateurs, surtout dans les grands sujets, on mettait ces vives exhortations dans la bouche des morts mêmes, qui semblaient sortir de leurs tombeaux pour animer et consoler leurs pères et leurs mères.

On ne s'en tenait pas à de simples discours et à de stériles louanges. La république, comme une mère tendre et compatissante, se chargeait de la nourriture et de la subsistance des vieillards, des veuves, et des enfants orphelins qui avaient besoin de ses secours; ces derniers étaient élevés convenablement à leur état jusqu'à l'âge où ils pouvaient porter les armes [1], et pour lors publiquement, sur le théâtre, et en présence de tout le peuple, ils étaient revêtus d'une armure complète, et mis au nombre des soldats de la république.

Manquait-il quelque chose à la pompe funèbre dont je viens de parler? et ne semblait-elle pas en quelque sorte transformer en héros et en conquérants de pauvres soldats et de simples bourgeois d'Athènes? Les honneurs qu'on rend parmi nous à nos plus illustres généraux ont-ils quelque chose de plus vif et de plus touchant? C'est par là que se perpétuaient dans la nation ce courage, cette grandeur d'âme, cette ardeur pour la gloire, ce zèle et ce dévouement pour la patrie, qui rendaient les Grecs insensibles aux plus grands dangers et à la mort même : car, comme le remarque Thucydide à l'occasion de ces honneurs funèbres [2] : *Les grands hommes se forment où le mérite est le mieux récompensé.*

Les Romains n'étaient ni moins exacts que les Grecs à punir les fautes contre la discipline militaire, ni moins attentifs à récompenser les belles actions.

La punition était proportionnée au crime, et n'allait pas toujours à la mort. Tantôt une parole de mépris suffisait pour punir des troupes, une autre fois le général les punissait en leur refusant la part qu'ils auraient eue au butin; quelquefois on les renvoyait à l'écart, et on refusait leurs services contre l'ennemi; assez ordinairement on les faisait travailler aux retranchements du camp en simple tunique et sans ceinturon : l'ignominie était

[1] Æschin. contra Ctes. p. 452-454.

[2] Ἆθλα γὰρ οἷς κεῖται ἀρετῆς μέγιστα, τοῖς δὲ καὶ ἄνδρες ἄριστοι πολιτεύουσι.

souvent plus sensible que la mort même [1]. Les troupes de César, mutinées, demandaient avec des plaintes séditieuses qu'on les licenciât ; César [2] ne leur dit qu'un mot, les appelant *quirites ;* comme qui dirait, *messieurs* [3]*;* au lieu qu'il avait coutume de les appeler *soldats* ou *camarades;* et sur-le champ il leur donna leur congé. Ce mot fut pour eux un coup de foudre ; ils se crurent dégradés et entièrement déshonorés, et ils ne cessèrent de le presser par les prières les plus touchantes et les plus humbles, jusqu'à ce qu'il leur eût accordé en grâce de porter encore les armes pour lui. Cette punition qui cassait les soldats s'appelait *exauctoratio.*

L'armée romaine, par la faute du consul Minucius, qui la commandait, était assiégée dans son camp par les Èques [4], et près d'être prise. Cincinnatus, nommé dictateur pour cette expédition, courut à son secours, la délivra et se rendit maître du camp des ennemis, plein de richesses : il punit l'armée consulaire en ne lui donnant aucune part au butin, et obligea Minucius de se démettre du consulat, et de servir dans l'armée en qualité de lieutenant ; ce qu'il fit sans plainte et sans murmure. « Alors, remarque l'historien [5], les esprits se soumettaient avec « tant de douceur à ceux en qui ils sentaient la supériorité de « mérite réunie avec l'autorité, que cette armée, plus sensible « au bienfait qu'à l'ignominie, décerna au dictateur une cou- « ronne d'or du poids d'une livre, et lorsqu'il partit le salua « comme son patron et son protecteur. »

Après la bataille de Cannes, où plus de quarante mille Romains étaient demeurés sur la place [6], environ sept mille soldats qui se trouvèrent dans les deux camps, se voyant sans ressource et sans espérance, livrèrent leurs armes et leurs personnes à l'ennemi, et furent faits prisonniers. Dix mille, qui avaient pris la fuite aussi bien que Varron, se sauvèrent par différents endroits,

[1] Dion. Cass. l. 42, p. 210.

[2] « Divus Julius seditionem exercitus verbo uno compescuit, *quirites* vocando qui sacramentum ejus detrectabant. » (TACIT. *Annal.* l. 1, c. 41.)

[3] *Quirites* signifie proprement *citoyens* ou *bourgeois de Rome.*

[4] Liv. lib. 3, n. 29.

[5] « Adeo tum imperio meliori animus mansuete obediens erat, ut beneficii magis quam ignominiæ hic exercitus memor et coronam auream dictatori libræ pondo decreverit, et proficiscentem eum patronum salutaverit. » (LIV.)

[6] Liv. lib. 22, n. 50-61.

et enfin se réunirent à Canuse, auprès du consul. Quelque instance que ces prisonniers et leurs parents fissent dans la suite pour obtenir leur rachat, et dans quelque disette de soldats que fût Rome alors, jamais le sénat ne put se résoudre à racheter des soldats qui avaient eu la lâcheté de se rendre à l'ennemi, et à qui plus de quarante mille hommes tués sous leurs yeux n'avaient pu inspirer le courage de mourir pour leur patrie les armes à la main. Les dix mille autres, qui s'étaient sauvés par la fuite, furent relégués en Sicile, avec défense de retourner en Italie tant que durerait la guerre contre les Carthaginois [1]. Ils demandaient avec d'instantes prières qu'on les menât contre l'ennemi, et qu'on leur donnât lieu de laver dans leur propre sang l'ignominie de leur fuite. Le sénat devenait inflexible, ne croyant pas devoir confier la défense de la république à des soldats qui avaient abandonné leurs compagnons dans le combat. Enfin, sur les remontrances et les vives sollicitations du proconsul Marcellus, il leur accorda leur demande, mais à condition qu'ils ne mettraient point le pied dans l'Italie tant que l'ennemi y demeurerait [2]. On punit aussi très-sévèrement tous les cavaliers de l'armée de Cannes relégués en Sicile. Dans la première revue qui se fit par les censeurs après cette bataille, on leur ôta à tous leurs chevaux, que la république leur fournissait; ce qui emportait la dégradation du rang de chevaliers romains; on déclara que leurs années de service jusque-là ne leur seraient point comptées, et qu'ils seraient obligés d'en faire encore dix en se fournissant eux-mêmes de chevaux: c'est-à-dire de servir tout autant d'années que s'ils n'eussent jamais porté les armes; car les chevaliers n'étaient obligés qu'à dix campagnes.

Le sénat, plutôt que racheter les prisonniers, ce qui aurait moins coûté, aima mieux armer huit mille esclaves, et il leur fit espérer la liberté s'ils combattaient vaillamment [3]. Ils avaient déjà servi près de deux ans avec beaucoup de courage; la liberté tardait toujours à venir, et ils aimaient mieux la mériter que de la demander [4] avec quelque ardeur qu'ils la souhai-

[1] Liv. lib. 23, n. 25.
[2] Id. lib. 27, n. 11.
[3] Id. lib. 22, n. 57, et l. 24, n. 14-16.
[4] « Jam alterum annum libertatem tacite mereri quam postulare palam maluerant. » (Liv.)

tassent. Il se présenta une occasion importante où elle leur fut montrée comme le fruit prochain de leur courage; ils firent des merveilles dans le combat, excepté quatre mille qui montrèrent quelque timidité; après la bataille ils furent tous déclarés libres : la joie fut incroyable. Gracchus, qui les commandait, leur dit : *Avant que de vous avoir égalés tous par le titre de la liberté, je n'ai point voulu mettre de différence entre le courageux et le timide; il est pourtant juste qu'il y en ait.* Alors il fit promettre avec serment à tous ceux qui avaient mal fait leur devoir, que tant qu'ils serviraient, en punition de leur faute, ils ne prendraient leur nourriture que debout, excepté en cas de maladie; ce qui fut accepté et exécuté avec une parfaite soumission : c'était de toutes les punitions militaires la plus légère et la plus douce.

Les punitions que j'ai rapportées jusqu'ici ne touchaient guère qu'à l'honneur; il y en avait d'autres qui allaient jusqu'à la perte de la vie.

Une de celles-là s'appelait *fustuarium*, la bastonnade[1]. Elle se faisait ainsi[2] : le tribun, prenant un bâton, ne faisait qu'en toucher le criminel, et aussitôt après tous les légionnaires fondaient sur lui à coups de bâton et de pierres, en sorte que le plus souvent il perdait la vie dans ce supplice. Si quelqu'un en échappait, il n'était pas pour cela sauvé entièrement : le retour dans sa patrie lui était interdit pour toujours, et aucun de ses parents n'aurait osé lui ouvrir sa maison. On punissait de ce supplice la garde qui ne s'était point trouvée à son poste; par où l'on peut juger de l'exactitude avec laquelle la discipline était observée par rapport aux gardes nocturnes, d'où dépendaient la sûreté et le salut de toute l'armée. Tous ceux aussi qui abandonnaient leur poste, soldats ou officiers, étaient traités de la même sorte. Velléius[3] Paterculus en cite un exemple dans un des premiers officiers d'une légion, qui fut exposé à la bastonnade pour avoir pris honteusement la fuite dans le combat : c'était du temps

[1] « Si Antonius consul, fustuarium meruerunt legiones, quæ consulem reliquerunt. » (CIC. *Philip.* 3, n. 14.)

[2] Polyb. l. 6, p. 481.

[3] « Calvinus Domitius, quum ex consulatu obtineret Hispaniam, gravissimi comparandique antiquis exempli auctor fuit. Quippe primipili centurionem, nomine Vibillium, ob turpem ex acie fugam, fuste percussit. » (PATERC. lib. 2, cap. 78.)

d'Antoine et du jeune César. Mais ce qui paraît bien plus étonnant, on condamnait à la même peine ceux qui volaient dans le camp ; il faut se souvenir du serment que prêtaient les soldats en y entrant.

Quand la faute était générale dans une légion ou dans une cohorte, comme il n'était pas possible de faire mourir tous les coupables, on les décimait par le sort, et celui dont le nom était tiré le dixième était mis à mort. Ainsi la crainte tombait sur tous, et la peine sur un petit nombre. Les autres étaient condamnés à ne recevoir que de l'orge au lieu de blé, et à camper hors du retranchement, au risque d'être attaqués par les ennemis. On voit dans Tite-Live [1] un exemple de la décimation dès les commencements de la république. Crassus [2], lorsqu'il se mit à la tête des légions qui s'étaient laissé battre par Spartacus, rappela l'ancien usage des Romains, interrompu depuis plusieurs siècles, de décimer les soldats qui avaient mal fait leur devoir; et cette punition eut un très-heureux effet. Ce genre de mort, dit Plutarque, est accompagné d'une grande ignominie; et comme cette exécution se fait devant toute l'armée, elle y répand la frayeur et l'horreur.

La décimation fut aussi employée sous les empereurs par rapport aux chrétiens, dont le refus d'adorer les idoles ou de persécuter les fidèles était regardé et puni comme une révolte sacrilége [3]. On traita ainsi la légion thébaine sous Maximien. Cet empereur la fit décimer jusqu'à trois fois de suite, sans pouvoir vaincre la pieuse résistance de ces généreux soldats. Maurice, leur commandant, de concert avec tous les autres officiers, écrivit à l'empereur une lettre fort courte, mais bien admirable. *Nous sommes [4], seigneur, vos soldats, mais les serviteurs de Dieu. Nous vous devons le service, et à lui notre innocence. Nous ne pouvons point vous obéir pour renoncer Dieu ; ce Dieu qui est notre créateur et notre maître ; ce Dieu qui est le vôtre aussi, seigneur, soit que vous le vouliez ou non.* Tout le reste

[1] Liv. lib. 1, n. 59.

[2] Plut. in Cras. pag. 548.

[3] Ex Epist. 6. Euch. Lugdun. ad Sylv. episc.

[4] « Milites sumus, imperator, tui, sed tamen servi dei. Tibi militiam debemus, illi innocentiam. Sequi imperatorem in hoc nequaquam possumus, ut auctorem negemus, Deum auctorem nostrum, Deum auctorem, velis nolis, tuum. »

de la légion fut mis à mort sans faire la moindre résistance, et elle alla joindre les légions des anges pour louer éternellement avec elle le Dieu des armées.

Ces punitions qui allaient jusqu'à la mort étaient rares du temps de la république. On savait que c'était un crime capital de quitter son poste [1] ou de combattre sans ordre; et l'exemple des pères qui n'avaient pas épargné leurs propres fils inspirait une juste terreur, qui prévenait de telles fautes et faisait respecter les règles de la discipline militaire. Il y avait dans ces exécutions sanglantes une dureté qui révolte la nature, et qu'on n'oserait néanmoins condamner absolument, parce que [2] si tout grand exemple tient quelque chose de l'injustice, d'un autre côté ce qui s'y trouve de contraire à l'intérêt des particuliers est compensé par l'utilité qui en revient au public.

Un général est quelquefois obligé de sévir contre des soldats pour arrêter, par leur supplice, ou une révolte qui commence, ou un violement ouvert de la discipline. Alors il deviendrait cruel s'il agissait avec douceur, et ressemblerait à un chirurgien qui, par une fausse compassion, aimerait mieux laisser périr le corps entier que de couper un membre gangréné. Ce qui est à éviter dans ces occasions, c'est de paraître agir par passion et par haine; car pour lors les remèdes employés à contre-temps ne servent qu'à aigrir le mal [3] : c'est ce qui arriva dans le premier exemple de décimation que j'ai cité [4], où Appius s'était tellement rendu odieux aux soldats, qu'ils aimèrent mieux se laisser battre par les ennemis que de vaincre avec lui et pour lui [5]. C'était un esprit dur, et d'une roideur inflexible. Papirius, longtemps après, se conduisit plus sagement dans un cas à peu près semblable. Ses soldats [6], exprès pour le mortifier, se relâchèrent dans le combat, et l'empêchèrent de vaincre. En habile homme, il sentit d'où venait le mal; il reconnut qu'il devait

[1] « Præsidio decedere apud Romanos capitale esse, et nece liberorum etiam suorum eam legem parentes sanxisse. » (LIV. lib. 24, n. 37.)

[2] « Habet aliquid ex iniquo omne magnum exemplum, quod contra singulos utilitate publica rependitur. » (TACIT. *Annal.* l. 14, c. 44.)

[3] « Intempestivis remediis delicta accendebat. » (TACIT.)

[4] Liv lib. 2, n. 59.

[5] Id. lib. 8, n. 36.

[6] « Cessatum a milite, ac de industria, ut obtrectaretur laudibus ducis, impedita victoria est.... Sensit peritus dux quæ res victoriæ obstaret : temperandum ingenium suum esse, et severitatem miscendam comitate. » (LIV.)

tempérer sa sévérité et adoucir son humeur trop impérieuse. Il le fit, et réussit si bien, qu'il regagna parfaitement l'affection des soldats. Une pleine victoire en fut la suite. Il faut bien de l'art et de la prudence pour punir utilement.

C'était bien plus par la vue des récompenses et par des sentiments d'honneur que les Romains engageaient les troupes à faire leur devoir. Après la prise d'une ville ou le gain d'une bataille, le général donnait ordinairement le butin aux soldats, mais avec un ordre admirable que décrit Polybe [1] dans le récit de la prise de Carthagène. C'est, dit-il, un usage établi chez les Romains, que, sur le signal qu'en donne le général, les troupes se dispersent dans la ville qui a été prise, pour butiner : on porte ensuite ce que l'on a pris chacun à sa légion. Après que le butin a été vendu à l'encan, les tribuns en partagent le prix en parties égales, qui se donnent non-seulement à ceux qui sont en différents postes, mais encore à ceux qui ont été laissés à la garde du camp, aux malades, et aux autres qui ont été détachés pour quelque fonction que ce soit; et de peur qu'il ne se commette quelque infidélité dans cette partie de la guerre, on fait jurer aux soldats, avant qu'ils se mettent en campagne, et le premier jour qu'ils sont assemblés, qu'ils ne mettront rien à part du butin, et qu'ils apporteront fidèlement tout ce qu'ils auront gagné. Quel amour de l'ordre, quel soin de la discipline, quel respect pour l'équité, au milieu du tumulte des armes, et dans l'ardeur même de la victoire!

Le jour du triomphe, le général faisait encore une distribution d'argent plus ou moins forte, selon les différents temps de la république, mais toujours assez modique, jusqu'au temps des guerres civiles.

Souvent on mêlait l'honneur à l'intérêt, et le soldat était bien plus sensible à l'un qu'à l'autre : combien plus les officiers [2]! P. Décius, tribun, avec un détachement qu'il conduisait au péril de sa vie sur une hauteur, avait sauvé l'armée entière par une des plus belles actions dont il soit parlé dans l'histoire. A son retour, le consul, en présence de toutes les troupes, le combla de louanges; et outre beaucoup d'autres présents militaires,

[1] Polyb. l. 10, p. 589, 590. [2] Liv. lib. 7, n. 37.

il lui donna une couronne d'or, cent bœufs, et, de plus, un autre bœuf d'une grosseur et d'une beauté extraordinaire, entièrement blanc, et qui avait les cornes dorées. Il accorda aux soldats qui avaient accompagné le tribun dans cette expédition double ration de blé pour tout le temps qu'ils serviraient; et pour le présent il leur donna à chacun deux bœufs et deux habits. Les légions, pour marquer aussi leur reconnaissance, présentèrent à Décius une couronne de gazon; c'était la marque d'un siége qu'on avait fait lever; et ses propres soldats lui en accordèrent autant. Il immola à Mars le bœuf aux cornes dorées, et donna les cent bœufs à ses soldats. Les légions les gratifièrent chacun d'une livre de farine et d'un demi-setier de vin.

Calpurnius Pison, surnommé *Frugi* [1], par vénération pour ses vertus et pour sa grande frugalité, ayant récompensé diversement la plupart de ceux qui l'avaient aidé à finir la guerre de Sicile, se crut obligé aussi de reconnaître, mais à ses propres frais, les services d'un de ses fils qui s'y était le plus signalé. Il déclara publiquement qu'il avait mérité une couronne d'or, et lui en assura une, par son testament, du poids de trois livres, lui décernant l'honneur comme général, et payant le prix de la couronne comme père : *ut honorem publice a duce, pretium a patre privatim acciperet.*

La couronne d'or était un présent qui ne s'accordait guère qu'aux principaux officiers. Il y en avait plusieurs autres pour différents objets. La couronne *obsidionale,* dont j'ai déjà parlé, pour avoir délivré des citoyens ou des troupes d'un siége; elle était de gazon, et c'était de toutes la plus glorieuse. La couronne *civique,* pour avoir sauvé la vie à un citoyen; elle était de chêne, en mémoire, dit-on, de ce qu'autrefois les hommes se nourrissaient de gland. La couronne *murale* [2], pour avoir le premier monté à l'assaut, et sauté sur le mur; elle était ornée d'espèces de créneaux, tels qu'il s'en trouve aux murs des villes. La couronne *navale* [3], qui avait comme des becs de vaisseau; elle se donnait au général de la flotte qui avait gagné une

[1] Val. Max. l. 4, c. 3.
[2] Pinnis.
[3] Rostra.

bataille. Les exemples en sont très-rares, Agrippa, qui en obtint une, s'en fit beaucoup d'honneur :

Cui belli insigne superbum,
Tempora navali fulgent rostrata coronâ [1].

Outre ces couronnes (et il y en avait encore quelques autres), les généraux faisaient présent aux soldats ou officiers qui s'étaient signalés d'une manière particulière, d'une épée, d'un bouclier, et d'autres armes; et quelquefois aussi d'habits militaires distingués. Nous avons vu un officier [2] qui avait été récompensé trente-quatre fois par les commandants, et qui avait remporté six couronnes civiques.

Ces présents, ces couronnes étaient pour eux des titres de noblesse, qui dans la concurrence avec des rivaux sur des dignités et des rangs leur méritaient souvent la préférence; et ils ne manquaient pas de s'en parer dans des cérémonies publiques. Ils attachaient aussi aux portes de leurs maisons les dépouilles prises par eux sur les ennemis; et il n'était pas permis à un acquéreur de les en arracher. Sur quoi Pline fait une belle réflexion, mais qu'il n'est pas possible de rendre en termes aussi énergiques que les siens. « Les maisons, dit-il [3], triomphaient « encore, quoiqu'elles eussent changé de maître. Quel aiguil« lon plus capable de réveiller et de piquer un possesseur indi« gne, à qui les murailles mêmes reprochaient, chaque fois qu'il « y entrait, qu'il ne les voyait honorées que par le triomphe d'au« trui! *Triumphabant etiam dominis mutatis domus ipsæ. Et erat hæc stimulatio ingens, exprobrantibus tectis quotidie, imbellem dominum intrare in alienum triumphum.*

Les louanges données en présence de toute l'armée ne faisaient pas moins d'impression sur leur esprit; et c'est de quoi un bon général n'est pas avare dans l'occasion. Agricola, dit Tacite [4], n'enviait et ne dérobait à personne celle qui lui était due, soit centurion, soit préfet; chacun trouvait en lui un témoin équitable de ses belles actions, qu'il ne manquait pas de faire valoir.

[1] Virgil. Æn. lib. 8. [v. 685.]

[2] « Quater et tricies virtutis causa donatus ab imperatoribus sum : sex civicas coronas accepi. » (Liv. lib. 42, n. 34.)

[3] Plin. l. 35, cap. 2.

[4] « Nec unquam per alios gesta avidus intercepit : seu centurio, seu præfectus, incorruptum facti testem habebat. » (Tacit. *in vit. Agric.* c. 22.)

César [1] ayant appris avec quel courage Q. Cicéron, frère du grand orateur, avait défendu son camp contre les troupes nombreuses des Gaulois, releva en public la grandeur de cette action, loua en général toute la légion, et apostropha en particulier ceux des centurions et des tribuns que Cicéron lui marqua s'être le plus distingués. Dans une autre occasion [2], un centurion nommé Scéva avait beaucoup contribué à la défense et à la conservation d'un fort. On apporta à César son bouclier percé de deux cent trente coups de flèches. César, surpris et charmé d'une telle bravoure, lui fit présent sur-le-champ de deux cent mille sesterces (vingt-cinq mille livres), et le fit passer tout d'un coup du huitième rang des centurions au premier, en le nommant primipile, place très-honorable, comme je l'ai marqué ailleurs, et qui ne reconnaissait au-dessus de soi que les tribuns, les lieutenants et le général.

Rien n'égalait cette dernière sorte de récompense pour inspirer du courage aux troupes. On avait sagement établi dans une légion plusieurs degrés d'honneur et de distinction, dont aucun ne s'accordait à la naissance, ou ne s'achetait à prix d'argent. Le mérite seul y conduisait, du moins c'était la voie la plus ordinaire. Quelque distance qu'il y eût entre un simple fantassin et le consulat, la porte lui en était ouverte, le chemin en était frayé, et l'on avait plusieurs exemples de citoyens qui, de degré en degré, étaient enfin parvenus à cette suprême dignité. Quelle ardeur croit-on qu'une telle vue excitât dans des troupes! Les hommes sont capables de tout quand on les sait prendre par des motifs d'honneur et de gloire.

Il me reste à dire un mot des trophées et des triomphes.

Les trophées, chez les anciens, étaient, dans leur origine, un amas d'armes et de dépouilles des ennemis, élevé par le vainqueur dans le champ de bataille, dont on a fait ensuite la représentation en pierre et en marbre. On ne manquait jamais, aussitôt après la victoire, d'ériger un trophée, et il était regardé comme une chose sacrée, parce qu'on l'offrait toujours à quelque divinité : c'est pourquoi on n'osait pas le renverser. Il n'était pas permis non plus, quand il tombait de vétusté, de le rétablir,

[1] De Bel. Gall. lib. 5. [2] De Bell. Civ. Cæs. lib. 3.

et Plutarque en apporte une belle raison, qui marque dans les anciens des sentiments d'humanité bien estimables. *Il y a*, dit-il[1], *quelque chose d'odieux, et c'est vouloir perpétuer les haines que de rétablir et de remettre sur pied les monuments des anciennes disputes avec les ennemis que le bénéfice du temps a ruinés*. C'est dans le même esprit[2] que les anciens Grecs n'approuvaient que les trophées de bois, et non ceux de pierre, pour ne pas perpétuer les inimitiés.

On ne remarque pas la même humanité dans les triomphes des Romains, dont je dois encore parler. Les généraux, aussi bien que les soldats et les officiers, avaient aussi en vue des récompenses. Le titre d'*imperator* accordé après une victoire, et des supplications, c'est-à-dire des processions publiques, des sacrifices, des prières ordonnées à Rome pendant un certain nombre de jours pour remercier les dieux de l'heureux succès de leurs armes, flattaient agréablement leur ambition. Mais le triomphe était au-dessus de tout. Il y en avait de deux sortes, le petit et le grand.

Le petit triomphe s'appelait *ovatio*. Le général alors n'était point monté sur un char, ni revêtu des habits triomphaux, ni couronné de laurier. Il entrait dans la ville à pied, ou, selon d'autres, à cheval, avec une couronne de myrte, et suivi de son armée. On n'accordait que cette sorte de triomphe quand la guerre, ou n'avait pas été déclarée, ou avait été contre un peuple peu considérable, ou enfin n'avait pas été suivie d'une assez grande défaite des ennemis.

Le triomphe ne pouvait être accordé régulièrement qu'à un dictateur, à un consul, ou à un préteur qui eût commandé en chef. C'était au sénat à décerner cet honneur, après quoi l'affaire était portée et mise en délibération devant l'assemblée du peuple, où souvent elle trouvait de grandes difficultés. Plusieurs triomphaient pourtant malgré le sénat, pourvu que le peuple leur eût accordé cet honneur. Mais, s'ils ne pouvaient l'obtenir ni de l'un ni de l'autre ordre, alors ils allaient triompher sur le mont Albain, qui était dans le voisinage de la ville. On prétend

[1] Plut. in Quæst. Rom. pag. 272.

[2] Plut. in Quæst. Rom. p. 273. Diod. Sic. l. 13, p. 154.

que pour obtenir l'honneur du triomphe il fallait qu'il y eût eu au moins cinq mille ennemis de tués dans le combat [1].

Après que le général avait fait aux soldats la distribution d'une partie du butin, et qu'il avait rempli quelques autres cérémonies, la pompe se mettait en marche, et entrait dans la ville par la porte triomphale pour se rendre au Capitole. A la tête étaient les joueurs d'instruments, qui faisaient retentir l'air de leur symphonie. Ils étaient suivis des bœufs qui devaient être immolés en sacrifice, ornés de bandelettes et de fleurs, et plusieurs ayant les cornes dorées. Ensuite on faisait passer en revue tout le butin et toutes les dépouilles, ou rangés artistement sur des chariots, ou portés sur les épaules de jeunes gens superbement vêtus. On voyait écrits en gros caractères les noms des nations vaincues, et la représentation des villes qui avaient été prises. Quelquefois on mêlait dans la pompe des animaux extraordinaires, amenés des pays qu'on avait soumis : des ours, des panthères, des lions et des éléphants. Mais ce qui attirait le plus l'attention et la curiosité des spectateurs, était les illustres captifs, qui marchaient enchaînés devant le char du vainqueur, des officiers considérables, des généraux d'armée, des princes, des rois, avec leurs femmes et leurs enfants. Suivait le consul (je suppose que c'en était un), monté sur un char superbe attelé de quatre chevaux, revêtu de l'auguste et majestueux habit du triomphe, le front ceint d'une couronne de laurier, portant aussi en main une branche du même arbre, et quelquefois accompagné de ses jeunes enfants assis auprès de lui. Derrière le char marchait toute l'armée, la cavalerie d'abord, puis l'infanterie. Tous les soldats étaient couronnés de laurier, et ceux qui avaient reçu des couronnes particulières et d'autres marques d'honneur ne manquaient pas d'en faire parade en une telle cérémonie. Ils célébraient à l'envi les louanges de leur général, et y mêlaient quelquefois des railleries et des satires assez piquantes contre lui, qui ressentaient la liberté militaire, mais dont la joie de cette cérémonie émoussait la pointe et adoucissait toute l'amertume.

Dès que le consul tournait de la place publique vers le Capitole, les prisonniers étaient conduits dans la prison; et ou on

[1] Val. Max. lib. 2, c. 8.

les y faisait mourir sur-le-champ, ou on les retenait dans les liens souvent tout le reste de leur vie. En entrant dans le Capitole le vainqueur faisait aux dieux cette prière, qui est bien remarquable : *Plein de reconnaissance et de joie*[1], *je vous rends grâces, ô très-bon et très-grand Jupiter, ô vous, reine Junon, et vous tous autres dieux gardiens et habitants de cette citadelle, de ce que jusqu'à ce jour et à cette heure vous avez bien voulu conserver par mes mains et conduire heureusement la république romaine. Continuez toujours, je vous en conjure, de la conserver, de la conduire, de la protéger, et de lui être favorables en tout.* Cette prière était suivie de l'immolation des victimes, et d'un magnifique repas qui se donnait dans le Capitole, aux dépens, soit du public, soit quelquefois du triomphateur même. On peut voir dans Plutarque la longue et belle description qu'il fait du triomphe de Paul Émile.

Il faut avouer que c'était ici un beau jour pour un général d'armée ; et il n'est pas étonnant qu'on fît tous les efforts possibles pour mériter une distinction si flatteuse et une gloire si brillante. Rome aussi n'avait rien de plus magnifique ni de plus majestueux que cette pompeuse cérémonie. Mais le spectacle des captifs, objet lugubre de compassion, si de tels vainqueurs en étaient capables, en souillait et en effaçait tout l'éclat. Quel inhumain plaisir ! quelle barbare joie ! Voir traîner devant soi des princes, des rois, des princesses, des reines, de tendres enfants, de faibles vieillards ! On peut se souvenir des marques simulées d'amitié, des fausses promesses, des caresses perfides du jeune César, surnommé depuis Auguste, à l'égard de Cléopatre, pour engager cette princesse à se laisser conduire à Rome; c'est-à-dire à venir orner son triomphe, et lui procurer la cruelle satisfaction de voir à ses pieds, dans l'état le plus humiliant qu'il soit possible d'imaginer, la plus puissante reine du monde. Mais elle connut le piége. Il me semble qu'une telle conduite, de tels sentiments déshonorent l'humanité.

[1] « Gratias tibi, Jupiter optume, maxume; tibique Junoni reginæ, et cæteris hujus custodibus habitatoribusque arcis diis, lubens lætusque ago, re romana in hanc diem et horam, per manus quod voluisti meas, servata, bene gestaque. Eamdem et servate, ut facitis, favete, protegite, propitiati, supplex oro. » (*Ex Rosini Antiq. rom.*)

En rapportant les récompenses que Rome accordait aux soldats, j'en ai oublié une qui était bien importante ; c'est l'établissement des colonies. Quand les Romains commencèrent à porter leurs armes et leurs conquêtes hors de l'Italie, ils punirent les peuples qui leur avaient résisté avec trop d'opiniâtreté, en les privant d'une partie de leurs terres, qu'ils accordaient à ceux des citoyens romains qui étaient pauvres, et surtout aux soldats vétérans qui avaient rempli tout le temps de leur milice. Par là ces derniers se trouvaient établis tranquillement avec un revenu raisonnable et suffisant pour l'entretien de leur famille. Ils devenaient peu à peu les plus considérables des villes où on les envoyait, y occupaient les premières places, et en remplissaient les principales dignités. Rome, par ces établissements, qui étaient l'effet d'une sage et profonde politique, outre qu'elle récompensait avantageusement ses soldats, tenait en bride par leur moyen les peuples conquis, les formait aux mœurs et aux manières romaines, et leur en faisait prendre peu à peu les coutumes et l'esprit. La France a établi dans les derniers temps une nouvelle récompense militaire qui mérite de trouver ici sa place.

§ V. *Établissement de l'hôtel royal des Invalides.*

On ne voit point que ni les Grecs, ni les Romains, ni aucun autre peuple, aient fait des établissements publics pour le soulagement des gens de guerre, que de longs travaux ou que leurs blessures avaient mis hors d'état de servir. Il était réservé à Louis XIV d'en donner aux autres princes l'exemple, que l'Angleterre a déjà commencé d'imiter ; et l'on peut dire que parmi un nombre infini de grandes actions qui ont illustré son règne rien n'égale le glorieux établissement de l'hôtel royal des Invalides.

Il paraît depuis peu un livre sur l'hôtel royal des Invalides, qui répond en quelque sorte à la magnificence de cet établissement par la beauté et le nombre des planches et des gravures, où tout ce qui regarde la fondation, les revenus, les dépenses, les bâtiments, la discipline, le gouvernement temporel et spirituel de cette maison, sont exposés dans le dernier détail. On

est obligé aux personnes qui prennent soin de transmettre ainsi et de conserver à la postérité une connaissance exacte de faits si mémorables. Pour moi, je ne songe qu'à en donner une idée en raccourci.

Tout annonce ici la grandeur et la magnificence de son auguste fondateur. On est saisi d'étonnement à la vue d'un vaste et superbe édifice, capable de contenir près de quatre mille personnes, où l'art a su réunir tout ce qui peut frapper les yeux au dehors par la pompe et l'éclat, et tout ce qui peut servir au dedans pour les usages et les commodités de la vie.

Là, dans un tranquille repos, des officiers et des soldats, à qui leurs blessures ou leur âge ne permettent pas de continuer leurs services, et que la médiocrité de leur fortune met hors d'état de pouvoir se secourir ; là, ces braves guerriers, libres de tout soin et de toute inquiétude, logés, nourris, vêtus, entretenus, tant en maladie qu'en santé, d'une manière honnête et convenable à leur état, trouvent une retraite sûre et un asile honorable, que la pitié de Louis le Grand et sa bonté paternelle leur ont préparés.

On conçoit aisément que la dépense pour l'entretien d'une telle maison doit être immense. On y consomme communément cinq cents muids de blé par an, et environ deux mille trois cents muids de vin. Médecins, chirurgiens, apothicaires, domestiques, tout abonde dans cette maison. Les infirmeries sont servies par trente-cinq filles de la charité avec une industrie et une propreté surprenantes.

Mais d'où tire-t-on les revenus nécessaires pour subvenir à tant de besoins et à tant de nécessités ? Qui le croirait ? et peut-on ici assez admirer la sagesse qui a présidé à cet ordre et à cet arrangement ? C'est l'officier même et le soldat qui contribuent avec joie, et sans presque s'en sentir, à un établissement dans lequel ils espèrent de trouver un jour une retraite tranquille et le terme de leurs travaux. Les fonds pour toutes ces dépenses proviennent de trois deniers pour livre de tous les payements qui se font à l'ordinaire et à l'extraordinaire des guerres. Cela paraît peu de chose en soi-même, mais le total monte à des sommes très-considérables. Pendant la guerre qui finit en 1714, dont

la dépense était de cent millions par an, ces trois deniers par livre produisirent douze cent cinquante mille livres par année.

Je n'ai rien dit encore de ce qu'il y a de plus admirable dans cet établissement, de ce qui en est comme l'âme, et qui fait le plus d'honneur à la mémoire de Louis le Grand. Je ne parle pas seulement de ce temple superbe, où les maîtres les plus fameux en architecture, en peinture, en sculpture, les Mansard, les Decotte, les Coypel, les Girardon, les Coustou ont épuisé tout leur art pour décorer cet auguste monument. J'entends le soin charitable et l'attention chrétienne qu'a eus ce prince, après avoir pourvu avec une magnificence vraiment royale à tous les besoins temporels des officiers et des soldats, d'avoir voulu qu'ils trouvassent aussi dans leur retraite tous les secours de la religion. Il arrive quelquefois que ces guerriers ne s'engagent dans le parti des armes que par des vues d'intérêt ou d'ambition; que, très-habiles dans la science de la guerre, ils ignorent absolument celle de la religion; que, pleins de zèle et de fidélité pour leur prince, ils ne se sont jamais mis en peine d'apprendre ce qu'ils doivent à leur Dieu. Quel avantage et quelle consolation pour eux de trouver vers la fin de leur vie, dans le zèle et la charité de religieux et éclairés ministres de Jésus-Christ, des instructions qui leur ont peut-être manqué pendant toute leur vie; de repasser dans l'amertume de leur cœur des années souvent passées dans le désordre et le libertinage; et de recouvrer par un repentir et une douleur sincères le prix de toutes leurs actions, même les plus louables, qui étaient malheureusement perdues pour eux par le vice du motif.

On admire avec raison la pompe et la magnificence qui règnent dans ce temple. Mais un autre objet y présente aux yeux, dans quelque temps de la journée qu'on y entre, un spectacle bien plus digne d'admiration, et qu'on ne saurait voir sans être attendri jusqu'aux larmes : de vieux guerriers estropiés, boiteux, manchots, aveugles, prosternés humblement devant le Dieu des armées, dont ils adorent la souveraine majesté dans un profond abaissement; à qui ils rendent d'éternelles actions de grâce de les avoir délivrés de tant de dangers, et surtout de les avoir tirés des portes de l'enfer; et vers qui, pleins d'une

vive reconnaissance, ils ne cessent d'élever leurs mains et leurs voix, et de lui dire : Souvenez-vous, Seigneur, du prince qui nous a ouvert ce saint asile, et faites-lui miséricorde en faveur de celle qu'il a exercée sur nous.

CHAPITRE II.

DES SIÉGES DE VILLE.

Les anciens ne se sont pas moins distingués dans l'art de former et de soutenir des siéges que dans celui de faire la guerre en pleine campagne. On convient qu'ils ont porté ces deux parties de la science militaire à un très-haut degré de perfection, sur lequel il était difficile aux modernes de pouvoir enchérir. L'usage récent des mousquets, des bombes, des canons, et des autres armes à feu, depuis l'invention de la poudre, a fait changer plusieurs choses dans la manière de faire la guerre, surtout par rapport aux siéges de villes, dont la durée a été beaucoup abrégée par ce moyen. Mais ces changements n'ont pas été si considérables qu'on se l'imagine ordinairement, et ils n'ont rien ajouté à la gloire ni à la capacité des généraux.

Pour traiter avec quelque ordre ce qui regarde les siéges, je dirai d'abord un mot de la manière dont étaient faites les fortifications des anciens, puis je donnerai quelque idée des principales machines de guerre dont ils se servaient dans les siéges; enfin, je passerai à l'attaque et à la défense des places. M. le chevalier Follard a traité toutes ces parties avec beaucoup d'étendue dans les second et troisième volumes de ses Remarques sur Polybe, et m'a servi de guide dans une matière où j'avais besoin d'être conduit par un homme du métier qui fût habile et expérimenté.

ARTICLE PREMIER.

Des anciennes fortifications.

Quelque loin qu'on remonte dans l'antiquité, on trouve chez les Grecs et chez les Romains les villes fortifiées à peu près de la même manière, avec leurs fossés, leurs courtines, et leurs tours. Vitruve, en traitant de la construction des places de guerre de son temps, dit [1] que les tours doivent s'avancer hors le mur, afin que lorsque les ennemis s'en approchent, ceux qui sont à droite et à gauche leur donnent dans le flanc, et qu'elles doivent être rondes et à plusieurs pans, parce que celles qui sont carrées sont bientôt ruinées par les machines de guerre et par les béliers, qui en rompent aisément les angles. Il ajoute, après quelques autres remarques, qu'il faut que près des tours le mur soit coupé en dedans de la largeur de la tour, et que les chemins ainsi interrompus ne soient joints et continués que par des solives posées sur les deux extrémités sans être attachées avec du fer, afin que si l'ennemi s'est rendu maître de quelque partie du mur, les assiégés puissent ôter ce pont de bois, et l'empêcher ainsi de passer aux autres parties du mur et dans les tours.

Les meilleures places des anciens étaient sur des hauteurs. On les environnait quelquefois de deux et de trois enceintes de murailles et de fossés. Bérose, cité par Josèphe [2], nous apprend que Nabuchodonosor fortifia Babylone d'une triple enceinte de murs de brique d'une force et d'une élévation surprenantes. Polybe, en parlant de Syringe, capitale d'Hyrcanie, dont Antiochus forma le siége, dit [3] que cette ville était entourée de trois fossés, larges chacun de quarante-cinq pieds, et profonds de plus de vingt-deux, sur les deux bords desquels il y avait double retranchement, et au delà une forte muraille. La ville de Jérusalem, dit Josèphe [4], était enfermée par un triple mur, excepté du côté des vallées, où il n'y en avait qu'un, à cause qu'elles sont inaccessibles. On y avait ajouté plusieurs

[1] Vitruv. l. 1, cap. 5.
[2] Joseph. contra Apion. lib. I [§ 19].
[3] Polyb. l. 10, pag. 601.
[4] Joseph. Bell. Jud. lib. 5, c. 4.

autres ouvrages, un entre autres dont Josèphe dit que s'il eût été mis en sa perfection la ville aurait été imprenable. Les pierres dont il était construit avaient trente pieds de long sur quinze de large, ce qui le rendait si fort, qu'il était comme impossible de le saper, ni de l'ébranler par des machines. Tout cela était flanqué de tours d'espace en espace, d'une épaisseur extraordinaire, et bâti avec un art merveilleux.

Les anciens ne terrassaient pas ordinairement leurs murailles, ce qui rendait les attaques d'insulte plus dangereuses : car bien que l'ennemi eût gagné quelque endroit du dessus, il ne pouvait pas encore s'assurer d'être le maître de la ville. Il fallait descendre, et se servir d'une partie des échelles par lesquelles on était monté; et cette descente exposait les soldats à un fort grand danger. Vitruve cependant remarque[1] qu'il n'y a rien qui rende les remparts plus fermes que quand les murs, tant des courtines que des tours, sont soutenus par de la terre; car alors, ni les béliers, ni les mines, ni toutes les autres machines, ne les peuvent ébranler.

Les villes de guerre des anciens n'étaient pas toujours fortifiées de murs de maçonnerie. On les fermait quelquefois de bons remparts de terre, qui avaient beaucoup de fermeté et de solidité. Le gazonnage ne leur était pas inconnu, non plus que l'art de soutenir les terres par des fascinages assurés et retenus par des piquets, et d'armer le haut du rempart d'une fraise de palissades qui régnait autour, et d'une autre sur berme; et souvent ils en plantaient dans le fossé pour se défendre contre les attaques d'insulte.

On faisait aussi des murs de poutres étendues en long et traversant les unes sur les autres, avec quelques espaces entre elles en manière d'échiquier, et dont les vides étaient remplis de terre et de pierres. Telles étaient à peu près les murailles de la ville de Bourges, dont César fait la description dans son septième livre de la guerre des Gaules.

Ce que je dirai dans la suite, en expliquant la manière d'attaquer et de défendre les places, fera connaître plus sensiblement quelles étaient les fortifications des anciens. On prétend que les

[1] Vitruv. l. 1, cap. 5.

modernes, sur ce point, l'emportent de beaucoup sur eux. La chose n'est pas si incontestable, qu'elle ne puisse être révoquée en doute. On ne peut point ici faire de comparaison, parce que les moyens d'attaque et de défense sont entièrement différents. Les modernes ont retenu des anciens tout ce qu'ils ont pu. Le feu les a obligés de prendre d'autres précautions. Le même génie règne dans les uns et dans les autres. Les modernes n'ont rien imaginé que les anciens eussent pu employer et qu'ils n'aient point mis en usage. Nous avons emprunté d'eux la largeur et la profondeur des fossés, l'épaisseur des murailles, les tours pour flanquer les courtines, les palissades, les retranchements derrière les remparts et les tours; l'avantage de se procurer beaucoup de flancs, et la fortification aujourd'hui ne consiste qu'à multiplier les flancs; ce que l'on peut faire plus facilement à cause des armes à feu. J'entends faire ces remarques à des personnes habiles et sensées, qui joignent à une profonde étude de la manière dont les anciens faisaient la guerre une parfaite connaissance de celle dont on la fait aujourd'hui.

ARTICLE II.

Des machines de guerre.

Les machines les plus ordinaires et les plus connues chez les anciens pour le siége des villes sont: la tortue, la catapulte, la baliste, la grue, le bélier, les tours mobiles.

§ I. *La tortue.*

La tortue était une machine composée d'une grosse charpente, très-solide et très-forte [1]. Sa hauteur, jusqu'aux sablières d'en haut, sur lesquelles était appuyé le comble, était de douze pieds. La base en était carrée, et chaque face de vingt-cinq pieds. Elle était couverte d'une espèce de matelas piqué, et composé de peaux crues, préparées avec différentes drogues pour la mettre en sûreté contre les feux qu'on pouvait lancer dessus. Cette lourde machine était soutenue sur quatre roues, ou peut-être sur huit. On l'appelait *tortue*, parce qu'elle servait de couverture

[1] Vitruv. l. 10, cap. 20, etc.

et de défense très-forte et très-puissante contre les corps énormes qu'on jetait dessus ; et ceux qui étaient dessous s'y trouvaient en sûreté, de même que la tortue l'est dans son écaille. Elle servait également pour le comblement du fossé et pour la sape.

Pour le comblement du fossé il fallait qu'on en joignît plusieurs ensemble, à côté et fort près les unes des autres, et sur une même ligne. Diodore de Sicile, parlant du siége d'Halicarnasse par Alexandre le Grand, dit[1] que ce conquérant fit d'abord approcher trois tortues pour combler le fossé de la ville, et qu'il fit alors avancer ses béliers sur le comblement pour battre en brèche. Il est souvent parlé de cette machine dans les auteurs. Il y en avait sans doute de différentes formes et de différentes grandeurs.

On croit que la machine appelée *musculus*, dont César fit usage au siége de Marseille[2], était aussi une tortue, mais fort basse, et d'une très-grande longueur : on l'appellerait aujourd'hui *une galerie de charpente*. Il y a apparence que sa longueur était égale à la largeur du fossé. César la fit pousser jusqu'au pied des murailles pour les ruiner par la sape. Souvent néanmoins César distingue la *tortue* du *muscule*.

Il y a encore plusieurs autres machines destinées à couvrir les soldats, appelées *crutes*, *plutei*, *vineæ*, etc., dont on faisait usage dans les siéges de ville, que je n'entreprends point de décrire ici, pour éviter une ennuyeuse longueur. On peut les comprendre en général sous le nom de *mantelets*.

Outre la tortue, machine de bois dont j'ai parlé, il y en avait une autre, composée de soldats, qui peut être mise au nombre des machines de guerre. Plusieurs soldats ramassés ensemble mettaient leurs grands boucliers, qui avaient la forme d'une tuile à canal, les uns contre les autres par-dessus leurs têtes. Bien dressés à cet exercice, ils formaient un toit si bien composé et si ferme, que, quelque effort que les assiégés pussent faire, ils ne pouvaient ni le rompre ni l'ébranler. On faisait monter sur la première tortue des soldats qui en faisaient une seconde ; et par ce moyen ils égalaient quelquefois la hauteur des murs de la ville qu'ils assiégeaient.

[1] Diod. l. 17, pag. 507.

[2] Cæs. in Bell. civ. l. 2.

§ II. *Catapulte. Baliste.*

Je joins ensemble ces deux machines, quoique les auteurs les distinguent; mais souvent aussi ils les confondent, et il serait difficile d'en marquer au juste la différence. Elles étaient également destinées à lancer des traits, des flèches, des pierres. Il y en avait de diverses grandeurs, et qui par cette raison produisaient plus ou moins d'effet. Les unes servaient pour les batailles [1], et pourraient être appelées *des pièces de campagne;* les autres étaient employées aux siéges, et c'était l'usage le plus ordinaire qu'on en faisait. Il fallait que les balistes fussent plus pesantes et plus difficiles à voiturer que les catapultes; car celles-ci, dans les armées, étaient toujours en plus grand nombre que les premières. Tite-Live, dans la description qu'il fait du siége de Carthagène, dit [2] que l'on prit près de six-vingts grandes catapultes et plus de deux cent quatre-vingts petites, trente-trois grandes balistes et cinquante-deux petites. Josèphe marque [3] la même différence par rapport aux Romains, qui avaient au siége de Jérusalem trois cents catapultes et quarante balistes.

Ces machines avaient une force que nous avons de la peine à comprendre, mais qui est attestée par tous les bons auteurs.

Végèce dit [4] que la baliste poussait des traits avec tant de rapidité et de violence, qu'elle brisait tout ce qu'elle rencontrait. Athénée marque qu'Agésistrate en fit une d'un peu plus de deux pieds seulement de longueur, qui jetait des traits jusqu'à l'espace de près de cinq cents pas, et une autre de trois pieds environ, qui portait à plus de cinq cents pas. Ces sortes de machines ressemblaient assez à nos arbalètes. Il y en avait de bien plus fortes, et qui lançaient à plus de cent vingt-cinq pas des pierres de trois cents livres pesant, et même plus [5].

On voit des effets surprenants de ces machines dans Josèphe. « Les traits, dit-il [6], et la violence des catapultes faisaient périr « bien des gens. Les pierres poussées par les machines faisaient

[1] « Magnitudine eximia quinto-decimæ legionis balista ingentibus saxis hostilem aciem proruebat. » (TAC. *Hist.* lib. 3, cap. 23.)

[2] Liv. lib. 26, n. 47.

[3] Joseph. l. 5, cap. 9.

[4] Veget. l. 4, cap. 22.

[5] Vitruv. l. 19, cap. ultim.

[6] Joseph. Bell. jud. lib. 3, cap. 17.

« sauter les créneaux, et rompaient les angles des tours. Il n'y « avait point de phalange si profonde dont une de ces pierres « n'emportât toute une file d'un bout jusqu'à l'autre. Il se passa « cette nuit des choses qui faisaient voir la force prodigieuse de « ces machines. Un homme, qui était à côté de Josèphe, reçut « un coup de pierre qui lui emporta la tête. Cette pierre était « lancée par une machine distante de trois cent soixante-quinze « pas. »

§ III. *Le bélier.*

L'usage du bélier est fort ancien, et l'invention en est attribuée à divers peuples. Il paraît difficile et assez indifférent d'en découvrir l'auteur.

Le bélier était ou suspendu, ou non suspendu.

Le bélier suspendu était composé d'une poutre d'un seul brin de bois de chêne [1], assez semblable à un mât de navire, d'une longueur et d'une grosseur prodigieuse, dont le bout était armé d'une tête de fer fondu proportionnée au reste, et de la figure de celle d'un bélier ; ce qui lui fit donner ce nom, à cause qu'elle heurte les murailles comme le bélier fait de sa tête tout ce qu'il rencontre. Ce bélier devait être d'une grosseur conforme à sa longueur. Vitruve donne à celui dont il parle quatre mille talents de pesanteur, c'est-à-dire quatre cent quatre-vingt mille livres [2], ce qui n'est pas exorbitant. Cette terrible machine était suspendue et balancée en équilibre, comme la branche d'une balance, avec une chaîne ou de gros câbles, qui la soutenaient en l'air dans une espèce de bâtiment de charpente, qu'on faisait avancer sur le comblement du fossé, à une certaine distance du mur, par le moyen de rouleaux ou de plusieurs roues. Ce bâtiment était mis en sûreté contre le feu des assiégés par différentes couvertures dont il était environné. Cette manière de faire agir le bélier paraît la plus aisée, et ne demande pas de grandes forces mouvantes. Il n'en faut pas de considérables pour mouvoir

[1] Vitruv. l. 10, cap. 21.

[2] La livre romaine était moins forte que la nôtre de près d'un quart. = Les 4,000 talents pourraient ne faire que 214,000 livres environ, si ce sont des talents attiques. Ce poids est plus vraisemblable. — L.

tout corps suspendu en l'air, quelque pesant qu'il puisse être.

Mais il n'est pas si aisé de comprendre comment on faisait le transport de ces béliers : car il ne faut pas s'imaginer qu'on pût trouver des poutres d'une si immense grosseur et d'une longueur si extraordinaire partout où l'on en avait besoin ; et il est certain que les armées ne marchaient jamais sans ces sortes de machines. M. le chevalier Follard, au défaut de lumières qu'il ne trouve point dans les écrivains de l'antiquité, imagine qu'on transportait la poutre bélière sur un chariot à quatre roues d'une construction particulière, composé d'une charpente très-forte, et la poutre suspendue court sur un fort montant, puissamment soutenu de toutes les pièces de charpente capables de résister aux plus grands efforts, le tout retenu et bandé par de fortes lames et des équerres de fer.

Il y avait une autre sorte de bélier, qui n'était point suspendu. On voit sur la colonne trajane les Daces qui assiégent quelques Romains dans une forteresse, et qui poussent un bélier à force de bras. Ils sont à découvert, en sorte que tant le bélier que ceux qui le poussent sont exposés aux traits des assiégés. Il ne pouvait pas, de cette manière, produire un grand effet.

On doute si les béliers, placés sur des tours mobiles ou dans une espèce de tortue, étaient suspendus ou non ; et il y a de fortes raisons pour et contre. Mon plan ne me permet pas d'entrer dans cet examen.

Je rapporterai bientôt les effets prodigieux du bélier [1]. Comme c'était la machine la plus pernicieuse aux assiégés, on inventa bien des manières pour la rendre inutile. On lançait du feu contre le toit qui la couvrait et contre la charpente qui la soutenait, pour la brûler avec le bélier. Pour amortir les coups qu'il portait, on suspendait des sacs de laine à l'endroit où il devait frapper. On opposait au bélier d'autres machines pour en rompre la force, ou en détourner la pointe lorsqu'il viendrait avec violence. Il y avait beaucoup d'autres manières d'en empêcher l'effet. On en peut voir quelques-unes dans les siéges que j'ai indiqués au commencement de ce paragraphe [2]. On raconte une action surprenante d'un Juif qui, au siége de Jotapat, jeta une

[1] Veget. l. 4, cap. 23. [2] Joseph. de Bell. jud. lib. 3, c. 16.

pierre d'énorme grandeur sur la tête du bélier avec tant de violence, qu'il la détacha de la poutre et la fit tomber. Il sauta ensuite du mur en bas, alla prendre cette tête au milieu des ennemis et la porta sur le mur. Il reçut dans son corps cinq flèches qui le percèrent, et, malgré ces blessures, il se tint encore hardiment sur le mur, jusqu'à ce que, perdant son sang et ses forces, il tomba en bas du mur avec la tête du bélier, qu'il ne voulait jamais quitter.

§ IV. *Tours mobiles.*

Végèce fait [1] une description de ces tours qui en donne une idée assez claire. Les tours ambulatoires, dit cet auteur, sont faites d'un assemblage de poutres et de forts madriers assez conformes à une maison. Pour les garantir contre le danger des feux lancés par ceux de la ville, on les couvre de peaux crues, ou de pièces d'étoffe faites de poil. Leur hauteur se proportionne à celle de leur base. Elles ont quelquefois trente pieds en carré, et quelquefois quarante ou cinquante. Elles sont si hautes qu'elles surpassent les murailles, et même les tours des villes. Elles sont appuyées sur plusieurs roues, selon les règles de la mécanique, par le moyen desquelles on fait mouvoir facilement la machine, quelque grande qu'elle puisse être. La ville est en extrême danger si l'on peut approcher la tour jusqu'à la muraille; car elle a plusieurs escaliers pour monter d'un étage à l'autre, et fournit différentes façons d'attaque. Il y a en bas un bélier pour battre en brèche, et sur l'étage du milieu un pont-levis composé de deux poutres, avec ses garde-fous garnis d'un tissu d'osier, qui s'abat promptement sur le mur de la ville lorsqu'on en est à portée. Les assiégeants passent sur ce pont, et se rendent maîtres du mur. Sur les étages plus hauts, il y a des soldats armés de pertuisanes, et des gens de trait qui tirent d'en haut continuellement sur les assiégés. Quand les choses en sont là, la ville ne tient pas longtemps : car que peut-on espérer lorsque ceux qui avaient mis toute leur confiance dans la hauteur de leurs remparts en voient tout à coup paraître un autre qui les domine?

[1] Veget de Re milit. lib. 7, cap. 17.

ARTICLE III.

Attaque et défense des places.

Je joins ensemble l'attaque et la défense des places, pour abréger cette matière, qui par elle-même a beaucoup d'étendue. Je n'en traiterai même que les parties les plus essentielles, et le ferai le plus brièvement qu'il me sera possible.

§ I. *Lignes de circonvallation et de contrevallation.*

Lorsque les villes que l'on assiégeait étaient extrêmement fortes et peuplées, on les environnait par un fossé et un retranchement contre les assiégés, et par un autre fossé en dehors, du côté de la campagne, contre les troupes qui pourraient venir au secours de la ville ; et c'est ce qu'on appelle *lignes de contrevallation* et *de circonvallation*. Les assiégeants établissaient leur camp entre ces deux lignes. Celles de contrevallation étaient contre la ville assiégée, les autres contre les entreprises du dehors.

Quand on prévoyait que le siége devait traîner en longueur, souvent on le changeait en blocus ; et pour lors les deux lignes dont je parle étaient des murs solides d'une forte maçonnerie, et flanqués de tours d'espace en espace. On en voit un exemple bien sensible dans le siége de Platée par les Lacédémoniens et les Thébains, dont Thucydide nous a laissé une longue description [1]. « Les deux lignes environnantes étaient composées de « deux murailles, à seize pieds de distance, et les soldats lo« geaient dans cet intervalle, qui était distingué par chambres ; « de sorte qu'on eût dit que ce n'était qu'un seul mur, avec de « hautes tours d'espace en espace, qui occupaient tout cet entre« deux, pour pouvoir se défendre en même temps contre ceux « du dedans et contre ceux du dehors. On ne pouvait faire le « tour des chambres qu'en passant à travers les tours, et le haut « de la muraille était bordé d'un parapet de bois d'osier... Il y « avait un fossé de part et d'autre, dont la terre avait servi pour

[1] Thucyd. l. 2, p. 147, etc.

« faire la brique du mur. » C'est ainsi que Thucydide décrit ces deux murs environnants, qui n'étaient pas d'une grande circonférence, parce que la ville était fort petite. J'ai exposé ailleurs [1] assez au long l'histoire de ce siége, ou plutôt de ce blocus, fort célèbre dans l'antiquité, et j'ai marqué comment, malgré ces fortifications, une partie de la garnison se sauva.

Le camp de l'armée romaine devant Numance embrassait une bien plus grande étendue de terrain [2]. Cette ville avait vingt-quatre stades de circuit, c'est-à-dire une lieue. Scipion l'ayant investie fit tirer une circonvallation qui devait embrasser plus de deux fois autant de terrain que l'enceinte de la ville. Lorsque cet ouvrage fut fait, on ouvrit une autre ligne contre les assiégés, à une distance raisonnable de la première, composée d'un rempart de huit pieds d'épaisseur sur dix de hauteur, qu'on garnit d'une bonne palissade. Le tout était flanqué de tours à cent pieds l'une de l'autre. Nous avons de la peine à comprendre ces immenses travaux des Romains, une ligne de circonvallation qui a plus de deux lieues de circuit; mais rien n'est plus constant que ces faits. Avançons maintenant vers la place.

§ II. *Approches du camp au corps de la place.*

Quoique les tranchées, les lignes obliques, les galeries souterraines, et d'autres pareilles inventions ne paraissent ni souvent ni clairement exprimées dans les auteurs, on ne peut guère raisonnablement douter qu'elles n'aient été en usage, tant chez les Grecs que chez les Romains. Est-il vraisemblable que chez les anciens, dont les généraux, entre beaucoup d'autres excellentes qualités, avaient celle d'épargner avec un grand soin le sang et la vie des soldats, on approchât d'une place et qu'on en fît le siége sans prendre aucune précaution contre les machines des assiégés, dont les remparts étaient si bien garnis, et dont les coups étaient si meurtriers? Quand il n'en serait fait mention dans aucun des historiens, qui auraient pu, dans la description des siéges, omettre cette circonstance, comme fort connue de tout le monde, on ne devrait pas présumer que de si habiles généraux eussent ignoré ou négligé une chose d'un côté si im-

[1] Tom. III, p. 112. [2] Appian. in Iber. p. 306.

portante, et de si facile exécution, et qui devait naturellement venir dans l'esprit de tout homme un peu versé dans l'attaque des places. Mais plusieurs historiens en parlent. Un seul nous tiendrait lieu de tous les autres : c'est Polybe, dans le fragment où il parle [1] du siége de la ville d'Échinne par Philippe. Il en termine la description par ces mots : *Pour mettre à l'abri des traits des assiégés, tant ceux qui venaient du camp aux travaux que ceux qui retournaient des travaux au camp, on conduisit des tranchées [2] depuis le camp jusqu'aux tortues ; et ces tranchées étaient couvertes.*

Longtemps avant Philippe, Démétrius Poliorcète avait employé le même moyen au siége de Rhodes. Diodore de Sicile dit [3] que *ce guerrier célèbre fit construire des tortues et des galeries creusées dans terre, ou des sapes couvertes, pour communiquer aux batteries des béliers, et ordonna une tranchée blindée par-dessus, pour aller en sûreté et à couvert du camp aux tours et aux tortues, et revenir de même. Les gens de mer furent chargés de cet ouvrage, qui avait quatre stades de longueur*, c'est-à-dire cinq cents pas.

Il est donc constant que l'usage des tranchées était fort connu chez les anciens, sans quoi ils n'auraient pu former aucun siége. Il y en avait de différentes sortes. C'étaient ou des fossés parallèles au front de l'attaque, ou des communications creusées dans terre et couvertes par-dessus, ou ouvertes et tirées obliquement pour s'empêcher d'être enfilés. Ces tranchées sont souvent exprimées dans les auteurs par le mot latin *aggeres*, qui ne signifie pas toujours des *cavaliers*.

Ces cavaliers étaient des élévations de terre sur lesquelles on plaçait des machines ; et voici comme on les construisait. On commençait la terrasse sur le bord du fossé, et non loin en deçà. On y travaillait à la faveur des mantelets, qu'on élevait fort haut, derrière lesquels les soldats travaillaient à couvert des machines des assiégés. Ces sortes de mantelets n'étaient pas toujours de claies ou de fascinages, mais de peaux crues, de matelas, ou

[1] Polyb. l. 9, p. 571.

[2] Σύριγγες κατάστεγοι ; Suidas entend par σύριγξ une longue tranchée : ἐπιμήκης διώρυξ. *Fossa longa. Longus cuniculus, et meatus subterraneus.*

[3] Diod. l. 20, p. 881.

d'un rideau [1] fait de gros câbles; le tout suspendu entre des mâts forts hauts et plantés en terre : ce qui rompait la force des coups, qui s'amortissaient contre. On continuait ce travail jusqu'à la hauteur de ces rideaux supendus, qu'on guindait plus haut à mesure que l'ouvrage s'élevait. On remplissait en même temps l'espace vide de la terrasse avec des pierres, des terres, et toute autre matière, pendant que d'autres régalaient et battaient les terres pour rendre le terrain ferme et capable de soutenir le poids des tours et des machines qu'on dressait sur la plate forme. De ces tours, et des batteries de balistes et de catapultes partait une grêle de pierres, de flèches et de gros dards sur les remparts et les défenses des assiégés.

La terrasse que fit faire Alexandre le Grand au roc de Coriénez est quelque chose de surprenant [2]. Ce roc, qu'on estimait imprenable, avait deux mille cinq cents pas de hauteur, et sept à huit mille de tour. Il était escarpé de tous côtés, n'ayant qu'un sentier taillé dans le roc, où un homme à peine pouvait monter. D'ailleurs il était ceint d'un profond abîme, qui lui servait de fossé, qu'il fallait remplir si l'on avait envie d'en aborder. Toutes ces difficultés ne furent pas capables de rebuter Alexandre, qui ne trouvait rien d'impossible à son courage ni à sa fortune. Il commença donc à faire couper de hauts sapins qui environnaient le lieu en grand nombre, pour s'en servir comme d'échelle pour descendre dans le fossé. Ses soldats travaillaient nuit et jour à le combler. Quoique toute l'armée fût employée successivement à cet ouvrage, on ne faisait pas plus de trente pieds par jour, et un peu moins la nuit, tant il était difficile. Quand l'ouvrage fut plus avancé, et qu'on commença à approcher davantage du haut, on enfonça des pieux dans les deux côtés du fossé, à une distance raisonnable (avec des poutres en travers), pour pouvoir soutenir la charge qu'on voulait mettre dessus. Pour lors on forma comme un plancher et un pont de claies et de fascines, que l'on couvrit de terre jusqu'à la hauteur du bord du fossé; en sorte que l'armée fut en état d'avancer de plain-pied jusqu'au roc. Jusque-là les barbares s'étaient moqués de l'entreprise, la croyant

[1] César se servit d'un pareil rideau au siége de Marseille. (*De Bell. civ.* I, 3.)

[2] [Arrian. Exped. Alex. IV, 21, 2.]

absolument impossible. Mais, quand ils se virent en butte aux flèches des ennemis, qui travaillaient à leur terrasse à couvert derrière des mantelets, ils commencèrent à perdre courage, demandèrent à capituler, et bientôt après livrèrent le roc à Alexandre.

Le comblement des fossés n'était pas toujours si difficile que celui dont je viens de parler ; mais il demandait toujours de grandes précautions et de grands travaux. Les soldats travaillaient à couvert sous les tortues, et sous d'autres machines pareilles. Pour combler les fossés ils se servaient de pierres, de troncs d'arbres et de fascinages, le tout mêlé avec de la terre. Il fallait que ces sortes d'ouvrages fussent d'une très-grande solidité, à cause du poids prodigieux des machines qui portaient dessus, qui eussent enfoncé si cette espèce de chaussée avait été composée seulement de fascinage. Si les fossés étaient remplis d'eau on commençait par les sécher, en tout ou en partie, par différentes saignées qu'on y faisait.

Pendant qu'on poussait ces travaux, les assiégés ne s'endormaient pas. Ils ouvraient plusieurs galeries souterraines par-dessus le fossé jusqu'au comblement, pour en enlever la terre, qu'ils se donnaient de main en main jusque dans la ville : ce qui faisait que l'ouvrage n'avançait point, parce que les assiégés en enlevaient autant qu'on en mettait. Ils employaient encore une autre ruse, plus efficace que la première, en pratiquant des chambres souterraines sous le travail des assiégeants. Après avoir ôté une partie des terres par-dessous sans qu'il y parût, ils soutenaient le reste par des étais, c'est-à-dire par de grosses poutres qu'ils enduisaient de matières grasses et de goudron. Ils remplissaient ensuite le vide d'entre les poutres de bois sec, et de toutes sortes de matières faciles à s'enflammer, et auxquelles ils mettaient le feu : de sorte que, les poutres venant à rompre, tout tombait comme dans un gouffre avec les tortues, les béliers et les hommes employés à les mettre en mouvement.

Les assiégeants usaient du même artifice pour faire tomber les murs des villes [1]. Darius assiégeant Chalcédoine, les murs étaient si forts, et la ville si garnie de vivres, que les habitants

[1] Polyæn. l. 5, cap. 5 [VII, 11, 5.]

ne se mettaient pas en peine du siége. Le roi ne fit point approcher ses troupes des murailles, et même il ne fit point le dégât dans le pays. Il se tint en repos, comme s'il eût attendu un renfort considérable. Mais, pendant que ceux de Chalcédoine ne songeaient qu'à garder leurs remparts, il ouvrit, à trois quarts de lieue de la ville, une mine souterraine, qui fut conduite par les Perses jusque sous la place du marché. Ils jugèrent qu'ils étaient directement sous ce lieu par les racines des oliviers qu'ils savaient être dans cette place, et auxquelles ils arrivèrent. Alors ils donnèrent jour à leur mine, et, montant par cet endroit, ils prirent la ville pendant que les assiégés étaient encore occupés à la garde de leurs murailles.

C'est ainsi que le dictateur A. Servilius prit la ville de Fidènes [1], ayant fait faire plusieurs fausses attaques de différents côtés, pendant qu'une mine creusée jusque sous la citadelle y ouvrit une entrée à ses troupes. Un autre dictateur (c'était le célèbre Camille) ne mit fin au long siége de Véies que par cette ruse [2]. Il entreprit de faire conduire une mine jusque sous le château : et afin qu'on ne discontinuât point cet ouvrage, et que le travail qu'il fallait faire sous terre ne rebutât point les mineurs, il les partagea en six brigades, qui se relevaient de six heures en six heures. Le travail ne discontinuait ni le jour ni la nuit, on perça enfin jusqu'au château, et la ville fut prise.

Dans le siége d'Athènes par Sylla, il est étonnant combien, de part et d'autre, on employa de mines et de contre-mines [3]. Les mineurs n'étaient pas longtemps sans se rencontrer, et il se donnait de furieux combats dans ces lieux souterrains. Les Romains ayant pénétré jusque sous la muraille, en sapèrent une grande partie, et la mirent comme en l'air sur des bouts de poutres, auxquelles, sans perdre de temps, ils mirent le feu. La muraille tomba subitement dans le fossé avec un fracas et des ruines incroyables, et tous ceux qui étaient dessus y périrent. C'était là une des manières d'attaquer les places.

[1] Liv. lib. 4, n. 22.
[2] Id. lib. 5, n. 19.
[3] Appian. de Bell. Mithr. p. 198.

§ III. *Moyen dont on se servait pour réparer les brèches.*

Les anciens employaient plusieurs moyens pour se défendre contre l'ennemi lorsque la brèche était ouverte.

Quelquefois, mais plus rarement, on se servait d'arbres coupés, qu'on étendait sur tout le front de la brèche, fort près à près les uns des autres, afin que les branches s'entrelaçassent ensemble; et les troncs étaient attachés ensemble par de forts liens, de sorte qu'il était impossible de séparer ces arbres; ce qui formait une haie impénétrable, derrière laquelle était une foule de soldats armés de piques et de longues pertuisanes.

Les brèches étaient quelquefois faites avec tant de promptitude, soit par les sapes du dessus, soit par celles qui étaient pratiquées sous terre, soit enfin par les coups violents des béliers, que les assiégés se trouvaient tout d'un coup ouverts lorsqu'ils y pensaient le moins. Ils recouraient alors à un remède fort simple pour avoir le temps de se reconnaître et de se remparer derrière la brèche. Ils jetaient au bas et sur les décombres de la brèche une quantité prodigieuse de bois sec et de matières combustibles, auxquelles on mettait le feu, ce qui causait un tel embrasement, qu'il était impossible aux assiégeants de passer à travers la flamme et d'approcher de la brèche [1]. La garnison d'Haliarte en Béotie songea à employer ce moyen contre les Romains.

Mais la voie la plus ordinaire était d'élever de nouveaux murs derrière les brèches: c'est ce qu'on appelle maintenant *retirades*. Ces murs n'étaient pas ordinairement parallèles à la muraille ruinée. Ils tiraient en rentrant en demi-cercle, dont les deux extrémités tenaient aux deux côtés de la muraille qui restaient encore en entier. Ils ne manquaient pas de creuser un fossé très-large et très-profond devant ce mur, pour obliger les assiégeants de l'attaquer avec tout l'attirail des machines qu'on employait contre les murailles les plus fortes [2]. Sylla, ayant renversé à coups de bélier une grande partie du mur du Pirée, fit tout aussitôt attaquer la brèche, où il s'engagea un combat très-

[1] Liv. lib. 42, n. 63.

[2] Appian. Bell. Mithr. p. 194.

furieux, de sorte qu'il fut obligé de faire sonner la retraite. Les assiégés, profitant du relâche qu'elle leur donnait, tirèrent promptement un second mur derrière la brèche. Sylla, s'en étant aperçu, fit avancer ces machines pour le battre, jugeant bien qu'étant tout fraîchement fait, il ne pourrait longtemps résister contre leur violence. Il en vint à bout sans beaucoup de peine, et en même temps il fit monter à l'assaut. L'action fut vive et vigoureuse; mais enfin il fut repoussé avec perte, et obligé de quitter l'entreprise. L'histoire est pleine de pareils exemples.

§ IV. *Attaque et défense des places par les machines.*

Les machines dont on faisait le plus d'usage dans les siéges étaient, comme je l'ai marqué auparavant, les catapultes, les balistes, les tortues, les béliers, les tours mobiles. Pour en bien connaître la force il ne faut que relire la description des siéges les plus importants dont il a été parlé dans cette histoire, tels que sont ceux de Lilybée en Sicile, par les Romains; de Carthage, par Scipion; de Syracuse, d'abord par les Athéniens, puis par Marcellus; de Tyr, par Alexandre; de Rhodes, par Démétrius Poliorcète; d'Athènes, par Sylla.

Je n'en citerai ici qu'un seul, dont même je ne rapporterai que quelques circonstances détachées, mais très-propres, ce me semble, à montrer la manière dont les anciens attaquaient et défendaient les places, et l'usage qu'ils faisaient des machines de guerre. C'est le fameux siége de Jérusalem par Tite, décrit fort au long par l'historien Josèphe[1], témoin oculaire de ce qu'il raconte.

La ville de Jérusalem était enfermée par un triple mur, excepté du côté des vallées, où il n'y en avait qu'un, parce qu'elles étaient inaccessibles.

Tite commença par faire couper tous les arbres qui étaient dans le voisinage, et employa ce bois à faire élever plusieurs plates-formes. Il n'y avait personne dans toute l'armée qui ne mît la main à l'œuvre : les travailleurs avaient devant eux des claies et des gabions qui les mettaient en sûreté. Les Juifs, de leur côté, ne manquaient à rien de tout ce qui pouvait servir pour leur dé-

[1] Joseph. Bell. jud. l. 5.

fense : les remparts furent bientôt couverts d'un grand nombre de machines.

On attaqua d'abord le premier mur. Les terrasses étaient achevées, Tite fit mettre les béliers en batterie, fit avancer les autres machines pour empêcher les efforts des assiégés, et fit battre le mur par trois différents endroits. Les Juifs lançaient continuellement un nombre incroyable de feux et de traits contre les machines des ennemis, et contre ceux qui poussaient les béliers; plusieurs même sortirent pour y mettre le feu, et on eut bien de la peine à les repousser.

Tite avait fait élever sur les terrasses trois tours de soixante-quinze pieds de haut chacune, pour commander de là les remparts et les murs assiégés. Pendant la nuit une de ces tours tomba d'elle-même; ce qui causa un grand effroi dans toute l'armée. Elles incommodaient extrêmement les assiégés, parce qu'elles étaient pleines de machines faciles à transporter; de frondeurs et de gens de trait, qui les accablaient par une grêle continuelle de dards, de flèches et de pierres, sans qu'ils sussent comment y remédier, parce qu'ils ne pouvaient élever de cavaliers qui égalassent la hauteur de ces tours; ni les renverser, tant elles étaient fortes; ni les brûler, parce qu'elles étaient toutes couvertes de plaques de fer. Ils furent donc obligés de se retirer hors de la portée de ces traits. Ainsi, rien ne pouvant plus retarder l'effet des béliers, et ces redoutables machines s'avançant toujours, les Juifs abandonnèrent ce premier mur après quinze jours de résistance. Les Romains entrèrent sans peine par la brèche, et ouvrirent les portes au reste de l'armée.

Le second mur ne les arrêta pas longtemps : Tite s'en rendit bientôt maître, aussi bien que de la nouvelle ville. Les Juifs, ayant fait alors des efforts extraordinaires, vinrent à bout de l'en chasser, et ce ne fut qu'après quatre jours de combats continuels et très-rudes qu'il les regagna.

Mais le troisième mur lui coûta bien des peines et bien du sang, les Juifs refusant de prêter l'oreille à aucune proposition de paix, et se défendant avec une opiniâtreté qui tenait moins du courage que d'une fureur et d'une rage de gens désespérés.

Tite partagea son armée en deux, pour former deux attaques

du côté de la forteresse Antonia, et il fit travailler ses troupes à élever quatre terrasses, à chacune desquelles une légion était occupée. Quoique l'ouvrage ne fût interrompu ni jour ni nuit, il ne put être achevé qu'après plus de quinze jours; et pour lors on planta les machines dessus. Jean et Simon étaient à la tête des factieux qui dominaient dans la ville : le premier fit miner jusqu'à la terrasse qui regardait la forteresse Antonia, soutenir la terre avec des pieux, apporter une très-grande quantité de bois enduit de poix-résine et de bitume, et y mit ensuite le feu. Ces étais ayant été bientôt consumés, la terrasse fondit, et en tombant fit un bruit épouvantable. Deux jours après, Simon attaqua les autres terrasses sur lesquelles les assiégeants avaient placé leurs béliers et commençaient à battre le mur. Trois jeunes officiers, suivis de soldats déterminés comme eux, se jetèrent, des flambeaux à la main, à travers les ennemis, comme s'ils n'eussent eu rien à craindre de tant de dards et de tant d'épées, et ne se retirèrent qu'après avoir mis le feu aux machines. Lorsque la flamme commença à s'élever, les Romains accoururent du camp pour venir au secours de leurs machines. Les Juifs les repoussaient à coups de traits du haut des murs. Ils avaient jusqu'à trois cents catapultes et quarante balistes. Ils firent aussi de grosses sorties, et, méprisant le péril, ils en venaient aux mains avec ceux qui s'avançaient pour éteindre le feu. Les Romains s'efforçaient de retirer leurs béliers, dont les couvertures étaient brûlées; et les Juifs, pour les en empêcher, demeuraient dans les flammes sans lâcher prise. Cet embrasement passa de là aux terrasses, sans que les Romains pussent y remédier. Ainsi, se voyant de tous côtés environnés du feu, et désespérant de pouvoir conserver leurs travaux, ils se retirèrent dans leur camp. Ils ne pouvaient se consoler d'avoir perdu en une heure, par la ruine de leurs travaux, ce qui leur avait coûté tant de temps et de peine; plusieurs même, voyant leurs machines toutes brisées, désespéraient de pouvoir jamais prendre la place.

Mais Tite ne perdit pas courage. Ayant tenu un grand conseil de guerre, il proposa de conduire des lignes tout autour de la ville, et de l'environner de tranchées, pour ôter aux assiégés

toute espérance de recevoir, ou du secours, ou des vivres, qui commençaient à leur manquer. Cet avis fut généralement approuvé, et l'ardeur se remit dans les troupes. Mais ce qui paraît incroyable, et qui est véritablement digne des Romains, c'est que ce grand ouvrage, qui paraissait avoir besoin de trois mois pour s'exécuter, la ville ayant deux lieues de circuit, fut commencé et achevé en trois jours. La ville étant ainsi enfermée, on mit des troupes en garde dans les forts, dont les lignes étaient flanquées d'espace en espace. Tite, en même temps, commença à faire élever vers la forteresse Antonia quatre terrasses, plus grandes encore que les premières. Elles furent achevées en vingt et un jours, malgré la difficulté de trouver le bois nécessaire pour un tel ouvrage.

Jean, qui avait à défendre la forteresse Antonia, voulant prévenir le péril où il se trouverait si les assiégents faisaient brèche, ne perdait point de temps pour se fortifier, et pour tenter toutes choses avant que les béliers fussent mis en batterie. Il fit une sortie avec les flambeaux à la main, pour mettre le feu aux travaux des ennemis; mais il fut contraint de revenir sans avoir pu en approcher.

Alors les Romains avancèrent leurs béliers pour battre la tour Antonia; mais, voyant que, malgré les coups redoublés, ils ne pouvaient faire brèche, ils résolurent d'en venir à la sape; et, se couvrant de leurs boucliers en forme de tortue contre la quantité de pierres et de cailloux dont les Juifs les accablaient, ils travaillèrent si opiniâtrément avec des léviers et avec leurs mains, qu'ils ébranlèrent quatre des pierres du fondement de la tour. La nuit obligea les uns et les autres à prendre un peu de repos; et cependant l'endroit du mur sous lequel Jean avait fait cette mine par le moyen de laquelle il avait ruiné les premières terrasses des Romains, se trouvant affaibli des coups que les Romains y avaient donnés, tomba tout d'un coup. Les Juifs, dans le moment, élevèrent un autre mur derrière celui qui venait de tomber.

Comme il était construit tout récemment, on espérait qu'il serait plus facile de le renverser; mais personne n'osait monter le premier à l'assaut, tant le courage déterminé des Juifs avait

jeté de terreur parmi les troupes. On fit pourtant quelques tentatives qui ne réussirent pas. La Providence leur ouvrit une autre voie. Quelques soldats, qui étaient de garde aux plates-formes, montèrent, vers la fin de la nuit, par la ruine du mur, sans faire de bruit, jusqu'à la forteresse Antonia; ils trouvèrent les soldats du corps de garde le plus avancé endormis, et leur coupèrent la gorge. Étant ainsi maîtres du mur, ils firent sonner leurs trompettes, qu'ils avaient eu soin d'apporter avec eux. A ce bruit, ceux des autres corps de garde, s'imaginant que les Romains étaient en grand nombre, furent saisis d'une telle frayeur qu'ils s'enfuirent. Tite arriva bientôt après avec une partie de ses troupes, et, montant par les mêmes ruines, poursuivit les fuyards jusqu'aux portes du temple. Les Juifs en défendirent l'entrée avec un courage incroyable. L'action fut des plus vives, et dura au moins dix heures. Mais enfin la fureur et le désespoir des Juifs, qui voyaient que leur salut dépendait de leur succès de ce combat, l'emportèrent sur la valeur et sur l'expérience des Romains. Ceux-ci crurent devoir se contenter de s'être rendus maîtres de la forteresse Antonia, quoiqu'il n'y eût eu qu'une partie de leur armée qui se fût trouvée à ce combat.

Il se passa plusieurs attaques que j'omets. Le plus grand des béliers que Tite avait fait construire et placer sur les plates-formes battit continuellement durant six jours les murs du temple, sans pouvoir rien avancer, non plus que les autres, tant ce superbe édifice était à l'épreuve de leurs efforts. Les Romains, ayant perdu l'espérance de réussir par ces sortes d'attaques, résolurent d'en venir à l'escalade. Les Juifs, qui ne l'avaient pas prévu, ne purent les empêcher de planter leurs échelles; mais jamais résistance ne fut plus grande que celle qu'ils firent. Ils renversaient ceux qui montaient, tuaient à coups d'épée ceux qui étaient déjà sur les derniers échelons, avant qu'ils pussent se couvrir de leurs boucliers, et renversèrent même des échelles toutes couvertes de soldats; ce qui coûta la vie à plusieurs Romains. Les autres furent obligés de se retirer, sans avoir pu faire réussir leur entreprise.

Les Juifs firent de fréquentes sorties, où ils se battaient comme

des furieux et des forcenés. Il en coûta bien du sang aux Romains ; mais enfin Tite se rendit maître du temple, auquel, malgré les défenses rigoureuses qu'il en avait faites, un soldat mit le feu, qui le consuma entièrement. C'est ainsi que s'accomplit la prédiction que Jésus-Christ avait faite.

CHAPITRE III.

DE LA MARINE DES ANCIENS.

J'ai déjà dit ailleurs [1] quelque chose de la marine des anciens, de leurs vaisseaux, et de leurs troupes de mer. Je prie le lecteur d'y avoir recours pour suppléer à une partie de ce qui pourra manquer ici.

On ne peut rien dire de sûr touchant l'origine de la navigation. Ce qu'il y a de certain, c'est que le plus ancien vaisseau dont il soit parlé dans l'histoire est l'arche de Noé, dont Dieu lui-même avait donné le dessein et prescrit la forme et toutes les mesures, mais uniquement par rapport aux vues qu'il avait d'y renfermer la famille de Noé et tous les animaux de la terre et de l'air.

Cet art aura eu sans doute, comme tous les autres, des commencements grossiers et imparfaits : de simples planches, des radeaux, des batelets, de petites barques. La manière dont les poissons se meuvent dans l'eau et les oiseaux dans l'air aura pu faire naître aux hommes la pensée d'imiter, par les rames et les voiles, les secours que la nature a donnés à ces animaux. Quoi qu'il en soit, ils sont parvenus par degrés à construire des navires dans la perfection où nous les voyons.

On peut diviser les vaisseaux en deux espèces : les vaisseaux de charge [2], *onerariæ naves,* qui servent pour le négoce et pour le transport ; et les vaisseaux de guerre, appelés souvent de longs vaisseaux, *longæ naves* [3].

[1] Tome IV, p. 59, de cette édit.

[2] « Bomilcar centum triginta navibus longis, et septingentis onerariis profectus. » (LIV. lib. 25, n. 27.)

[3] Par opposition aux autres, qui avaient une forme moins allongée, et qu'on appelait même *vaisseaux ronds,* στρογγύλαι ναῦς (THUCYD. VI, 30). — L.

Les premiers étaient de petits bâtiments qu'on appelait ordinairement *ouverts*, parce qu'ils n'avaient pas de pont. Ces petites barques n'avaient pas non plus à la proue ces éperons qu'on appelait *rostra*, dont on se servait dans les combats pour frapper les vaisseaux ennemis et les couler à fond.

Les navires longs, qui servaient pour la guerre, étaient de deux sortes : les uns n'avaient qu'un rang de rames de chaque côté, les autres en avaient plusieurs.

De ceux qui n'avaient qu'un rang de rames, quelques-uns avaient vingt rames, εἰκόσοροι ; d'autres trente, τριηκόντεροι ; d'autres cinquante, πεντηκόντεροι, ou même cent, ἑκατόντεροι. Rien n'est plus commun que ces noms de navires dans les auteurs grecs ; les rameurs étaient placés, moitié d'un côté du vaisseau, moitié de l'autre, sur une même ligne.

Entre les vaisseaux à plusieurs rangs de rames, les uns en avaient deux seulement, *birèmes;* d'autres trois, *trirèmes*; d'autres quatre, *quadrirèmes;* d'autres cinq, *quinquérèmes;* d'autres un plus grand nombre, comme on le verra dans la suite. Ceux dont il est le plus souvent parlé dans les auteurs, et dont les anciens faisaient le plus d'usage dans les combats, sont les *trirèmes* et les *quinquérèmes :* qu'on me permette de désigner par ces noms les vaisseaux qui avaient trois ou cinq rangs de rames.

On voit dans tous les auteurs anciens une distinction claire et évidente entre ces deux sortes de vaisseaux. Les uns étaient appelés τριηκόντεροι, *vaisseaux à trente rames;* πεντηκόντεροι, *vaisseaux à cinquante rames , etc.;* et ceux-là étaient mis au nombre des petits vaisseaux. Les autres étaient appelés τριήρεις, *à trois rangs de rames;* πεντήρεις, *à cinq rangs de rames, etc.;* et ceux-ci étaient mis au nombre des grands vaisseaux. On verra bientôt la différence qu'il y avait entre les uns et les autres pour le nombre de ceux qui les montaient. Ce qui distingue les derniers, c'est, outre la grandeur, qu'ils avaient plusieurs rangs de rames. Et Tite-Live le dit clairement [1] : *quinqueremis romana.... pluribus remorum ordinibus scindentibus vortices;* aussi bien que Virgile [2] : *terno consurgunt ordine remi.* Il est donc incon-

[1] Liv. lib. 37, n. 30.

[2] Æn. lib. 5 [v. 120].

testable qu'il y avait chez les anciens des vaisseaux à plusieurs rangs de rames, à deux, à trois, à quatre, à cinq, à six, jusqu'à trente et quarante : mais il n'y avait que ceux d'un moindre nombre de rangs de rames qui fussent d'usage; la plupart des autres n'étaient que pour la parade.

De savoir ce que c'était que ces divers rangs de rames, et comment on pouvait les mettre en mouvement, c'est ce qui fait la difficulté, et qui forme une grande dispute parmi les savants, laquelle, selon toutes les apparences, demeurera toujours indécise. Les personnes parmi nous les plus habiles et les plus expérimentées dans la marine croient la chose absolument impossible. Elle le serait en effet si l'on supposait que ces divers rangs de rames étaient perpendiculairement les uns sur les autres; mais on voit le contraire dans la colonne trajane : où, dans les birèmes et les trirèmes, les rangs de dessous sont mis obliquement, et comme par degrés.

Les raisonnements qu'on oppose à l'opinion de ceux qui admettent plusieurs rangs de rames dans les vaisseaux paraissent, il faut l'avouer, très-forts et très-concluants; mais quelle force peuvent avoir les meilleurs raisonnements du monde contre des faits certains, et contre une expérience attestée par tous les anciens auteurs [1] ? »

Il paraît que les rameurs étaient distingués par degré [2]. Ceux du plus bas s'appelaient *thalamites;* ceux du milieu, *zugites*; ceux d'en haut, *thranites*. Ces derniers avaient une paye plus forte que les autres, sans doute parce qu'ils maniaient des rames plus longues et plus pesantes que celles des degrés inférieurs.

C'est encore une question si dans les grands vaisseaux chaque rame n'avait qu'un rameur, ou si elle en avait plusieurs, comme en ont aujourd'hui les rames de nos galères. Dans les

[1] Un homme de beaucoup d'esprit, M. Jal, et qui s'entend parfaitement à la marine, déclare, dans son *Archéologie navale,* qu'il ne peut comprendre que la *birème* des anciens. Il lui paraît impossible de comprendre la supraposition de *trois rangs* de rames, à plus forte raison, d'un plus grand nombre. Il croit qu'il y a dans les textes anciens quelque mal entendu qu'on ne peut plus expliquer. Rien ne prouve mieux combien la matière est délicate et difficile. — L.

[2] Interpret. Aristophan. in Ranis. Thucyd. l. 6, pag. 431.

birèmes et les trirèmes de la colonne trajane on ne voit sur chaque côté d'un banc qu'un rameur. Il y a beaucoup d'apparence que le nombre en était multiplié dans les vaisseaux qui étaient plus grands. J'évite d'entrer dans des discussions qui me mèneraient fort loin, et qui n'entrent point dans mon plan.

On trouve dans Athénée [1] des descriptions de vaisseaux dont la grandeur étonne et paraît incroyable. Les deux premiers sont de Ptolémée Philopator, roi d'Égypte. L'un d'eux était de quarante rangs de rames, et avait quatre cent vingt pieds de longueur sur cinquante-sept de largeur. Quatre mille rameurs suffisaient à peine pour mettre en mouvement cette masse énorme. Elle fut mise en mer avec une machine où il entra autant de bois qu'il en eût fallu pour faire cinquante vaisseaux à cinq rangs de rames. Quel moyen de concevoir l'usage des quarante rangs de rames dans ce vaisseau? Aussi n'est-il que pour la parade.

L'autre vaisseau, appelé *talamègue*, parce qu'il portait des lits et des chambres, avait de longueur trois cent douze pieds et demi, et dans sa plus grande largeur quarante-cinq pieds. Sa hauteur, en comptant la tente qu'on avait mise sur le pont, était de près de soixante pieds. Aux trois côtés du vaisseau (le côté de la proue n'est point compté ici) on fit une double galerie l'une sur l'autre, d'une étendue immense. C'était un vrai palais portatif. Ptolémée l'avait fait construire pour se promener sur le Nil avec toute sa cour. Athénée ne marque point combien il avait de rangs de rames.

Le troisième vaisseau est celui que fit construire Hiéron II, roi de Syracuse [2], sous la direction du fameux Archimède. Il était à vingt rangs de rames, et d'une magnificence incroyable. Aucun port de Sicile ne pouvant le contenir, Hiéron en fit présent à Ptolémée Philopator, et le fit conduire à Alexandrie. Quoique la sentine en fût très-profonde, un seul homme la vidait par le moyen d'une machine qu'Archimède avait inventée.

Ces vaisseaux, qui n'étaient que pour la parade, ne regardent point, à proprement parler, la matière que je traite. Il en faut dire autant [3] de celui de Philippe, père de Persée, dont

[1] Athen. l. 5, p. 203-206.
[2] Id. ibid. p. 206-209.

[3] « Coactus Philippus naves omnes tectas tradere; quin et regiam unam in-

parle Tite-Live. Il avait seize rangs de rames ; mais il ne pouvait presque être mis en mouvement à cause de sa grandeur.

Ce qui m'étonne, c'est ce que dit Plutarque des galères de Démétrius Poliorcète[1] ; et il a soin d'avertir qu'il parle dans l'exacte vérité, et sans aucune exagération. Ce prince, fort versé, comme on sait, dans les arts, et fort attentif par rapport aux machines de guerre, avait fait construire aussi plusieurs galères à quinze et à seize rangs de rames, qui n'étaient point pour la simple ostentation, mais dont il faisait un usage merveilleux dans les siéges et dans les combats. Lysimaque, ne pouvant ajouter foi à tout ce qu'on en disait l'envoya prier, quoique son ennemi, de faire voguer ses galères devant lui ; et quand il eut vu leur mouvement prompt et léger, il s'en retourna, surpris au delà de tout ce qu'on peut dire, et n'osait presque en croire le témoignage de ses propres yeux. Ces vaisseaux étaient d'une beauté et d'une richesse étonnantes ; mais leur légèreté et leur agilité paraissaient encore plus dignes d'admiration que leur grandeur et leur magnificence.

Mais renfermons-nous dans ceux qui étaient plus connus et plus communs ; j'entends principalement les galères à trois, quatre et cinq rangs de rames ; et voyons l'usage qu'on en faisait dans les combats.

Il n'est point parlé dans Homère de vaisseaux à plusieurs rangs de rames[2] ; ce n'est que depuis la guerre de Troie que l'usage en a été établi : la date en est inconnue[3]. On croit que ce sont les Corinthiens qui les premiers changèrent l'ancienne forme des galères, et qui en construisirent à trois rangs de rames, et peut-être aussi à cinq. Syracuse, colonie de Corinthe, se piqua, surtout du temps de l'ancien Denys, d'imiter l'industrie de la ville à qui elle devait son origine, et vint même à bout de la surpasser, en perfectionnant ce que la première n'avait fait qu'ébaucher. Les guerres qu'elle eut à soutenir contre Carthage l'obligèrent de donner tous ses soins et toute son ap-

habilis prope magnitudinis, quam sexdecim versus remorum agebant. » (LIV. lib. 33, n. 50.)

[1] Plut. in Demetr. p 897.

[2] Les plus grands vaisseaux dont parle Homère sont ceux de cinquante rames, πεντηκόντεροι — L.

[3] Thucyd. l. 1, pag. 8-10.

plication à la marine. Ces deux villes pour lors étaient les plus puissantes sur mer.

La Grèce, en général, ne s'était point distinguée de bonne heure de ce côté-là. Le plan et le dessein de Lycurgue avaient été d'interdire absolument à ses citoyens l'usage de la marine; et cela par deux motifs également dignes de la sage et profonde politique de ce législateur. Sa première vue était d'écarter de sa république tout commerce avec l'étranger, de peur que ce mélange n'altérât la pureté des mœurs, et n'affaiblît la sévérité des maximes qu'il y avait établies. En second lieu, il voulait ôter aux Lacédémoniens toute envie de s'agrandir, de toute espérance de faire des conquêtes, regardant cette funeste ambition comme la ruine des États. Sparte n'eut donc d'abord qu'un très-petit nombre de vaisseaux.

Athènes n'en était guère mieux fournie dans les commencements. Ce fut Thémistocle qui, perçant dans l'avenir, et pressentant de loin ce qu'on avait à craindre de la part des Perses, tourna toutes les forces d'Athènes du côté de la mer, équipa, sous un autre prétexte, une nombreuse flotte, et par cette sage prévoyance sauva la Grèce, procura à sa patrie une gloire immortelle, et la mit en état de devenir bientôt supérieure à tous les peuples voisins.

Pendant près de cinq siècles entiers, Rome, si l'on en croit Polybe [1], ignora absolument ce que c'était que vaisseau, que galère, que flotte. Uniquement occupée à soumettre les peuples qui l'environnaient, elle n'en avait pas besoin. Quand elle commença à faire passer ses troupes en Sicile, elle n'avait pas une seule felouque en propre, et elle empruntait de ses voisins des vaisseaux pour le transport de ses armées. Mais elle sentit bientôt qu'elle ne pourrait point résister aux Carthaginois tant qu'ils seraient maîtres de la mer. Elle songea donc à leur en disputer l'empire, et à équiper une flotte. Une quinquérème que les Romains avaient prise sur les ennemis leur en fit naître la pensée, et leur servit de modèle. En moins de deux mois ils construisirent cent galères à cinq rangs de rames, et vingt à trois rangs. Ils formèrent des matelots et des rameurs à une

[1] Polyb. l. 1, pag 20.

manœuvre qui jusque-là leur avait été inconnue, et dans le premier combat qu'ils donnèrent ils vainquirent les Carthaginois, c'est-à-dire la nation du monde la plus puissante sur mer, et la plus habile en fait de marine.

La flotte de Xerxès, lorqu'il partit d'Asie pour attaquer la Grèce, consistait en plus de douze cents galères à trois rangs de rames, dont chacune portait deux cent trente hommes[1]; et en trois mille galères de trente ou cinquante rames, et autres vaisseaux de transport, qui contenaient, l'un portant l'autre, quatre-vingts hommes. Les autres galères que fournirent les peuples d'Europe portaient chacune deux cents hommes. Celles qui partirent d'Athènes pendant la guerre du Péloponnèse, pour attaquer les Syracusains, en portaient autant. On peut donc supposer que la charge ordinaire de ces vaisseaux était de deux cents hommes.

Je souhaiterais que les historiens eussent distingué clairement entre ces deux cents hommes, qui étaient la charge ordinaire des vaisseaux, combien il y en avait pour la chiourme, et combien pour le combat. Plutarque[2], en parlant de ceux des Athéniens qui se trouvèrent à l'action de Salamine, marque que chacune des cent quatre-vingts galères dont leur flotte était composée n'avait que dix-huit hommes de guerre, dont quatre tiraient de l'arc et les autres étaient pesamment armés. C'est bien peu de monde.

Ce combat près de Salamine est un des plus célèbres de l'antiquité[3]; mais nous n'en avons pas un détail bien précis. Les Athéniens s'y distinguèrent par un courage invincible, et leur chef encore plus par son habileté et sa prudence. Il persuada aux Grecs, non sans beaucoup de peine, de s'arrêter dans un détroit qui rendait inutile le grand nombre des vaisseaux persans; et il attendit pour engager l'action qu'un certain vent, fort contraire aux ennemis, commençât à souffler.

Le dernier combat des Athéniens dans le port de Syracuse causa leur ruine. Parce qu'on craignait extrêmement les éperons des galères ennemies, dont on avait fait une triste expérience

[1] Herod. l. 7, cap. 89.
[2] Plut. in Themist. p. 119.
[3] Herod. l. 8, cap. 84 96.

dans les actions précédentes, Nicias s'était muni de harpons de fer pour les accrocher, afin d'en rompre le coup, et d'en venir d'abord aux mains comme sur terre ; mais les ennemis, qui s'en étaient aperçus, couvrirent de cuir la proue et le haut des galères, pour ne pas donner tant de prise, et pour éviter d'en venir à l'abordage. Les décharges leur réussissaient bien mieux. Les Athéniens furent accablés d'une grêle de pierres qui portaient toujours leur coup, au lieu que les dards et les traits qu'ils lançaient étaient presque toujours sans effet, à cause du mouvement de la mer et de l'agitation des vaisseaux. Leur ancienne gloire et leur puissance firent naufrage dans ce dernier combat.

Polybe fait une courte mais fort belle description de ce combat naval, qui fut à l'égard des Romains comme un heureux augure pour l'avenir, et qui leur ouvrit l'entrée aux conquêtes qui devaient leur assurer l'empire de la mer. C'est celui de Myle en Sicile, contre les Carthaginois, sous la conduite du consul Duilius. Je l'ai rapporté dans l'histoire des Carthaginois. Ce qu'il y a de particulier dans ce combat est une machine de nouvelle invention, attachée au haut de la proue des vaisseaux romains, et qu'on appela *corbeau*. C'était une espèce de grue, guindée en haut, et suspendue par des cordages, qui portait à son extrémité un pesant cône de fer nommé *corbeau*, qu'on faisait tomber avec impétuosité sur les vaisseaux ennemis, pour en enfoncer le plancher et pour les accrocher. Cette machine fut la principale cause de la victoire, qui fut la première que les Romains remportèrent sur mer.

Le même Polybe fait une description plus étendue d'un célèbre combat naval qui se donna près d'Ecnome, ville de Sicile. Les Romains, commandés par les consuls Attilius Régulus et L. Manlius, avaient trois cent trente vaisseaux pontés, et cent quarante mille hommes, chaque vaisseau portait trois cents rameurs et six-vingts soldats. La flotte des Carthaginois, commandée par Hannon et Amilcar, avait trois cent cinquante vaisseaux, et plus de cent cinquante mille hommes. Le dessein des premiers était de porter la guerre en Afrique, et d'en faire le théâtre de la guerre ; ce que les autres avaient un extrême intérêt d'empêcher. Tout se prépara donc au combat.

L'ordonnance des Romains ici fut tout extraordinaire. Ils ne se rangèrent point sur une ou plusieurs lignes, comme c'était assez la coutume, de peur que les ennemis ne les doublassent à cause de leur nombre, et ils songèrent à faire front de tous côtés. D'ailleurs, comme la force des ennemis consistait dans la légèreté de leurs vaisseaux, ils crurent devoir voguer obliquement, et prendre une ordonnance qu'on eût peine à rompre.

Pour cela, les deux vaisseaux à six rangs que montaient les consuls Régulus et Manlius furent mis de front à côté l'un de l'autre. Ils étaient suivis chacun d'une file de vaisseaux : on appelait l'une *la première flotte* et l'autre *la seconde*. Les bâtiments de chaque file s'écartaient et élargissaient l'intervalle à mesure qu'ils se rangeaient, et tournaient la proue en dehors. Les deux premières flottes ainsi rangées en forme de bec ou de coin, on forma une troisième ligne de vaisseaux qu'on nomma *la troisième flotte*. Elle fermait l'intervalle, et faisait front aux ennemis : en sorte que cet ordre de bataille avait la figure d'un triangle. Ces trois rangs composaient comme un corps séparé, qui était composé de trois flottes; car on les appelait ainsi. Cette troisième ligne, ou troisième flotte, remorquait les vaisseaux destinés à transporter la cavalerie, qui formaient un second corps. Enfin la quatrième flotte, ou les triaires (c'est le nom qu'on lui donnait), venaient après, et étaient à la queue, de telle sorte qu'ils débordaient des deux côtés la ligne qui les précédait : et c'était là le troisième corps. De cette manière, l'ordre de bataille représentait un coin ou un bec, dont le haut était creux et la base solide, mais fort dans son tout, propre à l'action, et difficile à rompre.

Les Carthaginois, de leur côté, rangèrent presque tous leurs vaisseaux sur une même ligne. L'aile droite commandée par Hannon, et composée des galères les plus légères et les plus agiles, s'avançait beaucoup en pleine mer, pour en envelopper celles des ennemis qui lui étaient opposées, et avait toutes les proues tournées vers eux. L'aile gauche, qui faisait la quatrième partie de la flotte, était rangée en forme de tenaille, c'est-à-dire en potence, et tirait vers la terre. Amilcar, en qualité d'amiral, commandait le centre et cette aile gauche. Il usa de stratagème

pour séparer les vaisseaux des Romains. Ceux-ci, se promettant une victoire assurée sur des vaisseaux à qui l'on avait donné tant d'étendue, commencèrent par l'attaque du centre, qui eut ordre de se retirer peu à peu comme cédant à l'ennemi, et se disposant à fuir. Les Romains ne manquèrent pas de poursuivre les fuyards. Par cette manœuvre, la première et la seconde flottes (on a marqué auparavant ce qu'il faut entendre par ces mots) s'éloignaient de la troisième, qui remorquait les vaisseaux de charge, et de la quatrième, où étaient les triaires destinés à les soutenir. Quand elles furent à une certaine distance, alors, sur le signal qui fut donné du vaisseau d'Amilcar, les Carthaginois fondent tous en même temps sur les vaisseaux qui poursuivaient. Les Carthaginois l'emportaient sur les Romains par la légèreté de leurs vaisseaux, par l'adresse et la facilité qu'ils avaient tantôt à s'approcher, tantôt à reculer : mais la vigueur des Romains dans la mêlée, leurs corbeaux pour accrocher les vaisseaux ennemis, la présence des deux consuls, qui combattaient à leur tête, et sous les yeux desquels ils brûlaient de se signaler, ne leur inspiraient pas moins de confiance qu'en avaient les Carthaginois. Tel était le choc de ce côté-là.

En même temps Hannon, qui commandait l'aile droite, vient tomber sur les vaisseaux des triaires, et y jette le trouble et la confusion. D'un autre côté, les Carthaginois, qui étaient en potence et proche de la terre, se rangent de front, et fondent sur les vaisseaux qui remorquaient. Ceux-ci lâchent aussitôt les cordes, et en viennent aux mains; de sorte que toute cette bataille était divisée en trois parties, qui faisaient autant de combats fort éloignés l'un de l'autre.

Comme des deux côtés les forces étaient à peu près égales, l'avantage d'abord le fut aussi. Enfin le corps que commandait Amilcar, ne pouvant plus résister, fut mis en fuite, et Manlius attacha à ses vaisseaux ceux qu'il avait pris. Régulus en même temps vint au secours des triaires et des vaisseaux de charge, menant avec lui les bâtiments de la seconde flotte, qui n'avaient rien souffert. Pendant qu'il est aux mains avec Hannon, les triaires, qui se rendaient déjà, reprennent courage, et retournent à la charge avec vigueur. Les Carthaginois, attaqués devant

et derrière, ne purent résister plus longtemps, et prirent la fuite.

Sur ces entrefaites Manlius revient, et aperçoit la troisième flotte, acculée contre le rivage par les Carthaginois de l'aile gauche. Les vaisseaux de charge et les triaires étant en sûreté, ils se joignent, Régulus et lui, pour courir la tirer du danger où elle était : car elle soutenait une espèce de siége, et aurait été entièrement défaite si les Carthaginois, par la crainte d'être accrochés et forcés d'en venir aux mains, ne se fussent contentés de la resserrer contre terre sans oser l'attaquer. Les consuls, étant arrivés fort à propos, entourèrent les Carthaginois, et leur enlevèrent cinquante vaisseaux avec tout l'équipage.

Tel fut le succès de ce combat naval, dont l'avantage fut entièrement du côté des Romains. Il y périt vingt-quatre de leurs bâtiments, et plus de trente des Carthaginois. Nul vaisseau équipé des Romains ne tomba en la puissance de l'ennemi, et ils en prirent plus de soixante-quatre.

Jamais les Romains, même dans le temps de leurs plus grandes forces, ne mirent en mer, de leur chef et en leur propre nom, une flotte aussi nombreuse que celle dont il est parlé ici, et Polybe en fait la remarque. Quatre ans auparavant ils ignoraient absolument ce que c'était que flotte ; et en voici une de trois cent trente vaisseaux pontés qui met à la voile.

En voyant la rapidité avec laquelle ces bâtiments étaient construits, on serait tenté de croire qu'ils étaient d'une très-modique grandeur, et qu'ils ne pouvaient pas contenir beaucoup de monde. On voit ici le contraire. Polybe nous apprend une circonstance, qui nulle part ailleurs n'est marquée si clairement, et qu'il nous importait extrêmement de savoir ; c'est que chaque galère portait trois cents rameurs et six-vingts soldats. Combien fallait-il de place pour les agrès d'une telle galère, pour le magasin des vivres, pour le réservoir d'eau ! On voit dans Tite-Live [1] qu'on y mettait des vivres et de l'eau quelquefois pour quarante-cinq jours, et d'autres fois sans doute pour un plus long espace.

Les corbeaux, dont il est souvent parlé dans les combats de

[1] Liv. lib. 29, n. 25.

mer, machine propre à accrocher les vaisseaux, nous apprennent que les anciens ne trouvaient point de moyen plus efficace pour s'assurer la victoire, que de se joindre, et d'en venir aux mains. Ils portaient souvent dans leurs vaisseaux des balistes et des catapultes pour lancer des traits et des pierres. Quoique ces machines, qui leur tenaient lieu de nos canons, fissent des effets surprenants, ils ne s'en servaient que lorsque les vaisseaux étaient à une certaine portée, et ils en venaient à l'abordage le plus tôt qu'il leur était possible. C'est là en effet, et ce n'est que là, que paraît véritablement le courage des troupes.

Les galères qui composaient ici les deux flottes étaient à trois rangs de rames, ou tout au plus à cinq; celles qui portaient les deux consuls étaient à six rangs. Dans le combat de Myle l'amiral montait une galère à sept rangs de rames. On juge aisément que ces galères des amiraux n'étaient pas pour la simple parade, et qu'elles devaient être dans le combat d'un plus grand usage que toutes les autres.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME HUITIÈME.

SUITE DU

LIVRE VINGT-TROISIÈME.

FIN DE L'HISTOIRE DES SUCCESSEURS D'ALEXANDRE.

LIVRE VINGT-QUATRIÈME.

DES SCIENCES ET DES ARTS.

LIVRE VINGT-CINQUIÈME.

DE LA SCIENCE MILITAIRE.

FIN DE LA TABLE.

